This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

45. 1319.

BODLEIAN LIBRARY
OXFORD

DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE LA PARTIE OCCIDENTALE

DE

MADAGASCAR

EXTRAIT DES ANNALES MARITIMES ET COLONIALES

PUBLIÉES PAR MM. BAJOT ET POIRRÉ

EN VENTE

CHEZ Mme VEUVE ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE,

RUE HAUTEFEUILLE, N° 23.

DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE LA PARTIE OCCIDENTALE

DE

MADAGASCAR

RECUEILLIS ET RÉDIGÉS

PAR M. GUILLAIN

CAPITAINE DE CORVETTE

PARIS

IMPRIMERIE ROYALE

M DCCC XLV

1317

BIBLIOTHECA · REGIA

NOTE PRÉLIMINAIRE.

De tous les pays dont les voyageurs ont parlé, il en est peu qui aient donné lieu à tant d'erreurs et de contradictions que Madagascar, il n'en est peut-être pas un qui soit encore aussi peu connu que la grande île africaine.

En songeant que, depuis plus de trois siècles, les Européens ont eu des rapports avec cette contrée, on pourrait s'étonner de ne pas posséder déjà tous les matériaux nécessaires pour en rédiger l'histoire, au moins depuis sa découverte, si l'on ne savait que des obstacles presque insurmontables, des difficultés nombreuses et diverses ont jusqu'à présent empêché toute exploration sérieuse et méthodique de ce pays.

Au temps où les colonies de l'île de France et de Bourbon recrutaient des esclaves à Madagascar, et en retiraient leurs approvisionnements en bestiaux et en riz, plusieurs traitants français s'avançèrent, il est vrai, à l'intérieur, et purent recueillir d'intéressants et utiles renseignements sur cette partie de l'île; mais, sauf quelques mémoires publiés dans les Annales de Malte-Brun, par les soins de la Société d'émulation de l'île de France, leurs notes et les manuscrits qu'elles servirent à composer sont restés inédits.

Quant aux relations publiées par les voyageurs ou autres personnes qui, à différentes époques, ont visité Madagascar, elles ne contiennent, pour la plupart, que des descriptions plus ou moins détaillées, et souvent inexactes, de la partie de l'île qu'ils ont parcourue ou habitée; et comme presque toutes ont trait aux mêmes lieux, ceux, en bien petit nombre, où il existait des établissements européens, leurs auteurs ne

firent guère que se répéter, sans augmenter la somme des connaissances déjà acquises.

Les deux ouvrages qui, à des dates fort éloignées l'une de l'autre, ont paru sous le titre *Histoire de Madagascar*, celui de Flacourt, publié à Paris en 1658, et celui du R^d^. William Ellis, publié à Londres en 1838, sont loin de justifier ce titre ambitieux. Dans le premier, on trouve, sans nul doute, des documents précieux et fort exacts sur la partie méridionale et quelques points de la côte orientale de l'île, mais il ne donne qu'une idée bien imparfaite de la géographie physique et politique de cette contrée, ainsi que des rapports existant entre les peuplades dont se composait alors sa population. Le second, quoique moins incomplet en ce qui concerne la géographie et l'ethnologie, est encore bien insuffisant; et quant à l'histoire politique, c'est bien plutôt et exclusivement celle des Hôvas qu'il donne, que celle des habitants de Madagascar.

Néanmoins, quoiqu'ils laissent beaucoup à désirer, tous ces ouvrages et relations permettent de se former une idée déjà satisfaisante des parties orientale et centrale de l'île, en même temps qu'ils constituent une certaine masse de documents qui pourront aider à faire un jour l'histoire générale de Madagascar. Mais les mêmes ressources n'existent pas encore pour ce qui regarde sa partie occidentale : les Européens n'ayant pas entretenu d'établissements de ce côté, leurs navires y abordèrent bien plus rarement, et les dispositions des naturels à l'égard des étrangers parurent toujours trop douteuses, les relations avec eux trop peu sûres, pour que des voyageurs y allassent prendre leur point de départ ou que des traitants pussent s'y installer. C'est ainsi que presque toute une moitié de l'île est restée jusqu'à présent si peu connue.

Plusieurs voyages sur la côte de Madagascar et la mission d'exploration que j'ai eue à remplir à la côte ouest de cette île, en 1842 et 1843, m'ont fourni de nombreuses occasions d'obtenir des renseignements sur cette contrée.

Dans un travail sur Nossi-Bé, dont la Revue coloniale a donné des extraits [1], j'ai déjà appelé l'attention sur les avantages et les facilités nautiques qu'offrait la côte occidentale de l'île, et signalé l'intérêt que la France devait y attacher, soit au point de vue restreint de ses établissements dans le canal de Mozambique, soit en vue de l'importance commerciale réservée dans l'avenir à cette côte, située, relativement à l'Afrique orientale, comme celle de Provence à l'égard de notre immense possession d'Algérie.

Le travail plus étendu que je publie maintenant, et qui est accompagné d'une carte de la région occidentale de l'île[2], a pour but de donner des notions générales sur le pays dont se compose cette région. Il est, je le reconnais, insuffisant à combler l'immense lacune signalée plus haut, mais j'espère qu'il pourra servir à diriger de nouvelles recherches sur le même sujet, et à les rendre, par cela même, plus fructueuses.

Ma tâche étant ainsi limitée, je n'avais qu'à mettre en ordre les renseignements que je possédais; mais, comme ils n'étaient ni assez nombreux ni assez complets pour me fournir tous les éléments d'un travail d'ensemble, j'en ai formé deux parties distinctes, dont chacune s'est trouvée ainsi composée de matières plus homogènes. Dans la première ont été groupés et reliés, autant que possible, les faits concernant l'histoire de la population qui occupe la région occidentale de l'île, considérée seulement dans ses rapports avec les populations voisines; et j'ai donné pour titre à cette première partie : *Histoire politique du peuple sakalave.* Dans la sconde, intitulée *Voyage à la côte ouest de Madagascar, en 1842 et 1843,* j'ai réuni tout ce qui était plus particulièrement relatif à la géographie, au commerce et à la situation actuelle des pays que je me proposais de faire connaître : j'y ai exposé les faits à peu près dans l'ordre où je les avais re-

[1] Voir le numéro d'octobre 1843.

[2] J'ai dressé cette carte d'après tous les renseignements que j'ai pu me procurer pendant mon voyage d'exploration.

cueillis ; c'est, à bien dire, une relation de mon voyage à la côte ouest de l'île.

Pour rendre mon travail moins incomplet, j'ai consulté tous les ouvrages antérieurement publiés sur Madagascar, et les manuscrits que j'ai pu me procurer, m'aidant de ceux qui me paraissaient devoir faire autorité, et signalant dans les autres les erreurs que je croyais y voir. Dans ce dernier cas, j'ai tâché de justifier mes assertions ou celles dont je me faisais l'organe par une discussion critique sur les points contestés par moi : tel est le principal objet de l'appendice annexé à la première partie, et dont les matières n'auraient pu être introduites dans le texte sans nuire à la clarté du récit.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE POLITIQUE DU PEUPLE SAKALAVE.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DES SAKALAVES DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'EN 1812, D'APRÈS LES TRADITIONS LOCALES.

Origine des Sakalaves. — Premières conquêtes de cette peuplade sous Andriandahéfoutsi. — Andriamagnéti, son successeur. — Affermissement de la puissance sakalave sous son règne. — Rois qui se sont succédé en Ménabé de 1718 à 1800. — Conquêtes des Sakalaves dans le Nord. — Fondation du royaume sakalave de Bouéni. — Nouvelle dynastie voulamène. — Andriamandissou, premier roi de cette dynastie. — Événements remarquables de son règne. — Colonies arabes à la côte N. O. — Andrianambouni, deuxième roi de Bouéni. — Andriamahatindi, troisième roi de Bouéni. — Établissement de tribus sakalaves dans le pays d'Ambongou. — Guerres contre les Antsianaks. — Fondation de Moudzangaïe. — Andrianéhéven. — Andrianihotsi. — Andrianiken. — Andriamangaraka. — Andriamandabatsi. — Modification dans la loi de succession, qui appelle les femmes à régner. — Andriamagnina, première reine des Sakalaves. — Sa sœur Andriamihavoutsi lui succède et abdique en faveur de sa nièce Ravahini. — Événements remarquables du règne de cette princesse.

La partie occidentale de Madagascar peut être considérée comme occupée tout entière par le peuple sakalave, peuple qui se divise en deux familles ou nations distinctes : les Sakalaves du Ménabé, désignés quelquefois sous le nom de Sakalaves du Sud ; et les Sakalaves de Bouéni, appelés aussi Sakalaves du Nord ou de Bombétok.

Ces deux nations doivent leur existence et le nom qu'elles portent en commun, à une petite peuplade originaire du Sud, qui, douée d'un caractère belliqueux et conduite par des chefs issus d'une race supérieure, déborda bientôt sur les pays voisins, et s'incorpora successivement par la conquête les diverses populations établies dans toute la région occidentale de l'île. L'origine de cette peuplade est enveloppée d'une obscurité qu'il est aujourd'hui bien difficile, sinon impossible de pénétrer. Les Sakalaves, de même que les autres Malgaches, n'ayant pas de langue écrite, n'ont pu que se transmettre de génération en génération, par des traditions orales, le souvenir des événements les plus importants de leur vie individuelle et collective, et ces traditions sont à peu près les seules sources auxquelles puisse recourir ce-

lui qui veut se livrer à des recherches historiques sur les populations de Madagascar.

La plus grande difficulté, lorsqu'on a à travailler sur de pareils matériaux, est d'en faire la chronique, et nous serions fort embarrassé de déterminer, même approximativement, l'époque de laquelle date l'avénement politique des Sakalaves, si des faits mentionnés dans l'intéressante relation de Drury [1], faits dont il eut connaissance pendant sa captivité chez les Sakalaves de Mouroundava, ne venaient, en éclairant les traditions, nous aider à nous former une opinion sur ce point de chronologie.

Quoique le nom de *Sakalaves* ne figure pas dans la nomenclature des peuplades Malgaches, donnée par Flacourt [2], nous croyons cependant que celle qui est ainsi nommée existait déjà au temps où ce voyageur séjourna à Madagascar. Les indices qui ressortent des faits racontés par Drury, combinés avec les traditions que nous avons recueillies nous-même, nous autorisent en effet à penser qu'en 1649, la peuplade sakalave avait déjà manifesté son existence politique par la conquête d'une partie du pays nommé *Ménabé*, et qu'elle l'occupait dès lors, sous l'autorité de son chef Andriandahéfoutsi ou Lahéfoutsi. La carte jointe à ouvrage de Flacourt vient elle-même à l'appui de notre opinion, car le pays auquel nous venons de faire allusion y est désigné par le mot *Lahéfouti*, qui est bien évidemment le nom du chef sakalave indiqué, par Drury et par les traditions, comme ayant conquis ce pays. Or, toutes les personnes qui ont eu des rapports avec les peuples sauvages s'expliqueront parfaitement comment Flacourt a pu être conduit à donner, sans le savoir, à ce pays le nom de son chef : il nous est arrivé souvent pour notre compte, en demandant à un Malgache le nom d'un pays voisin de celui où nous nous trouvions, de recevoir pour réponse le nom du chef qui y commandait, précédé du mot *tani* (terre). D'autre part, l'existence du chef Lahéfoutsi, à une époque très-voisine de celle indiquée par nous, est constatée, dans un manuscrit de 1668 [3], par le passage suivant que nous en extrayons : « Quant à

[1] *Robert Drury's journal*, 1 vol. in-8°. London, 1729.

[2] *Histoire de la grande île de Madagascar, composée par le Sr de Flacourt*, 1 vol. in-4°. Paris, 1658 et 1661.

[3] Voir au dépôt des cartes et plans de la marine (*Archives*) le rapport des pilotes envoyés du fort Dauphin, sur le lougre le *Petit-Saint-Jean*, pour explorer les côtes de l'O. Ce manuscrit a pour titre : *États des ports et baies de l'île Dauphin*. Fév 1668.

la baie de Saint-Augustin, il n'y a pareillement point de bois... Les grands de là sont nos amis et viendront au fort Dauphin, environ la mi-février, demander la protection de M. Champmargon contre Laheuefouchy [1], qu'ils craignent toujours, quoi qu'on leur puisse dire..... » D'après ces divers témoignages et les inductions qu'on en peut tirer, nous croyons devoir admettre qu'en 1649 ou 1650, la peuplade sakalave avait déjà commencé son mouvement d'expansion vers le Nord, et qu'elle occupait dès lors le pays situé par les 21° de lat. nord, d'après Flacourt, c'est-à-dire la partie Sud du Ménabé.

Mais, avant que de conquérir ce pays, Lahéfoutsi ou Andriandahéfoutsi avait probablement d'abord vécu quelque temps au lieu qu'habitait sa tribu; cette tribu, dite sakalave, comptait sans doute elle-même quelques années d'existence quand ce chef fut appelé à la commander, car, si nous en croyons les traditions de l'Ouest, elle se forma sous l'autorité d'un certain Andriamissara, le père d'Andriandahéfoutsi; enfin, d'après les mêmes traditions, le premier chef salakave, Andriamissara, aurait eu pour père un individu de race blanche fortuitement arrivé dans le pays, et dont les indigènes avaient fait leur chef, sous le nom d'Andriamandazouala.

Tous ces faits, quoique n'ayant rien d'invraisemblable en eux-mêmes, pourraient être niés; car ils ne reposent sur d'autre autorité que celle d'une tradition orale probablement altérée par le temps et l'imagination, quelquefois déréglée, de ses dépositaires: nous ferons néanmoins observer que, quand il nous a été possible d'en vérifier quelques points, au moyen de faits ou d'indices puisés à une source plus authentique, nous l'avons trouvée d'une exactitude suffisante pour qu'on doive lui accorder un certain degré de confiance sur les autres points.

Quant à nous, il faut le dire, notre crédulité, au sujet de cette tradition, a été édifiée aussi par les circonstances au milieu desquelles nous l'avons recueillie. En tous les lieux que nous avons visités dans les pays sakalaves, nous avons trouvé les événements et les noms qu'elle rappelle encore vivants dans la mémoire des populations, et excitant en elles un enthousiasme et une vénération qui ne peuvent être que le résultat de la foi;

[1] Fouchy, Foutsi, Fouthi, Foucy, ne sont que des formes diverses d'un même mot, justifiées en partie, nous le croyons, par la manière dont il est prononcé dans les diverses provinces.

nous avons entendu les Sakalaves invoquer ces noms dans tous les actes importants de leur vie sociale, rappeler avec orgueil ces événements, à ceux qui semblaient ignorer leur grandeur passée, et, en présence de ce témoignage de tout un peuple, il nous était difficile de rester complétement incrédule. Nous avons donc admis les faits qui n'avaient d'ailleurs rien d'irrationnel, et nous les avons vérifiés et contrôlés par de nouvelles recherches sur les lieux, toutes les fois que nous en avons trouvé l'occasion. En opérant ainsi à l'égard des faits indiqués par la tradition, comme se rattachant à la naissance de la peuplade sakalave, nous sommes arrivé à penser qu'ils avaient dû se produire dans les premières années du 17e siècle : c'est donc à cette époque que se rapportent les événements exposés au début de notre récit historique. Ce point établi nous entrons en matière.

Le pays compris entre l'extrémité Sud de Madagascar et la rivière Ongn'lahé[1] ou Ivongou-lahé, était jadis nommé Tsi-Anaka (pas d'enfants, ou de sujets, ou sans chef), lorsque plusieurs hommes blancs y arrivèrent, venant de l'Est, sous la conduite de l'un d'eux, dont le souvenir s'est perpétué sous le nom d'Andrian-Alim-Bé. Cet homme parvint à faire reconnaître son autorité dans tout le pays, qui fut alors appelé Mahafâli (lieu sacré, respecté, fortuné), par allusion à l'heureuse destinée que lui promettait la venue du chef blanc.

Andrian-Alim-Bé avait deux fils. L'aîné n'est plus désigné que sous le nom d'Andria-Manhounats'-Arivou, qui lui fut donné après sa mort; le plus jeune s'appelait Rahorembi-Tsimaléfa. Craignant qu'ils ne se disputassent un jour le pouvoir, et voulant rendre impossible toute contestation entre eux à ce sujet, le père éloigna ce dernier, qui, suivi d'un groupe d'hommes à lui dévoués, se dirigea vers le Nord, et s'établit dans la partie N.-O. de la province qui porte aujourd'hui le nom de Féérégne.

D'un autre côté, les traditions sakalaves racontent que les blancs abordèrent un jour à la partie S.-O. de ce même pays,

[1] Nous avons écrit tous les noms propres selon l'orthographe qui nous a paru rendre le plus exactement possible la manière dont ils sont prononcés par les indigènes. Toutefois, comme nous n'avons point la prétention de faire autorité pour l'orthographe de ces noms, nous mettrons à la suite de chacun d'eux, quand nous le pourrons, les mots qui ont servi à sa composition, nous aidant de ce qui a été fait dans ce sens par M. Noël, qui, parmi ceux, en très-petit nombre, qui ont étudié la langue sakalave, nous paraît le plus compétent en matière de linguistique.

en un lieu qui fut dès lors nommé Tolia-Maéva (bon mouillage), en raison de ce que des blancs y avaient débarqué; et que les habitants mirent à leur tête l'un de ces nouveaux venus, appelé Andriamandazouala. C'est le plus ancien chef dont ces traditions aient conservé la mémoire, et elles le signalent comme la souche des deux dynasties voulamènes, dont les membres règnent encore aujourd'hui sur les parties non soumises des royaumes sakalaves. Les traditions répandues dans les provinces du Sud, Féérégne et Mahafâli, qui furent le théâtre des événements exposés ci-dessus, établissent un lien de parenté entre les Voulamènes (*Voula mena*, argent rouge, or), et les Marousèranes[1], nom par lequel y sont désignés Andrian-Alim-Bé et les membres de sa famille qui lui succédèrent; ou plutôt, d'après ces traditions, les Voulamènes ne sont que des descendants de ceux-ci, et le titre de Marousèrane leur est aussi donné. D'après cette version, Andriamandazouala ne serait autre que le fils de Rahorembi-Tsimaléfa; et la province de Mahafâli nous apparaît comme étant le berceau de la grande famille sakalave.

Selon les traditions de l'Ouest, au contraire, les Marousèranes et les Voulamènes auraient pour souche commune Andriamandazouala. Elles disent en effet que les enfants de ce chef s'étant établis sur divers points de Tolia, l'un d'eux fut élu par la population de la contrée située au Sud de l'Ongn'lahé, qui fut dès lors nommée Mahafâli (toujours en raison de l'installation d'un chef blanc) : d'où il résulterait que les Marousèranes seraient une branche de la famille des Voulamènes, et non les ancêtres de ceux-ci.

Andriamandazouala eut plusieurs enfants, parmi lesquels on

[1] Il nous a été impossible d'obtenir une explication satisfaisante du sens de cette épithète. *Maron* veut dire *beaucoup de, un grand nombre de; serane, serana* ou *serank* aurait, d'après ce qui nous a été dit, le sens de nos mots *sentier, trace* : les naturels s'en servent, par exemple, pour désigner la trace que laisse sur la plage une pirogue qu'on hale à terre. Les vieillards de Tolia prétendent que le titre de Marousèrane, donné aux anciens chefs de Mahafâli, tire son origine de ce fait : que la résidence de ces chefs étant toujours placée au centre de leurs possessions, des sentiers irradiaient de ce lieu dans toutes les directions pour les communications avec les villages d'alentour; d'où la qualification de Marousèrane (beaucoup de sentiers) aurait été donnée audit lieu, et par suite aux chefs qui l'habitaient. Le mot Marousèrane usité chez les Hôvas, sous le règne de Radama, servait à désigner les chefs de districts qui s'étaient volontairement soumis à lui ou à son père, et aussi ceux qui s'étaient distingués par leur bravoure à la guerre.

cite Andriamissara et Andriamandréci. Le premier fit élever sur le bord de la rivière Sakalave [1] un village dans lequel il s'établit, et auquel il donna le nom de cette rivière; ce nom devint ensuite celui de la population qui le reconnaissait pour chef. Les autres enfants de ce prince se répandirent dans le pays environnant, et concentrèrent autour d'eux d'autres groupes de population; mais, comme ils moururent sans enfants mâles, leur autorité fut transmise à un fils d'Andriamissara, qui, ayant déjà hérité du pouvoir de son père, se trouva ainsi à la tête d'une population relativement considérable : il s'appelait Andriandahéfoutsi [2]. De son règne date l'existence de cette peuplade sakalave qui, à un demi-siècle de là, était devenue, par la seule puissance de ses armes, maîtresse d'une grande partie de l'île.

Andriandahéfoutsi fit d'abord la guerre aux Ant'angandrous [3], ses voisins, qui occupaient le pays au Nord de la Sakalave, et il conquit tout le territoire compris entre cette rivière et celle d'Ambaravaran'tani [4]. On dit que, lors du passage de la Sakalave, par Andriandahéfoutsi et ses bandes belliqueuses, les eaux de la rivière, troublées par le mouvement de cette multitude d'hommes, devinrent toutes noires, et que, de cette circonstance, en souvenir de l'événement qui y avait donné lieu, elle reçut le nom de Ranou-Maïnti (eau noire), qu'elle a conservé depuis [5]. Le pays conquis fut ensuite appelé Ménabé (*Ména bé*, rouge grand), par allusion à un fait auquel les Sakalaves attribuèrent leur première victoire, et dont nous allons dire quelques mots.

Les Sakalaves, étant arrivés en présence de leurs adversaires,

[1] Selon les uns, la *Sakalave* (*Saka-lava*, rivière longue) était la rivière nommée Saint-Vincent par les Européens; selon d'autres, elle n'était qu'un affluent de celle-ci, qui, alors, aurait eu un autre nom indigène; mais ils n'ont pu l'indiquer. Des gens venant du nord de Féérégne, que nous avons vus à Tolia, nous ont dit qu'il existait dans cette partie du pays une rivière encore nommée Sakalave.

[2] Andriandahéfoutsi est un assemblage des mots suivants : *Andrian*, seigneur, noble; *Dahé* (pour Lahé, par euphonie), grand; *Foutsi*, blanc : le grand chef blanc.

[3] *Antaï Angandrou*, habitants, hommes, peuple du pays nommé Angandrou.

[4] Ambaravaran'tani signifie enfoncement dans les terres; terre rentrée, golfe : le point de la côte ainsi désigné est le petit golfe où débouche la rivière Paraceyla des cartes, appelée Man'siatra ou Man'siètre par les indigènes.

[5] Elle est plus connue aujourd'hui sous le nom de Mangouki, mot qui,

creusèrent, pendant la nuit, entre les deux camps, une large fosse, dans laquelle ils firent descendre un énorme bœuf, et qu'ils recouvrirent de branches d'arbres et de terre. L'animal ainsi renfermé poussa bientôt d'horribles beuglements. Sur ces entrefaites, les Ant'angandrous s'étant avancés pour engager le combat, furent tout surpris de ce bruit sans cause apparente; et, l'attribuant à une intervention surnaturelle en faveur des Sakalaves, ils s'enfuirent épouvantés, laissant leur pays ouvert à l'envahissement et à la marche victorieuse d'Andriandahéfoutsi. Cette version n'est pas la seule : il en est une autre qui raconte tout simplement que le bœuf en question fut sacrifié, avant la bataille, par les Sakalaves, pour se rendre le destin favorable; mais la première devra paraître plus vraisemblable à qui connaît le caractère des individus de cette peuplade, leurs habitudes de ruse et leur amour du merveilleux.

Quoi qu'il en soit, on s'accorde du moins sur la couleur rouge et les proportions colossales de l'animal auquel fut due, selon l'une et l'autre version, la défaite des Ant'angandrous; et toutes les deux aussi établissent qu'en mémoire de ce fait le pays conquis fut nommé Ménabé[1].

Andriandahéfoutsi fixa sa résidence[2] dans la partie Sud de cette contrée, et ses fils s'établirent à quelque distance vers le Nord. Le règne de ce prince ne fut qu'une série de luttes contre la peuplade dépossédée, et celle qui habitait la province de Fééregne. Il parvint cependant à affermir sa domination sur le Ménabé, dont l'un de ses fils recula la limite septentrionale jusqu'à la rivière Manih[3]; mais ce fut seulement sous le règne de son

dans le dialecte du Sud, a, nous a-t-on dit, la même signification que Ranou-Mainti. Elle justifie, d'ailleurs, l'un et l'autre nom par la couleur habituelle de ses eaux; la cause qui en est donnée, dans la tradition, n'est évidemment qu'une hyperbole due à l'imagination des bardes sakalaves.

[1] Il existe dans le Ménabé une coutume dont nous pouvons rendre témoignage, et qui donne une apparence de vérité à l'une ou à l'autre des deux versions : un bœuf rouge n'y est tué, pour le besoin ordinaire, qu'en cas d'absolue nécessité, et alors même il ne l'est pas à coups de sagaïe, mais bien selon la forme usitée dans les sacrifices. Voir ci-après dans l'appendice la note A, au sujet du nom de ce pays.

[2] Voir à l'appendice la note B, sur le nom de cette résidence, ou de la capitale du Ménabé.

[3] La rivière Manih ou Mania, ou Imania, est celle désignée sur la carte par le nom de Sizoubounghi, qui est son nom actuel. Voir à l'appendice la note C, signalant une erreur faite au sujet de cette rivière.

successeur que la supériorité des Sakalaves sur leurs voisins fut bien établie, et que ceux-ci se reconnurent tributaires du roi Ménabé[1]. Andriandahéfoutsi fut surnommé, après sa mort[2], Andrianhaning'ha-Arivou (*haning'ha*, que l'on regrette, *arivou*, mille, le chef regretté par des milliers), ou le regretté.

L'aîné de ses fils lui succéda : la tradition le désigne sous le nom d'Andriamagnéti-Arivou[3], qui est son nom posthume (*magnéti*, qui dompte, qui soumet).

Ce prince était ambitieux et animé du désir de développer la puissance naissante des Sakalaves ; il comprit, sans doute, que, pour y arriver, il lui fallait exercer une autorité absolue et sans partage, et, dans ce but, il résolut d'éloigner son frère[4], dont le caractère turbulent l'inquiétait et pouvait entraver ses desseins.

Il manda donc un jour ce frère devant lui, et lui dit : « Je suis plus âgé que vous et vous me survivrez certainement, mais, à ma mort, le pouvoir appartiendra à l'un de mes fils : ni vous ni les vôtres n'avez donc rien à attendre ici, et vous ne pouvez qu'y faire naître des troubles. » Puis, voyant l'air embarrassé de son frère : « N'avez-vous donc pas déjà réfléchi à cela, reprit-il? » Celui-ci protesta de son désintéressement, et déclara qu'il avait toujours considéré son neveu comme l'héri-

[1] La tradition se tait sur l'époque de la conquête du Ménabé par Andriandahéfoutsi, comme sur celle de la mort de ce prince. Mais les recherches que nous avons faites à ce sujet et quelques indices puisés à diverses sources, nous portent à penser que la première doit être placée entre 1645 et 1650, et la seconde voisine de 1780.

[2] Cette coutume, de donner aux chefs un autre nom après leur mort, n'était point particulière aux Sakalaves : elle existait chez les diverses populations du Sud de l'île, à Féérègne, Mahafâli, Androï. Drury en fait mention en parlant des superstitions des indigènes de cette dernière province : « Ils invoquent aussi, dit-il, les âmes de leurs ancêtres, et ont pour eux une grande vénération, les appelant par des noms qu'ils leur ont donnés après leur mort : si bien qu'ils regardent comme un crime de les désigner par celui qu'ils portaient de leur vivant; et ces noms sont principalement caractérisés par le mot *arivou* qui les termine, etc. » (*Robert Drury's Journal*, page 233, édition de 1729.)

Nous donnerons dans la relation de notre voyage de longs détails sur cette coutume.

[3] Voir ci-après, dans l'appendice, la note D, tendant à établir l'identité de cet Andriamagnéti avec le roi Ratrimanongarivou, dont parle Drury.

[4] La tradition ne mentionne qu'un frère d'Andriamagnéti ; mais, d'après certains passages de la relation de Drury, il paraît qu'il en avait un autre. Voir ci-après, à ce sujet, la note E de l'appendice.

tier naturel du pouvoir. Mais les craintes d'Andriamagnéti n'ayant fait qu'augmenter malgré ces protestations, il fut, d'après le conseil de leur mère, arrêté entre les deux princes, que le plus jeune s'éloignerait, et qu'à l'aide des troupes que lui fournirait Andriamagnéti, il irait tenter de nouvelles conquêtes vers le Nord.

Après avoir ainsi assuré la tranquillité intérieure du pays, Andriamagnéti s'occupa d'en développer la puissance et la richesse. A cette époque, le port de Mouroundava était déjà fréquenté par des navires de pirates et de négriers, et les Sakalaves recevaient d'eux, en échange d'esclaves et de bétail, des armes et des munitions de guerre, qui leur donnèrent en peu d'années une incontestable supériorité sur leurs voisins. Les Ant'angandrous furent refoulés dans les montagnes à l'Est et au S.-E. La province de Féérégne, sans cesse envahie par les armées du roi de Ménabé, fut bientôt dévastée, et la population du pays sakalave s'augmenta non-seulement de tous les prisonniers faits sur les Andraïvoulas[1], mais encore de toutes les familles et des amis des captifs, attirés près de ceux-ci par la générosité du vainqueur: ils trouvaient, en outre, sous l'autorité d'Andriamagnéti, une protection que leurs propres chefs ne pouvaient leur donner, et l'abondance que leur pays, ruiné par la guerre, leur refusait.

Les Hôvas, connus alors dans l'île sous le nom d'Amboualambous, étaient bien plus puissants que les Sakalaves durant le règne d'Andriandahéfoutsi; mais son fils trouva dans les armes qu'il recevait directement des Européens, et dont il savait en même temps empêcher l'arrivée aux mains de ses adversaires, les moyens de changer cet état de choses. Il advint donc que les Hôvas, ne pouvant plus, dans leurs rapports avec les Sakalaves, imposer les conditions, durent les subir; car ils étaient établis dans une contrée dont le sol se prêtait peu à l'agriculture et à l'élève du bétail, et ce n'était qu'en plaçant chez leurs voisins, riches en troupeaux et en vivres, les produits de leur industrie, qu'ils pouvaient obtenir la satisfaction des premiers besoins de la vie. Ils se virent alors forcés de céder aux exigences d'Andriamagnéti, et payèrent depuis un tribut au roi du Ménabé.

[1] Les Andraïvoulas sont les habitants de Féérégne.

Pendant que la prépondérance sakalave s'établissait ainsi dans toute la partie Ouest de l'île, sous la ferme et habile direction d'Andriamagnéti, son frère jetait les fondements d'un autre royaume dans le Nord, et préludait, par une série non interrompue de victoires et de conquêtes, à l'établissement d'une dynastie et d'une puissance sakalave nouvelles. Informé de ses succès, le roi de Ménabé lui envoya des ambassadeurs pour le féliciter et conclure avec lui un traité d'amitié : par ce traité, les deux frères se partagèrent la suzeraineté des provinces qui séparaient leurs royaumes.

Andriamagnéti-Arivou mourut à un âge fort avancé, et sous son règne, qui fut très-long, les Sakalaves du Ménabé vécurent dans l'abondance et la sécurité; aussi ce prince fut-il adoré de ses sujets, et regardé par eux comme le bienfaiteur de son pays [1].

Son fils aîné lui succéda; son nom posthume est Andriandahé-n'-Arivou. Les rois qui suivirent furent, selon l'ordre chronologique : Andriamandiou-n'-Arivou, nommé, de son vivant, Raimoussa; Andriamitiouki-Arivou, connu durant sa vie sous le nom de Tsitouhanva; Andriamahonhouti-Arivou [2], et enfin Andrianitsoa-n'-Arivou, nommé avant sa mort, Miakala.

La tradition n'a guère conservé du règne de ces princes que leur nom. Elle mentionne pourtant une nouvelle collision entre le Ménabé et le pays de Féérégne, et l'issue de celle-ci fut en effet assez importante pour que le souvenir en ait été gardé par les générations suivantes, qui, toutes, en partagèrent le bénéfice. Il paraît qu'à la suite d'une guerre faite de concert par les Sakalaves et les Andraïvoulas, contre les Zafi-Man'helle, peuplade habitant à l'Est de Féérégne, un différend s'étant élevé entre les alliés pour le partage du butin, une lutte s'ensuivit; mais on finit cependant par s'entendre, et le roi de Ménabé s'unit avec le chef de Féérégne par les liens du *fattidrah* [3]. Dès lors, et pour de longues années, la paix fut cimentée entre les deux peuples, et, en vertu du lien contracté par les deux princes,

[1] Voir à l'appendice la note E, qui signale la concordance de presque tous ces faits avec ceux attribués par Drury à Ra-Trimanongarivou.

[2] L'existence de ce prince, comme souverain, nous a paru douteuse.

[3] Le fattidrah est la coutume désignée par les voyageurs et les traitants français sous le nom de *serment du sang*. Nous en traiterons en détail dans la relation de notre voyage.

le descendants de ceux-ci se considérèrent comme étant de la même famille. Le roi sakalave auquel on dut l'heureuse issue de cette dernière lutte était Raimoussa ou Andriamandiou-n'-Arivou; le chef Andraïvoula, contemporain, n'est connu que par le nom posthume d'Andrianihanga-n'-Arivou.

L'avénement de Miakala fut signalé par des luttes intestines. Ce prince eut alternativement à combattre les prétentions d'un cousin et celles d'un frère, qui, tous deux, lui disputaient le pouvoir. Le premier, nommé Rabibi, et aussi Ratsisaoun'ko, s'était établi à Lapaolo au-dessus de la rivière Mandéloulou, où il se trouvait à la tête de 3,000 hommes. Miakala, qui disposait de forces beaucoup plus considérables, marcha contre lui, le défit et le força de se réfugier à Féérégne, dans la partie N.-E. de ce pays, nommée Mitrahah, où ses descendants commandèrent depuis, sous la souveraineté du grand chef de la province. Le frère de Miakala, nommé Tsim'valou, ne fut pas plus heureux que Rabibi : après avoir vainement lutté contre son aîné, il se retira avec ses partisans, dans le pays de Mavouhazou, et s'établit au Nord de la rivière Namila, où il resta jusqu'à sa mort.

Vers la fin de son long règne, Miakala avait associé à l'exercice de la royauté son fils aîné, qui devait lui succéder; mais ce prince, dont le nom posthume est Andriamamoulak'-Arivou, mourut avant son père, et celui-ci se vit forcé de reporter ses soins et ses espérances sur son second fils Ramitrah', qu'il avait eu, dit-on, d'une femme hôva, nommée Raboudou.

Les événements qui se produisirent pendant les dernières années du règne de Miakala sont de ce siècle, ils appartiennent donc à la série des faits historiques dont l'exposé formera la matière des chapitres suivants. Nous allons maintenant reprendre le récit un peu en arrière, au règne d'Andriamagnéti-Arivou, et compléter ce chapitre en disant comment, sous la conduite de son frère, la race sakalave se propagea sur une grande partie de l'île; comment une autre dynastie de Voulamènes fut créée par ce prince et se continua par ses descendants; comment enfin une nouvelle population sakalave se constitua sous leur autorité, ayant une nationalité distincte de la population du Ménabé, quoique restant partie intégrante de la famille sakalave.

Le frère d'Andriamagnéti ne nous est connu que sous son

nom posthume, Andriamandissou-Arivou. Lorsque ce prince partit du Ménabé à la tête des hordes sakalaves, il traversa le pays limitrophe, alors habité par des groupes de Vazim'bahs[1], qui s'enfuirent effrayés à son approche, puis le pays presque inhabité qui forme aujourd'hui les provinces de Mavouhazou et de Vouaï. Ce pays était sous l'autorité d'un chef vazim'bah, nommé Boulacily, qui se soumit sans combattre, et se joignit avec une partie de son monde à l'armée du conquérant.

Andriamandissou-Arivou envahit ensuite le pays des Tsiahondikis et des Djéribohitsis [2], qui était appelé Ambohibengui, et qu'on a nommé depuis Ambongou. Le chef des Tsiahondikis, Rangouri, fut tué dans l'un des engagements qui eurent lieu, et son frère Ralambo, homme d'un naturel craintif et faible, vint tout tremblant implorer la clémence du vainqueur; sa frayeur amusa beaucoup les Sakalaves qui le surnommèrent par dérision Raouvh'ouvh (l'homme trembleur, effrayé).

Andriamandissou passa la rivière Bâli, et fit irruption à travers le territoire des Sandangouatsis [3], dans celui de Manan'hara, borné au Sud par le fleuve du même nom [4]. Les Sakalaves, en passant ce fleuve, l'appelèrent Ranoumaïnti, en réminiscence de la Sakalave, nommée aussi, comme il est dit plus haut, Ranoumaïnti, par les bandes d'Andriandahéfoutsi. Le pays de Manan'hara avait pour habitants les Manangadabos; il était borné à

[1] Les Vazim'bahs sont considérés comme les aborigènes de l'île. Au temps où le prince sakalave s'avança vers le Nord, des populations de ce nom existaient en effet, au dire de Drury, sur les bords de la rivière Manih, et au nord de cette rivière. Les derniers descendants des Vazim'bahs sont groupés encore aujourd'hui sur le même territoire, situé entre la rivière Manih ou Sizoubounghi, et celle dite Manamboule.

[2] On nous a dit que trois frères commandaient alors les Tsiaondikis sous les noms de *Nacavouavou*, *Ndakaouendia* et *Tchabendia*; mais d'autres personnes, qui nous ont paru plus dignes de foi, assurent que les chefs des Tsiaondikis étaient bien Rangouri et Ralambo. D'un autre côté, M. Noël donne les trois noms ci-dessus comme étant ceux de tribus qui peuplaient Ambohibengui, lors de l'arrivée des Sakalaves : peut-être étaient-ils ceux des tribus désignées sous le nom général de Djéribohitsis?

[3] M. Noël écrit *Sanangatsou*: nous croyons avoir rendu en écrivant *Sandangouatsi* les sons qui ont frappé notre oreille, quand ce mot a été prononcé devant nous, non-seulement par des Antalaots' et des Sakalaves, mais encore par des individus de cette peuplade; il nous est difficile d'admettre que ces derniers surtout l'aient mal prononcé.

[4] C'est le fleuve nommé depuis Bétsibouka, qui débouche dans la baie de Bombétok.

l'Est et au S.-E. par la grande forêt Anghalavouri; au Nord et N.-E. par la rivière Matzamba; à l'ouest par la mer. Les Manangadabos ne purent résister aux hordes aguerries du prince sakalave, et Razoalhao, le chef qui gouvernait le pays, se retira à Anghalavouri, où il mourut et fut inhumé. Les Sakalaves ont, dit-on, toujours respecté le lieu de sa sépulture : les arbres mêmes qui l'entouraient furent considérés comme sacrés, *fâli*.

On raconte que, lors de l'invasion d'Andriamandissou, un des parents de Razoalhao s'enfuit vers l'Est, avec sa famille, emportant un peu de l'eau du Manan'hara; et que, s'étant arrêté sur les bords d'une rivière où il pensait pouvoir s'établir avec sécurité, il y versa l'eau qu'il avait apportée, et lui donna le nom de celle de son pays natal, Manan'hara[1].

Poursuivant le cours de ses conquêtes, Andriamandissou soumit ensuite les Ant'ambohilavas, qui habitaient le territoire compris entre les rivières Matzamba et Louza, et dont le chef, Andrianpiériha, résidait au village d'Antsinghi, sur le revers occidental de la grande montagne Anquiripik. Les vaincus s'étant réfugiés en grand nombre chez les Antandrounahs, leurs voisins, répandirent à tel point parmi eux la terreur et la crainte d'un sort pareil au leur, que les chefs d'Androunah envoyèrent des ambassadeurs au-devant du conquérant pour le complimenter et reconnaître sa suzeraineté.

Le royaume d'Androunah et dépendances s'étendait alors, du côté de l'ouest, depuis la rivière Louza jusqu'à l'extrémité nord de Madagascar, et de ce cap au grand Manahar, du côté de l'Est. Sa partie Nord était désignée par le nom d'Ankarangna (place du Corail, le pays du Corail), dont le nom actuel *Ankaran* ou *Ankara* n'est qu'une contraction. Les parties du S.-E. et du Sud formaient le pays d'Androunah proprement dit, où se trouvaient les grands villages d'Antanghin ou Antonguin; Apomby, résidence du roi, et Marangbatou. Enfin la partie Ouest était appelée Ambongoulé : les habitants de celle ci étaient plus particulièrement connus sous le nom d'Antan'zouns; ceux d'Ankaran ou Ankara, sous le nom d'Ant'ankarans ou Ant'ankares.

Andriamandissou, n'ayant plus devant lui d'adversaires à combattre, s'en retourna vers le Sud, et, s'arrêtant à peu près au

[1] Il existe en effet, à la côte Est, une rivière Manahara, débouchant à la mer près et au Nord du cap Bellone, à l'ouverture Ouest de la baie d'Autongil, ce qui permet de donner quelque crédit au fait mentionné dans la tradition.

centre des contrées envahies par lui, il fixa sa résidence sur le bord de la rivière Mandzaraï [1], dans la province de Miari, pays des Sandangouatsis, à cinq ou six lieues au Sud du fond de la baie où débouche le fleuve Manan'hara ou Bétsibouka, connue depuis sous le nom de baie Bombétok. Il appela Tongaï (de *tonga*, arriver, parvenir) l'établissement qu'il y fonda, et ce fut, durant tout son règne, la capitale de ses Etats.

Non loin, et à l'ouest de Tongaï, au fond de la baie de Bouéni, était situé un village de ce dernier nom, bâti, ainsi que plusieurs autres au Nord et au Sud, par une colonie d'Arabes, établie sur cette côte longtemps avant l'arrivée des Sakalaves [2]. L'un de ces villages, Langani, élevé dans la baie de Matzamba, était déjà tombé au pouvoir d'Andriamandissou lors de l'excursion de ce conquérant vers le Nord, et, la lutte une fois engagée, les colons semblaient ne pouvoir échapper à une destruction totale que par l'exil ou la soumission. Mais, en apprenant la prise de Langani, les habitants de Bouéni, prévoyant qu'ils ne pourraient défendre plus efficacement leur village, s'étaient transportés avec leurs biens sur une petite île sise dans la baie, et s'y étaient fortifiés. Ceux des autres villages se joignirent à eux, et, tous réunis sur ce point, ils purent encore, à la faveur de sa situation insulaire, repousser pendant plusieurs années les prétentions de souveraineté du prince sakalave; mais, l'île ayant été enlevée par surprise, ils furent forcés de se soumettre.

Heureux d'un événement qui non-seulement mettait fin à toute opposition contre son autorité, mais lui livrait aussi une population industrieuse et intelligente avec tous les avantages résultant de ses relations commerciales, le vainqueur, dont cette population dut alors subir le joug et reconnaître la suzeraineté, donna à son royaume le nom de Bouéni. A la suite du traité d'amitié conclu, comme nous l'avons dit, entre les deux frères Andriamagnéti et Andriamandissou, la grande rivière Ounara fut considérée comme limite commune des dépendances du Bouéni et de celles du Ménabé; et avec le second de ces princes commença la dynastie des Voulamènes de Bouéni.

Après leur soumission au roi sakalave, une partie des An-

[1] La Mandzaraï débouche entre la baie de Bouéni (rivière *Makumba* d'Owen) et le cap Tan'zou (*false cape* d'Owen).

[2] Voir à l'appendice la note G, sur l'origine et la marche de ces établissements.

talaots'[1] de Bouéni étaient retournés sur la Grande-Terre, mais les principales familles avaient continué de demeurer sur l'île qui leur avait quelque temps servi de refuge, et dont elles n'avaient pas encore désespéré de faire un jour le foyer de leur indépendance : dans ce but leur chef Faki faisait rétablir à petit bruit les murailles de l'île Bouéni, et y préparait des moyens de résistance. Andriamandissou en fut bientôt informé, et, prévoyant que l'esprit de révolte qui animait les vaincus lui créerait de grands embarras s'il n'en arrêtait le développement par la terreur, il attira sous un faux prétexte le chef des Antalaots' à Tongaï, et le fit mettre à mort.

Mais cet acte de sévérité, tout effrayant qu'il était, n'aurait sans doute que temporairement arrêté les projets de révolte qu'on nourrissait, et, pour prévenir plus complétement leur réalisation, le roi des Sakalaves eut recours à cette politique de tous les temps et de tous les lieux, qui conseille de diviser pour régner. Les idées d'indépendance fermentaient plus particulièrement au sein des principales familles, qui avaient plus d'intérêt que la masse à secouer le joug : il résolut de leur enlever leur influence en les abaissant et en séparant autant que possible leurs intérêts de ceux du reste de la communauté. Entre autres mesures prises par lui pour y arriver, il nomma sultan des Musulmans, en remplacement de Faki, un Antalaots' de la basse classe, appelé Hassan-ben-Youmah. Cet homme, doué d'autant de finesse que d'énergie, comprit tout le danger qu'il courrait en acceptant cette subite élévation, et craignant que les grands, humiliés et exaspérés d'un pareil choix, ne s'en vengeassent sur lui en le faisant assassiner, il conseilla à Andriamandissou d'élever à cette dignité sa petite-fille Andrianantan'-Arivou, sous le nom de laquelle il pût alors, sans risques pour sa vie, exercer réellement l'autorité.

Andrianantan'-Arivou était encore fort jeune lorsqu'elle fut ainsi appelée à gouverner les Antalaots' : ceux-ci s'attachèrent à cette enfant; ils obtinrent de son grand-père l'autorisation de l'instruire, et ils en firent une musulmane. Elle se maria quelque temps après à un Arabe de Surate nommé Seïd Abderrhaman; celui-ci étant mort, elle épousa en secondes noces un

[1] Le nom d'Antalaots' (*anti* ou *antaï allaoutsi*, peuple ou hommes d'outre-mer) fut donné par les indigènes aux premiers colons, et continua de désigner leurs descendants.

autre Arabe du nom de Sidy Ahmet, de Patta. Hassan-ben-Youmah continua seul les fonctions de gouverneur des Antalaots', qui, à sa mort, furent transmises à son fils Youmah-ben-Hassan.

Le règne d'Andriamandissou fut rempli par les guerres incessantes qui précèdent et suivent toujours nécessairement la fondation d'un royaume par la conquête, et souvent troublé par les haines et les réactions qui devaient inévitablement résulter de ce rapprochement forcé de peuplades jusqu'alors étrangères, sinon hostiles, les unes aux autres. Mais, malgré le système de compression et de sévérité excessive qui y fut mis en vigueur, ce règne n'en fut pas moins utile et glorieux. Aussi, quand, par l'avénement de générations nouvelles, la fusion de toutes les peuplades vaincues eût été opérée et l'unité nationale constituée, les Sakalaves rendirent en vénération à leur premier chef tout ce qu'il leur avait donné de gloire et de puissance: Sa mémoire devint l'objet d'un véritable culte; son nom fut honoré dans les cérémonies politiques et religieuses, et son esprit invoqué dans toutes les circonstances qui importaient aux intérêts et à la grandeur de la nation sakalave. Ce prince mourut après un règne d'environ 30 ans; il fut inhumé à Tongaï. A sa mort, le royaume de Bouéni, constitué depuis quelques années à peine, comptait déjà pour tributaires plusieurs grandes peuplades: les Antandrounahs, les Bezanozanos, les Ant'sianaks, les Magnendis et les Amboualambous ou Hôvas.

Andriamandissou-Arivou eut pour successeur son fils aîné, dont le nom posthume est Andrianambouni-Arivou [1] (*ambouni*, élevé au-dessus, qui domine, qui surpasse). Ce prince avait suivi son père, quand celui-ci quitta le Ménabé, et il avait partagé les périls et la gloire de sa brillante carrière. Parvenu au pouvoir suprême, il transporta la résidence royale un peu au nord de Tongaï, en un lieu appelé Ankazou-Tangou [2]. Par lui, le pays fut pacifié, l'autorité affermie, et l'administration organisée dans les diverses provinces. Son règne ne dura qu'une dizaine d'années et fut paisible [3].

[1] Drury appelle Andrian-Toukaiffe le fils du fondateur du royaume sakalave du Nord. Ce nom serait donc celui que portait pendant sa vie l'Andrianambouni de la tradition, fils et successeur d'Andriamandissou.

[2] Voir à l'appendice la note H, où la situation de cette résidence est discutée.

[3] Voir à l'appendice la note I, au sujet de cette donnée de la tradition.

Andrianambouni-Arivou avait épousé sa cousine Andriamanouhi-Arivou, fille d'Andriamagnéti-Arivou; il en eut six enfants. L'aîné, Andrianantan'-Arivou avait été, comme nous l'avons dit, placé par son grand-père à la tête de la population antalaots' de Bouéni. Les autres enfants furent : Andriamahatindi-Arivou, Andrianéhéven-Arivou, Andrianahiditsi-Arivou, Andrianihotsi-Arivou, et une seconde fille dont on n'a pu nous faire connaître le nom.

En outre de ces six enfants, Andrianambouni en eut plusieurs autres, de femmes ne tenant pas à la famille royale; mais ces enfants de sang mêlé n'avaient d'autre droit que celui de porter le titre d'Ampandzaka [1], la loi de succession au trône ne reconnaissant, comme aptes à hériter, que les descendants mâles de père et mère voulamènes [2]. Ils étaient même éloignés de toute fonction gouvernementale, dans la crainte que l'influence qu'ils en auraient acquise ne servît les idées d'usurpation que leur consanguinité avec la race royale pouvait leur suggérer. Il y eut cependant au moins une exception à cette règle, car on dit qu'un des fils illégitimes d'Andrianambouni exerça les importantes fonctions de Manan'tani [3], après avoir, toutefois, abjuré son nom et sa famille, et renoncé, par un serment solennel, aux prérogatives d'Ampandzaka.

Andriamahatindi-Arivou succéda à son père et établit sa ré-

[1] Le mot *Ampandzaka* a le sens général de *prince ;* il est donné aux membres de la famille royale, à tous ceux qui tiennent par un degré de parenté quelconque à cette famille, et enfin aux descendants des chefs dont les territoires réunis par la conquête formèrent le royaume de Bouéni. Suivi du mot *Mandzaka,* il désigne le prince régnant, le souverain ; avec les mots *Mahéri N'fandzaka*, il s'applique aux princes qui ont droit à exercer le pouvoir souverain, et dans ce sens on ne le fait suivre quelquefois que du mot *Mahéri*. Les princes qui, quoique de la famille royale, ne peuvent jouir de ce même droit sont dits *Tsi-Mahéri-N'fandzaka,* ou simplement *Tsimahéri.*

[2] Cette loi de succession au trône était celle en vigueur dans le Ménabé. Andriandahéfousti l'y avait établie, et, pour en assurer autant que possible l'exécution, il avait fait décréter que les membres de la famille Voulamène ne pourraient s'allier qu'entre eux. Cette dernière disposition était tellement absolue, qu'à défaut d'autres parents les frères devaient épouser leurs sœurs, ce qui eut lieu, comme on le verra pour l'un des fils d'Andrianambouni-Arivou.

[3] Le Manan'tani est le premier ministre du roi et l'intermédiaire obligé de celui-ci dans tous ses rapports avec la population. Il dirige ordinairement aussi les opérations militaires et tout ce qui a trait aux affaires extérieures.

sidence à Marouvouaï, village qui prit son nom de celui d'un cours d'eau [1] sur la rive droite duquel il avait été élevé. Le nouveau roi, craignant que ses frères, issus de mères étrangères à la race royale, et dont l'un était son aîné, ne fomentassent des troubles dans ses États, les força d'en sortir en menaçant leur vie. L'un d'eux, le premier enfant d'Andrianambouni-Arivou, nommé Andriamangariëna, s'enfuit à la côte Est avec sa fille Soa. Trois autres, désignés après leur mort par les noms d'Andrianilahé-n'-Arivou, Andrianomba-n'-Arivou et Andriantsifoué-n'-Arivou, allèrent s'établir dans le pays d'Ambohibengui avec leurs familles et leurs serviteurs et partisans. Ils s'y partagèrent l'autorité, en reconnaissant comme suzerain le roi de Bouéni, et les groupes qui les y avaient suivis donnèrent naissance à trois tribus distinctes : les Tsitampikis, les Mivavis et les Antimarahs, qui occupent encore aujourd'hui une partie du pays d'Ambongou.

Sous le règne d'Andriamahatindi, les Antsianaks voulurent secouer le joug; ils refusèrent le tribut, et poussèrent l'audace jusqu'à venir attaquer les Sakalaves sur leur propre territoire. Le roi de Bouéni rassembla ses guerriers et ordonna de laisser les agresseurs avancer dans le pays. En même temps il faisait marcher une partie de son monde pour les prendre en flanc; alors que lui les attaquerait de front avec le gros de l'armée. Cette manœuvre échappa aux Antsianaks, et ils continuèrent de se porter en avant sans défiance; mais, se trouvant bientôt entourés d'ennemis, ils perdirent courage et se dispersèrent, laissant un grand nombre des leurs sur le champ de bataille. Andriamahatindi poursuivit les fuyards, dont pas un n'échappa, dit-on, au massacre; puis il envahit à son tour le pays des Antsianaks, le soumit en entier, et lui imposa de nouveau le tribut avec la suzeraineté de Bouéni. Ce fut sous le règne de ce prince qu'on vit s'élever la ville de Moudzangaïe [2], et voici ce qui donna lieu à l'érection de cette cité arabe.

L'un des premiers établissements antalaots à la côte N. O. était situé dans la baie de Bâli, à l'extrémité Nord d'Ambohibengui. Lorsque, après l'invasion des Sakalaves, la ville de Langani fut

[1] La rivière appelée Marouvouaï (*marou vouaï*, beaucoup de caïmans), afflue dans le Bétsibouka, à peu près vis à-vis de Nossi-Kibondrou, l'une des îles que forme ce fleuve, à son embouchure.

[2] Voir, à l'appendice, la note J relative à l'étymologie de ce mot.

attaquée et prise par Andriamandissou, les habitants de Bâli, prévoyant un sort pareil pour leur village, et n'espérant plus désormais jouir dans ce pays de la paix et des avantages en vue desquels ils s'y étaient fixés, avaient, pour la plupart, gagné la côte d'Afrique; mais cependant quelques-uns d'entre eux s'étaient ralliés à leurs coreligionnaires de Bouéni, et y étaient restés après la soumission de cette colonie au souverain sakalave. Or la présence des Antalaots' sur un point du pays était avantageuse surtout au chef et à la population qui résidait autour de ce point. Intermédiaires nécessaires entre les indigènes et les commerçants étrangers, c'était à leurs établisements que les navires de ceux-ci, et principalement les daws arabes venaient de préférence aborder. Chefs et sujets étaient donc jaloux d'avoir près d'eux ces colons dont l'aptitude commerciale procurait, aux uns, de nouveaux ou de plus grands moyens d'échange et de consommation, aux autres, les cadeaux à l'aide desquels les marchands cherchaient à capter leur bienveillance ou à se faire concéder quelques priviléges.

Les bâtards d'Andrianambouni, et particulièrement Andrianilahé-n'-Arivou, qui résidait aux environs de la baie Bâli, voulurent se procurer ces avantages et cherchèrent à faire émigrer en Ambongou quelques-uns des Antalaots' de Bouéni. Andriamahatindi, avisé de ce dessein et des intrigues auxquelles on se livrait pour le réaliser, envoya faire des représentations à ses frères, les engageant à se tenir tranquilles. Ceux-ci feignirent de renoncer à leur projet; mais, quelques temps après, à la suite d'une petite expédition dirigée par Andrianbahatsi, fils de l'un d'eux, plusieurs Antalaots' furent enlevés de Bouéni et conduits à Bâli. Andrianilahé-n'-Arivou prétendit justifier cet acte en alléguant que ce point avait déjà été occupé par eux et leurs familles.

Andriamahatindi voulait porter la guerre dans l'Ambongou pour reprendre les individus enlevés, mais leurs parents et leurs amis lui représentèrent que c'était exposer la vie de ceux qu'il voulait délivrer, et le décidèrent à temporiser. Ce fut alors que, pour prévenir de nouveaux rapts, il exigea que les colons de Bouéni quittassent la baie de ce nom et vinssent se fixer au nord du lieu qu'il habitait, afin que, placé entre eux et les ravisseurs, il pût les protéger plus efficacement. Les Antalaots' se transportèrent donc dans la baie de Ponbétok ou Bombétok, au fond de laquelle se trouvait alors la résidence royale, et sur le

côté nord de cette baie, ils fondèrent le village de Moudzangaïe [1].

Andriamahatindi avait épousé sa plus jeune sœur, surnommée Ratsipiranou (la bénie, l'aspergée) [2], et il en eut six filles : la première, nommée Tsafantouki (l'indépendante, la toute-puissante), par allusion à sa naissance de fils et fille de roi qui la mettait au-dessus de tout autre membre de la famille royale, fut appelée, après sa mort, Andriamamoulak'-Arivou ; la seconde, eut pour nom posthume Andriamamounzi-Arivou ; la troisième, celui d'Andriamagnin'-Arivou ; la quatrième, s'appelait Tomboula ; la cinquième, Mahou ; la sixième, Ndiaka, et, après sa mort, Andriamagnésouki-Arivou.

Il avait eu aussi d'une femme hôva, fort jolie, un fils qui était lui-même doué de tant d'avantages physiques, qu'on le nomma Ratsitéra (l'incomparable, celui qui n'a pas d'égal.)

Andriamahatindi-Arivou aurait, d'après la tradition, régné 30 ans [3]. Il mourut à Marouvouaï, et fut enterré à Mahabou, au sommet d'une colline située à quelques milles dans le Sud, et sur l'autre rive du Bétsibouka.

Ce n'était pas seulement à l'égard des bâtards de son père que ce roi avait montré de la jalousie et de la méfiance : ombrageux à l'excès en tout ce qui concernait son autorité, il aurait voulu se débarrasser même de ses propres frères, et, dès son arrivée au pouvoir, il avait envoyé le cadet dans le Nord, avec une armée, pour qu'il s'y créât un établissement en dehors du royaume. Une partie du pays d'Androunah était déjà tributaire du roi de Bouéni, mais ses habitants avaient conservé leur nationalité et leurs chefs. Le prince sakalave, dont le nom posthume est Andrianéhéven-Arivou, devait, d'après les intentions de son aîné, se faire reconnaître souverain de ce pays et résider ensuite à Ankara.

Or, quelques années après l'invasion du Nord par les Sakalaves, sous la conduite d'Andriamandissou, événement qui avait

[1] Voir, à l'appendice, la note K, où nous discutons les assertions de M. Noël quant à l'époque et à la cause de la fondation de Moudzangaïe et de Bombétok.

[2] Quoique de semblables mariages fussent prévus et autorisés par la loi sakalave, on fit précéder celui-ci d'une cérémonie qui consistait à asperger la femme, en récitant des prières pour appeler sur elle le bonheur et la fécondité, comme si l'on eût craint qu'une union aussi insolite n'attirât sur les nouveaux époux la colère de l'Être suprême.

[3] Voir dans l'appendice la note L sur la chronologie des rois sakalaves.

mis en question l'autorité des chefs d'Androunah, l'un d'eux, Andriamihimpiègne, voulant se prémunir contre de nouvelles exigences du roi sakalave, avait quitté sa résidence de Marangbatou, situé au centre du pays, pour aller s'établir dans le Nord d'Ankara. Là se trouvait en effet un lieu naturellement fortifié, qu'une enceinte de roches très-élevées rendait presque inaccessible, et où le chef devait trouver un refuge assuré au cas où le conquérant menacerait de nouveau son indépendance. A Andriamihimpiègne avait succédé Andriantsiroutsou, et c'était lui qui commandait à Ankara quand Andrianéhéven y arriva[1].

On raconte que le prince sakalave fit le trajet par mer jusqu'à Nossi-Bé avec une partie de son monde, porté sur des pirogues et des bateaux antalaots'; le reste de l'expédition suivait par terre.

On avait embarqué sur la flottille deux pièces de canon, qui furent d'abord déposées à la pointe S.-E. de ladite île, et c'est, assure-t-on, de ce fait que le nom de Tafoundrou (canon) est resté à cette pointe. L'un de ces canons fut ensuite transporté à Sambéranou à la partie Est de la baie de Passandava, où était placé le camp des Sakalaves; les indigènes prétendent que cette pièce s'y trouve encore.

A l'arrivée de l'armée sakalave sur le territoire d'Androunah, les chefs de l'intérieur déclarèrent être soumis à Andrianéhéven, et ne pas s'opposer à ce qu'il s'établît dans le pays. Il n'y eut pas non plus d'obstacle sérieux élevé par la population d'Ambongoulé; mais Andriantsiroutsou s'était enfermé avec ses gens dans la forteresse d'Ankara, et avait refusé de reconnaître la souveraineté du prince sakalave. Quoique bloqué dans cette retraite, le chef antankare aurait pu s'y maintenir bien longtemps, en dépit de tous les efforts de son adversaire; car l'escalade des rochers à pic qui en formaient l'enceinte était impossible, et l'entrée souterraine de celle-ci, tellement étroite et hérissée de difficultés, que deux hommes auraient suffi à la garder contre toute une armée; mais la défection s'étant mise parmi ses gens, il se vit peu à peu abandonné par eux. Craignant alors d'être trahi et surpris dans son asile, il se décida à en sortir, et s'enfuit chez les Antsianaks.

[1] Voir, à l'appendice, la note M tendant à justifier cette assertion, et signalant plusieurs erreurs commises au sujet d'Ankara.

Andrianéhéven régna à Ankara tant que vécut Andriamahatindi. A la mort de celui-ci, qui ne laissait pas d'héritier légitime, il devait lui succéder; mais un frère cadet, dont le nom posthume est Andrianahiditsi-Arivou, profitant de l'éloignement d'Andrianéhéven, voulut se faire nommer roi de Bouéni, et fut en effet reconnu comme tel par une partie de la population. Andrianéhéven, en ayant été informé, et ne voulant pas renoncer à ses droits, envoya vers son frère, pour l'engager à déposer l'autorité et le titre qu'il avait usurpés, lui offrant en dédommagement le gouvernement d'Ankara.

Andrianahiditsi entra en pourparlers, afin de gagner du temps et d'affermir son autorité, puis il refusa nettement de se rendre à l'injonction d'Andrianéhéven. Celui-ci remit le gouvernement d'Ankara aux mains d'un des chefs indigènes, et, entrant avec ses guerriers sur le territoire de Bouéni, où il fut joint par tous ses partisans, il marcha contre l'usurpateur. Les deux frères se firent, dit-on, la guerre pendant 7 ans, au bout desquels Andrianahiditsi, forcé de sortir de Bouéni, se dirigea vers le Sud, dans l'intention de se retirer en Ménabé; mais, comme il traversait le territoire des Marendrahs, petite tribu établie au Sud de la rivière Ounara, il y fut assassiné par les ordres d'Andriamahéfoui-Arivou, chef de cette tribu. Tout mécontents qu'étaient les Sakalaves de la conduite antérieure de ce prince, et malgré les maux que ses injustes prétentions leur avaient attirés, ils n'en avaient pas moins conservé pour sa personne le respect aveugle qu'ils portaient aux membres de la famille royale : ils eurent donc horreur de ce meurtre, et le nom de Marendrah resta voué parmi eux à une telle exécration, qu'un individu de ce cette tribu n'aurait pas impunément mis le pied sur la terre de Bouéni. Les restes d'Andrianahiditsi y furent transportés et déposés dans un tombeau distinct de celui des autres membres de la famille, en un lieu appelé Bétsiouki[1]. Il avait eu un fils, Andriamaroufali, qui avait épousé sa cousine Andriamamounzi-Arivou; mais ce fils était mort dans la guerre que se firent son père et son oncle, laissant une fille du nom de Ravahini ou Vahini.

Après le départ d'Andrianéhéven, Andriantsiroutsou était

[1] Bétsiouki était un grand village situé à environ 5 milles de la rive droite du Bétsibouka, et à 35 milles environ de l'embouchure de ce fleuve.

retourné à Ankara, et avait envoyé faire sa soumission à son ancien adversaire, devenu roi de Bouéni. Celui-ci le réintégra dans le gouvernement d'Ankara, mais en le maintenant dans un état de vassalité à son égard et l'obligeant de payer un tribut annuel. Il décida en même temps que le territoire compris entre les rivières Louza et Sambéranou (province d'Ambongoulé, de l'ancien État d'Androunah) ferait dorénavant partie du royaume de Bouéni, dont la limite nord se trouva ainsi formée par cette dernière rivière.

Andrianéhéven avait établi sa résidence à Amboroumalandi, un peu au nord de Marouvouaï; il y mourut sans laisser d'enfants légitimes, et son corps fut inhumé à Tougaï. La fermeté de son caractère et le respect qu'il avait su inspirer aux chefs voisins lui valurent, à sa mort, le nom sous lequel il nous est connu : (*néhéven* signifie qui est craint, respecté, redouté).

Il eut pour successeur son frère, dernier fils d'Andrianambouni-Arivou, mais le nouveau roi mourut après un an de règne au plus : il fut pour cette raison nommé Andrianihotsi-Arivou (*nihotsi*, qui a goûté). Ses restes furent déposés à Mahabou.

Un fils de Tsafantouki, petit-fils d'Andriamahatindi, lui succéda. Ratsitéra, son oncle, voulut élever des prétentions au pouvoir, mais il ne tenait à la famille royale que par son père, et les Sakalaves préférèrent le neveu, comme étant issu de race royale par les femmes. Celui-ci, une fois élu, fit tuer son compétiteur : un grand chef, du nom de Tchiassouki, ayant osé lui adresser des remontrances sur cet acte de cruauté, paya de sa tête sa généreuse audace. Le gouvernement despotique de ce prince et le caractère inflexible dont il était doué assurèrent, pendant tout son règne, l'obéissance la plus absolue à ses volontés. Il fut pour cette raison nommé, après sa mort, Andrianiké-n'-Arivou (*niké*, l'obéi, qui est obéi). Il vécut à Miadziki, et y mourut sans laisser d'héritier légitime.

Un fils de la troisième fille d'Andriamahatindi et cousin d'Andrianiké-n'-Arivou lui succéda. Son règne fut court et paisible. Le naturel doux et bienveillant de ce prince le fit beaucoup aimer de ses sujets. Il était ordinairement suivi, lorsqu'il se montrait en public, d'une foule de solliciteurs qu'il écoutait avec bonté, et auxquels il faisait toujours quelques concessions; ce qui le fit nommer, après sa mort, Andriamangarak'-Arivou

(*mangaraka*, qui concède). Il résidait à Tsianalika, sur la rive droite du Bétsibouka. Il avait épousé sa cousine Ravahini, et en eut une fille, nommée Kadzi. Il fut inhumé à Mahabou.

Andriamangarak'-Arivou eut pour successeur son frère. Celui-ci était doué d'un caractère élevé et d'une aptitude à gouverner qui rendit son administration remarquable. Il s'appliqua à rétablir l'ordre dans ses États, et y fit régner la paix et l'équité bien plutôt par des mesures sages et préventives que par la rigueur et les châtiments, si souvent employés par ses prédécesseurs. Il épousa sa belle-sœur Ravahini, mais n'en eut pas d'enfant. Son règne paraît n'avoir eu qu'une courte durée, pendant laquelle il vécut à Mahamanghisti, non loin de Marouvouaï. Il fut nommé après sa mort Andriamandahats'-Arivou (*mandahasti*, qui met de l'ordre, l'organisateur)[1].

Andriamandahts'-Arivou était le dernier descendant mâle des Voulamènes. A sa mort, la loi suivie jusque-là pour la succession au trône dut être forcément modifiée : il fallait ou appeler une femme à régner, ou nommer pour roi un descendant plus ou moins éloigné de la race privilégiée. Mais, par suite d'une excessive liberté de mœurs chez les Sakalaves, la paternité étant toujours chez eux chose fort incertaine, ils s'exposaient, en prenant le dernier parti, à être gouvernés par un individu complétement étranger à la famille royale. Ils préférèrent donc admettre les femmes de cette famille à l'exercice du pouvoir souverain.

La mère des deux rois précédents, troisième fille d'Andriamahatindi et de Ratsipiranou, fut la première femme qui régna sur les Sakalaves de Bouéni. La sage administration de son prédécesseur lui avait préparé un règne facile et paisible. Elle entretint des relations amicales avec tous ses voisins, et mourut à Ambalavondhou, où elle avait vécu. Elle fut alors nommée Andriamagnin'-Arivou, *magnina* (qui est sociable, prévenante, pacifique).

Tomboula, quatrième fille d'Andriamahatindi, succéda à sa sœur; mais sa mauvaise santé ne lui permit pas de garder le pouvoir, et, après avoir régné quelques mois seulement, elle abdiqua en faveur de sa nièce Ravahini. On la surnomma, pour cette raison, Andriamihavoutsi-Arivou (*mihavoutsi*, qui s'ôte, se déplace).

[1] Voir, à l'appendice, la note N, tendant à établir la date probable de l'avénement de ce prince et de la mort de son prédécesseur.

Ravahini, après avoir été femme de deux rois, fut donc appelée à exercer le pouvoir en son propre nom. Pendant ces deux phases de sa vie, elle avait pu se faire de nombreux partisans, ce qui facilita sans doute son avénement. Au reste, sa naissance lui donnait plus de droits qu'à tout autre prétendant, car elle était, par sa mère comme par son père, arrière-petite-fille d'Andrianambouni-Arivou et d'Andriamanouhi-Arivou. Toutes ces circonstances ne laissaient pas Andriamihavoutsi entièrement libre dans le choix de son successeur : aussi suffisent-elles à expliquer comment cette reine fut conduite à désigner, pour lui succéder, sa nièce plutôt que son petit-fils Maka.

Ravahini, jeune encore, avait épousé un chef ampandzaka, nommé Ravouri, qui l'avait rendue mère de deux enfants : un garçon, nommé Ouza, et une fille, nommée Saï. Andriamangarak'-Arivou, devenu roi, avait fait rompre ce mariage, sous prétexte qu'il était contraire à la loi d'Andriandahéfoutsi, et il avait épousé Ravahini; puis, à la mort de ce roi, elle dut encore se marier à son successeur, mais n'en eut pas d'enfants. Enfin, lorsqu'elle devint veuve de ce dernier, elle s'unit à un autre chef, Rabalatsi, et, de ce quatrième mariage, naquit une fille, qui fut appelée Taratsi. Ravahini fut, dit-on, la première femme voulamène qui dérogea à la loi d'Andriandahéfoutsi, en s'alliant à des chefs qui n'étaient pas de sang royal.

Le changement apporté à la loi de succession lors de la mort d'Andriamandahats'-Arivou avait éveillé en plusieurs chefs, vassaux ou tributaires du royaume de Bouéni, des idées d'ambition et des velléités d'indépendance [1]. Quelques manifestations furent faites dans ce sens dès les premières années du règne de Ravahini. Les chefs d'Ambongou voulurent se soustraire à son autorité : Ne tenant aucun compte de ses ordres, ils se livraient à toute sorte d'exactions et de violences sur les Antalaots' et les Sakalaves que des affaires appelaient dans l'Ambongou ou qui traversaient ce pays; ils furent même assez hardis pour aller enlever des esclaves et des troupeaux sur le territoire de Bouéni; enfin ils donnèrent asile à un chef sakalave révolté contre sa souveraine, et qui avait dérobé et emporté avec lui les reliques des anciens rois [2]. Ravahini

[1] Voir, à l'appendice, la note O, dans laquelle se trouve justifiée cette donnée de la tradition.

[2] Ces reliques consistaient en certaines parties du corps d'Andriamandissou-Arivou et d'Andriamabatindi-Arivou, telles que les ongles, les cheveux et

fit marcher contre eux son fils Ouza, qui envahit la province d'Ambongou, en chassa les chefs rebelles, et les força de chercher un refuge dans le Ménabé. Le roi Miakala, qui gouvernait ce pays, intervint en leur faveur, et obtint de sa parente Ravahini qu'elle leur permettrait de rentrer dans leurs possessions. Alors, deux des chefs vaincus, Tsitouloura et Andriantivoua, allèrent demander grâce à la reine de Bouéni, et la reconnaître de nouveau comme suzeraine. Tsitouloura commandait la tribu des Tsitampikis, et Andriantivoua celle des Mivavis [1].

A l'époque où ces événements se passaient dans les pays sakalaves, le chef hôva Iambouasalama, connu ensuite sous le nom d'Andrianampouin'-Imerne, s'efforçait de réunir sous son autorité les divers districts de la province d'Imerne. Ce prince rusé et ambitieux sut, par des démonstrations de déférence envers Ravahini, et des relations de bonne intelligence adroitement entretenues avec elle, capter son amitié et l'intéresser au développement de sa puissance naissante [2]. Ravahini lui envoya en effet des troupes pour l'aider dans la lutte qu'il avait engagée contre ses voisins, et à l'issue de laquelle, non-seulement les districts d'Imerne, mais encore les provinces d'Imamo et de Vonizongo furent placés sous son autorité. D'autres disent que l'envoi de troupes ordonné par Ravahini avait eu pour but de faire rentrer dans le devoir le chef d'Imamo, qui refusait de lui payer le tribut accoutumé.

Andrianampouine témoigna toujours un grand respect pour Ravahini; on cite à l'appui de cette assertion les faits suivants :

La sœur de ce chef avait entretenu avec la reine des relations affectueuses, et toutes deux se donnaient le titre de sœur; à sa mort, la princesse hôva ayant institué Ravahini son héritière,

les dents, le tout précieusement conservé. La possession de ces reliques est, aux yeux des Sakalaves, comme la consécration de la royauté, et le roi régnant doit en être dépositaire pour pouvoir rallier à lui toute la population.

[1] Il n'est pas fait mention que le chef des Antimarahs ait pris part à cette démarche; peut-être est-ce à la suite de l'intervention de Miakala que le pays de Marah cessa d'être compris dans les dépendances du Bouéni pour faire partie de celles du Ménabé.

La guerre dont il vient d'être parlé est mentionnée par Dumaine (*Annales de Maltebrun*, tome II, page 31), et, d'après ce qu'en dit ce voyageur, elle dut avoir lieu dans le courant de l'année 1793.

[2] Voir, à l'appendice, la note P, au sujet de l'opinion de Dumaine sur les rapports existant entre Ravahini et Andrianampouine.

Andrianampouine, fidèle aux intentions de sa sœur, fit remettre tous les esclaves et l'argent de celle-ci à sa légataire. Lorsque la reine sakalave elle-même mourut, il envoya à Bouéni une forte somme d'argent et des étoffes destinées à être, selon l'usage, déposées dans le tombeau de la princesse défunte, quatre cents bœufs pour être sacrifiés à ses funérailles, et un personnel de douze cents individus pour y assister. Ce fut le dernier acte de vassalité auquel les chefs hôvas se soumirent vis-à-vis des rois de Bouéni[1].

Ce fut durant le règne de Ravahini que commencèrent les expéditions maritimes faites par les Malgaches contre les Comorres et jusqu'à la côte d'Afrique. Elles ne furent pas, il est vrai, ordonnées par elle ; mais ses sujets y prenaient part, aussi bien que les habitants de l'Est, et c'était d'un des points de la côte sakalave, Karakadzouro ou Nossi-Bé, que ces expéditions se dirigeaient vers les malheureuses îles qu'elles allaient dévaster.

Sous l'autorité bienveillante et ferme de cette reine, la ville et le commerce de Moudzangaïe prirent un grand accroissement. Dans ce port abondaient alors, chaque année, un très-grand nombre de daws arabes qui y venaient échanger, contre les produits et les esclaves de Madagascar, les marchandises de l'Arabie, de la côte orientale d'Afrique et des Comorres. Deux grands bateaux de Surate y faisaient annuellement un voyage de mousson, chargés d'étoffes de leurs pays et de Cutch. Enfin des négriers européens y touchaient fréquemment pour s'y approvisionner et ravitailler, alors même qu'ils ne devaient prendre leur cargaison d'esclaves qu'à la côte d'Afrique.

Les mouvements nécessités par les relations commerciales de Moudzangaïe étaient effectués par les Antalaots'. Avec leurs nombreux bateaux, ils parcouraient la côte et remontaient les rivières, déposant en chaque lieu les marchandises étrangères appropriées à sa consommation, et se chargeant, pour les transporter à Moudzangaïe, de celles destinées au commerce extérieur; d'autres, à l'aide d'un colportage toujours actif, se livraient aux mêmes spéculations à l'intérieur, où ils circu-

[1] D'après la tradition, les Hôvas étaient tributaires du roi des Sakalaves de Bouéni depuis le règne d'Andriamandissou-Arivou. Mais nous n'avons pu obtenir de renseignements positifs ni sur l'existence de ce lien de vassalité, ni sur les événements à la suite desquels il avait été établi, soit dès lors, soit postérieurement à ce règne.

laient librement et sans autre obligation que celle de faire quelques cadeaux aux chefs des pays dans lesquels ils trafiquaient.

Le gouvernement de la colonie était exercé par un chef antalaots', nommé par le souverain de Bouéni, ou qui, du moins, recevait de lui l'investiture. Le gouverneur avait sous ses ordres trois autres chefs qui se partageaient la direction des affaires intérieures de la cité. Youmah-ben-Hassan, qui commandait à Moudzangaïe quand Ravahini arriva au pouvoir, mourut pendant ce règne, et fut remplacé par son consin Abdallah-ben-Massico. Youmah-ben-Hassan avait lui-même, comme nous l'avons déjà dit, succédé à son père Hassan-ben-Youmah, ex-gouverneur des Antalaots' de Bouéni, et premier gouverneur de Moudzangaïe.

La colonie avait ses couleurs particulières: un pavillon mi-partie rouge et blanc (le rouge, inférieur) était celui de la marine; un autre, aux trois couleurs, rouge, blanc et noir, flottait sur la ville. Enfin des pavillons de chacune de ces couleurs, avec une devise ou un nom au milieu, étaient aussi arborés sur les boutres antalaots'.

Les navires ou bateaux étrangers qui séjournaient à Moudzangaïe payaient un droit d'ancrage dont le chiffre était fixé pour chacun à 10, 20 ou 30 piastres, selon qu'il avait un, deux ou trois mâts. Aucun droit n'était exigé des commerçants à l'entrée ou à la sortie des marchandises; mais ils faisaient un cadeau au roi de Bouéni et aux principaux chefs.

Les prédécesseurs de Ravahini, se rappelant la difficulté qu'avait eue Andriamandissou-Arivou à s'emparer de l'île de Bouéni, et les tentatives faites par le chef Faki, avaient toujours défendu aux Antalaots' de construire des maisons en pierres, craignant que ceux-ci n'y trouvassent le moyen de fortifier la ville et de se dérober ainsi à leur autorité : Ravahini autorisa ces constructions. Cette concession montre quel degré d'influence avaient acquis, sous ce règne, les chefs antalaots'; mais ils la durent surtout à la puissante amitié d'Ouza, le fils aîné de la reine, qui avait été élevé par eux dans la religion mahométane, et qui leur était ainsi tout dévoué: ce prince parlait et écrivait l'arabe, ou plutôt le dialecte employé par les colons arabes établis en Bouéni.

Quelques années avant de mourir, Ravahini, qui était d'un âge fort avancé, avait fait reconnaître Ouza comme son succes-

seur; mais il mourut avant sa mère, et celle-ci, voulant alors assurer le pouvoir à son petit-fils, Tsimaloume, abdiqua en sa faveur au moment même où les Sakalaves étaient assemblés pour les funérailles d'Ouza.

Ravahini mourut à Méréna, après avoir vécu près d'un siècle et régné, d'après la tradition, pendant quarante-deux ans[1]. Douée d'un caractère bienveillant et généreux, elle fut adorée des Sakalaves, qui la nommèrent à sa mort Andriamamélouni-Arivou (*mamelouni*, nourrir, faire vivre, être généreux). Sa mémoire est restée, parmi eux, entourée d'une vénération d'autant plus profonde qu'à son règne se rattachent les souvenirs les plus vivants de leur grandeur passée[2].

En effet, après le règne de Ravahini, la puissance des Sakalaves de Bouéni ne fit plus que décroître. Sa mort fut comme le signal de leur déchéance, le premier de ces nombreux revers qu'ils eurent à essuyer depuis, et qui anéantirent l'œuvre glorieuse d'Andriamandissou en moins de temps encore que ce conquérant n'en avait mis à l'accomplir.

Nous allons raconter les événements qui signalèrent les diverses phases de cette décadence; mais, pour en mieux faire comprendre les causes, il convient que nous établissions d'abord, en termes généraux et d'une manière succincte, quelle était, à la mort de Ravahini, la situation politique des peuplades placées en contact immédiat avec celles qui font l'objet de notre travail.

A partir de cette époque aussi, les faits accomplis dans la partie ouest de Madagascar, se rattachant davantage à ceux qui se passaient dans les autres parties de l'île plus fréquentées par les Européens, l'histoire sakalave, jusque-là voilée, ou du moins obscurcie par toutes les incertitudes d'une tradition orale, s'éclaire à la lumière de nombreux synchronismes; nous pouvons donc maintenant laisser le langage et les vagues données de la tradition, et présenter notre récit sous une forme mieux ordonnée et plus historique. C'est ce que nous allons essayer de faire dans les chapitres suivants.

[1] Voir, à l'appendice, la note Q, au sujet de la durée probable du règne de Ravahini.

[2] Voir, à l'appendice, la note R, où nous discutons une opinion émise sur le surnom donné à Ravahini.

CHAPITRE II.

PRÉCIS DES ÉVÉNEMENTS QUI PRÉPARÈRENT LA DÉCADENCE DES SAKALAVES.

Coup d'œil rétrospectif. — Gouvernement et constitution territoriale des Sakalaves. — Situation des Sakalaves de Bouéni à l'avénement de Tsimaloume. — Les Hôvas. — Leur première agression contre le Bouéni. — Nouvelle tentative des Antankares pour secouer le joug des Sakalaves. — Guerre civile dans le pays de Bouéni. — Radama, roi des Hôvas. — Intervention anglaise dans les affaires de Madagascar.

Avant de poursuivre. retraçons succinctement la marche du développement de la puissance des Sakalaves, et signalons les circonstances et les faits sous l'influence desquels se sont établis le gouvernement et la constitution politique de ce peuple.

En remontant à son origine, à l'aide des traditions locales, nous avons vu d'abord la petite peuplade qui en fut le principe, poussée par un instinct de conquête, se ruer sur ses voisins, et, après s'être établie en Ménabé sous l'autorité de son chef Andriandahéfoutsi, y faire une halte de quelques années, pendant lesquelles elle travaille à s'affermir sur ce territoire et à jeter les fondements de sa grandeur future : tel le fleuve naissant, échappé en bouillonnant de sa source, s'arrête à la première digue naturelle qu'il rencontre, comme pour augmenter la masse de ses eaux et reprendre alors son cours avec plus d'impétuosité et d'irrésistible puissance!

Bientôt, en effet, la tendance envahissante de la race sakalave se manifeste avec une énergie proportionnée aux nouveaux moyens d'action qu'elle a acquis : la tribu partie des bords de la Sakalave s'est assimilée les tribus vaincues, et forme déjà une nombreuse population; puis, l'emploi des armes à feu, introduites en Ménabé par les Européens, favorise encore ses instincts guerriers et l'ambition des successeurs d'Andriandahéfoutsi.

Le despotisme inquiet et les préoccupations paternelles de l'un d'eux forcent l'autre à sortir du pays, et sur les pas de ce prince, avide lui-même de pouvoir, se précipitent, comme naguère à la suite de son père, des hordes ardentes à la lutte et à la conquête. Dans leur marche victorieuse et rapide, elles font reconnaître l'autorité de leur chef dans tous les pays de l'Ouest et du N. O. de l'île; les populations soumises, se groupant autour d'elles, reçoivent le nom de leurs vainqueurs.

Dès ce moment, c'est le peuple sakalave qui occupe toute la partie occidentale de l'île; mais il y forme deux nations distinctes, et chacune d'elles, suivant le mouvement qui lui est propre, poursuit sa vie politique à travers une série d'événements dont nous avons donné, à grands traits, l'esquisse.

Dans la première phase d'expansion et d'activité conquérante, le pouvoir est exercé sans partage par le chef qui a donné l'impulsion, et à la suite duquel la population a été entraînée; le prestige attaché à l'origine privilégiée d'Andriandahéfoutsi ne permet à aucun autre de lui disputer l'autorité; les succès lui en rendent encore l'exercice plus facile, et, à la faveur de ces circonstances, tous les éléments d'une monarchie absolue s'introduisent dans le gouvernement de la peuplade. L'hérédité étant une conséquence naturelle de la possession absolue, l'autorité du roi sakalave est héréditaire; puis, comme par suite de la loi qui prescrit aux membres de la famille voulamène de ne s'allier qu'entr'eux, la supériorité originelle du chef se perpétue dans sa descendance, la préférence du peuple est assurée à celui qui en est le représentant le plus direct. En Bouéni, les mêmes causes ont dû avoir les mêmes effets, et le gouvernement y a été, comme en Ménabé, monarchique et héréditaire.

La guerre et la conquête, par lesquelles le peuple sakalave s'est trouvé formé, ont eu les résultats qu'elles engendrèrent d'abord sur tous les points du globe : les chefs vainqueurs se sont partagé les terres conquises, sous le bon plaisir du souverain, et ont formé, avec ceux des anciens chefs du pays qui ont conservé leurs priviléges territoriaux, la caste des nobles, Ampandzakas et Anakandrians (fils de seigneur); ce sont les grands vassaux de la couronne et les seigneurs de fief dominant. Autour de chacun de ceux-ci se sont groupés les hommes libres, vainqueurs et vaincus, en nombre d'autant plus considérable pour chacun, que son patronage pouvait être plus efficace pour ses clients : ces hommes libres ont formé la classe des vassaux sous le nom d'Anakombé. Enfin les dernières classes des vaincus ont été attachées à la glèbe sous le nom d'Ampouria ou d'Andévou.

Le droit de propriété sur toutes les terres réside exclusivement et tout entier dans la personne du souverain, qui peut les concéder ou les retirer à son gré aux Ampandzakas et Anakandrians : de là résultent, pour lui, les droits de dîme et de corvée qu'il juge convenable d'établir. Chacun de ces grands vas-

saux a partagé la portion de territoire qui lui est échue entre les familles libres placées sous son patronage, et qui composent la population d'un ou de plusieurs villages; alors les habitants du même village exploitent en commun le terrain qui leur est alloué, et chaque famille prend part à la récolte en proportion du nombre de travailleurs qu'elle a fournis.

Tel est d'abord l'état de choses dans les deux royaumes sakalaves : monarchie absolue pour le gouvernement, féodalité pour la constitution politique et territoriale. Plus tard, la forme du gouvernement a dû se ressentir des circonstances nouvelles au milieu ou à la suite desquelles il s'est exercé : quand l'ambition et les rivalités des membres de la famille voulamène ont mis la division entre les chefs et dans la population, comme après la mort d'Andriamahatindi en Bouéni, comme à l'avénement de Miakala en Ménabé; quand, dans le premier des deux royaumes, l'extinction des descendants mâles de la race privilégiée a réclamé une modification dans la loi de succession, les grands, appelés à intervenir, ont pris une plus grande part dans le gouvernement, le peuple s'est arrogé le droit d'élire les rois; l'autorité royale est dès lors tempérée par des institutions oligarchiques et démocratiques, et le pouvoir despotique des souverains sakalaves n'est plus qu'un fait temporaire résultant de l'énergie et de la capacité personnelle du roi régnant.

Ces qualités semblent avoir été possédées par les deux derniers Voulamènes mentionnés dans notre récit comme exerçant le pouvoir en Ménabé et en Bouéni : sous l'autorité de Miakala et de Ravahini, en effet, la grandeur des Sakalaves est encore à son apogée; mais, à partir de ce moment, nous voyons s'annoncer les symptômes de leur décadence. Déjà cette race conquérante n'est plus seule sur la scène politique, et, tandis que des troubles intérieurs et les fautes de ses chefs préludent à sa chute, près d'elle grandit un peuple plein de jeunesse et de force, puissance nouvelle dont Ravahini avait, par une fatale imprévoyance, favorisé le développement, et qui devait, quelques années après, dépouiller les représentants des deux dynasties voulamènes, en soumettant leurs royaumes à son autorité. Mais continuons d'exposer les faits dans l'ordre selon lequel ils s'accomplirent.

Vers la fin du règne de Ravahini, les Sakalaves du Nord avaient encore pour tributaires toutes les peuplades dont les territoires

confinaient au royaume de Bouéni, c'est-à-dire les Hôvas, les Antankares et les Antsianaks. Après avoir, par leur alliance avec Bényowski, échappé pendant quelque temps à cette dépendance, les chefs d'Ankara et de Sianaka, laissés ensuite à leurs seules forces, s'étaient vus contraints de reconnaître de nouveau la suzeraineté de la reine. De son côté, le roi des Hôvas, Andrianampouine, qui avait déjà soumis à son pouvoir toute la population des diverses provinces d'Imerne, et travaillait alors à reculer les limites de ses possessions, se résignait d'autant plus facilement à payer le tribut, qu'il en trouvait une large compensation dans l'appui que sa suzeraine prêtait à ses projets d'agrandissement. Enfin, les chefs d'Ambongou, rudement châtiés lors de leurs tentatives de révolte, étaient rentrés sous le joug, respectueux et soumis. Ainsi, pour un moment encore, la fermeté de Ravahini, jointe à la vénération qu'inspiraient son grand âge et la générosité de son caractère, avait imposé un frein à toutes les ambitions, et tenait comme en suspens tous les ferments de dissolution qui s'étaient agités autour d'elle.

Mais l'édifice de la puissance sakalave était réellement ébranlé. La supériorité militaire qui l'avait élevé avait perdu de son prestige ; car l'issue de la lutte, si imprudemment engagée par l'un des derniers rois contre Bényowski et ses alliés, avait appris à ceux-ci que leurs oppresseurs pouvaient être vaincus. Au nom et à l'existence de la grande reine, s'étaient rattachés pour un moment encore les éléments de cette puissance, mais il était aisé de prévoir qu'après la mort de Ravahini les prétentions comprimées se reproduiraient avec plus de force, et que tous les chefs, impatients du joug, saisiraient pour le briser la première occasion qui leur offrirait quelques chances de réussite.

En effet, à peine arrivé au pouvoir, Tsimaloume, successeur de Ravahini, eut à lutter presqu'en même temps contre les Hôvas et les Antankares. Mais Andriamamélouni-Arivou couvrait de sa grande ombre la fortune de son petit-fils, et le génie des Voulamènes semblait planer encore indécis sur ce douteux rejeton[1] de leur noble souche. Les Antankares avaient d'ailleurs, dans cette nouvelle protestation, plus consulté leurs désirs de liberté que leurs forces ; et quant à l'agression des Hôvas, elle ne s'inspirait pas encore de cette politique ambitieuse et absorbante qui signala

[1] La mère de Tsimaloume n'était pas Voulamène.

plus tard leurs luttes successives avec toutes les peuplades de l'île: C'était toujours la barbarie aux prises avec la barbarie, et, dans ce conflit, les Sakalaves devaient conserver l'avantage que leur donnaient le nombre et la bravoure.

Disons de suite ce qu'étaient ces Hôvas, dont le nom et les actes seront désormais constamment mêlés aux événements que nous avons à raconter.

« Nous sommes une race étrangère, » disent les Hôvas; « nos pères sont venus du S. E. sous la conduite d'un chef vaillant et sage, l'ancêtre de notre roi Radama. Le peuple qui possédait les terres où nous sommes, fut en partie subjugué, en partie détruit..... »

Est-ce dans un but de conquête, ou poussés par la nécessité de trouver un refuge contre les mauvais traitements des indigènes du littoral, que les ancêtres des Hôvas furent conduits à s'établir dans le pays que ceux-ci occupent aujourd'hui, et qu'ils occupaient déjà, depuis bien longtemps sans doute, lorsque leur existence fut connue des Européens.....? Une discussion sur ce point nous entraînerait hors des limites que nous nous sommes posées. Disons seulement qu'à en juger par l'aspect peu attrayant de cette partie de l'île, et les difficultés qu'on trouvait à s'y établir, la seconde hypothèse nous paraîtrait la plus rationnelle.

D'après la description qu'en faisaient, au commencement du siècle dernier, les habitants du pays eux-mêmes, « on y respirait un air malsain; les vallées, brumeuses et marécageuses, n'étaient ni très-salubres pour le bétail, ni propres à être habitées; les montagnes y étaient si rocailleuses qu'on y trouvait à peine assez de terre pour asseoir des cases[1]. »

Mais les émigrants possédaient une intelligence et des connaissances bien supérieures à celles des indigènes, et, à force de persévérance et d'énergie, ils triomphèrent de tous ces obstacles.

[1] Voir *Drury's Journal*, page 403. — Flacourt donne une description toute différente de cette partie de l'île, qu'il appelle le pays des Vohitsangombes, description qui serait évidemment erronée, si l'on devait l'appliquer seulement au pays actuel d'Ankôva et surtout à la province d'Imerne; mais, par les limites qu'il assigne au territoire qu'occupaient, selon lui, les Vohitsangombes, on voit qu'il y comprenait les provinces de l'Ouest, dont les productions particulières justifient ce qu'il disait de l'ensemble. D'ailleurs, au temps de Flacourt, on n'avait que des notions vagues et très-incertaines sur le centre et toute la partie occidentale de l'île.

Ne pouvant être ni pasteurs ni agriculteurs, ils s'étaient adonnés aux industries propres à utiliser les productions naturelles du sol, riche en minerais de divers métaux ; ils avaient cultivé le coton, recueilli la riche enveloppe des vers à soie, très-communs dans toutes les parties de l'île ; et, de ces matières, fabriqué des tissus dont ils trafiquaient avec les peuplades qui pouvaient leur offrir des échanges à leur convenance.

Vers 1716, époque à laquelle se rapporte le récit de Drury, le pays des Hôvas, désignés alors sous le nom d'Amboualambou[1], était divisé en deux royaumes, gouvernés par deux frères. Dès ce temps-là, leurs chefs, moins puissants que le roi de Ménabé, étaient devenus tributaires de ce souverain. L'introduction des armes à feu chez les peuplades du littoral, en leur apportant de nouveaux et plus énergiques moyens de guerre, leur avait donné une incontestable supériorité sur celles de l'intérieur ; et les Hôvas, pour qui cet avantage n'existait pas, et qui dépendaient en outre des Sakalaves pour leurs subsistances, avaient dû accepter les conditions qui leur étaient imposées par ceux-ci. « Ils faisaient bien un peu de commerce avec Matatana et Antanossé, mais ce commerce n'était pas suffisant pour les approvisionner en armes et en munitions[2]. »

Par suite du système de concession dont leur situation géographique et économique leur fit d'abord une loi, les Hôvas vécurent en paix avec leurs voisins, et, par ce fait, la population prit chez eux un développement d'autant plus grand qu'il était encore favorisée par le bien-être, résultat de leur industrie et de leur commerce. Aussi, lorsque la traite fut organisée à la

[1] *Amboualambou* est le nom d'une espèce de chien qui chasse les cochons sauvages et qui, par suite de cette habitude, a presque toujours les oreilles déchirées. Il aurait, dit-on, été donné aux Hôvas à cause de leurs oreilles longues et souvent en lambeaux, accident qui est chez eux le résultat d'un usage que nous allons décrire. Comme la plupart des insulaires de l'Océanie, les Hôvas, dans leur enfance, se percent le lobule de l'oreille, et, pour entretenir et développer l'ouverture qu'ils ont faite, ils y introduisent un corps cylindrique de plus en plus volumineux, auquel ils substituent définitivement un anneau de 6 à 8 centimètres de diamètre, muni sur son bord extérieur d'une cannelure où s'engage le lobule. Or, celui-ci s'amincit tellement par l'effet de la dilatation démesurée de son ouverture, qu'il se rompt souvent et forme alors deux lambeaux pendants, assez analogues aux oreilles déchirées du chien à cochons, *amboulambou*. Nous reproduisons cette version sans prétendre en garantir l'exactitude.

[2] *Drury's-Journal*, p. 403.

côte Est de Madagascar, c'était surtout d'Ankòva[1] que provenaient les esclaves importés aux îles de France et de Bourbon. Dès lors, dans le but de faciliter ce trafic et d'en rendre les opérations plus lucratives pour eux, les traitants établirent des relations directes avec l'intérieur, et, par ce moyen, les Hôvas purent se pourvoir à souhait des armes, des munitions et des autres productions étrangères qu'ils n'avaient pu jusqu'alors obtenir que difficilement des populations du littoral. Dans leur avidité à se les procurer, il n'y eut pas de moyen si odieux qu'ils n'employassent à s'approprier les esclaves demandés en échange. On peut lire dans Dumaine le récit des ruses et des violences auxquels ils se livraient dans ce but; et, en voyant quels atroces sacrifices ils s'imposaient même quelquefois pour satisfaire leurs nouveaux besoins, on est conduit à penser non-seulement que ces besoins étaient bien impérieux et bien irrésistibles, mais encore qu'un vague instinct de leurs futures destinées les poussait à acquérir à tout prix ces instruments de puissance.

Jusque vers l'année 1800, les diverses tribus hôvas avaient été gouvernées chacune par un chef particulier, et cette division de leurs forces les avait empêchées de prendre sur leurs voisins l'ascendant que devait leur donner une supériorité marquée en intelligence, en industrie et en richesses. A une époque bien antérieure, un certain Andriamasina-Valouna, chef de Tananarivou, avait, il est vrai, rangé sous son autorité toute la province d'Imerne; mais ses sentiments paternels le portèrent à donner en héritage à chacun de ses enfants une partie de ses États : à sa mort, la province qu'il gouvernait seul fut partagée en 5 divisions, pour le commandement desquelles il avait désigné quatre de ses fils et un de ses neveux, prédisant toutefois que l'un de ses descendants réunirait de nouveau les diverses parties d'Imerne en un seul royaume. Eh bien! que la prédiction d'Andriamasina-Valouna vînt à se réaliser, qu'un chef habile et entreprenant rassemblât encore une fois en un seul faisceau tous les membres disjoints de la grande famille, et les Hôvas devenaient bientôt la plus puissante peuplade de l'île!

C'est ce qui arriva. Un fils adoptif d'Andrianambéloumasina, chef du district d'Avaradranou, fut l'homme choisi par

[1] Ankova pour *An Hova*, là les Hôvas, le pays des Hôvas.

le destin pour accomplir cette œuvre : il se nommait Iambouasalama. Il avait été désigné par Andrianambelou-Masina pour succéder à son fils aîné Andrianjafy, au détriment des héritiers légitimes ; et, ayant échappé par sa présence d'esprit à la mort que lui préparait la jalousie de ce dernier, il s'empara par surprise, avec l'aide de quelques partisans, d'Ambohimanga, village principal du territoire d'Avaradranou, puis de plusieurs autres villages du même district. L'arrestation et la mise à mort d'Andrianjafy suivirent de près ces premiers succès, et Iambouasalama exerça dès lors, seul et sans conteste, le gouvernement de cette partie d'Imerne. Il étendit ensuite sa domination au Sud et à l'Est, en s'emparant successivement d'Ilafy, d'Ambohidratrimo, village capitale de Marouvatana, dont le chef lui donna sa sœur en mariage, et enfin de Tananarivou, capitale de Vaknisisaouna, dont il fit le siége de son gouvernement. Ce fut alors que, par allusion à la prédiction d'Andriamasina-Valouna qui s'était accomplie par lui, il prit le nom d'Andrianampouin'-Imerne[1]. C'est ce même Andrianampouine que nous avons vu s'élever à côté de Ravahini et avec l'aide de cette reine, qu'il sut intéresser à ses succès en lui rendant en soumission respectueuse tout ce qu'elle faisait avec une si imprudente générosité pour l'agrandissement de son vassal.

Après avoir reconstitué l'unité politique d'Imerne, Andrianampouine y ajouta, par la force de ses armes et par d'adroites négociations, plusieurs districts voisins : Imamo et Vonizongo à l'Ouest, Andrantsaye au Sud, et enfin une partie de Sianaka et d'Ankaye au Nord et au N.-E.

A l'époque de la mort de Ravahini, les Hôvas formaient donc déjà un peuple nombreux, commerçant et guerrier, ayant à sa tête un homme ambitieux et hardi, mais en même temps plein de prudence et de sagacité, le chef le plus riche, le plus éclairé et le plus craint de Madagascar : tels étaient les adversaires contre lesquels les Sakalaves allaient être appelés à se mesurer. L'agression vint du côté des Hôvas, et voici quel en fut le motif apparent.

Lors des guerres faites par Andrianampouine aux chefs des divers districts qu'il voulait placer sous son autorité, plusieurs de ces chefs, vaincus ou abandonnés par la plus grande partie de leurs sujets, étaient allés avec quelques fidèles cher-

[1] *Ampouina-imerna* signifie l'attente d'Imerne, le désir d'Imerne.

cher un asile sur le territoire de Bouéni, et avaient obtenu de Ravahini la permission de s'y établir, sous condition de vassalité. Là, ils avaient été rejoints par tous les mécontents et les vagabonds des pays environnants; et, comme ils s'étaient fixés dans la partie Sud de la province de Maéva-mahamaï, peu éloignée des pays conquis par Andrianampouine, ils y faisaient des incursions fréquentes pour piller et brûler les villages soumis à ce dernier. Les réfugiés provenaient principalement du district de Marouvatana et de la province d'Imamo. Ceux-ci, désignés sous le nom de *Magnendis*, avaient pour chef Andriandahélouza; les autres en reconnaissaient plusieurs, parmi lesquels on cite Andrian-Amadi et Andrianpirabah.

A la suite des brigandages commis par eux dans ses possessions, le roi hôva avait demandé leur extradition à la reine de Bouéni; mais elle avait refusé de les lui livrer, disant qu'elle l'approuverait d'en agir ainsi lui-même, si des Sakalaves allaient chercher un refuge sur le territoire d'Ankôva. Andrianampouine, qui avait intérêt à la ménager, et qui était aussi trop prudent pour se créer deux ennemis à la fois, s'était soumis à le décision de Ravahini; d'ailleurs, celle-ci, mettant dans sa conduite en cette circonstance autant d'impartialité que de générosité, avait depuis empêché les chefs magnendis de continuer leurs déprédations, et les choses en étaient restées là jusqu'à sa mort.

Mais alors, soit, comme les uns le disent, que de nouvelles agressions de la part de ces chefs fussent venues donner au roi hôva l'occasion de reproduire, près de Tsimaloume, ses anciennes prétentions, soit que, se sentant désormais assez puissant pour braver le roi de Bouéni, il voulût rompre ces rapports de vassal à souverain qu'il avait prudemment acceptés durant le règne de Ravahini; alors, disons-nous, il demanda de nouveau que les chefs magnendis lui fussent livrés, ou qu'ils fussent du moins expulsés du territoire où ils avaient reçu asile; et, sur le refus de Tsimaloume, il fit entrer des troupes sur le territoire sakalave. Ainsi s'ouvrit cette lutte qui devait être si fatale à la dynastie des Voulamènes de Bouéni.

A la nouvelle de cette audacieuse invasion, Tsimaloume, qui résidait à Bélengo, se rapprocha du littoral, afin d'être plus à l'abri d'une surprise, pendant que ses hommes de guerre se ralliaient pour marcher à la rencontre des Hôvas. Ceux-ci, ayant à leur tête Radama, le plus jeune fils d'Andrianampouine, avaient

pillé et brûlé plusieurs villages, en représailles, disaient-ils, des brigandages exercés par les Magnendis, et ils allaient se retirer, emmenant avec eux des prisonniers et une grande quantité de bétail, lorsqu'ils furent joints par les Sakalaves. Un combat s'engagea, et l'issue en fut favorable à ces derniers qui reprirent presque tout le butin fait par l'ennemi : à cela se bornèrent pour le moment les hostilités entre les deux peuples.

Après cet essai de ses forces, insignifiant quant au résultat matériel obtenu, mais fort important par l'effet moral produit sur les Sakalaves, à qui il avait prouvé que les Hôvas ne craignaient plus de lutter avec eux, Andrianampouine jugea sans doute prudent de ne pas s'engager davantage de ce côté. Il avait en ce moment à poursuivre la conquête du pays des Antsianaks et d'Ankaye, et, comme les habitants de ces deux provinces étaient des adversaires nombreux et vaillants, ce n'était pas trop de tous ses moyens pour triompher des difficultés de cette double entreprise.

De son côté, Tsimaloume avait d'autres soucis qui le préoccupaient et enchaînaient ses mouvements. Ce fut d'abord une sédition à réprimer dans le pays d'Ankara, dont la population, comme nous l'avons déjà dit, venait de manifester de nouveau ses prétentions à l'indépendance : voici comment naquit et se termina ce premier incident.

Il est d'usage général à Madagascar que lorsqu'un souverain meurt, tous ses sujets et vassaux se rasent les cheveux en signe de deuil; l'ordre de s'y conformer avait été donné à Ankara lors du décès de la reine; mais les Antankares refusèrent d'obéir à cette injonction, voulant témoigner par là qu'ils ne se regardaient plus en aucune façon comme soumis au roi de Bouéni. Ils répondirent même aux messagers qui furent envoyés par Tsimaloume pour leur faire une nouvelle sommation, qu'Ankara étant une terre distincte de Bouéni, la mort du souverain de ce pays ne pouvait les toucher, et qu'ils ne se croyaient pas obligés d'en porter le deuil.

Voyant qu'il n'aurait raison des révoltés que par les armes, Tsimaloume fit marcher contre eux, et sous le commandement de Bouana-Mari, des troupes qui envahirent Ankara. Ce pays était alors gouverné par Temboula, qui avait succédé à son père Lambouine, mort vers 1802. Temboula s'était renfermé dans cette espèce de forteresse naturelle dont nous avons fait men-

tion précédemment : les Sakalaves se portèrent donc sur ce point, et l'y tinrent bloqué. Après un siége de quelques mois, le chef antankare demanda la paix, qui lui fut accordée, et Ankara continua d'être tributaire de Bouéni jusqu'au moment où l'un et l'autre pays eurent à reconnaître un maître commun en Radama, roi des Hôvas.

Libre du côté d'Ankara, par suite de la paix récemment conclue, Tsimaloume allait pouvoir régler le différend élevé entre lui et le chef hôva, dont il n'avait pas oublié l'audacieuse agression, lorsque des troubles intérieurs vinrent menacer son autorité à Bouéni, et livrer ce pays à tous les maux d'une guerre civile.

Maka, déshérité du pouvoir par l'abdication de sa grand'-mère, Andriamihavoutsi, en faveur de Ravahini, s'était résigné à cette déchéance durant le règne de cette princesse, espérant peut-être qu'à sa mort elle le rétablirait dans ses droits en le désignant pour son successeur. Le choix fait par cette reine lui prouva qu'il n'avait plus rien à attendre que de son courage et du zèle de ses partisans, et, dès l'avénement de Tsimaloume, il s'occupa sans doute de préparer dans le royaume une révolution en sa faveur. Il vivait à Mizara, sur la rive gauche du Bétsibouka, où se trouvaient réunis les villages habités par sa famille et ses vassaux, désignés sous le nom de Bémazavas.

Or, peu de temps après l'expédition d'Ankara, il arriva qu'un des grands chefs qui entouraient Tsimaloume quitta le village qu'il occupait près de celui-ci, et s'en alla, suivi de tous ses gens, s'installer à Mizara, près de Maka : il se nommait Andissa. Un acte de ce genre de la part d'un chef important est ordinairement regardé chez les Sakalaves comme une preuve de mécontentement et de désaffection à l'égard de l'Ampandzaka ; et la démarche d'Andissa prenait en outre, des circonstances avec lesquelles elle se produisait, et du sens qu'on pouvait par suite y attacher, un caractère beaucoup plus grave : non-seulement, en effet, elle témoignait de l'éloignement de ce chef pour le souverain, mais en se rapprochant de l'homme qui, dans l'opinion d'un grand nombre de Sakalaves, était le légitime héritier des Voulamènes, Andissa semblait de plus faire un appel à tous les mécontents, et leur indiquer par sa conduite celle qu'ils devaient tenir eux-mêmes,

Ce fut naturellement sous cet aspect qu'on fit envisager à

Tsimaloume la retraite d'Andissa : on n'eut pas de peine à lui persuader qu'elle n'avait d'autre objet qu'un complot tendant à le déposséder du pouvoir, et qu'il importait de sévir promptement contre cet homme, dont l'exemple pouvait être suivi par beaucoup d'autres chefs, et créer bientôt au prétendant un parti puissant. Comme on va le voir, ces craintes n'étaient pas dénuées de fondement.

A ne considérer que la loi établie pour l'ordre de succession au trône, surtout avec les modifications qui y furent apportées après la mort d'Andriamandahats'-Arivou, le droit était évidemment du côté de Maka, fils de Fathéma, fille d'Andriamihavoutsi, et par conséquent descendant par les femmes d'Andriamahatindi-Arivou : il était ce que les Sakalaves appellent *Mahéri-N'fandzaka* (apte à régner). Les enfants d'Ouza[1], au contraire, ne tenant à la famille royale que par leur père, lien toujours très-douteux aux yeux des Malgaches, n'avaient point cette qualité. En choisissant l'un d'eux pour son successeur, Ravahini n'avait fait que montrer à quel point elle préférait son fils Ouza à ses autres enfants, car elle aurait pu concilier ses sentiments de mère avec les dispositions de la loi, en désignant Tafikandre, né de sa fille Saï, et prince *mahéri*. On sait que, pour assurer le pouvoir à Tsimaloume, elle l'avait fait reconnaître avant de mourir : l'autorité de la grande reine avait prévalu dans cette occasion contre la loi et les usages du pays, et le respect que ses sujets professaient pour elle avait fait accepter cette élection, tout irrégulière qu'elle fût.

Ainsi la situation était menaçante pour Tsimaloume, et il n'avait pas de temps à perdre pour aviser. La première mesure qu'il crut devoir prendre fut d'envoyer vers Maka pour l'engager à éloigner de lui Andissa et son monde. Mais, soit qu'un sentiment de générosité, parfaitement en harmonie d'ailleurs avec les usages malgaches, guidât seul Maka, soit que la démonstration faite par Andissa eût été concertée entre ce chef et lui, et qu'il voulût en poursuivre l'effet, il opposa un refus aux exigences de Tsimaloume; puis, prévoyant que ce différend amène-

[1] Ouza, fils aîné de Ravahini, avait eu quatre enfants de deux femmes différentes et qui n'étaient pas voulamènes : de l'une, nommée Fina, naquirent Tsimaloume et une fille, Ouantitsi; l'autre, dont le nom était Tsimivâti, lui donna une fille, Anitsaka, et un fils, Tsoulouvoula, qui fut appelé ensuite Andriansouli.

rait une guerre, qu'il entrait sans doute dans ses projets de faire tôt ou tard, il envoya dans les provinces du Nord ses deux fils Téféali et Tsimandrouh, pour soulever les populations en sa faveur, et s'y préparer un appui dans la lutte qui allait s'engager.

Ils y trouvèrent en effet de nombreux partisans, et gagnèrent à la cause de leur père presque toute la population du pays compris entre les rivières Souffia et Sambéranou. En même temps Maka, s'enfuyant de Mizara, se dirigeait lui-même vers le Nord, et allait s'établir à Mangaouki, lieu situé aux environs de la Souffia, qu'il avait indiqué comme point de ralliement.

Cependant le refus de Maka avait affermi les soupçons que la conduite d'Andissa avait fait naître, et la fuite de l'Ampandzaka venait presque aussitôt de démasquer tous ses projets. Tsimaloume ne resta pas inactif : pendant que le prétendant et ses fils ourdissaient leurs intrigues et poussaient les provinces du Nord à l'insurrection, il rassemblait ses hommes de guerre, et bientôt il marcha à leur tête contre les révoltés. Son frère Tsoulouvoula l'accompagnait, et le manan'tani Tsimipan'to dirigeait les opérations.

Une rencontre eut lieu à Mangaouki, et l'avantage resta aux Sakalaves du roi, malgré la perte importante qu'y fit ce dernier en la personne de son Manan'tani, qui fut tué dans le combat. Après cette affaire, Tsimaloume, dont l'absence plus long temps prolongée aurait pu, malgré le succès obtenu, favoriser quelque mouvement insurrectionnel dans la partie centrale du royaume, quitta l'armée, dont il laissa le commandement supérieur à son frère, et alla reprendre sa résidence à Kamakouna.

Repoussé à Mangaouki, Maka s'était retiré à Maévaranou, sur le bord d'un petit affluent de la Louza : là, poursuivi et attaqué de nouveau par ses adversaires, il fut battu une seconde fois. Ce nouvel échec jeta le découragement dans son parti, dont, à chaque mouvement rétrogade, des groupes nombreux se détachaient : ne voulant pas abandonner leurs familles et leurs villages, ils retournaient chez eux dès qu'on s'en éloignait un peu, disposés alors à faire cause commune avec les vainqueurs.

A ce moment Tsoulouvoula quitta lui-même l'armée et rejoignit son frère, laissant à Bouana-Mari, qui, depuis la mort de Tsimipan'to, remplissait les fonctions de Manan'-tani, le soin d'opérer la destruction complète des révoltés. Bouana-Mari les atteignit encore à Ambahitsivoukouni, sur les bords de la Sau-

malaza, où Maka avait rallié les derniers débris de son parti. Les insurgés y firent un dernier effort aussi infructueux que les précédents ; et forcés à la retraite, trop faibles désormais pour tenir tête aux vainqueurs, ils se dispersèrent. Maka se réfugia avec ses fils et quelques hommes dévoués aux environs de Sambéranou, et Bouana-Mari ramena ses troupes vers le Sud.

A quelques mois de là, Maka demanda la paix, déclarant qu'il renonçait à ses prétentions, et reconnaissait Tsimaloume pour son légitime souverain : le pardon lui fut accordé. Mais, afin de pouvoir surveiller constamment les mouvements de l'ex-prétendant, Tsimaloume, tout en protestant de l'oubli de ses ressentiments, exigea qu'il revînt s'établir dans sa première résidence, et Maka se soumit à cette condition.

A peine y était-il installé, qu'il fut averti par ses amis que sa vie était menacée : on lui assurait que Tsimaloume ne l'avait attiré là que pour se défaire de lui, et qu'un complot se tramait contre ses jours. Excité par les soupçons et les craintes qu'à tort ou à raison on lui avait suggérés, Maka se laissa entraîner à une nouvelle tentative, et courut se mettre à la tête de quelques partisans. Mais, poursuivi aussitôt par Bouana-Mari, il fut obligé de se réfugier dans le Sud, vers la baie de Bâli. Là, il s'embarqua dans une pirogue avec son fils Tsimandrouh, et tous deux se dirigèrent vers le Nord en suivant la côte. Ils s'arrêtèrent à Moudzangaïe pour tâcher, mais en vain, d'entraîner les Antalaots' dans leur parti ou d'en obtenir au moins des armes et des munitions ; puis ils remontèrent encore, toujours en pirogue, jusqu'à la baie Narréenda, et furent joints par leurs partisans sur les bords de la Louza.

Lors de la dernière échauffourée qui avait amené la fuite de Maka à Bâli, Téféali, son fils aîné, s'était rendu en Imerne dans le but de préparer les voies à une intervention des Hôvas en faveur de son père. Il paraît que les vues du chef qui gouvernait alors cette peuplade ne se prêtaient pas à une semblable combinaison, car la démarche de Téféali n'eut pour le moment aucun résultat.

Ainsi laissé à ses seules ressources, Maka avait, pour réussir cette fois, encore moins de chances que lors de sa première agression. Chez les Malgaches, comme chez tous les peuples barbares, le droit se subordonne toujours au fait : or la question de fait, soumise au sort des armes, avait été déjà deux fois ré-

solue en faveur de l'élu de Ravahini; on devine dès lors aisément quelle dut être l'issue de cette nouvelle lutte: Maka, plusieurs fois battu, et repoussé sur tous les points par les Sakalaves de Tsimâloume, que commandait encore Bouana-Mari, fut cette fois rejeté au delà de la Sambéranou, et alla demander asile au chef Rabounah, qui avait succédé à Temboula, son frère, dans le gouvernement d'Ankara.

Pendant que ceci se passait en Bouéni, d'autres événements bien plus importants s'accomplissaient dans les provinces du centre et de l'Est, et préparaient une transformation complète des rapports existant entre les diverses peuplades de Madagascar.

En 1813, Andrianampouine était mort, laissant à son fils Radama un royaume déjà puissant, et lui recommandant d'entreprendre la conquête de l'île entière, œuvre qu'il avait lui-même si habilement commencée. Radama n'était guère alors âgé de plus de vingt-deux ans; mais il avait déjà pris l'habitude du commandement, en faisant la guerre à la tête des troupes de son père; il était aussi brave et peut-être plus ambitieux que lui, et possédait enfin toutes les facultés nécessaires à l'accomplissement de la tâche qui lui avait été léguée.

Les premières années de son règne avaient été employées à continuer les guerres entreprises par Andrianampouine, contre les Bézaounzouns et les Antsianaks, et il avait achevé de les soumettre à son autorité. Toutefois ces succès et l'accroissement de puissance qu'ils lui apportaient étaient bien peu de chose en comparaison de ce qui lui restait à faire pour atteindre le but qu'il s'était donné; et sa vie entière n'y aurait même probablement pas suffi, si la politique anglaise, jalouse de fermer pour toujours à la France l'accès de Madagascar, n'était venue exciter le jeune conquérant à la réalisation de ses ambitieux projets, et lui fournir pour cela des moyens d'action de tout genre,

Dès l'année 1813[1], l'attention du gouverneur de Maurice, sir Robert Farquhar, avait été éveillée sur Madagascar par suite d'une démarche faite près de lui par les chefs de Tamatave, Jean René et Fitche. En politique habile, il avait compris tout d'abord de quelle importance cette île pouvait être pour la France,

[1] Pour la plupart des faits politiques qui se sont passés à Madagascar de 1814 à 1836, voyez le *Précis sur les établissements français formés à Madagascar*, publié en 1836 par le département de la marine.

si celle-ci voulait un jour y entreprendre une œuvre sérieuse de colonisation. Donnant donc au traité de Paris l'interprétation la plus favorable aux intérêts de son pays, il avait prétendu que les établissements que nous possédions sur ladite île, se trouvaient compris, à titre de dépendances de l'île Maurice, dans les cessions faites à la Grande-Bretagne par ce traité; puis, substituant alors logiquement cette puissance à la France dans tous les droits de celle-ci sur l'île entière, il avait déclaré vers 1815, par une proclamation officielle, qu'il prenait possession de Madagascar, et signifié au gouvernement de Bourbon qu'il eût à s'abstenir de toute communication avec ce pays: il ajoutait généreusement, dans cette singulière missive, qu'il accorderait des licences pour que la colonie pût se pourvoir du riz et du bétail dont elle pouvait avoir besoin.

En décembre de la même année, sir R. Farquhar, passant des paroles aux actes, avait fait occuper le port Louquez, qui lui était représenté comme l'endroit le plus convenable de toute la côte pour fonder un établissement. Mais l'issue de cette première opération lui avait démontré la nécessité de s'assurer le bon vouloir des principaux chefs de l'île, et, pendant que le capitaine Lesage, son aide de camp, s'acquittait de ce soin près des chefs de la côte orientale, auxquels il devait remettre des lettres et des présents, d'autres démarches étaient faites près du roi des Sakalaves du Nord et particulièrement près de Radama.

Les ouvertures faites à Tsimaloume n'eurent d'autre effet de la part de ce prince que l'envoi d'un agent à Maurice, plutôt pour sonder les intentions du gouverneur que pour traiter sérieusement d'une alliance, quoique son envoyé fût accrédité à ce titre près de sir Robert Farquhar. Mais la démarche faite auprès de Radama eut des suites bien autrement importantes.

M. Chardenoux, ancien traitant déjà favorablement connu de ce prince, avait été choisi pour lui porter des propositions toutes bienveillantes du gouverneur anglais: il devait le pressentir au sujet d'un traité d'alliance, et l'engager à envoyer à Maurice quelques enfants de sa famille, pour y être élevés sous les yeux du chef de la colonie. Cette mission eut un plein succès, et, en septembre 1816, M. Chardenoux revint à Maurice amenant avec lui deux jeunes frères de Radama, destinés à y faire leur éducation.

Deux mois après, le capitaine Lesage était expédié en qua-

lité d'ambassadeur auprès de ce prince, à qui il apportait de riches présents. Sa suite se composait d'un médecin, d'un interprète, de plusieurs artisans, et d'environ trente soldats pris dans la garnison de Maurice; l'adjonction de ceux-ci à l'ambassade avait surtout pour but de donner au roi hôva une idée des troupes européennes. Radama reçut l'envoyé britannique avec la plus grande cordialité; et cette nouvelle mission eut pour résultat un traité de paix et d'amitié qui ouvrait les voies à une alliance ayant pour but tout spécial l'abolition du trafic des noirs à Madagascar. Ce traité fut signé le 14 janvier 1817.

Cependant les prétentions élevées par sir Robert Farquhar, quant à la possession de Madagascar, avaient été mises sous les yeux du gouvernement métropolitain par l'administration de Bourbon. Elles donnèrent lieu à une négociation entre le cabinet des Tuileries et celui de Saint-James, à la suite de laquelle le gouvernement anglais reconnut que ces prétentions n'étaient nullement fondées, et donna l'ordre de remettre immédiatement à l'administration de Bourbon les anciens établissements français à Madagascar.

Par l'effet de cette décision, sir R. Farquhar se trouvait n'avoir travaillé que dans l'intérêt de la France; il s'était embarrassé dans ses propres piéges. Après avoir pris possession de l'île entière au nom de l'Angleterre, en se fondant sur une prétendue substitution de cette puissance à la France dans tous les droits de celle-ci sur Madagascar, force lui était bien de reconnaître aussi à la France, à qui l'on décidait maintenant que tous ces droits étaient restés, celui qu'il en avait fait découler lui-même, c'est-à-dire la souveraineté sur toute l'île Malgache. Il ne pouvait donc plus songer à fonder aucun établissement en ce pays, car l'administration de Bourbon protesterait au même titre qu'il l'avait fait précédemment, et cela avec d'autant plus d'autorité vis-à-vis de lui qu'elle aurait à lui opposer la théorie qu'il avait proclamée lui-même.

Mais le génie de la politique anglaise est fécond en ressources; sir R. Farquhar se montra en cette circonstance son digne représentant. La nouvelle tactique à laquelle il eut recours pour obvier à sa mésaventure fut l'application pure et simple de cette maxime familière au dernier des fonctionnaires anglais: « Tout pour nous, sinon, rien pour personne. » En effet, tant qu'il avait cru à la possibilité de doter son pays de la possession de cette

île magnifique, tous les actes du gouverneur Farquhar avaient eu pour but d'y préparer à l'Angleterre une domination facile, et à se faire des princes indigènes, et de Radama en particulier, des alliés dociles, dont le bon vouloir eût été utile au développement des établissements projetés, en attendant qu'on en pût faire des vassaux dévoués. Mais, du moment que la France rentrait dans ses droits et pouvait être appelée à réaliser à son profit tous les avantages attachés à cette possession, il fallait au contraire se faire de ces mêmes princes des alliés puissants, dont les intérêts, adroitement opposés à ceux de la France, seraient des obstacles incessants à l'exercice de la souveraineté de celle-ci sur Madagascar. Dès lors les relations amicales commencées avec Radama, quoique devenues moins directement utiles aux intérêts anglais, n'en étaient pas moins bonnes à cultiver: accroître la puissance de ce jeune conquérant était désormais pour sir R. Farquhar le seul moyen de réaliser son philanthropique projet, l'abolition de la traite des noirs à Madagascar, et d'atteindre en même temps cet autre but, beaucoup moins charitable, l'annihilation des droits de la France sur la grande île.

Les dispositions naturelles de Radama servirent admirablement cette astucieuse politique. L'ambition était la passion dominante du jeune roi, et il y joignait un ardent désir de renommée, qui le rendait extrêmement sensible aux jugements du monde. Ce fut en faisant jouer alternativement ces deux principaux ressorts de son âme, que les agents anglais prirent assez d'empire sur son esprit pour diriger bientôt tous ses actes. Ils flattèrent et développèrent surtout en lui l'idée qu'il nourrissait de devenir seul souverain de l'île, et lui donnèrent même officiellement le titre de roi de Madagascar. Puis, à la faveur d'une nouvelle convention conclue avec lui pour l'abolition de la traite, convention dont sir R. Farquhar se fit un moyen indirect de l'aider à convertir ce titre en fait, le gouvernement de Maurice s'engagea à lui fournir des subsides de tout genre, qui le mirent à même de soumettre successivement à son autorité les principales peuplades de l'île. Enfin, aux termes du même traité, un agent de ce gouvernement devait résider à Tananarivou, et le sergent anglais Hastie fut accrédité à ce titre auprès du roi hôva.

Certes, Radama possédait toutes les qualités qui font le grand homme : la hardiesse dans les vues, l'énergie dans l'exécution, la conscience de sa valeur, l'instinct du commandement, la sou-

plesse à s'approprier les moyens d'action des autres, enfin, comme nous le verrons par la suite, cette opiniâtreté que les revers eux-mêmes ne peuvent ébranler. Mais, quelque réelles que fussent sa supériorité intellectuelle et son aptitude gouvernementale, c'est, il faut le dire, bien moins à son mérite personnel qu'à la chaleureuse assistance de ses puissants alliés, qu'on doit attribuer la plus grande part de ses succès militaires et des progrès faits en quelques années par ses sujets dans les voies de la civilisation. Déjà, grâce à l'intervention des agents anglais entre lui et Jean René, il avait récemment, par une insidieuse convention, rangé sous sa domination la vaste province des Bétanimènes, reculant ainsi jusqu'à la mer la limite orientale de ses États. Ce ne fut pas tout, et bien d'autres circonstances se présentèrent encore où il trouva en eux de véritables auxiliaires : la plus grave de ces circonstances eut lieu quand la grandeur naissante de Radama se trouva aux prises avec la puissance ébranlée de ses rivaux de l'Ouest.

CHAPITRE III.

INVASIONS DES HÔVAS DANS LE MÉNABÉ.

Événements survenus en Ménabé à la fin du règne de Miakala. — Première invasion de ce pays par les Hôvas. — Ramitrah' successeur de Miakala. — Prétentions de Radama à l'égard de Ramitrah'. — Deuxième invasion du Ménabé par les Hôvas. — Insuccès de cette expédition. — Radama envahit lui-même le Ménabé. — Précautions prises par l'armée hôva et cérémonies exécutées dans la capitale pour la réussite de l'expédition. — Désastres éprouvés par les Hôvas. — Dispositions faites par Radama pour continuer la guerre avec le Ménabé. — Quatrième invasion de ce pays par les troupes de Radama. — Traité de paix entre Ramitrah' et Radama.

Par suite de la réunion des diverses provinces hovâs en un royaume, sous le règne d'Andrianampouine, et de la conquête plus récente du pays de Sianaka, le territoire qui formait les possessions de Radama confinait alors du côté de l'Ouest à celui des Sakalaves : c'était donc contre cette puissante et belliqueuse peuplade qu'il allait avoir à combattre dorénavant, pour donner suite à son projet de domination souveraine sur Madagascar. Toutefois, il était à croire que de ce côté le roi hovâ trouverait une vigoureuse résistance, et il est en effet probable que, si les Sakalaves du Bouéni et ceux du Ménabé avaient su se prêter une mutuelle assistance pour défendre leur indépendance contre l'ennemi com-

mun, tous les efforts de celui-ci n'auraient pas suffi pour les dompter, ou seulement entamer leur territoire. Mais l'insouciance et l'inaction des Sakalaves du Bouéni, pendant que ceux du Ménabé étaient attaqués, et réciproquement, facilitèrent alternativement les opérations de l'agresseur dans l'un et l'autre pays : ce fut sur le Ménabé qu'il dirigea d'abord ses attaques.

Déjà, vers la fin du règne de Miakala, dont la mort suivit de près celle de Ravahini, des difficultés survenues entre ce prince et l'une de ses femmes, Raboudou, nièce d'Andrianampouine, avaient donné lieu à une invasion du Ménabé par les troupes du chef d'Ankôva : Raboudou, prétendant avoir à se plaindre de son époux, voulait le quitter et retourner en Imerne, et, comme Miakala se refusait à la laisser partir, Andrianampouine, appelé par sa nièce à intervenir dans le débat, avait fait entrer des troupes en Ménabé. Selon les renseignements qui nous ont été donnés au sujet de cette première expédition, elle aurait eu lieu en l'année 1811 ou 1812. Les Hôvas, ayant à leur tête Mavoulahé, un des fils d'Andrianampouine, étaient entrés en Ménabé par la province de Manamboule; mais, Miakala étant mort quelques jours avant leur arrivée, ils trouvèrent le pays en deuil, et, après s'être entendus avec Raboudou, qui leur fit un cadeau de 100 bœufs, ils se retirèrent.

Le fils aîné de Miakala, que celui-ci avait appelé à partager avec lui le pouvoir, étant mort avant son père, un autre de ses fils, Ramitrah', qu'il avait eu de Raboudou, fut désigné pour lui succéder. Le jeune roi eut à lutter d'abord avec deux de ses frères consanguins, Oulilatsi et Quelsambaïe, qui lui disputaient le trône; mais ceux-ci furent battus en plusieurs rencontres et contraints à prendre la fuite. Le premier se retira en Imerne, près de Radama, qui y régnait alors, et dont il chercha à se faire un appui pour recommencer la lutte contre Ramitrah'; l'autre, qui avait reçu plusieurs blessures graves, se réfugia en Mavouhazou.

Depuis fort longtemps certaines provinces hôvas étaient tributaires du roi de Ménabé, et l'entreprenant et courageux Andrianampouine lui-même, sous l'autorité duquel ces provinces avaient passé, n'avait pas cru pouvoir se soustraire à cette obligation ; mais la fierté de Radama, et le sentiment qu'il commençait à avoir de sa puissance, ne lui permettait pas de subir plus longtemps une pareille humiliation, et c'était Ramitrah' que sa vanité blessée lui désignait déjà comme le premier chef

contre lequel il devait tourner ses armes, quand l'arrivée d'Oulilatsi vint précipiter l'explosion de ses ressentiments. Les suggestions de ce prince, irrité contre son frère, et la coopération qu'il lui promettait, le décidèrent peut-être à agir plus tôt qu'il ne l'aurait fait.

Tout se borna d'abord à des échanges de sommations et à des défis qu'on s'adressait de part et d'autre. Dès l'année 1818, des envoyés du roi hôva étaient allés enjoindre à Ramitrah' de reconnaître sa suprématie, c'est-à-dire, dans la phraséologie malgache, de *se déclarer son enfant*. « Ma main gauche, avait répondu celui-ci dans le langage figuré habituel à ces peuples, ma main gauche est pour ma mère, ma main droite est à mon père, mon seul maître : le père de Radama obéissait à mon père; comment pourrais-je, moi, me soumettre à Radama? »

Enfin, après plusieurs ambassades, qui ne purent accorder les prétentions réciproques des deux chefs, une expédition partit d'Imerne, en février 1820, sous le commandement des généraux Raïmamba et Andrianikidza. Elle entra en Ménabé par les districts de Valoumanda et de Sakengn'ha, d'où elle arriva à Tchomboucombia, résidence de Ramitrah'. Celui-ci, apprenant l'arrivée des Hôvas, avait marché à leur rencontre; mais, mal informé de la voie qu'ils suivaient, il s'était avancé dans une fausse direction, laissant ainsi le point qu'il croyait couvrir, aux mains de l'ennemi, qui n'y trouva guère que des femmes. Dès qu'il s'aperçut de sa méprise, le roi sakalave revint sur ses pas, et les deux armées se trouvèrent en présence. On se battit durant six heures, sans avantage décidé d'un côté ou de l'autre; mais la nuit suivante les Hôvas firent retraite, et bientôt, effrayés résistance qu'ils rencontraient, ils se débandèrent et, dans leur panique, s'enfuirent jusqu'en Imerne.

Nous avons dit que, lors de son arrivée à Tananarivou, en 1816, le capitaine Lesage était escorté d'une trentaine de soldats de la garnison de Maurice, adjoints à sa suite dans le but de donner au roi hôva une idée de la discipline et des manœuvres des troupes européennes. A la demande de ce prince, deux d'entre eux avaient été laissés près de lui pour instruire ses propres soldats, et les façonner à cette tactique si nouvelle pour lui. Avec le coup d'œil rapide de l'homme politique et de l'ambitieux, Radama avait saisi aussitôt toute la portée de cette mesure, et compris de quelle utilité elle lui serait, en établissant

la supériorité de ses guerriers sur ceux de ses voisins, pour l'aider à assurer sa suprématie sur tous les chefs de l'île; aussi avait-il fait dès lors préparer cette transformation. Toutefois il n'avait encore recueilli aucun fruit des efforts tentés par lui dans cette voie, et, jusqu'à l'époque à laquelle nous sommes arrivé, il n'avait apporté sur les champs de bataille d'autres causes de succès que sa supériorité personnelle et la valeur déjà éprouvée de ses soldats.

L'expédition dont nous venons de parler, entreprise dans les mêmes conditions militaires, fut loin d'avoir une aussi heureuse issue que les précédentes, et, au lieu du résultat qu'en attendait Radama, d'après quelques avantages obtenus sur les Sakalaves au début de la campagne, l'arrivée des fuyards à Tananarivou vint lui apprendre la honteuse déroute de son armée. Certes, l'insuccès de cette première tentative était bien fait pour tempérer son ardeur belliqueuse, et cependant ni lui ni ses officiers ne parurent renoncer à l'idée de soumettre le Ménabé. Nous aurons bientôt des exemples encore plus frappants de cette énergique opiniâtreté : pour le moment, disons seulement qu'au lieu de se laisser décourager, Radama ne fit que sentir mieux encore combien il lui importait de développer l'instruction et la discipline dans son armée, et le sergent anglais Brady, qui était chargé de cette œuvre difficile, mais pleine d'avenir, dut continuer ses efforts avec une infatigable persévérance.

Le succès les couronna, à ce qu'il paraît, car, à la fin de la même année, Radama fut tellement ravi des progrès de ses troupes, qu'il songea à poursuivre la guerre commencée contre le Ménabé. Dans cette vue, il convoqua un grand kabar à Ando holo, et il y fut résolu qu'on reprendrait les hostilités, et que chaque homme en état de porter les armes irait à la guerre ou paierait un impôt de 10 piastres. Les préparatifs furent faits pendant la saison pluvieuse, et au commencement du printemps suivant tout était disposé pour entreprendre cette seconde expédition.

Pendant ce temps-là, de nouveaux pourparlers avaient lieu entre Radama et Ramitrah'; mais ils n'amenèrent aucun arrangement, et le roi hôva fit dire à son adversaire qu'il eût à bien se tenir sur ses gardes, car, cette fois, ce serait lui-même qui irait le combattre. Le roi de Ménabé envoya alors vers son frère Quelsambaïe, l'engageant à oublier leurs différends particuliers,

et à se joindre à lui pour l'aider à repousser l'invasion dont leur pays était de nouveau menacé. Cette démarche amena la réconciliation des deux frères; puis Ramitrah', ayant appris la prochaine arrivée des Hôvas, se porta en avant à Andranouména, au Sud de la Sizoubounghi, où il attendit l'ennemi.

Le personnel avec lequel Radama allait entrer en campagne s'élevait à 70,000 ou 80,000 âmes, y compris un millier d'hommes de troupes disciplinées, les esclaves et les domestiques. Le récit qui va suivre donnera une idée de l'enthousiasme qui transportait cette armée [1]. Le 23 juin, veille du jour fixé pour le départ, près de 500 chefs de district, armés de leurs sagaïes et de leurs boucliers, s'étaient assemblés dans l'enceinte de l'habitation royale pour y jurer fidélité à leur souverain dans la guerre prochaine. Là, ils s'exaltaient les uns les autres, se portant de mutuels défis, et faisant entre eux des paris de 5 à 1,000 piastres à qui serait le plus brave. Pendant ce temps, le Roi, qui siégeait à la porte de son palais, portant aussi à la main le bouclier et la sagaïe, excitait par ses paroles et ses gestes l'ardeur de ses chefs, encourageait les paris, promettait de son côté de conférer les plus grands honneurs aux plus braves, et taxait à la somme de 9 piastres chaque tête d'ennemi qui lui serait apportée; enfin il flattait leur cupidité et leur penchant au pillage, en leur peignant le pays des Sakalaves comme riche en bétail, et pouvant leur offrir un butin considérable.

Le 24, au point du jour, une salve d'artillerie donna le signal du départ. Le roi, qui exerçait en même temps les fonctions sacerdotales et militaires, commença par sacrifier un coq et une génisse en récitant une prière sur la tombe d'Andriamasina, le plus renommé de ses ancêtres; puis, montant sur une espèce de brancard couvert en drap de velours décoré d'ornements, il sortit de sa capitale, accompagné par l'agent anglais Hastie et un immense concours de peuple. Après le départ, la ville et les environs parurent déserts; il n'y restait guère, avec les femmes et les enfants, que les hommes âgés ou infirmes.

Les idoles nationales marchaient en tête de l'armée, et, comme si l'on eût douté de leur puissance à lui assurer seules la victoire, chaque tribu et chaque groupe portaient aussi les leurs;

[1] Ce récit est emprunté à l'ouvrage des missionnaires anglais; nous n'avons fait que le traduire. Voyez *History of Madagascar, etc.: by the Rev. William Ellis, London*, 1838, 2 volumes in-8°.

tout soldat était, en outre, muni de ses talismans préservateurs ou *ody*. Les devins ou *sikidy* étaient aussi consultés avec soin sur le chemin à prendre, sur les aiguades près desquelles on pourrait s'arrêter, sur les lieux favorables aux campements, sur ceux où l'on devrait traverser ou passer à gué les rivières ; enfin sur la mesure du succès que l'on pouvait espérer. On cherchait même des augures favorables ou funestes touchant les résultats de l'expédition dans le vol des oiseaux qui traversaient la route ou planaient sur la tête des soldats.

Dans cette immense multitude, les individus d'une même lignée marchaient ensemble, formant ainsi un groupe qui avait son chef particulier, et où chacun devait se fournir lui-même ses armes, soit fusil, soit sagaïe et bouclier.

Le frère de Ramitrah', Oulilatsi, connu chez les Hôvas sous le nom de Raholatra, servait de guide à l'expédition ; mais la conduite de ce traître paraissait si peu naturelle aux Hôvas, qu'ils n'acceptaient ses avis qu'avec méfiance ; et, dans la pensée qu'il pourrait les trahir eux-mêmes, on le faisait suivre par une centaine d'hommes chargés de surveiller tous ses mouvements.

Radama s'avança d'abord à petites journées, à la tête de cette foule en désordre; mais on prit ensuite des mesures pour marcher en division séparées, qui toutes devraient plus tard se réunir sur un point convenu.

Le 8 juillet, jour pendant lequel on présumait que le roi entrerait sur le territoire sakalave, toutes les femmes de la capitale et des environs sortirent, à l'aube, de leurs cases, s'assemblèrent en groupes, et commencèrent à entonner, en forme de prière et de bénédictions pour l'armée et son chef, le *mirare* ou chant de guerre. Les paroles de ce chant consistaient principalement en louanges à l'honneur du souverain : « Notre Dieu est allé à l'Ouest !....—Qu'il soit vainqueur en tout lieu !..... » Puis, c'était des exhortations adressées mentalement aux soldats : « Manie bravement la sagaïe !..... » disaient-elles ; et à tout cela se mêlaient des imprécations contre l'ennemi. En même temps, tournées vers l'Ouest, c'est-à-dire dans la direction du pays sakalave, elles tenaient toutes dans la main une petite baguette qu'elles brandissaient comme une sagaïe, et s'excitaient par toutes sortes de mouvements guerriers jusqu'à l'enthousiasme le plus sauvage. Cette cérémonie fut dès lors pratiquée tous les matins et tous les soirs, et quelquefois même une grande partie de la journée.

Cependant, les Hôvas étaient entrés dans le Ménabé par Manamboule, et passant au Sud du lac Ima, près la rive droite de la Sizoubounghi ou Manih, ils traversèrent cette rivière, et descendirent vers Andranouména, dans l'Est d'Ampatipatiki. Là, ils se trouvèrent en présence des Sakalaves, et il y eut un engagement sérieux à la suite duquel ces derniers se dispersèrent. Mais à cela se bornèrent les succès des Hôvas : Ramitrah' devait cette fois encore échapper aux présomptueuses menaces de Radama.

Après cette première affaire, toute la campagne, qui dura jusqu'à la fin d'octobre, ne fut plus qu'une suite de petites luttes partielles et peu décisives. L'armée d'Imerne parcourut vainement le pays, poursuivant sans pouvoir les atteindre les Sakalaves et leur chef; jusqu'à ce qu'enfin, décimée par les maladies, bien plus que par le fer, elle fut forcée de rentrer dans ses foyers, sans autre résultat qu'un butin considérable, dont chefs et subalternes semblaient avoir fait l'unique objet de cette campagne.

C'est que la conduite des Hôvas y fut en effet bien plus celle de brigands que de soldats. S'agissait-il de saisir du bétail ou de surprendre quelques individus sans défense, ils se précipitaient avec furie ; mais qu'une action s'engageât, personne ne songeait à soutenir son voisin ou à se maintenir à son poste ; chacun, en un mot, ne s'occupait que de soi, prompt au pillage, mais prompt surtout à fuir devant le danger. On oublia même le respect des tombeaux : ceux des anciens rois du Ménabé, situés à Nossi-Salou, dans le district d'Ankombie, furent violés, et les profanateurs les dépouillèrent des fusils, de l'argent et des autres objets ordinairement déposés dans les sépultures royales.

Au milieu de tous ces désordres, la fièvre et la disette se chargèrent de venger les Sakalaves, et causèrent de terribles ravages parmi leurs ennemis. Comme on le reconnut par la suite, l'armée hôva perdit de 25 à 30,000 hommes par l'effet de ces deux fléaux, et le plus grand nombre par la faim. Radama lui-même et l'agent anglais n'eurent pendant huit jours d'autre nourriture qu'une poignée de riz et quelques oiseaux tués de leurs mains. Les hommes jonchaient les chemins de leurs cadavres, incapables qu'ils étaient de supporter l'affreuse complication de la chaleur du climat, de la maladie et de la famine. Aussi ce ne fut plus qu'un cri en Imerne : « Les Ambaniandrous[1]

[1] Ambaniandrous, les sujets, la population, le peuple.

sont complétement anéantis!..... de leur armée il ne reste plus de traces!....» Chaque village, chaque famille eut sa part de la douleur générale; chacun avait à regretter la mort d'un parent ou d'un ami, et pendant plusieurs mois ensuite il ne se passa pas de jour sans qu'une décharge de mousqueterie fût entendue dans quelque partie de la capitale, indiquant l'arrivée du corps ou des ossements d'un de ceux qui avaient sucombé dans cette guerre.

Ainsi finit misérablement cette seconde campagne, entreprise avec tant d'enthousiasme et d'orgueilleuses espérances. Mais, si elle fut féconde en revers, elle le fut aussi en enseignements, et Radama, comme nous allons le voir bientôt, y puisa plus de leçons utiles que de sujets de désespoir.

Les désastres de l'expédition que nous venons de raconter avaient été dus principalement à cette foule de non-combattants qui en faisaient partie, et qui épuisèrent en peu de temps les provisions de campagne : pillards sans courage, entraînant par leur exemple les soldats à l'indiscipline et au désordre, et affamant l'armée sans lui rendre aucun service. Radama l'a vu, et il ne veut pas qu'une expérience si chèrement achetée reste sans fruit pour l'avenir. A peine de retour à Tananarivou, dès le mois de décembre suivant, un kabar général est assemblé: il y déclare que dorénavant le peuple n'ira plus à la guerre; que les soldats seuls seront employés à combattre l'ennemi, apaiser les troubles, soumettre l'île à son autorité, protéger l'innocent et maintenir la paix et la tranquillité dans son empire. « Et pour toutes ces raisons, dit-il, il faut que l'armée soit augmentée! Je vous laisse à délibérer sur la force qu'elle doit avoir, sur le nombre d'hommes que chaque district devra fournir. Mais n'oubliez pas que tout Hôva doit contribuer de sa personne ou de sa bourse, et qu'il faut que tous ceux qui ne seront pas choisis comme soldats payent une taxe pour l'entretien de ceux destinés à la guerre. »

Cette allocution, chaleureusement accueillie, fait éclater de bruyants applaudissements. Alors le roi ordonne que ceux des hommes présents qui veulent s'engager pour le service sortent de la foule, et se réunissent à part; et soudain un grand nombre se lèvent en s'écriant: « Nous sommes à votre disposition et soumis à votre bon plaisir! Nous considérons comme un honneur de servir dans l'armée! »

En effet, peu de jours après, 13,000 hommes s'étaient enga-

gés comme volontaires, et l'on s'occupait aussitôt de leur instruction militaire.

C'est ainsi que Radama répondit aux coups de sa mauvaise fortune : avec une semblable énergie, on ne pouvait manquer d'aller au but, quelque loin qu'il fût placé.

Dans le courant de mars, les hommes de la nouvelle armée avaient déjà fait des progrès notables dans l'exécution de leurs exercices. Le 25 de ce mois, un grand kabar fut encore assemblé à Ambohimanga, à environ 13 milles de la capitale. Le roi s'y rendit accompagné de ses gardes du corps et de ses chanteuses, et suivi d'une foule immense. Jamais le peuple n'avait assisté à un aussi magnifique et aussi imposant spectacle. Le lieu du rendez-vous était une vaste plaine, très-convenable pour la circonstance ; les troupes, qui y étaient déjà rassemblées, formaient trois côtés d'un carré dont le quatrième fut bientôt occupé par les deux bataillons qui accompagnaient le Roi. Après avoir passé cette armée en revue, Radama quitta l'uniforme militaire qu'il portait, pour revêtir son costume ordinaire de kabar, qui tenait tout à la fois des costumes indigène, arabe et européen, et monta sur une espèce de trône qui lui avait été préparé. Les troupes exécutèreut ensuite devant lui les diverses évolutions militaires et des feux de mousqueterie ; puis elles furent massées en rangs serrés autour du trône, afin qu'elles pussent entendre l'allocution du roi. Alors celui-ci leur commanda d'ôter la baïonnette de leurs fusils pendant qu'il allait offrir une prière, et saisissant l'idole il la remercia des faveurs qu'elle lui avait déjà accordées, et la supplia de bénir l'armée et le peuple. Après cette invocation, les baïonnettes furent remises au bout du canon, et toute cette multitude silencieuse, qui ne s'élevait pas à à moins de 60 ou 70,000 individus, prêta une oreille attentive aux paroles qui tombèrent de la bouche de Radama.

Il fit d'abord le récit de sa descendance de Ralambo et d'Andria-Masina-Valouna; nomma les rois puissants, ses prédécesseurs, signala leurs actions héroïques, décrivit les armes dont ils s'étaient servis; puis il vanta les vertus et le caractère de son père, et porta aux nues la bravoure des Hôvas, leurs ancêtres à tous, sans oublier de rendre un juste hommage à celle de beaucoup de guerriers alors présents, dont les cicatrices visibles témoignaient de leur fidélité et de leur courage; ensuite, faisant intervenir le nom de sa mère et le sien, il parla de son droit au

trône, où l'avaient conduit sa naissance aussi bien que le choix et la volonté de son père; enfin, il prodigua à ses troupes les éloges les plus flatteurs, proclama leur valeur et leur loyauté, et leur peignit avec chaleur la satisfaction que lui avait fait éprouver la manière admirable dont elles venaient de manœuvrer sous ses yeux.

« Oui, s'écria-t-il en terminant, par l'instruction qui vous a été donnée, vous êtes devenus supérieurs à vos pères! Il n'est pas maintenant une peuplade que vous ne puissiez vaincre, un pouvoir qui puisse vous résister, un village dont vous ne puissiez vous rendre maîtres. L'essentiel pour l'avenir, c'est la concentration de vos forces, une inaltérable union et la coopération de tous à l'œuvre commune. Rappelez-vous les paroles de mon père: « Radama, me disait-il, vous le voyez, tout le pays est à vous « du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest Notre peuple est le plus « riche et le plus heureux de tous ceux de l'île; c'est pour vous « un honneur d'être son chef et pour lui un bonheur de vous être « soumis : ne prenez donc pas de repos que vous n'ayez conquis « l'île entière à votre autorité. » Pour atteindre à ce noble but, continua-t-il, j'ai fait jusqu'à présent tout ce qui m'a été possible. Convaincu de la supériorité des troupes disciplinées, j'ai introduit parmi vous la discipline; 13,000 d'entre vous se sont volontairement engagés dans l'armée; enfin, par mon alliance avec l'une des nations les plus éclairées, je serai à même de vous fournir d'uniformes, d'armes et de munitions: ainsi, que chaque officier et chaque soldat fasse son devoir, et il n'y a plus désormais d'obstacles invincibles à prévoir ni de dangers à craindre. Mais un dernier soin nous restait encore, et maintenant je vous l'abandonne, c'est d'examiner et de déterminer quel sera le châtiment infligé aux déserteurs et aux lâches. »

Ce long discours, empreint d'une éloquence naturelle, fut fréquemment interrompu par les applaudissements de l'immense assemblée. Quand Radama eut cessé de parler, les généraux des Vouroumahéri et des Tsiroundahé se levèrent successivement, et, au nom de l'armée, ils exprimèrent, avec toute l'abondance et l'effusion natives, leur dévouement au Roi, auquel ils firent les plus solennelles protestations de fidélité, ce que les troupes appuyèrent par un *héééé* (oui) unanime et prolongé.... « En ce qui concerne, ajoutèrent-ils, les hommes négligents à remplir leurs devoirs, ceux qui se conduiraient avec lâcheté, ceux qui

fuiraient devant l'ennemi, que le roi en dispose comme bon lui semblera : qu'il les condamne à prendre le *tanguin;* qu'il les fasse fusiller ou sagaïer; qu'ils soient décapités ou étouffés, et leurs corps donnés en pâture aux chiens, ou bien, enfin, qu'ils soient brûlés vifs, et que les vents emportent leurs cendres aux extrémités de la terre! »

Ils dirent, et, malgré quelques observations de Radama (prétendent les missionnaires, qui semblent vouloir lui épargner toute complicité dans l'adoption de cette mesure si barbare et si odieuse), officiers et soldats décidèrent, d'une commune voix, que le supplice du bûcher serait le châtiment infligé aux lâches et aux déserteurs.

Peu de temps après l'époque à laquelle eut lieu cette mémorable cérémonie, Radama faisait ses dispositions pour reprendre la guerre contre le Ménabé. Si les résultats désastreux de ses deux premières expéditions n'avaient pas abattu son courage, elles lui avaient fait du moins subir des humiliations dont son amour-propre était profondément blessé : aussi attendait-il impatiemment le moment de prendre une éclatante revanche. De leur côté, les chefs sakalaves, dont la vanité avait encore été exaltée par les désastres de sa dernière campagne, repoussaient plus que jamais ses exigences et le provoquaient même à une nouvelle agression. Mais cette fois Radama se présentait sur le théâtre de la guerre avec 13,000 hommes de troupes disciplinées, accompagnés seulement de 7,000 hommes porteurs des bagages et des approvisionnements. La première cause du désordre et des maux qui avaient signalé l'expédition de l'année précédente n'existait donc plus dans celle-ci, et, en outre, la qualité de ses soldats devait lui donner dans l'action une supériorité contre laquelle viendraient probablement échouer toute l'énergie et le courage des Sakalaves de Ramitrah'.

Radama entra sur le territoire ennemi par le pays des Bétsiléos, et se trouva tout aussitôt devant le village de Moudonghi, situé sur les confins de ce pays et du Ménabé. Il envoya sommer les habitants de se rendre et de reconnaître sa souveraineté, promettant de leur accorder les mêmes priviléges qu'à ses propres sujets. A ce message les Sakalaves répondirent : « Si Radama a de la poudre, nous en avons; s'il a des fusils, nous en avons aussi : qu'il fasse donc tous ses préparatifs et vienne prendre notre village, s'il le peut. »

L'assaut fut donné et soutenu avec le plus grand courage. Obligés de gravir une colline escarpée, sur le sommet de laquelle était situé le village, les Hôvas, d'abord fort maltraités par les quartiers de roches que roulaient sur eux les assiégés, furent ensuite accueillis par une grêle de balles et de sagaies qui leur tua beaucoup de monde; mais la forte position de Moudonghi et la vigoureuse défense de ses habitants ne purent l'empêcher de tomber entre les mains de Radama. Un grand nombre de ses défenseurs y furent mis à mort; quelques-uns, voyant la fuite impossible, se la donnèrent eux-mêmes, pour ne pas tomber vivants entre les mains de l'ennemi; d'autres enfin furent emmenés prisonniers et vendus ensuite comme esclaves.

Maître de ce point, Radama y fit élever un poste, y laissa un gouverneur, et se remit en marche avec son armée, à la poursuite de Ramitrah'. Ses troupes, divisées en plusieurs corps, prirent dans ce but diverses directions; mais tout fut inutile. Ramitrah', voulant éviter un engagement décisif, se dérobait sans cesse à leurs recherches, et les Sakalaves, marchant en bandes nombreuses, harcelaient incessamment l'ennemi sans s'exposer à entrer avec lui en lutte sérieuse. La connaissance du terrain leur donnait un immense avantage: se tenant sur la lisière des bois, ils suivaient tous les mouvements des Hôvas sans en être aperçus, se ruant inopinément sur leurs divisions dès que le moment paraissait favorable, puis rentrant bientôt dans le bois, où ils trouvaient une impénétrable retraite dans les immenses cavernes que cachent les forêts du Ménabé.

Ce système d'agressions occultes et de résistance inerte, de la part des Sakalaves, fatiguait beaucoup leur ennemi, sans lui laisser d'autre avantage que de ravager des plantations de manioc et de maïs, ou de brûler quelques villages de feuilles et de paille, qui, quinze jours après, seraient rétablis. Ce n'était pas par des résultats aussi insignifiants que Ramitrah' pouvait être amené à composition.

Cependant, Radama voyait arriver le moment où, ne trouvant plus dans le pays les vivres nécessaires à la subsistance de son armée, il serait forcé de l'évacuer avec des pertes plus ou moins considérables, sans autre compensation qu'une destruction inutile et quelque butin en prisonniers et en bétail. La politique vint à son aide pour le tirer de cette fausse position et lui obtenir les avantages qu'il aurait, pour cette fois encore, vainement at-

attendus de la force de ses armes. Ramitrah' avait une fille, du nom de Rasalimo, douée, dit-on, d'une beauté remarquable. On représenta à Radama qu'un mariage contracté avec cette princesse lui offrirait un moyen pacifique d'amener le roi de Ménabé à reconnaître sa suprématie. L'avis ayant été goûté, des négociations s'ouvrirent à ce sujet : elles mirent fin aux hostilités, et peu après, la paix fut cimentée par la conclusion de ce mariage, qui semblait devoir être pour l'avenir le gage d'une alliance permanente entre les deux peuples. En souvenir de cet important événement, un village fut élevé sur le lieu même où le mariage avait été célébré, et Radama retourna en Imerne, emmenant avec lui sa nouvelle épouse, accompagnée d'une nombreuse escorte d'honneur.

Au dire des missionnaires anglais, le traité fait à cette occasion portait la reconnaissance de la souveraineté de Radama par le roi de Ménabé; mais, comme il règne dans tout leur ouvrage une partialité évidente en faveur du roi hôva, il y a lieu de se méfier quelque peu de leurs assertions. Les Sakalaves prétendent de leur côté que la paix fut faite sans autre concession, de la part de Ramitrah', que la faculté laissée aux Hôvas de commercer librement dans le Ménabé, et de s'y établir dans ce but, en retour de quoi Radama renonçait à tout projet de conquêtes sur ce pays: or, tout en tenant compte de la vanité des Sakalaves, il faut bien reconnaître que la conduite ultérieure de Ramitrah' et de ses sujets donne beaucoup plus de vraisemblance à leur version qu'à celle des missionnaires. On est du moins autorisé à penser que si le roi de Ménabé consentit à reconnaître la souveraineté de Radama, il le fit sans bien comprendre les conséquences de la position qu'il acceptait; et ce dernier dut alors se montrer d'autant moins exigeant qu'il pouvait espérer atteindre son but dans un avenir peu éloigné, par la seule influence qu'allait lui donner sur Ramitrah' le lien de famille contracté avec ce chef.

Quoi qu'il en soit, ce traité n'en rétablit pas moins pour quelque temps la bonne intelligence entre les deux peuples, et chaque parti sembla s'applaudir de l'issue d'une guerre qui avait duré si longtemps et fait un si grand nombre de victimes. Les chefs sakalaves qui avaient dû accompagner la nouvelle reine à Tananarivou furent traités avec la plus grande considération pendant tout le séjour qu'ils y firent. On s'empressa pour leur montrer tout ce qui s'y trouvait de nouveau ou de curieux, et spéciale-

ment les choses d'importation européenne, telles que le métier à tisser et la forge. La charpente d'une chapelle qu'on faisait alors bâtir pour les missionnaires leur parut un ouvrage merveilleux, et de beaucoup le plus vaste édifice qu'ils eussent jamais vu. Quand ils partirent, on leur donna pour leur souverain de nombreux présents, parmi lesquels se trouvaient deux chevaux, des étoffes diverses de manufacture indigène et étrangère, quelques pièces d'or, une petite caisse de piastres et une de ces chaînes d'argent, travail remarquable des orfévres hôvas. Radama leur adjoignit aussi plusieurs charpentiers et forgerons, munis de leurs outils, et destinés à diriger la construction d'une habitation plus confortable pour Ramitrah'; enfin, on leur distribua une provision de graines et de plants, dont l'introduction et la culture dans leur pays devaient augmenter ses richesses et leurs jouissances; mais on sut plus tard (et ceci peut donner une idée de l'état intellectuel des Sakalaves à cette époque, et de leur infériorité relativement aux Hôvas), on sut que, dans leur ignorante insouciance, ils les avaient dédaigneusement jetés à travers la route, en se disant : « De quelle utilité peuvent nous être ces graines et ces plants? Nous en avons à souhait dans notre pays. »

CHAPITRE IV.

SOUMISSION DU ROYAUME DE BOUÉNI À RADAMA, ROI DES HÔVAS.

Andriansouli, successeur de Tsimaloume en Bouéni. — Fautes commises par ce prince et par son prédécesseur. — Démarches faites par Andriansouli vis-à-vis de Radama, à l'instigation d'agents anglais. — Prétentions manifestées par Radama à l'égard du roi de Bouéni. — Situation comparative des Hôvas et des Sakalaves de Bouéni à cette époque. — Invasion du Bouéni par Radama. — Événements qui en sont la suite. — Soumission du Bouéni et de son chef à l'autorité du roi hôva. — Gouvernement établi dans le pays par le conquérant. — Retour de Radama en Imerne, à travers le pays d'Ambongou.

Quelques mois avant que s'effectuât entre Radama et le roi de Ménabé le rapprochement dont il est question à la fin du précédent chapitre, Tsimaloume, chef de Bouéni, mourait sans héritier, laissant pour successeur son frère Tsoulouvoula. Ce prince fut publiquement reconnu roi, en juillet 1822 (mois de Fongouamounsi, année Djumani du calendrier antalaots'), à Mahitsapanzava, où il avait fixé sa résidence : il était alors âgé d'environ 23 ans

Cédant aux suggestions des chefs antalaots' qui exploitaient habilement tous les moyens d'augmenter leur autorité, influence

peut-être aussi par l'exemple d'Ouza, son père, il se fit mahométan dès son arrivée au pouvoir, et fut depuis lors appelé du nom d'Andriansouli (*souli*, le converti). Cet acte et la préférence qu'il témoignait pour ses coreligionnaires, dont il s'entoura chaque jour davantage, mécontentèrent les chefs sakalaves et lui aliénèrent l'affection de ses sujets : ceux-ci disaient de lui qu'il était plutôt le roi des Antalaots' que le roi des Sakalaves.

La conduite d'Andriansouli, qui en tout temps eût été impolitique, devenait une faute énorme dans les circonstances présentes, c'est-à-dire au moment où l'ambition de Radama menaçait l'existence politique et l'autorité de tous les chefs indépendants de l'île. Déjà une faute bien plus grave encore avait été commise par son prédécesseur : c'était d'avoir souffert que le roi des Hôvas envahît le Ménabé, et engageât avec Ramitrah' une lutte qui dura trois années, sans intervenir en faveur de ce dernier. Andriansouli lui-même, imitant l'inaction imprévoyante de son frère, venait de laisser accomplir la dernière invasion, qui avait amené entre les deux adversaires ce traité dont les termes vagues et ambigus se prêtaient à toutes les exigences de Radama, et qui avait donné lieu à une alliance également fatale au Bouéni et au Ménabé.

Quand on réfléchit à l'insouciance des chefs de Bouéni et de leurs sujets, qui les fit rester paisibles spectateurs d'une agression contre leurs frères du Ménabe — agression qui était pour eux une menace si évidente et qu'ils auraient pu faire échouer en opérant en temps opportun une diversion sur les provinces hôvas — on a peine à comprendre un aveuglement aussi stupide, et l'on se prend à penser qu'ils étaient frappés de cet esprit de vertige que la fatalité envoie aux peuples destinés à une ruine prochaine. Certes c'en était fait de la puissance et des glorieuses destinées de Radama, si, pendant l'invasion de 1821, alors que presque tous les hommes valides d'Imerne avaient suivi leur chef, laissant, pour ainsi dire, le pays à la garde des vieillards et des femmes, Tsimaloume, à la tête de 10 à 12,000 hommes, y avait fait une irruption soudaine. Et que serait-il resté des bandes désorganisées de l'armée hôva, si, en se repliant sur leurs foyers, décimées par la famine et les fièvres, elles s'étaient trouvées entre les Sakalaves de Bouéni, les attaquant de front avec toute l'audace confiante qu'inspire le rôle d'agresseurs, et les Sakalaves du Ménabé, alors ranimés à la lutte par l'espoir de la vengeance! Puisque Ramitrah', laissé à ses seules ressources, put résister dans trois campagnes consé-

cutives aux armées de Radama, n'est-il pas certain que tous les efforts de ce prince et ses projets de conquêtes seraient venus échouer contre les forces réunies, ou du moins contre les mouvements habilement combinés des deux nations sakalaves? Mais l'insanie des uns fait la fortune des autres!

Admettrons-nous comme excuse de l'inaction d'Andriansouli que son élection au pouvoir ne fut consommée que lorsque Radama était déjà en Ménabé; qu'aux fêtes, qui chez les Sakalaves étaient l'accompagnement obligé de l'avénement du souverain, succédèrent bientôt les cérémonies funèbres et le temps de deuil auxquels donna lieu la mort d'Anhitsaka[1]; enfin qu'il dut être détourné de toute agression contre Radama par une démarche faite auprès de lui par les Anglais, démarche qui tendait à l'abuser complétement sur les dispositions du roi hôva à son égard, et qui montre avec quelle sollicitude le gouvernement de Maurice prévoyait tout ce qui pouvait assurer le succès des entreprises de son protégé!.... Ce sont là des choses qui expliquent une faute, mais qui ne la justifient pas. Faisons cependant une exception en faveur de la dernière circonstance, au sujet de laquelle nous allons de suite entrer dans quelques détails.

On n'a point oublié peut-être que sous le règne de Tsimaloume des relations avaient été nouées entre le roi de Bouéni et le gouvernement de Maurice. L'Arabe Radourdi, accrédité auprès de ce gouvernement, l'avait trouvé disposé à former une alliance avec le roi sakalave, et il était revenu à Moudzangaïe porteur d'une lettre pour Tsimaloume, dans laquelle le gouverneur anglais manifestait cette disposition. Les choses, toutefois, ne furent pas alors poussées plus loin : le prince malgache se souciait peu de cette alliance, et la démarche faite par lui n'avait été, sans doute, provoquée que par celle du gouverneur Farquhar, vis-à-vis de lui et des autres chefs du nord de l'île, après la malheureuse issue de l'expédition au port Louquez. De son côté, le gouverneur anglais ayant, peu de temps après, adopté à l'égard de Madagascar une politique qui ne lui permettait plus d'y reconnaître d'autre souverain que Radama, il ne pouvait désormais traiter à ce titre avec le roi des Sakalaves du Nord. Mais, tout in-

[1] Anhitsaka, fille d'Ouza et sœur consanguine d'Andriansouli, succomba, dit-on, au chagrin d'avoir perdu son frère Tsimaloume, né de la même mère qu'elle, et préféré par elle à ce titre à ses autres frères et sœurs : elle laissa trois enfants, deux filles, Miha et Taossi, et un garçon dont nous ignorons le nom.

complet qu'eût été ce rapprochement entre les deux parties, chacune d'elles pouvait dès lors attendre de l'autre des procédés bienveillants, et apporter, dans les relations qui s'établiraient entre elles ultérieurement, un certain degré de confiance : telle était encore, à l'époque du fait dont nous allons retracer les circonstances, la disposition d'esprit d'Andriansouli à l'égard du gouvernement de Maurice.

Vers la fin de 1822, dans le même temps que Radama opérait sa troisième invasion en Ménabé, deux navires de guerre anglais, sous les ordres du commodore Nourse s'étaient présentés à Moudzangaïe. Après s'être mis en rapport avec Andriansouli, le commodore lui fit connaître que la volonté expresse du gouverneur de Maurice était qu'il restât en paix avec Radama. Le roi de Bouéni, ayant manifesté son adhésion à cette paix, qui lui était pour ainsi dire imposée, fut invité à arborer au lieu de sa résidence un pavillon qu'on lui présenta, et qui, disait-on, avait été choisi par le gouverneur anglais pour être le signe de l'union entre les chefs malgaches. Andriansouli l'accepta donc comme une garantie contre toute hostilité de la part de Radama, et en témoignage de l'obligation à laquelle il se soumettait en retour à l'égard de ce dernier, il en fit établir un sur sa maison et un autre sur celle de son manan'tani Mari-ben-Roussi [1]. Ces deux pavillons furent arborés à Mahitsapanzava en grande pompe, au bruit de salves d'artillerie et en présence de quelques officiers des bâtiments.

Cédant encore aux suggestions du commodore Nourse, Andriansouli envoya peu après à Tananarivou des ambassadeurs chargés de complimenter Radama en son nom et de s'entendre avec lui au sujet de l'alliance projetée. L'ambassade, composée d'une trentaine de personnes, et conduite par les chefs Mangatsa et Toumani-ben-Mari, partit en décembre 1822 (mois de Fongouasita, année Djumatano du calendrier antalaots'); les envoyés étaient porteurs d'une lettre du commodore à Radama, et devaient s'expliquer avec ce prince au sujet des communications faites à Andriansouli par l'officier anglais.

Ils arrivèrent en Imerne à peu près à l'époque où Radama rentrait dans sa capitale après son mariage avec la fille de Ramitrah'. Les représentants d'Andriansouli se trouvèrent donc à Tananarivou

[1] Mari fils de Roussi. C'est le même individu que Bouana-Mari : le mot Bouana est une appellation générale qui, dans le dialecte antalaots', correspond au mot français, Monsieur.

comme pour assister à la réception triomphale qui fut faite au roi hôva et à sa nouvelle épouse, Rasalimo; et leur présence au milieu d'un grand nombre de chefs reconnaissant la souveraineté de Radama put faire croire à une intention semblable de la part du roi de Bouéni : il semblait que tout avait été calculé pour engager ce prince sans qu'il s'en doutât.

Lorsque l'ambassade fut présentée à Radama, le langage des chefs Mangatsa et Toumani protesta contre l'interprétation qui avait pu être donnée à la démarche de leur maître. Aussi furent-ils bien étonnés quand ils entendirent le roi hôva dire, en parlant du pavillon présenté par le commodore Nourse, « mon pavillon, » et leur expliquer que la lettre de ce dernier n'avait d'autre objet que de lui annoncer quel jour ce pavillon avait été délivré et arboré. Il leur déclara ensuite que si leur chef était dans des dispositions amicales à son égard, il eût à envoyer à Tananarivou quelqu'un de sa famille pour s'entendre avec lui sur leurs rapports à venir, et régler leur situation respective; ou bien que si Andriansouli l'aimait mieux, il n'avait qu'à se rendre avec son monde armé à Anghalavouri, où lui-même, Radama, le joindrait avec ses troupes, et que là ils décideraient, soit pacifiquement, soit par la voie des armes, à qui appartiendrait la suprématie.

Ces paroles signifiaient clairement : « Si Andriansouli veut la paix, qu'il me reconnaisse comme son suzerain, ou, sinon, qu'il se prépare à la guerre. » Ce fut avec cette sorte d'ultimatum que les députés sakalaves retournèrent vers leur souverain. Ils arrivèrent en Bouéni en février 1823, au cœur de la saison pluvieuse, et la difficulté des communications à cette époque de l'année fit que les pourparlers ne purent être alors continués.

Au retour de la belle saison, Radama fut momentanément distrait de ses projets sur le Bouéni par des événements qui réclamèrent sa présence à la côte Est et dans la partie Nord de l'île. Quant à Andriansouli, qui, depuis le retour de l'ambassade envoyée à Tananarivou, avait une idée un peu plus exacte de la puissance de son adversaire, il sentait qu'il fallait gagner du temps pour préparer ses moyens de résistance.

Mais, avec leurs seules ressources, les Sakalaves de Bouéni n'étaient déjà plus en état de se mesurer contre les Hôvas, et il fallait toute la vanité d'Andriansouli, toute la présomptueuse ignorance de ses conseillers, pour se faire illusion à cet égard. Éta-

blissons, en peu de mots, quelle était alors la situation respective des deux peuplades.

Le principe de l'autorité absolue du souverain est la base fondamentale de l'ordre et de la puissance dans les sociétés barbares, et les premiers Voulamènes, en imprimant ce caractère à leur pouvoir royal, avaient préparé par ce fait seul la supériorité des Sakalaves sur leurs voisins. Mais la constitution monarchique, pierre angulaire de l'édifice de leur grandeur, avait été plus tard ébranlée par les rivalités survenues entre les membres de la famille royale; et elle fut ensuite profondément modifiée par l'admission des femmes au trône, atteinte bien funeste à la loi première, avec des chefs aussi turbulents que les chefs sakalaves. Les dissensions occasionnées sous le règne précédent par les prétentions de Maka avaient encore affaibli le prestige de l'autorité monarchique. Enfin le mécontentement qu'excitaient les préférences marquées du nouveau roi pour les Antalaots', favorisés le plus souvent au détriment de ses sujets indigènes, rendait alors cette autorité presque illusoire entre les mains de ce prince. Radama, au contraire, doué de cette force d'assimilation qui avait fait la gloire des premiers rois de la dynastie sakalave, avait, par des mesures sages et profitables à son peuple, concentré et affermi de plus en plus en sa personne le pouvoir que lui avait légué Andrianampouine : il était roi absolu dans toute la force du terme, et l'exercice d'une telle autorité lui était toujours rendu facile par le respect et l'affection qu'il avait su inspirer à ses sujets.

Considérés individuellement, les Sakalaves étaient encore animés de cet esprit belliqueux qui avait soumis à leurs ancêtres une grande partie de l'île; toujours jaloux de leur indépendance, ils pouvaient encore, pour la défendre, s'avancer en bandes nombreuses contre l'ennemi, et égaler en impétuosité et en courage les valeureuses hordes d'Andriamandissou-Arivou. Mais, au lieu des populations timides et armées de sagaïes, qui fuyaient autrefois devant les fils d'Andriandahéfoutsi, ils trouveraient désormais devant eux des troupes munies d'armes meilleures que les leurs, mieux disciplinées, exercées à la tactique européenne, et qui même, à défaut d'une bravoure égale, puisaient le courage du désespoir dans la crainte de l'horrible châtiment réservé parmi elles aux fuyards.

Dans toutes les choses du domaine de l'intelligence, les Saka-

laves n'avaient pas fait un pas. Habitant un pays fertile et abondamment pourvu de toutes les choses nécessaires à la vie, ils n'avaient jamais été, comme les Hôvas, stimulés à l'industrie par le besoin. La guerre, la chasse, la pêche et la culture de quelques champs de riz et de maïs, avaient jusque-là occupé leur activité; et leur intelligence native s'abâtardissait de bonne heure sous l'influence de leurs croyances superstitieuses aux esprits, aux charmes et à la divination. Chez eux, enfin, l'ignorance du souverain et des chefs égalait, et surpassait même souvent celle des sujets, et ce fait déplorable maintenait irrévocablement la population dans les plus épaisses ténèbres de la barbarie. Chez les Hôvas, au contraire, le despotisme du monarque était, depuis l'avénement de Radama, tout au service de la civilisation. Par la volonté ferme et intelligente de ce roi, ils avaient été initiés à une sociabilité plus avancée et aux bienfaits d'une éducation morale et industrielle dont ils commençaient déjà à goûter le fruit. Radama avait le sentiment des grandes choses et toutes les facultés nécessaires pour les accomplir; son esprit était naturellement ouvert à toutes les idées d'amélioration, à toutes les mesures qui pouvaient accroître la puissance et la prospérité de son pays. Tantôt avec une sage et prudente lenteur, tantôt avec une résolution hardie jusqu'à la témérité, mais toujours avec cette inébranlable persévérance que nous avons déjà vue à l'œuvre, il luttait contre les préjugés et les coutumes barbares de son peuple, et, sous son gouvernement éclairé, chaque année voyait s'accomplir quelque nouveau progrès. Ainsi les Hôvas étaient tout à la fois plus riches, plus intelligents, plus nombreux et mieux gouvernés que les Sakalaves; et, comme si ce n'eût pas été assez de tous ces avantages, dus en partie aux philanthropiques efforts des missionnaires, aux suggestions habiles de l'agent Hastie et à la libéralité du gouvernement anglais, des commandants de la marine royale anglaise ne dédaignaient pas de travailler par leurs intrigues ou leurs complaisances à leur aplanir les obstacles..... Dans cet état de choses, les chances de la lutte imminente entre Andriansouli et Radama n'étaient-elles pas toutes en faveur de ce dernier?

Vers la fin de 1823, pendant qu'il était encore occupé dans le Nord à soumettre les Antankares, Radama avait renouvelé ses sommations au roi de Bouéni, et fait déclarer aux chefs des diverses provinces de ce pays qu'il leur accordait, pour prendre

une décision, un délai de six mois, au delà duquel, s'ils ne reconnaissaient pas volontairement son autorité, il envahirait leur territoire et les soumettrait par la force. Avant l'expiration du délai fixé, le général Ratéfi avait même, pendant une expédition conduite par lui dans le Nord de Sianaka, attaqué quelques villages sur la frontière sakalave; et, quoique Radama, en apprenant ce fait, eût désavoué son agent et ordonné la remise immédiate de tout le butin saisi dans cette circonstance, il n'en était pas moins probable que, les six mois écoulés, il mettrait ses menaces à exécution.

En effet, au printemps de 1824, Radama, n'ayant obtenu aucune réponse favorable, fit faire les préparatifs nécessaires pour une expédition en Bouéni; et, comme s'il se fût attendu à une résistance sérieuse et à des difficultés extraordinaires dans cette campagne, il surveilla lui-même avec le plus grand soin toutes les dispositions à prendre. Le 28 mai, après avoir prié sur la tombe de ses ancêtres, comme pour leur demander une assistance surnaturelle, le roi quitta sa capitale, accompagné de M. Hastie, et se dirigea, à la tête de son armée, à travers le pays de Sianaka, vers la frontière sakalave.

A la nouvelle de ce qui se passait en Imerne, Andriansouli avait voulu essayer de détourner l'orage en reprenant les négociations, et il avait député vers Radama les deux chefs Malandi et Tchirouni, avec mission d'assurer ce prince des intentions pacifiques de leur maître et de son désir de s'entendre amiablement avec lui. Mais les envoyés n'étaient partis qu'à la fin de mai, c'est-à-dire quelques jours seulement avant que l'armée hôva ne se mît en marche; et comme ils arrivaient près de Tananarivou, ils apprirent que Radama campait déjà avec ses troupes à Anghalavouri, où, selon les exigences précédemment manifestées par lui, les députés de Bouéni devaient aller le joindre, portant en signe de soumission le pavillon qu'Andriansouli avait reçu des mains du commodore Nourse. Ils revinrent donc sur leurs pas pour se rendre au camp hôva; mais ce fut en vain qu'ils tentèrent de ramener le roi à des sentiments plus équitables, et celui-ci les renvoya, en leur disant, *qu'il était le père d'Andriansouli et qu'il allait bientôt le lui prouver.*

Le délai accordé aux chefs sakalaves pour faire leur soumission étant expiré, Radama entra immédiatement sur le territoire de Bouéni et arriva bientôt à Bélengo. Là, cédant aux instances

de l'agent anglais, il ordonna de faire une nouvelle halte. M. Hastie, qui, dans un louable sentiment d'humanité, faisait tous ses efforts pour que le roi pût arriver à son but par des moyens pacifiques, tenta encore ici d'amener les choses à un arrangement, en prévenant les hostilités de la part des habitants du pays. Il insista donc auprès de Radama pour qu'il lui permît de prendre les devants avec un simple détachement, afin d'aller rassurer la population en lui expliquant les intentions de ce prince. Celui-ci voulut bien y consentir.

A l'approche des Hôvas, les villages les plus voisins de la frontière, et ceux par lesquels l'armée ennemie était supposée devoir passer, avaient été presque complétement abandonnés : leurs habitants effrayés s'étaient hâtés de chercher un refuge dans les bois environnants, où chaque famille avait transporté son bagage et caché le bétail qui lui appartenait. Cependant, en y arrivant, avec sa faible escorte d'une demi-compagnie et avec toute l'apparence d'intentions amicales, M. Hastie parvint à rallier quelques individus attardés, ou qui, moins timides que les autres, étaient restés cachés sur les lieux mêmes pour surveiller les mouvements de l'ennemi. Il sut les rassurer, en leur faisant connaître les dispositions bienveillantes de Radama pour ceux qui se soumettraient volontairement ; et ceux-ci, sentant l'inutilité de la résistance, et jugeant que, pour le moment, ils n'avaient rien de mieux à faire que de sauver leur vie et leurs propriétés, lui affirmèrent que le peuple de Bouéni n'était rien moins que disposé à la guerre, et qu'il se placerait volontiers sous la protection de Radama.

Quelques-uns de ces hommes consentirent à accompagner M. Hastie au camp hôva, pour témoigner de la vérité de ce qu'ils avaient avancé. Ils y furent bien reçus par Radama, et, complétement rassurés par la douceur de ses procédés envers eux, ils retournèrent vers leurs compatriotes, à qui ils firent partager leur confiance. Aussi, lorsque M. Hastie s'avança de nouveau à travers le pays qu'il avait déjà parcouru, il trouva partout les habitants regagnant leurs villages ou y ramenant leurs troupeaux ; et à la porte de chaque case on voyait plantées des perches, au haut desquelles flottaient des pièces de fil de rafia en signe de soumission aux Hôvas.

L'absence de tous préparatifs de défense, alors que depuis plus d'un an le pays était menacé d'une invasion, annonce une

inconcevable incurie de la part d'Andriansouli et de ses conseillers ; l'on ne pourrait même s'expliquer une aussi complète inaction, si l'on ne se rappelait ce que nous avons dit tout à l'heure de la décadence du pouvoir royal, de l'anarchie engendrée par les luttes intestines du règne précédent et du mécontentement inspiré aux Sakalaves par la conduite du roi actuel. Pris ainsi au dépourvu, ces derniers acceptaient machinalement, sans trop savoir à quoi cela les obligerait et avec l'insouciante légèreté de leur caractère, une domination dépouillée jusqu'à présent de toute apparence de violence, sauf pour eux à s'insurger contre cette domination au moment où elle deviendrait oppressive : par suite de cette disposition d'esprit de la population, les Hôvas purent traverser la plus grande partie du pays sans obstacle, et l'on pourrait presque dire avec l'assentiment de ceux qui auraient dû les traiter en ennemis.

Quant à Andriansouli, il ne se faisait pas une idée bien exacte des projets de Radama. Aveuglé par les flatteries de ceux qui l'entouraient, il s'exagerait à lui-même ses ressources et son pouvoir. D'ailleurs, d'après la manière dont les Malgaches faisaient ordinairement la guerre, il n'imaginait pas que les Hôvas pussent longtemps occuper le pays, même partiellement. Il pensa donc qu'il lui suffisait pour le moment de mettre à couvert sa vie et sa liberté en se dérobant aux poursuites qu'il supposait devoir être dirigées contre lui par son adversaire. En effet, aussitôt qu'il eut connaissance de l'approche de l'armée ennemie, il quitta Mahitsapanzava [1] et se retira au milieu des palétuviers qui couvrent Nossi-Kiboundrou ; puis, ne se croyant pas encore assez en sûreté dans cette retraite, il passa, sur l'autre rive du fleuve, à Ankabouki, village habité par ses vassaux immédiats et ses esclaves, et dans les environs duquel étaient situées ses magnifiques rizières et ses autres plantations comestibles.

Lors donc que M. Hastie, qui avait continué de précéder l'armée, arriva à Mahitsapanzava, portant un pavillon de parlementaire, il trouva ce village abandonné et apprit d'un Lascar, le seul individu qui y fût resté, qu'Andriansouli l'avait quitté la

[1] Dans l'ouvrage déjà mentionné du Rév. William Ellis, la capitale du Bouéni est nommée *Douana* ; mais le mot *Douane* ou *Andouane* est le nom général par lequel les Sakalaves désignent le lieu, quel que soit d'ailleurs son nom particulier, où réside le souverain : pour l'époque dont nous nous occupons, *Andouane*, c'est à-dire la résidence royale, était la ville ou le village de Mahitsapanzava.

veille. Il put en effet remarquer dans l'habitation déserte du roi sakalave un ordre et une régularité qui témoignaient d'une toute récente occupation. Des bois de lit proprement dressés et les cloisons couvertes de tapisserie indiquaient que les habitants de cette demeure n'étaient pas étrangers à certaines commodités de la vie : dans l'une des pièces, on voyait une commode indienne d'un travail fini, quelques jolies chaises et des glaces. Dans la plus grande chambre, longue de 36 pieds sur 20 de largeur, étaient placées les preuves irrécusables de la royauté du chef, les restes de ses ancêtres, précieusement conservés dans une espèce de sarcophage entouré de tentures de coton blanc.

Le pavillon donné par le commodore Nourse, amené et foulé aux pieds lorsqu'on avait appris que c'était celui de Radama, flottait en ce moment sur la résidence d'Andriansouli : il y avait sans doute été rétabli, après le départ de celui-ci, dans l'espoir que ce signe de soumission préviendrait la destruction du village, qui pouvait être alors composé d'environ 740 cases.

De Mahitsapanzava, M. Hastie partit à la recherche d'Andriansouli ; mais la désertion de ses guides jeta beaucoup d'embarras dans sa marche et lui fit perdre du temps. Arrivé aux environs de Moudzangaïe, il écrivit au gouverneur de cette ville, qui était alors Houssein-ben-Abdallah, pour lui demander une entrevue.

Houssein reçut M. Hastie, le jour suivant, à Ambondrou, sa résidence particulière; il était entouré d'environ 400 hommes dont un certain nombre, esclaves africains, armés d'arcs et de flèches, dansaient autour du lieu de rendez-vous au bruit de *l'azoulahé* et d'une espèce de cymbales. L'agent anglais s'efforça d'expliquer au chef antalaots' les intentions pacifiques de Radama ; mais ses ouvertures furent très-mal accueillies par le gouverneur, qui ne craignit pas même de défier le pouvoir du roi hôva, et de parler de ce prince avec le plus grand mépris.

M. Hastie ne se découragea pas : il sollicita une seconde entrevue pour tâcher de convaincre l'entêté vieillard de l'inutilité de sa résistance ; mais les manières et le ton de celui-ci ne furent pas moins arrogants, et, pour frapper l'imagination de l'agent anglais du spectacle de sa puissance, il le reçut environné d'un attirail guerrier qu'il croyait imposant et qui n'était que burlesque. Assis sur une sorte de haut escabeau, il avait à sa droite un baril de poudre, et autour de lui plusieurs larges cornes également remplies de poudre ; çà et là étaient étalés des paniers pleins de

poudrières et de pierres à fusils, et tous les hommes réunis près de sa personne étaient armé de mousquets, de sagaïes ou d'arcs et de flèches acérées. Il assura alors son interlocuteur qu'il était fort mal informé sur la nature de ses ressources, le nombre de ses partisans et l'état de ses approvisionnements en armes et en munitions; puis, pour porter à son comble la terreur qu'il se flattait d'avoir inspirée à M. Hastie, il fit, à un moment donné, mettre le feu à un canon.

Cependant Houssein avait demandé un délai de cinq jours pour prendre les ordres d'Andriansouli son souverain ; mais M. Hastie lui ayant répondu que cela ne pouvait lui être accordé et que Radama approchait d'Ambondrou: « Eh bien ! s'écria-t-il, Radama me trouvera ici ! » et en même temps, sur son ordre, ses gens se mirent à danser autour de M. Hastie en simulant un combat, proférant des cris menaçants et tendant leurs arcs à les rompre. Enfin quand, sur un signal du chef cette puérile démonstration eut cessé : « Oui ! reprit-il d'un ton emphatique, Radama me trouvera ici sous ce tamarin, qu'il vous serait aussi facile d'arracher qu'à lui de me faire quitter la place ! »

Cette ridicule comédie devait avoir un dénoûment funeste pour l'opiniâtre et courageux vieillard. Les Hôvas approchaient d'Ambondrou, et, malgré les nouvelles remontrances de M. Hastie sur l'absurdité de la résistance, rien n'ébranlait l'obstination du malheureux Houssein. Il ne cessait de répéter qu'il était prêt à se défendre et qu'il ne se soumettrait pas ; et, quand les troupes de Radama parurent, l'agent anglais eut beau intervenir encore pour le sauver du sort qui le menaçait. il le trouva inflexible. M. Hastie le laissa enfin, prévoyant ce qui allait arriver, car les soldats hôvas entraient déjà dans le village. On proposa une dernière fois à Houssein de reconnaître Radama pour son souverain, et, sur son refus impérieux, il fut mis à mort sur la place. Ceci se passait le soir du 17e jour du mois Fougouamounsi de l'année Alkhamissi (2 juillet 1824).

Après cet événement, l'armée continua de s'avancer sur Moudzangaïe, et vint camper dans la plaine située à l'Est de la ville, tout près et dans le S.-E. du cimetière des Antalaots'. Radama avait député les généraux Ramanétaka et Raméno, accompagnés de M. Hastie, vers les habitants, pour les tranquilliser et justifier la conduite tenue à l'égard de leur chef. En remplissant cette mission, les parlementaires exposèrent les intentions de leur

souverain, déclarant qu'il était tout disposé à favoriser les intérêts de ceux d'entre eux qui se trouvaient engagés dans un commerce licite ou qui s'occupaient d'industrie, choses auxquelles il accordait la plus haute considération ; mais que, se sentant par cela même en droit d'exiger une entière obéissance à ses lois, le roi désirait que toute personne étrangère au pays, et qui ne serait pas disposée à s'y conformer, profitât de la plus prochaine occasion pour s'éloigner.

Les habitants de Moudzangaïe accueillirent ces paroles par de vives acclamations, et se déclarèrent sujets de Radama, Quelques Antalaots' seuls, qui étaient réellement attachés à Andriansouli, se tinrent à l'écart; mais le plus grand nombre, gens prudents et intéressés, beaucoup plus préoccupés de la réussite de leur négoce que dévoués à la cause du roi sakalave, devaient naturellement se ranger du côté le plus fort. Il faut convenir d'ailleurs que les intentions manifestées par Radama étaient bien plus libérales que ne l'avaient été à leur égard les actes d'Andriansouli et de ceux de leurs propres chefs qui les avaient jusqu'alors gouvernés. Quant aux Arabes et aux Indiens établis à Moudzangaïe, ou y résidant temporairement pour y faire le commerce, ils étaient tout à fait désintéressés dans la question de personne, et ne demandaient que la paix et la tranquillité nécessaires à leurs opérations : il n'y eut de mécontents que quelques marchands d'esclaves, auxquels il fut nettement déclaré que leur trafic était contraire aux lois de Radama, et qu'il ne serait plus toléré ; tous les autres, natifs comme étrangers, s'empressèrent de prêter serment de fidélité au prince hôva.

Ainsi Radama était arrivé sans coup férir au cœur du Bouéni et tenait en son pouvoir le point le plus important de ce pays, la ville à la possession de laquelle les rois sakalaves avait dû leur puissance et leurs richesses ; partout sur son passage il avait trouvé, comme en dernier lieu à Moudzangaïe, les populations disposées à accepter son autorité. Sa conduite avec les vaincus avait grandement servi à amener ce résultat : dès son entrée dans le pays qu'il envahissait, il avait senti la nécessité de maintenir dans son armée la discipline la plus sévère; la peine de mort avait été décrétée d'avance contre tout homme qui commettrait le moindre vol ou exercerait la plus légère violence envers les indigènes inoffensifs, et deux exécutions capitales avaient déjà prouvé que la loi serait rigoureusement appliquée à tous les coupables.

Ce respect de la propriété, imposé aux Hôvas par leur chef, l'esprit de justice qui signalait tous ses actes, avaient promptement rétabli la confiance dans les populations; et les Sakalaves, rentrés dans leurs villages, semblaient désormais décidés à rester paisibles sous son autorité bienveillante et protectrice.

Mais, malgré ces succès, il ne pouvait se dissimuler que les actes de soumission n'avaient eu lieu que sur le passage de son armée, qu'ils avaient été imposés par l'impossibilité de résister, et que, tant qu'Andriansouli et les principaux chefs n'auraient pas fait leur soumission, une réaction sérieuse pourrait être organisée par eux dans les provinces situées des deux côtés de la ligne qu'il avait parcourue, et placer ainsi son armée dans une position difficile : Radama devait donc se hâter de prévenir un mouvement de ce genre en faisant reconnaître son pouvoir sur toute l'étendue du territoire. A cet effet, deux divisions assez considérables furent expédiées simultanément, l'une au nord, l'autre au sud du Bétsibouka.

La première s'avança vers la province de Marfoutoutsi, où commandait, pour Andriansouli, le chef Tsoara. Dans le trajet, elle rencontra ce dernier, qui, suivi d'une centaine de ses hommes, se rendait à Mahitsapanzava, pour savoir des nouvelles au sujet de l'ennemi et prendre les ordres du prince. Comme on avait fait pour Houssein, il fut sommé de reconnaître la souveraineté de Radama ; mais, de même aussi que le brave chef de Moudzangaïe, Tsoara voulut rester fidèle à son légitime souverain, et après une inutile résistance des hommes qui l'accompagnaient, les Hôvas s'emparèrent de lui et le mirent à mort.

La division destinée à opérer dans le Sud était placée sous le commandement du Français Robin [1]. Tous les boutres qui se trouvaient alors dans le port furent mis en réquisition pour transporter les troupes de l'autre côté de la baie; elles débarquèrent à Catchépi, et se dirigèrent vers la province de Maéva-mahamaï, où elles arrivèrent sans rencontrer d'obstacles sérieux. Là, se trouvait réuni,

[1] Robin, simple sous-officier dans un régiment colonial, s'était enfui de Bourbon à Madagascar, et était allé demander du service à Radama. Il sut gagner les bonnes grâces de ce prince, auquel il apprit à parler et écrire le français, et arriva bientôt au grade de maréchal dans l'armée hôva. Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, que c'était lui qui, sous le nom d'Andrianikidza, et de concert avec le général Raïmamba, dirigeait la première expédition faite en Ménabé par les Hôvas.

un parti assez considérable de Sakalaves, de Bézaons et de Magnendis. Un combat s'engagea entre eux et les Hôvas, qui éprouvèrent d'abord une vigoureuse résistance; mais, Tifin'draza, le chef qui dirigeait les indigènes, ayant été tué, le découragement s'empara de ceux-ci, et ils furent mis en déroute. Ils se retirèrent en Ambongou, avec ce qu'ils purent emmener de femmes et d'enfants: Moussa, fils de Tifin'draza et tout jeune encore, était au nombre des fuyards. Les Hôvas firent un butin considérable et un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient les chefs magnendis Andriandahé-Manga, Andrian-Amadi et Andrianpirabah, les anciens ennemis du père de Radama. Robin revint ensuite vers le Nord, jusqu'à la rive gauche du Bétsibouka, qu'il traversa devant le village d'Ambatou; puis, ses troupes ayant campé aux environs de ce point, il fit diriger les blessés sur Marouvouaï, où il rejoignit lui-même Radama, pour lui rendre compte des résultats de son expédition.

C'était effectivement à Marouvouaï que ce prince s'était établi avec le reste de son armée, après avoir ordonné les mouvements qui viennent d'être mentionnés, et installé Ramanétaka comme gouverneur de Moudzangaïe. Il sembla d'abord vouloir y attendre l'effet des poursuites dirigées par lui contre Andriansouli; mais, après quelques recherches infructueuses pour découvrir la retraite de ce prince, il se décida à mettre sa tête à prix. Radama savait bien que si les Sakalaves s'empressaient de se soumettre à sa domination, il ne pouvait en être de même des chefs, à qui elle venait enlever tous leurs priviléges; et, n'osant pas compter sur leur franche adhésion à un état de choses si nuisible à leurs intérêts, il n'était, sans doute, pas fâché que leur résistance l'autorisât en quelque sorte à user de tous les moyens de se défaire d'eux : la décision qu'il venait de prendre au sujet d'Andriansouli était la conséquence de cette politique.

M. Hastie, ayant été instruit de la mesure cruelle adoptée par Radama, employa toute son influence sur le jeune monarque pour l'y faire renoncer. Il lui représenta qu'il ne pouvait agir ainsi sans compromettre sa dignité et son caractère; que menacer la vie du roi sakalave, quand déjà une grande partie de la population reconnaissait son autorité, serait une barbarie inutile qui irait retentir dans les contrées les plus éloignées, et ferait attacher à son nom le titre de bourreau. Radama, dont le principal mobile était la vanité, et qui était extrêmement sensible à tout ce qui touchait

sa réputation, consentit à retirer les ordres donnés et fit publier, au contraire, qu'Andriansouli pouvait, en toute sécurité pour sa vie, venir faire sa soumission.

En même temps, l'agent anglais faisait des démarches pour arriver à savoir ce qu'était devenu le prince fugitif. Dans l'espoir d'y parvenir, il s'aboucha avec l'un des principaux marchands de Moudzangaïe, nommé Abdallah-Badouro, qu'on lui avait désigné comme l'homme d'affaires d'Andriansouli et le confident de sa retraite. Il réussit à convaincre cet homme de l'inutilité de la résistance du roi sakalave, et Abdallah promit enfin de consulter quelques amis de celui-ci et de les amener, s'il était possible, à une entrevue avec l'agent anglais.

Cette entrevue eut lieu, en effet, dans la maison d'Abdallah. Celui-ci entra en matière par le récit de ce qui s'était passé entre lui et M. Hastie; mais comme il y ajoutait des choses qu'il n'était nullement autorisé à dire, ce dernier l'interrompit aussitôt; et, prenant sur lui toute la responsabilité de l'affaire, il exposa aux individus présents au kabar les terribles conséquences que pourrait avoir la résistance prolongée de leur chef. L'un des amis d'Andriansouli lui ayant demandé quelles étaient les propositions faites à ce prince, M. Hastie répondit que ces propositions étaient simplement qu'il prêtât le serment d'allégeance à Radama et obéît à son autorité, à défaut de quoi il serait mis hors la loi. L'assemblée parut alors fort désappointée, et on demanda si c'était là tout : à quoi M. Hastie répondit que le reste devait être laissé à la discrétion de Radama, qui n'oublierait sans doute pas le rang élevé qu'occupait le vaincu. Après avoir longuement discuté sur ce sujet, il fut décidé qu'Abdallah-Badouro se rendrait auprès d'Andriansouli, pour lui faire part de la situation, et reviendrait dans trois jours avec la réponse du prince.

A l'expiration du temps fixé, Abdallah revint accompagné de deux ministres du roi sakalave, qui, arrivés au camp, prêtèrent, au nom de leur souverain, le serment d'obéissance à Radama, en présence des troupes sous les armes. Mais le roi hôva, craignant qu'Andriansouli n'eût pas une idée bien exacte des obligations que lui imposait le serment ainsi prêté, désira que M. Hastie se rendît près de lui avec ses ministres, afin de bien lui expliquer à quoi cet acte l'engageait. L'agent anglais était en outre chargé de disposer Andriansouli à une entrevue avec Radama.

Ce ne fut qu'après bien des pourparlers et avec beaucoup de

difficultés que M. Hastie parvint à être conduit près d'Andriansouli; le malheureux prince était, depuis quelques jours, revenu à Nossi-Kiboundrou, et ce fut là qu'il le trouva entouré de quelques centaines d'hommes armés, paraissant avoir encore une haute idée de l'importance de ses ressources et de la puissance de ses armes. Dans une pareille situation d'esprit, Andriansouli était peu disposé à goûter la franchise avec laquelle M. Hastie se fit un devoir de lui peindre sa situation réelle; et comme celui-ci lui expliquait qu'en conséquence du serment prêté en son nom, il devait non-seulement se rendre lui-même à un grand kabar annoncé par Radama pour le 3 du mois suivant, mais encore y appeler tous ses sujets, il répliqua que ses États étaient si vastes qu'il ne lui faudrait pas moins d'une année pour convoquer tout son peuple.

Cependant, cédant à l'avis de ses conseillers et aux raisonnements de l'agent anglais, il consentit enfin à demander une entrevue au roi hôva : les ministres furent, à cet effet, renvoyés au camp, et M. Hastie fit alors toutes diligences pour conduire Andriansouli au lieu où il devait être présenté à Radama.

A cette époque, l'esprit et les manières du roi sakalave n'approchaient en rien de ce qui constitue l'affabilité européenne ni même des façons aisées de Radama. Lorsque M. Hastie lui dit que celui-ci, étant un homme poli, devait être traité par lui avec autant de politesse, et que si lui, M. Hastie, ne tenait pas à ce que ses salutations lui fussent rendues, le roi hôva avait droit de s'attendre à être salué lorsqu'ils se rencontreraient tous deux, Andriansouli demanda, avec une parfaite simplicité, ce que cela signifiait : il n'avait pas encore remarqué que l'agent anglais s'inclinait devant lui, et n'avait eu garde, en conséquence, de répondre par le moindre mouvement à ce témoignage de déférence. Nonobstant il déclina, du moins pour l'avenir, toute intention d'être impoli, et pria très-naïvement qu'on l'instruisît dans cette manière de se conduire, à laquelle il était tout à fait étranger.

Il écoutait d'ailleurs avec la plus grande indifférence tout ce que M. Hastie lui disait de la grandeur de Radama. Son attention ne s'éveilla que sur un seul point : il montra quelque curiosité de voir les chevaux dont on lui avait dit que le roi hôva était possesseur. Il demanda ce que c'était que ces animaux, et s'ils étaient comme des chameaux. Il connaissait ceux-ci, et raconta que trois individus de cette espèce lui avaient été donnés; mais l'un était mort, un autre s'était échappé, et, quant au troisième, il l'avait

fait tuer pour en goûter la chair, qu'on lui avait dit être bonne à manger.

Après beaucoup de retards occasionnés par les prières et les ablutions que, selon la loi musulmane, Adriansouli faisait pendant la route, à de réguliers intervalles, on arriva au camp, le 19 juillet. Là, le roi sakalave affecta une sorte d'insouciance boudeuse qui ne suffisait pourtant pas à cacher sa frayeur réelle, et son émotion augmenta visiblement quand il fut conduit au kabar, à travers les rangs de troupes disciplinées.

A la suite de la cérémonie d'introduction, à laquelle Andriansouli prit part d'une manière assez gauche, l'un des généraux hôvas fit un long et éloquent discours en l'honneur de son souverain; et, au moment où il semblait en appeler à l'armée pour soutenir celui-ci dans ses justes et libérales mesures, les troupes manifestèrent leur assentiment par des acclamations qui s'élevèrent de toutes parts.

Un repas pour lequel, avec sa politesse accoutumée, Radama avait chargé Abdallah de faire préparer quelques mets à la manière mahométane, avait été ordonné dans l'espoir qu'Andriansouli ne refuserait pas de s'asseoir à la table du vainqueur; mais, quand l'heure arriva, le prince sakalave se plaignit de manquer d'appétit et se retira bientôt, sous le prétexte de faire sa prière: sa défiance naturelle s'était encore accrue chez lui en raison des circonstances, et il s'abstint de toucher aux mets qui lui étaient offerts, dans la crainte que Radama ne voulût l'empoisonner.

Dès son arrivée au camp, Andriansouli y avait été installé, et il dut ne plus le quitter jusqu'à ce qu'il eût été statué sur sa position future. Il y était entouré de soins et d'égards, mais gardé à vue; et il comprit alors que, par sa démarche vis-à-vis du roi hôva, il avait lui-même consommé sa propre déchéance.

Depuis le 15 juillet, les corvettes anglaises *Barracouta* et *Albatross* étaient en relâche dans la baie de Bombétok, et, quelques jours plus tard, la frégate *Andromache* et la corvette *Ariadne* y entrèrent aussi. La frégate portait le guidon du commodore Nourse, qui se présentait cette fois à Moudzangaïe pour avoir avec Radama une entrevue projetée depuis quelque temps. Aussitôt que celui-ci fut instruit de l'arrivée de la frégate, il quitta Marouvouaï et se rendit en toute hâte au port. Il y reçut la visite du commodore dans la maison de Ramanétaka, et le lendemain,

accompagné du gouverneur et de plusieurs de ses généraux, il alla dîner à bord de la frégate, où on lui rendit tous les honneurs de la royauté. Là il eut, avec le commodore et M. Hastie, au sujet de ses opérations futures, un long entretien qui exalta encore son ambition : ces deux personnages lui donnèrent des conseils sur les mesures à prendre pour encourager dans ses États le commerce et l'industrie, sur les droits à établir dans ses ports, sur la conduite à tenir envers les peuplades soumises; ils l'édifièrent enfin sur tout ce qui était propre à développer sa puissance et à affermir son autorité souveraine à Madagascar.

Le jour suivant, Radama retourna au camp, où devaient le rejoindre bientôt le commodore et une nombreuse suite d'officiers invités à assister au grand kabar annoncé pour le 3 août.

Andriansouli, resté à Marouvouaï, était toujours fort inquiet du sort qu'on lui réservait : il eût désiré surtout savoir quel lieu serait désigné pour sa résidence future, et il chargea M. Hastie de prier le roi de ne pas l'éloigner des bords de la rivière, parce qu'il était, disait-il, très-friand de poisson. Radama qui, par politique, prenait à tâche de complaire, autant que la prudence le permettait, aux moindres désirs du prince déchu, lui laissa choisir l'endroit où on devait lui construire une habitation. Andriansouli désigna alors le sommet d'une petite colline située un peu au nord de Marouvouaï, sur la lisière d'un bois, et où jamais demeure d'homme n'avait existé. Comme cette situation ne se recommandait par d'autre avantage que celui d'offrir à la vue une immense étendue de marais et de rizières, les Hôvas s'étonnèrent d'un pareil choix, et s'amusèrent probablement beaucoup des raisons frivoles par lesquelles Andriansouli prétendait le justifier.

Mais ce n'était pas, comme le disait le prince sakalave, pour avoir toujours sous les yeux les plus belles risières et les plus riches pâturages de son royaume; ni pour n'être pas incommodé par le débordement des eaux aux époques des grandes pluies; ni même, quoique ce fût assez dans le sens des idées vaniteuses et des habitudes despotiques d'un roi de Bouéni, pour avoir toujours *ses pieds au-dessus des têtes de ses sujets*, qu'il avait préféré cette situation singulière : elle avait à ses yeux de tout autres avantages! L'escarpement des flancs de la colline en rendait le sommet très-difficile à atteindre, et, par suite, facile à défendre pour ceux qui en seraient maîtres; puis le bois voisin pouvait

offrir au besoin un lieu de retraite ou faciliter une évasion; enfin le voisinage des marais ne permettait pas d'établir tout près d'elle un poste hôva considérable : telles étaient, à ce qu'il paraît, les véritables raisons qui déterminèrent le choix d'Andriansouli.

Quoi qu'il en soit, Radama accéda à son désir, et donna ordre qu'on travaillât aussitôt à bâtir cette habitation. A la demande du chef sakalave, on y employa quelques jambages tenant à sa demeure de Mahitsâpanzava, et auxquels lui et sa famille attachaient un grand prix, comme provenant de cases qu'avaient habitées leurs glorieux ancêtres.

Cependant, au jour fixé, le grand kabar eut lieu à Marouvouaï. On y fit connaître à la population assemblée les volontés de Radama et les mesures prises par lui pour le futur gouvernement du pays : Andriansouli conservait son titre d'Ampandzaka-bé et les priviléges attachés à ce titre, en tant qu'ils n'étaient pas en opposition avec les lois établies par Radama; mais on ne lui laissait sur ses sujets qu'une autorité nominale, ou tout au plus celle jugée utile pour faciliter l'exécution des volontés du suzerain. Le prince sakalave était d'ailleurs, en tout et pour tout, placé sous la tutelle de Ramanétaka, qui devait exercer le gouvernement de fait sur le territoire limité par le Bétsibouka au Sud, la rivière Kamouro à l'Est et la Matzamba au Nord. Les autres parties du royaume de Bouéni devaient former deux autres gouvernements particuliers : le général Raméno commanderait le pays situé au Nord de la rivière Matzamba, et le général Ramarousikina celui au Sud du Bétsibouka, et borné à l'Est par l'Ikoupa. Dans ce kabar, on annonça aussi aux Sakalaves que Radama exigeait, comme preuve de leur soumission, la remise aux autorités hôvas de tous les fusils qu'ils possédaient; puis, après de nombreux discours dans lesquels furent célébrées à l'envi la grandeur et la puissance du conquérant, l'assemblée se sépara.

Les jours suivants, on procéda au désarmement de la population des villages voisins du camp. L'ordre de désarmer les Antalaots avait aussi été envoyé à Ramanétaka, mais ceux-ci reçurent en dédommagement, pour chaque fusil livré, une valeur de trois piastres en argent monnayé, chaînes ou autres objets du même métal. Toutefois, cette mesure prise par Radama pour assurer la tranquillité du pays, ne put être que fort incomplétement réalisée; car, tout en paraissant se soumettre à la décision du sou-

verain, chacun cherchait à en éluder l'exécution, soit en quittant son village, soit en cachant son arme. Les mauvais fusils furent presque seuls livrés, par les Antalaots' surtout, à qui ils étaient payés. Quelques-uns même firent de cet acte de soumission apparente une spéculation avantageuse, en achetant les mauvais fusils des Sakalaves à un prix bien au-dessous de la somme qu'ils devaient recevoir eux-mêmes en les livrant au gouverneur hôva. En définitive, toute cette opération s'accomplit en pure perte pour Radama, car la plus grande partie des armes ainsi obtenues furent anéanties, quelques jours après, par l'incendie de la case où elles avaient été déposées, à Mahitsapanzava.

Dès que l'habitation destinée à Andriansouli fut terminée, on l'y installa avec sa famille et les personnes qui lui étaient particulièrement attachées. En même temps, un poste hôva de 30 hommes, commandés par l'officier supérieur Manzakatompo, y fut établi, en apparence pour servir de garde d'honneur au prince sakalave, mais en réalité pour surveiller tous ses mouvements.

L'endroit où l'armée était campée, et où avait eu lieu la première entrevue de Radama et d'Andriansouli, avait été nommé par les Sakalaves *Anfiaounah*, mot dont le sens rappelait la réconciliation qui s'y était opérée entre ces deux chefs : le même nom désigna ensuite l'habitation de ce dernier prince, située tout près de là, et le poste hôva qui y fut établi.

Dès qu'il eut achevé toutes les dispositions jugées propres à maintenir dans l'obéissance le pays qu'il venait de conquérir, Radama donna l'ordre de lever le camp. Mais ce n'était pas impunément que les Hôvas avaient, pendant quelque temps, séjourné dans les plaines fiévreuses de Bouéni : si la faible résistance des Sakalaves leur avait fait essuyer peu de pertes, il s'en fallait qu'ils eussent été autant épargnés par le climat; et, au moment où ils quittèrent le pays, près de 6,000 d'entre eux, atteints par les maladies, se trouvaient hors d'état de faire le service. Ces malheureux, dont un grand nombre étaient incapables de se soutenir, furent conduits sous escorte dans les plaines plus salubres situées entre Bouéni et Sianaka, où ils purent recevoir des secours d'Ankova. Une autre fraction de l'armée effectua directement son retour en Imerne, en suivant la rive droite de l'Ikoupa; et Radama, qui devait s'y rendre par une voie plus longue, à travers les provinces de l'Ouest, ne garda avec lui que

les soldats les plus valides et les mieux aguerris. Il prit son point de départ à Ambatou, où les troupes désignées pour le suivre passèrent le Bétsibouka, en partie au moyen de radeaux et de pirogues, et en partie à gué; puis il s'avança vers le Sud pour visiter le pays compris entre le cours de l'Ikoupa et la mer.

Cette région était occupée par plusieurs tribus indépendantes les unes des autres, mais dont chacune, comme on sait, était sous la suzeraineté du roi de Bouéni ou sous celle du roi de Ménabé. Les événements accomplis dans ces deux royaumes devaient amener ces tribus elles-mêmes à reconnaître la souveraineté du Roi hôva; et, comme aucun de leurs chefs n'avait encore fait acte de vassalité, Radama voulait effectuer son retour, à travers leurs territoires, pour y établir son autorité et recevoir la soumission des populations : il désirait particulièrement faire une incursion dans la partie habitée par les Magnendis, auxquels il avait déjà vainement ordonné d'envoyer une députation à Tananarivou.

On se rappelle que, sous le règne d'Andrianampouine, plusieurs chefs, qu'il avait dépossédés, étaient venus, avec un certain nombre de leurs sujets, chercher un refuge en Bouéni, et s'étaient établis dans le Sud de Maévamahamaï, où ils avaient rallié autour d'eux une population assez considérable, composée principalement de Magnendis; que de là, donnant un libre cours à leur haine contre le chef hôva, ils s'étaient souvent rués sur les villages qui lui étaient soumis, pour y exercer toutes sortes de déprédations, et qu'enfin ils lui avaient causé d'assez sérieux ennuis pour le pousser à user de représailles sur le territoire sakalave. Cette animosité des chefs magnendis contre les Hôvas, loin d'être éteinte, venait, tout récemment encore, de les pousser à joindre leurs forces à celles de Tifin'draza, pour lutter contre la division envoyée, sous la conduite de Robin, dans la province de Maévamahamaï. Radama se crut donc autorisé à être sans merci à l'égard de ceux d'entre eux qui avaient été faits prisonniers dans cette dernière circonstance, et Andrian-Amadi et Andrianpirabah furent exécutés. A cela ne se borna pas sa vengeance; car, quoique, en entrant dans le pays des Magnendis, il ne trouvât aucune résistance, il n'en continua pas moins de sévir contre ceux des chefs qui tombèrent entre ses mains.

Enfin, après avoir parcouru ce territoire, il s'avança, à petites journées, à travers la contrée inhabitée qui forme la partie Est de l'Ambongou. En même temps, des messagers, envoyés dans

l'Ouest de cette province, annonçaient partout sur leur route qu'au déclin de la prochaine lune un grand kabar serait tenu par le roi hôva, à Ambohitsoussi, invitant les populations à s'y rendre. Mais, de tous leurs chefs, celui de Marah, Mounita, fut le seul qui, effrayé de l'approche des Hôvas, se rendit à cette sommation : les autres se tinrent à l'écart, et se contentèrent d'envoyer à Ambohitsoussi quelques-uns de leurs subalternes, feignant de condescendre, par cette insignifiante démonstration, à la volonté du souverain hôva. Cette apparente et illusoire soumission fut, en réalité, pour Radama, le seul résultat de son passage en Ambongou.

CHAPITRE V.

SOULÈVEMENT DES POPULATIONS SAKALAVES CONTRE L'AUTORITÉ DE RADAMA.

Situation difficile de Radama à l'égard des pays conquis. — Insurrections simultanées en Ménabé et en Bouéni. — Détails sur l'insurrection du Bouéni. — Destruction de Moudzangaïe. — Émigration des Antalaots'. — Fuite d'Andriansouli dans le Nord.

Peu après son arrivée à Tananarivou, Radama, à peine remis des fatigues de la dernière campagne, et encore affaibli par de récents accès des fièvres qu'il avait contractées en Ambongou, assistait à un grand kabar et haranguait ses peuples avec cette emphase naturelle aux jeunes gloires et aux civilisations naissantes.

« L'île entière est à moi, leur disait-il, la voilà maintenant soumise à une seule autorité et régie par les mêmes lois; les charges doivent être les mêmes pour chacune de ses parties. La guerre est finie. Déposez vos sagaïes et vos fusils... je suis le père de l'orphelin, le protecteur de la veuve et de l'opprimé, le redresseur des torts et le rémunérateur de ce qui est bon et juste. Voici des soldats pour maintenir dans l'ordre les populations vaincues; pour défendre vous et vos enfants, vos droits et vos propriétés : le devoir des autres est de travailler. A vous donc le soin de cultiver la terre, de défricher les champs incultes et d'y planter tout ce qui peut y venir, riz, froment, orge, manioc, patates, coton, chanvre, lin, et le mûrier nouvellement introduit. Si vous ne labourez pas le sol, vous serez, comme ce

bouvillon qui est sous vos yeux, sans père, ni mère, ni personne qui ait soin ou pitié de vous. Les joncs poussent de la terre; l'or et l'argent ne tombent pas du ciel! »

Certes, ces paroles témoignaient bien plutôt de la noble ambition du monarque et de ses tendances élevées, qu'elles n'exposaient fidèlement la situation politique de l'île, ni même un état de choses prochainement réalisable. La volonté ferme et persévérante dont il était doué, l'esprit de rigoureuse justice qui dictait ordinairement ses décisions, l'autorité absolue dont il disposait sur un peuple idolâtre de son chef, lui avaient fait beaucoup obtenir de ce peuple : on ne peut même songer sans une sorte d'étonnement aux changements qui s'étaient accomplis dans l'esprit public et les mœurs des Hôvas, pendant les cinq ou six années précédentes; mais il ne pouvait de sitôt s'attendre aux mêmes résultats de la part des peuplades conquises et surtout de celles de l'Ouest. Déjà, sous le règne d'Andrianampouine, les traitants européens visitaient souvent Tananarivou, qui, par suite des guerres continuelles entreprises par ce prince, était devenue le grand marché à esclaves de l'île; et, depuis lors, les Hôvas avaient été préparés, par des contacts fréquents et des relations commerciales avec eux, à la transformation qu'opérait, depuis quelques années, le gouvernement civilisateur de Radama : nous avons dit ce qu'avait fait aussi pour eux la politique anglaise. Les populations de l'Ouest, au contraire, étaient restées presque complétement abandonnées à leur sauvagerie primitive; elles n'avaient eu d'autres initiateurs à un état social plus avancé, que les descendants dégénérés des premiers colons arabes; or, si par leur présence au milieu d'elles, les Antalaots' avaient d'abord contribué au développement de leur puissance politique, ils avaient ensuite mis obstacle à leurs progrès en les éloignant de toute communication avec les étrangers, afin de conserver l'influence qu'eux-mêmes avaient acquise dans le pays. Au reste, le jeune conquérant n'avait pas seulement à redouter de trouver les vaincus rebelles à ses tendances civilisatrices; il devait encore éprouver bientôt le peu de solidité de ses conquêtes.

Avec une armée nombreuse et disciplinée, il avait été facile à Radama de parcourir les pays sakalaves, et d'obtenir de leurs chefs des promesses et des apparences de soumission; mais il était évident que ces princes n'avaient fait que céder

à l'action de la force, et que ce n'était qu'en rendant celle-ci permanente qu'il lui serait possible de faire de ces promesses une réalité, de ces apparences une certitude. Les populations ne s'étaient de même inclinées que devant l'irrésistible puissance du roi hôva; et à la première mesure ordonnée par lui qui serait de nature à contrarier leurs habitudes ou à exciter leur défiance, il était probable qu'elles se révolteraient contre une autorité à laquelle elles n'avaient fait que se résigner. Il est plus difficile de gouverner que de conquérir, et Radama avait à résoudre l'immense difficulté de maintenir dans l'obéissance, des peuples soumis par la force, quand cette force n'était déjà plus assez étendue pour agir partout à la fois. En effet, la population hôva, épuisée par les guerres continuelles où l'avait conduite depuis 30 ans l'ambition de ses deux derniers souverains, était tout à fait insuffisante à fournir les garnisons nécessaires pour une occupation, même très-restreinte, du territoire conquis, et chaque nouveau succès de Radama augmentait encore la difficulté, de tout ce qu'il lui en coûtait pour l'obtenir et pour en profiter : sa grandeur faisait ainsi sa faiblesse.

Pour obvier à cette impuissance, le désarmement des populations, qui avaient reconnu sa souveraineté, avait dû naturellement se présenter au roi hôva comme la seule garantie de leur soumission. Mais une pareille mesure était trop contraire aux habitudes des Malgaches pour qu'il pût se flatter de l'effectuer par les voies de la persuasion; et vouloir y arriver par la force, c'était recommencer la guerre. Radama ne recula cependant pas devant ce dernier parti.

Dès les premiers jours du mois de janvier 1825, il expédia de Tananarivou quelques milliers d'individus, soldats et bourgeois, destinés à former des garnisons et à élever des villages dans différentes parties des pays sakalaves. Les villages devaient être convenablement espacés pour établir une ligne de communications faciles entre la capitale et les points les plus importants du Bouéni et du Ménabé; Radama voulait en faire en même temps des espèces de colonies modèles où les indigènes seraient attirés, et s'habitueraient peu à peu à vivre paisiblement parmi les Hôvas; à chercher leur bien-être dans l'agriculture et non dans le maraudage; à reconnaître, en un mot, les avantages d'un état social plus civilisé que le leur. C'était là une idée sage et féconde; mais les troupes avaient aussi pour mission de dé-

sarmer tout le Ménabé, et cette entreprise était grosse d'orages et de périls.

On a vu combien cette mesure du désarmement avait été incomplétement exécutée en Bouéni, alors que Radama s'y trouvait encore avec son armée. Pour les Sakalaves, plus encore que pour les autres Malgaches, il est aussi naturel de marcher armé que de manger et de boire : celui qui est assez heureux pour posséder un fusil ne s'en sépare plus; les soins qu'il lui donne sont un véritable culte; il éprouve pour son arme une passion égale à l'amour de l'Arabe pour sa cavale. Les chefs eux-mêmes auraient vainement exigé de leurs sujets ce que Radama voulait leur imposer : à ceux-là, les Sakalaves auraient répondu que leur prétention était contraire aux usages des ancêtres, et n'auraient pas obéi; à celui-ci, ils répondirent par l'insurrection.

Aux premières tentatives faites par les troupes envoyées en Ménabé, le pays fut en feu. Sur tous les points, les vaincus de la veille se soulevèrent, attaquèrent les garnisons hôvas, et, se trouvant bien supérieurs en nombre à celles-ci, ils les massacrèrent, puis se livrèrent au pillage et aux plus grandes cruautés dans les villages qu'elles occupaient. Ramitrah', qui, tout en paraissant adhérer aux volontés de son gendre, était l'instigateur de cette révolte, avait envoyé des émissaires secrets vers son parent Andriansouli, pour l'engager à secouer aussi le joug; et, au moment même où les Sakalaves du Ménabé se livraient à leurs sanglantes exécutions, ceux du Bouéni égorgeaient les soldats du poste d'Anfiaounah, sous la garde desquels était Andriansouli, et assiégeaient Ramanétaka dans Majunga [1].

Dès que ces événements furent connus à Tananarivou, Radama ordonna les dispositions nécessaires pour réduire les rebelles et prévenir de plus grands désordres. Dans le courant de mai, le général Rafozéhana entra avec de nouvelles troupes en Ménabé, et se dirigea vers la partie du pays où résidait ordinairement Ramitrah'. Il devait presser ce prince de se déclarer ouvertement

[1] Majunga était le nom donné par les Hôvas au village fortifié qu'ils avaient établi sur la colline au pied de laquelle était la ville de Moudzangaïe. Je crois que le premier mot n'est qu'une corruption du second, devenu d'abord Mouzangaïe, puis Mazangaïe, dont les Hôvas firent Maazounga ou Majunga : toujours est-il que ce dernier désigne maintenant tout à la fois la ville hôva et les restes de l'ancienne cité, sauf pour les Antolaots', qui conservent à cette dernière les noms de Mouzangaïe et de Mazangaïe.

pour Radama, et d'user de son influence sur ses sujets pour les décider à remettre leurs armes. Mais Ramitrah', dont les dispositions, comme nous venons de le dire, n'étaient nullement favorables aux exigences de son gendre, se déroba constamment aux recherches du général hôva. Celui-ci, après avoir parcouru le pays pendant plusieurs mois, en quête du roi sakalave, finit par retourner à Tananarivou avec les fusils qu'il avait pu se faire délivrer par quelques chefs de districts et la population sous leurs ordres.

Du côté du Bouéni, les mesures nécessitées par l'état du pays n'avaient pas été non plus négligées, et pendant que Rafozéhana se dirigeait sur le Ménabé, des renforts considérables marchaient au secours du gouverneur de Majunga.

Le coup de main exécuté par les Sakalaves d'Andriansouli n'avait point été, comme on pourrait le croire, l'effet des suggestions de Ramitrah' ou le résultat d'une combinaison entre les insurgés des deux pays : ce fut par l'effet du cours naturel des choses en Bouéni que la révolte y éclata en même temps que dans le Ménabé. Andriansouli était déjà décidé à agir, quand les envoyés de Ramitrah' arrivèrent près de lui. Habitué qu'il avait été jusqu'alors à voir tout ce qui l'entourait céder et se plier à ses moindres caprices, il supportait impatiemment le contrôle exercé par Ramanétaka sur tous ses actes : et il paraît que de son côté celui-ci avait en plusieurs circonstances blessé, par de mauvais procédés, l'orgueil du roi sakalave. D'autre part, les officiers et les soldats hôvas, enchérissant encore, comme c'est l'ordinaire, sur la conduite de leur général, avaient, par toutes sortes de vexations, irrité contre eux les populations circonvoisines. La discipline sévère qui régnait parmi les troupes hôvas, tant que Radama était resté dans le pays, et qui avait si puissamment contribué à y faire accepter son autorité, n'avait pas été maintenue dans les garnisons laissées sous les ordres de Ramanétaka, et chaque jour de nouvelles exactions commises par elles venaient augmenter le mécontentement des Sakalaves : Ceux-ci couraient alors se plaindre à Andriansouli et le solliciter de faire la guerre aux Hôvas, afin de les délivrer de l'oppression qui pesait sur eux. Le roi déchu voyait avec joie ces dispositions, et s'il résista d'abord aux instances qui lui étaient faites, c'est qu'il voulait laisser encore s'accumuler les griefs et fermenter les haines. Mais un acte de violence, commis à son égard

par Ramanétaka, le décida à commencer les hostilités. Voici comment les choses se passèrent.

Après la fin tragique d'Houssein, gouverneur de Moudzangaïe pour Andriansouli, Ramanétaka nommé par Radama au même emploi, s'était emparé de tous les esclaves qui avaient appartenu au chef dont il prenait la place. Quelques mois ensuite, en janvier 1825 (mois de Fongouakendra, année Djuma), une trentaine de ces esclaves, lassés des mauvais traitements qu'ils essuyaient au service de leur nouveau maître, s'échappèrent, et vinrent se mettre sous le patronage d'Andriansouli à Anfiaounah. Ramanétaka les fit réclamer, mais Andriansouli, déjà irrité contre le gouverneur hôva, ne se montra pas disposé à le satisfaire : il argua d'une coutume sakalave par suite de la quelle, à la mort d'Houssein, une partie des esclaves de ce chef devaient lui appartenir ; puis ajoutant qu'il n'avait point appelé ceux qui étaient venus à lui, mais qu'ils avaient agi de leur propre mouvement, il déclara que le fait accompli se trouvant ainsi d'accord avec son droit, il garderait les esclaves.

Ramanétaka, persistant dans ses prétentions, envoya de nouveau vers Andriansouli; mais il appuya cette fois sa réclamation d'un détachement de 50 hommes, et le roi sakalave, ayant persisté dans son refus de livrer les esclaves, les Hôvas s'introduisirent dans sa résidence et les emmenèrent de force.

Indigné de cette violence, Andriansouli comprit mieux que jamais l'abaissement dans lequel il était tombé, et forma dès ce moment le dessein de se venger de Ramanétaka; mais, convaincu de son impuissance, il concentra sa colère. Cependant le soir même, il manda près de lui les chefs qui lui étaient le plus dévoués, Mari-ben-Roussi et Raïvala, et, après leur avoir raconté l'outrage dont il avait été l'objet, et rappelé, en les opposant aux promesses si différentes de Radama, toutes les vexations que Ramanétaka et ses soldats exerçaient dans le pays, il leur manifesta ses désirs de vengeance, et se concerta avec eux sur les moyens à employer pour secouer un joug devenu si intolérable. Ils arrêtèrent alors que, tout en continuant de feindre la soumission, on préparerait un soulèvement général contre les Hôvas ; qu'au moment convenable on rassemblerait assez de monde autour de la résidence d'Andriansouli pour s'emparer du poste d'Anfiaounah, après quoi l'on ferait un appel à tous les Sakalaves

de la province, pour marcher sur Majunga dont la garnison se trouvait déjà très-réduite par les fièvres.

Ce fut pendant ces préparatifs que les envoyés de Ramitrah' arrivèrent près d'Andriansouli, et lui transmirent le message de leur roi, qui se trouvait dès lors parfaitement en rapport avec les intentions de celui du Bouéni. Ce dernier leur confia son plan d'attaque contre Ramanétaka : ils applaudirent à ses projets et restèrent même près de lui avec une trentaine d'hommes qui composaient leur suite, pour l'aider à les réaliser.

Il paraît que malgré le silence et le mystère avec lesquels les chefs sakalaves ourdissaient leurs trames, le gouverneur hôva n'était pas sans quelques soupçons des desseins d'Andriansouli ; mais il ne s'attendait pas à ce que l'exécution en dût être aussi prompte qu'elle le fut, et, ayant en conséquence négligé de prendre des mesures pour la prévenir, il se trouva désarmé quand l'insurrection éclata.

Le 1er mars (12e jour de Rejeb, année Djuma), vers 4 heures du soir, les hommes qui entouraient Andriansouli, aidés de ceux de Ramitrah' et de quelques autres qu'on avait introduits avec précaution dans l'enceinte, se ruèrent sur le poste d'Anfiaounah. La garnison attaquée aussi inopinément ne put faire de résistance : Manzakatompo et ses soldats furent massacrés, sans qu'un seul pût échapper à la fureur des Sakalaves. Mais un Antalaots' nommé Faki Mouïaka, qui descendait le Bétsibouka en pirogue, vint à passer devant Antitéraka au moment où s'effectuait ce coup de main ; et ayant appris qu'on se battait à Anfiaounah, il poursuivit sa route vers Majunga et s'empressa à son arrivée d'en aller informer Ramanétaka.

A cette nouvelle, celui-ci dirigea aussitôt un fort détachement vers Anfiaounah pour reconnaître l'état des choses, et porter secours s'il en était temps encore à la faible garnison de ce poste. Il dépêcha en même temps un courrier à Tananarivou pour instruire Radama de ce qui venait de se passer et lui demander des renforts. Enfin il fit en toute hâte exécuter quelques travaux pour assurer la défense du camp, où il s'attendait à être bientôt attaqué par les insurgés.

Le camp de Majunga, situé sur le sommet de la colline de Sariengo, qui s'élève brusquement à la hauteur d'environ 120 mètres en arrière de la ville de Moudzangaïe, n'était alors qu'un assemblage de cases faites de feuilles et de paille, selon l'usage du

pays. Une seule maison de pierres dont la construction était confiée à des maçons antalaots', s'élevait au milieu de ces huttes: elle était destinée au gouverneur. Le tout occupait une surface d'environ un demi-mille de tour, et n'était défendu que par une palissade de bambous dans laquelle on avait menagé deux ouvertures servant d'entrées : l'une regardait Moudzangaïe, l'autre le côté opposé; à la première étaient placées 3 pièces de gros calibre, mais dont une seule était montée. Telle était la position dans laquelle Ramanétaka allait avoir à braver les efforts des Sakalaves, et pour la défendre il n'avait que 5 à 600 hommes, dont une partie était déjà réduits par les maladies au plus pitoyable état. Son courage et son énergie ne l'abandonnèrent pourtant pas en cette circonstance difficile. Il fit doubler les pieux de la palissade et élever à la hâte en dedans de celle-ci un rempart en terre d'environ 4 pieds de haut; en outre une pièce d'artillerie fut placée à chacune des ouvertures, la bouche saillant entre les lourdes poutrelles suspendues dont les indigènes forment ordinairement leurs portes. Ces dispositions terminées, il attendit tranquillement l'ennemi.

De son côté, Andriansouli, maître d'Anfiaounah, avait envoyé à tous les Sakalaves réunis dans les environs l'ordre de se rendre sur ce point; et le surlendemain les insurgés se mirent en marche vers Majunga. Au moment du départ, la colonne pouvait être forte d'environ 500 hommes; mais, à mesure qu'elle avançait, des groupes nombreux venaient s'y joindre, et elle se trouva bientôt plus que doublée. Toutefois, ses mouvements furent lents et indécis : au lieu de se précipiter à marche forcée sur le camp hôva, qu'ils pouvaient atteindre le matin du troisième jour, les Sakalaves s'avancèrent à petites journées, afin de réunir plus de monde. Un engagement qui eut lieu dès le second jour à Béda-béda avec les troupes de renfort envoyées à Anfiaounah par Ramanétaka, contribua aussi à retarder le mouvement, et les insurgés n'arrivèrent à Majunga que le septième jour après leur départ.

La veille, l'armée sakalave, forte alors d'environ 2,000 hommes, avait fait halte à Amparighi-guidou, et s'était formée en quatre divisions, qui devaient attaquer simultanément le camp sur quatre points différents. En arrivant, chacune d'elles alla prendre le poste qui lui avait été assigné : la première, avec Mariben-Roussi, se plaça au nord; la seconde, commandée par Raïvala

et Fianhouna, à l'est; la troisième, sous les ordres d'Anangha et d'Andaka-Toufoutsi, à l'ouest; enfin Tsim'ba et Moussa, tous deux Antalaots', allèrent, à la tête de la quatrième, se poster au sud, entre la ville et le camp.

Le huitième jour, dès les premiers chants du coq [1], l'attaque commença sur les quatre points à la fois. Mari et les siens arrivèrent promptement au pied de la palissade, qui fut même abattue en quelques endroits. Au sud, malgré l'artillerie relativement plus formidable qui défendait l'approche du camp de ce côté, la division de Tsim'ba avait bravement engagé l'action; mais, convaincus par ce qui avait eu lieu à Anfiaounah qu'il ne leur serait fait aucun quartier si le camp était emporté, les assiégés firent une opiniâtre résistance. Abrités derrière leurs retranchements, il reçurent l'ennemi avec une fusillade si vive, que l'ardeur de l'attaque en fut tout d'abord ralentie. Bientôt, un des plus vaillants chefs de la division de l'est ayant été tué, sa mort mit le désordre parmi ses troupes, et elles ne tardèrent pas à lâcher pied. Encouragés par ce succès, les Hôvas redoublèrent d'efforts sur les autres points; en même temps, Ramanétaka, furieux de la persévérance des assiégeants, fit une sortie à la tête de quelques hommes, et, par une vigoureuse attaque sur le flanc de la division de Mari, il força l'ennemi à la retraite. Le plus grand nombre des fuyards se dirigea sur Ambondrou, où Andriansouli attendait le résultat des opérations; d'autres se replièrent sur Moudzangaïe, où, retranchés dans les maisons et derrière les murs des jardins, ils continuèrent à tirailler sur les Hôvas, qui les y avaient poursuivis. Ramanétaka voyant qu'il perdrait beaucoup d'hommes s'il voulait venir à bout de les en déloger, fit mettre le feu à la ville, et Moudzangaïe, dont presque toutes les maisons étaient de bois et de feuilles, fut en un instant dévorée par l'incendie.

Dès l'arrivée des Sakalaves devant le camp hôva, tous ceux des habitants de Moudzangaïe qui en avaient les moyens embarquèrent leur famille et leurs richesses les plus précieuses sur les boutres qui se trouvaient dans le port. Mais au moment de l'incendie de la ville, la plupart ne l'avaient pas encore quittée et ils n'eurent que le temps de se sauver sur la plage, abandonnant leurs propriétés

[1] Ce n'est point ici une figure de style, mais un fait caractéristique d'une habitude des indigènes, qui choisissent ordinairement ce moment pour engager l'action.

et leurs biens, qui devinrent ainsi la proie des flammes. Cinquante-trois boutres appartenant au port, seize daws arabes qui y étaient en relâche, et un grand nombre de chaloupes et de pirogues furent employés à transporter de l'autre côté de la baie, à Catchépi, ces malheureux et ce qu'ils avaient pu sauver de la destruction.

Cependant les fuyards arrivés à Ambondrou y avaient répandu l'épouvante, et tous les villages environnants furent immédiatement évacués par leurs habitants, qui redoutaient les représailles des Hôvas. Les chefs essayèrent en vain de rallier leurs hommes ; la déroute était complète, et le lendemain de l'action il n'y avait plus d'armée sakalave. Andriansouli se trouva lui-même presque complétement abandonné : il ne restait près de lui que Tsim'ba, son confident, et deux femmes qui leur étaient attachées. Tous quatre se cachèrent dans le bois qui borde la partie Est de labaie, et, le soir, Tsim'ba s'étant, à la faveur de l'obscurité, rapproché de la plage qui s'étend devant la ville, s'y procura une pirogue, avec laquelle il revint prendre Andriansouli et les deux femmes, et les transporta sur la petite île Bouyoni (*Green-Island* du plan d'Owen). Il y avait déjà sur cette île plusieurs Antalaots' qui s'étaient enfuis de Moudzangaïe avec quelques pirogues, et, le jour suivant, tous allèrent avec le roi sakalave rejoindre à Catchépi ceux des leurs qui s'y étaient réfugiés, après l'incendie de la ville.

Mais Andriansouli ne se sentait pas en sûreté en restant aussi près de Ramanétaka, et au milieu de tant de gens parmi lesquels il aurait pu se trouver quelques traîtres : il se rendit donc en pirogue à Bouéni, au fond de la baie du même nom (Makumba river, d'Owen), suivi de son fidèle Tsim'ba, des deux femmes déjà mentionnées et de trois autres Antalaots', Manafi-Bakari, Malimo Faki et Bound'ha Sirounto. Un quatrième, nommé Bakari Koussi, qui lui était aussi dévoué, les rejoignit bientôt par terre avec tous les esclaves du roi. Andriansouli envoya ce dernier venu à Matzamba, chercher un boutre qui y avait été expédié pour faire du bois, quelques jours avant l'attaque du camp hôva. Le boutre appartenait à l'antalaots' Massoudi, qui, aussitôt qu'il connut la situation difficile d'Andriansouli, vint se mettre à sa disposition. Le roi s'embarqua alors sur ce bateau avec tous les gens qui l'entouraient, et l'on fit route vers le Nord.

Avant son départ, Andriansouli, avait envoyé un message aux Antalaots', toujours réunis à Catchépi, pour prévenir ceux qui

voudraient le suivre d'aller l'attendre à Marousakoua, petit bras de mer situé à peu près à mi-distance de la baie de Bombétok à celle de Matzamba. Sans prendre ouvertement part à la lutte qui venait d'éclater entre Ramanétaka et le prince sakalave, les Antalaots' avaient cependant montré leur sympathie pour la cause de ce dernier : ils lui avaient, en secret, fourni des fusils et de l'argent pour acheter des munitions ; quelques-uns s'étaient même trouvés dans les rangs des assiégeants à l'attaque de Majunga : la plupart se trouvaient donc plus ou moins compromis aux yeux du vainqueur. D'ailleurs, qu'auraient-ils été faire alors à Moudzangaïe, où, de tout ce qu'ils avaient laissé, ils ne restait plus que des cendres et des ruines ? D'un autre côté, les nouveaux règlements du port, étant tout à l'avantage des officiers hôvas et du gouverneur, sans l'intervention intéressée duquel aucune transaction ne pouvait s'opérer, l'espoir d'y rétablir leur fortune n'était plus permis à ceux que l'incendie avait ruinés. Les Antalaots' n'avaient donc plus intérêt à retourner dans leur cité désolée : le plus grand nombre d'entre eux se décidèrent, en conséquence, à suivre la fortune d'Andriansouli, et le rejoignirent au lieu indiqué. D'autres, moins attachés au pays, qu'ils n'avaient habité que temporairement, regagnèrent leur terre natale, et se dirigèrent vers Mozambique, Oïbo, Zanzibar ou les Comorres. De toute la population de Moudzangaïe, il ne resta, pour habiter ses débris fumants et les restaurer, que quelques familles, à qui les moyens avaient manqué pour émigrer, et un très-petit nombre d'individus dévoués aux Hôvas, créatures de Ramanétaka, qui en avait fait des chefs pour se les attacher.

Ceux des Antalaots' qui, selon l'avis d'Andriansouli, s'étaient joints à lui à Marousakoua, firent route à sa suite pour la baie de Matzamba, où leurs ancêtres avaient eu jadis leur principal établissement : on y débarqua dans les premiers jours d'avril (fin du mois Shébani), avec l'intention de s'y fixer, et l'on s'établit près de la pointe de Beri-Midjamanga, en un lieu que les Antalaots' désignèrent par l'ancien nom de Langani. Là, Andriansouli appella les populations voisines à son aide pour continuer la guerre, et, peu de jours après son arrivée, il envoya à Iren'to, à Mandrafatsi et à Tchiava, chefs des districts aux environs de la Sambéranou, l'ordre d'aller attaquer le poste que Radama entretenait à Passandava, depuis l'expédition faite en 1823 par le prince Ratèfi dans les provinces du Nord.

Ce poste, commandé par le major Faralahé-Marouzouko, était défendu par quelques retranchements, derrière lesquels la garnison était à l'abri des balles et des sagaïes des Sakalaves, ce qui rendit d'abord inutiles les efforts de ceux-ci pour s'en emparer. Andriansouli, informé du peu de succès de cette première attaque, envoya un renfort de 70 Antalaots', sous le commandement d'Abdallah-Faki, qu'il chargea de la direction supérieure des opérations. Le boutre qui les transporta était armé de deux petites pièces d'artillerie : elles furent mises à terre sur des massifs assez élevés pour dominer les retranchements, et le poste hôva, d'abord foudroyé par elles, fut bientôt enlevé par les Sakalaves, qui l'incendièrent, et massacrèrent sa garnison.

Lors de la déroute qui suivit la tentative d'Andriansouli contre le camp de Majunga, tous les membres de la famille royale et un grand nombre de chefs avaient gagné Marouvouaï, et là s'étaient assemblés en kabar, pour décider ce qu'ils avaient de plus sage à faire. Tafikandre, le cousin d'Andriansouli, était d'avis qu'on se retirât sur la frontière d'Ambongou, pays boisé et marécageux, où l'on serait à l'abri des attaques de l'ennemi, restant cependant assez près des points occupés par lui, pour pouvoir y faire de fréquentes agressions. D'autres furent d'avis d'élire, à la place d'Andriansouli, sa tante Tarats', et d'envoyer alors demander la paix aux Hôvas, en renouvelant le serment d'obéissance à Radama. D'autres opinions, toutes différentes, furent encore émises, et, comme c'est l'ordinaire dans tous les kabars, on parla et discuta beaucoup dans celui-ci sans arriver à s'entendre. Tafikandre, n'ayant pu décider la retraite générale sur l'Ambongou, songea à l'effectuer lui-même pour ne pas tomber entre les mains des Hôvas, et, suivi des chefs Anangha et Fihandra, et de quelques centaines d'individus, il se dirigea vers le Sud. Il restait encore à Marouvouaï les personnages suivants : Tarats' et ses deux filles, Mina et Mbizi; Ouantitsi, sœur d'Andriansouli; les princesses, ses nièces, Miha et Taossi, filles d'Anhitsaka; puis l'ampandzaka Fitahangnha, le manan'tani Mari-ben-Roussi ou Bouana-Mari, et enfin les grands chefs Raïvala, Tsimanompa, Kang'ha, Gôrah, Tsimipokaï et quelques autres moins importants. Tous ces personnages furent arrêtés et mis en surveillance par les Hôvas, sauf l'Antalaots' Mari-ben-Roussi, qu'ils laissèrent libre, dans l'espoir sans doute que, par son influence, il ferait revenir une partie de ses coreligionnaires à Majunga. Les prison-

niers étaient menacés d'être bientôt dirigés sur la province d'Imerne, et l'on pouvait facilement prévoir le triste sort qui leur était réservé. Bouana-Mari, désirant sauver Ouantitsi, à laquelle il était très-attaché, lui suggéra alors l'idée de feindre une maladie pour détourner l'attention de ses gardiens, et faciliter par-là l'évasion dont il comptait lui préparer les moyens. Le conseil fut suivi et la ruse eut un plein succès : la prétendue malade fut mise dans un logement à part, avec sa nièce Taossi, qui obtint la faculté de rester près d'elle pour lui donner des soins ; et, quelques jours après, toutes deux étant sorties un soir à la dérobée, allèrent joindre Bouana-Mari et le chef sakalave Fanouhangha, qui les attendaient à quelque distance pour protéger leur fuite. Les familles des deux chefs vinrent ensuite se rallier à eux, et tous se dirigèrent vers Matzamba pour rejoindre Andriansouli. Chemin faisant, ils entraînaient les habitants des villages qu'ils traversaient, et ils arrivèrent sur le bord de la rivière Matzamba, suivis de bandes nombreuses de Sakalaves. Mais des événements se préparaient à Langani, qui devaient empêcher la réunion projetée.

Nous avons dit qu'en apprenant ce qui s'était passé à Anfiaounah, Ramanétaka, convaincu que ce n'était là que le premier acte d'une révolte organisée contre l'autorité de Radama, en avait expédié en toute hâte la nouvelle à Tananarivou, demandant les troupes nécessaires pour réprimer l'insurrection et maintenir la population dans l'ordre. Peu de temps après, le général Rainimaka était expédié à son secours avec un corps d'environ 2,000 hommes. L'énergie déployée par le gouverneur hôva, le courage de ses soldats, et surtout la mauvaise direction donnée aux opérations des insurgés, lui ayant permis de conserver sa position, il avait pu employer, peu après leur arrivée, les troupes de renfort à poursuivre Andriansouli ; et, dans les premiers jours de juillet, après avoir rétabli le poste de Marouvouaï, puis, augmenté par quelques travaux les moyens de défense de Majunga, où il laissait une forte garnison, il s'était mis à la tête de ce qui lui restait de soldats disponibles et avait marché sur Langani.

Parvenu sur les bords de la Souffia, il y trouva un bateau qui la descendait ; ce bateau, armé par des Antalaots', avait été expédié de Langani par Andriansouli, pour porter des fusils à un corps de Sakalaves réunis dans le haut de la rivière. Le général hovâ le laissa continuer sa route, se contentant de confier aux hommes qui le dirigeaient un message par lequel il en-

gageait les nouveaux habitants de Langani à quitter leur chef, et à retourner à Majunga, leur promettant qu'il ne leur serait fait aucun mal et qu'on leur rendrait leurs propriétés.

Les Antalaots' ne tinrent aucun compte des avis ni des promesses de Ramanétaka : ils étaient bien décidés à prendre ouvertement parti contre lui et à lui résister; mais à la nouvelle de l'approche de la division hôva, les Sakalaves disparurent, et comme les premiers, restés seuls, ne se trouvaient plus assez forts pour défendre Langani et s'y maintenir, Andriansouli décida qu'on n'attendrait pas l'ennemi, et qu'on irait s'établir plus au nord, afin d'être éloigné davantage du centre des forces hôvas. Déjà, en prévision de la prise du village, des dispositions avaient été faites pour la fuite, dès la réception du message de Ramanétaka : on avait mis à bord des boutres les femmes, les enfants et une partie des bagages, et quand le départ eut été décidé, on put achever rapidement d'embarquer tout ce qui restait encore à terre. Quatre jours après, lorsque les Hôvas arrivèrent devant Langani, ils le trouvèrent complétement évacué, et le lendemain matin, la flottille appareillait sous les yeux de Ramanétaka, sans qu'il pût rien faire pour s'y opposer. Dans sa rage impuissante à poursuivre les fugitifs, il fit incendier le village et retourna à Majunga.

En sortant de la baie de Matzamba, la flottille fit route pour celle de Naréenda. On devait, avant d'aller plus loin, toucher à Ambatou-Maïnti, village et port situé dans la partie N.-E. de l'entrée de cette dernière baie. Les émigrants s'y arrêtèrent en effet pendant trois jours; mais, le terrain ne convenant pas au but qu'on se proposait, on remit à la voile, et la flottille se dirigea sur Mouroun'sang, où elle arriva vers le 25 juillet.

On s'établit sur le côté nord de la baie : les Antalaots', au bord de la mer, à l'endroit où est aujourd'hui la douane hôva; Andriansouli et les Sakalaves, dans la plaine située en arrière, au pied de la montagne sur laquelle s'est élevée, depuis, la ville hôva de Mouroun'sang.

Les populations des villages les plus éloignés vinrent tour à tour rendre hommage à leur souverain, et retournèrent ensuite dans leurs foyers; les Sakalaves qui habitaient dans le voisinage furent seuls astreints à venir s'établir à Mouroun'sang avec leurs familles. C'était sur ces quelques milliers d'individus que régnait alors Andriansouli; c'était à leurs vains hommages que

se trouvait réduit le descendant de la puissante famille des Voulamènes! Peu d'années se sont écoulées, et nous voilà déjà bien loin de ces jours glorieux où Ravahini abritait de sa grandeur le pouvoir naissant qui devait déposséder ses petits-fils! Et comment reconnaître l'un de ceux-ci dans ce prince errant d'asile en asile, qui ramasse en passant l'aumône de quelques respects, et se leurre d'un simulacre de souveraineté; heureux encore, dans son impuissance à se sauver lui-même, de trouver un appui en cette peuplade étrangère, qui aidera à son salut après avoir aidé à la gloire de ses ancêtres!

CHAPITRE VI.

SUITE DE L'INSURRECTION EN BOUÉNI ET EN MÉNABÉ.

Expéditions dirigées d'Imerne contre Mouroun'sang. — Attaque et prise de ce point. — Fuite d'Andriansouli. Émigration générale des Antalaots'. — Retour des Sakalaves à Mouroun'sang et autres lieux précédemment occupés par eux. — Élection d'Ouantitsi, comme successeur d'Andriansouli. — Naissance de Tsiouméïk. — Suite des événements en Ménabé. — État des choses dans les pays sakalaves. — Mort de Radama. — Révolution dans le gouvernement et dans la politique des Hôvas.

Le malheur porte avec lui ses enseignements, toujours utiles aux forts, mais toujours très-tardifs pour les faibles. Une expérience qui leur avait coûté bien cher avait enfin appris, à Andriansouli et à ses chefs, la supériorité que les feux réguliers et la tactique militaire donnaient aux soldats de Radama; ils jugèrent donc nécessaire de profiter du répit qui leur était donné, pour travailler à mettre autant que possible les Sakalaves au niveau de leurs adversaires. Environ huit cents hommes furent aassemblés dans ce but, et sous la direction de quelques Antalaots' qui avaient été instruits à Majunga, ils furent tant bien que mal exercés au maniement des armes. Quant aux Antalaots', à peine installés à Mouroun'sang, ils reprirent leurs habitudes de négoce: quelques opérations de commerce furent entamées avec les Comorres et Zanzibar, et, si le temps ne leur eût manqué, des relations plus étendues se seraient bientôt établies entre ces points et la nouvelle colonie; mais les Hôvas ne les y laissèrent pas en repos.

Râmanétaka avait fait connaître à Radama la fuite d'Andriansouli vers le Nord, et les craintes qu'il éprouvait de l'y voir

avant peu entouré de forces assez considérables pour lui donner de sérieux embarras. Il insistait sur la nécessité de poursuivre le roi sakalave dans sa nouvelle retraite, et demandait qu'une expédition fût envoyée d'Imerne pour détruire l'établissement de Mouroun'sang. A peine de retour à Tananarivou, le général Rainimaka dut à cet effet rentrer en Bouéni, et s'avança avec un millier d'hommes à travers le pays de Sianaka, pour aller attaquer les Sakalaves dans leur dernier refuge.

Andriansouli fit marcher à sa rencontre une division de 7 à 800 hommes, dont 200 Antalaots', sous le commandement de Houssein-Faki. Les deux partis se trouvèrent en présence à Nanghiléza, dans le S. E. de Maéva-ranou, et, dans le combat qui s'engagea, les Sakalaves eurent, dit-on, l'avantage ; ce qui pourrait s'expliquer par ce fait que le corps d'armée de Rainimaka était en partie composé de Bétanimènes, gens beaucoup moins exercés que les Hôvas. Quoi qu'il en soit, ce général succomba aux fièvres avant d'avoir pu remplir sa mission, et sa division retourna bientôt en Imerne, emmenant à sa suite un bon nombre de Sakalaves, les uns comme prisonniers, les autres ayant fait précédemment leur soumission, et craignant la vengeance et les déprédations des partisans d'Andriansouli.

Cette retraite des Hôvas, et le retour de la saison pluvieuse qui s'annonçait, assurait quelques mois de repos au roi sakalave; il profita de ses premiers loisirs pour expédier deux boutres à la recherche d'Ouantitsi.

Nous avons laissé celle-ci s'avançant vers Matzamba pour joindre son frère. En arrivant sur les bords de la rivière, elle avait envoyé Fanouhangha vers ce dernier, lui annoncer sa venue et le prier d'envoyer des pirogues pour la prendre et la transporter près de lui. Mais au moment où son envoyé arrivait au fond de la baie, Ramanétaka approchait, marchant sur Langani; et bientôt la fuite d'Andriansouli et de sa flottille rendait impossible la réunion de sa sœur avec lui. Dans cet état de choses, les princesses, toujours accompagnées de Bouana-Mari, de Fanouhangha et des familles de ces deux chefs, jugèrent opportun de se séparer du reste des gens qui les avaient suivies, et se tinrent cachées dans les environs jusqu'à ce que les Hôvas fussent repartis pour Majunga. Après la retraite de ceux-ci, le groupe de fugitifs se dirigea à petites journées vers Mouroun'sang, se tenant peu éloigné des bords de la mer, dans

la crainte de rencontrer quelque parti hôva en suivant les chemins de l'intérieur. La route, rendue, par cette précaution, longue et pénible, nécessita de fréquentes stations, si bien que quand les boutres envoyés par Andriansouli mouillèrent à la baie Naréenda, ils apprirent que les personnes qu'ils cherchaient s'étaient arrêtées sur les bords de la Louza. Ils remontèrent alors la rivière jusqu'au lieu indiqué, et embarquèrent Ouantitsi et sa suite qu'ils transportèrent à Mouroun'sang.

Bouana-Mari rentra dès ce moment dans ses fonctions de Manan'tani, et Fianhouna, qui les avait temporairement remplies, reprit celles de Fahatélou.

Tout l'hivernage se passa sans hostilités de part et d'autre; les Sakalaves ensemencèrent leurs champs et reprirent toutes leurs habitudes, avec autant d'insouciance et de sécurité que s'ils avaient été pour toujours délivrés de leurs ennemis. Cependant Radama, résolu d'en finir avec eux, et sentant qu'il ne pourrait gouverner réellement le pays tant qu'Andriansouli y serait en liberté, préparait une expédition sérieuse contre Mouroun'sang, et prenait des mesures pour que cette fois le roi sakalave, poursuivi à outrance, ne pût lui échapper.

En effet, dès le retour de la belle saison, il envoya à Ramanétaka l'ordre de faire voile de Majunga vers Mouroun'sang avec une flottille composée d'une gourabe, d'une dizaine de boutres et d'un grand nombre de pirogues. En même temps il expédiait d'Imerne sur le même point un corps de 4,000 hommes, sous le commandement du général Ramarousandi. Cette division devait attaquer Andriansouli par terre pendant que la flottille lui couperait la retraite du côté de la mer; mais, soit que les mouvements eussent été mal combinés, soit que Ramanétaka eût été entravé dans sa navigation par des circonstances défavorables, Ramarousandi, dont les opérations devaient être subordonnées à l'arrivée de la flottille devant le port, se trouva trop tôt aux prises avec les Sakalaves.

On entrait dans le mois d'avril de l'année 1826, lorsque l'approche de l'armée hôva fut connue à Mouroun'sang. Andriansouli, pour couvrir la ville, fit marcher ses troupes à la rencontre de l'ennemi. Environ 1,200 Antalaots', sous le commandement de Mandani-Taoria, prirent position au pied de la haute montagne Bézava (*Saddle-Hill*. d'Owen), gardant ainsi le passage qui conduit à la plaine de Mouroun'sang; les Sakalaves, réunis

sous le commandement de Bouana-Mari, tenaient la campagne au Sud et défendaient le passage de Saumalaza. Ces derniers étaient en général très-mal armés et approvisionnés; aussi leur action se borna-t-elle à peu près à harceler les divisions hôvas et à inquiéter leur marche par des attaques partielles, qui ne les empêchèrent pas d'arriver à Bézava. Le 10 avril, dans l'après-midi, les Antalaots' engagèrent le feu avec la tête des colonnes de Ramarousandi dans la plaine située au S. E. de Bézava, entre cette montagne et la petite rivière Béroundra; ils y arrêtèrent quelque temps l'ennemi qui, le soir, parut même faire un mouvement de retraite. Mais, pendant la nuit, une forte division hôva, prenant un peu plus à l'Est, alla, par un chemin détourné, se placer sur le flanc des Antalaots', au Nord de la montagne; et le lendemain, comme ceux-ci, se portaient en avant pour recommencer le combat, ils eurent connaissance du mouvement opéré par l'ennemi, et se hâtèrent de battre en retraite pour n'être pas pris entre deux feux. En se repliant immédiatement sur la ville, ils parvinrent à se frayer un passage à travers la division avancée, et purent gagner Mouroun'sang le soir même.

Lorsqu'on y avait connu la prochaine arrivée des Hôvas, toutes les mesures avaient été prises pour abandonner encore ce point, si cela devenait nécessaire. Les Antalaots' n'étaient pas gens à brûler eux-mêmes leurs vaisseaux, et, en prévision d'une défaite, qui devenait presque certaine par suite même de cette disposition des esprits, ils avaient embarqué d'avance, comme à Langani, leurs familles et leurs biens, se réservant les moyens de se réfugier eux-mêmes à bord de la flottille, lorsque tout espoir de résister serait perdu. Tel était déjà l'état des choses lors de la retraite de Bézava, et aussitôt qu'on fut rentré dans Mouroun'sang, Andriansouli, qui avait lui-même pris bravement part à l'action dans les rangs des Antalaots', s'embarqua sur un des boutres, qui le transporta à Karakadzouro.

Le 12, quand Ramarousandi entra dans le village, les Antalaots' venaient à peine de l'évacuer; et, se croyant en sûreté sur leurs bateaux, ils discutaient s'ils devaient abandonner le pays ou attendre dans la baie que les Hôvas se fussent retirés, pour reprendre possession de leur établissement. Heureusement, des pirogues venant du Sud leur apprirent tout à la fois le départ de Majunga, de Ramanétaka et de sa flottille, et leur prochaine arrivée devant le port. Cette nouvelle les décida à s'éloigner défi-

nitivement; et le 13, en même temps que le boutre qui portait Andriansouli mettait à la voile pour Maïotte, tous les autres bateaux allaient mouiller à Karakadzouro pour y faire leurs provisions d'eau et leurs autres dispositions de départ.

Là, quelques individus proposèrent d'attaquer la flottille de Ramanétaka, qui était elle-même conduite par les Antalaots' restés avec les Hôvas à Majunga. Cette idée eut d'abord quelque faveur, et l'on s'était presque décidé à la mettre à exécution, mais les pirogues des Sakalaves sur lesquelles on comptait ne vinrent pas, et les boutres encombrés de femmes et d'enfants n'auraient pu, pour la plupart, se mêler à l'action; enfin, les sages et les prudents firent valoir cette dernière considération, en insistant sur l'inutilité des risques auxquels on s'exposerait, puisqu'on était décidé à abandonner le pays : « N'était-ce pas, disaient-ils en outre, commettre un acte impie que d'aller combattre contre leurs frères, contre de vrais croyants, et cela, encore, pour une cause que ceux mêmes qui y étaient le plus intéressés n'avaient plus le courage de défendre. »

On se rendit à ces raisons : et le 15 au matin (9e jour du mois de Ramazan, année Djumamounsi), la flottille antalaots' appareilla de Karakadzouro. Celle de Majunga était alors en vue à quelque distance et retenue par un calme presque complet; mais plus tard, la brise du large s'étant élevée, la gourabe que montait Ramanétaka rallia quelques boutres antalaots' à portée de voix, et celui-ci s'enquit de ce qui avait provoqué leur départ et de ce qu'était devenu Andriansouli. Les Antalaots' lui laissèrent ignorer la fuite de celui-ci, et feignirent de se rendre aux exhortations qu'il leur faisait de retourner à Majunga; mais à peine se furent-ils éloignés qu'ils changèrent de direction, et chaque boutre fit route, selon les intentions de ceux qui le montaient, soit pour Maïotte ou les autres Comorres, soit pour quelque point de la côte d'Afrique.

Ouantitsi et le manan'tani Bouana-Mari n'avaient pu se résoudre à quitter le pays : le boutre sur lequel ils s'étaient réfugiés les transporta à Bavatoubé, où se rendirent aussi les Sakalaves, les uns en pirogue, le long de la côte, les autres par terre.

La flottille hôva mouilla dans la baie, et Ramanétaka connut alors toute la vérité; mais l'espoir qu'il conçut d'être, du moins pour longtemps, débarrassé d'Andriansouli, diminua le

dépit qu'il éprouvait de voir encore une fois son ennemi lui échapper. Après avoir donné ordre à Ramarousandi de détruire les villages et de ramener ses troupes en Imerne, il retourna lui-même aussitôt à Majunga, où il éprouva une nouvelle déception en apprenant qu'aucun des boutres antalaots' de Mouroun'sang ne s'y était rendu.

Quand les Hôvas eurent disparu, les Sakalaves sortirent des bois où ils s'étaient réfugiés, et revinrent aux lieux qu'ils habitaient avant l'arrivée de l'ennemi. Là, réunis autour des chefs Bouana-Mari, Fianhouna, Roussi et autres, ils songèrent à élire un successeur à Andriansouli; et comme aucun homme de la famille royale ne se trouvait avec eux, leur choix tomba naturellement sur Ouantitsi. La nouvelle reine s'établit d'abord à Marouvala, dans la plaine située entre Bézava et la colline de Mouroun'sang, au N.-E. de la baie, sur le bord d'un ruisseau qui y débouche. Plus tard elle transporta sa résidence à Capani, dans la baie où se jette la Saumalaza, à six ou sept milles au Nord de l'embouchure de cette rivière. Des villages furent élevés sur plusieurs autres points voisins, à Marandavi, Ambativoukouni, Perréni, Maroupapang', et pendant le temps que dura l'absence de son frère, Ouantil'si vécut paisible dans cette partie du Bouéni, gouvernant la population qui l'occupait, sans être inquiétée par les Hôvas. Ce fut pendant l'absence d'Andriansouli, en janvier 1828, que la princesse Taossi sa nièce mit au monde une fille, qui reçut le nom de Tsiouméïk.

Mais revenons un instant en Ménabé, et voyons quelles avaient été, dans ce pays, les suites de la révolte dont les premiers incidents ont déjà été racontés. Nous avons laissé notre récit au moment où Rafozéhana rentrait à Tananarivou après avoir inutilement couru à la poursuite de Ramitrah', et fait quelques tentatives aussi infructueuses de désarmement. L'année suivante, en mai 1826, ce même général était revenu en Ménabé pour continuer cette opération. Plusieurs mois furent encore employés à rechercher Ramitrah', mais ces recherches n'eurent guère plus de résultat que les précédentes : le roi sakalave évita d'abord soigneusement toute rencontre. Cependant il se décida plus tard à entrer en pourparlers, et proposa de livrer dans quelques mois toutes les armes de son peuple, non à un général se présentant à la tête d'une armée, mais à quelques personnes inoffensives envoyées pour les recevoir; et, dans le cas où cette

proposition serait acceptée, il offrait, disait-il, d'en remettre sur-le-champ une partie.

Cette apparente concession n'avait, comme on va le voir, d'autre but que de se ménager une suspension d'hostilités jusqu'à ce que la mauvaise saison vînt encore une fois le débarrasser de ses ennemis. Néanmoins sa proposition ayant été portée à la connaissance de Radama, celui-ci rappela les troupes de Rafozéhana, et, pour complaire à son beau-père envoya en Ménabé sa femme Rasalimo, accompagnée de Robin, avec seulement un millier d'hommes pour servir d'escorte à l'ambassade. Mais Ramitrah' refusa de voir sa fille, et finit par éluder l'accomplissement de la promesse qu'il avait faite. Les envoyés de Radama eurent alors plusieurs entrevues avec Tsimikoutoukou, neveu du roi sakalave; on ne put parvenir à s'entendre et les deux parties en vinrent aux mains, chacune d'elles prétendant que l'autre avait agi traîtreusement. Tsimikoutoukou perdit la vie dans cette escarmouche, où les Hôvas, à tort ou à raison, avaient été les agresseurs. Néanmoins Ramitrah', qui voulait éviter une rupture complète, feignit de rejeter ce qui s'était passé sur la faute de son neveu : il envoya à son tour une ambassade à Tananarivou, et par cette démarche, se procura, ainsi qu'à son peuple, repos et sécurité pour la saison suivante.

Durant le cours de l'année 1827, l'attention de Radama fut d'ailleurs appelée tout entière du côté de l'Est où des symptômes de rébellion se montraient sur plusieurs points, particulièrement dans les provinces d'Antéva et de Sianaka. La mort de Jean-René, en réveillant les anciennes prétentions de quelques chefs indigènes, avait aussi occasionné des troubles chez les Bétanimènes. Radama se transporta lui-même chez ces derniers à la tête de quelques troupes, et resta à Tamatave jusqu'en novembre 1827. En même temps la plus grande partie de l'armée hôva était occupée, dans le Sud, à soumettre la province de Vangaïdranou où elle rencontrait une formidable résistance.

Du côté de l'Ouest, les choses restèrent à l'état où les avait amenées la fuite d'Andriansouli et les dernières concessions de Ramitrah'. Par suite de celles-ci, le Ménabé semblait encore une fois placé sous la suprématie de Radama; mais le roi hôva était tellement occupé ailleurs qu'il ne put se montrer très-exigeant à l'égard de son vassal. En Bouéni, Ramanétaka gouvernait sans opposition la partie centrale du pays, où il avait établi plu-

sieurs postes, tandis qu'Ouantitsi régnait paisiblement dans le nord de la province. D'autre part, les chefs d'Ambongou, auxquels s'était joints Tafikandre et les gens qui l'avaient suivi lors de son départ de Marouvouaï, avaient échappé au joug, grâce aux bois épais et aux marécages de leur pays, et surtout à son insalubrité qui empêchait les Hôvas d'y séjourner; mais leur résistance était purement inerte et n'inquiétait en aucune façon Ramanétaka. Bref, aucun fait important ne se passa dans les provinces de l'Ouest jusque dans les derniers mois de l'année 1828. Mais, dans le cours de cette année, s'accomplit un événement qui devait changer d'une manière complète la situation des choses à Madagascar.

Avant le dernier voyage que Radama fit à Tamatave, sa constitution était déjà visiblement affaiblie par les maladies. La vie irrégulière et les excès de tout genre auxquels il se livra pendant son séjour à la côte, ne purent qu'empirer son état; et, à son retour à Tananarivou, il s'était trouvé assez mal pour ne pouvoir donner aux affaires de son gouvernement l'attention et le soin qu'il y avait jusqu'alors apportés. Dans les mois de mai et de juin, le mal s'aggrava, et les symptômes devinrent bientôt assez alarmants pour faire présager une fin prochaine: En effet, le 27 juillet 1828, il rendit le dernier soupir.

La mort de ce prince, encore dans toute la force de l'âge, fut une véritable calamité pour son peuple et un sujet de profonds regrets pour tous ceux qui s'intéressaient à la civilisation de Madagascar. Son règne fut marqué par des événements qui lui assignent une place importante dans l'histoire de ce pays : la suppression de la traite des esclaves, l'établissement d'un système d'éducation publique, l'enseignement du christianisme au cœur même du pays, la conquête de presque toute l'île, l'organisation d'une armée régulière disciplinée à l'européenne, l'adoption de caractères pour écrire la langue malgache, enfin l'introduction à Tananarivou de l'imprimerie, ainsi que d'un grand nombre de métiers européens; ce sont là des actes qui impriment un cachet particulier à cette époque, et font vivement déplorer que le monarque, sous le règne duquel ils furent accomplis, ait été si prématurément enlevé à la mission civilisatrice qu'il remplissait avec tant d'intelligence et de résolution.

Au reste, les événements vinrent bientôt faire sentir avec plus de force tout ce que le pays avait perdu par la mort de

ce prince. A peine Radama était-il couché dans la tombe que son royaume fut en proie aux désordres et à l'agitation. Tout d'abord, l'ordre de succession au trône fut troublé. La première des femmes du feu roi parvint, à force d'intrigues, à se faire donner le pouvoir au détriment du jeune prince Rakoutoubé, premier fils de la sœur aînée de Radama, et qui avait toujours été jusqu'alors considéré comme l'héritier légitime de la couronne. Non contente de cette usurpation, Ranavalouna, à peine arrivée au rang suprême, songea à se débarrasser de tous ceux dont les droits ou l'influence pouvaient nuire à son autorité, et alors commença une série de meurtres dont les proches parents de son prédécesseur furent les premières victimes.

De tous les membres de la famille de Radama, Ramanétaka, cousin de ce dernier, fut le seul qui échappa à l'arrêt de mort prononcé par la Reine contre tous ceux qui pouvaient lui porter ombrage. Cependant les mesures paraissaient avoir été bien prises pour se défaire de lui : en même temps qu'on lui expédiait l'ordre de se rendre dans la capitale pour prêter le serment d'usage au nouveau souverain, un parti de 200 hommes était aposté, pour l'assassiner, sur la route qu'il devait suivre. Mais l'adroit et rusé prince n'eut garde de donner dans le piége qui lui était tendu : lisant sa propre sentence dans la conduite tenue à l'égard de tous les autres princes de sa famille et des chefs qui avaient été les plus dévoués à Radama, il jugea prudent de ne pas s'exposer à un sort pareil, et forma le projet de quitter l'île. A cet effet, aussitôt qu'il eut reçu l'ordre qui l'appelait à Tananarivou, il affecta le plus grand empressement à se soumettre à la volonté de la reine, et, sous le prétexte de rendre le voyage plus facile et plus prompt, il persuada aux officiers qui étaient chargés de le conduire, d'en faire une partie par eau en remontant le Bétsibouka. Ceci décidé, il fit embarquer à bord d'un boutre arabe, qui se trouvait dans le port, sa famille, quelques hommes dévoués, ses esclaves, et ses richesses les plus précieuses, à la grande satisfaction des émissaires de Ranavalouna, qui se réjouissaient à l'idée que tout cela allait devenir leur proie. Le moment du départ arrivé, il se rendit avec eux à bord du boutre; mais il y monta le premier, et, les invitant ironiquement à rester dans le canot pour n'avoir pas le mal de mer, il fit immédiatement couper le câble, en s'écriant dans l'expansion de sa joie : « la vie est douce, la mienne est sauve! »

Le boutre, qui avait déjà ses voiles déployées, fit route au large, à la grande confusion des officiers de la reine, et disparut bientôt à l'horizon.

Ainsi, celle-ci ne fut que momentanément débarrassée des craintes que lui avait inspirées Ramanétaka. Après avoir échappé à la mort qu'elle lui avait préparée, ce prince habile et entreprenant devait nourrir des projets de vengeance, et son nom allait servir de ralliement au parti, chaque jour plus nombreux, auquel avaient donné naissance l'usurpation de Ranavalouna et ses sanglantes exécutions.

En attendant, l'avénement de cette femme au trône d'Imerne eut les conséquences les plus funestes pour la civilisation du pays. Ce n'était pas sans de grandes difficultés que Radama était parvenu à l'entraîner dans une voie de progrès. La grande majorité de la population hôva, attachée aveuglement aux coutumes des ancêtres, avait vu avec déplaisir les innovations introduites par lui, et il n'avait pas fallu moins que la puissance et l'inflexible volonté de ce prince, pour faire taire les protestations et les résistances : aussi sa mort fut-elle le signal d'une réaction déplorable. Les chefs attachés aux anciens usages s'empressèrent de favoriser l'élection de Ranavalouna, dont on connaissait l'esprit superstitieux et les tendances rétrogrades, et ils conquirent par là une très-grande influence dans son gouvernement. Ce fut dès lors une lutte sourde entre les partisans de l'ordre de choses créé par Radama, et ceux des idées réactionnaires, en tête desquels marchaient les gardiens des idoles; il fallait que ce dernier parti fût bien puissant, car il l'emporta sur ses adversaires quoiqu'ils fussent dirigés par un jeune officier nommé Andriamaje, l'un des élèves les plus distingués des missionnaires, et qui, après avoir été le principal artisan de l'élévation de Ranavalouna au trône, était devenu son amant en titre. Une des premières conséquences de ce revirement politique fut le changement qui survint dans les relations extérieures du gouvernement hôva. Le parti qui venait de triompher en Imerne détestait naturellement les Européens, promoteurs de toutes les innovations accomplies, et dont les enseignements religieux tendaient à faire abandonner le culte national. Son premier acte fut donc de décider la reine à rompre le traité conclu par Radama avec l'Angleterre; traité qui avait tant contribué au développement de la puissance et de la richesse

des Hôvas, et dont la rupture allait priver Ranavalouna de tous les subsides qui, d'après l'une de ses clauses, avaient été jusqu'alors fournis à son prédécesseur.

Toutes ces fautes, tous ces désordres intérieurs, les craintes et les mécontentements inspirés dans les plus hautes familles par les cruautés de la reine et la nouvelle ligne politique que semblait vouloir suivre son gouvernement, devaient, en affaiblissant la puissance des Hôvas, paralyser leur action sur les provinces conquises, et les chefs de l'Ouest ne tardèrent pas à en profiter.

CHAPITRE VII.

Démarches faites par Adriansouli auprès du sultan de Mascate. — Rappel d'Adriansouli par ses anciens sujets. — Sa restauration en Bouéni. — Reprise des hostilités contre les Hôvas. — Déchéance d'Adriansouli. — Réélection de Ouantitsi. — Départ d'Adriansouli pour Maïotte. — Événements accomplis dans le sud du Bouéni, dans la province d'Ambongou et dans le Ménabé après la mort de Radama. — Mort de Ramitrah'. — Élections successives de Raïnassa et de Quelsambaïe en Ménabé. — Expéditions diverses faites par les Hôvas contre Quelsambaïe. — Fuite et mort de ce prince.

Lorsque, pour échapper aux poursuites combinées de Ramanétaka et de Ramarousandi, Andriansouli se décida à s'expatrier, son intention était de se rendre à Maïotte, où il espérait trouver un asile auprès de Mahouan'-Amadi, qui gouvernait alors cette île, et dont il était autorisé à se regarder comme le fils, puisque Ouza, son père, avait été lié au chef maïottais par le *fattidrah*. Mais le boutre qui le portait, assailli par le mauvais temps, dépassa les Comorres sans les voir, et alla faire tête à la côte d'Afrique. La première terre aperçue se trouva être l'île Monfia; on se décida à y relâcher, et le bateau ayant mouillé à la partie Ouest de l'île, Andriansouli et sa suite y débarquèrent.

Sur ces entrefaites, un daw arabe, allant de Quiloa à Zanzibar, toucha aussi à Monfia. Un parent du sultan de Mascate, le prince arabe Séif-ben-Ahmed, qui se trouvait à bord, ayant eu connaissance de la présence du roi sakalave sur l'île, se mit en relations avec lui et l'engagea à l'accompagner à Zanzibar. La mousson du sud, déjà bien établie à cette époque, eût rendu fort long et fort difficile, sinon impossible, le voyage à Maïotte, et Adriansouli consentit d'autant plus volontiers à la proposition

qui lui était adressée, qu'on lui fit entrevoir la possibilité d'intéresser le sultan Séyid-Saïd en sa faveur, et d'en obtenir des secours pour reconquérir son royaume.

Bien accueilli par le gouverneur de Zanzibar, frère de Seïd-ben-Ahmed, il lui fit part de sa situation et de ses espérances, et se décida, d'après ses conseils, à rester dans l'île jusqu'à l'arrivée du sultan, qui y était attendu à la fin de l'année. Mais celui-ci ne vint pas, et Andriansouli prit le parti d'aller le trouver à Mascate, où il arriva vers le milieu de l'année 1827.

Le sultan était alors occupé des préparatifs d'une expédition contre Mombaze, dont les habitants s'étaient depuis plusieurs années soustraits à son autorité. Il reçut le roi sakalave avec bienveillance, et, tout en lui démontrant l'impossibilité dans laquelle il était pour le moment de lui fournir aucun secours, il l'engagea à le suivre à Mombaze, lui faisant espérer qu'après avoir réduit cette place, il l'aiderait de tous ses moyens à rentrer dans ses possessions.

L'assistance du souverain arabe était à cette époque la seule voie par laquelle Andriansouli pût espérer d'arriver à ce résultat: il accepta donc l'offre de son hôte, et l'accompagna bientôt au siége de Mombaze. Peu après, cette ville étant tombée au pouvoir du sultan, il se rendit avec lui à Zanzibar, pensant que rien ne s'opposait plus désormais à ce que celui-ci réalisât les promesses qu'il lui avait faites. Mais, lorsqu'il en fut de nouveau question, Séyid-Saïd mit à sa coopération des conditions telles, qu'il était à peu près impossible au roi sakalave de les remplir : le premier consentait à fournir le personnel nécessaire et les moyens de transport, mais les frais d'habillement, de solde, de vivres et de munitions étaient laissés à la charge d'Andriansouli, qui devait même en faire le payement d'avance. Le sultan demandait en outre, pour prix de son concours, la cession de Moudzangaïe et de la partie du littoral située au Nord de cette ville, comprenant les baies de Matzamba et de Naréenda. Les négociations entamées sur cette base traînèrent en longueur, chacune des deux parties espérant amener l'autre à composition ; elles n'avaient pu encore s'entendre, quand arriva à Zanzibar le sakalave antalaots' Ouimbits', envoyé vers Andriansouli par Ouantitsi et les chefs restés à Mouroun'sang.

Le séjour si prolongé de leur ancien roi auprès de Séyid-Saïd inquiétait beaucoup quelques-uns de ces chefs. Ils n'igno-

raient pas qu'il y était retenu par l'espoir d'obtenir l'assistance du sultan pour rentrer en Bouéni, et craignaient qu'il ne l'achetât par quelques concessions qui les mît encore plus qu'autrefois sous le bon plaisir de chefs étrangers; car ils n'avaient pas oublié la prédilection et la partialité d'Andriansouli en faveur des Arabes et des Antalaots'. D'autres, qui désiraient le retour de l'ex-roi par l'attachement qu'ils conservaient pour lui, exploitèrent les craintes des premiers pour les amener à partager ce désir, et tous furent bientôt d'accord pour rappeler Andriansouli. Ils décidèrent en conséquence Ouantitsi à envoyer vers son frère pour l'engager à venir reprendre le pouvoir qu'il avait abandonné.

Pendant que ceci se passait, Radama mourait, et le roi sakalave apprit tout à la fois la mort de son rival et le désir de ses sujets de le voir retourner au milieu d'eux. Il allait peut-être se résigner à accepter l'intervention du souverain arabe, quelque onéreuses qu'en fussent les conditions, mais les circonstances nouvelles qui surgissaient pour lui vinrent changer ses dispositions. Il jugea les secours de Séyid-Saïd désormais inutiles, et, ayant pris congé de lui, il se hâta de mettre à la voile pour Madagascar, où il arriva en décembre 1828 (lune de Djumadi-el-tsani de l'année 1244 de l'hégire).

Il aborda à Djudja, au fond de la baie de Passandava, d'où Ouimbits' se rendit de suite à Maroupapang', résidence de Ouantitsi, pour annoncer à cette princesse l'heureuse arrivée de son frère et lui faire connaître ses intentions. Bientôt plusieurs chefs sakalaves et quelques Antalaots', ses anciens sujets, qui se trouvaient alors près d'Ouantitsi, vinrent à Djudja saluer Andriansouli, et le conduisirent ensuite vers sa sœur, qui lui remit le pouvoir dont l'exercice lui avait été temporairement confié.

Après sa réintégration, le roi de Bouéni s'établit de nouveau à Mouroun'sang, à peu près au même endroit qu'il avait précédemment occupé. Il y fut bientôt rejoint par beaucoup d'Antalaots' qui lui étaient restés dévoués, et qui, ayant appris son retour, allèrent encore demeurer près de lui : de ce nombre fut naturellement son ancien confident, Tsim'ba, qu'Andriansouli se hâta de faire venir de Maïotte où il s'était réfugié après l'abandon de Mouroun'sang.

Peu de temps après, en avril 1829 (11e jour de la lune Ha-

mal de l'année Djumani, calendrier sohéli), il reçut la visite du fils de Mahouan'-Amadi : ce jeune prince, nommé Bona-Kombo, venait de la part du sultan, son père, complimenter le roi sakalave sur son heureux retour en Bouéni, et l'assurer qu'en cas de nouveaux revers il trouverait toujours à Maïotte un refuge et une cordiale hospitalité. Andriansouli accueillit avec amitié celui qu'il regardait comme son frère, et le retint quelque temps près de lui : nous avons déjà dit que le père du roi de Bouéni s'était uni au sultan de Maïotte par le *fattidrah*.

Après le départ de son hôte, Andriansouli s'occupa des mesures à prendre pour rétablir son autorité dans le pays et recommencer les hostilités contre les Hôvas. Le moment était on ne peut plus favorable pour agir : déjà, dans le Nord, ses ennemis étaient aux prises avec les Antankares ; dans l'Ouest, une expédition, envoyée d'Imerne contre l'Ambongou, succombait presque tout entière sous le double fléau des maladies et de la disette ; enfin on apprenait en même temps à Mouroun'sang, par un chef des Zafi-Rabé, nommé Rapati, venant de la baie d'Antongil, que les blancs attaquaient les Hôvas à la côte Est. En effet, dans le cours de cette année, les embarras les plus graves avaient assailli à la fois le gouvernement d'Imerne : outre les divisions intestines dont nous avons déjà fait mention, il avait, au dehors, à réprimer les soulèvements des provinces, et à repousser les attaques d'une division française, qui, sous les ordres du commandant Gourbeyre, avait ouvert les hostilités contre les postes hôvas de la côte orientale.

Profitant donc de toutes ces circonstances, Andriansouli, dès les premiers jours de novembre 1829, envoya son manan'tani Roussi, à la tête d'une division, faire une incursion dans le Sud. Cette expédition avait pour but d'attaquer et de disperser les détachements hôvas cantonnés dans la partie centrale du Bouéni, et de faciliter ainsi vers Mouroun'sang la migration des populations qui l'occupaient. L'entreprise eut un plein succès : Roussi s'avança jusqu'à Antsahalava, à environ 20 lieues de Majunga, rejetant devant lui les partis hôvas qu'il rencontrait, et après une tournée de trois mois, il rentra à Mouroun'sang, emmenant à sa suite un grand nombre de familles et leurs troupeaux.

Encouragé par l'heureuse issue de cette première entreprise et par l'inaction d'Andriantouloura, qui gouvernait à Majunga depuis la fuite de Ramanétaka, Andriansouli, l'année suivante,

après la récolte du riz, envoya de nouveau battre le pays dans le Sud. Le corps expéditionnaire, sous les ordres des chefs Dianahori, Linta[1], Outongha et Tsimahoun'tani, ayant rencontré à Béména une forte division hôva, rebroussa chemin. Alors Andriansouli, instruit aussitôt de ce qui se passait, fit marcher sur ce point un renfort commandé par Roussi-kéli (Roussi le petit), parent du Manan'tani; mais on n'y trouva plus l'ennemi, et l'expédition retourna à Mouroun'sang.

A peu près à la même époque qu'Andriansouli ordonnait cette seconde expédition, était arrivé près de lui le petit chef Tsimikiki, chargé par Tafikandre de faire connaître au roi, son cousin, la position difficile où il se trouvait. Depuis le commencement de l'année précédente, Tafikandre était parvenu à s'établir avec ses partisans à l'extrémité sud du Bouéni : son poste le plus avancé, et où il se tenait lui-même, était situé sur la rive gauche de la Mandzaraï, en arrière d'un bois épais qui le mettait à l'abri de toute attaque du côté du Nord; mais quelques coups de main opérés par ses hommes, sur les postes hôvas des environs de Majunga, avaient attiré contre lui un déploiement de forces bien supérieures aux siennes; et, se trouvant sérieusement menacé à Kiombikibou[2], il demandait à Andriansouli des secours pour continuer la guerre ou sinon les moyens d'effectuer sa retraite par mer. Andriansouli, n'étant pas encore en état de tenter une diversion sérieuse en faveur de son parent, lui envoya un boutre pour assurer sa fuite, si elle devenait nécessaire. Tafikandre s'y embarqua quelque temps après, et arriva, vers la fin de 1830, à Mouroun'sang, où il resta près de son cousin.

Après la rentrée des troupes envoyées dans le Sud contre les Hôvas, tout le reste de la belle saison et de l'année 1830 s'était passé sans qu'aucune entreprise fût tentée de part ou d'autre. Les forces du gouverneur de Majunga étaient occupées dans les environs de ce point, et ne se trouvaient pas d'ailleurs assez nombreuses pour aller attaquer Mouroun'sang; d'autre part, les

[1] Linta était un chef de Sambarives, dont le père, Mataïl-Somoutch (large barbe), commandait autrefois le pays situé entre le grand Manahar et An'gou'ci. Épuisé par les longues guerres qu'il avait soutenues contre Radama, Mataïl-Somoutch s'était réfugié à Nossi-Bé, où il était mort; et son fils Linta, ne voulant pas non plus se soumettre, s'était joint avec ses gens aux Sakalaves de Mouroun'sang pour combattre l'ennemi commun.

[2] C'est le nom du district où résidait alors Tafikandre.

craintes qu'on avait en Imerne, d'une nouvelle et plus sérieuse attaque des Français du côté de l'Est, obligeant le gouvernement hôva à y maintenir toutes ses forces, suspendait momentanément son action sur les provinces de l'Ouest.

Au printemps suivant, en 1831, Ranavalouna, délivrée de ses embarras, put songer à rétablir son autorité sur toutes les parties de l'île qui avaient plus ou moins réussi à s'en affranchir : une armée descendit d'Imerne, sous la conduite de Ramaroumish, pour opérer sur le nord du Bouéni, et Mouroun'sang se vit menacée d'une nouvelle destruction.

Pour conjurer ce danger, Andriansouli assembla toutes les forces dont il pouvait disposer; et, dans les derniers jours d'août, les Sakalaves réunis, au nombre d'environ 5,000, sous le commandement du manan'tani Roussi, s'avancèrent à la rencontre des Hôvas. Les deux armées se trouvèrent en présence dans la plaine de Perréni: celle des Hôvas comptait environ 7,000 hommes, y compris les bandes irrégulières de bourgeois et d'auxiliaires fournis par les provinces soumises.

Le 30 août (fin du mois Fongouasita, année Djuma), vers huit heures du matin, l'action s'engagea : on se battit avec acharnement des deux côtés, et les Hôvas cédèrent d'abord du terrain; mais bientôt, soutenus par les Bétsim'saraks et les Bétanimènes, qui n'avaient pas encore donné, ils revinrent à la charge. Vers le milieu du jour, au fort de l'action, Roussi fut tué; le fahatélou Toufoutsi prit le commandement, et lui-même, atteint de plusieurs balles, et ayant une jambe fracassée, se vit forcé de quitter le champ de bataille. Cet événement fut pour les Sakalaves le signal d'une déroute complète: ils s'enfuirent de tous côtés dans le plus grand désordre, et une partie d'entre eux seulement regagnèrent Mouroun'sang.

En apprenant ce revers, Andriansouli s'embarqua avec sa famille sur son boutre, et se fit conduire à Baramahamaï. Ouantitsi se réfugia dans les montagnes boisées situées au Nord de Mouroun'sang. Tafikandre poussa plus loin encore, dans l'Est de Baramahamaï. Les Antalaots' s'éloignèrent sur leurs bateaux, et gagnèrent la côte d'Ankara.

De même qu'en 1826, une flottille partie de Majunga avait dû combiner ses opérations avec celles de l'armée envoyée d'Imerne, et elle apparaissait à Karakadzouro au moment où Ramaroumish, vainqueur à Perréni, passait à Bézava, marchant sur Mou-

roun'sang. Le 13 septembre 1831 (jour de Djumatano, du mois de Fongouasaba, année Djuma), les Hôvas entrèrent dans le village; une division y campa, et de fort détachements furent aussitôt expédiés en diverses directions, pour battre le pays et poursuivre les fuyards. Les hommes capables de porter les armes étaient tués sur place; les autres, ainsi que les femmes et les enfants étaient emmenés en esclavage. En même temps, la flottille se dirigea vers le Nord pour visiter toutes les criques et anses de la côte, opérant des débarquements sur les points du littoral où les vaincus avaient pu chercher un asile, et par lesquels ils pouvaient espérer de s'enfuir. Elle s'arrêta tout d'abord au petit port de Baramahamaï, où Andriansouli, arrivé depuis peu de jours, se croyait à l'abri de toute poursuite. Peu s'en fallut en cette circonstance que le roi sakalave ne tombât entre les mains de ses ennemis: il eut à peine le temps de se jeter dans le canot de son boutre avec sa femme et ses trois enfants; puis remontant à toutes rames le bras de mer qui forme le port, il les conduisit à Sourourouni, et se cacha avec eux dans les bois touffus qui couvrent la haute montagne d'Andranoumisséra. Le boutre d'Andriansouli fut saisi, de même que tout ce qui avait été mis à terre. La flottille hôva continua ensuite de longer la côte jusqu'à Nossi-Bé, où elle enleva environ deux cents individus, Sakalaves et Antankares, qui composaient alors presque toute la population de cette île. De son côté, l'armée de terre avait fait un grand nombre de captifs, détruit les villages et ravagé le pays; après quoi, les Hôvas se retirèrent, dans le courant d'octobre, emportant un butin assez considérable: Ramaroumish ramena les troupes en Imerne, et Andriantouloura rentra avec la flottille à Majunga.

Lorsque les Sakalaves et les Antalaots' se virent délivrés de leurs ennemis, ils sortirent de leurs retraites, et revinrent peu à peu vers leurs villages dévastés. Les derniers mouillèrent leurs boutres à Kiakam'ba pour y attendre qu'on découvrît le lieu où s'était caché Andriansouli, et que celui-ci leur fît connaître ses intentions. Tsim'ba se mit à sa recherche. Le roi lui avait désigné, avant de se séparer de lui, l'endroit où il enverrait ses femmes et ses enfants dans le cas où les Hôvas se présenteraient à Baramahamaï; il y alla donc, et y trouva effectivement la malheureuse famille, qui lui indiqua la retraite particulière de son chef. Après avoir conféré avec son maître, Tsim'ba se rendit à

Baramahamaï, où il conduisit un boutre qui devait être à la disposition d'Andriansouli : celui-ci ne tarda pas à se transporter au même lieu, et y demeura pendant que les Antalaots' réédifiaient le village de Mouroun'sang. Tafikandre rejoignit son cousin, et Ouantitsi reprit son ancienne résidence à Capani. La nouvelle habitation du roi fut construite sur une des collines élevées qui dominent la plaine de Mouroun'sang, en un lieu qu'avait déjà habité sa fille Safikarâni, et qui est encore aujourd'hui désigné par le nom de Tanan'safikarâni (Tana, village). Les Antalaots' rétablirent leur village au bord de la mer.

Mais il se préparait dans la situation d'Andriansouli de nouvelles complications qui allaient la rendre encore plus précaire. Au lieu de se rendre près de lui, le fahatélou Fianhouna et plusieurs autres chefs étaient allés à Capani, et, malgré les injonctions plusieurs fois repétées que le roi leur avait fait faire par Toufoutsi, ils avaient persisté à y demeurer; ils étaient las de porter le poids de sa mauvaise fortune. Jaloux de l'influence des Antalaots', impatients des misères et des périls qu'avait de nouveau attirés sur eux le retour d'Andriansouli, et prévoyant qu'ils n'auraient jamais de repos tant que ce prince serait à leur tête, ils avaient résolu de le déposer et d'élire en sa place Ouantitsi, dont le gouvernement leur avait, une fois déjà, procuré les avantages de la paix. Les dispositions du peuple étaient tout à fait en harmonie avec celles des chefs; comme ces derniers, il regrettait le calme et la tranquillité qu'il avait goûtés sous l'autorité de cette princesse. Peu lui importait une indépendance purement nominale, achetée au prix de tous les maux qu'engendrent de continuelles invasions; indépendance illusoire qui n'avait pour lui d'autre résultat que les privations les plus pénibles, sinon la mort ou l'esclavage. De plus, les rigueurs exercées par Andriansouli envers ceux qui refusaient de marcher contre l'ennemi, avaient surtout porté à son comble l'irritation de ses sujets : les conjurés n'eurent donc pas de peine à leur faire adopter leur projet, et le manan'tani Toufoutsi, le seul des chefs sakalaves qui fût dévoué au roi, s'était vu peu à peu abandonné de tout son monde, que les intrigues des partisans de Ouantitsi avaient entraîné.

Pendant que se tramait le complot qui tendait à lui enlever le pouvoir, Andriansouli, complétement ignorant de ce qui se passait, attendait à Mouroun'sang que son habitation fût ache-

vée, et facilitait ainsi, par son éloignement, l'agitation et les menées que sa présence aurait peut-être contenues : il n'en eut connaissance que quand l'élection de Ouantitsi eut été consacrée par toutes les cérémonies d'usage, en présence de la population assemblée à Capani.

On était alors au milieu du mois de Shébani, de l'année Djuma (janvier 1832). La nouvelle reine, aussitôt après son élection, envoya une députation à son frère, pour lui témoigner ses dispositions amicales, et l'assurer que, malgré le rang suprême auquel l'avait élevée la volonté des Sakalaves, elle ne s'en considérait pas moins comme son enfant, et serait toujours prête à satisfaire ses moindres désirs. Andriansouli se résigna devant l'expression du vœu général, et resta avec les Antalaots', séjournant tantôt à Tanan'safikarani, tantôt à Baramahamaï, où il s'était fait élever une habitation. Fianhouna fut récompensé de son dévoûment à Ouantitsi par la place de Manan'tani, et Toufoutsi reprit celle de Fahatélou.

Dans les premiers jours qui suivirent son avénement, la reine envoya le chef Ouimbits' en parlementaire à Majunga, pour informer le gouverneur hôva de la déposition d'Andriansouli par les Sakalaves, et du désir qu'elle et ses sujets avaient de vivre à l'avenir en paix avec Ranavalou-Mandjaka. Andriantouloura dépêcha aussitôt des commissaires vers Ouantitsi pour traiter des conditions de la paix; et à la suite des négociations qui eurent lieu à ce sujet, cette dernière expédia des ambassadeurs à Tananarivou, pour faire acte de soumission au nom des Sakalaves, et prêter le serment d'obéissance à la reine des Hôvas.

Andriansouli, mécontent de la conduite de sa sœur et de la marche que prenaient les affaires, craignant même qu'on n'achetât la paix en le livrant à ses ennemis, se décida à s'expatrier une seconde fois. Il s'embarqua avec sa famille et ce qu'il possédait en argent, armes et munitions, et partit pour Maïotte, le 15 juillet 1832 (jour de Djumani, 17e de la lune de Fongouatano, année Djuma). Il fut suivi dans sa nouvelle retraite par la plupart des Antalaots' et par le peu de Sakalaves qui lui étaient restés fidèles.

Quelques jours avant son départ, l'ex-roi avait eu un entretien particulier avec Tafikandre. Il lui avait fait part des craintes que lui inspirait pour sa liberté la conduite des chefs qui entouraient Ouantisti, et lui avait aussi confié son projet de

départ. Cette confidence ayant éveillé chez le prince des craintes semblables pour sa propre sûreté, il résolut de suivre l'exemple de son cousin, et, le jour même qu'Andriansouli partait pour Maïotte, Tafikandre, suivi de quelques hommes, tous portés par quatre pirogues, se dirigeait vers l'embouchure de la Mandzaraï.

En l'absence de ces deux princes, les Sakalaves réunis dans la partie nord de Bouéni jouirent, pendant les quelques années que vécut encore Ouantitsi, de la tranquillité que leur avaient procurée sa conduite prudente et ses dispositions pacifiques. La reine de Bouéni entretint toujours avec celle des Hôvas, sa suzeraine, les relations les plus amicales. Mais il n'en fut point ainsi dans les autres parties des pays sakalaves, où chefs et sujets continuaient de protester contre la domination de Ranavalou.

Quand Tafikandre avait quitté Kiombikibou en 1830, les Sakalaves de la province de Miari s'étaient donné un autre chef, avaient fait la paix avec les Hôvas, et étaient restés depuis cette époque soumis au gouverneur de Majunga. Mais peu après son retour dans cette province, où il était rentré en quittant Mouroun'sang, Tafikandre y fit de nouveau reconnaître son autorité, et les hostilités recommencèrent. Elles consistaient de la part des Sakalaves à hasarder quelques expéditions de pillage sur le territoire soumis aux Hôvas, et à gêner les mouvements de ceux-ci sur le Bétsibouka, dont la rive gauche surtout était sans cesse parcourue par des bandes de partisans; ils tentaient bien encore quelques coups de main sur les garnisons stationnées dans les environs, mais les postes qu'elles occupaient étaient assez bien fortifiés pour résister à leurs attaques. Quant aux Hôvas, ils faisaient chaque année, à travers la province, sans rencontrer beaucoup de résistance, une incursion dont le résultat était ordinairement la destruction des villages qui se trouvaient sur leur route, et la capture de quelques individus et d'un peu de bétail.

Telle était à peu près aussi la manière dont les choses se passaient dans la province d'Ambongou, qui, depuis la mort de Radama, avait été déjà deux fois envahie par les armées de Ranavalou, en 1829 et en 1831. La première de ces deux expéditions, déjà mentionnée par nous, avait été fatale aux agresseurs, que les maladies et la disette décimèrent horriblement, et par cela même elle avait causé peu de dommages aux indigènes; mais, dans la seconde, ceux-ci furent affreusement maltrai-

tés. Les Hôvas, commandés par Ravalousalama, entrèrent en Ambongou par le pays de Marah, dont le chef vivait avec eux en bonne intelligence, et parcoururent ensuite le pays des Mivavis, où ils commirent les plus révoltantes atrocités. Le chef d'un village, convaincu, par l'épreuve barbare du *tanguin*, d'avoir caché des armes, fut mis à mort; tous les principaux habitants furent ensuite saisis et jetés, les mains liées, dans une fosse profonde où on les tint deux jours, privés de tout aliment; puis on les crucifia à peu de distance les uns des autres autour du village. Plusieurs des femmes et des parentes de ces infortunés, exaspérées par cette action infâme, préférèrent la mort au sort outrageant qui leur était réservé : « Ici, s'écrièrent-elles, est la terre de nos pères, de nos époux, de nos frères que vous avez lâchement assassinés sous nos yeux : et nous vous suivrions maintenant en Imerne pour y vivre dans la douleur et l'esclavage! plutôt la mort. » Et les sagaïes des Hôvas firent aussitôt taire leurs plaintes : elles périrent toutes sur la place.

Après cet exploit, Ravalousalama s'avança vers le N.-E., chez les Tsitampikis, où l'armée continua ses ravages. S'étant alors rapproché de la côte, aux environs de Bâli, il se mit en communication avec une flottille venue de Majunga, à bord de laquelle il fit transporter ses malades; et il retourna en Imerne, traînant à sa suite quelques milliers de captifs.

Nous n'entrerons point dans les détails d'une troisième expédition qui, sous le commandement du même général, fut, en 1836, dirigée contre cette malheureuse province d'Ambongou. Qu'il nous suffise de dire qu'elle y fit encore de nombreuses victimes, et regagna la capitale avec 700 prisonniers environ. Revenons maintenant aux Sakalaves du Ménabé, et faisons connaître les événements survenus en ce pays après la mort de Radama.

Nous avons laissé Ramitrah' au moment où, à la suite de l'envoi d'une ambassade à Tananarivou, il obtenait un moment de répit : c'était dans le courant de l'année 1827. D'après une convention passée alors entre les deux souverains, le général Raïmamba avait été envoyé en Ménabé pour procéder pacifiquement au désarmement de la population. Le roi hôva mourait peu de temps après, et Ramitrah', qui n'avait cédé qu'à la nécessité en reconnaissant la suprématie de son gendre, saisit l'occasion du changement de règne pour se déclarer indépendant. Il recom-

mença les hostilités en attaquant tout d'abord Raïmamba, et n'eut pas de peine à battre les troupes peu nombreuses qui l'accompagnaient. Puis, en même temps que son frère Quelsambaïe et le chef Tsifalagni, leur parent, chassaient, de concert, les Hôvas, des postes qu'ils occupaient dans les provinces de Béhéta et d'Ambaliki, et s'avançaient avec leurs bandes jusqu'aux frontières de Vonizongo, menaçant d'envahir le territoire d'Imerne, le roi de Ménabé faisait attaquer, sans pouvoir toutefois réussir à s'en emparer, les autres postes que l'ennemi gardait dans la partie Est du pays. Les Hôvas continuèrent de se maintenir sur plusieurs points du territoire, de telle sorte que ce royaume resta dans une situation politique qui n'était ni la soumission ni l'indépendance.

Mais soit que, par son influence sur Ranavalou, qui avait pour elle beaucoup d'égards et de considération, Rasalimo eût prévenu un nouveau déploiement de forces contre son père; soit que les chefs qui étaient à la tête du gouvernement de Tananarivou, lassés de la persévérance du roi sakalave, aimassent mieux diriger leurs expéditions sur les pays où il y avait à attendre tout à la fois plus de butin et moins de périls, toujours est-il qu'une nouvelle trêve succéda à ce dernier choc entre les deux peuplades.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à la mort de Ramitrah', qui eut lieu dans les premiers mois de 1834; ses sujets lui donnèrent le nom posthume d'Andria-Mahatanti-Arivou.

Ce prince laissait pour lui succéder un fils nommé Raïnassa, dont l'extrême jeunesse ouvrait des chances encore plus favorables à un concurrent déjà dangereux, Quelsambaïe, son oncle, dont l'ambition s'était plusieurs fois manifestée. Par suite de nouvelles difficultés survenues entre lui et son frère, Quelsambaïe s'était retiré depuis quelque temps sur l'une des îles de la Sizoubounghi, et il s'y trouvait à la mort du roi. Son absence fut mise à profit par quelques chefs qui lui étaient opposés : ils avaient combattu contre lui alors qu'il disputait le pouvoir à Ramitrah'; et, craignant que, s'il succédait à celui-ci, il ne se vengeât d'eux, ils se hâtèrent de faire élire le jeune enfant, sans même informer l'oncle de ce qui venait de se passer. Mais le nouveau roi ne jouit pas longtemps en paix du rang suprême : soit qu'avant de mourir son père se fût encore brouillé avec Ranavalou, ou bien que le gouvernement d'Imerne, après

avoir dompté les résistances dans les autres parties de l'île, eût résolu d'en finir avec le Ménabé, quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis l'élection de Raïnassa, qu'une armée hôva envahit le pays. En y entrant, elle s'était partagée en trois divisions qui avaient pris des directions différentes : l'une, forte de 2,000 hommes, gagna la province de Miari, au nord de la Sizoubounghi ; une autre passa au sud de la même rivière ; la troisième, d'environ 3,000 hommes, commandés par Raïmamba, suivit la Mouroundava jusqu'à Ambondrou, où Raïnassa résidait avec sa mère Douniah. Arrivés à l'improviste sur ce point, les Hôvas surprirent la population encore occupée des funérailles de Ramitrah', et ils occasionnèrent parmi elle une telle panique que, dans le trouble et le désordre qui s'ensuivirent, l'enfant royal et sa mère se trouvèrent abandonnés presque seuls dans un bois. Douniah, voyant son fils ainsi délaissé, sachant, en outre, qu'une partie des Sakalaves avaient déjà rallié Quelsambaïe, et craignant qu'après le départ de l'ennemi l'oncle ne fît la guerre au neveu pour s'emparer du pouvoir, se décida à recourir, pour le jeune roi, à la protection des Hôvas : en conséquence, elle se rendit avec lui auprès de Raïmamba, commandant de l'expédition. Celui-ci établit alors le poste de Ningan'soa, dont il fit la résidence de Raïnassa, et laissa à celui-ci son titre et toutes les apparences de la royauté, espérant ainsi dominer plus facilement la population.

Cependant les renseignements parvenus à Douniah, sur les dispositions des Sakalaves, n'étaient pas trompeurs. Un grand nombre de ceux-ci, à l'approche des Hôvas, sentant que, pour soutenir la lutte engagée, il leur fallait pour roi un homme fort et brave, et non un faible enfant comme Raïnassa, s'étaient rendus sur la Sizoubounghi pour offrir le pouvoir à Quelsambaïe. Celui-ci avait d'abord fait quelques difficultés, prétextant l'élection de son neveu, et leur reprochant de ne l'avoir pas consulté aussitôt après la mort du roi, son frère. Néanmoins, après un kabar qui avait duré trois jours, le nombre des Sakalaves s'étant encore accru, et le voisinage de l'ennemi l'obligeant à prendre un parti, il accepta l'offre qui lui était faite, et délivra des munitions pour qu'on pût attaquer la division hôva la plus voisine.

Un engagement eut lieu à Soaranou, sur le bord de la petite rivière de ce nom, affluent de la Sizoubounghi, à une journée

de la rive droite de cette dernière et du lieu qu'habitait Quelsambaïe. On perdit du monde des deux côtés, sans avantage marqué de part ou d'autre; mais Raïnizamba, qui conduisait les Hôvas dans cette rencontre, apprenant que ce n'était plus contre Ramitrah' qu'il se battait, mais contre son successeur, opéra sa retraite pour prendre de nouveaux ordres. D'un autre côté, Raïmamba, qui commandait en chef l'armée expéditionnaire, ayant fortifié le poste de Ningan'soa, y laissa une forte garnison et ramena les troupes en Imerne, espérant que Raïnassa et les chefs qui s'étaient ralliés à lui entraîneraient, par leur exemple, la population à reconnaître l'autorité de la reine. Mais son attente fut trompée : aussitôt que les Sakalaves apprirent que Raïnassa était entre les mains des Hôvas, ils se retournèrent tous vers son oncle, qui fut alors reconnu unanimement roi de Ménabé.

Peu de temps après que Raïmamba eût quitté le pays, Ranavalou envoya à Quelsambaïe un présent en argent, fusils, toiles et autres objets, tous destinés à être, selon l'usage, déposés dans la tombe du roi décédé. Elle exhortait en même temps ce chef à vivre en bonne intelligence avec elle, sans paraître toutefois se départir aucunement des prétentions de suzeraineté jusqu'alors manifestées par elle et par Radama. Mais Quelsambaïe avait promis aux Sakalaves de poursuivre la guerre et de ne prêter l'oreille à aucune proposition de paix et d'amitié avec les Hôvas, tant qu'ils n'auraient pas complétement évacué le territoire. Aussi, lorsqu'en retour de la démarche faite par Ranavalou, il députa quelques-uns de ses chefs à Tananarivou, il ordonna à ceux-ci de faire connaître ses intentions en ce sens à la reine, et de ne traiter avec elle que sur le pied d'une parfaite égalité.

Mais, au lieu de suivre les instructions qu'ils avaient reçues, les ambassadeurs, craignant d'être, les premiers, victimes du ressentiment que ferait naître une déclaration de ce genre, et, peut-être aussi, gagnés par les présents de Ranavalou, firent acte de vassalité au nom de leur maître, et le représentèrent comme tout disposé à vivre en paix avec les Hôvas. A leur retour, ils se gardèrent bien de dire ce qu'ils avaient fait : ils rendirent compte de leur mission comme s'ils avaient fidèlement exécuté les ordres du roi et conclu le traité aux conditions indiquées par lui ; mais ils furent trahis et dénoncés à Quelsambaïe, qui résolut de les punir.

Afin qu'aucun d'eux n'échappât au châtiment, par la fuite, il dissimula sa colère, et, pour mieux donner le change sur ses desseins, il invita les coupables à un *ralouba*, où, selon la coutume, ils s'enivrèrent : il profita ensuite de leur état pour les faire enlever et sagaïer tous. Cette conduite, quoique motivée, produisit un très-fâcheux effet : le moyen détourné dont Quelsambaïe avait fait usage pour sévir contre les traîtres, réveilla les craintes de plusieurs autres chefs et d'une partie de la population, qui, dans l'idée que le roi allait ainsi se venger de tous ceux qui l'avaient jadis combattu, prirent la fuite et émigrèrent en Mavouhazou, Milan'za et autres lieux.

En apprenant la trahison de ses premiers ambassadeurs, Quelsambaïe en avait expédié d'autres à Ranavalou, pour protester contre les actes consentis par ceux-là. Mais cette nouvelle ambassade n'arriva pas assez tôt à Tananarivou pour prévenir le départ de quelques centaines de colons, hommes et femmes, que la reine envoyait s'établir dans le Ménabé. Le but de cette émigration, dont Radama avait déjà donné l'exemple, était de façonner les indigènes aux usage des Hôvas et à l'obéissance à la reine, et de préparer ainsi la fusion des deux peuplades. Mais, quand les nouveaux colons se présentèrent, le roi sakalave les fit repousser, et les hostilités furent reprises.

A cette nouvelle, un corps de 2,000 hommes, commandé par le général Rainilambo, entra en Ménabé et marcha contre Quelsambaïe, dont les partisans furent battus et promptement dispersés. Le roi vaincu s'enfuit au Sud, vers l'embouchure de la rivière Andahanghi, où il se tint prêt à s'éloigner dans une pirogue, si cela devenait nécessaire pour sa sûreté. Il revint à Sizoubounghi quand les Hôvas se furent retirés. Mais, l'année suivante, une autre expédition, commandée par Mandrara, fut dirigée contre lui. Les Sakalaves, dont un grand nombre avaient été précédemment désarmés, et qui manquaient d'ailleurs de munitions, ne pouvaient guère que se dérober devant l'ennemi, lui tuant çà et là quelques hommes, quand il passait sur la lisière des bois où leurs partisans se tenaient cachés. Quelsambaïe dut donc une fois encore chercher son salut dans la fuite; et, voyant qu'il serait sans cesse poursuivi et inquiété en Ménabé, il se retira dans la partie nord de la province de Féérègne. Plus tard il s'établit sur une petite île de la rivière Mangouki, et y mourut peu après, en 1837, ayant régné environ

3 ans. Il est connu depuis lors sous le nom posthume d'Andrianilahén'Arivou.

Les principaux événements qui suivirent la mort de Quelsambaïe, de même que ceux qui eurent lieu dans les autres parties des pays sakalaves, trouveront leur place dans la relation de notre voyage à la côte ouest. Nous allons seulement, pour terminer cette notice, raconter ceux qui s'accomplirent dans le nord du Bouéni, depuis l'avénement d'Ouantitsi jusqu'au moment où la cession de tout le territoire de ce royaume fut faite à la France par son légitime souverain.

CHAPITRE VIII.

Mort de la princesse Taossi. — Faits relatifs à Maka et à son fils Tsimandrouh. — Tsioumeïk succède à Ouantitsi. — Reprise des hostilités par les Hôvas. — Fuite de Tsiouméïk et de ses sujets dans le Nord. — Ambassade envoyée par Tsioumeïk au sultan de Mascate. — Intervention du souverain arabe. — Retraite des Sakalaves sur Nossi-Bé. — Arrivée d'un brick de guerre français dans les eaux de cette île.

Comme nous l'avons déjà dit, les débris de la population de Bouéni, réunis sous l'autorité d'Ouantitsi, goûtaient enfin quelques moments de repos, bien nécessaires après toutes les calamités et les misères qui avaient accablé cette population durant ses luttes avec les Hôvas. La reine, qui avait eu tant à souffrir elle-même des chances de la guerre, jouissait aussi de la paix et du bonheur que sa politique conciliante avait procurés à ses sujets, lorsque la mort vint la frapper dans ses plus douces affections. Sa nièce Taossi, qu'elle chérissait comme une sœur, et qui n'avait jamais voulu se séparer d'elle, fut enlevée à sa tendresse, étant encore dans toute la force de l'âge. Elle mourut à Capani, le premier jour de Rejeb de l'année Djumani (10 octobre 1835). Le peuple lui donna deux noms posthumes, Andrian-Tangiani-Arivou et Andrian-Tsimissarak-Arivou : le premier faisant allusion aux regrets qu'inspirait sa mort, le second à l'attachement qui existait entre elle et la reine [1].

Ce triste événement causa un vide affreux dans l'existence de

[1] M. Noël a commis une erreur en représentant Taossi comme la fille d'Ouantitsi, et nous sommes porté à croire qu'il se trompe encore dans l'explication qu'il donne des deux surnoms que la première reçut après sa mort. Voyez *Recherches sur les Sakhalava*, page 66.

celle-ci : pour échapper à ses souvenirs, elle voulut fuir les lieux qui lui rappelaient la perte qu'elle avait faite, et transporta sa résidence de Capani à Marandavi; mais elle essaya vainement de tromper sa douleur. En outre, une fâcheuse complication venait aggraver cet état pénible : Ouantitsi se trouvait déjà enceinte quand Taossi mourut; sous la double influence de ses douleurs physiques et morales, sa santé s'altéra gravement, et elle ne survécut que peu de temps à celle qu'elle avait tant aimée. Au reste, elle échappait par sa mort à de nouvelles tribulations : sur la fin de son règne encore, la paix sembla devoir être bientôt troublée, et en effet, peu de jours après qu'elle eut rendu le dernier soupir, les Sakalaves furent menacés d'une agression par les Hôvas. Voici ce qui avait amené ces démonstrations hostiles.

On n'a peut être pas oublié que, sous le règne de Tsimaloume, le prince Maka, après avoir sans succès disputé le pouvoir au petit-fils de Ravahini, s'était réfugié à Ankara auprès de Rabounah, qui gouvernait alors cette province. Un certain nombre de ses partisans l'y avaient rejoint, et plus tard il s'était ligué avec Tsialan, neveu de Rabounah, pour l'aider à renverser son oncle et à s'emparer du pouvoir : Tsialan s'était engagé, en cas de réussite, à le soutenir dans ses prétentions au trône de Bouéni. Le prince antankare parvint à déposséder son oncle ; mais il ne se trouva plus alors disposé à tenir la promesse qu'il avait faite à Maka; cependant, pour reconnaître les services qu'il avait reçus du chef sakalave, il lui donna une partie de l'île dite Nossi-Fâli, où ce dernier s'établit avec ses gens, et mourut quelque temps après.

Tsimandrouh, l'aîné de ceux des fils de Maka qui se trouvaient alors près de lui, avait hérité de l'autorité de son père à Nossi-Fâli, et quand les Hôvas attaquèrent Ankara, il combattit avec ses gens dans les rangs des Antankares. Grâce à la grande influence qu'il s'était acquise sur les indigènes par sa naissance, son éloquence dans les kabars et son extérieur imposant, ceux-ci ayant fait leur soumission à Radama, il fut choisi par le gouverneur de Vohémare pour commander à la population réunie autour de ce poste, et exerça ces fonctions jusqu'en 1835; mais, à cette époque, des actes arbitraires et vexatoires, commis à son égard par le gouverneur hôva, vinrent jeter de l'irritation dans son esprit; et, désespérant de se faire rendre justice, il s'enfuit de Vohémare avec son frère Sambaïe; tous deux, suivis de leurs

anciens vassaux, se rendirent alors en Bouéni, et arrivèrent à Marandavi le huitième jour du mois de Ramazan, année Djumani (27 décembre 1835).

Dès que le gouvernement d'Imerne eut connaissance de leur fuite, il se hâta de demander leur extradition. Ce fut pendant les pourparlers relatifs à cette affaire qu'Ouantitsi accoucha d'un fils qui mourut trois jours après sa naissance. Elle-même ne survécut à son enfant que quinze à vingt jours. Peu de temps auparavant elle était revenue habiter Capani, comme si, prévoyant sa fin prochaine, elle eût voulu se rapprocher des restes de celle qu'elle n'avait cessé de regretter. Elle y rendit le dernier soupir le 26e jour du mois de Fongouapili, année Djumani (13 mars 1836), et fut inhumée sur l'île Lavaloualiki, qui sépare la baie de Mouroun'sang de celle de Saumalaza; le peuple lui donna le nom posthume de Andriamanhorign'Arivou [1]. La fille de la princesse Taossi, Tsiouméïk, seul rejeton de la branche régnante qui se trouvât sur les lieux, était naturellement destinée à succéder à Ouantitsi.

Cependant le gouvernement hôva voyait toujours avec inquiétude la présence de Tsimandrouh et de Sambaïe parmi les Sakalaves, persuadé que ces chefs mécontents chercheraient à ranimer l'insurrection dans le Bouéni; en conséquence il avait résolu d'obtenir de gré ou de force leur expulsion, et, dans ce but, quelques troupes venaient d'être expédiées de Vohémare contre le point où les réfugiés avaient trouvé asile. Les Sakalaves étaient encore au milieu des fêtes qui, selon l'usage, avaient suivi les funérailles de la reine, quand on apprit qu'un corps de Hôvas et d'Antankares s'avançait vers Capani avec des intentions hostiles. A cette nouvelle, on se hâta de procéder à l'élection de Tsiouméïk, et les hommes de guerre s'étant ralliés autour de Tsimandrouh et de quelques autres chefs, marchèrent à la rencontre de l'ennemi. On se battit à Sambéranou : les Sakalaves, plus nombreux que leurs adversaires, eurent l'avantage, et ceux-ci s'en retournèrent à Vohémare.

Tsiouméïk [2] fut publiquement reconnue comme reine de

[1] Manhorigni signifie qui est planté en terre, posé, fixé, et fait allusion à l'élection d'Ouantitsi qui fut mise par le peuple en la place de son frère Andriansouli.

[2] *Tsiouméïk* est un assemblage des mots *Tsi*, ne pas, *ouméï*, donne, *kou*, je : je ne donne pas. — La jeune reine fut ainsi appelée à l'occasion du fait sui-

Bouéni, le 17e jour du mois de Fongouatano, année Djumani (5 avril 1836). Elle avait alors 8 ans et 3 mois: Était-ce de ce faible enfant qu'on pouvait attendre l'énergie nécessaire pour conjurer les nouveaux orages qui menaçaient les Sakalaves, et relever leur courage abattu par tant de défaites!

L'affaire de Sambéranou ne fut que le prélude de plus sérieuses hostilités. Sur le refus fait au nom de Tsiouméïk de livrer les réfugiés, de nouvelles dispositions avaient été ordonnées par le gouvernement central pour dompter cette résistance, et à deux mois de là, en Fongouatano, année Djumani (à la fin de mai ou dans les premiers jours de juin), 2,000 Hôvas, commandés par le général Rainiguitabé, étaient dirigés d'Imerne vers le pays occupé par Tsiouméïk et les populations soumises à son autorité.

A leur approche, la jeune reine quitta le village d'Ambativoukouni qu'elle habitait, et fut conduite dans les bois qui bordent la rivière Saumalaza, en un lieu où elle pouvait espérer d'échapper à toutes les recherches. Rainiguitabé rencontra d'abord une assez vive résistance; mais, après un engagement qui coûta la vie à beaucoup d'hommes des deux partis, les Sakalaves se dispersèrent, laissant l'ennemi maître du pays. L'armée hôva y séjourna environ deux mois, envoyant des détachements qui pourchassaient les habitants dans toutes les directions, puis elle retourna en Imerne, emmenant avec elle un millier de prisonniers.

Débarrassés encore une fois de la présence de leurs oppresseurs, les Sakalaves ne tardèrent pas à se réunir de nouveau autour de Tsiouméïk; mais les moments de répit qui leur étaient laissés n'étaient pas exempts de préoccupations pénibles, car ils pouvaient voir alors les vides que la guerre opérait au milieu d'eux. Les pertes que l'ennemi leur faisait éprouver n'étaient pas les seules qu'ils eussent à regretter: il arrivait encore que beaucoup des familles dispersées restaient dans les lieux retirés où elles avaient trouvé un refuge. Ainsi chaque expédition faite contre eux leur enlevait une partie de leur force, et en outre de toutes

vant : dans un kabar qui suivit la mort d'Ouantitsi, Tsimandrouh, qui intriguait pour lui succéder, ayant voulu s'emparer du siége royal (espèce de billot sur lequel le souverain s'asseyait dans les assemblées), l'enfant protesta aussitôt contre cette prétention, en prononçant, d'un ton d'autorité, ces mots : *Tsi ouméi kou*, je ne donne pas; et les Sakalaves, enchantés de cet acte de mutinerie, la nommèrent dès ce moment *Tsiouméïkou*.

ces causes d'affaiblissement, qui auraient suffi pour amener leur ruine totale, des désordres intérieurs vinrent encore aider à la précipiter.

Laissée aux débiles mains d'un enfant, l'autorité royale devint promptement un but d'exploitation pour toutes les prétentions rivales ; les chefs, jaloux les uns des autres, repoussèrent toute direction supérieure, et l'anarchie vint s'ajouter aux autres éléments de dissolution qui travaillaient les restes épuisés de cette peuplade infortunée. Au milieu de ce conflit d'ambitions sans frein, un pouvoir occulte et redoutable ne tarda pas à s'élever ; les individus qui formaient l'entourage particulier de Tsiouméïk et la dirigeaient, gens capables de tous les excès et de tous les crimes, combinèrent leur influence avec les intrigues de quelques mécontents, pour prendre en main la toute-puissance. A la tête des premiers, figuraient deux anciens esclaves de Taossi, récemment affranchis : Ouinguitsi, femme d'un caractère énergique, mais d'habitudes vicieuses, qui, dans son affection feinte ou réelle pour la fille de son ancienne maîtresse, s'était posée comme sa gouvernante; puis Bouba-Maharts' (Bouba-Maharetsi), homme ambitieux et fourbe, ne manquant pas d'une certaine dose d'intelligence, mais l'employant tout entière au service de ses mauvaises passions. Ces hardis intrigants sentirent tout d'abord qu'il leur fallait se défaire des chefs qui pouvaient gêner l'accomplissement de leurs projets : le manan'tani Fianhouna fut leur première victime. Ils l'accusèrent auprès de Tsiouméïk d'avoir donné du poison à Taossi, et, ayant surpris le consentement de cette enfant, ils le firent assassiner par un des leurs, Milabé, esclave mozambique, qui fut affranchi en récompense de son crime, et devint depuis l'exécuteur de leurs arrêts sanguinaires. Un jeune chef, appelé Naïkou, fut nommé Manan'tani à la place de Fianhouna. Ce dernier ne fut pas sacrifié seul à la haine et à l'ambition des conseillers de la jeune reine; un autre chef, qui avait eu des relations intimes avec Taossi, fut enfermé, et on le laissa mourir de faim dans sa prison.

Pendant tous ces déchirements, l'hiver s'écoulait, et le retour de la belle saison allait ramener contre les Sakalaves leurs ennemis implacables. Dans le courant du mois de Fongouani, année Djumatano (avril 1837), deux petits navires appartenant à une maison anglaise de Zanzibar, et qui parcouraient la côte

pour essayer d'y traiter, se présentèrent dans la baie de Saumalaza où Tsiouméïk et ses sujets avaient rétabli leurs villages. Les Anglais entrèrent en arrangement avec la reine pour se procurer un chargement de bois d'ébène et de gommes. Les Sakalaves étaient occupés çà et là à ramasser les objets demandés, lorsque, dans le courant de Fongouasita (en juin), les Hôvas arrivèrent à l'improviste à Capani. Tsiouméïk fut emmenée à Lavaloualiki, d'où l'un des navires anglais la transporta à Mouroun'sang. Les Sakalaves, surpris, se sauvèrent devant l'ennemi, et ne se rallièrent qu'à Bézava; le plus grand nombre était d'ailleurs sans armes. Par suite d'un arrangement fait avec les capitaines des navires, Tsiouméïk se procura environ 400 fusils qui furent aussitôt envoyés à ses partisans, mais malgré ce secours leur résistance ne fut pas longue.

Les Hôvas les ayant mis en fuite continuèrent de s'avancer vers Mouroun'sang. Alors la jeune reine et les gens de sa suite s'embarquèrent dans des pirogues, et, se dirigeant vers le Nord, ne s'arrêtèrent qu'à Kiakamba. Les Sakalaves avaient suivi par terre, et, arrivés à Baramahamaï, ils avaient à la hâte élevé quelques retranchements en pierres entassées, à l'aide desquels ils espéraient arrêter l'ennemi; mais celui-ci les prit à revers en suivant la côte, et les dispersa de nouveau.

Tsiouméïk, de son côté, ne pouvait rester à Kiakamba : quelques boutres avaient été envoyés de Majunga à sa poursuite, et ceux qui les montaient allaient sans doute, comme précédemment, faire des descentes sur la côte. Elle s'éloigna donc encore, et, après s'être arrêtée successivement à Ampahangha et à Ambarata, où elle avait été ralliée par une partie des fuyards, elle se transporta avec eux sur Nossi-Comba (île aux makis). Les Hôvas, après avoir visité la côte jusqu'à l'entrée de la baie Passandava, retournèrent à Mouroun'sang, et y établirent un poste.

A la fin de septembre, la flottille hôva se présenta devant Nossi-Comba pour attaquer les Sakalaves, qui y étaient toujours réunis. Mais la disposition topographique de cette île rendait cette opération presque impossible avec la moindre résistance de ceux qui l'occupaient. Nossi-Comba n'est, à proprement parler, qu'une montagne dont les flancs escarpés et déchirés par des ravins aboutissent à la mer par des pentes abruptes, sans former de plages. Les Sakalaves, cachés au milieu des buissons et des lianes qui couvrent l'île, derrière les blocs de pierre qui

hérissent sa surface, ou dans les cavités qu'elle présente, auraient fusillé un à un les agresseurs, s'ils avaient osé mettre pied à terre. Ceux-ci, reconnaissant l'impossibilité de débusquer les fuyards de leur retraite, envoyèrent quelque boulets sur les cases qu'ils apercevaient; puis s'en retournèrent à Mouroun'sang, où ils travaillèrent à se fortifier.

Par suite de ces derniers désastres, la population, déjà bien réduite, qui vivait sous l'autorité nominale de Tsiouméïk, se fractionna encore en plusieurs groupes. Les uns gagnèrent les montagnes d'Androunah, où se trouvaient déjà beaucoup de leurs compatriotes, émigrés en 1826, lors de la première invasion de Mouroun'sang; d'autres allèrent se cacher dans les parties boisées du pays, au S. E. du nouveau poste hôva, et s'y tenant, soit isolément, soit en bandes, harcelaient les convois hôvas servant aux relations entre ce poste et Tanarivou; un millier d'individus, lassés de ces luttes impuissantes, qui ne leur apportaient en définitive qu'un surcroît de misères, se résiguèrent à accepter le joug, et restèrent avec leurs chefs auprès des Hôvas, à Mouroun'sang; un autre groupe d'environ 2,000 individus s'était établi, sous l'autorité de Tsimandrouh, dans la partie S. E. de Nossi-Bé et sur Nossi-Fâli; enfin 7 ou 8,000 individus, qui suivaient toujours la fortune de Tsiouméïk, s'étaient répartis sur Nossi-Bé et Nossi-Comba, et aussi sur la partie de la Grande Terre, comprise entre les îles Mamouko et la baie dite depuis Ambavatoubé (baie Dalrymple) : parmi ces derniers se trouvaient encore quelques Antalaots', ayant pour chef un des leurs, nommé Manafi.

Tsiouméïk, de retour à Ambarata, y vécut quelques mois en paix, mais non sans inquiétude pour l'avenir : les Hôvas étaient établis trop près de ce point pour qu'elle y pût désormais jouir de quelque sécurité. Au milieu des perplexités d'une pareille situation, l'idée de demander du secours à Séyid-Saïd fut acceptée par elle et ses chefs comme un dernier espoir de salut. Soit que cette idée leur eût été suggérée par les Antalaots', soit que le souvenir de la démarche faite autrefois par Andriansouli auprès du sultan la leur eût inspirée, toujours est-il qu'ils se décidèrent à faire une tentative dans le même sens. Le manan'tani Naïkou, Bouba-Maharts' et l'antalaots' Hassani furent choisis pour remplir cette mission; ils s'embarquèrent à cet effet sur *le Hawk*, l'un des deux bâtiments anglais dont il a été fait mention plus haut, et mirent à la voile d'Ambavatoubé le

16e jour de la lune Zulhadja, de l'année Arba, 1254 de l'hégire (11 mars 1838). Ils arrivèrent 11 jours après à Zanzibar.

Séyid-Saïd accueillit avec bienveillance les ambassadeurs de Tsiouméïk, et se montra tout disposé à acquiescer aux propositions qu'ils se disaient chargés de lui transmettre. Cependant, comme ils n'étaient porteurs d'aucune pièce qui prouvât qu'ils avaient été autorisés à faire cette démarche auprès de lui et à traiter des conditions de son intervention, il suspendit temporairement toute décision. Par suite de ce manque de formes, Bouba Maharts' dut retourner auprès de la reine pour recevoir d'elle les pouvoirs nécessaires : il fut chargé de lui porter aussi quelques munitions que le prince arabe envoyait à Tsiouméïk en cadeau, comme témoignage de ses bienveillantes intentions, et dans le but de pourvoir aux plus pressants besoins. Le schooner anglais *le Kite*, appartenant à la même maison que les deux autres navires, et qui se rendait à la côte, déposa l'envoyé sakalave à Ambarata.

Quelque temps après, le même bâtiment le ramena à Zanzibar, muni d'instructions en règle ; mais des dispositions, prises en son absence, firent qu'il n'y trouva plus ses deux collègues et qu'il fut ainsi empêché d'agir. Le 1er de Djumadi el awal, de l'année Tsélatsé (24 juillet 1838), le brick de guerre du sultan, le *Courlieu*[1], était parti de Zanzibar pour Bourbon, ayant à bord Seyid Mousselim, officier de son altesse, chargé par elle de remettre quelques cadeaux au nouveau gouverneur de cette colonie. Naïkou et Hassani y avaient été embarqués, et le brick devait, après avoir rempli sa mission à Bourbon, relâcher en Bouéni, Séyid-Saïd désirant sans doute faire examiner l'état du pays par quelqu'un ayant sa confiance.

Le *Courlieu*, arrivé le 20 août à Bourbon, en partit le 28, et toucha d'abord à la côte ouest d'Ankara, dont le chef, Tsimiare, fils de Tsialan, essayait depuis quelque temps de secouer le joug des Hôvas ; il mouilla ensuite à Nossi-Fâli et enfin à Ambarata, le 6 septembre. A son arrivée dans ce dernier lieu, un grand kabar fut assemblé, dans lequel Seyid-Mousselim expliqua d'abord les raisons qui avaient retardé l'accomplissement des bonnes intentions de son maître en faveur des Sakalaves : après quoi il

[1] Ce brick, construit dans l'Inde anglaise, y avait été nommé *Curlew*, nom que les Arabes prononçaient *Karlou*.

demanda que les chefs disposés à mettre leur pays sous la protection de Séyid-Saïd fissent connaître leurs intentions par écrit, et envoyassent à Zanzibar des représentants d'un rang éminent, pour les transmettre au sultan.

Trois jours après, le 9 septembre au soir, le *Courlieu* partait, ayant à bord le prince Tsimandrouh, l'antalaots' Hassani et deux frères de Tsimiare, Tsimagnéri et Driman (Abderrhaman).

A leur arrivée à Zanzibar, le 15 septembre, ils furent présentés au sultan, et les négociations, bientôt entamées, aboutirent à la convention suivante : Tsiouméik et Tsimiare plaçaient leur pays respectif sous la suzeraineté de Séyid-Saïd; celui-ci s'engageait à y rétablir leur autorité, en les aidant à en chasser les Hôvas, sous la condition de recevoir des deux autres parties, comme tribut annuel, la somme équivalente à un impôt d'une piastre par tête, impôt qui serait frappé sur toute la population sakalave et antankare.

Les choses étant ainsi arrêtées, Séyid-Saïd résolut peu de temps après de donner au traité un commencement d'exécution. En conséquence, le 27e jour de Shewal (4 novembre), il expédia à Madagascar un de ses bâtiments de guerre, la corvette *le Sultan*, sur laquelle avait été embarqué un détachement de 45 soldats, ainsi que des munitions et le matériel nécessaire à l'armement de deux forts qu'on se proposait de construire. La corvette, commandée par Moalim-Aly, était armée de 14 canons et montée par 79 hommes d'équipage; elle portait, en outre, à son bord un certain Abdallah-ben-Abdel-Kader, espèce de commissaire pour Seyid-Saïd, chargé provisoirement de la direction des opérations.

La corvette toucha d'abord à Mohéli, où elle resta quatre jours. Abdallah devait probablement communiquer au prince Ramanétaka les projets de son maître, et le consulter peut-être sur la conduite à tenir dans l'opération qu'il allait entreprendre. De Mohéli elle fit route pour Nossi-Bé, et mouilla à Tafendrou le 20e jour de Ramazan (6 décembre 1838). Quelques jours après elle se rendit à Ambavatoubé, où l'un des deux forts projetés devait être établi, non loin du village d'Ampahangha, résidence de la reine. Aussitôt les hommes de l'expédition, aidés par les Sakalaves, furent employés aux travaux préparatoires, et pendant les deux mois qui suivirent, leurs opérations ne furent point troublées.

Mais le 20e jour de Zulhadja (5 mars 1839) les Hôvas de Mouroun'sang, au nombre d'environ 200, se présentèrent à l'improviste à Ampahangha. Le manan'tani Naïkou était en ce moment à Nossi-Bé, surveillant ses esclaves employés aux plantations de riz. Fiounzouna, qui commandait en son absence, chercha vainement à rallier du monde pour faire résistance; les Sakalaves, épouvantés de cette attaque inattendue, s'enfuirent en désordre vers Ambavatou-Bé. Tsioumeïk, après avoir failli tomber entre les mains de l'ennemi, fut conduite par Abdallah à bord du *Sultan*, où elle resta jusqu'à ce que tout danger fût passé.

Les Sakalaves, arrivés au fond de la baie, s'étaient retirés sur une petite presqu'île qui s'en projette, où les Arabes avaient déjà commencé des travaux, et dont l'isthme avait été barré par une palissade de pieux très-forts; les Hôvas, n'étant pas en nombre suffisant pour attaquer les Sakalaves retranchés derrière cette barrière et protégés par le canon de la corvette, se retirèrent le soir à Ambarata, après avoir saccagé le village d'Ampahangha.

Naïkou, informé de ce qui se passait, avait de suite regagné la grande terre; il arriva dans la nuit à Ambavatoubé, comme on s'y disposait, avec l'aide des Arabes, à aller combattre les Hôvas. Au point du jour, le 21, on marcha sur Ambarata; cinq embarcations, montées par les soldats et les matelots arabes, et dont l'une était armée d'une pièce d'artillerie, suivaient le long de la côte. Les Hôvas attaqués simultanément des deux côtés, abandonnèrent le village et firent retraite sur Mouroun'sang. Les Arabes et les Sakalaves retournèrent alors à Ambavatoubé, où ils restèrent à peu près dans l'inaction, en attendant l'arrivée de Seyid-Mousselim, le gouverneur nommé par Séyid-Saïd, que *le Courlieu* devait y porter.

Ce personnage n'était pas encore arrivé lorsqu'on atteignit l'époque à laquelle, selon ses instructions, le capitaine de la corvette devait rentrer à Zanzibar; et, pour se conformer aux ordres reçus, ce dernier fit ses préparatifs de départ. Abdallah, qui restait sur les lieux, voulut garder avec lui le détachement; mais l'officier qui le commandait n'étant pas disposé à demeurer, il s'éleva entre eux à ce sujet une longue et vive discussion, à la suite de laquelle Abdallah frappa son antagoniste d'un coup de poignard dans le dos et le blessa grièvement. Le capitaine intervint, et, donnant raison à l'officier, fit embarquer les soldats

et partit pour Zanzibar ; Abdallah s'y rendit aussi de son côté sur un boutre.

Ainsi se termina la seule tentative faite par le sultan de Mascate pour exécuter, en ce qui le concernait, la convention passée entre lui et Tsioumeïk. Il est évident qu'il n'avait jusque-là rempli en aucune manière ses engagements, et qu'à défaut de démonstrations ultérieures dans le sens du traité, ce n'était pas l'insignifiante expédition d'Ambavatoubé qui pouvait obliger les Sakalaves à se considérer comme liés envers lui, et justifier les singulières prétentions qu'il chercha à faire valoir plus tard.

Quoi qu'il en soit, abandonnés à eux-mêmes par suite du départ du navire et des troupes arabes, et ne se sentant pas en sûreté sur la grande terre, où, d'un moment à l'autre, la garnison de Mouroun'sang pouvait encore venir les surprendre, les sujets de Tsiouméïk se décidèrent à se réfugier en masse sur Nossi-Bé, et la population de cette île fut ainsi subitement augmentée de 5 à 6,000 âmes. Ce mouvement s'opéra vers le milieu du mois de Fongouatano de l'année Djuma (dans les premiers jours de mai 1839).

Les arrivants se répartirent sur divers points de l'île, principalement au sud et à l'ouest, et de nombreux villages s'élevèrent. La résidence de Tsiouméïk, d'abord établie dans la partie S. O., à Passen'dâva, fut ensuite transportée sur la plage située au bas de la montagne *Loucoubé*, du côté qui regarde l'ouest, lieu appelé Petit Passen'dâva. Aucun ordre, aucune idée de prévoyance n'avait d'ailleurs présidé à cette occupation de l'île par les réfugiés; avec leur insouciance ordinaire, et ne tenant aucun compte du passé, qui devait pourtant leur faire prévoir de nouvelles attaques, ils s'éparpillèrent en faibles groupes, chacun s'établissant où bon lui semblait, et formèrent ainsi des villages de 20 à 30 cases, ne prenant pas même la précaution de les entourer de fossés ou de palissades, moyens de défense familiers cependant à toutes les populations malgaches.

Au reste, s'ils n'avaient rien appris sous le rapport matériel, malgré les sévères leçons que le destin leur avait données, ils étaient demeurés tout aussi incorrigibles sous le rapport moral. A peine se virent-ils, pour quelque temps du moins, hors des atteintes de leurs ennemis, que de nouvelles dissensions s'élevèrent entre les chefs. Les sourdes menées et les san-

guinaires desseins de la coterie que dirigeaient les gens de la reine s'étaient récemment encore révélés à Ambavatoubé par le meurtre de deux des principaux chefs, Imbalhou et Manafi ; et, deux mois après qu'on s'était établi sur l'île, le manan'tani Naïkou et le fahatélou Fiounzouna furent obligés de la quitter, menacés qu'ils étaient d'un sort pareil. La cause apparente de la réprobation qui s'éleva contre ces chefs était la volonté qu'ils avaient manifestée de faire instruire les Sakalaves au maniement des armes, et d'organiser, avec un certain nombre d'entre eux, une espèce de milice destinée à la défense du pays ; mais, en réalité, leur énergie et l'influence qu'ils avaient acquise avaient porté ombrage aux conseillers de Tsiouméïk, qui exploitèrent dès lors contre les deux chefs la répugnance des Sakalaves pour tout ce qui sentait la hiérarchie et la dépendance. Bouba-Ankare, parent de l'ancien manan'tani Roussi, homme d'un caractère craintif et faible, mais réunissant sous son patronage un grand nombre d'individus, fut choisi pour remplacer Naïkou; un simple Sakalave, appelé Mangala, brave, mais de la plus basse extraction, fut nommé Fahatélou.

Cependant, depuis le retour de la corvette *le Sultan* à Zanzibar, Séyid-Saïd n'avait, par aucune démonstration nouvelle en faveur de Tsiouméïk, témoigné qu'il fût toujours disposé à poursuivre l'exécution du traité passé entre eux. Les Sakalaves, craignant encore quelque attaque de la part des Hôvas, et ne voyant autour d'eux aucune autre protection que celle du prince arabe à laquelle ils pussent avoir recours, résolurent de renouveler leurs sollicitations auprès de lui. En conséquence, quelques individus, conduits par le petit chef Tsimilitsi, furent à cet effet envoyés à Zanzibar; mais ils n'y trouvèrent plus Séyid-Saïd, qui, peu de temps avant, était parti pour Mascate, et ils restèrent là dans l'inaction, attendant indéfiniment le retour du prince. Sur ces entrefaites, et quelques jours seulement après leur départ de Nossi-Bé, le brick de guerre français *le Colibri* mouilla dans les eaux de cette île, le 29 septembre, et l'arrivée imprévue de ce bâtiment vint donner aussitôt une direction différente aux idées et aux espérances des Sakalaves.

CHAPITRE IX.

Dispositions des Sakalaves à l'égard de la France. — Propositions faites à un officier français par Tsiouméïk et les chefs. — Mesures prises à ce sujet par l'administration de Bourbon. — Le gouvernement de la métropole ordonne l'occupation de Nossi-Bé. — Conclusion.

A la suite de notre expédition de 1829 à la côte est de Madagascar, et de l'évacuation de l'établissement, à peine créé, de Tintingue, divers projets, ayant pour but de rendre à la France un port dans cette grande île, et d'y rétablir avec honneur son pavillon, avaient été presentés au Gouvernement [1]. La corvette *la Nièvre* avait tour à tour exploré les différentes baies de la côte N. E., et le résultat de cette exploration avait attiré l'attention du département de la marine sur la partie Nord de l'île, complétement négligée par nous depuis l'établissement de Bényowski. Nommé en 1838 au gouvernement de l'île Bourbon et dépendances, au moment où le ministère de la marine se préoccupait de la création d'un établissement maritime à Madagascar, M. le capitaine de vaisseau de Hell était arrivé dans la colonie, déjà disposé à s'occuper sérieusement de cette importante question ; et la nécessité d'une pareille création lui avait bientôt paru d'autant plus absolue, que le projet de creuser un port à Bourbon paraissait alors devoir être abandonné. Le nouveau gouverneur, voulant savoir d'une manière positive quelle était à cette époque la situation politique des peuplades du Nord de l'île, avait chargé son aide de camp, M. Passot, capitaine d'infanterie de marine, d'en visiter les points principaux. Le brick *le Colibri* avait été mis à la disposition de l'officier choisi pour remplir cette mission, et c'était ainsi que ce bâtiment venait de se trouver conduit dans les eaux de Nossi-Bé.

Les Sakalaves exposèrent à M. Passot la situation critique dans laquelle ils se trouvaient, et leurs inquiétudes pour l'avenir. Touché de compassion à la vue des misères de tout genre qui affligeaient cette malheureuse population, cet officier promit d'en donner connaissance au gouverneur de Bourbon, et fit espérer à Tsiouméïk et aux autres chefs que, s'ils réclamaient la protection de la France, elle ne leur ferait pas défaut. Ceux-ci accueil-

[1] Voir le *Précis sur les établissements français formés à Madagascar*, publié en 1836 par le département de la marine.

lirent avec empressement l'idée qui leur était suggérée; Séyid-Saïd paraissait décidé à les abandonner, et, en tout cas, leur position était telle, qu'ils ne pouvaient attendre patiemment les secours, au moins fort incertains, du souverain arabe. D'un moment à l'autre, les Hôvas pouvaient opérer une descente dans l'île, qui, avec ses plages découvertes, était presque partout d'un abord facile; ils y étaient venus une fois en 1831, et le bruit qu'ils allaient y faire une seconde et prochaine expédition avait déjà plus d'une fois répandu la consternation et l'épouvante dans la population. En présence de ce danger toujours imminent, et à défaut des secours qu'ils avaient vainement attendus de Zanzibar, les chefs sakalaves se trouvèrent autorisés à recourir au nouveau moyen de salut qui se présentait à eux. Ils chargèrent donc M. Passot de faire connaître au gouverneur de Bourbon leur désir de se mettre sous la protection du Roi des Français, et de le supplier de leur envoyer promptement les renforts nécessaires. Toutefois, ils ne crurent pas devoir rompre de suite avec le sultan, et ils continuèrent même de réclamer son intervention, se réservant d'accepter pour protecteur celui qui se révélerait à eux par une coopération vraiment efficace et une puissance réelle.

Néanmoins, en raison des engagements qu'ils avaient pris vis-à-vis de M. Passot, cet officier voulut leur prouver qu'il s'intéressait sérieusement à leur sort : comprenant dignement la mission de tout agent français, là où il y a des malheureux à secourir, il se présenta avec le brick devant le poste de Mouroun'sang, et signifia au commandant hôva qu'il eût dorénavant à s'abstenir de toute hostilité contre les habitants de Nossi-Bé, attendu qu'ils venaient de réclamer la protection de la France.

Il est permis de penser que cette démonstration ne fut pas sans effet sur l'esprit des Hôvas, car ils ne firent depuis aucune tentative sur l'île; et, si ce n'avait été les désordres intérieurs qu'amenaient les mésintelligences de leurs chefs, les réfugiés auraient pu y trouver enfin un peu de repos et de bien-être. Mais la jeune reine et l'ampandzaka Tsimandrouh, entre lesquels avaient d'abord existé des relations de bon voisinage, se brouillèrent au sujet d'esclaves qui s'étaient échappés de chez l'un pour aller se mettre sous le patronage de l'autre, et réciproquement : de là des menaces d'agression de part ou d'autre, qui entretenaient une continuelle agitation dans le pays. En

outre, et surtout dans la partie de l'île où semblait régner l'autorité de la reine, la population était horriblement exploitée et victime de tous les excès; le parti occulte dont nous avons déjà parlé avait continué d'y répandre la terreur, et nul n'y était sûr de sa vie ni de ses biens : en un mot, le vol et le meurtre y étaient exercés au grand jour par quelques scélérats auxquels le nom et la protection de Tsiouméïk assuraient l'impunité de leurs crimes. Ainsi s'écoulèrent les derniers mois de 1839 et les premiers de l'année suivante.

Cependant, à son arrivée à Bourbon, le capitaine Passot avait rendu compte au gouverneur de la situation dans laquelle il avait laissé les débris de la population du Bouéni, et du désir que lui avaient témoigné les chefs réfugiés sur les îles du N. O. de se placer sous l'autorité de la France. Les dispositions manifestées par les Sakalaves, bien qu'elles fussent inutiles pour établir vis-à-vis de toute puissance étrangère nos droits de souveraineté sur Madagascar, n'en étaient pas moins bonnes à constater, comme adhésion de la population à cette souveraineté, pour le moment où il nous conviendrait de l'exercer. Aussi M. le gouverneur de Hell envoya-t-il, à peu de temps de là, le même officier à Nossi-Bé, l'autorisant à dresser, de concert avec les chefs, un acte par lequel ils concéderaient leur pays à la France, et se reconnaîtraient, eux et leurs sujets, comme Français. La gabare *la Prévoyante,* qui portait cette fois le négociateur, partit de Bourbon le 13 avril 1840, et mouilla quelques jours après à Nossi-Bé.

M. Passot y trouva les Sakalaves aussi inquiets que par le passé, et dans les mêmes intentions qu'ils lui avaient déjà manifestées. Leur dernière démarche auprès du sultan de Mascate n'avait eu aucun résultat : Tsimilitsi, qui depuis six mois était en instance à Zanzibar, n'avait rien pu obtenir, et il annonçait, en désespoir de cause, son prochain retour à Nossi-Bé. En diverses occasions pourtant, et à l'instigation de ses conseillers, dont le chef, Bouba-Maharts', avait embrassé l'islamisme lors de son ambassade auprès de Séyid-Saïd, Tsiouméïk avait fait savoir à Zanzibar que, malgré les propositions adressées aux Français, elle garderait toujours ses engagements avec le sultan : et tout cela n'avait pas décidé ce dernier à sortir de son inaction, ni même à donner aux Sakalaves la moindre espérance pour l'avenir. Seyid-Saïd avait eu sans doute connaissance des droits qui nous

étaient acquis depuis longtemps sur Madagascar, à l'exclusion de toute autre puissance, et il prévoyait que l'opposition de la France viendrait bientôt rendre inutiles les dépenses qu'il aurait pu faire pour établir son autorité sur quelque point du Bouéni. Toujours est-il que sa conduite et son silence permettaient aux chefs avec qui il avait traité, de se regarder comme libres de tout engagement envers lui; ceux-ci se décidèrent donc à passer, avec M. Passot, représentant le gouvernement de Bourbon, une convention par laquelle Tsiouméïk, reine de Bouéni, et ses premiers chefs réunis autour d'elle, cédaient leur territoire à la France, et se reconnaissaient dès lors sujets du Roi des Français; puis quelques chefs furent désignés pour aller porter le traité au gouverneur de Bourbon, afin d'y donner, par cette démarche, encore plus d'authenticité.

Pour qu'on puisse se faire une idée de ce qu'étaient la stupide ignorance de Tsiouméïk et le ridicule orgueil développé chez cette enfant par les adulations de son entourage, nous mentionnerons un fait qui se passa lors de la rédaction de l'acte de cession : la jeune reine se trouva très-choquée qu'on plaçât S. M. Louis-Philippe au-dessus d'elle, prétendant être considérée comme son égale, et traiter de puissance à puissance.

Ladite convention avait été passée le 14 juillet 1840, et, à partir de cette époque, nous eûmes toujours un bâtiment stationné dans les eaux de Nossi-Bé pour en protéger les habitants contre toute agression. La résidence de la reine fut transportée du petit Passendâva sur le plateau situé entre la pointe de Mahatin'zo et l'anse de Passiména; on éleva pour elle une maison en maçonnerie autour de laquelle furent groupées bientôt un grand nombre de cases, et ce village, qui reçut le nom d'*Hellville*, devint le plus considérable de l'île. Quoique notre pavillon ne flottât pas encore sur Nossi-Bé, notre influence s'y exerçait déjà pleinement : le commandant du stationnaire était consulté sur toutes les affaires intérieures; une maison de commerce de Bourbon y avait fondé un établissement; nos ouvriers y exploitaient des bois; en un mot, nous préludions par des actes de souveraineté réelle à la prise de possession officielle qui devait avoir lieu aussitôt que le gouvernement de la métropole y aurait donné son approbation.

Une décision affirmative de celui-ci ne tarda pas à autoriser l'administration de Bourbon à donner à la convention du

14 juillet une exécution pleine et entière. Par arrêté du gouverneur de cette colonie, en date du 13 février 1841, toutes les dispositions furent prises pour l'occupation de Nossi-Bé, et M. F. Gouhot, capitaine en premier d'artillerie de marine, nommé commandant particulier de cette île, y fut transporté par la corvette de charge *la Dordogne*, avec un détachement destiné à former la garnison, et le matériel nécessaire aux premiers besoins de l'établissement.

Le 5 mai 1841, l'acte de prise de possession fut consommé, avec les cérémonies d'usage; et le pavillon français, arboré à Hellville au bruit des décharges de mousqueterie tirées par les marins et par les soldats français, et aux acclamations de la population indigène.

Ici se termine l'esquisse historique que nous nous étions proposé de tracer. Nous nous reprocherions d'en avoir étendu et rempli le cadre avec trop de complaisance, si nous n'étions préoccupé avant tout des relations intimes qui rattachent le sujet à la France, pourtant si rarement nommée dans ces pages. Il en est de certains peuples, modestes affluents des grandes nations de la terre, comme de ces ruisseaux sans nom dont on aime cependant à suivre l'humble cours à travers des régions ignorées, par intérêt seulement pour les grands fleuves dans lesquels ils viennent se perdre en les enrichissant du tribut de leurs eaux. Qu'on ne s'arrête donc pas trop à cette réflexion, que les peuples obscurs dont nous venons de parler tiennent plus de place dans ce livre qu'ils n'en tiendront jamais dans l'histoire du monde. Le passé des hommes vaut surtout par l'avenir; et bien des naissances infimes ont été sauvées de l'oubli pour avoir été le point de départ d'éclatantes destinées. Depuis des siècles, les voyageurs cherchent sans se lasser la source mystérieuse du Nil, qui n'est peut-être à son origine qu'un mince filet d'eau suintant des flancs d'un rocher, mais qui plus loin donne à l'Égypte la fécondité et la richesse.

L'avenir réservé aux sauvages enfants de l'île Malgache doit-il être tel, un jour, que la postérité veuille s'enquérir de ce qu'ils auront été, en raison de ce qu'ils seront alors? Nous le croyons, et il n'a pas fallu moins que cette ferme croyance pour nous soutenir dans la tâche, souvent aride, que nous nous étions imposée: et puis, nous avions la France en regard; et l'on s'aperçoit peu des fatigues de la route quand c'est là qu'on doit aboutir.

Disons, après tout, que ce récit ne nous a pas paru complétement dénué d'intérêt : c'est toujours un spectacle attachant que celui d'un peuple, si faible qu'il soit, marchant avec courage à l'accomplissement de sa destinée, et luttant ensuite avec des agitations convulsives contre le principe de mort qu'il porte en son sein. Nous avons pris à son berceau cette famille sakalave, et, là déjà, nous ne l'avons pas trouvée sans gloire; nous l'avons suivie dans sa longue carrière aventureuse, et nous l'avons vue, à son apogée, constituer une assez puissante agrégation politique, une agrégation telle qu'il est rarement donné à une race purement sauvage d'en fonder une pareille. Enfin nous l'avons accompagnée, à travers toutes les vicissitudes de son déclin, jusqu'au jour où, par l'effet de désordres intérieurs et de l'invasion étrangère, les deux dynasties Voulamènes et le peuple qu'elles gouvernaient se sont trouvés réduits, d'un côté, à un enfant régnant sur quelques milliers d'individus emprisonnés sur un îlot, et de l'autre, à deux jeunes princes [1] sans autorité ni influence sur les groupes désunis et découragés qu'ils appellent encore leurs sujets : rois et peuples, semblant, au Nord comme au Sud, ne plus attendre pour disparaître complétement que le moment où ils pourront être absorbés dans une unité supérieure à celle qu'il leur avait été donné de réaliser.

Les races ne comptent que par ce qu'elles ont fait dans le sens de l'organisation de l'unité humaine : leur blason se mesure à leur puissance d'agrégation. Pour prouver que la part d'action des Sakalaves dans l'œuvre du développement humanitaire n'a pas été tout à fait nulle, il suffirait de se rappeler ce qu'ils ont accompli ou tenté pour la constitution de l'unité politique de Madagascar, dont plus de la moitié a été soumise à leur autorité souveraine. C'était là leur raison de vitalité : lorsqu'ils se sont arrêtés dans cette voie de progrès pour s'endormir à l'ombre de la gloire acquise, leur mort politique a commencé.

Si nous étions de ceux qui font de l'histoire fataliste, en se mettant au point de vue d'une prétendue intervention providentielle dans les actes humains, nous ne manquerions pas de signaler l'àpropos de la venue d'Andrianampouine et de son fils Radama,

[1] Raïnassa, dont il a été parlé, et Taragni, fils de Quelsambaïe, élu par les Sakalaves du Ménabé pour succéder à ce dernier.

rois des Hôvas, prenant en main cette œuvre de l'unité malgache, au moment où elle est abandonnée des Sakalaves affaiblis par leurs luttes intestines et amollis par le règne des femmes. Mais nous ne croyons pas que Dieu jette sans cesse le poids de sa volonté au milieu des événements du monde: il a fait à chacun sa part de sociabilité et d'intelligence, et l'a faite assez généreusement pour qu'il n'ait plus besoin de tenir lui-même la lisière aux peuples enfants. L'homme s'agite ou marche suivant qu'il use bien ou mal des forces natives dont il dispose, ou suivant la direction plus ou moins sage que le faible reçoit du fort: mais ce n'est plus Dieu qui le mène.

S'il est une preuve fondée de l'inégalité des races, c'est bien celle que l'histoire nous révèle, en nous racontant leur grandeur et leur décadence, leur progrès ou leur immobilité. Toutes n'ont pas reçu la même virtualité, la même ardeur, la même faculté d'accroissement. Sur la route de la civilisation, toutes ne marchent pas; beaucoup s'arrêtent par impuissance ou par lassitude; quelques-unes seulement vont toujours. Eh bien! hâtons-nous de le dire, la race malgache n'est pas de ces dernières, elle n'est pas non plus de celles qui vont longtemps.

Il y eut un moment peut-être où, grâce à l'ardeur ambitieuse et à l'intelligente énergie d'Andrianampouine et de son fils, on put croire que le peuple hôva, s'assimilant les éléments de civilisation que l'Angleterre lui apportait avec une générosité calculée, allait continuer l'œuvre ébauchée par les peuplades de l'Ouest, et constituer un empire malgache, à la honte de la France, qui depuis près de deux siècles semblait s'être donné cette glorieuse mission. Mais cet espoir est mort avec Radama, et le règne de Ranavalou est une preuve que, passé une certaine borne, ces peuples malgaches ne peuvent rien tout seuls, pas même imiter. Attendre désormais pour eux quelque chose du simple contact de notre civilisation, ce serait vouloir obtenir une résurrection du rapprochement d'un vivant et d'un cadavre.

On se méprendrait étrangement en se flattant que les Peaux rouges d'Amérique, les noirs africains, la race océanienne, pourraient jamais parvenir par leurs propres forces à un état social notablement différent de celui dans lequel ils vivent, et qu'il suffirait pour cela de leur laisser un libre développement ou de les influencer seulement par l'exemple et le voisinage d'une

civilisation supérieure. Voyez Saint-Domingue, et cette caricature méthodiste grimacée par les indolents sauvages d'Otaïti ! Sous ce rapport, le passé des uns ne nous raconte-t-il pas suffisamment l'avenir de tous ? Il n'y a qu'un moyen pour civiliser ces peuples, et celui-là est vraiment ou providentiel ou fatal, c'est de les absorber dans la vie plus parfaite des races initiatrices : nous disons absorber et non pas anéantir ; le procédé d'anéantissement, employé par les Espagnols et les Anglo-Saxons de l'Amérique du Nord contre les tribus indiennes, est une politique barbare, qui n'est plus de notre siècle, ou du moins qui n'est pas française. Mais le respect exagéré de leur indépendance, prêché par une certaine école libérale, a un caractère de duperie, nous dirons mieux, un caractère antihumain tel, qu'on ne saurait y condescendre sans révéler son impuissance ou faire acte de pusillanimité. Et qu'on ne se méprenne pas sur le sens de nos paroles : ce n'est pas l'indépendance individuelle que nous proposons de sacrifier, mais une indépendance politique sans profit pour le peuple qui la possède, et non-seulement impuissante à l'introduire dans les voies de la civilisation, mais qui, le maintenant dans les limbes de la vie sauvage et de la barbarie, tend infailliblement à le faire disparaître. D'ailleurs, pour un peuple comme celui dont il s'agit, ce serait précisément par un respect absolu de son indépendance politique qu'on anéantirait chez lui la liberté individuelle, car là, plus que partout ailleurs, l'homme est victime de l'abus de la force brutale et d'une horrible exploitation.

Donc il faut à ces malheureuses peuplades, pour les amener à la vie commune, la direction des aînés de la famille humaine : les laisser libres, c'est les condamner à périr. Cette suprématie active de la race européenne sur les races barbares et sauvages, ici comme partout, est plus qu'un droit : elle est un devoir que celle-ci ne doit pas laisser tomber en oubli.

Maintenant, à laquelle des nations civilisées doivent échoir ce droit et ce devoir de conquête civilisatrice sur le pays dont nous venons d'ébaucher l'histoire ? A laquelle, sinon à la France, qui, il y a deux siècles, donnait à l'île entière le nom de *France orientale !* Est-il besoin d'énumérer ici tous nos titres de souveraineté sur Madagascar ? Nos archives et les annales de notre marine en sont pleines ; l'Angleterre elle-même les a reconnus en 1815, quand elle a prétendu alors les avoir acquis de nous par le traité de Paris, prétention aussitôt combattue par les

ministres de la restauration et aussitôt abandonnée par le cabinet de Saint-James [1].

Faut-il enfin faire briller aux yeux de nos hommes politiques le prix d'une pareille possession? Qui ne connaît cette île magnifique, la reine de l'océan Indien; la fertilité de son sol, la variété de ses productions, ses richesses métallurgiques, ses vastes et excellents ports, enfin son admirable situation géographique, à deux pas du continent africain, non loin de la grande presqu'île asiatique, entre les deux routes de l'Inde, de la Chine et de l'Océanie occidentale, entre le cap de Bonne-Espérance et l'isthme de Suez? Nous allons demander, à nos rivaux en industrie, des matières premières que nous trouverions à souhait à Madagascar, en échange de nos produits manufacturés, et dont le transit serait naturellement dévolu à nos navires. Cette insouciance au sujet de tels avantages se conçoit-elle au moment où notre industrie et notre commerce extérieur réclament de nouveaux débouchés? alors que notre marine commerciale, n'ayant guère d'autre emploi que la navigation réservée de nos colonies, semble ne pouvoir échapper que par l'extension de celles-ci, à une ruine totale!

La France se doit à elle-même, elle doit à l'humanité tout entière, elle doit surtout à ces malheureux opprimés qui crient vers elle et croupissent dans la plus dégoûtante barbarie, d'être fidèle à son passé, qui l'engage; d'avoir le courage de sa mission présente, et de prendre soin de sa grandeur future, en associant les peuplades malgaches à sa vie progressive, en les unissant en corps de nation sous son autorité bienfaisante, et répandant enfin sur elles les lumières de la civilisation qu'elles attendent de nous depuis si longtemps, et qu'elles nous renverraient, un jour, en richesse et en puissance.

[1] Voir le *Précis sur les établissements français formés à Madagascar*, cité ci-dessus.

DEUXIÈME PARTIE.

VOYAGE FAIT A LA COTE OUEST DE MADAGASCAR

EN 1842 ET 1843.

CHAPITRE PREMIER.

But du voyage. — Départ de *la Dordogne* pour Nossi-Bé. — Pays d'Ankara et tribus qui composent sa population. — Chefs souverains de ce pays; Tsialan et Tsimiare. — Mœurs et coutumes des Antankares. — Productions. — Disposition générale du sol. — Baies et cours d'eau. — Iles voisines.

Au mois de novembre 1841, la corvette *la Dordogne,* que je commandais, fut désignée par M. le gouverneur de Bourbon pour aller stationner à Nossi-Bé, dont le Gouvernement avait fait prendre possession quelques mois auparavant. L'occupation de cette île avait été la conséquence de la cession de territoire faite, en 1840, au Roi des Français par les chefs sakalaves[1]. Entre autres avantages qui pouvaient résulter de notre établissement à Nossi-Bé, cette possession allait procurer à nos navires ce que, depuis la perte de l'île de France, nous n'avions nulle part dans les mers à l'Est du Cap, un mouillage sûr où ils pussent trouver des moyens de réparation. Elle devait nous donner aussi la facilité d'entretenir chez les populations de la côte N. O. les dispositions qu'elles avaient manifestées à notre égard; en même temps que nous couvririons de notre protection le point où une partie d'entre elles s'étaient réfugiées.

De plus, en l'absence de tout autre établissement maritime dans le canal de Mozambique, Nossi-Bé, nécessairement adoptée comme lieu de relâche et de ravitaillement par tous les navires qui traversent le canal, et voisine à la fois des côtes d'Afrique et de Madagascar, pouvait devenir par la suite un entrepôt commercial d'une certaine importance. Dans cette prévision il convenait, après nous y être établis, d'assurer de nos dispositions amicales les populations de l'Ouest de la Grande-Terre, restées jusqu'alors presque complétement en dehors de l'action de la France, de reconnaître leur situation politique, et enfin d'étudier les ressources que leur pays pouvait offrir au commerce : toutes choses au sujet desquelles on était encore, il faut bien le dire, dans l'ignorance la plus complète. C'est dans ce but qu'avait été

[1] Voir la première partie, page 143.

conçue la mission qu'il me fut prescrit d'exécuter, aussitôt que *la Dordogne* aurait été remplacée devant l'établissement par un autre navire de la station.

La corvette partit de Saint-Denis le 1er décembre 1841, et, quelques jours après, elle était mouillée dans les eaux de Nossi-Bé. C'était le second séjour que nous allions y faire depuis la prise de possession, et ce ne fut pas sans une émotion pénible que nous nous retrouvâmes en face de cette montagne Loukoubé, au pied de laquelle nous avions, quelques mois auparavant, enseveli quatre-vingts des nôtres. Mais la vie du marin est si pleine d'événements que le présent y laisse ordinairement peu de place aux souvenirs, et d'ailleurs l'habitude de vivre au milieu des dangers émousse en lui jusqu'au sentiment impérieux de la conservation. Les hommes de *la Dordogne* étaient des marins comme tous les autres; la première impression passée, ils eurent donc bientôt oublié le cimetière de Loukoubé. Et puis, les occupations de tout genre ne leur manquèrent pas pendant cette nouvelle station. Il y avait bien longtemps qu'un peu de loisir nous était nécessaire pour rendre à notre *Dordogne* l'allure et les apparences d'une corvette de guerre. Le service très-actif auquel elle avait été constamment assujettie, et les circonstances dans lesquelles nous nous étions trouvés, pendant de longs jours, nous avaient rendu impossibles tous ces soins minutieux et ce luxe de propreté qui sont à l'extérieur les seuls indices de la bonne tenue d'un bâtiment. Or, en raison de son ancienneté, notre navire avait, plus qu'un autre, besoin de tous ces soins: il lui fallait, comme aux vieilles coquettes, beaucoup de fard et de toilette pour cacher les ravages que le temps et les fatigues avaient causés dans ses formes. En un mot, c'était à bord une restauration complète à opérer, et chacun y fut employé selon son art et ses moyens.

Quant à moi, j'avais à me préparer à l'exploration que je devais plus tard entreprendre, et recueillir à cet effet tous les renseignements propres à m'éclairer sur les pays de l'Ouest. Je m'occupai surtout d'acquérir quelque connaissance de celui d'Ankara, dont je n'avais encore visité d'autre point que Nossi-Mitsiou, et dont je devais m'éloigner en quittant Nossi-Bé. Il se trouvait, dans la population réunie sur cette dernière île, un certain nombre d'Antalaots', qui avaient pendant plusieurs années vécu à Ankara et en avaient parcouru le territoire; on y comp-

tait aussi quelques centaines d'Antakares et plusieurs chefs de la même peuplade : c'est en questionnant les uns et les autres, et par les relations que j'eus en même temps avec Tsimiare, l'héritier dépossédé des rois d'Ankara ou de Vohémare, que je me suis procuré une partie des détails que je vais donner [1].

Le pays d'Ankara forme l'extrémité septentrionale de Madagascar. Il s'étend, à la côte est, du cap d'Ambre jusque par les 14°25 de latitude sud, et à la côte ouest, du même cap à la rivière Sambéranou. Il est borné au S. E. par le pays des Sambarives; au Sud, par celui des Antaïvongous et le royaume de Bouéni. Le territoire ainsi limité représente la partie nord de l'ancien royaume d'Androunah, qui comprenait les trois provinces d'Androunah, d'Ambongoulé et d'Ankara. Parmi les diverses tribus dont se composait la population de ce royaume, celle des Antandrounahs, qui en occupait la partie sud, et qui avait soumis toutes les autres, était la caste noble; c'est d'elle que sont issus tous les chefs souverains d'Ankara. Les autres tribus principales étaient les Antan'zouns, habitant la partie du S. O., les Antankarans ou Antankares, et enfin celle des Hénézouastes, qui, selon quelques indigènes, n'était qu'une subdivision de la précédente. La tribu des Antankares se subdivisait, en effet, en plusieurs sous-tribus distinctes : l'une d'elles, occupant un terrain de quatre à cinq lieues carrées d'étendue, au milieu des montagnes, avait su conserver une sorte d'indépendance, en employant avec courage et bonheur, contre ses voisins, l'arc et les flèches, armes qui lui étaient particulières, et que l'on ne retrouve maintenant, je crois, chez aucune peuplade de l'île; une autre sous-tribu, dite des Antzatci, vivait dans le N. E. du pays, aux environs de Rondou. Quant aux Hénézouastes, qu'on dit être originaires de la côte de Mozambique, ils habitaient le littoral de Vohémare à Andravine (baie d'*Andrava* de nos cartes), ils pratiquaient la divination et passaient pour très-habiles dans cet art, ce qui leur avait fait donner le nom qu'ils portaient, et qui signifie *véridiques*. Leurs descendants occupent encore la même partie du pays d'Ankara.

Il n'est pas probable que le peuple d'Androunah ait jamais

[1] J'ai fait aussi de nombreux emprunts à un rapport fort intéressant de M. Bernier, ex-chirurgien de la marine, qui, en 1834, fut chargé par l'administration de Bourbon d'explorer toute la partie orientale du pays d'Ankara.

atteint un certain degré de puissance; j'ai dit ailleurs[1] avec quelle facilité il fut soumis par les Sakalaves. Le gouvernement du pays, temporairement exercé par un prince de la famille royale de Bouéni, Andrianéheven, fut ensuite rendu à ses chefs naturels; mais les Antankares n'en continuèrent pas moins d'être tributaires des Sakalaves, et ils ne cessèrent de l'être que pour devenir sujets de Radama : leur soumission au roi hôva eut lieu en 1824.

Les seuls souverains d'Ankara dont la tradition ait conservé les noms sont, dans leur ordre de succession, Andriamihimpiègne, Andriantsiroutsou, Lambouine, Temboula, Rabounah et Tsialan. Lambouine est le premier d'entre eux qui ait été connu des Européens; il était contemporain de Bényowski, qui lui donne, dans ses mémoires, le titre de roi du Nord. Il mourut vers l'année 1802, laissant un très-grand nombre d'enfants.

Lors de l'invasion de leur pays par les Hôvas, les Antankares reconnaissaient pour chef suprême le petit-fils de ce Lambouine, Tsialan, qui avait, depuis quelques années, enlevé le pouvoir à son oncle Rabounah. Tsialan, brave et intelligent, lutta avec énergie contre les agresseurs; mais, faiblement soutenu par les chefs ses tributaires, il fut forcé de se soumettre. Cependant il fit à plusieurs reprises des tentatives pour secouer le joug : en 1826, attaquant à l'improviste les troupes laissées par Radama à Vohémare, il en avait exterminé une partie et bloqué le reste dans le fort qu'elles avaient établi sur ce point; il était même parvenu à s'emparer d'un poste hôva situé plus au Sud; mais le caractère pusillanime de ses sujets l'empêcha de profiter de ses avantages, et bientôt il fut de nouveau obligé de céder à la puissance de Radama. Tous les essais qu'il renouvela par la suite, à diverses époques, soit avec ses seules forces, soit en agissant de concert avec les Sakalaves de Mouroun'sang, n'eurent pas plus de succès. Abandonné des siens au moindre revers, et mal secondé par ses alliés, il fut toujours contraint de rentrer dans l'obéissance: heureux de trouver ses ennemis, qui craignaient de l'exaspérer, sans cesse disposés à se rendre à chaque nouvelle démarche qu'il faisait pour obtenir la paix. Il est vrai que les garnisons hôvas établies dans le pays étaient trop peu nombreuses pour le maintenir sous le joug, et elles n'auraient même pu sans doute con-

[1] Voyez la première partie, page 19.

tinuer de l'occuper, si les moyens d'action de Tsialan n'avaient pas été au même moment affaiblis par ses luttes fréquentes avec son oncle, qui voulait ressaisir l'autorité dont il avait été dépouillé. Rabounah mourut en 1829 ou 1830; Tsialan, en 1832. Ses sujets ont prétendu que ce dernier avait été empoisonné par les Hôvas; mais, d'après le témoignage, probablement plus impartial, de traitants qui vivaient alors à Vohémare, il paraît qu'il fut emporté par la variole.

A la mort de Tsialan, Tsimiare, l'aîné de ses fils, fut reconnu comme son successeur par les Antankares. Il habitait auprès de Vohémare, et il y vécut quelque temps en paix, et même en bonne intelligence apparente, avec les Hôvas; mais Andrianavalouna, l'officier hôva qui gouvernait le pays pour la reine, ayant, par des exactions et des injustices de tout genre, rendu son autorité intolérable aux Antankares, Tsimiare, qui lui-même supportait impatiemment le joug, se mit à la tête des mécontents et ouvrit les hostilités. Cette fois encore, comme toujours, le manque d'accord entre les chefs insurgés les empêcha de réussir à chasser leurs oppresseurs. Arabou, frère cadet de Tsimiare, et plusieurs autres chefs, allèrent se joindre aux Sakalaves d'Ouantitsi, à Mouroun'sang; Andrianzala, neveu de Rabounah, qui disposait à lui seul de 1,000 à 1,500 hommes, se tint à l'écart. Néanmoins, malgré ce défaut d'ensemble, le jeune prince parvint à replacer la plus grande partie du pays sous son autorité; mais des renforts arrivèrent ensuite à la garnison de Vohémare, et des corps de troupes envoyés, à diverses reprises, contre Tsimiare l'obligèrent à se retirer dans son fort naturel d'Ambatouzah'.

Cette singulière retraite se trouve, ainsi que plusieurs autres du même genre, dans une chaîne de montagnes gisant à environ neuf milles de la côte, en face de laquelle est Nossi-Mitsiou. Cette chaîne, qui s'étend sur un espace de près de quinze à dix-huit milles, dans une direction nord et sud, est composée de parties entièrement détachées l'une de l'autre par de larges vallées; le fond de celles-ci est de niveau avec le sol environnant, de telle sorte que chacune de ces parties est, à bien dire, une masse à part: leur forme extérieure est à peu près celle d'un parallélipipède tronqué. Qu'on suppose une masse rocheuse de cette apparence, dont le milieu se serait affaissé dans presque toute la hauteur du parallélipipède, laissant à l'intérieur un espace vide de forme

cylindrique, et l'on aura une idée de ce qu'est Ambatouzah', ou, comme l'appellent les Français qui ont fréquenté ces parages, *le trou de Tsimiare*. Cette espèce de muraille gigantesque montre partout le roc à nu, et elle ne pourrait être que difficilement gravie, à cause de la disposition verticale des blocs énormes qui la composent et des anfractuosités qu'elle présente. L'espace circonscrit par elle est une plaine d'environ deux milles d'étendue, où l'on voit l'eau sourdre en plusieurs endroits, et dont le sol est très-fertile. Des deux voies qui conduisent du dehors à la plaine intérieure, l'une, très-difficile, exige l'escalade d'une partie de la muraille, et consiste en un sentier étroit et périlleux, frayé à travers les aspérités de son sommet; l'autre, sur le côté sud de l'enceinte, est un souterrain naturel, tantôt large et élevé, tantôt abaissé et resserré, complétement obscur, et au milieu des détours duquel on ne peut se diriger qu'à la lueur des torches. Après avoir ainsi marché pendant vingt-cinq ou trente minutes dans ce passage, on aperçoit enfin, au-dessus de sa tête, la lumière du soleil; une échelle, grossièrement façonnée, conduit alors à l'issue intérieure du souterrain, d'où l'on descend dans la plaine. Autrefois, la première de ces deux voies n'était connue que du chef et de quelques individus, sur la fidélité desquels on croyait pouvoir compter. L'ouverture extérieure de l'autre était masquée par un village, défendu lui-même par le cours de la petite rivière Ankara; dans la plaine intérieure, on entretenait des habitations et des cultures, et l'on s'y retirait quand un danger quelconque forçait à abandonner les villages voisins : les familles et les troupeaux des Antankares belligérants étaient ainsi en sûreté pendant qu'ils se livraient à des agressions contre leur ennemi.

Ce fut là que Tsimiare chercha un asile contre les forces supérieures des Hôvas, et il s'y croyait à l'abri de toutes leurs tentatives. Mais un jour la trahison vint en aide aux assiégeants : pendant qu'une partie des leurs occupaient Tsimiare et ses guerriers à l'entrée du Sud, d'autres, conduits par un transfuge, gravissaient l'enceinte, et, arrivés dans la plaine, gardaient l'issue intérieure du souterrain dans lequel se trouvaient engagés les défenseurs d'Ambatouzah'. Il ne restait donc plus à ceux-ci d'autre espoir de salut que dans une sortie désespérée; et se ruant aussitôt sur les assaillants restés devant le fort, Tsimiare, suivi de quelques hommes déterminés, au nombre desquels

étaient deux de ses frères, parvint à faire une trouée à travers leurs rangs. Il se dirigea alors vers le rivage, en face de Nossi-Mitsiou, et passa sur cette île, où il fut ensuite rejoint par un certain nombre de ses partisans. Privé qu'il était de tous moyens d'action, il ne put depuis faire aucune tentative sérieuse pour délivrer son pays de l'oppression; mais il n'en conserva pas moins contre les Hôvas une haine profonde et un vif désir de vengeance.

En 1840, époque de la retraite de Tsimiare sur Nossi-Mitsiou, la jeune reine Tsiouméïk, réfugiée avec ses Sakalaves à Nossi-Bé, s'était déjà placée sous la protection de la France, et nous avait cédé tous ses droits de souveraineté sur le Bouéni. Le prince antankare crut pouvoir par une conduite analogue obtenir du gouvernement français, sinon une intervention directe en sa faveur, au moins des armes et des munitions de guerre; et dans cet espoir, sans doute, il s'empressa de conclure avec le capitaine Passot, représentant le gouverneur de Bourbon, un traité par lequel il déclarait céder au Roi des Français tous ses droits sur Ankara et îles dépendantes: il demandait aussi que lui et son peuple fussent traités comme sujets français, et portassent désormais ce titre. Depuis ce moment, il réclame vainement notre assistance pour retourner à la Grande-Terre attaquer les points occupés par les Hôvas sur le territoire d'Ankara, et y établir son autorité : ne comprenant pas que nous puissions rester sourds à ses sollicitations, il se désespère de l'inaction de notre Gouvernement, de qui il attendait évidemment une coopération active, au lieu de la neutralité armée que nous voulons garder dans ses démêlés avec les Hôvas.

A l'époque où je me trouvais près de Tsimiare, il paraissait avoir de 32 à 35 ans; par les traits et la couleur, il tient évidemment de la race africaine, comme tous les Antankares: mais sa physionomie est très-expressive et révèle à la fois beaucoup d'intelligence, d'énergie et de bravoure.

Ses sujets sont, ainsi que tous les autres Malgaches, armés de sagaïes; ils ont peu de fusils. La sagaïe est, comme on sait, une espèce de lance, dont la longueur varie suivant qu'elle doit servir d'arme de trait ou être employée à combattre corps à corps; elle est plus ou moins ornée selon le rang de l'individu qui la porte. Dès leur enfance, les indigènes s'exercent au maniement de cette arme, et ils y deviennent assez adroits pour

atteindre, à toute la portée du trait, des objets d'un assez petit volume.

Les mœurs et les coutumes des Antankares sont à peu près les mêmes que celles des autres peuplades de l'île. Leur religion est un mélange de polythéisme et de fétichisme, dans lequel domine la croyance aux deux principes, qu'ils nomment *Zanahar* et *Angatch :* c'est surtout à ce dernier, dont l'essence est de nuire, qu'ils adressent leurs prières et leurs sacrifices. Ils invoquent encore d'autres êtres supérieurs, esprits ou génies qui, disent-ils, président à la guerre, à la pêche, aux cultures, à la garde des troupeaux. Enfin ils ont, de même que tous les Malgaches, un très-grand respect pour les morts, et croient à la métempsycose : ils s'imaginent, par exemple, qu'après la mort les âmes de leurs chefs prennent la forme de crocodiles, et que celles des sujets vont animer des corps de makis ou de chauve-souris.

La manière dont ils pratiquent la cérémonie des funérailles diffère peu de celle qui est en usage dans les autres provinces; seulement, avant de déposer le corps du décédé dans la bière, ils le soumettent à une espèce de momification dont voici le procédé : le cadavre, placé sur un clayonnage en bambous, élevé de quelques pieds, sous un hangar disposé à cet effet, est couvert d'aromates et de sable chaud qu'on renouvelle fréquemment; lorsqu'il est entièrement desséché, on l'enveloppe de bandelettes de toile, et on le porte ensuite au lieu des sépultures, qui est ordinairement situé sur un îlot ou sur quelque montagne escarpée et caverneuse. L'opération préléminaire du desséchement donne lieu à la plus dégoûtante coutume : d'abord tous les parents et amis du défunt se tiennent pendant ce temps-là autour du corps, pleurant, chantant et dansant, ou se livrant aux festins qui accompagnent toujours les funérailles malgaches; puis, au bout de quelques jours, la décomposition des chairs amène l'écoulement d'un liquide putréfié qui est reçu dans des vases placés sous le clayonnage où repose le cadavre; alors chacun des assistants y va plonger sa main pour prendre une portion de l'horrible liquide, dont il se frotte tout le corps.

A Ankara, comme dans tout Madagascar, la polygamie est la loi qui régit les rapports entre les sexes. Le moindre chef de village possède au moins trois femmes : la première, par le rang et l'autorité qu'elle exerce, est nommée *Vadi-Bé;* elle est

chargee de la direction de la maison et ne suit son mari ni en voyage ni dans les promenades. La *Vadi-Massé* est une femme libre et ordinairement jolie; c'est comme une maîtresse, et il est d'usage de la répudier aussitôt que sa beauté commence à se flétrir. Enfin la troisième, dite *Vadi-Sindrangnou*, est une esclave à qui l'on donne la liberté dès qu'elle est devenue mère.

Chez les Antankares, les occupations des hommes se bornent à construire les cases et les pirogues, aller à la pêche et à la guerre. Quant aux travaux d'agriculture, ce sont les femmes qui, en outre de ceux du ménage, y prennent la plus grande part. Dans leurs moments de loisir, elles tressent quelques nattes grossières avec la feuille du latanier; elles tissent aussi, avec le fil du rafia, des pagnes qui servent pour vêtements et pour voiles de pirogues; enfin elles fabriquent des plats creux et des gargoulettes avec une argile très-commune dans le pays.

Le bétail est très-abondant à Ankara, et il était autrefois pour les habitants une source de richesse : le chef du plus petit village possédait des milliers de bœufs, et l'on estimait à 30,000 têtes l'exportation qui en était faite, soit en bœufs vivants, soit en salaisons, pour les colonies de Bourbon et de Maurice. Mais, depuis que les Hôvas ont établi des postes de traite sur le littoral, ils se sont attribués le monopole de tout le commerce avec les étrangers; leur intervention exclusive et les entraves fiscales qui l'ont suivie ont réagi sur le prix du bétail, et ont presque anéanti cette branche importante d'échange, sur tous les points soumis à leur autorité. Aujourd'hui, un beau bœuf ne se paie pas moins de dix piastres à Vohémare, au lieu de deux ou trois qu'il coûtait quand le pays était indépendant.

Les Antankares cultivent le riz, le manioc, le maïs, les patates; mais de tout cela, en quantité trop petite pour fournir à l'exportation. Ils plantent aussi des cannes à sucre, avec le jus desquelles ils composent, en le mêlant à une infusion de certaines écorces amères, une boisson fermentée assez agréable, qu'ils nomment *bessa-bess'*. Chez eux, le latanier est très-commun, et sa feuille remplace celle du ravenal dans la construction des cases, c'est-à-dire pour la toiture et les côtés. Le dattier, qui y abonde aussi, fournit un chou tout aussi bon que celui du palmiste.

Avant que le pays eût été soumis à l'autorité de Radama, sa population était déjà peu considérable : des luttes intestines, et celles que Tsialan soutint pendant plusieurs années contre les troupes du conquérant, la diminuèrent encore. Dès lors il n'y avait guère, dans tout le nord du pays, de parties habitées que le littoral et le bord des rivières, et c'était seulement en approchant de Vohémare, que les villages étaient nombreux et se continuaient à une certaine distance dans l'intérieur. Depuis que nous avons pris possession de Nossi-Bé, des émigrations partielles ont eu lieu fréquemment d'Ankara vers ce point, et, à la fin de l'année 1842, les populations des villages situés autour du poste hôva de Vohémare ont elles-mêmes abandonné leur pays, et se sont transportées en cette île pour y demeurer sous la protection française. Il résulte de tout cela que le royaume d'Ankara est actuellement presque dépeuplé.

Le territoire de ce pays offre partout un sol élevé, formé de monticules et de plateaux en amphithéâtre, et sillonné par des ravins profonds. La chaîne de montagnes qui paraît s'étendre d'une extrémité de l'île à l'autre le traverse à peu près à égale distance des deux côtes, et vient se terminer un peu au Sud d'Antombouk (baie de *Diego-Soarez*) par la haute montagne d'Ambouitch, que les navigateurs désignent sous le nom de montagne d'Ambre. Les flancs de cette chaîne principale et les rameaux qui s'en détachent sont couverts de belles forêts. On y trouve plusieurs espèces de bois propres aux constructions navales : le takamaka, l'azigne, le nate, le faux gaïac, le saccoa, le copalier, et un autre grand arbre, de la famille des térébinthacées, que les indigènes nomment *rami* et qui fournit la gomme-résine élémi.

Des deux versants de la chaîne médiane partent de nombreux cours d'eau, qui se rendent, par une pente presque toujours rapide, au fond des baies dont les deux côtes sont découpées. Leur volume s'accroît avec l'étendue de terrain qu'ils parcourent, et on les trouve par conséquent plus considérables à mesure qu'on avance davantage vers le Sud. A la côte ouest, débouchent les petites rivières Ankara, Mahavavi et Sambéranou. La première prend sa source à l'Est et dans le voisinage d'Ambatouzah', entre dans la vallée qui sépare cette montagne de celle de Béran'za, passe tout près et au-devant de l'entrée souterraine du *trou de Tsimiare*, et va se jeter à la mer à la hauteur de Nossi-Mitsiou. La seconde débouche à dix ou onze milles plus au Sud; et la dernière,

dans la baie de Passandava. Les bords de la baie d'Ancouala ou d'Ambatou (baie *Chimpékie* d'Owen) sont en outre sillonnés par un grand nombre de petits cours d'eau qui rendent très-marécageux le terrain environnant cette baie.

Sur tout le développement de côtes que donne au pays d'Ankara sa situation extrême, il existe des baies vastes, bien abritées, et pouvant pour la plupart recevoir les plus grands navires : ce sont, du côté de l'Est, à partir de la limite sud du territoire, Vohémare, Audravine, Manguerévi (port *Leven* d'Owen), Loukez, Lingvatou (baie *de Rigny*) et Antombouk; puis, après avoir doublé le cap d'Ambre, du côté de l'Ouest : Ampanhassi (baie *Jenkinson*), Ambavani-Bé (port *Liverpool*), Ansatzé, Ampongue-ara (port *Chancellor*), et un grand nombre d'anses et de criques.

Du même côté, et à peu de distance du rivage, gisent plusieurs groupes d'îlots et petites îles, au milieu desquels se distinguent par leur importance relative les îles dites Nossi-Ara, Nossi-Lava, Nossi-Mitsiou, Nossi-Fâli, Nossi-Comba et Nossi-Bé. Le groupe désigné sous le premier nom n'a d'autre intérêt que celui de la pêche lucrative qu'y font les naturels : la tortue à écaille abonde au milieu des îlots qui le composent, et c'est de là que lui vient son nom (*Nossi Ara* signifie île de l'Écaille). Toutes les autres îles citées ensuite ont été explorées par M. le capitaine de corvette Jehenne, qui en a donné une description à laquelle je ne pourrais rien ajouter[1] : Nossi-Bé est d'ailleurs la seule qui ait quelque importance.

CHAPITRE II.

Nossi-Bé est une dépendance d'Ankara. — Religion et superstition des Sakalaves.— Leurs lois pénales.— Leur système militaire.— Baies de Passandava et d'Ambavatoubé.

C'est à tort que, dans ces dernières années, Nossi-Bé a été considérée par nous comme une dépendance du territoire sakalave. Lorsque Tsiouméïk la fit comprendre dans les pays dont elle

[1] Voir le numéro des Annales maritimes de mars 1843 (2e partie, *Sciences et arts*).

concédait la souveraineté à la France, Tsimiare en revendiqua, avec raison, je crois, la propriété. Mais comme il ne disputait à Tsiouméïk le droit de nous céder cette île que pour nous la donner lui-même, on ne prit pas la peine de trancher la question entre les deux contendants. Nossi-Bé fut mentionnée dans le traité passé avec Tsimiare, comme elle l'avait été dans celui fait précédemment avec la reine sakalave, et nous la reçûmes ainsi de tous les deux à la fois. Au point de vue politique, peu importe donc maintenant de quel côté était le droit réel; cette question ne peut plus être agitée que dans un intérêt historique, et c'est seulement dans ce sens que je me suis préoccupé de sa solution.

Eh bien! malgré les apparences et l'état de choses existant quand, en 1839, M. Passot arriva dans cette île, Nossi-Bé m'a paru devoir être comprise dans le territoire d'Ankara. Géographiquement parlant, le moindre doute ne saurait exister à cet égard, puisque l'île gît sur la côte de ce pays et en dehors du prolongement de la limite qui le sépare du royaume de Bouéni; mais il paraît que, politiquement aussi, elle formait une dépendance d'Ankara, car Bényowski qui, comme on sait, était établi dans le pays des Sambarives, limitrophe de celui des Antankares, dit dans ses mémoires qu'il envoya à Lambouine, roi du Nord, les sieurs Mayeur et Corbi pour acheter de ce chef, l'île dite Nossi-Bé; ce que ceux-ci avaient fait après avoir conclu avec lui un traité d'alliance. La chute de l'établissement de Bényowski empêcha sans doute de donner suite à cette négociation; Nossi-Bé continua donc d'appartenir aux Antankares, qui composaient presque seuls la faible population qui s'y trouvait alors. Quand Radama entreprit de soumettre la partie nord de Madagascar à son autorité, Nossi-Bé devint un lieu de refuge pour tous les chefs de cette partie, qui, forcés de céder à leur puissant adversaire, préférèrent quitter leur pays plutôt que de se soumettre; et sa population se trouva par suite composée d'Antaïvongous, de groupes de diverses tribus des Sambarives, d'Antankares et surtout de Sakalaves de Bouéni. Enfin, lorsque plus tard Tsiouméïk et les débris de son peuple, contraints d'abandonner la Grande Terre, se réfugièrent sur Nossi-Bé, les Sakalaves s'y trouvant de beaucoup plus nombreux que tous les autres groupes de population qui y étaient établis, leurs chefs exercèrent tout d'abord, par droit du plus fort, une influence qui se transforma bientôt en une autorité réelle. C'est ainsi qu'on a été conduit à voir en Tsiou-

méik la souveraine de l'île, et à considérer celle-ci comme pays sakalave.

Aujourd'hui, malgré les nombreuses émigrations qui ont eu lieu des provinces du Nord à Nossi-Bé, la population sakalave y est encore de beaucoup la plus nombreuse, et ce sont les mœurs et coutumes de cette peuplade qui y dominent, c'est-à-dire celles de presque toutes les populations dont j'aurai à parler dans le cours de ma relation : pour la faire connaître sous ce rapport, il me suffirait donc de raconter, une fois pour toutes, les mœurs et coutumes des habitants de Nossi-Bé. Mais cette tâche a été déjà presque complétement remplie par M. Noël, dont j'ai souvent mentionné le travail [1], dans ma première partie : si j'ai cru devoir le critiquer sur plusieurs points d'histoire et de géographie, j'ai signalé avec le même esprit d'impartialité d'autres parties de son livre comme contenant des détails aussi exacts qu'intéressants, et il en est ainsi de toutes celles qui ont trait aux mœurs publiques et privées des Sakalaves. En parler ici, ce ne serait que répéter en d'autres termes, et sans pouvoir dire mieux que lui, ce qu'il a déjà publié : je me bornerai donc à ce qui me paraît utile pour compléter son œuvre.

Religion et superstitions. — Les Malgaches ont-ils ou non une religion? Telle est la question que plusieurs voyageurs se sont posée : les uns ont répondu affirmativement, les autres ont émis une opinion contraire. Si l'on doit entendre par religion le lien d'amour et de charité qui unit les hommes entre eux au nom de Dieu, je serai de l'avis des derniers; mais si l'on donne à ce mot un sens moins élevé; si l'on veut exprimer, en l'employant, un culte rendu en commun à une ou plusieurs divinités, un respect plus ou moins superstitieux pour les objets de ce culte, une croyance aveugle à certains mystères, je dirai, avec les premiers, que les Malgaches ont certainement une religion. Il est incontestable, en effet, qu'ils admettent tous l'existence des deux principes dont le dogme est généralement répandu dans l'Orient : ils croient, en outre, à d'autres êtres invisibles auxquels ils attribuent le pouvoir de les protéger ou de leur nuire, et pour se les rendre favorables ils leur offrent des sacrifices. Sans avoir des idées bien définies sur l'âme, comme principe immatériel survivant à l'enveloppe charnelle de l'être humain, ils admettent

[1] Recherches sur les Sakkalava.

cependant pour celui-ci une autre existence : ils parlent souvent d'une longue corde d'argent au moyen de laquelle les esprits descendent sur la terre, et par laquelle aussi ceux des morts remontent dans l'air auprès du Dieu de la vie, où ils attendent qu'il les renvoie dans d'autres corps. Leur croyance à une vie extra-mondaine se manifeste encore par l'habitude qu'ils ont d'invoquer les âmes de leurs ancêtres, les suppliant d'intercéder pour eux et de les inspirer.

Plusieurs personnes qui ont écrit sur Madagascar ont avancé que l'on retrouvait chez les habitants de cette île beaucoup de coutumes judaïques ; mais cette assertion est loin d'être justifiée par les faits. En certaines provinces, où des colons arabes sont venus jadis s'établir, et où il existe encore de leurs descendants, ceux-ci, dont l'aspect physique diffère souvent très-peu de celui des indigènes, observent bien quelques pratiques défigurées de la religion de Mahomet, comme, par exemple, la circoncision, l'abstinence du porc, et l'usage de ne manger que des animaux tués par des individus de leur caste ; mais les indigènes ne se conforment pas à ces deux dernières règles, et, quant à la circoncision, qui est, il est vrai, pratiquée dans toute l'île, ils ne la rattachent, du moins maintenant, à aucune tradition religieuse ou historique. Les habitants de Sainte-Marie et de la côte voisine, qui ont été regardés par quelques voyageurs comme issus de Juifs, n'ont, à part cette dernière coutume, aucun usage particulier qui puisse donner quelque crédit à une telle conjecture; on ne trouve chez ces habitants, quoiqu'on l'ait prétendu, ni les traditions de Noé, d'Abraham et de Moïse, ni la solennisation du sabbat : il n'y a pour eux, de même que pour tous les Malgaches, entre les jours, aucune autre distinction que celle des jours heureux ou malheureux, dont la répartition est aussi variable dans le temps que leur influence peut l'être sur les divers ordres de faits.

Le peu d'accord qui existe entre les voyageurs sur la croyance religieuse des Malgaches provient sans doute de ce qu'il est assez difficile de la démêler, toujours enveloppée qu'elle est de superstitions et de pratiques plus ou moins extravagantes. Mais il résulte positivement des prières qu'ils prononcent dans certaines cérémonies, et des sentiments ou des intentions manifestées par celles-ci, qu'ils reconnaissent deux principes présidant au gouvernement du monde, en outre d'autres génies y ayant une part

spéciale ; qu'à tous ces êtres supérieurs ils rendent un culte ; qu'ils révèrent leurs ancêtres et professent la plus grande vénération pour les tombeaux ; enfin qu'ils croient à la métempsycose, et ne sont même pas étrangers au dogme des peines et des récompenses ; car ils disent que les âmes des justes reviennent en d'autres corps humains, tandis que celles des méchants prennent la forme d'animaux immondes, tels que caïmans, serpents, etc.

Chez quelques peuplades, l'idée que se font les indigènes des êtres auxquels ils adressent leur culte n'est représentée par aucune image ni par un signe quelconque ; chez d'autres, il existe des idoles dont la composition est des plus bizarres, fétiches informes où l'on chercherait vainement à découvrir un symbole. Je ne sache pas que les Sakalaves aient d'idoles nationales.

Ainsi que chez tous les peuples sauvages, les coutumes superstitieuses sont très-nombreuses à Madagascar ; mais il est impossible à un Européen de les connaître toutes, parce que les Malgaches se cachent ordinairement de lui pour les accomplir. Dans toutes les provinces, on trouve des individus qui, outre le métier de médecin, exercent aussi celui de devin : les Sakalaves les nomment *Ampisikidi*. Ces fourbes ont la plus grande influence sur l'esprit des autres indigènes, et en obtiennent tout par la crainte qu'inspire leur pouvoir supposé. Il n'est guère d'affaires qu'on entreprenne sans les consulter. S'agit-il, par exemple, de livrer une bataille, de conclure un traité, de faire un voyage, ou d'accomplir tout autre acte, même peu important, soit général, soit individuel, ce sont eux qui décident de l'opportunité et de la convenance de la chose projetée, en indiquant si tel jour est heureux ou malheureux, c'est-à-dire favorable ou non pour l'exécuter. Ils prédisent l'avenir, jettent des sorts et vendent des talismans auxquels ils attribuent des effets surnaturels.

Les Sakalaves, qui ne le cèdent en crédulité ni en craintes superstitieuses aux autres insulaires, font un grand usage de ces amulettes ou talismans, et les nomment *fanfoudi*. Ils leur croient toutes sortes de vertus, même celle de faire connaître ce qui doit arriver : car, là aussi, l'homme a la ridicule manie de vouloir soulever le voile épais qui lui cache l'avenir ! Ces talismans sont portés au cou au moyen de colliers ou de cordons, et quelquefois suspendus à d'autres parties du corps. Ils n'ont aucune valeur intrinsèque : ce sont des morceaux de jeunes bam-

bous ou de petits sachets de peau renfermant divers objets, comme graisses, petites pierres, papiers couverts de signes cabalistiques, etc. : les uns préservent de la foudre ou bien de telle maladie ; d'autres garantissent des maléfices des sorciers, que les indigènes craignent beaucoup ; il en est aussi pour se faire aimer des femmes, pour voyager sans accident, etc. Les amulettes de guerre, nommées *sampé*, sont des bouts de cornes de bœuf, quelquefois artistement travaillées et garnies en argent, suivant les moyens ou le rang du propriétaire : ces bouts de cornes contiennent des drogues auxquelles les Sakalaves croient la propriété de rendre invulnérables ceux qui s'en servent. On rencontre à ce sujet chez tous les indigènes les idées les plus burlesques : le voyageur Dumaine raconte qu'il a vu un Malgache prendre de la râpure du bec d'une poule couveuse pour mieux ajuster un coup de fusil. Quand les Sakalaves ne portent pas leurs talismans sur eux, ils les placent soigneusement dans une petite boîte, et les graissent de temps en temps avec une huile aromatique.

Tout innocentes que sont en apparence ces coutumes superstitieuses, elles donnent lieu très-souvent aux actes les plus révoltants, et peuvent coûter la vie ou la liberté à bien des malheureux qui n'ont eu d'autre tort que de partager eux-mêmes une absurde confiance. Un homme absent est-il inquiet de ce qui se passe chez lui, il met un *fanfoudi* sous sa tête pendant son repos, convaincu qu'il en apprendra ce qu'il désire savoir. Son imagination, frappée de cette idée, travaille dans la nuit ; les soupçons jaloux ou les craintes qui étaient en lui sont le sujet de ses rêves, et il s'éveille le matin, persuadé de la vertu de son talisman et de la réalité de toutes les visions qu'il a eues pendant son sommeil. Si malheureusement ses songes lui ont montré sa femme infidèle ou telle personne voulant lui causer quelqu'autre dommage, il ne manquera pas, à son retour, d'accuser celui qu'il croit coupable, et, pour peu qu'il ait d'influence, il parviendra probablement à lui faire prendre le tanguin : on a vu souvent des personnes victimes d'accusations aussi peu fondées.

Lorsqu'un talisman n'a pas produit les résultats que le porteur en attendait, le devin qui l'a livré se met à l'abri des reproches par un argument assez semblable à celui qu'emploient nos médecins quand le remède prescrit par eux n'a pas eu l'effet

désiré : l'Ampisikidi dont la science s'est trouvée ainsi en défaut prétend que le possesseur du talisman a commis quelque action qui a détruit le charme. Les fabricateurs de fanfoudi ont, d'ailleurs, de grandes chances pour avoir toujours raison aux yeux de leurs crédules clients, puisque, dans la plupart des cas, leur magique pouvoir est employé à prévenir des maux ou des dangers imaginaires.

Au nombre des pratiques superstitieuses des Sakalaves, il faut mettre l'habitude qu'ils ont de se barbouiller avec une pâte blanche faite d'une terre crayeuse très-commune à Madagascar, et à laquelle on attribue dans toute l'île une propriété médicale. Ils s'en servent, eux aussi, comme d'un topique; mais l'usage qu'ils en font a, le plus souvent, une autre cause : craignant singulièrement l'esprit mauvais, ils cherchent, par tous les moyens qu'ils peuvent imaginer, à se mettre à couvert de sa malice; et quand ils se persuadent qu'ils doivent le trouver sur leur passage, ils tracent sur leur visage trois lignes de cette pâte blanche : une au milieu du front, et une autre de chaque côté, entre la joue et l'oreille.

La croyance aux jours heureux et malheureux, répandue chez tous les Malgaches, porte les Sakalaves à s'abstenir de toute affaire pendant certains jours qu'ils nomment *fâli ;* ils n'oseraient alors sortir de leur case ni entreprendre la moindre chose ; et si un étranger se présente à l'entrée d'un village pendant l'un des jours que le chef de l'endroit regarde comme *fâli*, on le prie de rester en dehors et à quelque distance jusqu'au lendemain.

Lois pénales et jugements. — Les actes considérés comme crimes ou délits, ainsi que les lois qui président à leur répression, sont à peu près les mêmes pour toutes les peuplades de l'île, et se conservent par tradition orale. Chez les Sakalaves, les individus particulièrement chargés de ce soin sont nommés *Ampiassi-firazanga*, et les lois ou coutumes elles-mêmes, *fitera.*

Les principaux faits que la loi sakalave reconnaît comme crimes ou délits sont : la sorcellerie, la profanation des tombeaux, le meurtre sous toutes ses formes, le vol, les voies de fait envers un homme libre, la calomnie, l'adultère et l'insolvabilité.

Les peines applicables aux délinquants sont : la mort, l'esclavage et l'amende.

Les causes, soit civiles, soit criminelles, sont jugées en kabar

par un jury de notables pris dans la classe même de l'accusé. L'information s'établit ordinairement par témoignage et par serment. Le témoignage est une déclaration pure et simple, relative aux faits du procès. Le serment est une imprécation portée conditionnellement contre une personne qu'on cite, et par laquelle on rend en quelque sorte cette personne responsable de la vérité de ce qu'on avance. La formule usitée est celle-ci : « Si ce que je dis est faux, que tel individu soit écrasé par la foudre! » ou bien : « qu'il soit changé en tel animal ! » Ce serment a d'autant plus d'influence sur les juges, que la personne sur laquelle porte l'imprécation est plus puissante, car il doit alors attirer bien plus de dangers sur son auteur. S'il est reconnu que celui-ci a fait un faux serment, il devient l'esclave de la personne par laquelle il a juré.

Les parties sont tour à tour entendues devant le jury, et cherchent à démontrer, soit par des faits soit par des raisonnements, l'une, la vérité de son accusation, l'autre, son innocence. Toutes les fois que l'une d'elles affirme une chose par serment, l'autre, si elle nie, doit aussi jurer pour appuyer sa dénégation. A chaque preuve évidente fournie par l'accusateur, les juges mettent dans un vase un petit morceau de bois; à chaque témoignage en faveur de l'accusé, ils déposent un objet semblable dans un autre vase : puis, les débats étant clos, on compte le nombre de preuves pour et contre, représenté par celui des morceaux de bois contenus dans chaque vase, et le jugement est rendu à l'avantage de la partie pour laquelle ce nombre est le plus grand.

Si l'information, établie par témoignage et par serment, n'a pas suffi pour édifier complétement la conviction des juges, et que l'accusé nie absolument le délit qu'on lui impute, on en vient alors aux épreuves judiciaires. Assez analogues, quant au but, à celles employées au moyen âge en Europe, sous le nom de *jugement de Dieu,* ces épreuves sont faites chez les Malgaches par l'eau, par le feu ou par le poison. L'épreuve par le poison, qui, je crois, est la seule en usage chez les Sakalaves, s'opère au moyen d'un suc vénéneux que contient le noyau d'un fruit appelé *tanguin,* du nom de l'arbre qui le produit. Quoique ce suc soit un poison assez violent pour donner promptement la mort, il peut, administré à la dose convenable, être rejeté ou digéré, et ne causer qu'une souffrance plus ou moins grande.

Quand l'accusé est soumis à l'épreuve du tanguin, l'accusa-

teur, s'il n'est d'une classe supérieure à la sienne, doit aussi subir cette épreuve, et, dans ce cas, le jugement est rendu en faveur de celui des deux qui a le moins souffert du poison. Dans le cas contraire, l'opinion des juges se forme d'après la manière dont le patient supporte l'épreuve, appréciation qui est sans doute influencée par les préventions existant déjà pour ou contre lui dans leur esprit, à la suite de l'information.

Si l'innocence de l'accusé demeure prouvée par le témoignage et le serment seuls, l'accusateur doit lui payer une forte indemnité; mais lorsque c'est par l'épreuve judiciaire, et que l'accusateur est d'une classe inférieure à celle de l'accusé, il devient l'esclave de ce dernier; s'ils sont tous les deux de la même classe, l'accusateur est condamné à la peine qui aurait atteint l'accusé au cas où celui-ci eût été reconnu coupable.

Si la culpabilité de l'accusé est reconnue, le jury lui applique la peine assignée par la loi au crime ou délit qu'il a commis.

La sorcellerie et la profanation des tombeaux entraînent toujours la peine de mort.

L'individu coupable de meurtre ou d'empoisonnement est ordinairement livré aux parents de la victime, qui peuvent ou le tuer, ou le réduire à l'esclavage, ou le forcer à payer une forte amende en argent et en bœufs, selon qu'il est d'une classe inférieure, égale ou supérieure à la leur.

Le vol est puni par l'esclavage, s'il est de quelque importance, et par une amende du double de la valeur de l'objet volé, si cet objet est de peu de prix.

Un Sakalave surpris avec la femme d'un autre devient l'esclave du mari ou lui paie une forte amende; le délit est considéré comme bien plus grave si la conversation criminelle a eu lieu sous le toit conjugal, et alors aussi le mari a le droit de tuer l'offenseur s'il le prend en flagrant délit. Si l'adultère a été commis avec la femme d'un chef, le coupable est punissable d'une très-forte amende en esclaves ou de la perte de la vie.

Le débiteur qui ne s'acquitte pas au terme convenu est condamné à payer le double de sa dette, et l'on fixe un nouveau terme pour l'acquittement total; s'il ne peut ou ne veut alors payer son créancier, celui-ci s'empare de lui ou de l'un de ses proches parents, ou d'un certain nombre de ses esclaves, qu'il garde jusqu'à ce que l'autre se soit libéré de ses obligations envers lui.

Quiconque a manqué au respect dû aux ancêtres d'un autre, est condamné à lui payer une amende proportionnée à l'insulte.

Si un esclave a commis quelque crime ou délit qui le mette sous l'action de la justice, et qu'il prenne la fuite, son maître est tenu de le représenter au procès et d'en subir toutes les conséquences, à moins qu'il ne se désiste de son droit de propriété sur ledit esclave, en faveur de la partie civile.

Tout fait qui peut causer un dommage matériel ou moral à un individu de condition libre, emporte, pour celui qui en est l'auteur, et au profit de celui qui l'a éprouvé, une amende fixée par le jury, proportionnellement au dommage.

Épreuve du tanguin. — Le tanguin, ou *tanghé*, est un grand et bel arbre très-commun à Madagascar; il porte un fruit de forme oblongue, qui, arrivé a sa maturité, est de la grosseur d'une pêche et d'une couleur rougeâtre. Le suc de ce noyau, pris à une dose connue, a la propriété de coaguler le sang plus ou moins vite, en occasionnant d'affreuses convulsions et d'atroces souffrances.

Il est évident que le seul effet à espérer de son emploi dans les épreuves judiciaires devrait être, tout au plus, d'arracher un aveu au patient vraiment coupable, par les tortures que le poison lui fait éprouver; mais le superstitieux Malgache y attache une idée bien autrement absurde : il est persuadé que le tanguin, administré à quelque dose que ce soit, tuera infailliblement l'accusé s'il est coupable, et n'aura sur lui aucun mauvais effet s'il est innocent. Aussi, quoique les résultats de cette épreuve soient toujours funestes à ceux qui la subissent, voit-on les naturels s'y soumettre de bonne volonté, et souvent la demander eux-mêmes dans les plus légers différends, afin de prouver leur bon droit. Il faut dire, toutefois, que les individus chargés de préparer le tanguin, appelés par les Sakalaves *Ampi-tanguin*, ne jugent pas aussi aveuglément de ses effets, et qu'ils en raisonnent beaucoup mieux l'emploi; ils en connaissent les propriétés réelles, et savent bien, par exemple, que son action sera plus destructive si le suc a été pris dans tel fruit plutôt que dans tel autre, et dans chacun, au bout le plus près du germe plutôt qu'à l'autre extrémité : ils peuvent donc, pour les épreuves judiciaires, proportionner la dose qu'ils emploient à l'importance de l'affaire en litige ou à la gravité de la prévention. On

comprend d'après cela, que les biens, la liberté et même la vie de tout individu condamné à prendre le tanguin sont entre les mains de l'Ampi-tanguin; car le résultat d'une épreuve dépend bien plus de la conscience et de l'impartialité de celui-ci que du tempérament du patient ou de l'énergie que peut lui donner le sentiment de son innocence. Voici d'ailleurs comment on procède à cette lugubre cérémonie.

Lorsque le tanguin doit être administré à un individu, ses parents et ceux de l'accusateur vont trouver l'Ampi-tanguin, qui seul a le droit de conserver le fruit de ce nom, et doit lui-même avoir subi l'épreuve; ils fixent d'un commun accord le jour où aura lieu celle dont il s'agit. L'Ampi-sikidi est aussi consulté au sujet de l'endroit où l'accusé devra la subir. Celui-ci, quarante-huit heures avant de boire le fatal breuvage, se met en jeûne, et ne mange plus que du riz très-clair; puis, au jour convenu, le malheureux est conduit de grand matin à l'endroit désigné, accompagné seulement des parents des deux parties. Il se dépouille de ses vêtements et jure qu'il n'a employé aucun subterfuge pour neutraliser l'effet du breuvage qu'on va lui présenter. L'Ampi-tanguin prend un noyau de tanguin et en rappelle les divines propriétés : « Ceci, dit-il, est donné par Dieu aux hommes pour témoigner de leurs actions; il est infaillible et juste dans ses effets : l'innocent n'en a rien à craindre, mais il est mortel pour le coupable. » Il adresse aussi une prière à Zanahar, le souverain juge des actions des hommes, et lui demande que l'épreuve à laquelle il va présider ait ses effets ordinaires. Il frotte alors le noyau sur une pierre raboteuse, ou bien en râpe, par un moyen quelconque, une très-petite quantité qu'il dissout dans de l'eau; puis il demande à l'accusé s'il veut avouer le crime qu'on lui impute. Si la peur fait celui-ci y consentir, on le relâche, et il est de nouveau traduit devant le jury, qui prononce la peine réservée au crime ou délit avoué par lui. S'il persiste à se dire innocent, l'Ampi-tanguin lui fait avaler la dissolution qu'il a préparée. Après un temps dont la longueur varie selon le tempérament du sujet et la dose de poison que contenait le breuvage, des convulsions affreuses s'emparent du malheureux, ses traits se décomposent, ses muscles se contractent, et il expire souvent dans des tourments horribles. S'il ne succombe pas avant le terme voulu, et qu'à l'effet produit sur lui on juge qu'il est innocent, il est reconduit à sa propre maison

au milieu des danses et aux cris d'allégresse de ses parents et amis; mais il s'en ressent ordinairement pour tout le reste de ses jours, et traîne une existence misérable, en proie aux convulsions et au vertige, sinon à l'imbécillité.

Cette manière d'administrer le tanguin est ordinairement employée pour l'épreuve judiciaire; mais il est des cas où on l'emploie plutôt à titre de supplice que d'épreuve : par exemple, lorsqu'il s'agit d'empoisonnement ou de sortilége, et qu'à tort ou à raison de fortes préventions s'élèvent contre l'individu qui en est accusé. Alors, le prévenu est enfermé dans une case et gardé à vue; il y a défense expresse de lui donner aucun aliment et de lui laisser voir qui que ce soit, pas même ses plus proches parents. Au bout de deux ou trois jours, on le tire de sa prison pour le conduire au lieu où il doit boire le tanguin: c'est toujours quelque endroit écarté au milieu d'un bois solitaire. Le breuvage préparé pour lui est si fortement dosé en poison qu'il est presque impossible qu'il n'y succombe pas; d'ailleurs, s'il arrivait qu'au bout de quelques heures le poison n'eût pas produit l'effet attendu sur le patient, les assistants se jeteraient sur lui et l'assommeraient. Son corps, privé de sépulture, est abandonné aux chiens et aux oiseaux de proie.

Le plus grand mal inhérent à cette absurde coutume est dans les abus qu'elle peut engendrer. Il arrive, en effet, très-souvent que par des motifs indépendants de toute culpabilité on s'en sert à l'égard de quelqu'un, comme un sûr moyen de lui ôter la vie: que le souverain du pays, ou seulement le chef d'un village, auquel revient de droit une grande part des biens de toute personne morte dans l'épreuve du tanguin; que l'un ou l'autre, dis-je, veuille, soit par cupidité, soit par quelque raison politique, se défaire de tel ou tel individu, il le fera accuser d'un crime quelconque, et condamner à subir l'épreuve judiciaire; l'Ampi-tanguin, toujours à la dévotion du chef, et ayant lui-même part aux dépouilles des victimes de son ministère, augmentera la dose du poison, et l'épreuve deviendra ainsi pour le patient un horrible supplice, dont la mort doit être la fin inévitable.

Quelquefois l'épreuve du tanguin s'opère d'une manière qui, pour être plus innocente dans ses résultats, n'en est ni moins inhumaine ni moins absurde: au lieu de l'administrer aux personnes en cause, on fait boire le breuvage, préparé comme de

coutume, à des chiens ou à des poulets; et, selon l'effet absolu ou comparatif produit sur eux par le poison, les personnes que ces animaux représentent sont déclarées innocentes ou coupables.

Système militaire. L'art de la guerre est encore dans l'enfance à Madagascar, même chez les Hôvas, que des hommes exagérés ou de mauvaise foi ont représentés comme capables de lutter contre des troupes européennes. Les Sakalaves n'ont dû la supériorité militaire qu'ils ont eue longtemps sur les autres peuplades de l'île, qu'à leur intrépidité et au grand nombre d'armes à feu qu'ils possédaient. L'usage de fortifier les villages n'existait pas chez eux; trop puissants pour qu'on vînt les attaquer sur leur territoire, ils négligeaient cette mesure de sûreté, nécessaire surtout pour la guerre défensive. Aujourd'hui encore, leurs villages, généralement très-irréguliers et composés de mauvaises cases en feuilles de ravenal et bambous dans le Bouéni, en feuilles de latanier et bambous dans le Ménabé, ne sont entourés ni de fossés ni de palissades.

Les Sakalaves marchent toujours armés : les armes dont ils se servent sont la sagaïe et le fusil. Un fusil est pour eux un objet des plus précieux; ils aiment à en faire parade et en ont un soin très-grand; ce soin s'exerce principalement sur les parties en fer, qu'ils tiennent toujours brillantes et parfaitement polies. Leur équipement se compose d'une poudrière, portée en bandoulière, et d'un ceinturon en cuir; la poudrière est faite d'une corne de bœuf, souvent ornée de plaques d'argent; au ceinturon est attachée une espèce de giberne dans laquelle ils mettent des bourres et quelques chiffons pour l'entretien de l'arme; des balles percées à leur diamètre, et enfilées une à une ou plusieurs à la fois, sont symétriquement suspendues à ce ceinturon. Ils mettent toujours plusieurs balles dans leur fusil, avec une quantité de poudre en proportion, de telle sorte que la charge n'occupe pas moins de cinq à six pouces du canon.

Lorsque la guerre est résolue, ce qui a lieu d'après la décision d'un kabar, tout homme, libre ou esclave, devient soldat, s'il n'en est empêché par son âge ou par des infirmités. Il prend, en outre de ses armes, quelques munitions et un peu de riz, et se rend au lieu du rassemblement. Une fois en campagne, les Sakalaves n'observent aucun ordre de marche. Le peu de provisions qu'ils avaient emportées étant épuisées, ils vivent de rapine tant qu'ils sont sur leur territoire; arrivés sur celui de l'en-

nemi, c'est aux dépens de ses plantations : les villages qu'ils rencontrent sont alors pillés et incendiés. Le moindre obstacle arrête souvent leur marche pendant plusieurs jours : s'ils ont une rivière à traverser, ce qui arrive fréquemment à Madagascar, ils tâchent de se procurer des pirogues ou fabriquent des espèces de radeaux sur lesquels ils passent successivement; mais ils préfèrent encore rechercher les endroits guéables. Quand ils sont arrivés près de l'ennemi, ils se plaçent autant que possible sur une éminence, ou se couvrent d'un bois, ou enfin se retranchent derrière une rivière ou un marais pour éviter une surprise.

C'est à l'Ampi-sikidi ou devin qu'il appartient de fixer le jour d'une bataille; c'est lui qui désigne les jours heureux et malheureux, et l'on ne décide rien sans le consulter. On a recours aussi à diverses pratiques superstitieuses pour effrayer l'ennemi et le rendre lâche au combat.

Quand le jour de l'action est arrivé, les Sakalaves s'avancent confusément vers leurs adversaires, en s'étendant le plus possible; si ceux-ci ne croient pas devoir en venir aux mains, et ne sortent pas de leurs retranchements, la journée se passe alors en vaines provocations et en propos insultants de l'autre part. Si l'ennemi accepte le combat, les deux partis, après avoir échangé quelques coups de fusil, s'attaquent tumultueusement en poussant de grands cris : celui des deux qui tient bon quelques instants et tue quelques hommes à l'autre est presque certain de la victoire. Les Sakalaves n'ont aucune idée d'une retraite régulière, et s'ils sont contraints de céder le terrain, la fuite la plus précipitée est leur seule ressource pour échapper à un ennemi victorieux.

Après un combat où ils ont eu l'avantage, rien n'est comparable à leur arrogance : il n'y a pas eu quelquefois plus de quatre ou cinq hommes tués dans l'affaire, mais les armes de chaque combattant n'en sont pas moins teintes de sang, en témoignage de sa bravoure.

S'ils ont été porter la guerre au dehors, et qu'ils aient eu du succès, ils rentrent chez eux au bruit des chants et des danses de leurs familles, étalant avec orgueil leur butin, et suivis des captifs qu'ils ont faits. S'ils sont attaqués chez eux par des forces supérieures aux leurs, ou que, surpris par les agresseurs, ils n'aient pu se rassembler en assez grand nombre pour opposer de la résistance, ils se réfugient dans les bois et y restent, vivant de ra-

cines, jusqu'à ce que le canton ait été évacué par l'ennemi. Chacun revient alors au lieu qu'il habitait, mais il cherche souvent en vain, au milieu des cendres et des ruines, les débris de sa case, heureux encore si une partie de sa famille n'a pas été emmenée en esclavage.

Kabars. — Les Malgaches nomment *kabar* une assemblée générale présidée par les chefs ou les anciens du pays. C'est là que tout se décide : la guerre ou la paix, les travaux relatifs à l'agriculture, les procès, en un mot tous les actes qui intéressent la communauté. La manière de procéder dans ces kabars est à peu près la même chez toutes les peuplades, sauf les modifications qui résultent de la forme différente de leur gouvernement. Ces réunions ont ordinairement lieu en plein air, au pied de quelque tamarinier voisin du village ou sous un hangar consacré à cet usage. Toute la population a le droit d'y assister : en certaines circonstances cependant, quand l'entreprise qu'on veut y discuter doit rester secrète, l'assemblée se tient de nuit dans quelque endroit écarté, et on en éloigne avec soin tous ceux qui ne doivent pas y être admis. Pour les détails concernant les kabars chez les Sakalaves, de même que pour tous ceux relatifs à la vie publique et aux usages particuliers de cette peuplade, je ne crois pouvoir mieux faire que de renvoyer au travail de M. Noël, dans lequel ils sont exposés aussi complétement que possible. Je terminerai ce chapitre par quelques mots sur Nossi-Bé et les points de la Grande-Terre qui l'environnent.

Dans un travail spécial dejà publié[1], j'ai traité longuement des productions et du commerce de notre établissement; je rappellerai seulement ici que les premières consistent en riz, maïs, manioc, patate, et quelques légumes : haricots, pois et lentilles. Le riz est seul récolté en assez grande quantité pour fournir à l'exportation, qui, en 1842, se montait à environ 1,500 tonneaux (elle doit être maintenant du double au moins). Quelques essais ont déjà prouvé que les cultures les plus riches pourraient y être entreprises; mais, si l'on veut utiliser Nossi-Bé dans le sens que réclament nos intérêts politiques à Madagascar, il faut surtout, ce me semble, y diriger l'agriculture de façon qu'elle alimente sur les lieux le plus de population possible.

Nossi-Bé commande l'entrée de la grande baie de Passan-

[1] Voir la Revue coloniale d'octobre 1843.

dava, désignée sur les anciennes cartes sous le nom de *Mangaéli* ou *Massaéli*. Les bords de cette baie sont aujourd'hui déserts, mais autrefois il n'en était pas ainsi, et il paraît même qu'elle a été le siége d'un établissement arabe nommé Djada ou Tsada. Dans sa partie S. O. gît un petit groupe d'îles que les indigènes nomment Nossi-Mamouko ou Nossi-Télou (les trois îles) : entre elles et la Grande-Terre il y a un excellent mouillage, et sur le côté occidental du plus grand des îlots se trouve une anse dont les bords forment un quai naturel assez accore pour que des navires puissent s'y amarrer et rester à flot de basse mer. Il serait, on le comprend, très-facile d'y établir à peu de frais un quai de carénage. Sur le même îlot on trouve des vestiges d'habitations qui se rattachent probablement à l'occupation étrangère dont j'ai parlé. A la vue de ces ruines, d'une maçonnerie solide, il est facile de juger que les constructions auxquelles elles appartenaient, et dont les formes n'étaient pas dépourvues d'un certain art, ne furent pas élevées par les indigènes. Quelques détails d'architecture, restés intacts dans les pans de murs qui ont résisté aux injures du temps, donneraient à penser en effet qu'elles sont dues à des Arabes, ou à quelques groupes de ces Maures qui occupaient les côtes du Mozambique et du Zanguebar quand les Portugais s'y établirent. La tradition semble venir à l'appui de cette opinion; voici ce qu'elle raconte : « Pendant les guerres des Arabes d'Oman avec les Portugais, sous le règne de l'iman Séif-ben-Sultan-ben-Malek, qui chassa ces derniers de plusieurs points de la côte d'Afrique, des colons arabes abordèrent dans le fond de la baie de Passandava, où ils fondèrent le village de Tsada, et s'établirent aussi sur les îles Mamouko. Séif, toujours vainqueur, avait poursuivi les Portugais jusque sous les murs de Mozambique, leur principal boulevard; mais, son armée ayant été anéantie par l'explosion d'une mine que firent habilement jouer les assiégés, la terreur se répandit dans les colonies arabes éparses sur les côtes voisines, et Tsada fut abandonné. »

La baie de Passandava est comprise dans le royaume de Bouéni, qui s'étend de la rivière Sambéranou à la rivière Bâli. J'ai visité plusieurs points du Bouéni dont je donnerai la description dans le cours de mon récit; mais, avant de commencer cet itinéraire, je dirai quelques mots de la baie de Bavatoubé, qui n'y figurera pas, et que, eu égard à ses avantages nautiques et militaires, je ne puis pourtant passer sous silence.

Bavatoubé ou Ambavatoubé est située à la pointe extrême N. O. de l'île, à quinze milles dans le S. O. de Nossi-Bé. Cette baie offre un excellent mouillage pour les navires de tout rang, et, quoiqu'elle soit bien fermée, les mouvements d'entrée et de sortie y sont chaque jour rendus faciles par la régularité des brises de terre et de mer à certaines heures. Dans l'état actuel des choses à Bavatoubé, une flottille, ou même un bâtiment qui y relâcherait dans la saison sèche, n'y ferait que très-difficilement sa provision d'eau ; mais il paraît que là, comme en beaucoup d'endroits, l'art pourrait venir en aide à la nature, et qu'avec quelques travaux faciles on obvierait à cet inconvénient. Voici du moins ce qu'en dit dans un mémoire M. le commandant d'artillerie Gouhot, qui a exploré minutieusement cette baie et ses environs.

« Ceux qui ont exploré cette baie n'en ont pas fait assez ressortir l'importance. Ils ont mentionné dans leurs rapports qu'il n'y avait pas d'eau douce; alors, sans de plus longues réflexions, et tout en l'admirant sous plusieurs rapports, on a contesté son utilité. Ces officiers auraient dû remarquer que plusieurs gros ruisseaux, qui ont leur embouchure hors de la baie, passent si près d'elle qu'il ne faudrait que des canaux de peu d'étendue pour jeter abondamment l'eau dans le port. On peut du reste s'en procurer aussi au moyen de sources et de puits creusés à un mètre ou deux dans le sol, sur tous les points de la rade peu élevés au-dessus de la mer. D'ailleurs, dans un pays où il pleut quatre ou cinq mois de l'année, on ne manquera jamais d'eau si l'on établit de grandes citernes. »

Pour terminer, ajoutons à ce qui précède cet autre passage du mémoire du commandant Gouhot :

« La construction de forts, de batteries et de bâtiments y serait d'une exécution facile, car on trouve sur les lieux du sable, du corail, des moellons et des bois de toute dimension. »

Il y avait huit mois que nous étions à Nossi-Bé, et il n'en fallait certes pas tant pour épuiser tous les éléments d'activité et de distraction que ce séjour pouvait nous offrir. Or l'oisiveté est la pire chose du monde pour le marin ; il en souffre plus que des dangers ou des fatigues : heureux encore lorsqu'en s'abandonnant à ses rêves ou à ses souvenirs il peut trouver, dans le passé, des consolations, et, dans l'avenir, des espérances, qui le dédommagent du bonheur que le présent lui refuse. Telles

étaient alors, à bord, les ressources éphémères qui nous restaient. Ce fut donc pour nous tous une grande joie, quand nous vîmes arriver sur rade la corvette *la Fortune*, qui venait nous relever de la station. Les dispositions pour le départ furent bientôt faites, et trois jours après nous disions adieu à Nossi-Bé, mettant en oubli les heures d'ennui que nous y avions passées, pour ne nous rappeler que les choses qui nous avaient procuré des sensations agréables : merveilleuse faculté de notre nature, et que, dans sa sagesse, la Providence semble avoir donnée à tous les marins comme une grâce d'état!

CHAPITRE III.

Départ de Nossi-Bé. — Havre de Baramahamaï. — Iles Ambatou-Milai et Randza.

Le 23 août 1842, dès le matin, la corvette *la Dordogne* quitta Nossi-Bé, se dirigeant vers la pointe et les îles désignées sous le nom de Baramahamaï : je pensais que le havre de ce nom, qui n'est indiqué sur aucune carte[1], et que j'avais à visiter, n'en devait pas être éloigné. Il nous fallut louvoyer toute la journée pour sortir du golfe : le navire était fort mauvais voilier, et le soir il courait encore lourdement ses bordées en dedans des pointes, alors que la corvette *l'Héroïne*, partie en même temps que nous de la rade d'Hellville, disparaissait dans le N. O. de l'île de Sakatia. Bientôt la brise du large tomba comme à l'ordinaire; le calme lui succéda, et nous restâmes toute la nuit, sans gouverner, devant l'entrée d'Ambavatoubé. Ce fut seulement vers quatre heures du matin qu'une faible brise, ridant à peine la surface de l'eau, se leva de l'Est et nous permit de faire route. Nous rangeâmes alors lentement l'île de la Passe, que les naturels appellent Kakazou-Béravi, puis successivement les rochers Kyvounza et Ansouva; un peu plus tard nous aperçûmes du pont les parties les plus élevées des deux îlots Ambatou-

[1] Les recherches que j'ai faites depuis, au dépôt des cartes et plans de la marine, m'ont conduit à reconnaître que ce havre n'est autre que le port Moringambo des cartes et des manuscrits anciens.

Milaï et Randza[1], en dedans desquels je voulais mouiller le navire; enfin vers midi, après avoir encore subi le temps de calme qui précède le retour de la brise du large, nous laissâmes tomber l'ancre dans le chenal que forment ces îlots avec la Grande-Terre.

Le navire amarré, j'envoyai les petites embarcations sonder dans toutes les directions, afin de reconnaître les passes praticables pour prendre le large en cas de mauvais temps, événement d'ailleurs très-peu probable en toute saison dans ces parages : aussi mon intention était-elle de laisser *la Dordogne* mouillée en cet endroit, et d'aller avec la chaloupe reconnaître le havre que je voulais explorer. Cette embarcation fut donc aussitôt mise à la mer et disposée pour la course que je projetais.

En prévision de semblables expéditions, je l'avais, pendant notre séjour à Nossi-Bé, fait installer de façon à recevoir, au moment où il en serait besoin, un pont volant et un emménagement approprié au nouveau service auquel je la destinais. Ainsi transformée, elle devenait un bateau ponté, ayant roufle derrière, cambuse, logement d'équipage, cuisine et gaillard d'avant ; quatre espingoles brillaient sur son plat-bord et lui formaient une batterie barbette assez imposante ; enfin les quinze hommes qui la montaient alors pouvaient y vivre pendant plusieurs jours à l'abri des intempéries du climat, et de plus avec des garanties suffisantes pour leur sûreté, lorsqu'ils se trouveraient hors de portée des secours et de la protection de la corvette.

Le lendemain de notre arrivée, je partis au point du jour avec ma chaloupe, et fis route au Sud, longeant la côte jusqu'à l'entrée du havre. Nous trouvâmes cette entrée située à sept milles du lieu où était mouillée *la Dordogne,* et nous y donnâmes aussitôt. Une autre embarcation vint nous y joindre plus tard avec un officier, M. Bonachristave, que j'avais chargé de déterminer la position du port et de lever le plan de son entrée, pendant que j'en examinerais l'intérieur et les environs. Nous y passâmes deux jours ainsi occupés, et rejoignîmes le navire dans la nuit du 26 au 27.

Je n'ai que peu de choses à dire de cette localité, qui m'a paru sous tous les rapports, être dénuée d'intérêt. Le havre de Baramahamaï est un bras de mer fort étroit, dont les rives presque

[1] Ce sont les îlots désignés sous le nom d'îles Baramahomey sur la carte d'Owen.

droites n'offrent, à proprement parler, ni anses ni criques. Sa direction étant perpendiculaire à celle de la côte, on n'aperçoit son ouverture que lorsqu'on est arrivé vis-à-vis d'elle; encore faut-il ne pas être éloigné, car alors la coupure qu'elle forme dans les terres du premier plan disparaît lorsque celles-ci se projettent sur les terres plus hautes du fond du havre. En y entrant avec un navire, il faudrait ranger de préférence la rive gauche, qui a le plus d'eau; mais, une fois la première pointe doublée, on devrait revenir au milieu du canal.

Après avoir fait ainsi un peu moins d'un demi-mille, on trouve les plus grands fonds sur la rive droite dont les saillies sont alors accores; d'ailleurs les bancs qui s'avancent de quelques points de la rive gauche sont suffisamment indiqués par la couleur de l'eau.

A environ un mille et quart de l'entrée, le fond diminue jusqu'à trois et quatre brasses, et un banc de sable découvert à basse mer (c'était deux jours avant une quadrature) encombre le havre à sa partie la plus large, n'y laissant alors qu'un chenal d'une demie à un quart d'encablure de largeur, et d'une profondeur moyenne de trois brasses et demie.

A trois encablures de l'accore ouest de ce banc, et à la pointe N. O. du havre, le cours d'eau, qui jusque-là conserve une direction moyenne E. S. E. $\frac{1}{2}$ E., prend subitement celle du N. E. $\frac{1}{4}$ E., sur une étendue d'environ trois quarts de mille et avec profondeur de une brasse et demie à deux brasses dans le chenal; il tire en suite au N. $\frac{1}{4}$ N. E., sur une étendue à peu près égale à la précédente, et à moitié de laquelle la chaloupe resta échouée à basse mer. La largeur d'un bord à l'autre est en cet endroit de trois quarts d'encablure.

Le lendemain je profitai de la fin de la haute mer pour me porter à environ un mille et demi plus haut; dans ce nouveau trajet, je trouvai le cours d'eau plus sinueux et se rétrécissant graduellement. Le mouvement de flot y était toujours très-sensible, et l'eau encore très-salée, ce qui n'indiquait pas que des ruisseaux quelque peu importants dussent y affluer. Ne voyant aucun intérêt à aller au delà, je regagnai l'entrée du havre, où la coopération de la chaloupe était nécessaire pour les sondes.

L'aspect général du pays n'a rien d'attrayant: tout le fond du havre et son côté nord sont bordés d'une lisière profonde de palétuviers, à l'issue de laquelle on se trouve au pied de collines à

pente rapide, et dont le sol est extrêmement pauvre ou même dénué complétement de terre végétale. Pas un sentier ne sillonne ce terrain, constamment accidenté: il est très-boisé, mais d'arbres si chétifs et si rabougris, que dans tous ceux que j'ai vus on n'aurait pu se procurer un mât pour la chaloupe. Quelques coteaux voisins m'ont paru avoir été cultivés; les bois y avaient été brûlés, et la végétation y était différente de celle des autres points; il est probable qu'ils furent défrichés par quelques familles fugitives lors des deux premières invasions de Mouroun'sang par les Hôvas, en 1826 et 1831; mais ils étaient évidemment abandonnés depuis longues années. Au reste, à part ces indices de la présence momentanée de quelques individus, toute cette partie du pays semble n'avoir jamais été habitée.

Du côté du Sud, le havre est bordé de petites plages au delà desquelles le terrain est aussi très-escarpé. Devant deux de ces plages, en des endroits où les collines s'écartent un peu plus de la rive et y laissent un espace plat, on trouve, d'une part, des débris de cases, et, de l'autre, quelques restes, encore debout, d'une palissade en pieux très-élevés, assez forts et régulièrement façonnés. Cette palissade entourait la demeure de l'ex-roi du Bouéni, Andriansouli, qui se réfugia en ce lieu lors de la seconde invasion de Mouroun'sang, et en fit l'une de ses résidences après sa déchéance. Parmi les ruines du premier groupe, plus voisin de l'entrée, nous trouvâmes un fétiche grossièrement modelé en terre glaise, et représentant un homme ayant près de lui une vache ou un bœuf; un bloc informe lui servait de piédestal, et le tout était protégé par une enceinte de bambous dans laquelle on avait ménagé un passage.

Ces traces d'habitation ne me laissèrent aucun doute sur l'existence d'une aiguade dans les environs, mais nous ne pûmes la découvrir; seulement, au bas de l'une des ravines, le sol, très-humide, suintait, à la pression, et il était facile de voir qu'en y creusant un puits, on aurait certainement eu de l'eau [1].

Quoi qu'il en soit, le havre de Baramahamaï ne répond en rien à ce que promettaient les renseignements qui m'avaient été donnés. Je ne sais si, comme on l'a dit, il existe des cascades

[1] J'ai appris depuis qu'il existe une petite source dans la montagne qui domine ce point.

au-dessus de l'endroit où je me suis arrêté; je pense que la haute montagne boisée Andranoumisséra qui s'élève à une lieue de distance dans l'Est doit donner naissance à quelque ruisseau; mais, quand cela serait, je n'en verrais pas l'utilité, puisqu'on ne pourrait y aller prendre de l'eau qu'avec la plus grande difficulté. D'autre part, les bois des environs sont impropres à tout usage; et ceux qu'on songerait à exploiter sur les montagnes plus éloignées, eussent-ils quelque valeur, la nature du terrain en rendrait le transport au rivage extrêmement difficile.

On trouve, sur le côté nord du havre, des points où il y a assez d'eau, à la rive même, pour qu'on puisse y faire des quais d'abatage; mais on ne fonde pas un port de carénage en un lieu par cela seul qu'on y trouve une profondeur d'eau convenable; et, quand toutes les facilités pour le créer se trouveraient à Baramahamaï, on devrait encore s'abstenir d'une pareille entreprise, eu égard aux inconvénients de cette localité, qui doit être fort malsaine, qui n'a pas de rade, pas d'aiguade, et qui, environnée de véritables ports à moins de six lieues au Nord comme au Sud, ne saurait en aucune circonstance attirer le moindre bateau.

Aux abords de l'entrée du havre, sur la ligne est et ouest, la route est saine; mais dans le N. O. et le S. E. il y a quelques hauts-fonds : dans la première de ces directions, l'accore du banc, qui est à environ huit milles de l'entrée, m'a paru douteuse : on ne devra donc pas la couper avec un grand navire sans avoir une bonne vigie.

Nous arrivâmes à bord dans la nuit du 26 au 27. Pendant mon absence, les îles Ambatou-Milaï et Randza avaient été visitées par les officiers du bord. Elles sont basses, incultes et très-petites. On n'y rencontra personne; mais les feux éteints dont on trouva çà et là les débris charbonnés et les cendres, sur Ambatou-Milaï, indiquaient qu'elle était fréquentée par les indigènes. Il en est sans doute pour ces deux îlots comme pour ceux qui se trouvent sur plusieurs points de la côte ouest : les habitants du littoral s'y transportent à certaines époques de l'année et y séjournent pour faire la pêche, occupation à laquelle la plupart d'entre eux se livrent avec passion. Randza n'est qu'un long banc de sable, à peine élevé au-dessus du niveau des plus hautes eaux, et recouvert de mangliers. Ces deux îles gisent sur un même plateau de corail dont elles sont comme les points culminants, et ce plateau forme lui-même l'extrémité nord d'un banc de même nature qui s'étend

dans le S. S. O., à des profondeurs très-inégales, jusque vers l'entrée de la baie de Mouroun'sang.

C'était sur cette baie que je devais me diriger après avoir reconnu le havre de Baramahamaï. Le 27 au matin, j'ordonnai les dernières dispositions d'appareillage, et, à la faveur d'une petite brise d'Est qui se fit sentir dans la matinée, *la Dordogne* quitta son mouillage et prit le large, en passant au Nord des îles dont j'ai parlé en dernier lieu.

CHAPITRE IV.

Arrivée à la baie de Mouroun'sang. — Visite au gouverneur. — Abords de la ville. — Communications officielles. — Défiance dont nous sommes l'objet. — Relations avec le gouverneur.

En faisant route d'Ambatou-Milaï pour la baie de Mouroun'sang et gouvernant du S. S. O. $\frac{1}{2}$ S. au S. $\frac{1}{4}$ S. O., à peu près sur la pointe ouest de l'île Karakadzouro, le navire passa au-dessus de plusieurs pâtés de corail où il n'y avait que six et cinq brasses d'eau. En outre de la vigie des barres, nous étions précédés d'un canot sondeur, et en embardant par instants, selon leurs indications, nous évitâmes d'autres bancs où il paraissait y avoir moins de fond encore : c'était au moment de la basse mer, la veille d'une quadrature. Par suite des précautions obligées dans ces circonstances, nous n'arrivâmes que vers huit heures du soir devant la baie. Je fis jeter l'ancre en dedans de Karakadzouro pour passer la nuit, et le lendemain, avec la brise du large, nous allâmes prendre le mouillage de la ville (baie *Rafala* d'Owen).

J'envoyai aussitôt un officier présenter mes compliments au gouverneur Rabémila, lui annoncer ma visite pour le jour suivant, et lui demander l'heure à laquelle il lui plairait de me recevoir. Cet officier était aussi porteur d'une lettre rédigée dans le sens de ses instructions, pour le cas où on ne lui permettrait pas de monter au fort ; mais on ne le mit pas dans la nécessité de s'en servir. Le gouverneur me fit remercier, et proposa onze heures du matin pour l'instant de la visite annoncée.

Mon intention n'était pas de saluer la terre : un salut aurait été, ce me semblait, une reconnaissance officielle du droit des Hôvas à l'occupation de Mouroun'sang, et partant un acte impolitique. D'autre part, je pouvais craindre que l'autorité locale,

choquée de cette protestation tacite, n'entravât mes communications avec la terre, et ne rendît ainsi ma relâche inutile : j'avais donc recommandé à mon envoyé d'éluder toute réponse qui pourrait être provoquée de sa part à ce sujet. Il m'apprit, à son retour à bord, que le premier mouvement des Hôvas avait été de lui présenter un papier où il était question du salut, mais que n'en comprenant pas bien le contenu, rédigé en anglais, il avait répondu qu'on eût à me le montrer quand j'irais à terre.

Je descendis à l'heure convenue, accompagné d'une partie de mon état-major. En débarquant, nous trouvâmes à la douane plusieurs officiers hôvas qui m'attendaient avec un piquet d'escorte, et, après avoir échangé les salutations d'usage, nous prîmes avec eux le chemin de la ville.

Nous traversâmes d'abord une plaine d'environ trois quarts de mille, où s'élèvent çà et là quelques groupes d'arbres et arbustes, et que coupe parallèlement à la plage un fossé naturel, lit des eaux pluviales, envahi aussi par celles de la mer dans les grandes marées : on le passe sur un pont, grossièrement façonné, dont le plancher est volant. Ce fossé, profond de deux mètres environ et large de trente-cinq à quarante mètres, pourrait facilement être utilisé dans un système de défense de la ville.

Après avoir passé le pont, on arrive bientôt à un petit ruisseau coulant au pied de la montagne sur laquelle est située Mouroun'sang. Là se trouve, à deux cents pas sur la droite, un poste palissadé où stationne pendant la nuit, m'a-t-on dit, une garde de quarante hommes. Le ruisseau franchi, on entre dans un chemin pratiqué le long d'une des arêtes de la montagne, dont les anfractuosités le rendent parfois très-roide. Au tiers de la côte, cette arête, s'aplatissant un peu, sert d'assise à un petit village nommé *Tanan-lava* (village long) : j'y ai compté cinquante et une cases, réparties en deux files parallèles, entre lesquelles se continue le chemin. Tanan-lava a une palissade, et pourrait, si l'on y plaçait une ou deux pièces d'artillerie, servir de poste avancé pour repousser une attaque contre la ville. Il est ordinairement habité par un mélange d'Antankares, de Bétsim'saraks et d'Antandrounahs, qui doivent concourir avec la garnison hôva à la défense de Mouroun'sang. Une garde de quarante hommes y stationne comme au poste précédent.

A la sortie de Tanan-lava, le chemin, plus uni pendant une centaine de pas, redevient ensuite très-rude jusqu'à la première

enceinte de la ville. Cette enceinte est formée par un parapet en terre prise dans le flanc même de la montagne, où l'on voit encore les excavations pratiquées à cet effet; le revêtement est en pierres juxtaposées sans autre liaison que la terre du parapet, dans laquelle on les a légèrement enfoncées : ces pierres sont d'ailleurs petites et très-irrégulières. Le parapet est surmonté d'un petit mur couvrant un chemin de ronde, et dans ce mur, composé de pierres semblables à celles du revêtement et disposées avec encore moins de solidité, on a ménagé des trous pour servir de meurtrières.

La seconde enceinte consiste en deux palissades, séparées par un intervalle d'un peu plus d'un mètre, dans lequel on a creusé de petites fosses: la palissade extérieure est faite de pieux hauts d'environ trois mètres, plus forts et mieux unis entre eux que ceux de la seconde, qui même ne se continue pas tout autour de l'enceinte.

Auprès de la porte par laquelle on entre de ce côté dans la ville, s'élève un massif d'environ quatre mètres de hauteur, revêtu d'une maçonnerie; il sert de plate-forme à une pièce de canon de quatre. Cette porte est très-petite, et la voie sur laquelle elle s'ouvre est une ruelle étroite et raboteuse, dont la pente est tellement rapide qu'on y a pratiqué une espèce d'escalier.

A peine étions-nous entrés que nous nous aperçûmes des dispositions prises pour notre réception. Des factionnaires, placés par couples de distance en distance, sagaïes et fusils croisés, gardaient la ruelle que nous suivions, et ne livraient passage qu'en recevant le mot d'ordre, après quoi ils nous rendaient les honneurs militaires. Nous avançâmes ainsi jusqu'au logement du gouverneur, situé au sommet de la montagne, et entouré d'une nouvelle palissade. Une centaine d'hommes, plus proprement vêtus que les autres, mais pourtant avec le costume indigène, le *salaka* et le long et blanc *lamba*[1], formaient la haie en dedans de l'enceinte, depuis la porte de celle-ci jusqu'à celle de la case où m'attendaient le gouverneur et ses principaux officiers. Au

[1] Le *salaka* et le *lamba* sont les deux parties principales et généralement les seules du vêtement des Hôvas. Le premier est une pièce d'étoffe en soie, en coton ou en fil de rafia, dont ils s'enveloppent la partie inférieure du corps; après avoir fait plusieurs tours au-dessus des reins, son extrémité libre est arrêtée à la ceinture. Le *lamba* est une espèce de manteau dont ils se drapent et dont l'étoffe et la richesse varient selon le rang de celui qui le porte.

moment où nous franchîmes la porte extérieure, la garde présenta les armes, le tambour battit aux champs, et le gouverneur, s'avançant à ma rencontre, me tendit très-cordialement la main et m'introduisit aussitôt dans la salle de réception: c'était une pièce carrée de cinq mètres de côté, dont les cloisons, en planches grossièrement taillées, étaient dépourvues d'ornements; six chaises de Chine, en bois peint, en composaient tout l'ameublement.

Après les premiers compliments adressés de part et d'autre, le papier qui avait été montré à l'officier descendu la veille me fut présenté: je vis, à ma grande satisfaction, qu'il contenait seulement l'expression d'un regret du gouverneur de ne pouvoir, d'après les ordres de la reine, rendre plus de neuf coups de canon aux saluts des étrangers; prière y était faite à ceux-ci de ne pas s'en offenser et de ne pas mettre en doute pour cela ses dispositions amicales à leur égard.

En rendant ce papier, je dis au gouverneur que je comprenais sa position et ses devoirs de militaire; que par suite de pareils devoirs, je m'abstenais de saluer, parce que nos règlements m'obligeaient en toute circonstance à exiger la reddition du salut coup pour coup. Je lui exprimai de mon côté le désir que cela ne nuisît en rien à la cordialité de nos relations.

Je lui demandai ensuite un entretien particulier pour les communications officielles dont j'étais chargé de l'entretenir. Elles avaient trait, d'abord, à une réclamation adressée récemment par Rabémila au commandant de Nossi-Bé, au sujet de déserteurs hôvas qui s'étaient réfugiés en cette île; puis aux expéditions qui y avaient été dirigées clandestinement par des gens de Mouroun'sang. Sur le premier sujet, je devais déclarer que nos usages s'opposaient absolument à ce que les hommes réclamés fussent livrés par nous; sur le second, j'avais à faire entendre de sérieuses représentations, et à demander que des mesures fussent prises par l'autorité locale pour empêcher la réitération de semblables désordres.

Tout le monde s'étant retiré, à l'exception du sous-gouverneur et des deux juges qui doivent assister le gouverneur dans tous ses actes officiels, j'entrai en matière. Il me fut facile de faire accepter et même approuver nos principes sur l'extradition. Rabémila appréciait parfaitement, me dit-il, cette conduite, et il n'avait réclamé les déserteurs que pour remplir son devoir selon les intentions de la reine.

Venant à la seconde question, j'exposai que, depuis que nous étions installés à Nossi-Bé, on s'était efforcé de prévenir le renouvellement des expéditions que quelques-uns de ses habitants avaient effectuées précédemment sur la Grande-Terre, et que le commandant de l'île attendait du gouverneur de Mouroun'sang une conduite conforme à la sienne.

Rabémila me répondit qu'il n'était pour rien dans toutes ces expéditions ; que depuis longtemps elles avaient lieu entre les gens de la Grande-Terre et les Sakalaves de Nossi-Bé qui, peu de temps avant mon arrivée, étaient encore venus dans la nuit brûler un village au bas de la ville. Je réclamai des preuves que les auteurs de cet acte fussent bien des habitants de Nossi-Bé, et quelques indications aussi sur les chefs qui les dirigeaient ; à défaut de quoi, disais-je, je me croirais en droit de nier, d'après la connaissance que j'avais des mesures prises à Nossi-Bé pour empêcher de pareilles agressions. J'ajoutai que, quant à moi, je pouvais préciser les actes dont je me plaignais et en nommer les auteurs : je racontai alors ce que je savais des deux expéditions parties de Mouroun'sang sous la conduite d'un certain Hamissi.

Les chefs hôvas avouèrent qu'ils connaissaient cet homme et qu'ils n'ignoraient pas les faits que je lui imputais; mais ils m'opposèrent les griefs qu'ils avaient eux-mêmes contre les Sakalaves de Nossi-Bé, citant, en outre de l'incendie déjà mentionné, plusieurs autres expéditions accomplies par eux, s'attachant enfin à me prouver que les gens de Mouroun'sang avaient seulement usé de représailles. D'après les détails qu'ils me donnaient, et qui me furent ensuite confirmés par des gens d'Androunah, les Sakalaves de Nossi-Bé avaient réellement, en diverses circonstances, exercé des brigandages sur plusieurs points des environs.

Je fis cependant observer qu'on ne pouvait pas rendre le commandant de l'île responsable de ces méfaits, ni attribuer aveuglément à ses habitants tous les crimes qui avaient été commis ou qui pourraient encore l'être ; que ce fonctionnaire prenait des mesures pour empêcher ses administrés de se livrer aux désordres dont on se plaignait, et qu'il avait en conséquence le droit de s'attendre à des dispositions semblables de la part du gouverneur de Mouroun'sang, afin que des relations plus convenables s'établissent entre les deux points, etc.

Pressé par mes arguments, le gouverneur m'avoua que de-

puis la retraite des Sakalaves sur Nossi-Bé, Nossi-Fàli et autres îles voisines, c'est-à-dire bien avant que nous eussions pris possession de la première, Ranavalou avait fait publier sur tous les points de la côte nord l'ordre d'organiser des expéditions contre ces îles, afin d'y enlever les Sakalaves et de les ramener dans leur pays, où les bras manquaient : que d'après cela il ne pourrait empêcher ces expéditions sans se rendre coupable de désobéissance envers la reine.

A cela je répliquai que nous n'avions pas à juger le passé; mais que, tous les habitants de Nossi-Bé étant devenus Français, une semblable conduite ne pouvait être continuée à leur égard sans que le gouvernement hôva se mît par cela même en hostilité contre nous. Rappelant à Rabémila qu'il venait d'admettre avec moi le principe de non-extradition pour un hôva réfugié à Nossi-Bé, j'en conclus qu'il devait encore bien moins se croire le droit d'y enlever des habitants qui n'avaient jamais été sujets des Hôvas; j'ajoutai enfin qu'il trouverait sans doute injuste que nous vinssions enlever quelqu'un à Mouroun'sang, etc. Là-dessus il m'assura qu'il allait écrire à la reine pour lui demander de nouveaux ordres, et qu'en attendant qu'il les eût reçus il rassemblerait les gens des environs de Mouroun'sang, et leur commanderait provisoirement de s'abstenir de toute expédition de ce genre.

Pendant que notre entretien se poursuivait ainsi dans la maison du gouverneur, on était fort intrigué au dehors de ce qui en faisait le sujet. Pour des gens qui, par suite de leurs mœurs politiques, voient chez eux le peuple entier initié à tous les actes du gouvernement et même appelé, dans les kabars, à en discuter la convenance ou l'opportunité, cette manière de traiter les affaires était aussi étrange que nouvelle; et l'apparence de mystère donnée par ma demande d'un entretien particulier, aux communications que j'apportais, leur inspirait encore plus vivement le désir d'en connaître la nature. Aussi, nous étions restés seuls depuis à peine quelques instants, que les plus curieux ou les plus en faveur d'entre les officiers s'étaient peu à peu montrés à la porte : ceci toléré, ils s'y étaient assis un à un, puis d'autres, enhardis par le succès des premiers, les ayant imités, on s'était poliment empressé de leur faire place, ce qui avait autorisé les plus avancés à franchir le seuil et à gagner insensiblement du terrain. Bref, avant que la conférence ne fût terminée, sept ou huit d'entre eux avaient pris place autour de nous, et, pour peu

qu'elle se fût encore prolongée, ils auraient, sans plus de façon probablement, pris tour à tour la parole : or c'était précisément ces palabres sans fin que j'avais voulu éviter, car ce que j'avais à dire pouvait être entendu de tous. Peu s'en fallut que, malgré mes précautions, je n'eusse encor à subir le kabar national : à Madagascar, aussi bien qu'en certains pays civilisés, il est, comme on voit, fort difficile d'échapper à la loquacité des faiseurs de discours.

Les sujets sérieux épuisés, le ton de la conversation devint plus gai, et celle-ci plus générale et fort bruyante, car la salle s'était de nouveau remplie. Le gouverneur fit apporter des rafraîchissements, consistant en vin et en eau, et s'excusa de n'avoir rien de mieux à m'offrir ; mais l'ascension de la montagne sous une température de 28 à 30°, et la conversation qui avait suivi, m'avaient disposé à apprécier la délicate prévenance dont j'étais l'objet : tels qu'ils étaient, les rafraîchissements furent donc acceptés avec reconnaissance, et nous bûmes à nos santés respectives, en nous adressant les souhaits les plus obligeants.

Ce n'était pas tout : lorsque je me levai pour prendre congé, le gouverneur m'annonça l'envoi qui allait m'être fait d'un bœuf, comme cadeau de la reine, et me pria d'accepter de sa part, à lui, quelques provisions fraîches qui y seraient ajoutées. Il me reconduisit ensuite jusqu'à la porte de l'enclos, au milieu du même appareil de cérémonie avec lequel nous avions été reçus.

Rabémila pouvait être âgé d'environ cinquante ans ; son visage, quoique ne manquant pas d'une certaine expression de finesse, respirait surtout la bonhomie et le bon sens, qui me parurent être en effet les traits les plus saillants de son caractère. Il était vêtu d'une redingote militaire et d'un pantalon de drap bleu à bandes d'or ; des épaulettes anglaises, du grade de capitaine de vaisseau, et un chapeau à cornes bordé d'un galon d'or étaient les seuls insignes qu'il portât. Avant d'être envoyé à Mouroun'sang, il avait été gouverneur à Majunga ; mais il y avait encouru la disgrâce de la reine, pour avoir, sans son consentement, conclu un marché d'une assez grande importance avec un navire étranger. Par suite de cette disgrâce, il avait été réduit de deux grades, et lorsque je le vis il avait le rang de 9e honneur, qui correspond à notre grade de colonel.

Quand nous eûmes pris congé du bon gouverneur, nous sortîmes de la ville et descendîmes la côte pour regagner nos em-

barcations. Les officiers qui nous avaient servi d'escorte ne nous quittèrent qu'à la plage, et il nous fut facile de voir que nous avions en eux des surveillants actifs bien plus que des guides complaisants et disposés à satisfaire notre curiosité. Au moindre écart que nous faisions, à droite ou à gauche du chemin, ils nous rappelaient avec un empressement qui trahissait le rôle dont ils étaient chargés et la crainte qu'ils éprouvaient de nous voir examiner les lieux. Force nous fut d'en prendre gaiement notre parti; et nous remîmes aux jours suivants nos courses d'exploration, espérant qu'il nous serait permis de les effectuer avec plus de liberté.

Le lendemain, une embarcation envoyée à terre pour le service des vivres m'apporta les présents du gouverneur : ils consistaient en dix volailles, un dindon, trois canards et quelques couffins de riz. Je reconnus plus tard cette politesse en le priant d'accepter un tierçon de vin et quelques autres provisions dont il manquait.

Dans la même journée, je reçus la visite des aides de camp de Rabémila, au nombre desquels était un de ses fils. On s'empressa pour leur montrer toutes les parties du bâtiment, et, par opposition à la conduite tenue envers nous, on prit à tâche de leur témoigner la plus grande confiance. Mais ils ne se piquèrent pas au jeu, et, malgré tous nos frais d'abandon, ils ne se montrèrent pas moins soupçonneux ensuite qu'ils ne l'avaient été d'abord. Leur surveillance nous poursuivait partout; quand nous descendions à terre, nous devions accoster devant la douane, sur un espace de cent cinquante pas, indiqué par des bornes posées tout exprès depuis notre arrivée; et à peine y étions-nous débarqués, que cinq ou six individus se mettaient à nous suivre sans même sauver les apparences. Cette manière d'agir qui, de la part de gens civilisés eût été considérée à bon droit comme une brutale indiscrétion, était un peu autorisée, il est vrai, par les habitudes malgaches; mais, dans cette circonstance, la défiance se joignait évidemment à la curiosité naturelle des indigènes. On comprendra donc toute la circonspection que je devais apporter dans mes investigations, et par suite combien celles-ci ont dû être incomplètes.

Lorsque je m'étais séparé du gouverneur hôva, à l'issue de ma visite officielle, il m'avait, avec beaucoup de cordialité, engagé à retourner au fort et à considérer sa maison comme la mienne; nous étions en même temps convenus que toute céré-

monie serait écartée dans ces nouvelles entrevues, et que je me présenterais chez lui en ami. En conséquence, lorsque, deux jours après, je m'y rendis de nouveau, je ne l'avais pas prévenu de cette visite, et j'étais précédé, seulement de quelques instants, par un soldat hòva qui avait pris le devant pour m'annoncer. Malheureusement je venais surprendre ainsi Rabémila le lendemain du jour où je lui avais envoyé les provisions dont il a été question, et il avait bu, à ce qu'il me parut, plus que de raison, de l'eau-de-vie et du vin qui s'y trouvaient compris. C'était une preuve incontestable qu'il avait été sensible à mon présent; et, à bien prendre la chose, son état aviné pouvait même passer pour une politesse : il m'était, au reste, impossible de ne pas voir l'aventure par son côté plaisant, surtout à l'aspect du costume moitié européen et moitié malgache sous lequel Rabémila se montrait à moi. Son accoutrement se ressentait visiblement de l'état de somnolente ivresse auquel il s'était arraché pour me recevoir : il avait, du costume européen, le pantalon, les bottes et le col-cravatte; mais la capote et les épaulettes étaient remplacées par une magnifique *casena* ou *lamba* de soie qui, par la richesse de ses couleurs et son ampleur élégante, contrastait singulièrement avec la couleur sombre et la coupe roide et prosaïque des autres parties du vêtement. Au-dessus des plis de cette espèce de manteau, majestueusement drapé sur les épaules, le cou, grâce au col qui l'entourait, paraissait comme emprisonné dans un collier de force. On ne pouvait imaginer rien de plus grotesque que cet accouplement des formes vagues et ondoyantes du vêtement indigène avec la forme étriquée des parties empruntées au costume européen.

Il est certain degré d'ivresse qui, chez la plupart de ceux qui l'ont atteint, ne fait que surexciter leur passion dominante sans anéantir complétement leur raison : telle était, au moment où je le visitai, l'état de Rabémila, et, à en juger par le débordement de tendresse qui se manifestait en lui à ce moment, on devait le juger naturellement doué d'une grande dose de bienveillance. Il fut avec moi de l'humeur la plus caressante, et, s'il n'en avait été empêché par les remontrances de quelques personnes qui se tenaient auprès de lui, il aurait certainement, dans l'entraînement de sa demi-ivresse, commis de nombreuse indiscrétions. Le major Rakéli, son lieutenant, était, de toutes ces personnes, celle qui paraissait la plus inquiète de la conduite

du gouverneur ; il surveillait avec soin tous les mouvements de celui-ci, et, quand il le jugeait nécessaire, l'arrêtait d'un mot ou d'un regard désapprobateur. Il ne put cependant intervenir assez à temps pour s'opposer avec convenance à un acte qui parut vivement le contrarier, et lui sembla sans doute être une grande imprudence de la part de son chef : ce dernier avait voulu cette fois me reconduire jusqu'à la porte du fort, et comme nous étions arrivés au pied du massif surmonté d'un canon qui défend cette porte, se laissant aller à un mouvement que je ne compris pas d'abord, il m'invita à monter avec lui sur la plate-forme d'où l'on dominait toute la fortification, et d'où je pus ainsi en examiner la disposition générale et les détails. Je me demandai un moment si dans l'acte de Rabémila il n'y avait pas un défi jeté à ma curiosité ou plutôt aux intentions hostiles que, d'après la défiance qu'on nous avait précédemment témoignée, on semblait nous supposer; mais son air satisfait en me montant ces ouvrages extérieurs, qu'il regardait comme un chef-d'œuvre de fortification, et le sentiment d'orgueil qu'il laissait percer dans son attitude en contemplant le rempart dont il se vantait d'avoir donné le plan et dirigé l'exécution, m'aidèrent à deviner le véritable motif de sa conduite : emporté par un mouvement de vanité, que n'avait pu réfréner sa raison absente, Rabémila avait tout simplement cédé au besoin qu'il éprouvait d'être loué et admiré dans son œuvre. Il y aurait eu de ma part une véritable cruauté à tromper son attente, en lui disant que deux pièces de campagne, établies sur l'une des collines voisines, auraient bientôt raison de tout cela; que chaque boulet, arrivant dans ces monceaux de pierre, les briserait en mille éclats qui iraient blesser les hommes placés derrière les retranchements; enfin que, l'enceinte fût-elle été mieux établie et plus résistante, cela n'empêcherait pas qu'un obus, éclatant au milieu des cases de la ville, construites en bois et en feuillage, aurait bientôt mis celle-ci en cendres. Aussi, malgré toutes les raisons qui s'opposaient à ce que je partageasse l'enthousiasme de l'excellent gouverneur, je fus poliment de son avis en tout ce qu'il voulut dire, et nous nous quittâmes encore meilleurs amis qu'auparavant. Néanmoins, de tout le reste de mon séjour dans cette localité, je n'eus plus l'occasion de m'entretenir avec lui : il fit une telle consommation journalière de cognac et de vin de Bordeaux, qu'il n'était que très-rarement abordable, et je fus moi-même bientôt dans

l'impossibilité de lui rendre d'autres visites, par suite d'une entorse qui me contraignit de rester à bord jusqu'à mon départ.

CHAPITRE V.

Description de la ville de Mouroun'sang et des environs. — Garnison hôva. — Population sakalave. — Productions. — Commerce. — Baie de Mouroun'sang et bassin dont elle fait partie. — Iles Radama. — Anciennes expéditions maritimes des Malgaches.

J'ai décrit, dans le chapitre précédent, les abords de la ville de Mouroun'sang, autant qu'on peut le faire quand on a été obligé de voir sans regarder : à ce que j'ai dit j'ajouterai les détails suivants.

Cette ville est de fondation hôva, et date de 1837. Elle contient de cent à cent dix cases, toutes en feuilles, à l'exception de la maison du gouverneur, qui est en planches. Les poudres sont déposées dans une casemate, située vers le milieu de la ville. L'emplacement de celle-ci est de forme à peu près triangulaire; le côté qui regarde la mer, c'est-à-dire celui du Sud, est garni de deux pièces de canon, placées sur des massifs semblables à celui dont j'ai parlé précédemment : tirées à toute volée, elles portent au rivage. La pièce qui défend l'entrée, la seule que j'aie pu examiner, est montée sur un affût marin en mauvais état; le sommet du massif sur lequel elle repose n'est pas disposé en plate-forme; il n'y a même pas de heurtoir, et, s'il fallait manœuvrer la pièce un peu promptement, canonniers et canon pourraient bien choir dans le fossé.

A l'angle de l'Ouest, un espace, laissé vide de cases, sert de place d'armes; une troisième pièce y est établie de la même manière que les deux précédentes. Du côté du Nord il s'en trouve une quatrième : là le flanc de la montagne est entièrement escarpé; on descend par un sentier fort étroit et fort difficile au fond de la vallée qu'elle domine, où coule le même ruisseau dont on rencontre le cours en allant du débarcadère à la ville. Le côté qui fait face à l'Est est fort court; il n'a pas de canons et n'offre rien de remarquable.

Située sur le faîte de la montagne, à la ligne de partage des eaux, Mouroun'sang est dépourvue de puits; on n'y a pas non plus creusé de citernes, et l'on va chaque jour prendre de l'eau au petit ruisseau mentionné, soit au Nord soit au Sud de la montagne. Enfin on n'entretient pas habituellement dans la ville un approvisionnement en vivres : de telle sorte qu'au jour où

la seule population des quatre villages d'alentour se sentirait le courage et la volonté de secouer le joug, elle n'aurait même pas à s'emparer de vive force de ce poste : il lui suffirait de bloquer la garnison hôva derrière ses remparts, et elle serait bientôt réduite par la famine.

Quoique Mouroun'sang soit élevée de 172 mètres au-dessus du niveau de la mer, la colline sur laquelle elle est bâtie est cependant dominée par quelques points des collines voisines. Le gouvernement local a depuis longtemps le projet d'élever un fort sur l'une de ces dernières, beaucoup plus rapprochée de la plage : la batterie qui y serait montée commanderait le point où l'on débarque habituellement ainsi que l'abord de la ville par la plaine. Cette plaine est aujourd'hui dénuée de tout ouvrage apparent de défense ; mais on m'a dit que les Hôvas y avaient creusé plusieurs grandes fosses, ou trous de loups, masquées par des arbres et des buissons.

D'après le nombre des cases de la ville et ce que j'avais vu de monde le jour de ma première visite, à propos de laquelle on avait sans doute mis sur pied tout ce qu'il se trouvait d'hommes valides dans la garnison, j'ai pensé que celle-ci pouvait être composée de trois cents à trois cent cinquante hommes.

Un autre poste hôva devait être établi à Ranoumiantouraka, au Sud des îles Mamouko, au fond de la baie de Passandava. Les troupes destinées à fonder ce nouveau village avaient même été expédiées de Tananarivou au commencement de 1841 ; mais Ramaroumish, qui les commandait, étant mort à peu de distance de la capitale, elles y furent rappelées, et on n'en a pas envoyé d'autres depuis.

Au résumé, une ville placée dans la situation où est Mouroun'sang, fortifiée convenablement et défendue par des troupes européennes, serait une place forte dont la prise exigerait un siége en règle. Telle qu'elle est actuellement, trois cents ou quatre cents matelots et soldats, débarqués avec deux obusiers de montagne, en auraient bientôt délogé la garnison ; mais cinq mille Sakalaves, voire même le double, ne la prendraient pas, à moins de la réduire, comme je l'ai dit, par la famine.

Les Hôvas sont atteints des fièvres intermittentes à Mouroun'sang comme sur tous les points de la côte ; mais ces maladies paraissent y être moins persistantes qu'en beaucoup d'autres points, et les cas de mortalité n'y sont pas nombreux. On ren-

voie chaque année en Imerne les hommes qui ne peuvent s'acclimater, ainsi que les incurables.

Au lieu de l'oppression que tous les commandants hôvas font ordinairement peser sur les populations conquises, Rabémila apportait dans l'exercice de ses fonctions des vues libérales et paternelles; son gouvernement était, me dit-on, doux et facile pour les Sakalaves. Afin d'en engager d'autres à venir habiter Mouroun'sang, il traitait ceux qui y résidaient déjà avec beaucoup de bienveillance, et les dispensait même des corvées ordinaires du gouvernement pour qu'ils donnassent tout leur temps à l'agriculture. C'est au point que, quand il s'était agi, quelques mois avant notre arrivée, d'entourer la ville de son rempart, les gens du pays d'Androunah et les Antsianaks [1], qu'on avait fait venir pour prendre part à l'exécution de ces travaux, y avaient seuls été employés, alors que les Sakalaves étaient entièrement laissés aux soins de leurs cultures.

Les produits résultant de celles-ci consistent en riz, manioc, maïs et patates. Le riz est cultivé sur les hauteurs et dans les marais; celui des hauteurs (*vari-antétikalaï*) n'est susceptible que d'une récolte annuelle; le riz des marais (*vari-zébi*) se sème et se récolte à toute époque. Ce dernier est de très-médiocre qualité, et a la teinte rougeâtre du riz mangalore; on en cultivait à Mouroun'sang une moins grande quantité que de l'autre, qui est fort blanc et de qualité supérieure. Jusqu'alors la totalité des récoltes avait été laissée aux cultivateurs; mais ils ne pouvaient vendre leurs produits qu'aux officiers hôvas, à qui appartient exclusivement le droit de négocier avec les étrangers; et de cette manière ils n'en obtenaient qu'un prix toujours inférieur à celui qu'ils auraient eu s'ils avaient traité eux-mêmes avec les exportateurs. Cela équivaut, sans doute, à un impôt très-fort, mais

[1] Quelques voyageurs écrivent *Ant'antsianaks*. Quoique j'aie toujours entendu dire Antsianaks par les Malgaches, je pense que la première appellation serait la plus rationnelle si, comme l'ont dit plusieurs auteurs, le nom du pays est Antsianaka, mot dont la composition serait, selon eux : *an*, là; *tsi*, ne pas; *anaka*, enfants, fils, sujets. Mais d'autres, avec plus de raison je crois, considèrent ce nom comme celui de la population, et lui donnent la signification de peuple du lac (*anté* ou *anti*, homme, peuple; *sianaka*, lac). On sait, en effet, que le grand lac d'Imanangora ou Nossi-Vola occupe une grande partie de la surface du pays, et que c'était sur les îles nombreuses, qui s'élèvent au milieu de ses eaux, qu'était établie presque toute la population de cette province. J'ai d'ailleurs entendu désigner aussi le pays par le mot *Sianaka* seul.

c'était le seul qu'ils eussent à payer. Quand on les employait à quelque corvée pour Rabémila, celui-ci les en dédommageait ordinairement en faisant distribuer de la viande et de l'arack aux travailleurs, et donnant quelques cadeaux aux chefs.

La population des trois villages sakalaves placés sous la dépendance de Mouroun'sang devait, à l'époque où j'y passai, s'élever à un millier d'âmes. J'y trouvai tous les habitants alertes et joyeux comme des gens satisfaits de leur condition; et comment seraient-ils désireux d'en changer, eux qui n'ont jamais eu conscience d'un état meilleur?

Tout le pays qui environne cette localité n'a aujourd'hui d'autre population que quelques bandes de Djérikis errants dans les forêts et sur le bord des sentiers suivis par les convois hôvas ou antandrounahs, qu'elles attaquent si elles sont en force, ou sinon qu'elles harcèlent autant qu'elles le peuvent.

On conçoit donc que le poste de Mouroun'sang, avec une population qui ne comprend pas plus de six cents à huit cents travailleurs, n'ait que des relations commerciales très-restreintes. Il ne fournit guère à l'exportation qu'un peu de riz, soixante à quatre-vingts tonneaux peut-être, des bœufs et quelques peaux. Le tout tend à être accaparé par un traitant portugais qui réside en ce lieu depuis le mois d'avril 1841, et qui, en outre de son trafic particulier, fait la commission du riz pour le gouvernement de Mozambique. Il reçoit de celui-ci des marchandises pour une certaine somme, et il lui envoie du riz, à une piastre les cent livres, jusqu'à concurrence de cette somme ou des facultés du marché. Il avait aussi expédié quelques bœufs dans les premiers chargements; mais il renonça à spéculer sur cet article, dont la vente, à Mozambique, ne donnait pas assez de bénéfice. A Mouroun'sang on paie un bœuf de 5 à 10 piastres, selon la grosseur. L'éloignement du mouillage ne permettant pas de les remorquer, ils sont transportés à bord en canot, et par suite de cette nécessité les caboteurs, avec leurs embarcations ordinaires, ne pourraient embarquer de fortes bêtes.

Le peu de peaux qu'on prépare à Mouroun'sang proviennent de la consommation de la garnison, et elles sont expédiées à Majunga où les Américains en traitent. C'est un des profits du gouverneur. On recueille aussi dans le pays quelques gâteaux de cire, et la contrée environnante en fournirait une très-grande quantité s'il en était demandé.

Entre les rivières Sambéranou et Louza, les arbres qui four-

nissent les résines copal et élémi se trouvent plus nombreux encore que dans toute autre partie de l'île, mais on n'en récolte pas les produits. D'abord, les bras manqueraient pour ce travail; puis, de même que la cire et les peaux, ces résines ne sont pas demandées pour l'exportation.

Les importations consistent en arack, toiles bleues et blanches, calicots, indiennes et mouchoirs, bouteilles, marmites, quincaillerie et verroterie, le tout en très-petite quantité, excepté l'arack et la toile blanche. L'arack est consommé à Mouroun'sang ainsi que la plus grande partie de la toile blanche. Une certaine quantité des autres objets est évacuée à l'intérieur dans les pays d'Androunah et de Simaka; mais pour ce commerce d'expédition il faudrait avoir un dépôt et un agent établis à Mouroun'sang. Les officiers hôvas qui y stationnent se livrent eux-mêmes à ce genre de spéculation; toutefois leur concurrence ne serait pas à craindre, parce qu'ils n'ont pas le moyen d'acheter un approvisionnement quelque peu considérable, et ne font que des achats successifs pour 30, 40 ou 50 piastres. La barrique d'arack se vend de 30 à 40 piastres; la pièce de toile bleue de 3 piastres à 3 $\frac{1}{2}$.

Les droits perçus à Mouroun'sang sont : un droit d'ancrage de $\frac{1}{4}$ de piastre par pied de tirant d'eau, plus $\frac{1}{8}$ de piastre par tonneau; on exige en outre les 10 p. o/o en dedans, sur les exportations et autant pour les marchandises vendues si l'on a fait ainsi ses conditions avant de mettre à terre, ou sinon pour toutes celles débarquées.

Voici quels ont été les mouvements du port de Mouroun'sang du mois d'avril 1841 au mois d'août 1842 :

1° Un brick anglais du Cap y a laissé pour environ 2,000 piastres de marchandises en consignation au traitant portugais, et il y est revenu quelque temps après pour régler ses comptes;

2° *La Vénus*, brick goëlette de Maurice, y a pris pour environ 1,000 piastres de riz, dont 600 ont été payées en marchandises, toile bleue;

3° *L'Édouard*, brick-goëlette anglais, y a relâché sans réaliser aucune opération commerciale;

4° Enfin la goëlette portugaise *le Philanthrope*, qui sert au transport du riz traité par le gouvernement de Mozambique, y avait fait deux chargements.

On voit, d'après cela, que la localité dont il s'agit a encore bien peu d'importance au point de vue commercial.

La baie de Mouroun'sang ou de Rafala, où était mouillée *la Dordogne,* n'est, à bien dire, que la partie septentrionale d'un immense bassin qui comprend, en outre de cette baie, celle de Saumalaza et une troisième qu'Owen a nommée *Raminitok.* Les deux premières pourraient être considérées comme n'en faisant qu'une seule, car elles communiquent l'une avec l'autre par un canal, étroit et peu profond il est vrai, mais qui n'est cependant jamais à sec; d'où il résulte que la terre de Lavaloualiki qui sépare ces deux baies est, à proprement parler, une île. C'est sur cette île que se trouve le tombeau de la reine Ouantitsi ou Andriamanhorign'-Arivou. Le mouillage de Mouroun'sang est entièrement ouvert au N. O. et ne doit pas être très-bon dans la saison d'hivernage, pendant laquelle les vents sont souvent frais de cette partie; le débarquement y est partout fort incommode, à cause des récifs qui bordent le contour de la baie, et qui, en plusieurs points, se projettent à près de deux milles du rivage.

La baie de Saumalaza, désignée par Owen sous le nom de port *Radama,* est un bras de mer qui, sur une largeur de deux à cinq milles et avec des profondeurs inégales et très-irrégulières, s'avance à environ vingt-cinq milles dans les terres. Avec vent sous vergues, il serait praticable d'une extrémité à l'autre pour les plus grands navires; mais les bancs et les récifs dont il est parsemé, surtout dans sa partie nord, leur rendraient les mouvements de louvoyage fort difficiles. En outre de la rivière Saumalaza, qui lui a donné son nom, plusieurs petits cours d'eau viennent se jeter dans cette baie. C'est sur son côté oriental qu'on trouvait, il y a quelques années, les villages de Marandavi, Capani, Ambativoukouni, Perreni et Maroupapang', habités par une partie des Sakalaves qui composent aujourd'hui la population de Nossi-Bé.

La terre qui forme la rive gauche de la baie Saumalaza est une longue presqu'île à l'Ouest de laquelle est la baie Raminitok : cette baie, dont l'ensemble n'a pas été nommé par les indigènes, est complétement découverte de l'Ouest au Nord, et il s'y trouve plusieurs bancs et hauts-fonds. Une pointe, saillante d'environ deux milles vers le Nord, forme à sa partie sud deux anses, dont la plus à l'Est est nommée Ampombihabou et l'autre Kambambi.

Toutes ces baies paraissent n'avoir pas été connues des navigateurs avant que l'un des bâtiments de l'expédition d'Owen

les eût visitées; du moins ne sont-elles mentionnées ni sur les anciennes cartes ni dans les manuscrits nautiques qui existent au dépôt des cartes et plans de la marine. Les nombreux bancs et récifs dont toute cette partie de la côte est bordée la faisaient sans doute éviter par les navigateurs.

Le bassin dont je viens de donner la description générale est borné à l'Ouest par plusieurs îles qui, en allant du Sud au Nord, sont : Nossi-Tanimoura, Nossi-Valia, Nossi-Ouvi et Karakadzouro. C'était de cette dernière que partaient ordinairement les expéditions dirigées par les Malgaches contre les Comorres.

L'origine de ces courses maritimes n'est pas bien connue. Fressanges[1] dit que ce fut Bényowski qui, le premier, enseigna aux naturels la route d'Anjouan; mais il est bien plus probable qu'elle leur fut indiquée par les forbans, avec lesquels ils eurent si longtemps des relations, ou par les Antalaots' qui vivaient au milieu d'eux. La version répandue sur ce sujet, à la côte ouest, me paraît justifier en partie cette opinion; elle raconte ce qui suit :

Des gens d'An'gon'ci s'étant trouvés conduits aux Comorres, sur un navire pirate qui allait s'y ravitailler, furent, on ne sait pourquoi, débarqués à Anjouan. Ils y passèrent un an et prirent parti dans la guerre que se faisaient entre eux les habitants des villages de Doumouni et de Moudsamoudou. Exercés à la guerre par les pirates avec qui ils avaient servi, ils firent triompher les gens de Doumouni, et obtinrent pour récompense d'être renvoyés dans leur pays. Un bateau les transporta à Sambéranou, d'où ils gagnèrent An'gon'ci par terre. L'un d'eux, nommé Rassariki, homme d'un esprit intelligent et hardi, avait remarqué la manière dont les marins anjouannais dirigeaient leurs bateaux, et il avait rapporté la route à certaines positions du soleil et des étoiles. Arrivé dans son pays, où l'on recherchait des esclaves pour la traite, il eut l'idée d'aller en enlever aux Comorres dont il connaissait les faibles moyens de guerre et de résistance, et décida bientôt ses compatriotes à entreprendre une expédition sur Anjouan. Ils construisirent, à cet effet, de grandes pirogues pouvant contenir de trente à quarante hommes, et, en ayant rassemblé un grand nombre, ils partirent sous la conduite de Rassariki. La flottille s'avança au Nord en longeant la côte, contourna

[1] *Voyage à Madagascar*, Annales de Malte-Brun, t. II, p. 13.

le cap d'Ambre, et descendit la côte ouest jusqu'à Karakadzouro où elle relâcha pour prendre des provisions et rallier du monde; enfin, de cette position, qui donnait des vents traversiers pour faire route, on se dirigea sur les îles. Une première expédition ayant eu un plein succès, elle fut renouvelée dans les années suivantes.

On se demandera comment naviguant sans compas, et pouvant être dévoyées, soit par de fortes brises, soit par les courants, ces flottilles ne manquaient pas le plus souvent les points qu'elles cherchaient? Mais les Comorres, renfermant des montagnes très-élevées, peuvent être aperçues de fort loin : aussi était-il rare que ces hordes effrénées n'y abordassent pas.

Il leur arriva, cependant, de dépasser le but et d'aller faire tête à la côte d'Afrique : c'était alors à la population voisine du lieu où ils prenaient terre, de souffrir tous les actes de violence et toutes les cruautés que ces forcenés n'avaient pu exercer sur l'une des îles. Ils ne craignirent même pas, à plusieurs reprises, d'attaquer et de piller le comptoir portugais d'Oïbo.

En 1805, le gouvernement de Mozambique, fatigué de leurs pirateries, expédia contre eux une corvette de quatorze canons, *l'Embuscade,* qui rencontra la flottille à son retour, aux environs du cap d'Ambre. La corvette se trouvait alors en calme plat. Trop confiant dans ses moyens, l'officier qui la commandait ayant eu l'imprudence de laisser entourer son bâtiment par les pirogues, les Malgaches montèrent à l'abordage et s'en emparèrent. L'équipage fut égorgé, et le navire, conduit à Ancouala, où les capteurs le démolirent pour en retirer le fer et le cuivre.

En 1807, leur expédition se montait à sept ou huit mille hommes : elle rencontra le navire français *la Bonne-Mère,* venant de la côte d'Afrique avec une cargaison de noirs. Le capitaine Legars, qui ne se méfiait pas des Malgaches, se laissa accoster par quelques pirogues : les hommes qui s'y trouvaient montèrent à bord, et, ayant découvert de l'arack, ils se jetèrent dessus avec avidité et s'enivrèrent. Ils appelèrent alors leurs camarades qui se tenaient près du navire, et il y en eut bientôt à bord un si grand nombre, qu'il n'était plus possible de se faire entendre. Au milieu du désordre, des disputes s'élevèrent entre les visiteurs et les marins de l'équipage, et amenèrent le massacre de ces derniers. Le bâtiment fut ensuite conduit au cap d'Ambre, où il fut dépecé, et les pirates se partagèrent entre eux les noirs de traite.

Mais ils payèrent bien cher cette capture : la variole, qui existait parmi les esclaves mozambiques, se communiqua dans toute l'armée des pillards et la contagion y fit de tels ravages, que, de toute l'expédition, il resta à peine huit ou neuf cents hommes. Du reste, soit par suite d'accidents de mer, soit par le manque d'eau ou de vivres dans le cours du voyage, ces courses maritimes coûtaient toujours la vie à un bon nombre de ceux qui les avaient entreprises.

Il paraît que la dernière expédition de ce genre eut lieu en 1816.

Nous quittâmes Mouroun'sang le 5 septembre, et je dirigeai *la Dordogne* vers la baie de Bombétok.

CHAPITRE VI.

Baie de Narrenda et de Matzamba. — Rivières débouchant dans cette dernière. — Vents de terre violents sur cette partie de la côte. — Relâche à la baie de Bombétok.—Visite au gouverneur.—Ville de Majunga et ses fortifications.

En partant de Mouroun'sang, j'aurais bien volontiers visité d'abord les baies de Narrenda et de Matzamba, situées entre le point que je venais de quitter et la baie de Bombétok; mais l'une et l'autre, étant alors inhabitées, n'avaient aucun intérêt quant au but principal de ma mission : et comme le temps qui me restait pour l'accomplir me semblait déjà insuffisant, je ne pouvais en employer la moindre partie à ce qui ne s'y rattachait pas directement. Aussi ce que je dirai de ces deux baies n'est-il pas le résultat de mes propres observations, mais seulement le résumé des renseignements qui m'ont été fournis ou la reproduction de ce qu'en ont dit les voyageurs qui les ont visitées.

La baie de Narrenda est la baie *Morumgani* des cartes et manuscrits anciens. Les îles situées à l'entrée de la première, et la rivière considérable qui débouche à sa partie nord, sont des détails assez remarquables pour caractériser le lieu où ils se rencontrent; et, comme on les retrouve tous dans la description de Morumgani, il est facile de reconnaître que cette baie n'est autre que celle maintenant désignée sous le nom de Narrenda; cette identité est, d'ailleurs, confirmée par un accord entre leurs latitudes. La rivière Louza, qui décharge ses eaux dans la baie de Narrenda, peut donner entrée aux plus grands navires et être

remontée par eux jusqu'à plusieurs lieues de son embouchure : elle est mentionnée dans la description de Morumgani sous le nom de *Soudjée*. La plus grande des îles de l'entrée de la baie, que les naturels désignent par le nom de Nossi-Sancassé, est l'île nommée autrefois *Saint-Étienne* par quelques navigateurs.

La baie de Matzamba est celle désignée sur les cartes anciennes et dans les anciens portulans par les noms de *Vieux-Masselage* ou *Massalège*, et de *Vieux-Massaly* ou *Massailly*. La concordance entre certains faits, contenus dans la description de la baie connue autrefois sous ces divers noms, et les événements dont la baie Matzamba a été le théâtre, selon les traditions antalaots', ne permet aucun doute à cet égard. Voici un extrait de cette description.

« La baie du Vieux-Masselage, qui est par les 15° 10′ de latitude, etc., a été habitée autrefois par des Arabes dont on voit encore les maisons de pierre et quelques-unes de leurs mosquées ; elle est belle et grande et les navires y sont en sûreté.... A trois lieues en dedans il y a une petite île du côté de l'Est, sur laquelle nous trouvâmes un fort beau village bâti de pierre[1]... »

Des détails analogues, et qui ont été déjà cités[2], se retrouvent dans la description de la baie de Majambo[3], par le capitaine Boteler.

Les baies de Narrenda et de Matzamba ont été explorées en 1824 par l'un des navires attachés à l'expédition hydrographique du capitaine Owen. On peut donc s'en former une idée exacte au point de vue nautique, par les plans qui en furent alors dressés. Sous le rapport topographique, on trouve sur ces deux baies, dans l'ouvrage du capitaine Boteler, quelques détails dont j'ai extrait ce qui suit :

« La baie de Narrenda est bordée, en beaucoup d'endroits, comme celle de Majambo, de collines élevées se terminant sur quelques points en plan incliné, mais le plus ordinairement en falaise. L'ensemble revêt toute l'apparence d'une grande fertilité, et offre une variété de sites qui forme un frappant et agréable

[1] Voir au dépôt des cartes et plans de la marine (Archives), le manuscrit intitulé *État des ports et baies de l'île Dauphine*.

[2] Voyez à la note G de l'Appendice.

[3] La baie ainsi désignée sur les cartes d'Owen n'est connue des indigènes que sous le nom de Matzamba, et ils appellent *Mouramba* le petit havre situé plus au nord, que l'hydrographe anglais a nommé port *Mazambo*, et qui est, je crois, la rivière *Didane* des anciennes cartes.

contraste avec la fastidieuse uniformité du fond de la baie. Ici, en effet, l'œil ne rencontre partout que la sombre et monotone verdure des palétuviers, qui s'y étendent à perte de vue en une masse étroite et unie, bordée de chaque côté par de hautes collines. »

Lorsque le capitaine anglais visita ces deux baies, elles étaient habitées : dans celle de Narrenda surtout, il y avait un grand nombre de villages et les naturels y étaient, à ce qu'il paraît, d'un commerce plus facile que ceux qui vivaient au Sud de Bombétok ; mais, depuis, ces villages ont été détruits ou abandonnés.

A l'époque où je me trouvais dans ces parages, il n'y avait dans la baie de Narrenda que quelques familles temporairement établies à la pointe de Mouroumouni, sur le côté ouest de cette baie : population faible et craintive, qu'eût certainement éloignée l'apparition du moindre détachement hôva. De temps à autre, quelque bateau de Zanzibar y mouille pour charger du bois de sandal qu'on y trouve en abondance.

Quant à la baie de Matzamba, elle était depuis longtemps déserte : sa proximité du poste de Majunga aurait exposé ses habitants à des attaques continuelles de la part des Hôvas qui forment la garnison de ce poste. Le gouvernement de Majunga y fait exploiter des bois pour ses constructions, et y envoie fréquemment des bateaux dans ce but. Autrefois les Antalaots' de Moudzangaie tiraient, du même lieu, du riz, de la cire, du sel, des gommes, en outre des bois de mâture et de construction ; aujourd'hui, des bateaux arabes iraient encore y chercher des pièces de mâture, s'ils ne craignaient d'y rencontrer les Hôvas et d'être arrêtés par eux comme cela est arrivé, il y a quelques années, à deux bateaux du sultan de Mascate.

Quatre rivières assez importantes déchargent leurs eaux dans la baie de Matzamba ; ce sont en allant de l'Est à l'Ouest : la Soufia, dont Dumaine dit qu'une de ses branches porte vers la baie d'Anton-Gil, l'Ambouaniou, la Matzamba, qui a donné son nom à la baie, et la Sambélahé. C'est sans doute à l'affluence de ces grands cours d'eau, et de ceux peu éloignés qui débouchent dans la baie de Bombétok, traversant tous, pour arriver à la mer, des terrains très-boisés, que sont dues ces fortes brises de terre qu'on éprouve ordinairement, pendant la nuit, sur toute la partie de la côte comprise entre la baie de Matzamba et celle de Bombétok. Dans les mois de juin, juillet et août, elles soufflent

quelquefois avec violence : c'est ce qui eut lieu lorsque, nous dirigeant vers cette dernière localité, nous arrivâmes par le travers de la contrée en question. Mais au lever du soleil le vent tomba comme par enchantement; il n'y en eut même pas assez durant toute la journée, pour nous faire franchir les quatre ou cinq lieues qui nous séparaient encore du mouillage; et il fallut laisser tomber l'ancre à l'ouverture de la baie, afin de ne pas être rejetés au large par le courant de jusant. Au calme succéda bientôt la brise de terre, qui souffla très-fort toute la nuit et diminua un peu dans la matinée, sans changer de direction. Néanmoins, au commencement du flot nous appareillâmes et, louvoyant sous toutes voiles, nous allâmes mouiller dans la partie nord de la baie, devant la ville de Majunga.

La baie de Bombétok est celle indiquée sur nos vieilles cartes sous les divers noms de *Manigaro, Manangare, Manangara,* qui tous ne sont évidemment que des corruptions du mot Manan'hara, ancien nom du fleuve qui s'y jette. Les premiers Européens qui la fréquentèrent ne virent en elle que l'embouchure de ce fleuve et lui donnèrent le nom que portait alors celui-ci.

Plus tard, cette baie fut nommée *Ampampatouku*[1] par les indigènes, mot dont les Européens firent Pombétok et Bombétok. Quelques navigateurs l'appelèrent aussi, par erreur, Massailly, ou Grand-Massailly; mais l'usage général consacra le nom de Bombétok, sous lequel elle est encore aujourd'hui désignée. Les indications que j'ai trouvées sur cette baie au dépôt des cartes et

[1] Selon M. Noël (*Recherches sur les Sakkalava,* page 8), Ampampatouka serait une corruption de Ambava-Bétsibouka, qu'il traduit ainsi : *Dans la bouche du Bétsibouka*, et qu'il donne comme la dénomination d'un village situé à l'embouchure de ce fleuve. S'il était vrai, et je ne suis à même ni de le nier ni de l'affirmer, que telle fût l'étymologie du mot Bombétok, il faudrait, je crois, traduire plutôt ainsi : *là, bouche du Bétsibouka;* ce qui s'appliquerait à la baie où le fleuve verse ses eaux et non au village, qui me paraît au contraire tenir son nom de la baie. Il y a en effet plusieurs raisons de croire que celle-ci était déjà appelée Bombétok avant qu'il y existât un village de ce nom. Dans un manuscrit nautique de 1726 où il est question du port de Pombétoc, et qui donne quelques détails sur l'intérieur de ce port, il n'est fait mention de village que sur son côté ouest. Or, c'est sur l'autre côté qu'a été situé celui de Bombétok. En outre, sur un plan de 1732, figurant une baie nommée le Grand-Pombétoc, il n'est indiqué non plus aucun village de ce nom. Il y a plus, il paraîtrait, d'après Dumaine (*Annales de Malte-Brun,* tome II, page 33), que le nom de Pombétok ou Bombétok, n'aurait été donné à un village de cette baie que par les Européens, et que celui qu'ils désignèrent à tort par le nom de la baie était nommé Taffian-Tarang par les indigènes.

plans de la marine ne me laissent aucun doute quant à l'identité de Manigaro ou Manan'hara, ou Grand-Massailly et de la baie de Bombétok. Les passages suivants, extraits de manuscrits différents l'établissent d'une manière positive.

« La terre la plus loin en vue de l'île de Makiamay (Makambi), est à cinq lieues S. E. $\frac{1}{4}$ E. (du compas), qui est la teste de l'entrée de Manigaro. Auprès d'y celui est un lit de marée qui fait paraître la rivière barrée, mais il n'y a pas moins de six à sept brasses, et plus en dedans, huit, neuf, dix et douze brasses, sable et vase [1]. »

— « On a été en un village qui est sur le bord de la mer, nommé Machourang, lequel est dans la partie Est du port. Le chef du village nous a dit que le port s'appelait Pombétok et que c'était le grand port du roi Rafiménahé, que nous appelons Ratoukaffe, et le port, le grand port de Massailly. »

— « L'île Makabaye (Makambi) restant à l'O. $\frac{1}{4}$ N.O. et O.N.O., à deux lieues et demie, j'ay relevé l'entrée du grand port Pombétok au S. E. $\frac{1}{4}$ E., à quatre lieues et demie, et la pointe ou cap de terre rouge qui est dans le côté ouest du port, au S. E. et au S. E. $\frac{1}{4}$ E., à trois lieues, etc [2]. »

La baie de Bombétok s'étend dans une direction moyenne N.N.O. et S.S.E., à environ dix-huit milles dans les terres. Sa largeur est à l'entrée de trois milles et demie, mais en dedans elle varie de trois à sept milles. Les terres qui circonscrivent ce magnifique bassin présentent un aspect agréable et varié : du côté de l'Est, elles sont basses et couvertes d'une riche végétation ; une large lisière de palétuviers prolonge cette masse de verdure jusqu'à la mer. A la partie moyenne de la baie se projette, de ce même côté vers l'ouest, une presqu'île de trois à quatre milles de longueur, qui divise la baie en deux parties; c'est dans l'arrière-baie qu'elle forme que débouche le Bétsibouka. Cette presqu'île masque ainsi les bords marécageux du fond de la baie; mais au-dessus d'elle on en aperçoit les terres élevées, avec leurs formes moins arrêtées et leurs teintes plus claires. Le côté de l'Ouest. présente une série de collines d'une hauteur moyenne et uniforme, boisées à leur partie supérieure, mais arides et pier-

[1] Voir au dépôt des cartes et plans de la marine, le manuscrit déjà cité : *État des ports et baies de l'île Dauphine.*

[2] Voir au dépôt de la marine un autre manuscrit intitulé : *Extraits pris sur les journaux des voyages faits en l'île de Madagascar.*

reuses à la base, où tranche çà et là en larges taches rouges la terre ocreuse qui concourt à leur formation. Enfin, sur le côté nord, le terrain, plus élevé en certains endroits, est en même temps plus accidenté. Les détails du paysage accusent la présence et l'activité de l'homme, et l'œil embrasse avec satisfaction dans son entier le tableau où se dessinent, en un pittoresque ensemble, la ville fortifiée de Majunga et les ruines à demi restaurées de l'ancienne cité antalaots', entremêlées de bouquets de cocotiers, de manguiers et de grenadiers.

Après avoir suivi à Majunga la même marche qu'à Mouroun'-sang, je fis ma visite au gouverneur, nommé Raen'zaro, que je trouvai entouré d'un nombreux état-major. Chacun des individus qui le composaient était revêtu d'un uniforme à l'anglaise plus ou moins brillant : l'ensemble rappelait assez bien, tant pour les physionomies que pour les bigarrures du costume et la gêne évidente de ceux qui le portaient, un état-major haïtien aux premières années de l'indépendance.

L'accueil qu'on me fit ici, sans avoir rien de désobligeant, fut cependant moins courtois et moins franc qu'à Mouroun'sang: on était sans doute intrigué de l'apparition d'une corvette française à Majunga. Afin de ne pas porter ombrage aux autorités, je donnai pour cause de ma relâche la nécessité dans laquelle j'étais de me procurer quelques vivres frais et des sangsues pour les malades du bord. Aussitôt le gouverneur me proposa de les fournir en échange de farine et d'autres provisions dont l'état-major de la place était en disette; mais, sur ma réponse que je ne pouvais opérer de cette manière, il fut convenu que les approvisionnements que je prendrais seraient payés en piastres.

Le caractère des chefs à Majunga me parut beaucoup plus mercantile que guerrier, et le ton général était au négoce, en dépit de l'allure militaire qu'on avait voulu prendre, eu égard à la circonstance. Si un pareil laisser-aller ne m'avait semblé inconvenant pour moi-même, j'aurais pu, en m'y prêtant un peu, voir se trahir sous les uniformes dorés les marchands de bœufs et de volaille, et tous ces brillants officiers débattre avec acharnement le prix d'un canard ou d'une douzaine d'œufs.

Le lieu de la réception était une varangue dominant l'entrée de la palissade qui entoure le Gouvernement, et ayant à chacune de ses extrémités un petit appartement: c'était là tout ce dont se composait pour le moment la demeure du gouverneur, le corps

de logis principal, qui est en maçonnerie et dans la même enceinte, se trouvant alors en réparation. Raen'zaro, en me signalant cette circonstance et la gêne qu'elle lui occasionnait, en prit occasion pour s'excuser de ne pouvoir me faire de politesses chez lui, et il me pria d'accepter un bœuf comme cadeau de la reine. Après une demi-heure d'entretien, que l'embarras et la défiance de mes interlocuteurs rendirent fort décousu et fort insignifiant, je me retirai et fus reconduit jusqu'à la porte de la ville par quelques-uns des officiers.

Raen'zaro me parut avoir environ quarante-cinq ans; sa physionomie et ses traits présentaient le type hôva dans toute sa pureté. Ses manières, embarrassées et communes, me firent penser qu'il était d'un caractère méticuleux et peu élevé. Les indigènes le disaient méchant et cupide, se plaignaient beaucoup de son gouvernement et regrettaient Rabémila, son prédécesseur. Raen'zaro avait le rang de onzième honneur, ce qui correspond à notre grade de maréchal de camp.

Si les autorités de Majunga m'avaient semblé inférieures en affabilité et en dignité de caractère à celles de Mouroun'sang, elles ne leur cédèrent en rien quant au système de surveillance dont nous avions été l'objet dans ce dernier lieu. A Majunga aussi, toutes les mesures furent prises pour nous empêcher d'examiner la ville et ses moyens de défense; mais ici je trouvai dans mes relations avec quelques individus à nous dévoués, des facilités que je n'avais pas eues à Mouroun'sang pour obtenir des renseignements sur ce qu'on mettait, d'autre part, tant d'importance à me cacher. Je vais donner d'abord le résultat de mes propres observations.

La ville de Majunga est de création hôva et date de l'année 1824, époque à laquelle Radama envahit le pays de Bouéni et força Andriansouli à reconnaître sa suzeraineté. Ce fut d'abord un poste militaire, comme ce roi en établissait, dans toute circonstance analogue, sur quelques points des provinces qu'il avait soumises. Il y installa un gouverneur pour faire exécuter ses ordres et contrôler les actes de son vassal, auquel il ne laissait ainsi que les apparences du pouvoir. Une maison en pierre, dans la forme et le goût arabes, y fut bâtie par des maçons antalaots' pour Ramanétaka, le premier gouverneur de cette partie du Bouéni; des paillotes furent élevées à l'entour, et une palissade enceignit le tout. Mais bientôt la tentative faite par Andriansouli, pour se-

couer le joug, ayant fait renaître les hostilités en Bouéni, le poste de Majunga se trouva dès lors en butte aux attaques d Sakalaves, ce qui obligea de le fortifier; puis, sa position maritime ajoutant à son importance, il devint enfin le poste principal des Hôvas dans la partie occidentale de l'île. Peu à peu, la plupart des cases en paille avaient été remplacées par des maisons en planches avec couvertures de feuilles; et, au moment où je me trouvais sur les lieux, il pouvait y avoir dans l'enceinte de soixante-dix à quatre-vingts maisons et cases.

La ville est située sur une colline qui, sans être bien élevée, domine cependant tout le terrain environnant; elle est entourée d'une palissade assez faible en beaucoup d'endroits. Du côté du Sud, où se trouve l'entrée qui fait face au mouillage, cette palissade est remplacée en partie par un pan de muraille haut d'environ trois mètres, et contre lequel il a été établi un remblai formant plate-forme: des tas de pierres, distribués plus loin le long de la palissade, semblaient annoncer l'intention de le continuer sur tout ce côté. Dans ce pan de mur sont pratiquées une porte d'entrée et six embrasures garnies de canons ou caronades; trois autres pièces d'artillerie sont placées en divers points du pourtour de la ville [1]. Il existe aussi sur le flanc de la colline, du côté du S.O., un petit bastion à deux embrasures, dont une seule est armée: il bat le chemin qui mène à la porte du Sud. Outre celle-ci, trois autres ouvertures ont été ménagées dans la palissade, l'une au Nord, de laquelle part la route qui mène à Tananarivou, une seconde au N. O., et la troisième à l'Est; à celle du Sud aboutit l'avenue qui conduit du débarcadère à la ville. En dehors de la palissade il y a une sorte de glacis large de dix à douze pas, planté d'arbres dont les branches toujours feuillues forment autour de la ville comme une haie vive ou un rideau de verdure. Huit paillotes servant de corps de garde de nuit y sont réparties: la garde de chacune est de cinq hommes, qui sont relevés tous les soirs. Le glacis est borné par un fossé d'une largeur et d'une profondeur irrégulières et qui se confond en quelques endroits, au Sud, au S. O. et au S. S. E., avec les ravines dont les flancs de la colline sont sillonnés. Des ponts fixes y ont été jetés vis-à-vis des quatre portes; ces ponts sont fortement palissadés et fermés.

[1] Toutes ces bouches à feu étaient de calibres très-différents, quelques unes de 12 et 18; mais, en fait de projectiles, il n'y avait dans la ville que des boulets d'une livre et de six livres.

A environ deux cents pas en dehors de l'enceinte, dans un ravin profond situé au N. N. O. de la ville, se trouve une source qui fournit aux besoins de la garnison, et où les habitants des villages extérieurs vont aussi prendre l'eau qu'ils boivent. Les travaux qu'on y a exécutés jadis, pour l'approprier aux usages de la population de Moudzangaïe, indiquent que celle-ci n'était pas complétement étrangère aux arts de la civilisation et rappellent une époque plus florissante pour la contrée. On y voit encore, en assez bon état de conservation, un grand réservoir-fontaine, d'où l'eau tombe en cascade dans un bassin ou lavoir : c'était là que les vrais croyants venaient faire leurs ablutions. Les bords du ravin, ainsi que le sentier par lequel on y descend, sont plantés d'arbres qui lui prêtent un mystérieux ombrage et y entretiennent, pendant presque tout le jour, une délicieuse fraîcheur. A l'intérieur, il est tapissé d'arbustes grimpants et de lianes dont les rameaux, déliés et flexibles, retombent en festons et en colonnes de feuilles et de fleurs au-dessus du réservoir, à la surface duquel s'épanouissent comme à l'envi les corolles bleues d'une espèce de nymphéa. Ce site pittoresque est constamment animé par des groupes de personnes de sexe, d'âge et de costumes différents. Il y aurait là, pour un artiste, le sujet d'un ravissant tableau.

La porte du N. O. de l'enceinte ouvre sur un chemin conduisant à un petit fort situé sur la pointe Aouroun'batou (pointe *Saribengo* d'Owen), à 900 mètres environ dans l'O. N. O. de la ville. Il consiste en une maçonnerie circulaire formant plate-forme avec parapet. Dans celui-ci sont pratiquées douze embrasures, régulièrement distribuées sur toute sa circonférence. Quatre d'entre elles seulement étaient alors garnies de canons, du calibre de quatre. Autour de la batterie est une levée de terre et de pierres, formant masque, qui garantit une grande partie de la muraille : de telle sorte que celle-ci laisse peu de prise aux projectiles qui seraient dirigés sur elle par des navires mouillés à portée convenable. Je m'approchai un jour du fort, en feignant d'herboriser; mais, aussitôt qu'on m'aperçut, deux hommes de la garde qui y stationne furent dépêchés vers moi et m'enjoignirent de rebrousser chemin, coupant court ainsi à mes observations personnelles, et, par suite, au récit que j'en aurais pu faire. Les détails qui suivent y suppléeront en partie; je les

tiens de personnes vivant sur les lieux, et qui m'ont paru dignes de confiance.

« La muraille du fort d'Aouroun'batou est haute d'à peu près quatre mètres. Le tiers de cette hauteur est prise par le parapet, L'épaisseur de la plate-forme est d'environ cinq mètres. Quatre cavités y ont été ménagées à l'intérieur, pour servir de magasins et de corps de garde. Chacune d'elles a communication sur le chemin creux que forme le masque avec la muraille : elles sont situées aux quatre points cardinaux de l'enceinte. Au centre de l'espace circonscrit par celle-ci se trouvent la poudrière et une espèce de citerne où l'on porte de l'eau dans la saison sèche. Quant à la ville, il n'y existe ni puits ni citerne, et on n'y entretient pas d'approvisionnements de prévoyance en vivres. »

La garnison de Majunga est composée de trois cents hommes, mais il en est toujours quelques-uns d'absents, occupés d'opérations commerciales dans les villages du Nord et du N. E., dont les populations vivent en paix avec eux. Dans ces excursions, ils sont parfois assaillis par des djérikis sakalaves, qui leur font un mauvais parti : aussi ne s'y aventurent-ils qu'en nombre de dix à vingt. Ils portent chacun un petit ballot de coton américain, en échange de quoi ils obtiennent des peaux, dont ils trouvent le débit à leur retour au port.

Le poste de Majunga offre prise à l'incendie aussi bien que le poste de Mouroun'sang, et, quoiqu'il soit défendu par un matériel d'artillerie plus considérable que celui de ce dernier, il serait encore plus facilement réduit ; car, la batterie et la ville pouvant être approchées à portée de canon par des navires du plus grand tirant d'eau, seraient attaquées à la fois par mer et par terre. Mon opinion est qu'une petite frégate et une corvette avec trois cents hommes de débarquement en auraient bientôt raison.

CHAPITRE VII.

Ruines de Moudzangaïe. — Notice historique sur l'ancienne cité de ce nom et ses habitants. — Population actuelle. — Population sakalave restée à Majunga et environs. — Commerce de Majunga.

Au pied de la colline de Majunga, du côté du Sud, le terrain qui fait suite à la plage est uni sur une étendue de près de deux milles.

de l'Ouest à l'Est. Là, gisent les ruines de Moudzangaïe, ses jardins et ses tombeaux ; c'est aussi là que vivent les restes de son ancienne population, tenus par les Hôvas dans une horrible misère et la plus pénible sujétion. En se reportant à l'époque de la prospérité de Moudzangaïe, et se rappelant comment ces familles, alors heureuses et riches, furent tout d'un coup violemment dispersées, forcées de fuir devant l'incendie qui dévorait ce qu'elles possédaient; en voyant courbés sous le joug les débris de cette malheureuse population, dont chaque individu résume en lui les souffrances de l'exil et celles de la servitude, on se sent ému de pitié pour tant de douleurs et de misères, en même temps que d'une chaleureuse indignation contre les sauvages dominateurs qui les ont causées.

Moudzangaïe fut fondée sous le règne d'Andriamahatindi-Arivou, qui y réunit les divers groupes de population antalaots' établis dans le pays sur lequel il régnait [1]. Quoique entièrement soumis d'abord à l'autorité des rois sakalaves, les colons arabes, grâce à leur supériorité intellectuelle sur leurs suzerains, échappèrent bientôt à cet état de vassalité, et intervinrent, d'abord par leurs conseils, puis par l'exercice des fonctions les plus élevées, dans le gouvernement du pays. Les habitudes du négoce et l'entente des affaires, qu'ils possédaient, les rendirent maîtres du commerce qui s'opérait dans toute la partie ouest de l'île ; et les richesses qu'ils puisèrent à cette source leur créèrent encore un nouveau et puissant moyen d'influence. On vit alors des rois de Bouéni et des membres de leur famille embrasser la religion et les mœurs mahométanes, ou faire élever leurs enfants selon ces mêmes principes, et des Antalaots', parvenus aux plus hautes dignités, s'allier aux premières familles sakalaves, même à celles de sang royal. Enfin, par l'influence qu'ils exerçaient en tout, ils avaient, pour ainsi dire, accaparé le gouvernement du pays.

Le chef de Moudzangaïe était particulièrement chargé de l'exécution de toutes les mesures dont l'accomplissement nécessitait l'intervention de la marine, et il commandait de fait tout le littoral. Il percevait à son profit les droits d'ancrage payés par tous les navires ou bateaux qui mouillaient sur la rade : les cadeaux seuls étaient pour le roi de Bouéni.

[1] Voir, pour les détails, la 1re partie, page 25.

La colonie de Moudzangaïe ne relevait ni politiquement ni religieusement d'aucune autorité arabe : tant que les premiers établissements antalaots' étaient restés indépendants, la *kothba* (prière du vendredi) avait été dite pour le sultan de Langani, qui commandait tous ces établissements[1]; et, depuis leur soumission forcée au souverain des Sakalaves, elle fut dite pour le sultan de Constantinople.

J'ai ouï dire par quelques personnes que le sultan de Mascate avait exercé un protectorat sur les Antalaots' de Moudzangaïe; les missionnaires anglais ont même été plus loin : ils ont fait imprimer[2] que le prince arabe entretenait dans ce port un délégué qui y gouvernait en son nom. Cette dernière assertion est absolument fausse : quant à l'autre, voici peut-être ce qui a pu induire en erreur les personnes qui l'ont formulée. Vers le milieu de l'année 1836, deux boutres de Zanzibar étaient mouillés à Bâli, lorsqu'arriva dans cette baie une flottille expédiée de Majunga pour opérer sur l'Ambongou, de concert avec un corps d'armée parti d'Imerne. Les Hôvas qui armaient la flottille s'enquirent de la nature du chargement de ces boutres, et, ayant découvert qu'il s'y trouvait des armes et des munitions, ils les confisquèrent : les deux prises furent conduites à Majunga, où les capitaines et les subrécargues furent détenus. Lorsque Séyd-Saïd eut connaissance de cet événement, il réclama la mise en liberté des prisonniers; mais ce fut en vain. Les remontrances qui suivirent n'eurent pas plus d'effet : on répondit que si Séyd-Saïd commandait à Zanzibar, Ranavalou commandait à Madagascar et y était libre d'agir comme elle l'entendait. De cette époque seulement date l'animosité du sultan contre les Hôvas, et telle en a été la véritable cause. L'occupation de Majunga par ceux-ci n'y est entrée pour rien; et la preuve en est qu'avant l'affaire des boutres, Séyd-Saïd était en fort bons termes avec Ranavalou : deux ou trois ans auparavant, les deux souverains avaient échangé des cadeaux; on dit même que les avances avaient été faites par le sultan arabe. Or, si les Hôvas, en s'emparant de Moudzangaïe, eussent empiété sur ses droits, il aurait certainement tenu une tout autre conduite à l'égard de leur reine; ou bien, si, n'ayant que des priviléges, et ces priviléges pouvant lui être contestés, il avait cru devoir tem-

[1] Voyez, pour plus de détails, la note G de l'Appendice.
[2] Voyez *History of Madagascar*. William Ellis, t. Ier, p. 338.

poriser en attendant une occasion favorable pour les faire valoir, il aurait sans doute profité pour agir de celle qui lui était donnée par l'inique confiscation et les mauvais traitements dont ses sujets venaient d'être victimes, dans l'affaire des boutres. Certes, la conduite des Hôvas en cette circonstance justifiait suffisamment une agression de sa part, agression qu'il avait d'ailleurs les moyens d'exécuter : il n'en fit rien cependant, et se contenta de défendre à ses sujets de se présenter dans les ports hôvas. Les individus détenus furent en définitive rançonnés, et les deux boutres restèrent à Majunga, où, lors de mon passage, on les voyait encore échoués sur la plage.

J'ai pensé qu'il n'était pas inutile de me livrer à cette digression pour rétablir les faits, et démentir des assertions erronées dont on pourrait plus tard vouloir tirer des conséquences politiques : je reviens à mon sujet.

En 1824, à l'époque de l'invasion des Hôvas, Moudzangaïe comptait au moins dix mille habitants; de plus, une population esclave très-nombreuse, et dépendant de ceux-ci, était répartie entre la ville et les villages aux environs desquels se trouvaient les terres et les habitations des Antalaots, c'est-à-dire Ambondrou, Ambatoulampi et Catchépi. La ville avait des mosquées et un certain nombre de maisons en pierre. Son port et sa marine en faisaient l'entrepôt des produits de l'Afrique, de l'Arabie et de l'Inde; elle était le centre de toutes les transactions entre ces pays et Madagascar. Alors l'immense baie qu'elle commande était fréquentée par des navires de diverses nations, que la traite du riz, des bœufs, de la cire, de l'écaille, et la facilité de préparer des salaisons y attiraient. Les bords de cette baie étaient animés par de nombreux villages : Ambatoulampi, Pirpirine, Catchépi, Amparighilava, etc.; ses eaux étaient constamment sillonnées par les bateaux qui faisaient la navigation du Bétsibouka, et par les pirogues servant aux communications entre les divers points de son littoral : tout, enfin, y respirait le mouvement et la vie... Huit mois plus tard, ces lieux étaient déserts; les populations sakalaves s'étaient enfuies vers le Nord, et Ramanétaka incendiait Moudzangaïe, ne laissant pour refuge à ses malheureux habitants, en attendant qu'ils pussent se transporter ailleurs, qu'une plage étroite entre la mer et les flammes[1].

[1] Voir pour les détails, la première partie, pages 96 et 97.

Soixante-neuf boutres, qui se trouvaient alors dans le port, furent occupés pendant trois jours à transporter ces infortunés à Catchépi, d'où une partie d'entre eux émigrèrent à Zanzibar, Oïbo, Mozambique, les Comores, l'Ambongou, et le plus grand nombre à Langani, avec Andriansouli. Quelques-uns subirent un sort encore pire que l'exil : n'ayant pu obtenir passage sur les bateaux de transport, ils restèrent à la merci des Hôvas, qui les traitèrent en vaincus; ils ont été depuis retenus de force à Majunga, de même que ceux faits prisonniers plus tard, lors de la prise de Mouroun'sang. Ils ne peuvent même sortir de la baie, si ce n'est pour le service de la Reine, auquel ils sont assujettis sans percevoir aucune rétribution : ainsi, par exemple, les dix boutres qu'ils possèdent sont employés au transport des bois que le Gouvernement local fait exploiter à la baie de Matzamba, ou bien aux communications entre Majunga et et les postes placés sur les bords du Bétsibouka, et cela sans dédommagement pour les propriétaires ni salaire pour les équipages. Tout commerce leur a été interdit avec les étrangers, et, pour vendre seulement des provisions à ceux-ci, il faut qu'ils en aient obtenu la permission du gouverneur.

On comprend, d'après toutes les injustices dont ils sont victimes, que les Antalaots' aient voué une haine implacable à leurs oppresseurs, et qu'ils appellent de tous leurs vœux le moment de la délivrance. Quelques évasions ont eu lieu parmi eux dans les premières années, mais elles sont ensuite devenues presque impossibles : tous les soirs, les pirogues sont halées à terre et gardées par des sentinelles; d'ailleurs, les Hôvas ont tellement maltraité les familles des individus évadés, que celui qui voudrait faire quelque tentative de ce genre courrait risque d'être trahi par ses plus proches parens. Cependant, malgré tous ces obstacles, on redoubla encore de précautions à leur égard pendant notre séjour à Majunga; et, dans la crainte que quelques-uns d'entre eux ne profitassent de nos embarcations pour s'échapper, les sentinelles éloignaient brutalement tous ceux qui s'en approchaient le soir, alors même qu'ils y apportaient ostensiblement des provisions qu'on leur avait achetées.

D'après le résultat donné par la perception de l'impôt en 1842, la population antalaots' vivant à Majunga était alors de six cent soixante-quinze individus libres et de deux cent cinquante esclaves. Ils occupaient une centaine de cases en feuilles.

reconstruites sur l'emplacement de l'ancienne ville dont les restes consistent en vingt-cinq maisons en pierre, la plupart croulantes, et sept mosquées, dont trois seulement appelaient encore les croyants à la prière. Au nombre de ceux-ci se trouvaient quelques Hôvas.

Les deux principaux chefs de la population antalaots' sont loumanbalah et Masoulou : le premier était malade et je n'ai pu le voir; mais j'ai eu des relations fréquentes avec le second. Celui-ci n'est point issu d'une des grandes familles de Moudzangaïe; son élévation est postérieure à la prise de cette ville par les Hôvas. En 1824, Radama, quittant ce pays qu'il venait de conquérir, choisit une vingtaine de jeunes Antalaots' qu'il emmena avec lui en Imerne, afin de se les attacher; Masoulou était du nombre. A la mort du roi hôva, la plupart de ces jeunes gens revinrent à Majunga; et le gouverneur de ce poste en désigna deux, Masoulou et un autre, pour commander les individus de leur caste, pensant trouver en eux, par suite de cette circonstance, quelque garantie de dévouement.

Le nombre des Sakalaves résidant avec les Antalaots' dans la vieille ville était de cent treize : quoique presque tous soient des anciens chefs, ils sont, eux et leurs familles, aussi durement traités que les Antalaots'. Ils ont à leur tête un Sakalave nommé Vélou, créature des Hôvas, à qui il paraît dévoué et dont il affecte de suivre les usages et de porter le costume. Ce Vélou est secondé par un autre Sakalave nommé Tafara, qui n'aime pas les Hôvas, et que les indigènes préfèrent au premier à cause de cela.

Enfin une trentaine d'Indous, dont les familles ont autrefois habité Moudzangaïe, complètent la population qui occupe les quelques cases restaurées au milieu des ruines de cette cité.

La plus grande partie de la population sakalave restée sous la dépendance des Hôvas est tenue à Angougouro, à une demi-journée dans le N. N. E. de Majunga : on compte sur ce point environ quinze cents individus, commandés par le Sakalave Tamaïe qu'on dit être aimé de ses subordonnés. Les Hôvas n'y ont qu'une garde de vingt-cinq hommes; il faut donc qu'ils comptent bien fermement sur la soumission et la docilité des vaincus. Comme j'exprimais mon étonnement de ce que ceux-ci, étant aussi mal gardés, ne se fussent pas échappés, on me répondit que tous restaient de bonne volonté, les uns parce qu'ils man-

quent d'énergie pour tenter de changer leur position ; plusieurs parce qu'ils en sont empêchés par des liens de famille que leur fuite briserait nécessairement; d'autres, enfin, parce qu'ils sont retenus par leur dévotion au culte superstitieux que les Sakalaves rendent à certaines reliques des premiers rois de Bouéni, depuis longtemps en la possession du gouverneur de Majunga. Raen'zaro entretient adroitement cette pieuse mais absurde vénération, en faisant, à certaines époques de l'année, sortir, avec une grande pompe et au bruit du canon, lesdites reliques que l'on va cérémonieusement baigner à la mer. C'est là un trait de politique conquérante fort remarquable chez un barbare, et qui rappelle la conduite des Romains à l'égard des dieux des nations vaincues.

Depuis l'émigration générale qui suivit la tentative faite, en 1825, par les Sakalaves d'Andriansouli, pour secouer le joug des Hôvas, les bords de la baie de Bombétok sont restés inhabités : Majunga est le seul point où il y ait possibilité de nouer des relations; c'est par conséquent à son mouillage que stationnent le peu de navires qui relâchent dans cette baie, quoiqu'elle en offre plusieurs autres où de grands navires surtout seraient plus complétement abrités. Toutefois, l'inconvénient le plus réel du mouillage de Majunga est la difficulté d'y avoir de l'eau : encore celle qu'on ne se procure qu'avec beaucoup de temps et de peine aux puits de la vieille ville, est-elle plus ou moins saumâtre. Un navire ayant à renouveler sa provision devra mouiller dans la partie S. O. de la baie où se trouve une excellente aiguade.

La production de Majunga et des environs ne pourrait fournir à l'exportation qu'une très-petite quantité de riz. Les Antalaots n'ont jamais été cultivateurs; au temps de la prospérité de Moudzangaïe le travail agricole était exécuté par les esclaves : or, la plupart des anciens habitants qui sont restés sur les lieux ont perdu presque tous les leurs, et même ceux d'entre eux qui furent pris à Mouroun'sang en ont été dès lors complétement dépouillés par les vainqueurs. Ils s'occupaient aussi fort peu de toute espèce d'industrie; leur principal, sinon leur unique but d'activité était le commerce, et, depuis qu'ils ne peuvent plus s'y livrer, ils sont tombés dans une insouciante oisiveté; la seule chose dont ils aient continué à s'occuper est de faire du sel, dont la vente leur donne les moyens de pourvoir aux nécessités de la vie.

Le peu de transactions commerciales qui s'opèrent encore sur ce point sont entretenues par les besoins de la consommation des provinces de l'intérieur et par les commandes du gouvernement et des principaux habitants d'Imerne. Le commerce extérieur a lieu principalement avec les Américains et consiste presque exclusivement dans les opérations du comptoir que ceux-ci entretiennent à Majunga depuis 1830. Ce port est devenu une escale pour les six ou sept navires de cette nation qui commercent annuellement avec Zanzibar. L'agent américain de Majunga et celui de Zanzibar appartiennent à la même maison, et les mouvements des bâtiments sont combinés de manière à lier les opérations des deux comptoirs. Les chargements de ces navires sont assortis selon les besoins des diverses places qu'ils visitent : ils se composent ordinairement de cotons écrus et blancs, de coutellerie, quincaillerie, poterie, verroterie, poudre, fusils, vêtements bourgeois et militaires, parasols, papier à écrire et à tapisser, chaussure, farine, biscuit, jambons, fromages; les vivres sont principalement destinés pour Mozambique et Bombay. Chaque navire touche, en venant, ou à la côte de Mozambique ou à celle de Madagascar, de sorte qu'annuellement trois ou quatre navires passent ainsi chargés à Majunga, où ils déposent une quantité de ces marchandises proportionnée aux besoins du comptoir. Les importations annuelles comprennent, en moyenne, de 200 à 250 balles de coton américain (*hami*), et de 20 à 30 caisses d'autres étoffes, un millier de fusils et une certaine quantité des autres objets mentionnés ci-dessus : le tout représente une somme d'environ 16,000 piastres, prix de facture. Les exportations ne vont pas au delà de ce chiffre ; elles consistent en peaux et suif : chaque peau est payée une piastre. Tout l'argent résultant des bénéfices de la vente est ordinairement porté à Zanzibar, où il est employé à l'achat de l'ivoire, de la résine copal et des autres produits que prennent habituellement sur ce marché les navires de la maison.

Jusqu'en septembre 1842, les navires étrangers avaient payé à Majunga 5 p. o/o à l'entrée et 5 p. o/o à la sortie des marchandises, plus un droit d'ancrage de 15 piastres. A partir de cette époque, d'après un nouvel ordre de la reine, les marchandises ont été taxées à 10 p. o/o, tant pour l'importation que pour l'exportation, y compris le numéraire ; le droit d'ancrage est resté le même.

M. Max se plaignait beaucoup de la mauvaise foi du gouvernement hôva, qui, disait-il, après lui avoir fait certaines commandes avait, quand les objets étaient arrivés d'Amérique, changé le prix convenu ou n'avait pas voulu les prendre. L'autorité locale intervient dans les opérations du comptoir, en fixant le prix auquel doit être vendue telle marchandise, et ce prix reste le même jusqu'à consommation totale de l'approvisionnement déclaré. J'ai beaucoup engagé M. Max à faire passer ses navires à Nossi-Bé, lui donnant connaissance de la franchise du port et la presque assurance qu'il y trouverait dès à présent le placement de quelques parties de cargaison. Nos traitants pourraient ainsi s'approvisionner directement de la quantité de coton américain nécessaire à leurs transactions, et, par conséquent, éviter l'augmentation du prix de la seconde main, qu'ils subissent en le recevant de Zanzibar.

Une maison anglaise de Londres avait entrepris à peu près le même système de spéculations que les Américains, et, en 1836, un comptoir avait été établi par elle à Majunga; mais une mauvaise gestion y ayant occasionné de grandes pertes, il fut abandonné en janvier 1840.

Dans les premières années qui suivirent l'occupation de Majunga par les Hôvas, un ou deux grands boutres de Surate y effectuaient encore annuellement un voyage de mousson, chargés d'étoffes de leur pays et de Cutch; mais, depuis quatre ans, ces relations ont cessé[1].

Un ou deux boutres de Mozambique viennent aussi chaque année à Majunga voir s'ils peuvent s'y procurer du riz; sinon, ils prennent quelquefois des bœufs: ils y apportent des étoffes de Diu et de l'argent.

Ce n'est plus qu'accidentellement qu'un navire anglais se montre maintenant dans la baie de Bombétok. Des bâtiments de Maurice y venaient jadis préparer des salaisons; mais les droits établis par les Hôvas et la cherté des bœufs ont porté les caboteurs à renoncer à ce genre de spéculation. Un bœuf se paye aujourd'hui de 8 à 10 piastres à Majunga. La quantité de bétail exportée par les ports de la côte orientale est assez considérable pour obliger le gouvernement hôva d'en retirer des postes qu'il

[1] Le dernier boutre, ainsi expédié, fit côte à Nossi-Lava, île voisine de Nossi-Mitsiou. Il fut pillé par les Antankares, et son équipage, massacré.

entretient sur l'autre côte, et, par pénurie sans doute, l'on en était venu dans celui de Majunga à tuer des vaches. Quelques Antalaots' en concluaient que les Hôvas devaient quitter ce point et les emmener tous en Imerne : ils justifiaient leurs craintes à ce sujet en me rappelant que précédemment il était expressément défendu de tuer un veau ou une vache, et que le gouvernement local poussait à l'élève des troupeaux.

CHAPITRE VIII.

Influence du climat sur les Européens. — Communication entre Majunga et Tananarivou; itinéraire suivi par les convois. — Fleuve Bétsibouka. — Description de sa rive droite et des postes hôvas qui y sont établis.

Les Européens qui s'établissent à Majunga sont soumis aux fièvres intermittentes, qu'on contracte plus ou moins sur tout le littoral de Madagascar. Les Hôvas n'en sont pas exempts à leur arrivée ; mais le plus grand nombre s'acclimatent et n'en éprouvent ensuite que de légères atteintes. Il en était ainsi pour les Arabes et les Antalaots' qui vivaient à Moudzangaïe, et j'ai vu un vieil Antalaots', né sur les lieux mêmes, trembler de la fièvre, sans en être d'ailleurs plus incommodé qu'on ne l'est d'un mal de tête ordinaire.

La saison où les fièvres sont le plus pernicieuses est celle qu'on appelle l'hivernage dans l'hémisphère sud, c'est-à-dire la saison chaude : cela s'explique par les circonstances météorologiques qui l'accompagnent. En effet, pendant cette période de temps, qui dure de novembre à avril, des pluies très-abondantes et les débordements des rivières transforment en marécages toutes les terres basses du littoral, et par l'évaporation rendue très-active sous l'influence alternative ou simultanée de la pluie et d'une température très-élevée, l'air s'imprègne des miasmes morbides que dégagent ces marécages.

Pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, le vent souffle presque constamment de l'E. S. E. au S. S. E., c'est-à-dire de la terre, qu'on suppose avec toute probabilité être le foyer d'infection ; mais il faut remarquer que, le terrain étant alors très-sec, la végétation arrêtée et la température relativement basse, il résulte de ces causes combinées que l'évaporation est presque nulle, et l'air ambiant, par conséquent, moins vicié.

A Majunga cependant, comme cela existe à la côte de l'Est, les indigènes et les gens acclimatés se portent mieux durant l'hivernage que durant la saison froide : les grandes brises qui règnent pendant celle-ci apportent l'air vif et froid des plateaux élevés du centre de l'île et occasionnent, pendant la nuit surtout, un abaissement de température très-sensible qui produit chez les indigènes de nombreuses indispositions. Pour des Européens arrivant dans le pays, l'hivernage serait au contraire la saison la plus malsaine : on comprend en effet qu'en s'y présentant à cette époque ils seraient exposés à la fois à une atmosphère saturée de principes délétères, à l'insolation et à l'énervation que produit, chez l'individu des zones tempérées, l'excessive chaleur de la zone torride, toutes choses ayant peu ou point d'action sur ceux qui vivent depuis longtemps sur les lieux; tandis que, dans l'autre saison, ils trouveraient un climat beaucoup plus en rapport avec le leur, et en même temps, la cause efficiente de la fièvre moins active. Ils ne devront pas se flatter, toutefois, d'échapper entièrement à la maladie en arrivant dans le cours de la saison froide : ils en seront même infailliblement atteints dès qu'ils auront couché à terre plusieurs nuits de suite; seulement l'affection fiévreuse, contractée alors, aura un caractère moins grave que si elle l'avait été pendant l'hivernage.

Comme tous les gens déjà acclimatés, M. Max préférait la saison chaude à l'autre; de plus, comme il a été très-malade en arrivant dans celle-ci, il en a conclu qu'elle était la plus malsaine, mais je suis convaincu qu'il se trompe : les atteintes de fièvre qu'il a subies en juillet, août et septembre, s'expliquent tout naturellement par sa qualité de nouvel arrivé, et il n'est pas douteux pour moi qu'il eût souffert bien plus encore s'il avait débuté pendant l'hivernage.

M. Max prétend s'être débarrassé des fièvres en prenant des infusions de piment, remède un peu violent, il me semble, mais dont il s'est néanmoins bien trouvé; depuis lors, il a joui d'une assez bonne santé, et il ne se plaint pas de l'insalubrité du climat.

Majunga entretient avec Tananarivou des relations très-fréquentes : les communications ont lieu en huit jours au moyen de courriers qui se relaient à des endroits fixés. La route serait, dit-on, praticable pour des chariots et du train; des hommes portant des fardeaux la parcourent en seize jours. Pour ce der-

nier cas, l'itinéraire m'en a été donné, comme il suit, par quelqu'un qui a conduit un convoi en Imerne.

Partant de Majunga à la pointe du jour, on fait halte vers onze heures du matin à Marourougo, poste où stationnent une dizaine de soldats hôvas, et autour duquel sont groupées quelques cases de Sakalaves. On arrive le soir à Ambatoubétiki, village encore habité par des Sakalaves, dont le chef, Mandine, est un ancien chef d'Andriansouli ; on y trouve du riz, du manioc et des bœufs.

Le second jour, on fait halte à Ambouranghi, autrefois grand village sakalave, maintenant presque inhabité; on couche à Andranoulava, petit village sakalave ayant un poste de dix soldats hôvas : il y avait autrefois sur ce même emplacement un grand village nommé Ambazouho.

Le troisième jour, on s'arrête à Marouvouaï, sur le bord de la petite rivière du même nom qui, en cet endroit, n'a pas plus de sept mètres de largeur; elle n'y est cependant pas guéable : on la passe en pirogue ou sur un pont formé de troncs d'arbres. On arrive le soir à Androutsi, village autrefois considérable, mais n'ayant maintenant qu'une dizaine de cases. Tout près et à l'Est de ce point, se trouve le tombeau d'Andriamagnésouki-Arivou ou Ndiaka, l'une des filles d'Andriamahatindi-Arivou troisième roi de Bouéni.

Dans la saison pluvieuse, le chemin le plus direct de Marouvouaï à Androutsi est impraticable à cause des mares dont il est entrecoupé; on prend alors un chemin plus au Nord, qui est bon mais beaucoup plus long, ce dont il résulte probablement une augmentation d'un jour sur la durée totale de la route.

Le quatrième jour, on fait halte à Ambondrou, et on arrive le soir à Taboun'zi, qui était aussi jadis un très-grand village. C'est entre Androutsi et Taboun'zi, et au Sud de la route, que se trouvait, sur le bord d'un ruisseau de même nom, Kamakouna, la résidence d'Andriansouli. Taboun'zi est à trois heures de marche de la rive droite du Bétsibouka. C'est aujourd'hui un poste hôva consistant en une douzaine de cases entourées d'une palissade : celle-ci est protégée par deux canons placés l'un au Nord l'autre au Sud, et par un pierrier d'une livre de balles. La garnison du poste est de trente-six soldats; la population sakalave qui en dépend compte environ cent individus, commandés par l'un d'eux, Amélou, créature des Hôvas.

Le cinquième jour, on fait halte à Tsilacani, autrefois grand village, aujourd'hui simple relais pour courriers. On arrive le soir à Ankouala, village abandonné, où l'on trouve une très-grande quantité de bananiers.

Le sixième jour, on fait halte à Maroabouali, grand village inhabité, et on arrive le soir à Kadzounghi, autre village également inhabité.

Le septième jour, on fait halte à Madiotsifafaï; on arrive le soir à Andampi ou Andrafia-Madine, village de quelques cases, et relais pour courriers.

Le huitième jour, on s'arrête à Kélilali et on va coucher à Andouki, ancien village maintenant inhabité. A partir d'Andouki on sort du pays de Bouéni : une route mène de ce point à la côte orientale par le Nord de Sianaka.

Le neuvième jour, on fait halte à Tsin'ko, dans la forêt dite Anghala-Vouri, qui sépare les territoires de Bouéni et de Sianaka. Tsin'ko est le nom d'un ruisseau qui afflue dans l'Ikoupa; c'est dans les environs que se trouve la plaine où Radama campa avec son armée avant d'envahir le Bouéni. Entre Andouki et Tsin'ko est le village d'Antomboudrahoudza, poste hôva placé sur une hauteur et entouré d'une palissade que défendent deux petites pièces : sa garnison est de soixante-dix hommes; la population du village, composée de Sakalaves et d'Antsianaks, est d'environ cent cinquante individus.

Le neuvième jour, au soir, on arrive à Andrami, village et relais pour courriers.

Le dixième jour, on fait halte à Amboudi-Amounto, à l'Est d'Anghalavouri, et le soir on arrive à Ambouasari. La population de ces deux villages est composée d'Antsianaks; l'on y cultive du riz, des cannes et du coton; les habitants fabriquent avec ce dernier, des tissus pour ceintures. Les bœufs, moutons et volailles y sont en abondance.

Le onzième jour, le point de halte est à Ambouipoulaka, et l'on arrive le soir à Ambari-Manchi, villages antsianaks, commandés tous les deux par Rainihafatsi. Les habitants pratiquent les mêmes cultures et les mêmes industries que dans les précédents; ils commercent avec l'intérieur.

Le douzième jour, on s'arrête d'abord à Antsapandranou, relais pour courriers, et on va passer la nuit à Tsarahafatsa, village très-peuplé et commerçant : on est alors sur la frontière de Sianaka.

Le treizième jour, après avoir stationné à Vohiléni, grand village d'Imerne, on s'arrête le soir à Manahara, commandé par Rainifoutsilahé. Ces deux villages sont très-peuplés et bien pourvus de vivres, riz, volailles, maïs et gros bétail; la principale industrie du premier est la confection des nattes.

Le quatorzième jour, on fait halte à Maroubibi, petit village et relais pour courriers, et l'on arrive le soir au grand village de Manharitsoa.

Le quinzième jour, après s'être reposé à Amboudi-Voara, on va coucher à Ambatoutouka, très-grand village.

Le seizième jour, enfin, après avoir passé à Ambohimanga, à Ilafi et à Naméa, tous grands villages, on arrive à Tananarivou.

La partie centrale du Bouéni, à travers laquelle passe la route dont je viens de tracer l'itinéraire, offre partout un terrain plat et peu boisé; on y trouve des prairies d'une grande étendue qui rendaient autrefois ce pays si riche en troupeaux. Les bords des rivières sont garnis d'arbres de différentes espèces, de rafias et de bananiers. Ces rivières ne sont pas poissonneuses; mais, en revanche, elles sont peuplées de canards, de sarcelles et d'autres oiseaux aquatiques. La campagne abonde en volatiles, tels que pintades, perdrix, pigeons et tourterelles.

La partie du pays de Sianaka que l'on parcourt en suivant le même itinéraire est peu boisée; on n'y voit guère que des citronniers, des tamariniers, des mûriers et des ravenals. Il y a moins de gibier et de bétail que sur le territoire sakalave.

On trouve de l'eau sur toute la route.

Quelques-uns des postes hôvas situés dans le Bouéni ont été mentionnés dans cet itinéraire; les autres se trouvant peu éloignés des rives du Bétsibouka, je me suis réservé d'en parler dans la description que je dois donner des bords de ce fleuve.

Le fleuve qui porte aujourd'hui le nom de Bétsibouka a été connu autrefois sous ceux de Manambouka, de Ranoumaïnti et de Manan'hara. Dans son plan de la baie de Bombétok, Owen le nomme *Mangara*, qui n'est probablement qu'une corruption de son plus ancien nom, Manan'hara.

Bétsibouka signifie *grande* (sous-entendu *eau*) *qui n'est pas douce*. Quoique le nom de Manambouka, mentionné dans la relation de Drury, ait, si je ne me trompe, un sens opposé à celui de Bétsibouka, il est hors de doute pour moi que tous les deux

désignent le même cours d'eau; car ce que dit le narrateur anglais de la Manambouka peut bien s'appliquer au Bétsibouka, mais non à aucune des autres rivières voisines : il n'est pas une d'elles, en effet, qui justifie les assertions contenues dans les citations suivantes.

« Nous y arrivâmes (à Manan'hara) en une semaine, et remontâmes à plusieurs lieues une grande rivière appelée Manambouka, etc.[1]. »

Et ailleurs :

« On y (dans la Manambouka) trouve quatorze ou quinze brasses..... On remonte la rivière à six ou sept lieues, jusqu'à l'endroit où l'on traite habituellement.....[2] »

Je ferai observer toutefois, relativement à cette dernière citation, que le Bétsibouka, proprement dit, n'est pas plus qu'aucun autre fleuve ou rivière de Madagascar praticable à son entrée pour des navires, et qu'on ne pourrait même les mouiller à moins d'une lieue de son embouchure réelle. Ainsi, lorsque Drury dit qu'il remonta la Manambouka à quelques lieues avec son navire, il doit être entendu qu'il s'agit de la baie où débouche ce fleuve, laquelle est en effet navigable pour les grands bâtiments jusqu'à plus de cinq lieues de son entrée. Le périmètre de la baie de Bombétok est découpé par les embouchures de plusieurs rivières, et l'on peut bien, ainsi que le fait le capitaine Boteler dans la description qu'il en donne, la considérer comme la bouche de cette série de cours d'eau, mais non comme le cours du fleuve, fût-elle encore désignée comme autrefois par le nom de ce dernier.

J'avais formé le projet de remonter moi-même une partie du Bétsibouka avec ma chaloupe, et, dans une de mes conversations avec le gouverneur Raen'zaro, je lui en exprimai le désir; mais il répondit que, sans un ordre de la reine, il ne lui était pas possible de m'autoriser à le satisfaire. Je fus donc obligé de me borner à recueillir, au sujet de cet important cours d'eau, tous les renseignements que je pus trouver auprès des Antalaots' les plus familiarisés avec sa navigation. C'est le résumé de tous ces renseignements que je vais donner ici.

Le Bétsibouka débouche dans la partie S. E. de la baie de

[1] Voy. *Rob Drury's Journal*, page 432.
[2] Voy. *Ibid.*, page 454.

Bombétok, par plusieurs branches que séparent des bancs et des îlots couverts de palétuviers. On y entre par trois passes principales : celle du Nord, ou d'*Ambatoukéli*, du nom d'un village situé à son entrée; celle du milieu, dite *Mouracari*, au Sud des petites îles Bélavénouki et Kiboundrou; enfin celle du Sud, dite *Kandranihéli*, du nom d'un cours d'eau qui vient déboucher à l'ouverture de ce passage. La passe de Mouracari, la plus profonde et la plus large, doit être prise par les grands boutres; elle offre peu de sinuosités, et sa direction est à peu près S. E. et N. O. La moins profonde est celle de Kandranihéli : il n'y donne guère que des pirogues. La passe du Nord est praticable pour les petits boutres.

Avant d'arriver au point d'intersection des trois passes, on rencontre sur la rive droite de celle du Nord, à peu de distance l'un de l'autre, trois petits ruisseaux, Ambouranghi, Ambazouho et Kinga-Maravavi, sur les bords desquels il y avait autrefois des villages. Tout près du dernier, et par le travers de Nossi-Kiboundrou, est l'embouchure de la petite rivière Marouvouaï (Ambinanghi-Marouvouaï) [1] : des boutres de moyenne grandeur peuvent la remonter jusqu'au village de même nom, situé à un mille et demi de son embouchure et sur sa rive droite.

A petite distance dans le Nord du village de Marouvouaï, au bord de la rivière, s'élève une colline sur laquelle est placé le poste hôva d'Anfiahounah ou Ampiahounah. Ce poste consiste en une quarantaine de cases en planches et en feuilles, entourées d'une palissade et d'un fossé. Son unique porte, qui est percée au Nord, est défendue par quatre canons qui en battent l'avenue; dans toute la partie qui s'étend du N. E. au S. O., il est rendu inaccessible par l'escarpement de la colline. Sa garnison est composée de soixante-treize soldats commandés par Rainivao, dixième honneur.

Les cases des Sakalaves sont distribuées par groupes, dans le Nord et à l'Ouest, sur les flancs de la colline : elles peuvent contenir de trois à quatre cents individus, que commande le Sakalave Tsimanendi, créature et partisan des Hôvas. Cette population est, comme celle de Majunga, soumise à la corvée et exploitée de toutes façons.

Aux environs d'Anfiahounah on cultive du riz de qualité mé-

[1] *Ambinanghi* veut dire confluent ou embouchure.

diocre, du manioc, des patates et du maïs. Le poste hôva n'a ni puits ni citernes; la provision d'eau se fait journellement à la rivière.

Ce fut, comme on se le rappelle peut-être, à Marouvouaï qu'eut lieu la première entrevue de Radama et d'Andriansouli, et que se consomma l'acte de vassalité de ce dernier envers le souverain hôva.

La petite rivière Marouvouaï est assez profonde, mais très-étroite, et tellement encaissée à son embouchure que les boutres y entreraient difficilement à la cordelle; ils attendent ordinairement le flot pour la remonter de cette manière.

A environ deux milles et demi d'Ambinanghi-Marouvouaï, en suivant toujours la rive droite du Bétsibouka, on rencontre Ambinanghi-Titéraka, où se trouvait anciennement un très-grand village; puis à quatre milles, Kazamba, et enfin, à quatre milles et demi de celui-ci, Maroulambo. Titéraka et Kazamba, petits affluents du Bétsibouka, forment, par leurs nombreuses ramifications sur le terrain qu'ils baignent, un marécage assez étendu, nommé *Aomaïnti :* on en avait fait une grande rizière qui se prolongeait jusqu'à Maroulambo, et au milieu de laquelle étaient plusieurs villages. Il s'y trouve encore quelques Sakalaves, à qui les Hôvas ont donné pour chef un Antalaots', nommé Tsafante, établi à Titéraka au temps d'Andriansouli, et qui a continué d'y résider. Maroulambo est un village sur le bord même du Bétsibouka; les boutres y mouillaient autrefois, ainsi qu'à Titéraka et Kazamba, pour charger du riz.

A un mille et demi ou deux milles de Maroulambo, est le village d'Agnendhi; puis, à un peu plus de quatre milles au delà, Tchiagnéria ou Sangaboua: il existe à cet endroit une très-grande quantité de bananiers, à travers lesquels un petit ruisseau vient se jeter dans le fleuve. On faisait moins de riz aux environs de Sangaboua qu'aux deux points précédents.

A quatre milles au-dessus est le village de Boungamari, et à trois milles et demi de celui-ci, Matabitsilangn'ha. Ce dernier est sur la rive gauche d'un petit affluent du Bétsibouka, près duquel on cultive aussi beaucoup de riz. C'est à environ deux milles dans le N. O. de ce point qu'était situé Bétsiouki, grand village où se trouve le tombeau d'Andrianahiditsi-Arivou : Bétsiouki était à deux ou trois heures de marche dans l'Ouest de Kamakouna.

A six milles de Matabitsilangn'ha, viennent les villages d'Am-

balafitétiki; devant ces villages il y a un banc qui, dans la saison sèche, découvre et oblige de hanter la rive gauche, après avoir passé Matahitsilangn'ha. La largeur du chenal, le long de ce banc, est d'environ cent mètres.

A quatre milles d'Ambalafitétiki est Ambatou, port à boutres, sur la rive droite de la petite rivière Kamouro, à son confluent avec le Bétsibouka. Avant de se jeter dans le fleuve, ce cours d'eau déborde sur un terrain plat, où il forme une grande mare, nommée Tsabakata, assez profonde dans la saison pluvieuse pour que les boutres y puissent entrer. Taboun'zi est à quatre ou cinq milles dans le N. N.O. d'Ambatou. Autrefois, ce dernier, ainsi que tous les villages aux alentours de Tsabakata, était commandé par un Vazim'bah, du nom de Tchimfoundha.

Viennent après Ambatou, et toujours sur la rive droite, d'abord Andomboulava, ancien village à deux milles et demi du précédent; ensuite, à quatre milles au delà, un autre ancien village, nommé Marouléo, puis la terre de Marakata, qui occupe une étendue de cinq milles et demi; enfin Amparighi-Maponghi, non loin duquel est le confluent de l'Ikoupa et du Bétsibouka.

Ce dernier a, dit-on, sa source dans une haute montagne située droit à l'Est du point de rencontre des deux fleuves. Ce ne pourrait être toutefois à plus de huit ou dix lieues de là, car la route de Majunga à Tananarivou n'est point coupée par son cours, et cependant elle ne doit pas s'écarter davantage de la rive droite de l'Ikoupa, avant d'entrer dans le pays de Sianaka. D'autres placent cette source dans la direction du S. E., et cette version me paraît être plus rationnelle.

Reprenons maintenant à l'embouchure du Bétsibouka, pour décrire sa rive gauche, comme nous l'avons fait de la droite.

CHAPITRE IX.

Rive gauche du Bétsibouka et postes hôvas qui s'y trouvent. — Navigation du fleuve dans chaque saison.

En donnant dans la passe de Kandranihéli, la plus au Sud de l'embouchure du Bétsibouka, on trouve, un peu en dehors et au S. S. O. de Nossi-Kibondrou, le village d'Ankabouki, autrefois considérable : Andriansouli y tenait une partie de son monde pour la culture du riz. Vers la fin de 1840, les Hôvas y

placèrent un poste et l'entourèrent d'une palissade; mais ils y étaient à peine établis, que les Sakalaves indépendants, qui occupent le pays au Sud de ce point, vinrent les attaquer, les en chassèrent et mirent le feu au village.

A trois milles d'Ankabouki est Marouriha, ancien grand village encore habité aujourd'hui par des Sakalaves qui y cultivent des plantes alimentaires, sous la direction de quelques colons venus d'Imerne. Le poste hôva de Mahabou est situé à environ trois milles dans l'O. S. O. de Marouriha, sur la petite montagne Mahabou, dont les flancs sont assez roides et le gisement, à peu près Nord et Sud. A sa partie nord, qui est la plus élevée, se trouve le tombeau d'Andriamahatindi-Arivou et des autres rois de Bouéni, ses successeurs; à l'autre extrémité est le poste hôva, entouré d'une palissade défendue par quatre canons, qui sont répartis à ses quatre portes. On va prendre l'eau au pied de la montagne, à un petit ruisseau situé à l'Est, qui afflue dans le Bétsibouka, près de Marouriha. La garnison de Mahabou est de quatre-vingt-dix hommes, commandés par Réentina[1], onzième honneur.

Quoique le poste de Mahabou soit peu éloigné de Kiombikibou, où se tiennent des bandes nombreuses de Sakalaves, sa garnison, toute faible qu'elle est, suffit encore pour le garder; le respect que ceux-là professent pour les tombeaux qui se trouvent dans le voisinage de ce poste, les empêcheront toujours d'aller l'attaquer.

A deux milles et demi environ de Marouriha, est l'ancien village d'Ankaravatou. En cet endroit, le Bétsibouka a près d'un mille de large, mais, un peu plus loin, il est rétréci par la pointe élevée d'Ambalabongou, auprès de laquelle est le village du même nom, à environ trois milles et demi du précédent. Vis-à-vis de la pointe, le fleuve n'aurait guère que quatre cents mètres de largeur.

A un mille et demi d'Ambalabongou vient Tanhouravi, autrefois très-grand village; puis, à deux milles au delà, commence le district de Maroufoutoutsi, où il y avait plusieurs villages oc-

[1] Réentina est Sakalave de naissance. Pendant les luttes d'Andrianampouine avec ses voisins, luttes auxquelles prirent part les sujets de Ravahini, il fut, encore enfant, emmené en Imerne, où il a été élevé. Devenu homme, il suivit les expéditions militaires des Hôvas, et il est ainsi parvenu aux premiers rangs de leur hiérarchie.

cupés par Maka, père de Tsimandrouh', et ses Bémazavas. C'est à Mizari, l'un de ces derniers, que naquit Tsimandrouh'.

Au-dessus de Mizari est Antsoa; il s'y trouve une colline, dans le Sud et au pied de laquelle était un village. Là, le fleuve aurait environ un kilomètre de largeur.

A deux milles et demi de ce point, on trouve Ambinanghi-Manan'sanga. La petite rivière de Manan'sanga forme un marais au-dessus de son confluent; ce marais était autrefois une rizière environnée de plusieurs villages.

Sur la rive gauche de la Manan'sanga, à six ou sept milles de son embouchure, est situé Bécéva, poste hôva d'une centaine de cases, entouré d'une palissade défendue par trois canons. Il est commandé par Tsimamanga, dixième honneur; sa garnison hôva est seulement de quarante-huit hommes, mais elle est complétée à trois cents par des Bézauns [1].

A quatre milles au delà d'Ambinanghi-Manan'sanga est Kaboura, où il y avait autrefois un grand village commandé par l'Antalaots' Faki-Koua. Viennent ensuite Nossi-Lava et la terre d'Amboina, après laquelle on arrive à Ambinanghi-Ankarambilou. Les boutres de moyen tonnage mouillent à cette embouchure dans la saison sèche, et ils pourraient remonter à deux ou trois journées au-dessus, dans la saison pluvieuse. Ankarambilou est l'affluent le plus considérable du Bétsibouka; il y avait autrefois plusieurs villages et de nombreuses rizières sur ses bords. Son embouchure est seulement à un petit mille à l'Ouest d'Ambatou; c'est tout près de là, et directement vis-à-vis de ce dernier point, qu'était Mahabé, plantation de bananiers parsemée de quelques cases.

Après Mahabé, on trouve la petite montagne Bétani-Mahamaï, et, à environ trois milles de celle-ci, Kamoto, où il y avait encore un village; enfin, la terre de Maroabouali et le village Bondrouni, qui est à l'embouchure de l'Ikoupa.

En remontant le cours de l'Ikoupa, à environ quatre milles de son confluent avec le Bétsibouka, sont deux petites îles nommées Andriantani, près desquelles le courant est si violent qu'on a grand'peine à les atteindre en se servant à la fois de la cordelle et de la perche. Un boutre attend quelquefois pen-

[1] Les Bézauns étaient les indigènes des parties de l'Est et du S. E. du pays de Manan'hara. Quoique devenus Sakalaves par la conquête, ils conservèrent leur appellation primitive.

dant plusieurs jours les circonstances favorables pour faire ce trajet.

A un mille au-dessus est Manghaniki [1], où il y avait autrefois trois villages; et à cinq milles plus loin était Béhazoumati, où les Hôvas venaient acheter des bœufs et du sel aux Sakalaves de Bouéni et aux Antalaots' de Moudzangaïe. C'est à dix ou douze milles au-dessus de Béhazoumati que se trouve, dit-on, Amboudirouka, cataracte formée par l'Ikoupa; puis, un peu au Sud de ce dernier point, s'élèvent au milieu du fleuve sept petites îles qui, en raison de leur nombre, sont désignées par le nom de Nossi-Fitou. De Manghaniki à Amboudirouka, l'Ikoupa n'est plus navigable, à cause de la violence du courant. Il n'y a d'ailleurs rien à faire maintenant au delà de Kaboura.

En outre de Nossi-Kiboundrou et des autres îlots mentionnés comme existant à l'entrée du Bétsibouka, on rencontre encore dans le cours de ce fleuve plusieurs petites îles, dont les principales sont : Nossi-Mangaoki, Nossi-Marouriha, devant le village du même nom, Nossi-Lava, en face d'Ambalafitétiki, et Nossi-Gouaka, entre Bétanimahamaï et Andomboulava.

Les boutres destinés à la navigation du Bétsibouka étaient seulement du port de dix à vingt-cinq tonneaux, et construits à varangues très-plates : condition indispensable à cause des fréquents échouages, soit fortuits, soit volontaires[2], auxquels sont exposés les bateaux qui font la navigation du fleuve. Cette navigation est soumise à des mouvements très-divers, selon les saisons : je vais en décrire la marche générale pour chacune.

Pendant la saison sèche, les eaux étant basses et courant plus lentement, le flot se fait sentir dans le fleuve plus loin et avec plus

[1] Avant que les Hôvas eussent frayé la route qui mène actuellement de Taboun'zi à Tananarivou, celle de Bouéni en Imerne partait de Manghaniki, où l'on se rendait, soit par le fleuve, soit par terre. Dans ce dernier cas, la route précédemment indiquée pour aller de Majunga à Taboun'zi se continuait jusqu'à Manghaniki; l'on traversait, à cet effet, le Bétsibouka à gué ou en pirogue, tout près de son confluent avec l'Ikoupa. Mais, depuis l'adoption de la nouvelle voie, celle par Manghaniki a été abandonnée, et il m'a été impossible de me procurer des renseignements sur cette ancienne route, si ce n'est qu'elle était facile et pouvait être parcourue en huit jours. C'est même, ai-je entendu dire, en considération de la grande facilité et de la promptitude avec lesquelles on arrivait par là au cœur de ses États, que Radama, par des motifs politiques, en décida l'abandon.

[2] Les bateaux ne mouillent jamais en plein courant; lorsqu'ils ont une station à faire, ils s'échouent parallèlement à la rive.

de force que pendant l'autre saison. Par la même raison encore, les mouvements à la perche et à la cordelle y sont plus praticables. Mais, comme en ce temps-là le vent est constamment contraire pour remonter, et que souvent il souffle frais, les mouvements en amont sont très-difficiles durant toute la saison sèche, qui comprend les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre.

Les circonstances les moins défavorables pour remonter alors le Bétsibouka sont donc naturellement celles où le vent est faible avec un bon flot. Ce qui offre le plus de difficulté, c'est le trajet de Majunga aux passes, et il n'est même possible, en un laps de temps raisonnable, que dans les circonstances qui viennent d'être indiquées. A défaut de leur concours, on ne saurait dire le temps nécessaire à ce trajet : favorisé par elles, on mettra ordinairement deux marées à le faire. Une fois dans la passe, et supposant la continuation des circonstances favorables, une troisième marée portera à Titéraka; la quatrième, à Maroulambo; une cinquième, à Sangaboua; une sixième, à Manan'sanga; une septième, à Nossi-Lava, où le flot n'est plus sensible, et où l'on n'avance plus qu'à la perche. Dans ces nouvelles conditions, on arrivera en une autre journée jusqu'à Ambalafitétiki, et la journée suivante on atteindra Mahabé, ou bien Ambatou, au-dessus duquel le fleuve n'est plus navigable dans cette saison, même pour les plus petits boutres. Bref, la durée du trajet de Majunga à Ambatou, dans les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, serait de six jours, en profitant de la marée, la nuit comme le jour, et il faut pour cela être bon pratique.

Pour descendre d'Ambatou à Majunga, durant les mêmes mois, on a pour soi le courant, pendant la première moitié du trajet, et le vent toujours favorable; mais on ne profite qu'en partie de ce dernier avantage. Les changements sont trop fréquents dans la direction du chenal pour qu'on puisse y naviguer à la voile : on se sert des avirons seulement. Par ce moyen, une journée mènera entre Bongamari et Matahitsilangn'ha; une seconde, à Ambalabongou; une troisième, à Ankabouki; et, si l'on y arrive à la fin du flot, on pourra être de bonne heure, dans la quatrième, à Majunga, parce qu'on met à la voile aussitôt qu'on est en dehors des passes.

Dans la saison pluvieuse, les circonstances sont entièrement différentes pour chacun des deux mouvements en aval et en amont. Les eaux étant alors très-hautes et le courant très-rapide,

le flot se fait sentir bien moins avant dans le fleuve; son action n'est plus sensible que jusqu'à Ambalabongou, encore n'y a-t-il d'autre effet que d'occasionner une élévation dans le niveau des eaux : au delà de Marouriha, il ne produit plus de courant dans le chenal. On ne peut, dans cette même saison, se servir de la perche, à cause de la profondeur de l'eau; et le halage à la cordelle n'est pas toujours possible, parce que les eaux débordées dépassent souvent la lisière des herbes et des arbustes qui garnissent les rives naturelles du fleuve, et au milieu desquels les haleurs ne sauraient marcher[1]. Mais la direction du vent, qui, à cette époque, se trouve favorable et règne du N. O. au N. E., compense ces inconvénients, et permet aux bateaux, remontant le fleuve, de refouler le courant à la voile. Ce vent a sa plus grande force dans les mois de janvier et février, et tient généralement alors du Nord et N. N. E. Ces deux mêmes mois sont aussi ceux des plus grandes pluies. Durant presque tout le cours de cette saison, les mouvements en amont seraient très-dangereux pendant la nuit, parce que le fleuve charrie de nombreux troncs d'arbres que les eaux débordées ont détachés des rives : on s'arrête donc ordinairement le soir.

Dans les circonstances qui viennent d'être énoncées, et en s'aidant du flot, un boutre parti de Majunga pourra se rendre dans une journée à Marouvouaï; une seconde, le conduira à Ambalabongou; une troisième, à Mizara; une quatrième, à Kaboura; une cinquième, à Bégara; une sixième, à Ambatou. Si le vent est faible, on peut mettre jusqu'à dix et onze jours à faire ce trajet, à cause de la force du courant; mais il en est de même dans la saison sèche, quand le vent, alors contraire, souffle fort. Au-dessus d'Ambatou, le chenal est trop sinueux ou trop étroit pour remonter toujours à la voile; mais la diminution de la profondeur de l'eau, à partir de ce point, permet l'usage de la perche, et on l'emploie simultanément et tour à tour avec la cordelle, selon la nature du fond et les facilités des rives. Le septième jour, on arrivera à Bétanimahamaï; le huitième, à l'extrémité de Kamoto; le neuvième, à Boundrouni; le dixième, à Andriantani, et le onzième, à Manganiki.

[1] Ces fourrés sont composés d'une espèce de bambous à épines, dont le nom sakalave est *bararata*, et d'une liane appelée *tankilitsi*. A l'entrée de la rivière, il y a des palétuviers; mais il n'en existe plus sur ses bords au-dessus d'Ankabouki.

La descente s'exécute à l'aide du courant, avec les avirons : on atteint ainsi, dans la première journée, Ambatou; dans la seconde, Ambinanghi - Manan'sanga; à la troisième, Ambalabongou; à la quatrième, Titéraka; à la cinquième, Ambatoukéli; à la sixième, Pirpirine; à la septième enfin, on arrive à Majunga.

On voit, par tout ce qui précède, que les avantages et les inconvénients attachés à l'une et l'autre saison sont combinés de manière à exiger, dans chacune d'elles, à peu près le même temps pour se rendre d'un point à un autre, soit en remontant, soit en descendant le fleuve; cependant, au dire des mariniers, la navigation en est moins pénible pendant la saison pluvieuse, ce qu'explique suffisamment, d'ailleurs, l'emploi qu'on fait alors, pour la plus grande partie du trajet en amont, de la voile au lieu de la perche ou de la cordelle. Il ne faut pas oublier, en outre, que l'étendue navigable du Bétsibouka étant bien moindre dans la saison sèche, l'avantage du transport par le fleuve est réduit presque de moitié pendant toute la durée de celle-ci.

CHAPITRE X.

Départ de Majunga. — Ile Makambi. — Baie Bouéni.— Rivière Mandzaraï.— Relâche à Cagembi.

Quoique j'eusse déjà recueilli un bon nombre de renseignements et d'observations sur Majunga et ses environs, un plus long séjour sur ce point m'eût été fort utile pour m'assurer de leur exactitude, en rassembler davantage encore, et corroborer mes opinions sur la localité; mais des événements indépendants de ma volonté me forcèrent de précipiter mon départ. J'avais appris, en arrivant dans ce port, qu'une attaque sérieuse était préméditée contre les Sakalaves d'Ambongou et qu'un corps de quatre mille Hôvas, commandé par Andriantsimiséti, neveu ou parent de la reine Ranavalou, était déjà parti d'Imerne à cet effet. Le 18 septembre, je sus en outre, par un Antalaots' venant de Bécéva, que les troupes de l'expédition y étaient attendues d'un jour à l'autre, et devaient marcher de là sur le pays de Miari, occupé par les Sakalaves de Tafikandre.

Or, ce chef était un de ceux que je devais visiter; il m'avait été signalé comme l'un des plus vaillants défenseurs de l'indé-

pendance sakalave, et à ce titre il m'inspirait cet intérêt qu'on éprouve ordinairement pour qui lutte contre l'oppression avec énergie et persévérance. Je n'ignorais pas d'ailleurs les sanglants excès auxquels se livrent les Hôvas dans ces expéditions contre les peuplades qui se sont refusées à subir leur joug : je considérai donc comme un devoir d'humanité de me rendre en toute hâte auprès du chef sakalave pour lui annoncer l'approche de ses ennemis, et l'aider ainsi à conjurer le danger qui le menaçait. Confiant dans la vérité des récits qui m'avaient été faits sur la valeur et l'héroïque résistance opposée dans ces circonstances par les hommes de Tafikandre, je ne doutais pas que, prévenus à temps, ils ne réussissent cette fois encore à repousser leurs agresseurs, et je me félicitais de l'occasion qui allait m'être donnée de juger de tout cela par moi-même. En conséquence, j'ordonnai toutes les dispositions de départ pour le jour suivant.

Mais je ne voulais pas quitter Majunga sans reconnaître les services qui m'avaient été rendus : je distribuai donc, à chacun des individus qui m'avaient obligé, un cadeau consistant en toile, parasols, miroirs et menus objets de verroterie et de quincaillerie. Dans le dénûment où ils étaient de tous ces objets, c'était pour ceux à qui je les donnais une véritable richesse, et ils s'en montrèrent tous fort reconnaissants.

Mes comptes ainsi réglés, j'appareillai le 20 septembre au point du jour, et je dirigeai *la Dordogne* vers la baie de Cagembi, d'où je comptais me rendre à Kiombikibou, résidence de Tafikandre.

Favorisée par une belle brise de terre, la corvette s'était promptement trouvée en dehors de la baie qu'elle quittait, et voguait aussi rapidement qu'il lui était possible vers sa nouvelle destination. Dans sa route, elle dut passer devant un point dont j'ai déjà mentionné l'importance historique, et sur lequel j'ai à présenter aussi quelques détails géographiques et nautiques : c'est le port de Bouéni. Comme la distance qui sépare son entrée de celle de la baie de Bombétok n'est que de quelques lieues, nous eûmes bientôt atteint la petite île Makambi, située en face de ce port.

Cette île est presque jointe à la grande terre par des bancs de sable qui rendent impraticable pour les navires le passage entre elle et la côte. D'une hauteur considérable relativement à son étendue, elle n'est, à bien dire, qu'un roc aride et escarpé

dont les flancs déchirés présentent de nombreuses cavernes : celles-ci servent de retraite à d'énormes chauves-souris qui sont aujourd'hui, avec quelques oiseaux de mer, les seuls hôtes de ce rocher stérile et désolé.

Dans la description qu'il en donne, le capitaine Boteler mentionne[1] que sur son sommet on trouve les ruines de deux petits édifices, d'un genre de construction tel, dit l'auteur, qu'ils n'avaient certainement pas été élevés par des Malgaches ; il considère même comme très-douteux qu'ils aient pu être bâtis par des Arabes : mais il ignorait sans doute que l'île avait été temporairement occupée par les colons de cette nation, qui se fixèrent ensuite dans la baie de Bouéni. Suivant ce que raconte la tradition antalaots', il est très-probable que les ruines dont il s'agit sont des vestiges de cette occupation.

D'après un vieux manuscrit que j'ai lu, il existerait une aiguade à la partie Est de cette île ; mais je n'ai pas eu l'occasion de vérifier le fait.

La baie de Bouéni (rivière *Makumba* d'Owen) est droit au Sud de l'île Makambi. Son entrée est, en grande partie, obstruée par des bancs et des récifs qui se prolongent aussi à l'intérieur, et ne laissent entre eux qu'un chenal d'une largeur moyenne d'un mille. Ce chenal, qui forme, à proprement parler, le port, conserve sur tout son développement en dedans des terres (développement qui n'est pas moindre de douze ou treize milles), une profondeur d'eau suffisante pour les plus grands navires. Le port de Bouéni doit être compté au nombre des excellents havres qui se trouvent à la côte N. O. de Madagascar. Lorsque les Européens commencèrent à le fréquenter, il fut connu par eux sous le nom de *Nouveau-Masselage :* tel est, du moins, celui sous lequel il est désigné dans les cartes et les manuscrits de cette époque. On l'appela aussi *Boéna*, *Massaly* et *petit Massailly*.

Je n'ai aucune donnée positive sur la signification du mot *Masselage ;* mais l'épithète de *nouveau*, qui l'accompagne, indique que le point ainsi désigné n'a reçu ce nom qu'après qu'un autre l'eût déjà porté, et provoque, en outre, l'idée d'une assimilation entre ces deux points. Je pense que ce rapport de ressemblance consiste en ce que tous les deux furent le siége de colonies arabes. En effet, les descriptions données, dans le manuscrit plusieurs fois

[1] *Narrative of a voyage of discovery to the shores of Africa.*

cité [1], des baies dites *Vieux* et *Nouveau Masselage*, établissent d'une manière positive l'identité de lieu entre le premier et la baie de Matzamba et entre le second et la baie de Bouéni. Or les baies de Matzamba et de Bouéni ont été, on le sait, le siége des deux premiers établissements arabes à la côte N. O., établissements qui furent pendant plusieurs années les seuls sur cette côte.

Le nom de Masselage une fois donné à l'établissement arabe de Matzamba, on comprendrait que les Européens eussent ensuite désigné la baie de Bouéni sous le nom de Nouveau-Masselage, soit à cause de l'analogie existant entre les deux lieux sous le rapport de leurs habitants, soit par suite de l'émigration des Arabes de Langani à Bouéni : dès lors aussi la baie de Matzamba devait recevoir, par opposition, celui de Vieux-Masselage.

Il m'a été suggéré que le nom de Massaly ou Massailly pourrait bien être une corruption du mot arabe *Mossallày* ou *Massléy*, dont le sens est : *Lieu de la prière, oratoire* [2]. Sans vouloir en induire rien d'absolu quant à l'origine du nom de Massaly, on ne peut s'empêcher de remarquer l'analogie existant entre la signification du mot *Mossallày* (*lieu de la prière*) et les faits qui se passaient dans les deux colonies arabes de Matzamba et de Bouéni (c'est-à-dire le Vieux et le Nouveau-Massaly ou le grand et le petit Massailly), les seuls lieux de la côte ouest où l'on se livrât ostensiblement et en commun à cet acte religieux, et où des édifices publics étaient consacrés.

L'identité de la baie de Bouéni avec le Nouveau-Masselage est rendue évidente par le passage suivant, extrait du manuscrit nautique mentionné ci-dessus :

« Le Nouveau-Masselage, qui est par la latitude de 15° 55′, contient aussi une grande et belle baye, dont la terre circonvoisine est habitée de quantité de noirs avec lesquels les Arabes des isles d'Anjouan, Maïotte, Angazidj et Mohéli viennent traiter des esclaves. Mais, par malheur, il n'y a que deux brasses d'eau, à

[1] *État des ports et baies de l'île Dauphine.*

[2] *Mossallày* ou *Massléy* se rapporte à la forme *Massaly* ou *Masailly* donnée par les cartes et les manuscrits anciens. Quant à la forme *Masselage*, peut-être elle aurait son corrélatif arabe dans le mot *Mozelledj*, qui a le sens du latin *intermixtus*, ou bien *qui se mêle aux autres, quoique étranger à eux ;* et cette étymologie conviendrait à merveille à la forme *les Mazelages* ou *Nouveaux-Ménages*, qui nous est aussi fournie par d'anciens manuscrits.

marée basse, sur un banc qui est à l'embouchure de la dite baye. »

A la suite de ce passage, on trouve dans le même manuscrit une description de la baie, dont les détails se rapportent entièrement à la baie de Bouéni.

Sur un plan de 1673 [1], qui porte pour titre : *Baye des Mazelages* ou *Nouveaux-Ménages*, on voit, dans le fond de la baie qu'il représente, une île sur laquelle sont dessinés des groupes de maisons, entremêlés de bouquets de cocotiers; et, dans le village ainsi figuré, s'élèvent trois édifices à coupoles, en forme de mosquées, qui indiquent évidemment la présence d'une population musulmane. Une autre petite île, dite Jangomée, est figurée à l'ouverture ouest de la baie, ainsi qu'il en existe une à Bouéni; puis, en dehors, devant l'entrée, est tracée une troisième île avec le nom de *Macambe*, qui est évidemment l'île Makambi. Ce plan est une preuve nouvelle, et plus que suffisante, de l'identité de la baie de Bouéni avec la baie des Mazelages, ou le Nouveau-Masselage, et il justifie de plus certaines parties des traditions antalaots' qui ont été exposées dans la partie historique [2].

Quant à l'identité de Bouéni avec Boéna ou le Petit-Massailly, elle est établie par ces passages de l'un des manuscrits déjà cités :

« On a été à un village sur le bord de la mer (dans la baie de Bombétok). Le chef du village nous a dit... que le petit port de Massailly se nommait Boéna, lequel était de l'autre côté de la pointe de l'Ouest. »

Et plus loin :

« Les habitants de Boéna sont Arabes et y bâtissent des barques depuis dix tonneaux jusqu'à cinquante; ils font le commerce des autres parties de l'île, vont à la Mecque, Suratte, Anzouan; ils portent pavillon rouge dans leurs bateaux, etc. [3]. »

Enfin, sur le plan d'une baie, dressé en 1732 [4] par un sieur d'Hermitte, capitaine des vaisseaux de la compagnie des Indes, on voit dans la partie sud de la baie (qui d'ailleurs, quoique désignée par l'auteur sous le nom de Massaly, est évidemment,

[1] Voir, au dépôt des cartes et plans de la marine, le carton de Madagascar.

[2] Voir la 1re partie, note G de l'Appendice.

[3] Voir au dépôt des cartes et plans de la marine le manuscrit intitulé. *Extraits des journaux des voyages faits à l'île de Madagascar.*

[4] Voir au même dépôt le carton de Madagascar.

d'après tous les détails, la même baie que celle de Bouéni) un grand village marqué du nom de *Boyny*.

Quelque longue que soit cette digression sur un simple point de terminologie, j'ai pensé qu'elle était nécessaire pour bien mettre d'accord les récits des différents voyageurs.

La baie de Bouéni fut pendant longtemps le centre des relations commerciales qui s'opéraient dans cette partie de Madagascar. J'ai dit ailleurs [1] à quelles circonstances elle avait dû cet avantage, et comment elle le perdit par l'émigration obligée des Antalaots' à la baie de Bombétok. Elle continua cependant d'être habitée jusqu'en 1825; mais, son voisinage de Majunga ne permettant pas aux Sakalaves d'y vivre avec sécurité, dans l'indépendance des Hôvas, elle fut dès lors complétement abandonnée.

Après avoir doublé l'île Makambi, *la Dordogne,* continuant sa route, se dirigea vers le cap Tan'zou (*False-cape* d'Owen). C'est entre ce cap et la baie de Bouéni, à neuf ou dix lieues à l'O. $\frac{1}{4}$ S. O. de l'entrée de celle de Bombétok, que débouche la rivière Mandzaraï, et non pas, comme l'a dit M. Noël, à huit lieues environ au Nord de ce dernier point [2]. Drury qui, durant son séjour à Manan'hara, entendit parler de la rivière Mandzaraï, s'imagina que c'était un second nom donné au fleuve à l'embouchure duquel il se trouvait, et qui déjà ne portait plus le nom de Manan'hara, mais bien celui de Manambouka. Son erreur est rendue sensible par les indications dont il l'a fait suivre sur la rivière à laquelle il attribuait faussement le nom de Manzaraï. « Manambouka, dit-il (page 454), est une rivière appelée aussi, dans leur langage, Manzaraï, dans laquelle il y a quatorze ou quinze brasses d'eau. On remonte la rivière à six ou sept lieues, jusqu'à la place où se fait le commerce. » Ces indications s'appliquent parfaitement au Manambouka ou Manan'hara, mais non à la Mandzaraï, dans laquelle il ne peut entrer que des bateaux de trente à quarante tonneaux, et seulement encore dans la saison où les eaux de cette rivière sont grossies par les pluies, c'est-à-dire de novembre à avril. La Mandzaraï est le cours d'eau désigné sur quelques anciennes cartes sous le nom de *Marapouy*.

De l'embouchure de la Mandzaraï à la baie de Cagembi, il

[1] Voir la Ire partie, page 25 et la note G de l'appendice.
[2] Voyez *Recherches sur les Sakkalava*, page 19.

n'y a qu'une vingtaine de milles : aussi *la Dordogne* était-elle mouillée devant cette baie dans l'après-midi du jour même de son départ de Majunga.

CHAPITRE XI.

Baie Cagembi. — Village de Kiakombi. — Tafikandre, et chefs subalternes qui l'entourent. — Note sur les Sandangouatsis.

La baie de Cajembi, qu'Owen désigne sous le nom de *Boteler's river* (rivière de Boteler), est presque complétement barrée à son ouverture par un banc de sable, et, d'après le plan qu'en a fait dresser ce capitaine, elle serait difficilement praticable pour des bâtiments de moyen tonnage; mais avec un bon pratique, ou en se donnant la peine de baliser un chenal, on pourrait, dans une marée de syzygie, y faire entrer un navire du tonnage de *la Dordogne*.

Comme je ne voulais pas perdre mon temps en essais dont le résultat, eût-il été fructueux, n'était pas nécessaire à mes opérations sur ce point, je laissai la corvette où je l'avais mouillée, puis, le jour suivant, partant dans ma chaloupe avec la brise du large, je me dirigeai vers le fond de la baie, et pris terre à Kiakombi, village situé à onze milles environ du mouillage de la corvette.

Kiakombi consiste en une soixantaine de cases élevées au seul endroit du rivage qui ne soit pas vaseux et envahi par les palétuviers. Un boutre arrivant de Nossi-Bé y était mouillé, et j'en fis mon gîte pour le temps que je devais passer dans cette localité.

Durant mon séjour à Nossi-Bé, j'avais eu l'occasion d'y voir quelques-uns des gens de Tafikandre : je fus donc immédiatement en relations amicales avec les habitants du village; et leur chef, Tamaï, dut bientôt se rendre auprès de son maître pour l'informer de mon arrivée et lui exprimer mon désir de le voir.

Quand j'avais annoncé l'intention d'attendre Tafikandre à Kiakombi, on m'avait répondu qu'il n'y venait jamais. Je savais de bonne part que c'était un mensonge, et qu'il suffisait, pour l'y attirer, qu'on se présentât pour acheter des bœufs; cependant, je ne voulus pas insister davantage, car je pensais qu'eu égard à l'approche des Hôvas la présence du chef pouvait être

nécessaire là-bas. J'étais bien aise d'ailleurs de voir un peu le pays, et particulièrement Kiombikibou, que je me figurais être une position inexpugnable, puisque les Sakalaves s'y maintenaient encore après plusieurs expéditions dirigées contre eux par le gouvernement d'Imerne. Je chargeai donc Tamaï de dire à son maître que, si ses affaires particulières ne lui laissaient pas le temps de descendre au rivage, je me rendrais près de lui. Tamaï devant être de retour au bout de trois jours, je résolus de l'attendre à Kiakombi; mais ce qui me décida surtout à prendre ce parti, ce fut l'espoir que j'avais de faire une ample moisson de renseignements sur le pays, auprès de quelques Antalaots' qui y étaient établis.

Le soir même, je m'installai à demeure et moyennant location à bord du boutre dont j'ai parlé, de manière à pouvoir constamment disposer de la chaloupe pour mes communications avec *la Dordogne*. Tous les matins, au moment de la brise de terre, elle partait avec de la viande fraîche pour l'équipage et revenait dans l'après-midi, poussée par la brise du large, m'apporter ce dont j'avais besoin et le compte-rendu de ce qui s'était passé à bord dans les vingt-quatre heures écoulées.

Au nombre des Antalaots' habitant le village se trouvait Tsim'ba, ex-secrétaire et confident intime d'Andriansouli. C'était un homme intelligent et fort intéressant à mes yeux, en raison des détails qu'il pouvait me fournir sur les événements dont il avait été l'acteur ou le témoin, aussi bien que sur l'état du pays où je le rencontrais. Le chef des Antalaots' de Nossi-bé, Abderrhaman-ben-Nouri, me l'avait signalé à ce double titre; je m'attachai donc, dès nos premières relations, à commander son obligeance par de bons procédés et quelques cadeaux. Je rencontrai aussi à Kiakombi l'Antalaots' Faki-Abdallah, beaucoup plus âgé que Tsim'ba, et qui, outre la part prise personnellement par lui à certains faits qui suivirent l'invasion des Hovâs en Bouéni, tenait à l'une des principales familles de Moudzangaïe et avait été l'un des plus actifs marchands de cette cité, sa ville natale. C'étaient là de précieuses rencontres: Aussi, pendant mon séjour dans la baie, je m'entourai de ces deux hommes, et je leur dois la plus grande partie des documents que j'y ai recueillis. Je vais ici interrompre mon récit, pour donner de suite quelques notions sur Tafikandre et sur sa situation politique.

Le district de Cagembi et les territoires de Miari et de Kinkouni[1], placés aussi sous l'autorité de ce chef, sont compris dans le royaume de Bouéni où les Hôvas font acte de souveraineté, en occupant les quelques postes que j'ai précédemment décrits; mais, au lieu d'être, comme la partie nord de ce royaume, presque entièrement abandonnés par les Sakalaves, les pays que je viens de nommer, naturellement protégés par des bois épais et des marécages, ont conservé leur population et leur indépendance. Ce sont ces trois districts ou petites provinces et quelques portions de territoire à l'Est que commande aujourd'hui Tafikandre. Voici le précis des évènements par suite desquels il est arrivé à cette position souveraine.

Ce prince, fils de Saï[2] et de Tsimahatrassi, est chef de la tribu des Marambitsis. Il est né à Taboun'zi vers 1792. La première moitié de sa vie n'offre aucun fait digne de remarque; mais, à l'âge d'environ trente ans, il faillit être victime d'un empoisonnement, qui occasionna un dérangement dans ses facultés intellectuelles, et dont il s'est toujours ressenti depuis. Tafikandre prit part cependant à la lutte qu'Andriansouli engagea en 1825 contre Ramanétaka[3], et, à l'issue de cette malheureuse tentative, il se retira dans l'Ambongou, suivi des gens de sa tribu. Il se rendit d'abord à Bélembouki, sur la limite nord de cette province, près de Tsambou, l'un des grands chefs qui y commandaient. Il y resta pendant trois ans, aidant ces chefs à résister aux Hôvas, puis, ayant été rallié par un grand nombre de Sakalaves, il s'avança au Nord jusqu'à la petite rivière Mandzaraï, sur les bords de laquelle il s'établit avec son monde. Mais alors plusieurs expéditions furent dirigées d'Imerne contre lui, et au commencement de 1830, serré de près par Réentine, craignant d'être livré par ses hommes, dont une partie proposaient de faire la paix, il se sauva à Mouroun'sang auprès d'Andriansouli, qui avait depuis quelque temps recommencé les hostilités contre les Hôvas. Revenu à Kiombikibou, en juillet 1832, il rétablit bientôt son autorité sur les populations groupées dans cette partie

[1] Les districts de Miari ou Mandzaraï, de Kinkouni ou Koukouni et de Cagembi ont été, dit on, peuplés par des colonies africaines, qui reconnurent la souveraineté d'Andriamandissou-Arivou, lorsque ce prince eut soumis à son autorité tout le pays environnant.

[2] Saï, fille de la reine Ravahini, et tante d'Andriansouli.

[3] Voir la Première partie, pages 95-106.

du Bouéni, et les poussa à s'affranchir du joug qu'elles avaient accepté pendant son absence.

Lorsque, trois ans plus tard, Andriansouli, ligué avec le sultan d'Anjouan contre Ramanétaka [1], se présenta sur la côte d'Ambongou pour rallier du monde, l'arrivée de ce prince fit sensation dans le pays, dont la population n'avait été pour rien dans sa déchéance, et voyait toujours en lui le roi de Bouéni. Tafikandre en prit ombrage : mécontent des dispositions que ses chefs eux-mêmes avaient témoignées pour Andriansouli, et des velléités qu'ils avaient eues de le suivre, il se mit à les maltraiter et à exercer toute espèce d'exactions sur la population; il alla même jusqu'à vendre des Sakalaves, et se conduisit enfin comme un homme qui, sachant que d'un jour à l'autre son autorité peut lui échapper, use jusqu'à l'abus des priviléges qu'elle lui donne. Une pareille conduite ne pouvait manquer d'exciter un mécontentement général, et les chefs vinrent représenter à Tafikandre combien il était contraire à ses intérêts, d'agir ainsi dans un pays dont il devait se considérer désormais comme le souverain. Ce fut alors que, pour se prémunir contre l'éventualité du retour d'Andriansouli ou la prétention que pourrait avoir Ouantitsi [2] d'étendre son autorité sur cette partie du Bouéni, il exigea de ceux qui se déclaraient ainsi ses sujets le serment suivant la forme jusque-là usitée pour l'élection des rois; peu de temps après chefs et peuple, réunis à Tongaï [3], juraient sur le tombeau d'Andriamandissou-Arivou

[1] Quelques mois après l'arrivée d'Andriansouli à Maïotte, où il s'était réfugié en 1832, avec quelques centaines de Sakalaves et d'Antalaots', un conflit, élevé entre ses gens et les habitants de l'île, l'avait conduit à s'y emparer de l'autorité souveraine. Mais Ramanétaka, qui, de son côté, avait dépossédé le sultan de Mohéli, et qui prétendait, de plus, avoir des droits sur Maïotte, par suite d'une concession qu'il avait obtenue de Bonakombo, le souverain légitime, Ramanétaka, dis-je, fit inopinément une descente sur Maïotte, et força Andriansouli de s'enfuir. Le prince sakalave se rendit en pirogue à Anjouan, dont le sultan était déjà l'ennemi de Ramanétaka : puis il se ligua avec lui pour reprendre Maïotte au chef hôva et lui faire en même temps la guerre dans Mohéli.

[2] La sœur d'Andriansouli, elue en sa place reine des Sakalaves.

[3] Tongaï fut la résidence du premier roi de Bouéni : on y éleva ensuite son tombeau qui servit aussi de sépulture à trois membres de sa famille : Andrianambouni-Arivou, son fils; Andrianantan'-Arivou, sa petite-fille; et Andrianéhéven-Arivou, un des frères de cette dernière. Tongaï est sur la rive droite de la Mandzaraï, à trois lieues environ au Sud de la baie de Bombétok. On y voit seulement une case qui recouvre les tombeaux, et un canon de très-gros calibre dont les Sakalaves se servaient dans les cérémonies funèbres ou autres

de ne reconnaître à l'avenir d'autre souverain que Tafikandre.

Cette élection ne lui donne néanmoins aucun droit de souveraineté sur l'Ambongou. Les chefs de ce pays, qui furent toujours vassaux du roi de Bouéni, le considèrent comme un chef plus élevé qu'eux, et lui témoignent la déférence due à un membre de la famille royale; mais, dans leur pensée, ce n'est, de lui à eux, qu'une supériorité de rang, une prééminence politique, tandis que tous reconnaîtraient Andriansouli pour leur souverain. J'insiste sur ce point, parce que quelques personnes ont désigné Tafikandre comme étant le chef ou le roi d'Ambongou, alors qu'il n'exerce en réalité aucun pouvoir sur cette province. Ses prétentions à cet égard, s'il en avait, seraient sans fondement et repoussées par les chefs de ce pays, dont l'adhésion ne saurait être qu'une concession faite à la force. Tafikandre commande les Sakalaves Marambitsis et la population habitant le pays compris entre la Mandzaraï, au Nord, et à l'Est; Mandévi (district de l'Ambongou), au S. E.; la rivière Bâli et Anghalalava au Sud. Ce territoire représente la partie encore indépendante du royaume de Bouéni.

Au dire de quelques Antalaots' connaissant bien le pays, il peut s'y trouver deux mille hommes armés de fusils, et environ autant, armés de sagaies; sa population serait de 20,000 à 25,000 âmes[1]. Selon eux aussi, la lutte contre les Hôvas ne se continue que grâce à la ténacité de Tafikandre et au courage de quelques hommes, à la tête desquels est ce Tsimikiki dont j'ai déjà eu occasion de parler[2]. Presque tous les autres chefs sont sans énergie et se trouvent toujours malades lorsqu'il s'agit d'aller au feu; quant à la masse, on ne l'y fait marcher qu'à coups de sagaie. Si Tafikandre quittait le pays, on demanderait bientôt la paix; mais il résiste aux sollicitations qu'on lui adresse quelquefois en ce sens, à l'approchedesHôvas.On raconte qu'autrefois, quand le danger devenait pressant, il se mettait à la tête des combattants, et, en payant de sa personne, il entraînait les irrésolus : la population avait alors, dit-on, une grande confiance en lui, parce que,

qui les attiraient en ce lieu. Ce canon avait été, dans ce but, élevé sur un massif, d'où les Hôvas l'on fait choir, mais n'ont pu l'emporter. On trouve, m'a-t-on dit, aux environs de Tongaï, du minérai de cuivre.

[1] La somme des chiffres qui m'ont été indiqués, pour chaque groupe de population, donne 19,850.

[2] Voir la Première partie, page 117.

chaque fois qu'il prenait part à la lutte les Hôvas étaient battus ou forcés à la retraite. Je dois déclarer que cette fermeté et cette bravoure de Tafikandre sont choses fort douteuses à mes yeux; mais je puis m'être trompé à son sujet, quant au passé, en le jugeant sur ce qu'il était lors de mon passage à Kiombikibou.

Tafikandre avait eu un fils d'une femme sakalave de basse classe qu'il traitait fort durement. L'enfant et la mère l'ayant suivi à Mouroun'sang, celle-ci, à leur arrivée, se plaça sous la protection d'Andriansouli, qui la garda près de lui et obtint ensuite de Tafikandre qu'il lui confiât l'enfant pour le faire élever. Lors de la guerre entre Mohéli et Maïotte, guerre à laquelle Andriansouli, devenu souverain de cette dernière, avait pris une part active, ce fils, déjà grand, a été tué par Ramanétaka; mais on a cru devoir cacher sa mort à son père, et j'ignore si, depuis, quelqu'un a osé lui apprendre un événement aussi fâcheux. Quoi qu'il en soit, Tafikandre est aujourd'hui sans héritier de sa descendance. Les uns disent qu'il aura pour successeur un fils d'Andriansouli; d'autres pensent que ce sera un certain Tsirambouni, son parent éloigné, le chef qui a commandé le pays durant son absence, en 1831 et 1832; plusieurs enfin désignent, comme devant lui succéder, sa cousine Zéna; mais, en sa qualité de femme, elle a, je crois, moins de chances que les deux autres concurrents.

Zéna se trouvait à Kiakombi quand j'y arrivai. Bien que proche parente de Tafikandre, puisqu'elle est fille de Raïvala, frère de Tsimahatrassi, père de ce prince, elle n'est pas issue de sang royal et n'a d'influence que sur ses gens mêmes. Le chef réellement influent par sa position est le manan'tani Tsifounté, qu'on dit être un homme intelligent et équitable. Quant au fahatélou Fiankingn'ha, c'est un hâbleur présomptueux, qui, de plus, est méchant et adonné à l'ivrognerie. Il avait été nommé manan'tani, il y a sept ans, après que le chef Anangha, qui exerçait ces fonctions lors du passage d'Andriansouli à Bâli, eut quitté le pays pour suivre l'ex-roi à Maïotte; mais comme il n'usait de cette position que pour commettre impunément le vol et l'assassinat, les Sakalaves le remplacèrent par un autre, auquel Tsifounté a succédé. Les chefs qui, par leur naissance ou par la quantité de population placée sous leur autorité immédiate, ont le plus d'importance, sont : Nomen'draza, Tsirambouni, Fiaboha et Bibiamounto, tous les quatre Sakalaves; puis Itouba.

grand chef des Sandangouatsis [1]. Chacun d'eux est ce que les indigènes appellent *ampand'zaka.*

Lorsque Tamaï et un autre individu nommé Bello étaient allés à Nossi-Bé comme envoyés de Tafikandre, ils s'étaient attribué vaniteusement un rang élevé et une grande influence près de leur maître : ils comptaient, à les entendre, au nombre des premiers chefs du pays; mais il n'en était absolument rien. Tamaï, qui d'ailleurs ne manque pas d'une certaine dose d'intelligence, est le fils d'un esclave; Tafikandre l'a placé à Kiakombi comme son représentant pour percevoir les douanes, c'est-à-dire, en termes clairs, pour extorquer le plus possible d'argent et de marchandises aux trafiquants et aux patrons des boutres qui vont faire le commerce dans la baie.

Quant à Bello, c'est un simple Sandangouatsi, qui était d'a-

[1] Au dire des anciens du pays, les Sandangouatsis sont des aborigènes. Ils se soumirent à Andriamandissou-Arivou, mais en conservant leurs chefs, et continuèrent de former une population à part de celles dont la fusion composa la peuplade des Sakalaves du Nord. Quoique reconnaissant aujourd'hui la souveraineté de Tafikandre, ils sont, comme je viens de le dire, sous l'autorité plus immédiate du grand-chef Itouba, le premier des chefs sandangouatsis, et tous leurs villages sont encore groupés autour et aux environs du lac Kinkouni, situé dans la partie orientale du pays de Miari ou Mandzaraï.

M. Noël, dans son ouvrage (*Recherches sur les Sakkalava*, page 8), se demande, à propos des Sandangouatsis (qu'il appelle *Sanangatsou*), si ce ne seraient pas les Vazimbahs. Cette question me paraît devoir être résolue négativement, et voici les raisons qui me portent à le croire : Quand les Sakalaves arrivèrent dans le pays de Miari, ils connaissaient déjà les Vazimbahs : des groupes de ceux-ci s'étaient joints aux bandes d'Andriamandissou-Arivou et avaient suivi la fortune de ce conquérant. Si les Vazimbahs et les Sandangouatsis n'avaient été qu'une seule et même race, pourquoi aurait-on établi entre eux une distinction? Pourquoi y a-t-il eu jusqu'à présent dans le même pays, sous la même autorité, et distincts les uns et les autres de la population sakalave, des individus qualifiés du titre de Vazimbahs, et d'autres, à part de ceux-ci, désignés par le nom des Sandangouatsis?

J'ai vu des Sandangouatsis et des Vazimbahs, et j'ai trouvé entre les uns et les autres des dissemblances physiques assez prononcées. Je n'ai pas séjourné parmi les premiers assez de temps pour observer leurs usages, mais du moins n'ai-je jamais ouï leur attribuer certaines coutumes et particularités que je savais appartenir aux seconds.

En résumé, je ne connais qu'un fait qui donne l'idée d'un rapport possible entre ces deux peuplades, et il paraît qu'il n'était même pas connu de M. Noël, puisqu'il ne l'a pas fait valoir à l'appui de la préoccupation exprimée par lui : c'est que la province du Ménabé, dans laquelle vivent les Vazimbahs, et qui est comprise entre les rivières Manamboule et Imania ou Sizoubonghi, est, comme le pays des Sandangouatsis, nommée *Miari.*

bord placé sous le patronage de Zéna : il est néanmoins fort aimé de Tafikandre, auprès duquel il remplit le triple emploi d'intendant, de conseiller et de mignon. Le prince sakalave est suspecté par ses sujets de se livrer à l'infâme coutume qui attira le feu du ciel sur Sodôme; et il faut avouer que les apparences sont contre lui, car, outre l'affection toute particulière qu'il témoigne pour Bello, il n'a aucune femme dans sa case, et paraît avoir le *beau sexe* en horreur. Cet éloignement lui a été inspiré, dit-on, par les suites funestes que faillit avoir pour lui une liaison frauduleuse avec l'épouse d'un de ses chefs. La chose se passait au commencement du règne d'Andriansouli : le mari ayant eu connaissance de ce commerce adultère, et n'espérant pas obtenir justice, ou craignant de la réclamer à cause du rang de l'offenseur, se chargea lui-même du soin de sa vengeance, et fit prendre du poison à son rival. Tafikandre n'échappa à la mort qu'après d'atroces souffrances et avec la perte d'une partie de sa raison; et bien qu'une vingtaine d'années aient passé sur cet événement, il en a conservé une telle impression, que, depuis, il s'est abstenu de toute relation avec les femmes. Sa cousine a, seule, et bien rarement encore, le privilége d'entrer dans la case qu'il occupe.

Mais laissons un moment Tafikandre et ses chefs pour nous occuper du commerce et des productions de cette partie de la côte.

CHAPITRE XII.

Commerce de la baie Cagembi et productions des pays environnants. — Rencontre du brick *la Marie-Annette*.

J'ai déjà dit qu'il y avait à Kiakombi plusieurs Antalaots' avec leurs familles; ils sont les négociants du pays, et c'est par leur intermédiaire que s'opèrent ordinairement les échanges auxquels donne lieu le passage de quelques boutres qui fréquentent la baie. Ces boutres viennent de Mozambique, de Zanzibar, des Comores et, depuis un an, de Nossi-Bé. Chacun d'eux y porte : étoffes, verroterie, miroirs, grosse vaisselle, poudre, balles, pierres à feu et fusils. Leurs exportations consistent en bœufs vivants, bœuf boucané, peaux, suif et riz en paille : de ce dernier article, à peu près soixante tonneaux par an.

Le riz n'est guère cultivé au delà des besoins de la consommation locale. L'espèce à la culture de laquelle se prêterait le mieux

la nature du sol, le riz *zebi*, ne mûrit que dans la saison sèche, c'est-à-dire celle pendant laquelle les Hôvas font leur incursion annuelle dans la province ; il en résulte qu'une partie de cette moisson peut être ravagée par l'ennemi, et la crainte qu'il en soit ainsi, porte les indigènes à limiter leurs semences. Le riz *antéti-kalaï* serait récolté avant l'époque de l'invasion, mais on ne peut en planter beaucoup, parce que le sol des hauteurs, généralement sablonneux, n'est pas convenable pour des rizières.

Le pays occupé maintenant par les Sakalaves de Tafikandre pourrait, s'il était sagement exploité, fournir à l'exportation, en quantité suffisante, des bœufs, des peaux, des salaisons, du riz, de la cire, de l'écaille, des bois d'ébène et de sandal. Il m'avait été dit qu'il s'y trouvait aussi du charbon de terre ; mais d'après toutes les réponses faites aux questions que j'adressais à ce sujet aux Sakalaves et aux Antalaots' de Kiakombi, en leur montrant des morceaux de ce combustible, j'ai dû penser que cette assertion était sans fondement : ni les uns ni les autres n'avaient connaissance qu'il en existât quelque part dans le pays.

En 1841, un navire de Maurice vint préparer des salaisons à Cagembi : après en avoir complété un chargement, le capitaine laissa à Kiakombi, pour continuer l'opération, deux mulâtres portugais avec quelques marchandises d'échange; mais, soit que la spéculation ne lui ait point paru avantageuse à poursuivre, soit qu'il ait pensé que ses deux agents n'avaient pas réussi, il n'y est point revenu, et ceux-ci sont restés depuis à Kiakombi.

En résumé, le commerce de cette baie est très-peu étendu, l'état politique du pays y mettant obstacle; cependant il est en voie ascendante, par suite des nouvelles relations auxquelles Nossi-Bé a donné lieu. Il n'y a pas de droits établis d'une manière absolue et régulièrement perçus à Kiakombi : chaque boutre y est imposé plutôt arbitrairement qu'en proportion des marchandises qu'il apporte ; le droit peut s'élever de dix à trente piastres. Les boutres venant de Nossi-Bé sont exempts de cette taxe, ils doivent seulement faire quelques cadeaux. Il ne faudrait pas voir dans cette exemption un acte de condescendance à notre égard; elle est motivée, dans l'esprit des chefs de Cagembi, par la raison que le pays de Tsiouméïk et celui de Tafikandre ne sont, disent-ils, qu'un même pays.

Sauf les spéculations provoquées par l'administration de Nossi-Bé pour l'approvisionnement de cette colonie en bestiaux, les boutres arabes qui vont à Kiakombi n'en exportent pas ordinai-

rement des bœufs vivants, mais seulement du bœuf boucané ou préparé selon toute autre méthode par leurs équipages eux-mêmes ; toutefois, comme on se l'imagine bien, ils ne se sont pas encore approprié le procédé d'Appert, et le résultat qu'ils obtiennent n'a pas grand rapport avec les excellentes conserves de l'ingénieux préparateur français. Cependant les leurs sont sans doute fort goûtées par ceux qui les consomment, et, quelque partialité que je sois en droit d'avoir contre ces préparations gastronomiques, je dois convenir que le procédé employé pour les confectionner est assez ingénieux aussi ; on en jugera par les détails suivants :

Aussitôt que le boucher et les écorcheurs ont accompli leur office et que la bête a été dépecée, la viande, détachée avec soin des os, est coupée en filets longs et étroits. Ces filets, suspendus en plein air, sur des cordes tendues entre deux pieux ou sur des claies en bambous disposées dans un emplacement voisin de l'abattoir, sont laissés ainsi nuit et jour jusqu'à ce qu'ils soient devenus durs et parfaitement secs. Ils sont ensuite soumis à un bouillon dans leur propre graisse, après quoi le tout est déposé dans la peau de l'animal, préparée à l'avance pour cet objet. A cet effet, elle a été, encore chaude et molle, placée sur un trou pratiqué dans un terrain sablonneux et sec, les bords fixés autour de cette cavité par des piquets en bois ; alors le centre chargé de sable s'est affaissé petit à petit, et elle a fini par prendre à peu près la forme de l'espace vide ménagé au-dessous d'elle. Quand la viande, déposée, comme il a été dit, dans cette espèce de sac, avec la graisse encore chaude, s'est suffisamment refroidie, les bords de la peau sont rapprochés et transfilés avec des lanières de peau verte. Dans cet état, la viande, si l'on en croit les préparateurs, peut se conserver de dix-huit mois à deux ans ; mais je crois qu'il serait bon de s'expliquer avec eux sur le degré de conservation obtenue ; car ils m'ont paru sur ce point aussi peu exigeants que certains amateurs de fromage, qui le trouvent délicieux quand il a été envahi par les vers de manière à recevoir de leur présence une sorte de faculté de locomotion. Toujours est-il que le moindre morceau de cette viande si délicatement préparée, placé dans un bateau, s'y décèle à l'odorat le moins susceptible par un insupportable odeur de matière en putréfaction et de suif brûlé, mais il paraît qu'avec les Antalaots' et les Sakalaves il faudrait ajouter un troisième terme au proverbe : *On ne doit disputer ni des goûts ni des couleurs.* Je laisse à deviner l'effet que produirait un

pareil mets sur le palais et l'estomac d'un homme civilisé.

Les opérations que je viens de décrire s'exécutent dans le village même : aussi l'air y est-il imprégné, pendant toute leur durée, non-seulement des émanations dégoûtantes qu'elles produisent, mais encore de celles non moins suffocantes et plus pernicieuses qui s'exhalent des restes des animaux tués, amoncelés çà et là dans tous les coins du village. En outre, les habitants profitent de cette boucherie en permanence, pour se régaler et faire leur provision de viande; chacun d'eux s'empare de quelques-uns des morceaux rejetés : ici la langue, là le foie, ailleurs le poumon ou quelque autre partie; puis il va exposer sa part de l'immense curée sur le toit de sa case ou sur la palissade qui l'entoure. Bref, le village est alors comme pavoisé de lambeaux de chairs plus ou moins putréfiés.

On comprendra aisément qu'après avoir vécu quatre jours dans une atmosphère aussi largement infectée, j'éprouvasse le besoin de respirer un peu l'air pur et frais de la mer : en conséquence, et voyant que Tamaï n'arrivait pas, je pris le parti d'aller l'attendre à bord de *la Dordogne.*

Au moment où je sortais de la baie, un brick français était en vue, manœuvrant pour rallier l'endroit où la corvette était à l'ancre. Bientôt, en effet, il mouilla lui-même près d'elle, et j'étais à peine arrivé à mon bord que je reçus la visite de son capitaine. Ce brick était *la Marie-Annette,* de Bourbon, expédié à la côte ouest de Madagascar pour faire un chargement de salaisons, et muni, à cet effet, du matériel et des moyens d'apprêt nécessaires. L'individu auquel était confiée la conduite de l'opération avait autrefois visité Bombétok en qualité de traitant, et, croyant y trouver encore les mêmes facilités qu'alors pour se procurer des bœufs, il avait fait diriger le navire vers ce point. Depuis trois ou quatre jours, *la Marie-Annette,* arrivée en vue de terre, cherchait l'entrée de la baie, qu'elle avait déjà dépassée, et, apercevant un navire de guerre français mouillé sur la côte, elle avait approché pour reconnaître sa position.

Les renseignements que je fournis au capitaine sur la rareté et le prix des bœufs à Majunga, ainsi que sur les droits auxquels le commerce étranger y était assujetti, lui démontrèrent l'impossibilité de réaliser en ce lieu l'opération qu'il avait projetée. Comme, d'un autre côté, les conditions lui parurent toutes favorables pour l'entreprendre à Cagembi, il se décida à

s'y arrêter, et, ayant pris un pilote, il donna le lendemain dans la baie, où il mouilla devant Kiakombi.

Deux jours après ma rentrée à bord de *la Dordogne*, Tamaï, de retour de la résidence de Tafikandre, vint m'y trouver. Il m'invita de la part de son maître à me rendre à Kiombikibou, se disant chargé par lui de me servir de conducteur. Nous convînmes donc que nous partirions le jour suivant de très-bonne heure, afin d'arriver avant la nuit; Tamaï promit de fournir des hommes pour porter les bagages et retourna à terre pour donner les ordres nécessaires.

Je me rendis moi-même, le soir, à Kiakombi, pour y coucher; mais je trouvai cette fois, à bord de *la Marie-Annette*, un gîte un peu plus confortable que le boutre infect à bord duquel je m'étais précédemment installé. Dans la pensée que l'opération du brick de Bourbon, si elle était engagée sous mes auspices, aurait plus de chance de réussite, j'invitai M. Guillermau, le subrécargue, à m'accompagner chez Tafikandre : j'emmenais aussi avec moi un de mes officiers, et l'Antalaots' Aoudi [1].

A six heures du matin, nos bagages étaient à terre; mais aucune disposition ne paraissait avoir été prise pour le départ. Quand, peu après, je rencontrai Tamaï, il vaquait à ses affaires particulières, et n'avait pas l'air de songer à notre voyage. Sur quelques observations que je lui adressai, il feignit d'aller en hâter les préparatifs, mais il n'en fit pas davantage, et, à huit heures, je le revis à moitié ivre, disant qu'il ralliait du monde. On me prévint que tous ces retards étaient calculés pour me forcer à coucher en route, quoique Tamaï m'eût affirmé que nous serions à Kiombikibou le soir même. A neuf heures, il n'avait encore réuni que cinq hommes : nous devions, disait-il, en trouver d'autres sur la route. Mais, après tous ces manques de parole et dans l'état d'ivresse de cet homme, qui finit par m'avouer que nous ne devions arriver que le lendemain au soir; avec d'aussi faibles moyens, qui pouvaient même complétement m'échapper et me laisser livré à ses caprices, je crus devoir refuser de me mettre en route de cette manière.

Afin de ne pas perdre de temps en nouveaux pourparlers, et pour que Tafikandre fût exactement informé de mes motifs, je dépêchai aussitôt vers lui M. Maizan, l'officier qui avait dû m'ac-

[1] J'avais embarqué cet homme à Nossi-Bé pour qu'il me servît de guide dans mes courses à terre et afin de faciliter mes rapports avec les chefs sakalaves, qui tous le connaissaient depuis longtemps.

compagner, le chargeant de dire au chef que, s'il tenait à ce que j'allasse près de lui, il m'envoyât une escorte convenable et un autre conducteur. M. Maizan partit avec des guides donnés par Zéna, et Tamaï le suivit.

Quelques heures après, cette femme vint me dire qu'en lui renvoyant un exprès, expédié trois jours auparavant par elle à Kiombikibou pour savoir ce qui y retenait si longtemps Tamaï, Tafikandre lui enjoignait de me conduire elle-même près de lui, et que ce soin la regardant désormais tout irait selon mes désirs; elle allait assembler le monde nécessaire pour nous accompagner; nous prendrions le meilleur chemin, par lequel Tamaï avait refusé de me conduire; enfin nous partirions, si je le voulais, avant le jour, et nous serions le soir même arrivés à Kiombikibou.

Je demeurai bien convaincu que ce prétendu message de Tafikandre n'était qu'un stratagème inventé par Zéna pour me décider à partir. Avec cette sagacité et ce tact naturel aux femmes en matière de convenances, elle avait senti, mieux que tous ceux qui l'entouraient, ce qu'il y avait eu de choquant dans la conduite de Tamaï à mon égard, et elle s'ingéniait à me la faire oublier. Or, malgré la petite ruse dont elle s'était servie, cette démarche de sa part témoignait de sa bonne volonté à me satisfaire; j'acceptai donc son offre, et le lendemain, nous partîmes à cinq heures du matin pour nous rendre au village de Tafikandre.

CHAPITRE XIII.

Chemin de Kiakombi à Kiombikibou. — Entrevue avec Tafikandre. — Singuliers procédés de ce chef et de ses gens à mon égard.

En quittant le plateau sablonneux sur lequel est assis le village de Kiakombi, nous suivîmes d'abord un chemin frayé sur un terrain uni, à travers des halliers et des buissons qui arrêtaient à chaque instant la vue, et au-dessus desquels s'élevaient seuls quelques lataniers. Nous entrâmes ensuite dans un petit bois où le chemin n'était plus qu'un étroit sentier très-sinueux, à l'issue duquel il fallut traverser une mare; nous retrouvâmes alors un terrain uni, parsemé de quelques rares bouquets d'arbres et de buissons. Après trois heures et demie de marche, nous arrivâmes au village d'Ansouronghala, consistant en cinq ou six

cases et un parc à bœufs. De ce village nous dominions une vallée assez étendue, dont les bords, se relevant en pentes douces, étaient couverts d'une riante végétation; mais les joncs, les bambous et les autres plantes aquatiques qui en recouvraient le fond y indiquaient un vaste marais. J'en eus bientôt la certitude, car la voie que nous suivions le traversait; on m'avait encore une fois trompé : ce n'était pas là le chemin par lequel on m'avait promis de me conduire.

Ce marais, formé par les débordements du petit ruisseau Cagembi, dont l'une des ramifications vient se perdre en cet endroit, est un bourbier infect, large d'environ 150 mètres. L'eau y paraissait stagnante, et l'on voyait miroiter à sa surface cette couche grasse et irisée qui couvre ordinairement les eaux croupies. Nos guides y enfoncèrent bientôt jusqu'à la ceinture, et leur marche délayant la fange qui y était en dépôt occasionnait un dégagement de gaz hydrogène sulfuré qui gênait fortement la respiration. Nous le passâmes, mon compagnon de voyage et moi, portés dans les cadres dont nous nous étions fait suivre à tout événement; et nous en fûmes quittes ainsi pour un peu de suffocation et la lésion momentanée de notre odorat.

Après avoir côtoyé, pendant quelques minutes, la lisière du bois qui couvre le versant opposé, le sentier prend une direction ascendante qui nous mena sur un nouveau plateau encore sablonneux et presque dénué de végétation. Sur ce terrain sec et uni, la marche devint plus facile, et nous la précipitâmes un peu, car le soleil était déjà très-ardent. Heureux de pouvoir ainsi prendre l'essor, je commençais à me réconcilier avec mes conducteurs, lorsque nous fûmes arrêtés tout à coup par un autre marais.

Celui-ci, moins large mais plus profond que le précédent, était semé de jonchères et de quelques ravenals; on le disait peuplé de caïmans : c'était là certes, entre autres désagréments, une circonstance fort peu engageante, mais on ne pouvait reculer devant ce marais sans avoir à repasser l'autre. Je me laissai donc emporter sur mon cadre installé en brancard, que sept ou huit hommes élevaient à bout de bras, me voyant à chaque instant sur le point d'aller patauger avec eux, car, par suite de l'inégalité du fond, les hommes de l'avant avaient parfois de l'eau jusqu'aux aisselles, tandis que ceux de l'arrière n'en avaient que jusqu'à la ceinture : si bien que, les yeux fermés, j'aurais

pu, sans trop d'efforts d'imagination, me croire à bord de *la Dordogne,* soumis aux mouvements de tangage et de roulis, n'eussent été les cris ou plutôt les hurlements que poussaient mes porteurs, pour se stimuler et effrayer les animaux dont ils craignaient l'approche. Malgré la mauvaise humeur que me causait la triste perspective de faire d'un moment à l'autre le plongeon, je ne pouvais m'empêcher d'admirer l'adresse et la force déployées par ces hommes pour m'épargner ce désagrément. Zéna s'était l'une des premières mise à l'eau : conductrice fidèle et dévouée, elle marchait ou nageait à côté du groupe qui me tenait élevé au dessus de l'abîme, ayant elle-même une main sur le brancard, tant qu'elle pouvait y atteindre, et excitant ses gens de la voix et du geste, quand elle était obligée de l'abandonner. Ceux-ci répondaient à leur tour par des cris dans lesquels se peignaient alternativement l'ardeur, la crainte et la joie du triomphe; puis ils redoublaient d'efforts et de contorsions. J'étais au bout du compte peu rassuré sur l'issue de l'aventure, et je me voyais à regret m'éloigner du bord que nous venions de quitter, me demandant, à mesure que la profondeur et la distance augmentaient, s'il ne serait pas plus prudent de m'arrêter. Cependant au milieu de ces perplexités, la moitié du trajet se trouvant effectuée, mon irrésolution cessa naturellement, et, regardant alors avec une tout autre disposition d'esprit la scène bizarre que j'avais sous les yeux, je fus pris d'un fou rire jusqu'au moment où l'on me déposa sur l'autre bord. M. Guillermau, à qui l'on avait fait aussi les honneurs du brancard, arriva comme moi à bon port; mais il fallait voir, après le passage, dans quel état se trouvaient tous les autres individus de notre caravane! Aussi le premier soin de chacun fut-il de se débarbouiller et de laver ses vêtements à un petit courant d'eau voisin, laissant au soleil le soin de les sécher sur son corps.

Au débouché d'un épais fourré qui entoure ce dernier marais, nous retrouvâmes les mêmes accidents de terrain que précédemment : de petites collines dont les flancs étaient couverts d'une assez riche végétation, et les plateaux dépouillés et sablonneux.

A dix heures et demie, nous fîmes halte à Ampombilava. C'était le second village que nous trouvions depuis le départ : il était, comme le premier, composé de cinq ou six mauvaises cases. Sur toute la route, je n'avais pas aperçu un pied de maïs ou de manioc, pas la moindre rizière, pas le plus petit carré

défriché; c'était comme un pays désert: on avait cependant préféré suivre ce chemin, parce qu'on devait, disait-on, y rencontrer plus de monde que sur l'autre.

Après avoir déjeuné et pris un peu de repos, nous nous remîmes en route: il était alors une heure et demie après midi. Nous montâmes presque aussitôt sur un plateau couvert de bois; le sol y était purement glaiseux, et les arbres et arbustes qui s'en élevaient, chétifs et étiolés, semblaient n'y pouvoir trouver les sucs fécondants nécessaires à leur développement. Bientôt les collines en se succédant devinrent moins espacées, et les vallées, plus profondes et très-irrégulières, tantôt se brisant en petits vallons, et ailleurs s'évasant en larges bassins où s'amassent et séjournent les eaux pluviales. On trouvait là une végétation assez active, mais ailleurs ce n'était qu'une terre argileuse garnie de bois peu touffus, à travers lesquels le sentier serpentait en décrivant de nombreuses et décevantes sinuosités. Il est plus que probable qu'en suivant cette voie tortueuse, nous rétrogradions souvent au lieu d'avancer: on ne saurait en effet s'expliquer d'une autre manière comment, pour nous rendre de Kiakombi à Kiombikou, distants l'un de l'autre d'à peu près douze milles, nous avions marché pendant dix heures et demie, faisant certainement plus d'une lieue à l'heure.

Il était nuit close, quand nous arrivâmes, harassés et affamés au village de Kiombikibou. M. Maizan, quoique parti depuis la veille au matin, n'y était que depuis environ deux heures, et n'avait point encore vu Tafikandre. On me conduisit à l'endroit où cet officier était déjà installé. C'était la demeure d'une des femmes du petit chef Bello, qui vint lui-même me voir quelques instants après, mais sans m'adresser le moindre mot d'accueil de la part de son maître. Je priai alors Zéna d'aller annoncer mon arrivée à Tafikandre, et lui présenter mes compliments: elle revint bientôt me dire qu'il était malade, et ne pouvait me recevoir le soir même; il avait, ajouta-t-elle, chargé Bello de fournir à tous nos besoins.

Heureusement nous portions avec nous les provisions les plus nécessaires, car sans cela, malgré la prétendue sollicitude de notre hôte, nous eussions été condamnés à jeûner jusqu'au lendemain; on ne pouvait, pour le moment, nous donner quoi que ce fût, pas même de l'eau; mais on promit beaucoup pour le jour suivant.

On n'avait pas fait pour notre coucher plus de frais ni de préparatifs que pour notre nourriture : les cases dans lesquelles on nous avait logés contenaient, il est vrai, leur ameublement ordinaire ; mais sans être trop sybarite on peut bien ne pas se trouver fort à son aise sur une espèce de claie en bambous, recouverte d'une simple natte, surtout quand la case, dans laquelle on est si mollement couché, donne passage de toutes parts à un air humide et malsain, comme celui des nuits de Madagascar. C'est cependant à cela que nous eussions été réduits, si nos propres ressources n'avaient pu suffire aux commodités de notre sommeil, comme elles avaient déjà pourvu aux nécessités de nos estomacs. Les cadres qui nous avaient été d'un si grand secours pour le passage des marais, furent bientôt suspendus aux poteaux intérieurs des cases. Je tapissai la pièce où je couchais d'un pagne épais, pour la fermer autant que possible à l'air extérieur ; avec un autre pagne, je couvris et entourai mon cadre qui se trouvait ainsi garni comme d'un ciel de lit et de rideaux : ce fut sans doute grâce à toutes ces précautions, que je ne négligeais jamais quand je couchais à terre, que je dus d'avoir pu le faire encore ici sans être pris de la fièvre, car mes deux compagnons en eurent des accès quelques jours après cette excursion.

Le lendemain matin, je n'étais point encore sorti de ma case lorsqu'on vint me dire que Tafikandre me demandait pour le kabar. J'observai que, n'ayant eu encore aucune communication avec lui, je n'étais pas prêt pour cette cérémonie, et que d'ailleurs il convenait avant tout que l'on s'entendît avec moi sur l'heure à laquelle elle aurait lieu. Mais, comme on ajouta qu'il n'était question que d'aller causer avec Tafikandre dans sa maison, je consentis à m'y rendre immédiatement. Arrivé devant la porte de l'enceinte qui renfermait l'habitation du chef, on me dit qu'on allait le prévenir, et l'on me montra, à une petite distance, un superbe tamarinier au pied duquel étaient assis environ deux cents Sakalaves : tel était l'entretien particulier qu'on me réservait. Aux représentations que je fis à ce sujet, il me fut répondu qu'on désirait seulement que je donnasse la main au chef en cet endroit, après quoi nous entrerions chez lui.

Pendant que cette explication avait lieu, Tafikandre était sorti et avait été se placer à l'un des points du groupe circulaire que formait l'assemblée. M'en étant alors approché moi-

même, j'aperçus, assis sur une chaise, et un peu moins nu que les autres, un homme d'environ cinquante ans, à l'air profondément stupide; ses yeux injectés, son regard fixe, sa physionomie renfrognée, me présageaient en lui un hôte peu gracieux. Était-ce donc là ce chef contre l'énergie duquel était venue échouer la puissance des Hôvas, le chef dont le courage avait jusqu'alors maintenu, sur une partie du royaume de Bouéni, le drapeau de l'indépendance? Depuis mon arrivée dans le pays, j'avais marché de déception en déception, et celle que j'éprouvai à la vue de Tafikandre ne fut pas la moindre.

Cependant je m'avançai vers lui et lui offris la main; mais il parut ne pas comprendre ce mouvement, et, sans quitter son siége, leva sur moi un regard hébété. Mon intention lui ayant été expliquée par quelqu'un de ses gens, il répondit enfin à cette prévenance; mais il se hâta de retirer sa main aussitôt qu'elle eût touché la mienne, comme s'il eût craint que je ne la lui serrasse trop fort : puis il retomba dans son état de stupeur et de farouche immobilité.

Parmi les hommes qui l'entouraient, je reconnus Tamaï, dont l'air triomphant témoignait assez qu'il se croyait à l'abri de mon ressentiment. Prévoyant que je ne manquerais pas de me plaindre de sa conduite à Tafikandre, il avait cherché dès son arrivée à se justifier près de celui-ci, et à le prévenir contre moi par toutes sortes d'allégations mensongères sur mes exigences. Je jugeai donc convenable de déjouer ses projets en provoquant de suite une explication, et après avoir fait exprimer à Tafikandre mon mécontentement des mauvais procédés de l'homme qu'il m'avait donné pour guide, je demandai qu'il fût sur-le-champ renvoyé de l'assemblée. Tamaï sourit d'un air assuré, en entendant ma demande, puis, après quelques mots échangés entre les individus groupés autour de lui, l'un d'eux me répondit que ce que je voulais n'était pas possible. Je pris aussitôt le parti de me retirer en disant à Tafikandre que, s'il ne pouvait punir Tamaï pour m'avoir manqué, je croyais, moi, ne devoir autoriser la présence de cet homme dans aucune réunion où je me trouverais.

J'étais à peine rentré dans ma case que des individus me furent envoyés : on désirait entrer en composition. En persistant dans ma demande au sujet de Tamaï, j'exigeai de plus qu'un siége fût placé pour moi à côté de Tafikandre; et, ceci

ayant été convenu, je me présentai de nouveau au kabar avec l'intention cette fois de parler à l'assemblée.

J'exposai l'intérêt que le gouverneur de Bourbon portait aux Sakalaves, signalant comme une nouvelle preuve de cet intérêt la mission que j'avais reçue de visiter leur chef, et de m'entendre avec lui afin d'établir entre leur pays et Nossi-Bé des relations de commerce et de bon voisinage.

Alors le fahatélou Fiankingn'ha prit la parole. Après un pompeux exorde en l'honneur des rois sakalaves, il exalta la puissance et le courage de sa nation, et termina par une péroraison où la vanité s'enflait jusqu'au ridicule. Puis, sans même attendre ma réponse, on leva fort cavalièrement la séance, et on fit rentrer Tafikandre, en disant qu'il était malade et ne pouvait rester plus longtemps dehors.

Au nombre des objets que j'avais apportés, avec l'intention de les distribuer, selon l'usage, en cadeaux à mes hôtes, il se trouvait un peu d'arack, liqueur pour laquelle tous les Malgaches ont un goût très-prononcé. Bello vint me trouver, envoyé, disait-il, par Tafikandre, et m'invita à lui livrer de suite l'arack que j'avais à offrir, afin que le chef en distribuât à son monde avant de le congédier. Je trouvai cette demande passablement impertinente, après ce qui venait de se passer; mais, comme en expédiant l'arack, de Kiakombi à Kiombikibou, j'avais dit qu'il était destiné à Tafikandre, et que, par opposition à l'incessante mauvaise foi des indigènes, je prenais à tâche de tenir à l'exécution ponctuelle de tout ce que je disais, je crus devoir agir en conséquence pour le liquide si impatiemment attendu, qui, aussitôt donné, fut mis en consommation. Des groupes se formèrent à l'ombre des grands arbres voisins, et, les calebasses d'arack circulant à la ronde, chefs et autres eurent bientôt oublié ceux à qui ils devaient cette bonne aubaine.

Quant à nous, on ne se préoccupait guère de nous procurer cette abondance que nous apportions aux autres: malgré nos instances, toujours faites cependant l'argent à la main, on resta toute la matinée dans la même insouciance que la veille par rapport à nos besoins. Ce fut à grand' peine que nous obtînmes un peu de lait; le pain, les bananes et le vin qui étaient dans nos provisions complétèrent notre déjeuner. Mais, avec la fatigue et la chaleur excessive que nous avions endurées, un pareil genre d'alimentation était singulièrement débilitant. Enfin

Bello se décida à nous aller chercher un de ses cabris; toutefois, il eut bien soin de ne pas s'en dire le propriétaire, afin de pouvoir plus librement en demander un prix exagéré. Il y joignit plus tard trois sarcelles et quelques bananes vertes, et le tout fut sur-le-champ livré au cuisinier, ce qui nous permit, du moins pour le soir, de compter sur un repas plus substantiel.

Ce fut en vain que je parcourus les divers groupes de buveurs, espérant exciter leur curiosité et satisfaire aussi la mienne en causant avec eux : l'arack avait pour eux beaucoup plus d'attrait que ce que je pouvais leur dire. Ils savaient pourtant que je venais de Majunga, et, d'après les nouvelles que j'en avais apportées, ils devaient s'attendre d'un jour à l'autre à être attaqués. Des gens tant soit peu intelligents m'auraient donc accablé de questions sur la force de la ville hôva, sur celle du corps d'armée marchant vers Cagembi, sur les moyens de résistance qu'ils devaient employer; puis sur Nossi-Bé, sur vingt autres choses encore qui les auraient sans doute vivement intéressés. Mais non, pas une de ces pauvres brutes n'y songea : on eût dit qu'ils étaient sûrs d'eux-mêmes, et n'avaient rien à apprendre en quoi que ce fût. Et ils n'agissaient pas ainsi, qu'on se le persuade bien, par un sentiment d'éloignement ou de défiance, mais tout simplement par vanité et insouciance naturelle. Leur conduite en cette circonstance donnera la mesure exacte de leur portée intellectuelle, comme aussi on pourra juger, par la manière dont ils me reçurent, à quel degré de sociabilité ils sont arrivés.

D'après tout ce qu'on m'avait dit à Nossi-Bé au sujet des Sakalaves de Tafikandre, j'avais cru trouver en eux des hommes énergiques et intelligents, imbus avant tout de ces deux sentiments, l'amour de l'indépendance et la haine des Hôvas. Je m'étais représenté Tafikandre comme un homme d'un caractère hardi et entreprenant : le chef qui n'avait jamais voulu reconnaître la souveraineté des Hôvas, qui, après quinze années de lutte contre eux, et livré à ses seules ressources, se maintenait encore dans le pays, me paraissait devoir être un chef respecté et écouté par ses subalternes et par la population qui s'était ralliée autour de lui. Il me semblait aussi qu'ayant dans leur voisinage plusieurs postes hôvas, les Sakalaves avaient dû prendre, d'après ceux-ci, l'idée d'un système de défense pour protéger leurs villages les plus importants contre les attaques de l'ennemi; que Kiombikibou devait être en conséquence un point fortifié rendu

inexpugnable pour des adversaires tels que les leurs. Dans ma pensée enfin, chefs et population, devaient, à l'approche des Hôvas, être absorbés par une seule et même occupation, les préparatifs d'une vigoureuse résistance. Hélas! j'avais compté sans mes hôtes; et toutes ces illusions enfantées par mon imagination ou basées sur de faux récits, s'évanouirent successivement devant la plus triste réalité.

Ces hommes ne s'occupèrent pas plus de ma présence que si je n'eusse pas été là : j'avais trouvé dans mon arack un concurrent plus heureux que moi. Ils ne songeaient pas davantage à se préparer des moyens de résistance : en cas de surprise, les bois et les marécages sont pour eux des refuges toujours prêts; et quand l'ennemi, après avoir brûlé et saccagé les villages, veut bien se retirer, chacun rebâtit sa case, et tout est dit. Je ne vis plus en Tafikandre que ce qu'il était réellement, un véritable automate : il a bien pu, dans certaines circonstances et comme par un mouvement galvanique, se ruer sur l'ennemi, une sagaïe à la main; mais il n'a jamais eu, je crois, aucune des qualités nécessaires à un chef. Il en était à peu près de même de tous les autres chefs qui l'entouraient : pas un ne me sembla avoir conscience d'une existence plus stable et moins inquiétée, ni comprendre la possibilité pour eux d'une indépendance réelle et positivement reconnue. D'ailleurs, ils n'étaient pas mieux obéis par leurs gens qu'ils n'obéissaient eux-mêmes à Tafikandre. Pour les uns et les autres, l'autorité n'était qu'un mot; la hiérarchie n'avait là qu'une base mouvante : le caprice d'une population de sauvages.

Il ne me restait donc plus de mes opinions antérieures à l'égard des Sakalaves de Tafikandre que la foi en leur caractère belliqueux; mais c'était encore une illusion qui devait s'envoler comme les autres, une dernière déception qu'il me restait à subir, ainsi qu'on le verra dans les pages suivantes.

Malgré tout cela, je m'imaginai un instant que parmi ces fous abrutis il y avait au moins un homme sage. Dans l'après-midi, Zéna m'amena un chef qui, disait-elle, confus de voir qu'on s'occupât si peu de nous, venait pour causer avec moi et me tenir compagnie. Mais je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que mon sage était ivre, et que, non content de la dose de spiritueux qu'il avait prise, il n'avait d'autre intention en venant à moi que d'obtenir un supplément d'arack. En effet,

après avoir répondu aux premières questions que je lui adressai il présenta sa requête en me disant que, quand on voulait ainsi causer avec les gens, il était d'usage de leur donner à boire. Je l'envoyai aussitôt cuver ce qu'il avait déjà bu de trop, et à cette visite tout intéressée se bornèrent les attentions dont je fus l'objet à Kiombikibou.

Le soir, nous fîmes nos dispositions de départ. Je reconnus généreusement le service que m'avait rendu la femme de Bello en m'abandonnant sa case, ce qui n'empêcha pas celui-ci, lorsque je l'appelai pour lui payer les provisions qu'il m'avait fournies, d'en fixer le prix au moins au triple de leur valeur; Zéna paraissait indignée de tant d'avarice et de cupidité.

Enfin tout devint calme dans le village, et chacun y fut bientôt livré au sommeil ou au repos, ce que, de notre côté, nous imitâmes du mieux qu'il nous fut possible; car, si la journée de la veille avait été fatigante par suite d'une marche forcée, de la chaleur et d'un jeûne trop long, celle qui venait de finir n'avait pas été moins pénible, par les déceptions et l'ennui qu'elle nous avait apportés.

CHAPITRE XIV.

Alerte occasionnée par l'approche des Hôvas. — Retour à Kiakombi. — Rencontre de plusieurs groupes de fuyards. — Incendie à Kiakombi. — Fausse accusation. — Fourberies des chefs du village. — Réflexions au sujet de Tafikandre et de ses Sakalaves.— Incident. — Départ.

Je dormais d'un profond sommeil, lorsque, entre minuit et une heure, je fus réveillé à ce cri, répété instantanément par des voix nombreuses : Les Hôvas! les Hôvas! En même temps retentirent des coups de fusils et le son sauvage de l'antcive[1], accompagnement lugubre tout à fait en harmonie avec les clameurs d'épouvante qui s'élevaient de toutes parts. En un instant le tumulte fut au comble.

M. Maizan, M. Guillermau et Aoudi se rendirent aussitôt près de moi pour me consulter sur le parti que nous devions prendre; mais il n'y en avait pas d'autre que d'attendre le jour, pour se mettre en route ou se décider à rester, selon les cir-

[1] C'est le nom que donnent les Malgaches à une coquille de la famille des Tritons, dont ils se servent comme d'une trompe.

constances. Les Hôvas, arrivés le soir sur le bord du ruisseau Maïnti-Massou, dans l'Est de Kiombikibou, s'y étaient arrêtés, et n'étaient plus ainsi qu'à trois lieues de ce village; mais ils allaient trouver devant eux les Sakalaves de Tsimikiki, le chef réputé le plus brave, qui les occuperaient au moins quelque temps; et puis les Hôvas, pas plus que les autres Malgaches, ne combattent jamais la nuit : nous pouvions donc demeurer jusqu'au matin sans être compromis. D'un autre côté, notre départ en ce moment aurait eu l'air d'une fuite, et eût été attribué à la peur par les Sakalaves, qui ne pouvaient comprendre dans quel embarras m'auraient mis une surprise et mon arrestation par l'ennemi. Au reste, le bruit s'apaisa peu à peu, et une heure s'était à peine écoulée que le plus profond silence régnait autour de nous.

Au point du jour il n'y avait pas vingt personnes dans le village. Cette désertion générale me démontra la nécessité de partir, sous peine de nous voir bientôt laissés à nos seules ressources pour regagner Kiakombi. Des dix hommes désignés la veille par Bello pour nous accompagner, pas un ne restait; et si nos premiers conducteurs n'avaient pas été des gens de la baie, désirant y retourner avec nous parce qu'ils y trouvaient plus de sécurité qu'à le faire isolément, ils se fussent certainement enfuis comme tous les gens du village.

Nous prîmes pour revenir à Kiakombi le chemin qu'on désigne, en raison de sa situation par rapport aux autres, sous le nom de chemin du Sud. Il n'y a point de mares à traverser, et, quoique moins direct que chacun des deux suivis en venant, l'un par M. Maizan, l'autre par moi, comme sur presque toute son étendue il est pratiqué en pays découvert, le tracé en est beaucoup moins sinueux que dans ceux-ci, et donne en totalité moins de chemin à faire. Par cette voie, au lieu de couper les petites collines boisées qu'on traverse en suivant l'une des deux autres, on passe en dehors et à l'Est de toutes, marchant parallèlement à leur gisement, qui m'a paru être généralement entre le Sud et le S. E.; arrivé à peu près à la hauteur de Kiakombi, on tourne au S. O. et ensuite directement à l'Ouest pour atteindre ce point. On n'évite pas complétement, cependant, le passage à travers les bois : la route en coupe deux dont le parcours transversal exige encore bien, pour l'un, une demi-heure de marche, et pour l'autre plus d'une heure. Dans ce dernier, le sentier présente de nombreuses intersections avec le lit d'un ruisseau,

entièrement à sec dans la saison où nous nous trouvions, mais qui, dans la saison pluvieuse, doit rendre ce chemin du Sud beaucoup moins facile. Le pays à travers lequel il est frayé est tout aussi inculte et inhabité que la partie ouest; le sol, encore plus aride et plus pierreux.

Nous fîmes halte vers onze heures du matin, sous un bouquet d'arbres, au bord d'un petit étang; un groupe d'hommes, de femmes et d'enfants s'y étaient arrêtés aussi, pour abreuver le troupeau de bœufs qu'ils emmenaient. Près d'eux étaient leurs bagages, consistant en quelques nattes, du riz, du maïs, des calebasses d'eau et de miel et quelques grossiers ustensiles de ménage. C'était le commencement de la débandade qu'occasionne toujours l'arrivée des Hôvas : ces malheureux allaient chercher, dans les bois et les parties marécageuses du littoral, ou sur les îlots de la baie, un abri pour eux et pour leurs biens contre les dévastations de l'ennemi qu'ils n'osaient braver et combattre. Toute la population des villages situés aux environs du lac Kinkouni [1], sur les bords duquel étaient arrivés les Hôvas, effectuait ainsi sa retraite, et pendant les quelques heures que dura notre station, nous vîmes passer deux autres groupes de fuyards, outre ceux que nous rencontrâmes plus tard en faisant route. D'après ce qu'ils nous dirent, les Hôvas n'avaient pas encore franchi Maïnti-Massou, Tsimikiki et sa bande leur tenant tête de ce côté; mais une de leurs divisions s'était avancée par le Sud en contournant le lac, et on évacuait en conséquence les villages de cette partie.

Tout cela ne nous empêcha pas de donner le temps nécessaire à un copieux déjeuner très-confortable pour la circonstance, et que notre appétit, aiguisé par une marche de cinq heures, et par l'imprévu et le pittoresque de la situation, nous fit trouver

[1] Le bord occidental du lac Kinkouni est, d'après les indications qui m'ont été données, à sept ou huit milles dans l'Est de Kiombikibou. A environ neuf milles du même point, ses eaux communiquent avec celles de la Mandzarai par un ruisseau très-sinueux nommé Maïnti-Massou. Ce lac est assez large pour que d'un des bords on ne voie pas le bord opposé; sa profondeur, en certains endroits, va jusqu'à dix brasses; l'eau en est belle et le poisson y est très-abondant. On cultive beaucoup de plantes alimentaires sur ses bords, où s'élèvent un grand nombre de villages habités principalement par des Sandangouatsis : c'est la partie la plus peuplée de tout le pays de Miari. Au milieu du lac, il y a trois petites îles sur lesquelles les habitants des villages voisins se réfugient à l'approche des Hôvas.

délicieux. Pour l'arroser, nous avions d'abord l'eau du bassin à discrétion; mais, comme elle avait été troublée par le piétinement des animaux qui venaient de s'y abreuver, nous fûmes obligés de nous en tenir aux vins de Bordeaux et de Madère, qui étaient dans nos provisions. Le café termina dignement ce repas, plus champêtre par les lieux où nous le prîmes que par le menu qui le composait. Bien nous avions fait de ne pas nous être embarqués dans cette expédition sans prendre quelques *mesures de prudence* et, surtout, sans être suivis de mon Vatel, muni de ses instruments les plus nécessaires.

Aussitôt après le déjeuner, nous expédiâmes les porteurs de bagages, nous réservant d'attendre, pour partir, que l'ardeur du soleil fût un peu calmée. Ce temps de repos était bien nécessaire surtout à la pauvre Zéna, dont les jambes, enflées par la fatigue, menaçaient de ne pouvoir plus la soutenir. Ses femmes la massèrent et lui frictionnèrent les membres inférieurs avec de l'eau-de-vie; mais, malgré ce traitement tonique, elle n'aurait pu achever la route sans le secours de porteurs.

Nous levâmes le camp vers trois heures et demie : il nous restait tout juste assez de temps pour arriver le soir à Kiakombi, et peu s'en fallut que nous ne fussions pris par l'obscurité dans le dernier bois que traverse le chemin, véritable labyrinthe dont nous n'eussions pu sortir de toute la nuit. Nous la passâmes beaucoup plus commodément à bord de *la Marie-Annette ;* mais plusieurs de nos Malgaches restèrent en route et n'arrivèrent que le lendemain.

Il était à peine cinq heures du matin, on venait de sonner le réveil à bord du brick, lorsque des flammes s'élevèrent à l'extrémité du village : l'habitation de Zéna était en proie à l'incendie. M. Maizan accosta immédiatement avec la chaloupe; par un prompt et intelligent secours, il coupa le feu et en limita les ravages à la case où il s'était déclaré, qui fut entièrement consumée. Cette case avait été occupée et venait d'être évacuée par des marchands antalaots', venus à Kiakombi sur le boutre dont j'ai déjà parlé, et qui allaient en repartir avec ce même bateau. L'incendie fut attribué à leur négligence et même à une intention malveillante de leur part; mais cette dernière accusation me parut être sans fondement : c'était en effet tout simplement un prétexte dont on voulait s'autoriser pour arrêter les individus et saisir leurs marchandises. Dans un désir de ven-

geance, réel chez quelques-uns, mais qui, chez la plupart, n'était qu'un masque destiné à voiler l'instinct de cupidité et de rapine qui les poussait, les habitants, après s'être emparés des accusés, se disposaient à envahir le bateau; toutefois l'équipage, comptant sans doute sur mon intervention, fit bonne contenance, tandis que d'autre part les agresseurs jugèrent prudents de s'assurer de mon approbation.

Zéna arriva bientôt, échevelée et les yeux en pleurs, me demander justice du crime commis, et me prier, au nom de Tafikandre dont j'étais, disait-elle, l'ami, d'arrêter le boutre jusqu'à ce que l'affaire eût été jugée en kabar. En même temps elle se prétendit informée que les Hôvas s'avançaient vers Kiakombi; que Tafikandre, s'étant vu obligé d'abandonner Kiombikibou, était venu se réfugier dans le bois situé près du village, et que se trouvant fatigué et sans moyen de défense il demandait une bouteille d'arack et un fusil.

Elle nous disait tout cela avec un air si naturellement empreint de chagrin et de crainte, que tout d'abord et sans trop de réflexion nous y ajoutâmes foi. M. Guillermau lui donna ce qu'elle désirait et mit en outre à sa disposition la chaloupe du brick pour transporter son bagage de l'autre côté de la baie. De mon côté, jugeant, d'après l'expérience du passé, que les Hôvas ne viendraient pas jusqu'au bord de la mer sans qu'une flottille partît en même temps de Majunga pour opérer sur la côte, j'envoyai aussitôt la chaloupe à bord de *la Dordogne* y prendre des munitions pour les deux canons du brick et des cartouches pour ses hommes, afin de le tenir à l'abri de toute vexation et de faire respecter notre neutralité.

M'étant ainsi mis en mesure contre toute éventualité, je descendis à terre pour voir ce qui se passait dans le village : les femmes et les enfants s'étaient déjà rendus sur les îlots de la baie, les pirogues étaient employées à y transporter le mobilier des habitations, et Tamaï, entouré des notables et de quelques autres individus, présidait le kabar où l'on discutait la culpabilité des prétendus incendiaires ou plutôt la peine à leur infliger. Déjà on leur avait imposé d'emblée une amende de deux cents piastres : c'était, disaient les juges, la peine fixée dans le pays pour le délit d'incendie. On voulait les condamner, en outre, à payer la valeur de la case et de tous les objets qu'elle contenait, au nombre desquels figuraient douze à

quinze quarts de sel et un baril de salpêtre appartenant aux deux Portugais dont j'ai fait mention précédemment. Bref, d'après l'estimation du jury, les accusés n'eussent pas eu moins de quatre cents piastres à payer; et, comme ils se seraient trouvés dans l'impossibilité de fournir cette somme, on eût tout naturellement confisqué bateau et marchandises : tel était en définitive le but qu'on se proposait d'atteindre.

Je me hâtai de déclarer à ce tribunal draconien que cela ne pouvait se passer ainsi; que, du moment où l'on avait eu recours à mon intervention, je prétendais prendre part au jugement et en diriger la marche; enfin, que la partialité dont les juges étaient animés me paraissant maintenant évidente, non-seulement je me refusais à faire exécuter la sentence portée par eux, mais que je m'opposerais même à son exécution, à moins qu'on ne me laissât conduire les débats comme je le trouverais convenable. Zéna, comptant d'abord sur l'effet de ses bons procédés pour moi et pensant peut-être, selon certain proverbe tout aussi bien connu à Cagembi qu'ailleurs, qu'entre chefs nous devions nous entendre, Zéna, dis-je, accepta ma proposition, et je commençai publiquement l'instruction par l'interrogatoire des témoins.

J'avais déjà entendu quelques-uns de ceux-ci, lorsque la plaignante, comprenant que je voulais agir en toute équité, et doutant alors de ma décision et du gain de sa cause, interrompit l'information et fit retirer ceux de ces gens qui déposaient, disant que ce n'était pas ainsi qu'il fallait juger. La séance se trouva par là brusquement suspendue, et, comme c'était l'heure du déjeuner, je laissai les juges à leurs impressions et regagnai *la Marie-Annette.*

Quand je retournai à terre, je découvris que, M. Guillermau et moi, nous avions été dupes de la fourberie de Zéna, à propos de ce qu'elle nous avait conté au sujet de Tafikandre, et je vis clairement dès lors que, si elle était plus prévenante que les autres, elle n'était ni meilleure ni plus vraie. D'abord, je sus positivement que le chef n'avait pas quitté son village, et que les Hôvas étaient encore sur la rive opposée du Maïnti-Massou; puis, quelques instants après, je vis dans un groupe un homme ayant à la main la bouteille d'arack livrée le matin à Zéna pour son cousin, et à laquelle on avait déjà fait une ample saignée. Lorsque je provoquai une explication de la part de cette femme, elle voulut persister dans ses mensonges, et me présenta un

individu qui m'affirma avoir été lui-même chargé du susdit message par Tatikandre; mais j'eus bientôt raison de leur impudence. Je proposai à cet homme de me conduire au lieu où il disait avoir laissé le chef, m'engageant à payer vingt piastres si celui-ci s'y trouvait réellement, mais à condition que, dans le cas contraire, il recevrait vingt coups de corde pour châtiment de son effronterie. Le marché ne lui sourit pas, et il se retira confus, en butte aux risées de tous les assistants, qui ne parurent d'ailleurs éprouver ni honte ni regret qu'on eût ainsi abusé de ma confiance.

Cette nouvelle preuve de mauvaise foi qui venait de m'être donnée réveilla mon juste mécontentement, et je me décidai à retourner à bord pour continuer mon voyage. Comme ma prochaine destination était la baie de Bâli, qui n'est qu'à cinq lieues de Cagembi, je priai M. Guillermau de m'y envoyer un exprès dans le cas où se il passerait autour de lui quelque événement important. Ne voulant cependant pas abandonner le boutre aux mauvais desseins des habitants du village, je déclarai à Tamai et à ses dignes acolytes qu'ils eussent à terminer promptement l'affaire pendante, parce que, quoi qu'il en fût, le boutre partirait le lendemain en même temps que moi. Voyant que leur proie leur échapperait s'ils se montraient trop exigeants, ils me prièrent de décider moi-même quelle indemnité les accusés devaient payer. Comme j'avais acquis la certitude que l'incendie avait été réellement causé par leur négligence, je fixai cette indemnité, d'après estimation de la case et des divers objets brûlés, à une somme de soixante piastres, payable immédiatement en marchandises, au prix courant du pays; cette dernière clause réduisait le déboursé réel des coupables à environ trente-cinq piastres. Aussi se libérèrent-ils promptement, heureux d'en être quittes à si bon marché et glorifiant, dans leur joie, Allah, le prophète, et même le commandant de *la Dordogne*.

De leur côté, Tamaï et consorts songeaient à me jouer encore un tour de leur métier; ils savaient que j'avais envoyé prendre des munitions à bord, et ils auraient bien voulu que je les leur laissasse. Ils cherchèrent donc si, par quelque nouvelle fourberie, ils ne pourraient me pousser à cette concession, et après s'être consultés, aucun d'eux n'osant se présenter à moi, ils me députèrent à cet effet un des deux Portugais. Pour toute réponse, je leur fis dire que je partais le lendemain matin.

J'ai cherché longtemps à me rendre compte de la conduite de Tafikandre et de ses subordonnés dans leurs rapports avec moi, et je n'ai pu encore parvenir à en trouver une explication satisfaisante. En résumé, voici les impressions qui me sont restées à leur sujet, après mon passage à Cagembi.

Tafikandre, chef actuel des Sakalaves réunis dans la partie sud du Bouéni, est généralement dans un état ou d'ivresse ou d'aliénation mentale, et, lors de ses rares moments lucides, il n'a qu'une autorité apparente et toute passive : il peut résister, mais non commander et diriger. Cette situation précaire tient d'abord à son état habituel, qui lui rend impossible une action continue dans les affaires du pays, puis, entre autres causes, à la position difficile où il se trouve vis-à-vis des Hôvas : position qui l'oblige, en quelque sorte, à ne jamais mécontenter les chefs ni la population qu'il commande, sous peine d'être abandonné ou peut-être livré par eux. Cette situation tient aussi à l'anarchie dans laquelle vivent ordinairement les Sakalaves : anarchie qui ne laisse guère au chef suprême, dans les affaires publiques, d'autre initiative ni d'autre pouvoir que ceux consentis par la population, à moins que, par une grande énergie de caractère ou un appui venu du dehors, il ne puisse imposer sa volonté.

Les chefs subalternes sont, autant que j'en ai pu juger, fourbes, vaniteux, cupides, adonnés à l'ivrognerie, et s'inquiétant peu de l'avenir du pays. J'ai déjà dit qu'ils ne sont pas plus obéis par la population qu'ils n'obéissent eux-mêmes à Tafikandre : la masse résiste ouvertement à l'autorité d'un supérieur ; l'individu s'y soustrait par un éloignement momentané, ou bien en se plaçant sous le patronage d'un autre chef.

Si les uns et les autres se livrent parfois à quelque agression contre l'ennemi, ce n'est pas avec la pensée de le chasser de tel ou tel point et d'en délivrer un jour complétement leur pays, mais bien dans le seul but d'enlever des femmes, des enfants et du bétail ; puis, quand ils ont plus ou moins réussi, ils reviennent dans leur village : voilà ce qu'ils appellent faire la guerre aux Hôvas. C'est en un mot un vrai peuple de sauvages, insouciant, mutin et pillard.

Leurs sentiments envers les Hôvas tiennent bien plutôt de la crainte que de la haine. Sans juger absolument de leur aptitude à faire la guerre, je dirai du moins que la mollesse de leur dé-

fense, quand ils sont attaqués, n'en accuse pas une bien grande: voici comment les choses se passent en pareille circonstance. A l'approche des Hôvas, l'alarme est donnée de village en village; les femmes, les enfants et la plus grande partie des hommes se sauvent dans les bois, emmenant avec eux troupeaux et bagages. Deux ou trois chefs, vraiment courageux, rallient autour d'eux le plus de monde qu'ils peuvent, et, s'avançant à la rencontre de l'ennemi, ils se placent près de quelque passage difficile pour le harceler. Cette guerre d'embuscade lui tue bien quelques hommes, mais ne l'empêche pas d'avancer. Bientôt la faible minorité qui avait opposé cette résistance momentanée se dissout, car il n'y avait pour elle aucun approvisionnement, soit en munitions, soit en vivres: l'un a faim, l'autre manque de poudre; celui-ci veut, en outre, mettre sa propriété à l'abri; celui-là s'enquérir de sa famille. Il en résulte qu'au bout de quelques jours l'ennemi se promène librement dans le pays, brûlant les villages et les moissons, et faisant la chasse aux esclaves et au bétail. Lorsqu'à leur tour les Hôvas, n'ayant point fait de préparatifs pour s'établir en quelque point du pays, se trouvent réduits, par le manque de vivres ou les maladies, à battre en retraite, les fugitifs reviennent sur leurs pas, et bâtissent de nouveaux villages, sans plus se prémunir qu'auparavant contre une nouvelle invasion.

On pourrait penser, d'après la facilité avec laquelle les Hôvas mettent en fuite ces populations et parcourent le pays, qu'il y a de leur côté une grande supériorité de force, de courage et de tactique: ce serait se tromper grandement. Je ne crois pas que, d'homme à homme, les Hôvas soient plus courageux que les Sakalaves : en outre, les uns et les autres se servent des mêmes armes, et les premiers n'emportent dans leurs expéditions, pour toute artillerie, que quelques pierriers fort mal montés, avec lesquels ils font plus de bruit que de mal; il est vrai que ce bruit suffit souvent pour épouvanter les Sakalaves. Quant à la tactique enfin, elle consiste seulement pour ceux-ci, comme pour les Hôvas, dans les ruses sans art que leur imagination leur fournit.

Cependant il y a du côté des Hôvas une supériorité réelle à quelques égards : ils ont le sentiment de la hiérarchie, une politique arrêtée et persévérante, une administration qui pourvoit, en de certaines limites, à l'entretien numérique de l'armement et des approvisionnements de guerre. C'est à peu près tout ce qu'ils

ont conservé des grandes idées de Radama et des améliorations réalisées par ce prince ; mais cela seul est beaucoup en face de l'anarchie, de l'insouciance et de l'imprévoyance dans lesquelles vivent les Sakalaves. Ainsi, dans l'armée hôva, autorité absolue du chef, obéissance passive chez le soldat; dans le gouvernement, l'idée de la conquête fidèlement continuée. Il est vrai qu'il la réalise maintenant par des moyens moins nobles et plus lents qu'au temps de Radama, mais ces moyens n'en sont pas moins efficaces. Quand, après plusieurs invasions, on a dépouillé une province de la partie la plus énergique de sa population, on y établit un poste que l'on fortifie selon les nécessités, et par lequel on domine toute cette partie du pays : autour de ce poste, viennent se grouper les individus paisibles de la population vaincue, qui, lassés de l'état de lutte continuelle dans lequel ils vivaient, ou mécontents de la turbulence, sinon des brigandages, de leurs chefs naturels et de leurs compatriotes, se trouvent souvent heureux de ce changement de maîtres ; du moins s'y soumettent-ils sans trop de regret, préférant le travail de l'esclavage avec le calme et le peu de bien-être qu'ils peuvent y trouver, à une sauvage indépendance toujours agitée et dont ils n'avaient d'ailleurs que les charges. C'est ainsi que, chaque année, les Sakalaves perdent du terrain, tandis que les moyens de leurs adversaires croissent d'autant en puissance.

Des Antalaots' de Nossi-Bé m'avaient assuré que Tafikandre et les chefs placés sous ses ordres pouvaient mettre en campagne quatorze mille hommes, dont huit mille armés de fusils; mais il me suffira, pour montrer tout ce qu'il y a d'exagéré dans cette assertion, de faire observer qu'un pareil nombre de combattants est hors de toute proportion avec une population de 20,000 à 25,000 âmes. Et si, par suite d'une erreur possible dans le chiffre que j'ai donné pour celle-ci, on se croyait autorisé à admettre comme exact le nombre de quatorze mille combattants, il faudrait en conclure que les Sakalaves sont de bien pauvres soldats puisque des Hôvas, en nombre sept fois moindre, peuvent impunément parcourir et dévaster le pays.

J'ai omis de dire que, la veille de mon départ pour Kiombikibou, j'avais reçu la visite de deux personnages suivis chacun d'un groupe d'hommes armés. L'un était Réentengh', frère de Tsambou, le chef des Tsitampikis; l'autre, un agent de ce dernier. Tous les deux étaient venus à Kiakombi pour des motifs qui ne

me concernaient en rien [1]; mais ayant été avisés de ma présence en cet endroit, et pensant que je leur ferais quelques cadeaux, ils se présentèrent alternativement à moi, le premier comme venant pour me visiter, l'autre comme envoyé par Tsambou dans le même but.

Je causai avec l'un et l'autre, et leur annonçai mon intention d'aller sous peu de jours à Bâli, où Tsambou et ses frères pourraient me voir s'ils le désiraient.

D'après leur réponse, je les quittai dans la conviction que ces chefs s'y rendraient, mais une démarche de Réentengh' m'en fit ensuite douter. Il m'envoya dire par un Antalaots' que si je lui destinais quelques cadeaux, je les lui donnasse de suite, parce qu'il ne pourrait peut-être pas se rendre à Bâli. Je répondis qu'effectivement j'avais à lui offrir le cadeau d'usage, mais que cela était à bord, et que d'ailleurs il fallait avant tout que nous nous connussions un peu mieux. Les choses en restèrent là, et le lendemain de très-bonne heure je partais pour Kiombikibou.

Le 3 octobre au matin, je quittai définitivement Kiakombi. A peine arrivé à bord je mis sous voiles, et, à quatre heures de l'après-midi, je mouillais *la Dordogne* dans la baie de Bâli. J'étais alors entré dans l'Ambongou.

CHAPITRE XV.

Étymologie du mot Ambongou. — Ancienne population de la province de ce nom. — Changements survenus à diverses époques dans l'état politique du pays. — Rabouki, chef de Bâli. — Serment du sang, demandé par lui. — Formes de cette cérémonie. — Obligations qui en résultent. — Rabouki visite *la Dordogne*.

Le pays que les Sakalaves ont appelé Ambongou est compris entre les rivières Bâli et Ounara. *Ambongou* signifie littéralement *là, montagne,* ou *là, montagnes.* Dans la langue malgache, qui n'a d'ailleurs jamais été écrite par les indigènes, la distinction du nombre dans le nom s'établit ordinairement par l'adjonction de quelque mot qui l'indique; or il ne s'en trouve pas dans

[1] Tsambou et ses frères, jaloux de l'établissement du chef Rabouki à Bâli, envoyaient près de Tafikandre pour savoir s'il interviendrait en faveur de Rabouki dans le cas où ils engageraient une lutte avec celui-ci.

Ambongou : on peut donc le traduire aussi bien par *là, une montagne*, que par *là, des montagnes*. Si ce nom est une allusion à la disposition du sol de ce pays, le mot *montagne* doit être certainement pris au singulier. Il s'y trouve en effet une haute montagne de forme conique, dont les flancs escarpés ne sont que difficilement accessibles, et qui de là sans doute fut nommée *Bohitsoussi* ou *Bohibengui* (*Bohits*, montagne; *Bengui* ou *soussi*, cabri ou chèvre). L'ancien nom du pays, *Ambohibengui*, n'est autre que celui donné encore aujourd'hui à cette montagne, et le nouveau, *Ambongou*, pourrait aussiavoir pour but de la rappeler; car elle est remarquable par son isolement comme par son élévation, qui paraît d'autant plus considérable, qu'elle est située au milieu d'un pays plat où il n'existe pas, à bien dire, d'autres montagnes. Ceci n'a pas empêché certain auteur d'écrire que la province d'Ambongou devait son nom *aux nombreuses montagnes qu'elle renferme;* n'ayant pas vu les lieux, il a fait de la géographie à l'aide d'une étymologie mal comprise.

Quelques Antalaots' m'ont donné du mot Ambongou une interprétation toute particulière, et qui lui prêterait le sens d'une allusion ironique à l'état moral et politique des habitants de cette province. Ce pays, disaient-ils, ayant toujours été un lieu de refuge pour ceux qui voulaient se soustraire à toute espèce d'autorité, sa population s'est trouvée formée de gens d'un esprit indépendant, si bien que parmi eux chacun est chef, chacun est élevé, chacun est *une montagne*; et c'est de là, selon ces Antalaots', que le nom d'Ambongou aurait été donné au pays. Je n'ai garde d'assumer sur moi, et on le comprendra aisément, la responsabilité de cette singulière explication.

En voici, du reste, une autre, que j'ai trouvée dans un travail de M. le commandant Gouhot, sur Madagascar; je la reproduis textuellement :

« Les descendants des Vazimba étaient et sont encore distingués en deux classes : les Manisouthres et les Manindés. Les premiers habitaient Vakinissoa [1], et étaient parvenus, par leur influence et par les services qu'ils avaient rendus au chef de cette province, à jouir des mêmes priviléges que les gens libres. Lorsque Andrianampouine chercha à recomposer le royaume

[1] Je crois qu'il faut dire *Magnendi* et *Vakinisisaouna*.

hôva, ces Manisouthres lui opposèrent une résistance des plus opiniâtres. Il en fut si indigné, que, loin de consentir à reconnaître leurs droits, il leur signifia qu'ils devaient se résigner à redevenir esclaves. Après s'être battus quelque temps comme des désespérés, ils se réunirent à la caste des Manindés, qui cherchaient également à secouer les chaînes de l'esclavage, et allèrent ensemble former une république entre le territoire du Ménabé et celui du roi de Bouïna auquel ils payèrent un tribut annuel pour rester indépendants. Là ils se firent *djérika*[1], c'est-à-dire brigands, ne s'occupant qu'à assassiner les voyageurs hôvas, les étrangers que le hasard amenait sur leur territoire, et même les indigènes de la province, quand ils ne prenaient aucune précaution. Lorsqu'on demandait à ces *djérika* ce qu'étaient devenus les individus qui, ayant été de leur côté, n'avaient jamais reparu, ils répondaient qu'ils étaient partis vers les montagnes. « *Ambongou !* (aux montagnes!) » disaient-ils vaguement en malgache; et ils firent tant et tant cette réponse, qu'on finit par appeler ironiquement cette province *Ambongou,* bien qu'elle ne renferme presque que des plaines. »

Lorsque Andriamandissou-Arivou envahit le territoire d'Ambongou, la population qui l'habitait n'était pas homogène comme elle l'est maintenant, mais elle se composait, au contraire, de tribus d'origines différentes : la peuplade des Tsiahondikis en formait la partie principale, et occupait le pays à l'Est du méridien central; entre celui-ci et le littoral restait une portion de territoire livrée à des bandes de nomades qu'on nommait Djéribohitsis; enfin, près de la mer et sur le bord des grandes rivières, étaient établis des groupes assez considérables de Vazim'bahs.

Quand, plus tard, les bâtards d'Andrianambouni-Arivou furent forcés de quitter le pays de Bouéni, trois d'entre eux s'établirent avec leurs hommes dans la partie occidentale de l'Ambongou. Il s'y forma dès lors une nouvelle population, qui absorba ou refoula sur d'autres points les Vazim'bahs et les Djéribohitsis, et qui se divisa en trois tribus ou peuplades distinctes, sous les noms de *Tsitampikis, Mivavis* et *Antimarahs.* Toutes les trois reconnurent d'abord la suzeraineté du roi de Bouéni; mais ensuite les Antimarahs passèrent sous la dépendance du roi de Ménabé; et, depuis, la grande rivière Sambaho fut con-

[1] Je crois qu'il faut dire *djérikis.*

sidérée comme limite commune des dépendances de ce royaume et de celles du Bouéni.

En 1825, époque à laquelle Tafikandre se réfugia dans l'Ambongou, cette province comprenait quatre divisions indépendantes les unes des autres : Bâli, pays des Tsitampikis, s'étendant de la rivière de ce nom à celle de Manombo, était commandé, comme aujourd'hui, par Tsambou ; Milan'za, pays des Mivavis, compris entre la Manombo et la petite rivière Maroutondro, était gouverné par Andriandahé, père d'Andrianah le chef actuel ; Namourouka, pays des Magnéas, situé dans le S. E. des deux précédents, entre la rivière Bâli et la forêt Magnérinéri, était commandé par Lavasikindah' ; enfin Marah, pays des Antimarahs, compris entre la Maroutondro et la grande rivière Ounara, était soumis à l'autorité de Mounita.

Depuis, la baie de Bâli et le littoral s'étendant de cette baie à la petite rivière Béara ont formé une cinquième division ayant pour chef un certain Rabouki, oncle d'Andrianah. Je ne sais sur quoi il fonde ses droits à ce territoire ; on dit que Tsambou en considère l'occupation par les gens de Rabouki comme un empiétement de la part de ce chef, qu'il voit d'un assez mauvais œil et ne souffre près de lui que contre son gré. Quoi qu'il en soit, Rabouki est de fait le chef de la baie de Bâli : ce fut donc de lui que j'eus d'abord à m'occuper en y arrivant.

Rabouki est fils d'Andriamagnétak'-Arivou, grand-père d'Andrianah et tient ainsi à la famille des chefs mivavis ; il est oncle de Tsambou, et par conséquent allié à celle des chefs tsitampikis ; enfin il se dit parent de Tafikandre, parce que les deux familles précédentes et celle de ce dernier ont une souche commune dans Andrianambouni-Arivou, deuxième roi de Bouéni.

Jusqu'en 1825, Rabouki était resté à Béara, vivant en bonne intelligence avec Andriandahé, son frère, qui commandait le pays des Mivavis. Lorsque l'insurrection éclata en Bouéni, et que les Sakalaves attaquèrent le poste hôva de Majunga, Rabouki rallia les insurgés ; mais, après leur dispersion, il revint à Béara. L'une de ses femmes était ampandzaka de Bétsina, petit district situé entre Cagembi et le lac Kinkouni, et elle y résidait avec un fils qu'elle avait eu de Rabouki. Par suite de cette circonstance, ce dernier avait déjà une partie de son monde établi audit lieu, pour y cultiver du riz. En 1826, Andriandahé mourut. Sur

quelques propos, vrais ou faux, attribués à Rabouki, on prétendit qu'il avait empoisonné son frère, et Andrianah, fils et successeur d'Andriandahé, se crut obligé de poursuivre le meurtrier de son père. Rabouki se sauva à Bétsina et s'y fixa. Ses gens élevèrent plusieurs villages sur le territoire au Sud et au S. O. de ce point, qui n'était pas occupé par les Tsitampikis. Ce fut à partir de ce moment qu'il entretint un poste à Bâli et se considéra comme chef de cette baie. Il continua cependant de résider à Bétsina, à peu de distance de Kiakombi, où il se rendait chaque fois qu'un boutre arrivait, pour recevoir les cadeaux d'usage. Bétsina étant situé dans le pays dont Tafikandre fut élu grand chef, Rabouki devint ainsi son vassal, au moins quant à cette partie de ses possessions, et dut lui faire une part dans les cadeaux qu'il y recevait; mais, comme il se réservait toujours la plus grosse, Tafikandre plaça Tamaï à Kiakombi à titre de percepteur, ce qui jeta quelques nuages sur les relations des deux chefs.

Récemment il s'était élevé entre eux un différend plus sérieux. Rabouki, ayant donné asile à un Antalaots' poursuivi par Tamaï, avait été accusé de braver l'autorité de Tafikandre, et, craignant la colère de ce dernier, il avait fui à Bâli. Mais on avait apaisé Tafikandre en lui rappelant que Rabouki était déjà repoussé par Andrianah et en butte à la jalousie de Tsambou, et en lui montrant l'embarras où son malheureux parent se trouverait s'il perdait encore son appui. Lorsque je passai sur les lieux, Tafikandre avait pardonné; toutefois, il me fut facile de voir que Rabouki conservait de l'irritation contre lui et le craignait plus qu'il ne l'aimait.

A mon arrivée à Bâli, je fus accueilli avec beaucoup de défiance: le chef ne s'y trouvait pas; sa femme et ses filles se cachèrent; on fit mensonge sur mensonge pour me persuader qu'ils étaient tous très-loin dans le pays, et qu'il me serait impossible de les voir.

Le lendemain, je descendis de très-bonne heure : j'avais l'intention de passer toute la journée à terre afin de rassurer un peu les gens du village, et de les décider à me mettre en rapport avec Rabouki ou quelqu'un de sa famille. Mes efforts ne furent pas sans succès, car, dans l'après-midi, on vint m'annoncer que lui-même allait arriver. Il paraît qu'après s'être remises de leur frayeur de la veille, les têtes fortes de l'endroit avaient réfléchi

que mes communications pouvaient être intéressantes pour leur chef, et l'avaient alors envoyé prévenir de ce qui s'était passé. Il se présenta bientôt à moi, suivi d'une douzaine d'hommes armés.

Rabouki était un homme d'une très-haute taille et d'une corpulence proportionnée, âgé de soixante-cinq à soixante-huit ans, mais paraissant jouir encore de toute la vigueur de l'âge mûr. Sa physionomie était empreinte de finesse et de gaieté. Ses manières avec moi furent tout d'abord aisées et confiantes; nous nous entretînmes des motifs de ma venue, de Nossi-Bé, etc. Je me félicitais déjà d'avoir trouvé un homme d'un commerce aussi facile et qui me paraissait si supérieur à ses collègues; mais j'eus à revenir un peu de mon opinion favorable à son égard. En effet, lorsque, après avoir causé quelque temps avec lui, je l'invitai à venir visiter mon navire, il répondit par un refus dont il chercha vainement à dissimuler la raison sous divers prétextes. Un sentiment de défiance, qui contrastait singulièrement avec la franchise et l'abandon qu'il avait d'abord manifestés, le retenait; probablement il craignait, s'il venait à bord, que je ne l'enlevasse : c'est ce qu'il finit d'ailleurs par m'avouer en voyant ses prétendues raisons réfutées par moi l'une après l'autre. Mais, si tous mes arguments n'avaient pu le faire changer de résolution, si j'avais inutilement joué la dignité blessée, et désespéré de vaincre une résolution qui me paraissait si aveuglément arrêtée, ma cause n'était pas perdue pour cela : Rabouki, en sa qualité de Malgache, croyait au serment du sang, et l'obstacle contre lequel avait échoué toute ma logique allait être aplani grâce à la cérémonie la plus absurde. J'eus grand' peine à conserver mon sérieux quand Rabouki, après être resté sourd à mes raisonnements, à mes caresses et à mes reproches, demanda comme preuve de la droiture de mes intentions que je fisse avec lui le serment du sang, déclarant qu'ensuite il irait à bord avec toute confiance. Je répondis cependant avec beaucoup de gravité que j'étais prêt à lui donner cette garantie, et l'on s'occupa immédiatement des préparatifs de la cérémonie, qui s'accomplit de la manière suivante :

Un vase contenant de l'eau ayant été apporté, l'officiant y plongea la pointe d'une sagaïe dont Rabouki et moi nous tînmes la hampe à pleines mains; puis un autre individu jeta alternativement dans le vase de la monnaie d'argent, de la poudre,

des pierres à fusil, des balles, plusieurs petits morceaux de bois et quelques pincées de terre prises aux quatre points cardinaux; en même temps celui qui dirigeait la cérémonie, accroupi auprès du vase, frappait à petits coups, avec un couteau, la hampe de la sagaïe, rappelant le sens attaché à chacun des objets ci-dessus mentionnés : l'argent, emblème de la richesse, signifie que les deux contractants devront partager leurs biens présents et futurs; la poudre, les pierres à fusil et les balles, emblèmes de la guerre, indiquent que les dangers doivent leur être communs; les fragments de bois et la terre ont aussi une signification particulière. Quand tous ces objets eurent été mis dans le vase, le même individu prononça, selon la formule sacramentelle, les plus terribles imprécations contre celui des deux contractants qui enfreindrait les obligations du serment. Alors Rabouki prit le couteau des mains de cet homme, se fit une légère incision à l'épigas' .e, et en exprima quelques gouttes de sang qu'il mêla à une cuillerée de l'eau consacrée. J'en fis autant de mon côté; après quoi, chacun de nous, échangeant avec l'autre la liqueur ainsi préparée, la but et s'inocula par là le sang de son nouveau frère.

Les liens ainsi formés sont, aux yeux des Malgaches aussi sacrés et souvent plus respectés que ceux de la fraternité matérielle, dont le fattidrah impose d'ailleurs tous les devoirs. Deux *frères de sang* doivent partager leur fortune, se soutenir dans le danger, mettre en commun tous les biens et tous les maux de la vie, enfin se prêter assistance en temps de guerre, quand même ils appartiendraient à des tribus ennemies. Dans ce dernier cas, ils doivent, non-seulement éviter de se faire du mal, mais encore, si l'un des deux tombe entre les mains du parti ennemi, l'autre est obligé de le préserver de la fureur de ses compagnons, qui s'abstiennent ordinairement d'attenter aux jours du prisonnier, dès qu'ils connaissent le lien qui l'unit à son protecteur. Le fattidrah peut lier des individus de sexes différents.

Cette coutume est pratiquée sur tous les points de Madagascar, et elle est souvent proposée aux Européens ou autres étrangers qui abordent en cette île. Ceux qui veulent y voyager ou s'y livrer à quelque opération de commerce ou d'autre nature, peuvent trouver avantage à l'adopter; elle facilite beaucoup leurs rapports avec les indigènes, à qui elle inspire tout d'abord

une confiance plus grande. Cependant, si l'étranger doit rester sur les lieux où le serment a été prononcé, il est, se trouvant ordinairement le plus riche, sans cesse importuné par les demandes de ses nouveaux parents, qui, de leur côté, ne lui apportent pas le moindre objet sans en réclamer le payement. Ces alliances ne deviennent donc réellement profitables qu'au voyageur qui parcourt souvent les mêmes provinces sans trop y séjourner : elles lui donnent la certitude de trouver des gîtes sur sa route et des facilités pour son commerce ou toute autre opération qui l'y conduit.

La cérémonie du fattidrah est, quant au fond, à peu près la même dans toute l'île, mais, dans la forme, elle subit quelques modifications, selon la peuplade chez laquelle elle a lieu. J'ai eu plusieurs fois l'occasion, dans mes voyages à Madagascar, de contracter cette alliance avec des chefs de divers points de la côte, et je m'en suis toujours bien trouvé. Ici encore c'était, comme on l'a vu, le seul moyen de parvenir à dissiper les craintes absurdes de Rabouki, et j'eus lieu de me féliciter de m'être prêté à son désir, car, satisfait et complétement rassuré, il promit de venir me visiter à bord le jour suivant.

En effet, le lendemain, deux embarcations envoyées à terre, selon sa demande, me l'amenèrent avec une vingtaine de ses hommes. Pour des gens qui n'avaient jamais vu que des petits navires de commerce, *la Dordogne* devait être un sujet d'étonnement et d'admiration. Aussi, la vue de chaque objet nouveau pour eux leur arrachait-elle une exclamation de surprise. La batterie surtout leur semblait quelque chose de prodigieux : vingt-deux canons à la fois sous les yeux d'individus qui ne peuvent voir sans frayeur un pierrier d'une livre dans les rangs de leurs ennemis ! Puis le brillant des petites armes, le lustre des gibernes et des fourreaux, l'arrangement des ustensiles, la quantité et la grosseur des boulets ; tout ce qu'ils voyaient enfin les transportait de plaisir. Un exercice de canon et quelques feux de mousqueterie portèrent en eux ce sentiment à son plus haut période : ce furent de véritables trépignements. Chacun d'eux s'applaudissait alors d'avoir vaincu sa défiance, et tous riaient de leurs absurdes soupçons contre moi. Le don d'un sabre d'artillerie, que je fis à Rabouki, mit le comble à son enchantement ; il ne savait en quels termes me remercier. Bref, j'eus bientôt autant de peine à me débarrasser de mes bruyants visiteurs que j'en avais

eu à vaincre leur répugnance et leurs craintes : il était presque nuit quand nos embarcations les remirent à terre.

CHAPITRE XVI.

Envoi d'un message à d'autres chefs d'Ambongou. — Relations avec les habitants de Bâli. — Étendue du territoire sous l'autorité de Rabouki. — Sa population. — Baie de Bâli. — Commerce. — Traite d'esclaves. — Renseignements sur les chefs des Tsitampikis et des Magnéas.—Extrême confiance des indigènes à l'égard des réfugiés hôvas. — Départ.

Le jour que j'avais indiqué, aux chefs tsitampikis, comme devant être celui de mon arrivée à Bâli s'était passé sans que j'eusse eu de leurs nouvelles : je priai donc Rabouki de leur envoyer un exprès pour les inviter à se hâter, s'ils désiraient me voir, car je n'avais pas l'intention de m'arrêter longtemps sur ce point. Après les mécomptes et les désagréments du voyage à Kiombikibou, j'étais peu porté à tenter une excursion à Namourouka, et encore moins à en faire courir les chances à quelqu'un de mes officiers, dont deux étaient déjà fort malades. Lavasikin'dah', Tsambou et leurs djérikis nous connaissaient beaucoup moins encore que les chefs de Cagembi, et ils auraient été fort intrigués de l'apparition subite de blancs au milieu d'eux. La coïncidence de l'arrivée de ces blancs avec une attaque des Hôvas eût encore plus vivement excité leur défiance : on verra plus loin, d'après la réception faite aux individus envoyés sur ma demande par Rabouki, qu'une présentation à Lavasikin'dah' et Tsambou, sous les auspices du chef de Bâli, ne pouvait avoir que des résultats peu agréables pour les personnes présentées.

Cependant je mettais à profit mon séjour à Bâli : j'avais des communications journalières avec Rabouki et les habitants du village de Magoulou, où se tient ce chef lorsque l'arrivée de quelque navire l'attire dans la baie; chacune de mes conversations avec eux leur donnait en moi plus de confiance. Le sujet que je prenais ordinairement pour thèse était le commerce et les avantages qu'il pourrait leur procurer. J'insistai particulièrement sur la conduite qu'ils devaient tenir envers les marchands qui viendraient trafiquer dans l'Ambongou ; car je savais qu'ils ne s'étaient fait jusqu'alors aucun scrupule d'arrêter ou de voler

ceux qui y abordaient : aussi les boutres arabes ne se hasardent-ils plus que rarement à se présenter sur cette côte.

Le pays que commande Rabouki ne s'étend pas au delà de deux ou trois lieues du bord de la mer. La population en est peu nombreuse : elle s'élèverait, au dire de ce chef, à environ cinq mille âmes ; mais il exagère évidemment de beaucoup. Selon d'autres, elle ne serait pas de plus de quinze cents à deux mille individus. Un Antalaots', qui a eu des relations fréquentes avec Rabouki, m'a affirmé que la population sous les ordres de ce chef n'était, il y a deux ou trois ans, que de quatre à cinq cents âmes. D'après ce que j'ai vu de monde autour de lui, je pense qu'en évaluant cette population à sept ou huit cents, on serait très-près de la vérité. Ses forces militaires consisteraient, selon ce qu'il me dit d'abord, en sept cents hommes, dont une centaine armés de fusils et les autres armés de sagaies. Je crois ces deux chiffres trop élevés, mais le second l'est certainement ; car, comme je le questionnais dans un autre moment sur le nombre de fusils qu'il lui faudrait pour armer tous ses hommes, il répondit, sans prendre garde à sa première assertion, que quatre-vingt suffiraient avec ce qu'il en avait déjà : d'où l'on pourrait conclure qu'il n'a pas plus de cent quatre-vingts guerriers. Rabouki n'est donc pas un chef important quant aux forces dont il dispose ; il n'est intéressant que par sa position à Bâli, l'une des grandes baies de la côte ouest, et la seule de la province d'Ambongou. C'est la baie désignée sur les plans anglais sous le nom de *Boyanna* [1].

Quoique ne pouvant être comparée, ni pour l'étendue ni pour tous les autres avantages, aux magnifiques baies situées plus au Nord, la baie de Bâli offre dans sa moitié septentrionale un mouillage sûr pour des navires de toute grandeur. Dans sa partie sud, la profondeur de l'eau n'est que de deux ou trois brasses à

[1] Ce mot de Boyanna me paraît n'être qu'une corruption de Bouéna ou Bouéni, que, probablement par suite d'une confusion dans les noms indiqués par les indigènes aux premiers explorateurs anglais, le capitaine Inverarity et, après lui, les officiers de l'expédition d'Owen auront donné à la baie dont il s'agit. Toujours est-il du moins qu'elle n'est connue des indigènes que sous celui de Bâli ; et sur les plus anciennes cartes où il en est fait mention, c'est de même sous les noms de *Baley* ou de rivière *Baley* qu'on l'a désignée : ce qui m'a fait croire à l'identité de Boyanna avec Bouéna ou Bouéni, c'est que l'un des anciens plans de Bouéni ou Massaly, que j'ai eu entre les mains, est intitulé : *Baie de Boïanna.*

mer basse. Cependant un navire ayant besoin d'entrer plus avant dans la baie pourrait le faire à la fin du flot, sauf à y rester échoué à d'autres moments : ce serait pour lui sans inconvénient, car le fond y est de vase molle. Un brick anglais qui se trouvait à Bâli en même temps que la *Dordogne* était dans cette situation, et n'en souffrait aucunement. L'écartement des bords de la baie dans toute sa partie navigable ne permettrait pas d'en défendre l'entrée, et, comme ces mêmes bords sont en outre peu accores, un navire ne pourrait être efficacement protégé par les batteries qui y seraient établies, qu'en s'échouant en dedans de la portée de leurs feux. C'est à la partie S. E. de la baie que débouche la rivière qui lui a donné son nom.

Les opérations commerciales qui se font aujourd'hui à Bâli sont presque insignifiantes; l'état de subversion du pays en est la cause, de même que dans les précédentes localités. Les productions de cette province consistent actuellement en riz, maïs, manioc et patates. Les bœufs vivants, le bœuf boucané, le suif, les peaux, le sandal et le riz constituent les exportations, au transport desquelles suffisent annuellement cinq à six boutres venus des côtes de Mozambique, de Zanguebar et parfois des Comorres. Ces boutres portent à Bâli des étoffes, de la poudre et quelques fusils. Ceux de Mozambique y prennent principalement des bœufs vivants; et les autres, du bœuf boucané. Le riz y est assez rare : j'ai payé une piastre le sac de riz en paille, d'environ quarante kilogrammes. Le prix d'un bœuf est de quatre à cinq piastres.

On m'avait dit que Rabouki et les autres chefs d'Ambongou vendaient des esclaves; le premier s'en est défendu, mais il m'a avoué que Tsambou et Lavasikin'dah' s'étaient livrés à ce trafic, et que l'embarquement des noirs avait eu lieu à Bâli.

Rabouki est un homme rusé et doué, relativement à ses collègues, de beaucoup d'intelligence. Il a un grand nombre d'enfants, dont l'un est élevé à Zanzibar. L'aîné, nommé Tzaïni, vint à Magoulou pendant que je m'y trouvais : c'était un vigoureux garçon, alors âgé de vingt-cinq à trente ans, et d'une physionomie assez prévenante quoique moins fine que celle de son père. Une femme et deux enfants ont été enlevés à Rabouki par les Hôvas, en 1836, lors de l'expédition qui amena la prise des deux boutres de Séïd-Saïd.

Je connaissais et j'ai déjà mentionné les relations peu ami-

cales qui existaient entre Rabouki et ses voisins. Le résultat de son message aux chefs tsitampikis confirma pleinement, comme je l'ai insinué, l'opinion que j'avais conçue à ce sujet : s'il ne m'a pas trompé, les deux hommes qu'il avait envoyés vers eux furent arrêtés par des gens de Lavasikin'dah', qui se refusèrent à les laisser aller plus loin, disant que le *sambou* (le navire) arrivé à Bâli y était envoyé par les Hôvas, et que Rabouki, gagné par ceux-ci, voulait tromper ses collègues, et prêter les mains à leur enlèvement.

N'ayant pas vu Lavasikin'dah' ni Tsambou, j'ai peu de renseignements à donner sur ces deux chefs, et je dois même prévenir, en les donnant, que je n'ai eu à ma disposition aucun moyen d'en vérifier l'exactitude.

Lavasikin'dah', fils d'Andrianoun'zoun'-Arivou, réside à Namourouka, et commande les Magnéas. Le territoire de Namourouka est entouré par les montagnes Bémarah, qui lui forment une vaste enceinte et le mettent à l'abri des invasions des Hôvas : l'espace circonscrit par elles aurait de neuf à dix milles d'étendue. Le pays occupé par les Magnéas comprend, en outre de Namourouka, plusieurs districts situés dans l'Est et le S. E. de ce dernier, et dont l'un des plus importants, appelé Voulamahamaï, est gouverné, au nom de Lavasikin'dah', par un certain Ridda.

Les Magnéas forment, dit-on, une population de dix à douze mille âmes; ils possèdent environ huit cents fusils. Lavasikin'dah' envoie de fréquentes expéditions contre les pays soumis aux Hôvas : elles sont dirigées, par le territoire d'Andriba, sur Sianaka ou sur la frontière de la province hôva de Vonizongo, et ont pour but d'y enlever du monde et du bétail. Tous les chefs d'Ambongou fournissent des hommes pour ces expéditions, qui sont ordinairement commandées par un chef de Lavasikin'dah', nommé Tsimisampé.

Tsambou, fils d'Andrianassin'-Arivou et parent du chef des Magnéas, commande les Tsitampikis et l'étendue de pays comprise entre Marouléo à l'Ouest, Namourouka et Mandévi au Sud et au S. E. Il réside au village de Bélembouki, sur la rive gauche de la Bâli. On lui donne une centaine d'hommes armés de fusils, et environ ceut cinquante armés de sagaies. Il a trois frères dont il est l'aîné, et qui marchent sous ses ordres : le premier, âgé de trente à trente-cinq ans, est ce Réentengh que j'ai

vu à Kiakombi; il demeure à Bébakouli, près et sur la rive droite de la Bâli; on évalue le nombre de ses gens à soixante-dix hommes armés de fusils, et à cent-vingt, armés de sagaies. Le second, Raïvatou, habite au village de Marouravi, tout près du précédent; il dispose d'environ soixante hommes, dont une vingtaine sont armés de fusils. Le plus jeune, Condroussi, réside à Béravi, près de Marouravi; sa suite se compose d'une trentaine d'hommes. Ainsi, toutes réunies, les forces militaires des Tsitampikis consisteraient en six cents hommes, dont environ deux cents armés de fusils.

J'avais entendu dire, pendant mon séjour à Majunga, qu'un officier hôva, nommé Salou, avait déserté chez les Sakalaves d'Ambongou, et qu'il y avait été suivi par deux cents hommes. En questionnant les gens de Rabouki sur ce fait, je sus qu'il n'était pas sans fondement : des hommes des environs de Bâli, allant chasser les bœufs à Magnérinéri, avaient eu connaissance de la présence de ce Salou non loin de là; et un autre officier hôva, récemment réfugié parmi les Tsitampikis, avait aussitôt envoyé quelqu'un à l'endroit indiqué, pour se mettre en communication avec son compatriote.

J'interrogeai Rabouki sur la manière dont lui et ses collègues agissaient envers les Hôvas qui se réfugient chez eux. Il me paraissait assez extraordinaire que, soupçonneux comme le sont les Sakalaves, ils laissassent vivre au milieu d'eux des gens qui, d'un jour à l'autre, pouvaient les trahir. Je ne fus pas moins étonné d'apprendre qu'ils se contentaient d'empêcher ces réfugiés d'avoir des armes pendant un certain temps, au delà duquel toute mesure de précaution cessait à leur égard. Cette seule garantie serait considérée comme bien insuffisante, chez des peuples beaucoup moins défiants que les Malgaches ne le sont, en certaines circonstances, à l'égard des blancs : toutefois, leur inconséquence peut jusqu'à un certain point s'expliquer. La crédulité, qui est très-développée chez eux comme chez tous les sauvages, les prédispose à subir toutes les impressions bonnes ou mauvaises qu'on peut chercher à leur inspirer; mais ils seront d'autant plus impressionnés de ce qu'on leur dira, que l'individu dont il sera question prêtera davantage au merveilleux. Ainsi, un conte qui leur sera fait au sujet d'un blanc produira sur eux beaucoup plus d'effet que s'il avait trait à un Malgache; ceci tient surtout à l'idée qu'ils ont de la puissance de chacun

des deux pour faire le mal. Ils pourront donc, s'ils y sont poussés, concevoir au sujet du premier, surtout s'ils ne le connaissent pas déjà, les craintes les plus chimériques, les plus burlesques même, et montrer à son égard la plus ridicule défiance, alors qu'ils n'auront pas l'idée de suspecter le second, fût-ce même un Hôva se présentant pour vivre au milieu d'eux.

Après sept jours passés à Bâli, j'avais à peu près obtenu, en fait de renseignements, tout ce que je pouvais attendre d'une relâche en cette baie; je songeai donc à prendre congé de Rabouki. En outre du sabre que je lui avais donné quand il était venu à bord, je lui fis encore quelques petits cadeaux pour sa femme et ses filles, ce qu'il reconnut en me donnant l'assurance d'un bon accueil pour tous les bateaux français qui se présenteraient à Bâli dans le but d'y commercer.

Le 10 au matin, *la Dordogne* sortit de la baie de Bâli et se dirigea vers le cap Saint-André : c'est au Sud de ce cap que débouche la rivière Sambaho, sur le bord de laquelle réside Andrianah, le chef des Mivavis.

CHAPITRE XVII.

Rivière Sambaho. — Village de Nossi-Valavou. — Pays de Milan'za. — Ses productions. — Andrianah, chef des Mivavis. — Forces militaires dont il dispose. — Incidents du séjour. — Gîte d'asphalte en Milan'za. — Renseignements sur le pays de Marah et sur son chef.

Après quelques jours de calme ou de petites brises qui me contrariaient d'autant plus que, n'ayant point le gisement du point cherché, il me fallait aller par tâtonnements, nous jetâmes l'ancre, le 14 octobre au matin, devant l'embouchure de la Sambaho, à environ cinq milles de la côte. Le navire à peine mouillé, je partis avec ma chaloupe pour entrer dans cette rivière, et j'arrivai bientôt au village de Nossi-Valavou (île aux Rats). Cette île est circonscrite par les eaux de la Sambaho qui se bifurque en arrivant à la mer.

On entre dans la rivière en passant, soit au Nord, soit au Sud de l'île. Le chenal du Sud doit cependant être préféré, la barre y étant bien moins mauvaise que dans l'autre; à mer haute on y trouve assez d'eau pour les boutres du plus fort tonnage, et, dans les grandes marées, des navires calant de neuf à dix pieds y entreraient avec un bon pratique. Cette bouche de la Sambaho est par 16° 37′ de latitude Sud.

Les terres aux abords de la rivière, et surtout du côté du Nord, sont basses, comme toutes celles du littoral de l'Ambongou; mais à l'intérieur s'élève la montagne d'Ambohitsoussi, dont j'ai déjà parlé, et qui, quoique située à environ huit lieues de la côte, peut, dans les circonstances favorables, être vue de six à sept lieues en mer. Un navire qui aurait à mouiller devant la Sambaho viendrait en reconnaître l'embouchure en gouvernant sur cette montagne ramenée au S. 64° E.

A trois milles au Sud de Nossi-Valavou, la côte s'élève en promontoire sur un espace d'environ cinq milles, qu'on a nommé Ambatou-Saroussi. Cette partie du rivage, dont l'escarpement et la hauteur relative sont remarquables, peut servir aussi de point de reconnaissance.

L'apparition de la chaloupe à l'entrée de la rivière répandit l'épouvante parmi les habitants de Nossi-Valavou. N'ayant jamais vu une embarcation de ce genre, ils ne savaient si celle-ci leur amenait des amis ou des ennemis, et leur premier mouvement fut d'agir selon l'hypothèse qui exigeait le plus de précaution de leur part. A mesure que nous approchions, nous apercevions au milieu des palétuviers dont la rivière est bordée, un grand nombre d'individus qui, après avoir regardé un instant l'embarcation, s'enfuyaient et allaient sans doute donner l'alarme; puis des pirogues étaient mises à l'eau et passaient rapidement à l'autre bord de la rivière ou en remontaient le cours. Lorsque nous découvrîmes le village, le trouble et l'agitation y étaient manifestes : hommes, femmes, enfants couraient confusément et disparaissaient dans le bois.

Ne pouvant croire à tant de pusillanimité, je ne me rendais pas bien compte de ce que je voyais. Mais Aoudi, qui savait son monde, s'était placé à l'avant de la chaloupe, et là, criant, gesticulant et proclamant son nom, il parvint enfin à attirer l'attention de quelques-uns des fuyards, qui, l'ayant reconnu, se rassurèrent et firent bientôt rallier les autres.

La crainte l'avait d'abord emporté sur la curiosité; mais ce dernier sentiment, grâce à la réaction qui s'opéra d'une manière aussi prompte qu'énergique, n'eut bientôt plus de bornes. On comprendra cela facilement en songeant que quatre-vingt-dix-neuf de ces individus, sur cent, n'avaient jamais vu un blanc.

Dès que je fus parvenu, après les préliminaires obligés, à m'aboucher avec les principaux habitants du village, je deman-

dai à celui qui en était le chef qu'il envoyât annoncer mon arrivée à Andrianah et lui témoigner le désir que j'avais de le voir: deux hommes partirent à cet effet pour Soaningha, village où résidait ce prince.

Il se trouvait à Nossi-Valavou plusieurs Antalaots' établis dans le pays de Milan'za depuis leur émigration de Moudzangaïe. Deux d'entre eux, Manouhi et Malidi, qui avaient su gagner la confiance d'Andrianah, étaient devenus les chefs du village. Ils avaient, à ce qu'il me parut, assez d'influence dans le pays et le connaissaient parfaitement; mais ce ne fut qu'après les premiers jours, lorsqu'ils m'eurent entendu exhorter les chefs mivavis à des mesures équitables et libérales, qu'ils prirent confiance en moi et répondirent franchement à mes questions.

L'envoi d'un navire de guerre sur cette côte, et l'intention qu'une telle démarche manifestait de nous mettre en rapport avec les populations qui l'habitent, semblaient aux deux Antalaots' être d'un bon présage pour l'avenir commercial du pays, et ils s'en réjouissaient; car, disaient-ils, on pourrait y faire bon commerce lorsqu'il y aurait sécurité pour les étrangers.

Depuis longtemps les marchands arabes et antalaots' ne vont que bien rarement en Milan'za, dans la crainte de se voir pillés, comme cela a déjà eu lieu plusieurs fois à Nossi-Valavou. Il arriva même, à la suite de divers actes de ce genre, que quelques années se passèrent sans qu'un seul s'y montrât, et, par suite de cette interruption de relations extérieures, les Mivavis et leur chef furent bientôt entièrement dépourvus de munitions ou d'autres objets qui leur étaient nécesaires. Comprenant alors les inconvénients de la conduite précédemment tenue envers les commerçants étrangers, Andrianah envoya quelqu'un à Tafikandre pour le prier d'engager les Antalaots' qui fréquentaient Cagembi à venir en Milan'za : il promettait, le cas échéant, de les protéger et de les garantir de toutes vexations. Après bien des pourparlers, un de ceux-ci, député par ses confrères, se rendit à Nossi-Valavou, où Andrianah se lia avec lui par le serment d'usage. Toutefois cet engagement, solennellement pris, n'a pas suffi pour faire oublier les abus précédemment commis : c'est à peine si deux ou trois boutres se présentent chaque année sur ce point.

Le pays de Milan'za produit du riz, des patates, du manioc,

de la résine élémi, du coton, de l'indigo; on y recueillerait facilement beaucoup de cire, et le commerce des bœufs pourrait y être considérable. Les objets à importer de préférence seraient des armes à feu et des munitions, du fer, de la verroterie, des bouteilles, des miroirs et de la grosse quincaillerie. En Milan'za l'on aurait deux beaux bœufs pour un fusil de trois piastres.

La population de ce pays, d'abord peu nombreuse, a beaucoup augmenté dans ces dernières années par des émigrations du Ménabé, et surtout de la province de Marah que tendent à dépeupler la folie et la méchanceté de Mounita, le grand chef de cette province. La partie sud de Milan'za, à travers laquelle coule la Sambaho, et particulièrement les rives de cette dernière, sont bien plus peuplées que la partie nord.

C'est à peu près au centre du pays qu'est située Soaningha, résidence d'Andrianah, sur la rive droite d'un petit ruisseau qui afflue dans la Sambaho, et qu'on appelle Sambaho-Mâti (Sambaho morte); en partant de Nossi-Valavou, on remonte ce ruisseau jusqu'à Ambohitz'ia [1], d'où un bon chemin mène à Soaningha, qui en est éloignée d'environ dix milles. Dans la partie N. E. de Milan'za on trouve le lac Safé ou Tsapi; et à l'extrémité S. E. est située Ambohitsoussi, au pied de laquelle passe la Sambaho.

Le pays est plat, ouvert et par conséquent facile à envahir, puisque ses habitants n'ont aucune idée des ouvrages propres à arrêter ou à entraver la marche d'une armée ennemie. Aussi, les Hôvas y ont-ils fait plusieurs incursions, et s'ils n'ont pas un poste à Soaningha, l'insalubrité du climat en est la seule cause : les pertes qu'ils éprouvèrent, pendant deux mois qu'ils s'y établirent, les obligèrent à l'abandonner. Leur dernière invasion eut lieu en 1836.

Venant de l'intérieur, on peut entrer en Milan'za par trois chemins différents : du côté du S. E., par Magnérinéri, en passant au Sud d'Ambohitsoussi; du côté de l'Est, par Namourouka; du côté du N. E., par Béména, dans le pays des Tsitampikis. Aucune de ces entrées n'offre, à ce qu'il paraît, de difficultés.

Lorsque Mounita était en relations amicales avec les Hôvas, ceux-ci envahissaient le pays de Milan'za, en passant par le Marah, où ils trouvaient bon accueil, et d'où ils pouvaient presque inopi-

[1] Ambohitz'ia est un monticule situé tout près de Nossi-Valassou, où se trouvait autrefois, dit-on, le chef-lieu des établissements des Vazim'bahs de l'Ambongou et la résidence du chef dont ils reconnaissaient l'autorité.

nément faire irruption sur le territoire des Mivavis. Andriandahé, le prédécesseur d'Andrianah, avait fait sans succès la guerre à Mounita pour le contraindre à rompre avec les Hôvas, et pour échapper ainsi au danger toujours imminent qu'entretenait pour lui un semblable voisin. Des événements dont il sera rendu compte amenèrent plus tard ce résultat, et le chef de Marah est depuis plusieurs années, à l'égard des Hôvas, dans les mêmes dispositions hostiles que les autres chefs sakalaves.

J'ai déjà indiqué, en énumérant les principales divisions d'Ambongou, quelles étaient les limites du territoire de Milan'za : je dirai maintenant quelques mots de l'individu qui y commande.

Andrianah, le chef des Mivavis, est, comme on sait, fils d'Andriandahé [1] ; sa mère se nommait Fohara. Il est, m'a-t-on dit, d'une taille au-dessus de la moyenne et d'une constitution robuste. A l'époque de mon passage dans le pays, il pouvait avoir environ quarante ans. C'est, à ce qu'il paraît, un homme dans le genre de Tsimandrouh pour le bon sens et le caractère : il possède à un haut degré, comme ce dernier, l'éloquence du kabar, aidée par un organe qui lui permet d'en faire jouir tout son auditoire. Andrianah a trois frères : Ouzanha, Fiaréna, Tsinaussi, et une sœur nommée Mahfano. Il a épousé une fille de Tsifalagni, chef du pays au Sud du Marah, et il est père de cinq enfants, un fils et quatre filles, dont l'une est l'aînée de tous. La popution manifestait pour lui beaucoup de respect et d'affection.

Les Mivavis n'ont pas une grande réputation de bravoure et d'aptitude à la guerre; ils manquent de chefs qui puissent les y diriger. Andrianah, qui les commande depuis seize ans, est, d'après ce qu'on m'a dit, plus propre à gouverner sagement ses sujets qu'à les mener au feu. Son frère cadet, Ouzanha, a pris part à quelques-unes des expéditions faites par les Magnéas et les Tsitampikis ; mais il est encore très-jeune.

Si les renseignements qu'on m'a donnés sont exacts, le chef de Milan'za aurait de deux mille cinq cents à trois mille hommes armés, dont la moitié, environ, avec des fusils. Il ne faut pas s'étonner que les Mivavis aient autant de ces armes, alors que leur pays a si peu de relations commerciales : cette population n'a pas été désarmée par Radama. Les fusils que j'ai vus se

[1] Andriandahé ou Andriamitan'zak-Arivou, fils d'Andriamagnék'-Arivou, fils d'Andriamamoun'si-Arivou, sœur d'Andriamahon'zou-Arivou, fils d'Andrianomban'-Arivou, bâtard d'Andrianambouni-Arivou, deuxième roi de Bouéni.

trouvaient du reste en assez mauvais état, et paraissaient très-vieux. Quant au chiffre de la population armée, quoique j'accepte comme peu éloigné de la vérité celui de deux mille cinq cents hommes, je pense qu'Andrianah ne pourrait pas opposer à ses ennemis plus de huit cents à mille combattants.

A Nossi-Valavou, de même qu'à Cagembi, j'avais pris le parti de rester à terre, et d'envoyer tous les matins la chaloupe à bord, porter les provisions et prendre le rapport des vingt-quatre heures.

Le 16 au soir, après deux jours d'absence, les hommes envoyés à Soaningha revinrent au village. Ils m'annoncèrent qu'Andrianah, retenu près d'un proche parent dont une maladie mettait les jours en danger, ne viendrait probablement pas à Nossi-Valavou, mais qu'un de ses oncles, Marahafatsi, et son manan'tani, Angandouko, avaient reçu l'ordre de se rendre près de moi pour l'y représenter et entendre mon kabar.

Ces deux personnages arrivèrent en effet le lendemain, et me furent aussitôt amenés par Manouhi. Ils me répétèrent ce qui m'avait été dit au sujet d'Andrianah, et m'exprimèrent ses regrets de n'avoir pu venir lui-même, ajoutant qu'il le ferait sans doute plus tard, si je restais assez longtemps à Nossi-Valavou. Du reste, on ne m'offrit pas de me conduire à Soaningha, et je me dispensai d'en faire moi-même la proposition, pensant qu'on était peu disposé à me laisser voir le pays et ne voulant pas augmenter la défiance qu'on m'avait déjà témoignée[1].

Durant les deux jours qu'ils restèrent avec moi, je les entretins des sujets que j'ai précédemment indiqués, c'est-à-dire les avantages du commerce et la nécessité, pour se les procurer, d'assurer aux marchands étrangers qui viendraient en Milan'za une entière sécurité quant à leurs personnes et à leurs biens. Après avoir démontré aux deux chefs que cette manière d'agir était la seule conforme à leurs intérêts, je leur donnai à entendre d'ailleurs qu'une conduite différente ne pourrait être tolérée par nous, du moins quant aux bateaux en affaires avec Nossi-Bé.

Tout cela devait être parfaitement compris par les deux envoyés, surtout par Angandouko, qui, possédant de nombreux

[1] Pendant qu'on attendait la réponse d'Andrianah, j'avais manifesté l'intention de remonter la Sambaho aussi loin que la chaloupe pourrait aller ; mais le chef du village me supplia de n'en rien faire, disant que son maître en serait mécontent et penserait que j'étais venu pour examiner le pays dans un but hostile.

troupeaux de bœufs, sentait bien qu'il serait à la fois plus heureux et plus riche s'il pouvait échanger ses bœufs pour les objets qui lui étaient nécessaires. Les deux Antalaots', qui savaient encore mieux que moi tout l'à-propos de mes exhortations, étaient dans l'enchantement de ce que je disais, car c'était un puissant plaidoyer en leur faveur. Aussi, dès ce moment, ils se livrèrent à moi et me firent plusieurs confidences intéressantes qui ont été ou qui seront reproduites dans ce travail.

J'insistai beaucoup auprès des envoyés d'Andrianah pour qu'ils décidassent leur maître à faire construire quelques boutres afin d'établir par ses propres moyens des relations commerciales avec Nossi-Bé. Les deux Antalaots', interrogés sur la possibilité d'entreprendre ces constructions à Nossi-Valavou, me répondirent qu'ils étaient capables de les diriger, que le bois convenable était abondant aux environs, qu'ils y avaient déjà songé et qu'ils se seraient depuis longtemps mis à l'œuvre si le fer ne leur avait totalement manqué.

Le lendemain de l'arrivée d'Angandouko et de Marahafatsi à Nossi-Valavou, Ouzan'ha, frère cadet d'Andrianah, me fut présenté comme envoyé par celui-ci pour me visiter. Je me montrai flatté de cette attention; mais le conte que m'avait fabriqué Réentengh, dans une circonstance à peu près semblable, m'avait rendu défiant, et cette démarche, faite vingt-quatre heures seulement après l'arrivée de ces deux chefs, sans m'avoir été annoncée par eux, me parut un peu équivoque. Mes soupçons se trouvèrent fondés : l'Antalaots' Malidi m'avoua ensuite qu'Ouzan'ha était venu à Nossi-Valavou, sans s'attendre aucunement à m'y rencontrer; le jeune chef savait seulement qu'un grand navire était mouillé devant ce point, et il s'y était rendu pour tâcher de vendre ses bœufs aux blancs; on avait alors voulu tirer parti de la circonstance, et, d'après le conseil du Manan'tani, Ouzan'ha s'était présenté de la façon que j'ai dit.

Malgré ma défiance je ne l'avais pas moins bien reçu, et nous fûmes bientôt bons amis. Il me raconta ses excursions à travers le pays d'Ambongou et dans la partie S. E. du Bouéni. Il avait été à Nossi-Fitou, et c'est d'après les indications qu'il me donna sur ce point que j'ai été conduit à le placer comme je l'ai fait sur ma carte. Le groupe de Nossi-Fitou (les sept îles), serait un peu au-dessus de la cataracte d'Amboudirouka, au Nord d'Andriba, à trois jours de marche au Sud de Mangha-

niki, à quatre de Bécéva, et à huit de Namourouka. Les gens de Tsambou, que j'avais vus à Kiakombi, avaient prétendu que les Hôvas étaient parvenus à passer sur les îles et à en chasser les Djérikis-sakalaves qui en avaient fait leur repaire. Selon eux, les canaux qui séparent les îles entre elles, et tout le groupe des rives de l'Ikoupa, étaient guéables, dans la saison sèche, et les Hôvas avaient dû à cette circonstance de pouvoir s'y transporter. Ouzan'ha et d'autres hommes qui l'avaient accompagné m'affirmèrent que cela était faux; en toute saison, les canaux sont, me dirent-ils, très-profonds, et le courant y est en outre si violent que l'on ne peut, sans les plus grandes difficultés, communiquer d'une île à l'autre.

Avant de quitter Nossi-Valavou, j'envoyai à Andrianah quelques cadeaux pour lui, sa femme et sa sœur. Je donnai aussi quelques objets à Ouzan'ha; enfin, Angandouko, Marahafatsi, Manouhi et Malidi eurent, de même, part à mes libéralités. Je laissai donc chacun d'eux très-satisfait.

Dans tous les endroits où je m'arrêtais, je continuais mon enquête au sujet du charbon de terre, excitant les habitants à chercher s'il n'en existait pas dans le pays, et délivrant, pour faciliter les recherches, des morceaux de cette matière. Je le signalai aussi à Angandouko comme devant être une source de richesse pour Andrianah, si l'on venait à en découvrir dans la terre de Milan'za. Les renseignements que je pris à Nossi-Valavou pour savoir si, comme on me l'avait dit, il existait une mine de houille dans l'Ambongou, ne m'amenèrent pas plus que mes précédentes démarches à constater le fait, mais elles me conduisirent à une autre découverte qui, sans être aussi importante, n'est cependant pas dénuée d'intérêt. J'ai acquis la certitude morale qu'il existe en Milan'za, aux environs et principalement au Sud d'Ambohitsoussi, des lits d'un bitume glutineux, que les Sakalaves appellent *sakoupanda*. Je n'ai appris cette particularité qu'au moment de mon départ, et il aurait fallu le retarder de huit jours pour me procurer un morceau de ce bitume: je n'en ai donc pas vu; mais, d'après ce qui m'en a été dit, il n'y a pas d'erreur possible, c'est bien certainement du pissasphalte ou de l'asphalte. Les Antalaots' qui en envoient chercher et l'emploient à calfater leurs bateaux en le mêlant à la gomme résine élémi, le désignent par le même nom qu'ils donnent au goudron. Il est de couleur noirâtre, dur et cassant lorsqu'on le

manie le matin; il se ramollit à la chaleur du soleil. Les lits de cette matière sont à fleur du sol ou recouverts seulement d'une légère couche de terre; mais les Sakalaves n'en tirent d'autre parti que d'y pousser des bœufs sauvages qu'ils prennent ainsi qu'on prend des oiseaux à la glu. A cet effet, ils établissent de grands parcs tout près des bassins bitumineux, et les disposent de telle sorte, que les animaux chassés dans cette direction soient forcés d'y entrer ou de donner dans le bitume, auquel cas, par suite de l'embarras de leurs mouvements, ils sont très-facilement lacés. L'existence de ces lits de bitume en Milan'za me paraît être un fait intéressant; car, outre l'utilité de ladite matière pour couvertures, dalles, terrasses et calfatage des bateaux, à Nossi-Bé et à Maïotte, on serait conduit à admettre, d'après l'opinion qui considère cette substance comme provenant de la décomposition de la houille, la coexistence possible de formations houillères dans les couches inférieures du terrain environnant.

Le 20 octobre au matin, je retournai à bord, et, aussitôt la chaloupe embarquée, je mis sous voiles.

Je savais que le pays de Marah, situé au Sud du Milan'za, formait une dépendance du Ménabé, et l'on m'avait assuré de plus à Nossi-Valavou que Mounita, le chef du Marah, était sous l'autorité immédiate de Tsifalagni. Je ne jugeai donc pas nécessaire de m'arrêter sur aucun point de Marah, et je fis route pour chercher Kivin'za, lieu que mon guide m'avait indiqué comme étant le plus commode pour me mettre en relations avec Tsifalagni. Toutefois, afin de conserver l'ordre géographique jusqu'à présent suivi dans ma description, je donnerai ici quelques renseignements sur le pays que gouverne Mounita.

La province de Marah est bornée au Nord par le ruisseau Maroutoundro, la haute terre de Manontankéna, la rivière Sambaho et la montagne Kipatsi; la rivière Ounara forme sa limite sud; à l'Est s'étend la forêt Magnérinéri.

En 1824, Radama, quittant le pays de Bouéni qu'il venait de soumettre à son autorité, et retournant à Tananarivou, traversa la partie orientale de l'Ambongou. Il vint camper à Magnerinéri, sur les bords de la Manahazaha, non loin d'Ambohitsoussi, où il appela en kabar les chefs des populations voisines, pour recevoir leur soumission. Mounita, effrayé, reconnut la souveraineté du roi hôva. Il resta ensuite pendant plusieurs années

en relations amicales avec le gouvernement d'Imerne, laissant son pays ouvert à tous les corps d'expédition dirigés par ce gouvernement contre les provinces de l'Ouest. Les Hôvas y trouvaient des vivres et une station commode et non inquiétée qui facilitait leurs agressions contre les pays limitrophes. Andriandahé, alors chef des Mivavis, mécontent d'un état de choses qui lui enlevait toute sécurité et tenait incessamment son territoire sous le coup d'une invasion, voulut contraindre Mounita à rompre avec les Hôvas; mais le résultat de la lutte qu'il engagea à cet effet contre le chef antimarah lui fut défavorable, et il mourut avant d'avoir atteint le but qu'il s'était proposé. Le successeur d'Andriandahé, Andrianah, s'entendit avec Tsifalagni, son beau-père, dont le pays, presque contigu au Marah, avait aussi à souffrir de l'alliance de Mounita avec les Hôvas; et tous deux forcèrent enfin ce dernier à changer de conduite et à se ranger de leur côté contre l'ennemi commun.

Lorsqu'en 1836, après cet accord entre les trois chefs, Ravalousalama, marchant sur l'Ambongou, passa dans le Marah, Mounita, au lieu de recevoir ses anciens alliés comme de coutume, se sauva dans les bois avec la population. Le général le fit inutilement chercher: les villages furent déserts pendant tout le séjour des Hôvas en cette province, où ils ne trouvèrent plus dès lors les approvisionnements que Mounita leur avait précédemment fournis. Sur le compte qui en fut rendu au retour de l'expédition, à Tananarivou, le gouvernement d'Imerne envoya l'année suivante, dans l'Ouest, une division qui ravagea le Marah et enleva tous les bœufs de Mounita.

Autrefois le bétail était très-abondant en ce pays; des boutres arabes et antalaots' y venaient préparer et boucaner de la viande; ils entraient à cet effet dans la rivière Ounara, où ils stationnaient jusqu'à la fin de leur opération, puis allaient porter leurs chargements à Mozambique ou à Zanzibar. Aujourd'hui, par suite de la dépopulation qu'y a produite la folie de Mounita, le pays est privé de cette richesse et des relations commerciales auxquelles elle donnait lieu.

Voici ce qui me fut dit de ce chef par les gens de Nossi-Valavou: c'est un homme de cinquante-huit à soixante ans, d'une haute taille et d'un embonpoint extraordinaire. Il est sujet à de fréquents accès de folie pendant lesquels il disparaît et vit dans les bois, où nul ne peut l'approcher sans risquer sa vie. Il y reste

ordinairement pendant un mois ou un mois et demi que dure l'accès; puis, quand la raison lui revient, il retourne chez lui, et semble alors jouir de toutes ses facultés mentales. Durant ses moments d'aliénation, il se montre toujours très-effrayé des Hôvas et croit en voir un dans toute personne qui l'approche. Il est atteint de cette monomanie depuis le passage de Radama dans le pays : ce qui a fait attribuer sa folie à la peur que lui causa cette première invasion des Hôvas.

Mounita a un fils nommé Rindévouki, qu'on dit être intelligent et auquel Andrianah a marié sa sœur. Ce jeune homme est aimé des Antimarahs, et c'est l'affection qu'il a su leur inspirer qui retient encore dans le pays une partie de son ancienne population. Rindévouki vit en bonne intelligence avec Tsifalagni, sous l'autorité duquel, d'ailleurs, ni lui ni son père ne sont placés, comme on me l'avait dit d'abord. Tous deux habitent un village situé au-dessus du petit ruisseau Assa-Mati, qui se jette à la mer à cinq ou six milles au Nord de l'embouchure de l'Ounara. Si l'on voulait communiquer directement avec eux, il faudrait mouiller à trois ou quatre milles de la côte, sur le parallèle des 17° 54′ ou 17° 55′, en veillant au récif Kiakalla (*Porpoise Reef* d'Owen), qui est un peu plus au Sud et à huit ou neuf milles de terre.

CHAPITRE XVIII.

Iles Stériles. — Kivin'za. — Pays au Sud de l'Ounara, dépendant du Ménabé. — Notice sur le chef qui y commande. — Productions et commerce.

Dans les renseignements que j'avais recueillis sur la position de Kivin'za, l'abord de ce point était représenté comme encombré de bancs et d'îlots, sur l'un desquels un brick américain s'était perdu depuis peu. D'autre part, M. Max, le chef du comptoir américain établi à Majunga, m'avait raconté qu'un des navires de sa maison s'était jeté sur l'une des îles Stériles; que l'équipage, après avoir opéré le sauvetage d'une partie du chargement et avoir déposé sur cet îlot les objets sauvés, s'était rendu à Majunga, d'où un brick anglais avait été expédié pour rapporter ces objets du lieu du naufrage; mais qu'à l'arrivée du navire on ne trouva plus sur l'îlot ce qu'on y avait laissé, les habitants de Kivin'za en ayant enlevé ce que leurs

pirogues pouvaient porter. Il résultait pour moi, de tout cela, que Kivin'za devait être à peu près par la latitude des îles Stériles, et je donnai la route pour atterrir sur ces îles.

Le 25, au soir, j'eus connaissance de la plus Nord d'entre elles; je courus de petits bords toute la nuit, en dehors du méridien du danger le plus à l'Ouest, et le lendemain, au jour, je ralliai pour donner dans le groupe en me tenant sur son parallèle moyen.

Je n'avais, pour m'y diriger, que le gisement des îles et des dangers extérieurs, donné dans Horsburgh; mais, comme le temps était fort beau, nous avançâmes, avec une vigie et un canot sondeur de l'avant, vers Nossi-Marouantali, l'île que l'on m'avait indiquée comme la plus voisine du lieu que je voulais visiter. Je passai ainsi, sans m'en douter, dans la partie la plus saine du groupe, qui est l'espace compris entre Nossi-Mivouni et Nossi-Rountou. Cet espace est large d'environ onze milles et libre de tout danger, ce qui permet, en venant de l'ouest, d'aborder directement Nossi-Marouantali, en dedans de laquelle est le mouillage le plus sûr pour un bâtiment destiné à séjourner sur cette côte. A quatre heures de l'après-midi, nous laissâmes tomber l'ancre à un mille dans l'Est de cette île, par dix et onze brasses, fond de vase : le navire était ainsi à environ cinq milles de la grande terre, ayant à l'Est l'embouchure de la rivière Pandoukouara, et dans le N. E., mais hors de vue, les terres de Kivin'za.

La mer était belle le jour de notre arrivée, et le canal qui sépare Marouantali de la côte me parut alors navigable dans toute son étendue. Deux jours plus tard, une forte brise d'O. S. O. ayant soulevé la houle, on aperçut des brisants sur plusieurs points peu éloignés de la corvette, où la sonde ne donna que deux brasses ou deux brasses et demie; et on trouva moins de fond encore sur quelques pâtés qui, aux basses-mers des grandes marées, doivent rester à fleur d'eau, si même ils ne découvrent pas. Ces bancs sont d'autant plus dangereux que, sur toute la côte, l'eau étant trouble et d'une couleur jaune, ils n'y produisent pas cette décoloration qui, dans une eau transparente, décèle les hauts-fonds; et, comme d'autre part, ils sont très-accores, la sonde ne peut les annoncer.

Le jour qui suivit celui de notre mouillage à Marouantali, je partis dans ma chaloupe pour l'embouchure de la rivière Ra-

noumaïnti, sur la rive gauche de laquelle est le village de Kivin'za : cette embouchure se trouva située à quinze ou seize milles du navire. Par suite des incertitudes d'Aoudi, qui avait un peu oublié les lieux, nous mouillâmes d'abord devant l'entrée de la rivière Douko; puis, l'erreur étant reconnue et la barre de la Douko ne pouvant être franchie par notre embarcation, nous poursuivîmes au Nord, ayant toutes chances de passer une mauvaise nuit sur la côte, car la brise était fraîche, la mer grosse, et il ne se trouvait là ni banc ni îlot pour nous abriter; mais nous fûmes assez heureux pour reconnaître à temps le lieu que nous cherchions.

Le soleil disparaissait à l'horizon quand nous nous trouvâmes devant la barre de la Ranoumaïnti; nous la franchîmes sans accident et tombâmes alors subitement en eau tranquille. Là, comme à Nossi-Valavou, la vue de la chaloupe avait jeté l'épouvante parmi les habitants du village, et bon nombre de pirogues étaient déjà passées à l'autre bord de la rivière. Mais, de même aussi, la présence d'Aoudi rétablit la confiance, et, dès le soir, deux hommes partirent, me dit-on, pour aller informer de mon arrivée Tsifalagni, le chef du pays, et savoir s'il viendrait ou non à Kivin'za.

Le maître du village, Raïsoune, était parti depuis deux mois pour Nossi-Bé, et son frère Raïmiri, chargé de le remplacer, était lui-même momentanément absent; mais je fus bien accueilli par les deux fils du premier.

J'arrivais fort à propos en ce pays pour intervenir dans un différend récemment élevé entre Tsifalagni et Taragne, roi du Ménabé : voici quelle en avait été la cause et ce qui en était déjà résulté quand j'abordai à Kivinz'a.

Il y avait quelques mois que Taragne ayant, sans motifs sérieux, manifesté l'intention de déclarer la guerre aux habitants de Féérègne, un vieillard, nommé Quidada, oncle maternel du jeune prince, avait désapprouvé ce projet et fait tous ses efforts pour en empêcher la mise à execution. Taragne était parti en dépit des représentations de son oncle; et soit qu'il eût témoigné du ressentiment de l'opposition de celui-ci, soit que Quidada, pris d'une de ces craintes chimériques assez habituelles aux Malgaches, se fût persuadé que Taragne voudrait le punir plus tard, ce vieillard s'était enfui chez Tsifalagni, suivi d'une cinquantaine de personnes, et en emportant plusieurs objets appar-

tenant à son neveu. Mais, à son retour de Féérègne, Taragne, apprenant ce qui s'était passé, avait réclamé près de Tsifalagni l'extradition des personnes et la restitution des objets, puis il avait dirigé deux mille hommes sur Mavouhazou[1], pour appuyer sa réclamation : ces deux mille hommes étaient campés à une journée de marche de Kivin'za, attendant le résultat des négociations.

Deux de ces hommes se trouvaient au village quand j'y arrivai, et le lendemain, avant qu'ils retournassent au camp, je les fis appeler pour causer avec eux. Je les chargeai de dire aux chefs de l'expédition qu'ayant été envoyé par le gouverneur de Bourbon pour visiter Taragne, leur roi, et désirant m'entendre avec eux à ce sujet, je les priais de venir me voir à Kivin'za, où je me proposais de rester quelques jours.

Mais, avant de poursuivre le récit de ce qui a trait à cette affaire, il me paraît indispensable de donner quelques indications touchant les personnages et les localités qui y seront mentionnés; je vais d'abord parler des localités.

Au Sud de l'Ounara, déjà désignée comme limite méridionale du Marah, entre cette rivière et la petite rivière Kin'gala, est un territoire peu étendu (l'ancien pays des Marendrahs), que commandait il y a quelques années une femme nommée Raboulac, connue depuis sous le nom posthume d'Andriamagnin'-Arivou. Le chef qui lui a succédé est un certain Rabouki, lequel, ayant été lié par le fattidrah avec Raboulac, fut, à ce titre, nommé pour la remplacer. Ce territoire n'est qu'une annexe du Marah, sous la suzeraineté de Mounita. Le pays compris entre Kin'gala et la grande rivière Manambaho est la province de Vouaï. Son village principal est Tambouhouranou, sur la rive droite de la Mangaréombé. C'était là que résidait Agnisoura, femme qui gouvernait le pays avant que Tsifalagni ne s'en rendît maître. A l'Est de Vouaï, au S.E. du Marah, à l'Ouest de Magnérinéri, est le territoire de Béhéta, borné au Sud par le cours de la Manambaho. Entre cette même rivière et la Douko, qui débouche à environ quatorze lieues plus au Sud, est le pays de Mavouhazou, habité par les Antsansas[2]. Enfin à l'Est de Mavou-

[1] Mavouhazou est le pays qu'habite Tsifalagni.

[2] C'est le nom que portent les Sakalaves vivant sous l'autorité directe de Tsifalagni.

hazou, au Sud de Béhéta, à l'Ouest de Magnérinéri et de Bongoulava (la montagne longue) est située la province d'Ambaliki.

Tous les pays dont les limites viennent d'être indiquées sont dépendants du Ménabé, mais placés sous l'autorité immédiate de Tsifalagni, dont les possessions comprennent ainsi la partie de littoral qui s'étend entre Kin'gala et Douko.

Tsifalagni est fils de Raïco[1] (Andriamanzoutou-Arivou) et de Relhéa; il est membre de la famille royale de Ménabé, et cousin-germain de Taragne. Il n'y a pas un siècle que Tsim'valou, grand-père de Tsifalagni, après avoir vainement disputé le pouvoir à son frère Miakala, légitime héritier du royaume, vint se réfugier avec son monde aux environs de la rivière Namila, au Nord de laquelle il s'établit. Miakala, en l'y tenant relégué, lui donna autorité sur le pays situé entre les rivières Manambaho et Namila[2]: les choses restèrent ainsi jusqu'à la mort des deux frères.

Le fils de Tsim'valou, Raïco, avait eu six enfants, dont Tsifalagni était l'aîné[3]. Il mourut, laissant tous ces enfants, encore très-jeunes, aux soins de leur aïeul. Miakala ayant alors désiré se charger de l'un des orphelins, Tsiviroueh, le cadet de Tsifalagni, lui fut envoyé. Tsiviroueh resta en Ménabé jusqu'à la mort de son grand-oncle, puis il rejoignit Tsifalagni, qui avait déjà succédé à Tsim'valou.

Lorsque, après la mort de Radama, Ramitrah', voulant secouer le joug des Hôvas, fit attaquer les garnisons qu'ils entretenaient sur plusieurs points du Ménabé et de ses dépendances, Tsifalagni, agissant de concert avec lui, parvint à chasser les Hôvas de leurs postes du Nord; et les provinces de Béhéta et d'Ambaliki, dans lesquelles ces postes étaient situés, comptèrent depuis au nombre de ses possessions.

J'ai dit autre part qu'à la mort de Ramitrah', son fils Rainassa, destiné à lui succéder, avait été livré aux Hôvas, par sa mère Douniah, et que les Sakalaves, mécontents de cette conduite, avaient élu pour roi Quelsambaïe, oncle du jeune prince[4].

[1] Raïco, fils de Tsim'valou ou Andriamahavouts'-Arivou, frère de Miakala ou Andrianisoan'Arivou, ancien roi de Ménabé.

[2] La Namila débouche à six milles au Nord de Kivin'za

[3] Les autres enfants étaient Tsivirouch, Izéa, fille, Tsimahounatsi, et deux autres filles qui, de même que le premier, n'existent plus.

[4] Voir la première partie, pages 125 et 126.

Sous le règne de celui-ci la guerre fut continuée sans résultats décisifs. L'embarras qui résultait pour les Antiménas[1] de l'existence simultanée de deux rois, les invasions très-fréquentes des Hôvas, et une méprise de la part de quelques chefs sur les intentions de Quelsambaïe, provoquèrent, comme on le sait[2], l'émigration d'une partie considérable de la population du Ménabé, qui afflua vers le Nord en Mavouhazou. Là, tous les émigrés se rallièrent autour de Tsiviroueh qu'ils avaient vu grandir au milieu d'eux; les parties non encore habitées de Mavouhazou furent peuplées par eux; plusieurs villages s'élevèrent sur le littoral au Sud de Namila, et la limite du territoire soumis à Tsifalagni fut reculée de ce côté jusqu'à Douko.

Ce chef s'était établi avec sa famille à deux jours de marche et dans l'E. N. E. de Kivin'za. Son village et celui de Tsiviroueh étaient adossés aux flancs d'une montagne formant une enceinte naturelle. Les Antsansas avaient comblé avec de grosses pierres et des troncs d'arbres les solutions de continuité et les endroits accessibles qu'elle présentait, et en avaient fait ainsi une position inexpugnable. Si l'arrivée des Hôvas avec des forces considérables donnait à craindre de ne pouvoir défendre les villages extérieurs, on se réfugiait dans l'enceinte : l'ennemi, ne pouvant rien tenter contre une semblable forteresse, ne tardait pas à se retirer.

C'est seulement un peu plus de deux ans avant mon passage à Kivin'za que le pays de Vouaï a passé sous l'autorité de Tsifalagni. Jadis il s'y trouvait des établissements de Vazim'bahs, principalement sur les bords de la Manambaho; les Vazim'bahs composaient même seuls la population de Vouaï, au temps où Andriamandissou-Arivou le traversa, dans sa marche conquérante vers le Nord. En 1814 ou 1815, une femme du nom de Tsimfoundrah, et tenant à la famille royale de Ménabé, commandait à ce pays. Agnisoura, sa fille, s'insurgea contre elle, lui fit la guerre et finit par la forcer à se réfugier à Mouroun'dava, auprès de Ramitrah', qui régnait alors sur le Ménabé. Cette Agnisoura avait été femme de Tsifalagni et en avait eu une fille, Téhendra, qui est aujourd'hui l'épouse d'Andrianah. Je ne sais pour quelle cause Tsifalagni s'en sépara ensuite; mais toujours est-il

[1] Antiména est une abréviation d'Antiménabé, homme du Ménabé.
[2] Voir la première partie, pages 126 et 127.

qu'elle conserva jusqu'à la fin de 1840 l'autorité dont elle avait dépouillé Tsimfoundrah, sa mère. Sans cesser d'être en bonnes relations avec son ancien mari, elle vivait en paix avec les Hôvas, et les accueillait amicalement lorsqu'ils venaient faire des incursions dans les provinces voisines.

En 1840, les Hôvas entrèrent en Mavouhazou : Tsifalagni et ses frères disposèrent leur monde pour les repousser. L'ennemi simula des attaques sur plusieurs points pour opérer des diversions; et Tsivirouch, s'étant imprudemment avancé avec une dizaine d'hommes d'un côté où l'attaque se trouva sérieuse, reçut une balle qui le blessa mortellement. Il succomba deux ou trois jours après, et fut surnommé Andrianmiféfi-Arivou, mot dont le sens fait allusion à la surprise dont il fut victime.

Or, deux mois avant que ceci eût lieu, Agnisoura avait envoyé quelques cadeaux à Tsifalagni. Les relations de cette femme avec les Hôvas ayant éveillé les soupçons superstitieux des Antsansas, ils rapprochèrent cet envoi de cadeaux de l'arrivée de l'ennemi et de la mort malheureuse de Tsivirouch, et attribuèrent ces deux derniers événements à quelque maligne influence attachée aux objets envoyés. Ils décidèrent en conséquence une attaque contre Agnisoura, cause évidente pour eux de tout le mal qui leur était arrivé; et comme Tsifalagni et ses conseillers trouvaient, dans ce stupide ressentiment, l'occasion de se débarrasser d'un voisin qui tenait toujours une porte ouverte à l'ennemi, ils approuvèrent ces dispositions hostiles, et l'on entra dans le pays de Vouaï pour s'emparer d'Agnisoura.

Cette femme se sauva dans une pirogue en Milan'za, auprès de son gendre, où bientôt des envoyés de Tsifalagni et de Mounita (qui agissait de concert avec les Antsansas), vinrent la sommer de se rendre près de ces deux chefs; mais n'osant se livrer à ses agresseurs, dont elle avait toute raison de suspecter les intentions à son égard, et ne pouvant, d'un autre côté, rester plus longtemps près d'Andrianah sans le compromettre, elle se décida, d'après le conseil de ce dernier, à se réfugier en Imerne. Les envoyés ayant été instruits de la résolution qu'elle avait prise, allèrent se poster sur le chemin qu'elle devait suivre, et l'y assassinèrent. Lorsqu'on parle d'Agnisoura aux gens du pays, ils disent qu'elle est partie pour Imerne; mais ils savent bien quel a été son sort, et s'ils ont l'air de l'ignorer, ce n'est que par suite d'un sentiment de respect humain et dans un esprit de déférence

envers leurs chefs, dont ils se porteraient accusateurs s'ils parlaient selon la vérité.

Tel est l'enchaînement des faits qui ont permis à Tsifalagni de réunir sous son autorité les provinces ci-dessus mentionnées.

Tous ces pays, sauf Mavouhazou, n'ont, d'après ce qui m'a été dit, qu'une très-faible population ; celle d'Ambaliki est même actuellement concentrée dans le district ou grand village de Mitsin'zou, poste avancé de Tsifalagni, commandé par un certain Tsimagnen'to. Selon les divers individus que j'ai consultés, la population armée sous les ordres de ce chef s'élèverait à trois mille hommes, dont un quart environ avec des fusils. Je crois que, si ce n'est pas là le chiffre exact, il est plutôt trop fort que trop faible ; du moins suis-je convaincu qu'il serait impossible à Tsifalagni de réunir sur un seul point, pour une expédition, un pareil nombre de combattants.

Le littoral de Mavouhazou est un sol sablonneux, stérile et inculte. Cependant, dans la partie nord, il se prête un peu plus à la culture, et on y récolte, ainsi que dans l'intérieur, du maïs, un peu de manioc, des bananes, des pistaches et des patates; on n'y plante qu'une très-petite quantité de riz.

Les productions naturelles de toutes les possessions de Tsifalagni sont : la résine élémi, l'ébène, le sandal, l'indigo, la ouate, la cire et la canne à sucre, avec laquelle les indigènes font un mauvais arack. Sur la côte et sur les îles Stériles, le caret est très-abondant. L'intérieur est riche en bétail, et, outre les bois d'ébénisterie déjà cités, on y trouve un arbre dont le bois, un peu odorant et très-léger, est employé sur les lieux pour les balanciers de pirogues ; cet arbre porte un petit fruit dont la pulpe, d'abord desséchée, puis broyée dans l'eau, colore la peau d'un rouge cerise très-vif, mais qui ne se manifeste qu'après entière dessiccation de la partie qui en a subi le contact. Les naturels appellent cet arbre *hazou-malanghi*, et les Antalaots', *mouraini*. Je m'en suis procuré quelques graines, qui ont été plus tard remises à M. le jardinier-botaniste de Bourbon. Enfin, les bois de construction sont, au dire des indigènes, d'une abondance et d'une beauté remarquables dans cette partie de Madagascar. J'ai pu, d'ailleurs, en juger par leurs pirogues, dont le bordé va d'une seule pièce bien au-dessus de la flottaison : elles sont, avec celles des Antiménas, les plus belles pirogues que j'aie vues sur toute la côte.

Le commerce extérieur des provinces dont il s'agit est encore plus nul que celui des précédentes. Les boutres et bateaux caboteurs trouveraient cependant des mouillages faciles et des abris sûrs dans les diverses rivières dont les embouchures découpent le littoral de ce pays; ces rivières sont : la Mangaréombé, la Manambaho, les rivières de Kanatsi, de Namila et de Kivin'za. Le chef de ce dernier endroit, Raïsoune, est propriétaire de deux petits boutres : c'est sur l'un d'eux qu'il était parti pour Nossi-Bé; si ce premier essai lui a réussi, il est probable qu'il trouvera des imitateurs, et que des relations s'établiront entre cette île et les états de Tsifalagni.

Raïsoune et son frère Raïmiri, ont, depuis longtemps, embrassé la religion des Antalaots'. Quoique cette conversion n'ait consisté, pour les deux néophytes, qu'à adopter certaines pratiques du mahométisme, et à porter le costume arabe, elle avait cependant produit chez eux, en les mettant plus fréquemment en relations avec leurs coreligionnaires, un développement intellectuel peu commun parmi leurs compatriotes : ce sont deux hommes influents près de Tsifalagni.

CHAPITRE XIX.

Séjour à Kivin'za. — Collision entre les Antiménas et les Antsansas. — La Ranoumaïnti.

Le surlendemain de mon arrivée, Raïmiri revint à Kivin'za. Il se trouvait à Namila lorsqu'on l'informa de ma venue, et il était parti le matin même de ce village, situé à sept ou huit milles plus au Nord. Il m'invita à me rendre à Kanatsi, sous le prétexte qu'à l'approche des Antiménas, Tsifalagni, ayant ordonné à la population du Sud de la province de se retirer vers Kanatsi, il ne viendrait probablement pas lui-même à Kivin'za, qu'il devait supposer déjà abandonné. Raïmiri n'avait du reste pas vu Tsifalagni; il avait été poussé à cette démarche près de moi par Andrissah, nièce de ce dernier, qui résidait momentanément à Namila et allait se rendre à Kanasti, dans la crainte d'une rixe entre les Antiménas et les Antsansas. Pensant bien que notre entrevue n'aurait pas lieu sans que je lui offrisse quelques cadeaux, elle désirait me voir, mais se souciait peu

de se transporter à Kivin'za, par la raison que je viens de dire.

De mon côté, je n'étais pas disposé à aller plus loin : déjà trop éloigné de Marouantali pour entretenir des communications régulières avec le navire par le moyen de la chaloupe, je voulais du moins, pour le cas où quelqu'un de mes hommes vînt à être sérieusement malade, me réserver la possibilité de l'expédier à bord en pirogue, et ne pas être moi-même obligé de quitter les lieux, si ma présence y était encore nécessaire. Je me refusai donc à effectuer le déplacement qu'on me proposait, et me montrai bien décidé à attendre, où j'étais, la réponse de Tsifalagni. Voyant que ma volonté était fermement arrêtée dans ce sens, Ramaïri dépêcha un exprès à Andrissah, afin de lui faire connaître ma réponse, et l'engager à différer son départ pour Kanatsi jusqu'à la décision de son oncle. De nouveaux envoyés allèrent en même temps trouver celui-ci pour l'engager à ne conserver aucun doute sur mon intention de l'attendre à Kivin'za, et pour le prier de se hâter le plus possible, en raison du peu de temps que je devais y séjourner.

Dans la même journée, on vit avancer sur la rive opposée des groupes nombreux d'hommes armés qui vinrent stationner en face du village : c'étaient les chefs antiménas que j'avais appelés, suivis d'environ deux cents hommes. Les habitants de Kivin'za furent d'abord un peu effrayés de cette apparition; mais je les rassurai en leur promettant que les Antiménas ne passeraient pas la rivière. Je me dirigeai aussitôt vers l'autre bord, à petite distance duquel je mouillai la chaloupe; puis j'envoyai Aoudi à terre dans une pirogue pour décider les trois principaux chefs à se transporter dans mon embarcation, où nous pourrions causer plus à l'aise.

A ma grande surprise, ils se prêtèrent à mes désirs sans aucune hésitation, et cette confiance, que je n'avais pas encore rencontrée dans la population d'aucune des localités où je m'étais présenté, me donna tout d'abord une bonne opinion de leur caractère. Ces trois individus étaient Raihinavi, qui avait la direction générale de l'expédition; Rakouti, faisant les fonctions de fahatélou, et Tsimivohits', le chef des Vésous[1] du Ménabé.

Après les avoir suffisamment entretenus des motifs qui m'a-

[1] Les Vésous sont tous les habitants du bord de la mer; chez les Sakalaves de Bouéni, on les nommait Antavèles.

menaient à Kivin'za et des dispositions bienveillantes de M. le gouverneur de Bourbon pour tous les chefs sakalaves, particulièrement pour Taragne, je leur fis entendre qu'il ne pouvait s'en assurer la continuation qu'en suivant nos conseils. « Je m'estime heureux, ajoutai-je, d'être arrivé à temps pour prévenir une lutte entre Taragne et Tsifalagni; c'est aussi pour vous une occasion de me prouver, en acceptant ma médiation, que vous êtes dignes de l'intérêt qu'on vous témoigne, et j'espère que vous me donnerez cette preuve. Ainsi, quels que soient les ordres que vous ayez reçus en partant pour Mavouhazou, je vous exhorte à n'y commettre aucune hostilité avant que j'aie essayé de terminer pacifiquement cette affaire. Vous causeriez le plus grand tort à Taragne en vous conduisant autrement, et cela retomberait ensuite sur vous-mêmes, car il vous punirait certainement de ne m'avoir pas écouté et d'avoir agi sans tenir compte de la nouvelle situation où mon arrivée vous avait placés. J'attends d'un jour à l'autre Tsifalagni; je lui parlerai dans le même sens, et je vous ferai connaître alors ses dispositions et celles que vous devrez prendre. »

Les chefs antiménas m'affirmèrent que Taragne n'avait aucune intention hostile à l'égard de Tsifalagni, et que, d'après ses ordres, si leurs réclamations restaient sans succès, ils devaient se retirer, et retourner à Manamboule, où il les attendait.

Quoi qu'ils pussent dire, je regardais toujours comme un singulier moyen de présenter pacifiquement une requête, que de l'appuyer par l'envoi d'une armée de deux mille hommes; d'ailleurs des Antsansas m'avaient assuré que cette requête avait été formulée en des termes n'annonçant pas que le réclamant dût se résigner à un refus. Aussi, tout en paraissant accepter comme vrai ce qu'ils me disaient des intentions de Taragne, je n'en blâmai pas moins ce déploiement de forces, qui était inutile si l'on ne voulait pas engager une lutte, et qui avait eu le fâcheux effet de jeter le désordre et l'épouvante dans la population antsansa.

Après s'être attachés à présenter comme toute naturelle la conduite de leur chef, ils me firent l'énumération des griefs qui l'avaient provoquée, et parurent tenir bien moins à l'extradition des réfugiés qu'au recouvrement des objets détournés; ces objets consistaient en un couteau d'argent, quatre fusils, deux quadruples, une corne d'amorce montée en argent et une petite malle.

Si Taragne avait dû se contenter de la restitution de ces objets, nul doute que Tsifalagni ne se fût empressé de le satisfaire; si même il ne s'était agi que de l'extradition de Quidada et de sa suite, Tsifalagni se serait peut-être encore décidé à les renvoyer, quoique cela fût contraire aux usages du pays; mais il y avait dans l'affaire en litige plus qu'un simple cas de vol et de désertion. Comme on l'a vu plus haut, une partie de la population antsansa était composée de familles du Ménabé, qui, par différents motifs, avaient quitté leur pays. Or, ces émigrations tendant à amener un déplacement de puissance et à changer la position relative des deux chefs à l'égard l'un de l'autre, elles ne pouvaient être approuvées par Taragne, qui, comme chef suprême du pays et suzerain de Tsifalagni, avait tout à y perdre et voulait s'y opposer. C'était donc entre eux une question de droit, question dont la solution menaçait la sécurité, sinon la vie, d'une partie de la population de Mavouhazou, car la protestation de Taragne jetait de l'incertitude sur le sort de tous ceux qui avaient précédemment émigré.

A mes yeux le droit était évidemment du côté de ce dernier. Tsifalagni, quoiqu'il en dût coûter à sa vanité, ne pouvait se considérer que comme un grand vassal du roi de Ménabé. Il avait déjà commis une faute en donnant asile aux Antiménas qui émigraient pour se dérober à l'autorité de leur chef : vouloir persister dans cette voie malgré les réclamations de Taragne, eût été une prétention d'autant plus ridicule de la part de Tsifalagni, qu'il ne possédait aucun moyen de soutenir cette velléité d'indépendance. Il y allait du reste de l'intérêt du pays : toutes ces désertions d'un chef à un autre ont l'influence la plus nuisible sur sa force et ses moyens de résistance. Par la fluctuation continuelle qu'elles occasionnent dans la population, elles rendent la défense incertaine et donnent lieu tôt ou tard à des guerres intestines; elles auraient en outre pour résultat définitif de réunir la grande majorité de la population sous le patronage du chef le plus nul : les Sakalaves tendant toujours, par suite de leurs habitudes d'insouciance et d'indépendance, à rallier celui qui les contrarie le moins, c'est-à-dire le plus faible et le plus incapable de les gouverner.

J'avais trop bien apprécié les fâcheux effets de l'absence de tout lien hiérarchique dans cette population, pour ne pas condamner les principes ou les actes qui pouvaient produire des

effets semblables; aussi, dans la circonstance qui s'offrait, mon opinion devait-elle être favorable au représentant du pouvoir et de l'ordre. Mais proclamer sans restrictions le droit de Taragne, c'eût été livrer à sa vengeance un grand nombre de victimes. Il fallait donc, en posant le principe pour l'avenir, faire accepter les déplacements accomplis. Telle me parut être la solution la plus convenable à donner à la question; il me restait à y disposer les parties contendantes.

Je causai pendant quelques heures encore avec les chefs antiménas, afin de les décider à accepter ma médiation dans le débat engagé, après quoi je les congédiai.

J'étais depuis cinq jours à Kivin'za, lorsque revinrent les hommes envoyés vers Tsifalagni; ils étaient chargés par lui de m'apprendre que l'arrivée des Antiménas l'avait d'abord retenu à Mavouhazou, mais qu'après avoir donné les premiers soins à cette affaire, il était convenu avec les chefs de l'expédition d'en remettre les débats à plus tard, et qu'il allait partir pour venir me voir. J'avais donc encore deux jours à attendre.

Tous ces retards me contrariaient on ne peut plus. Après les trois ou quatre premiers jours de station dans une localité, j'avais ordinairement tiré de chacun tous les renseignements qu'il pouvait me donner, et le temps que j'y passais de plus était à peu près du temps perdu. Si du moins, en attendant l'arrivée du chef, j'avais pu me transporter sur quelque autre point! Mais non, je n'étais pas libre de mes mouvements, et à l'instant où j'aurais quitté Kivin'za, un exprès eût été indubitablement envoyé à Tsifalagni pour lui dire que j'étais parti et le faire rebrousser chemin.

La rivière Ranoumaïnti, où j'étais ainsi retenu, n'offre aucun intérêt à l'exploration; dans la saison sèche, elle n'est à proprement parler qu'un bras de mer de cinq à six milles d'étendue, au fond duquel vient se perdre une petite branche de la Douko; dans la saison pluvieuse, ce bras de mer est grossi par les eaux de la rivière, qui s'y déchargent à deux endroits avant d'arriver à son embouchure, située à trois milles au Sud de Kivin'za. A l'époque où je me trouvais dans la Ranoumaïnti, c'est-à-dire pendant la sécheresse, la chaloupe y échoua, au moment de la pleine mer, à quatre milles et demi du village; mais, devant ce dernier, il restait de trois et demi à quatre brasses, à mer basse, dans les marées de syzigies. Avec un beau temps

et à la fin du flot, les grands boutres passent la barre, et de petits navires même pourraient la franchir.

Le village de Kivinz'a est assis sur un plateau sablonneux et découvert, où les brises du large entretiennent un air pur pendant le jour. Mais, dans la nuit et une partie de la matinée, la brise de terre y apporte un air qui doit être fortement vicié; car il se sature des émanations que dégagent d'immenses mares, formées par les débordements de la rivière, et dans lesquelles le mélange d'eau douce et d'eau saline développe une luxuriante végétation de palétuviers. Toutefois, après y avoir passé onze nuits, je n'avais eu que deux hommes atteints de fièvre.

Quatre ou cinq jours après mon entretien avec les chefs antiménas, l'un d'eux, Tsimivohits', se présenta à Kivin'za, et demanda à me parler : il était envoyé vers Taragne par ses collègues, qui l'avaient chargé de m'en prévenir en passant et d'entendre mon kabar pour ce prince.

Je savais que la saison était trop avancée pour que je pusse sans danger faire stationner *la Dordogne* devant la rivière Sizoubounghi, sur les bords de laquelle réside ordinairement Taragne. Or, celui-ci étant déjà à Manamboule où il attendait, m'avait-on dit, la réponse de Tsifalagni, pouvait bien s'avancer un peu au Nord et gagner Pandoukouara, village en face de l'île Marouantali à l'abri de laquelle j'avais laissé *la Dordogne* : il s'y serait trouvé encore en Ménabé; ainsi ce mouvement, d'ailleurs justifié par mon appel, n'aurait pas porté ombrage à Tsifalagni. De cette manière, j'aurais, me disais-je, non-seulement la facilité de le voir, mais en outre celle de le mener à bord, ce qui serait bien plus fructueux quant à l'impression produite sur le jeune roi; je ne désespérais même pas de décider Tsifalagni à s'y rencontrer avec lui. Depuis que j'étais informé de la présence de Taragne à Manamboule, j'avais conçu ce projet, et si je ne l'avais pas dès lors communiqué aux chefs antiménas, c'était dans la crainte que, le bruit venant à s'en répandre, on ne le représentât à Tsifalagni comme un complot tramé contre lui, ce qui l'eût certainement empêché de se rendre à Kivin'za. Mais la démarche qui venait d'être faite près de moi au nom de ces chefs m'obligeait de me prononcer immédiatement, car on allait m'annoncer à Taragne, qui sans doute, retournerait aussitôt à Sizoubounghi, dans la pensée que je pourrais m'y transporter: j'exposai donc mon projet à Tsimivohits', le lui présentant comme

le seul moyen que j'eusse de me rencontrer avec son maître. Il parut comprendre mes raisons, et promit d'employer tout son crédit pour décider Taragne à ce que je désirais. Nous calculâmes qu'il pourrait m'apporter une réponse à bord, six jours après, pour le 8 novembre, et je lui donnai ma parole de ne pas partir de Marouantali avant cette date.

CHAPITRE XX.

Arrivée de Tsifalagni. — Relations avec ce chef. — Cérémonie religieuse. — Réconciliation entre les Antiménas et les Antsansas. — Départ.

Plusieurs courriers successifs avaient annoncé à Kivin'za l'approche de Tsifalagni, et il arriva enfin le 4, dans l'après-midi. Notre entrevue eut immédiatement lieu. Il paraissait d'abord très-embarrassé de l'espèce de cérémonial qu'on lui avait sans doute conseillé comme un moyen de m'en imposer davantage; mais le ton amical que je pris avec lui le rappelèrent bientôt à sa bonhomie naturelle. Tsifalagni pouvait avoir alors environ cinquante ans. Il était d'une très-haute taille et d'une grosseur proportionnée. Il me parut être d'un caractère doux et faible; mais on le disait très-courageux. Je le jugeai, du moins pour l'intelligence, inférieur à tous ceux de ses chefs qui l'accompagnaient: il me sembla manquer surtout de la fermeté et de l'esprit d'autorité qui seraient si nécessaires aujourd'hui aux princes sakalaves et que possède seul, parmi les princes malgaches que j'ai connus, Tsimiare, roi des Antankares. Dans cette première entrevue, Tsifalagni était orgueilleusement paré de vêtements enlevés aux Hôvas, et qui lui composaient un assez bizarre accoutrement: la pièce principale du costume était un habit d'uniforme anglais, de *royal marine*, dont je plaisantai si bien mon hôte, qu'il ne se montra plus à moi qu'avec l'habillement indigène.

Il fallut recommencer pour lui l'exposé, fait dans chacune des stations précédentes, des motifs de ma venue et des dispositions de M. le gouverneur de Bourbon à l'égard des Malgaches de la côte ouest : j'en laissai tout le soin à mon interprète, qui savait ce sujet par cœur. On y répondit en des termes de satisfaction et avec force promesses d'amitié et de dévouement, etc., mais on ne s'attendait pas, je crois, à être aussitôt obligé de m'en donner une preuve. Le soir même, d'accord avec Tsifalagni, qui ne voyait sans doute dans cette dé-

marche de ma part qu'un fait insignifiant, j'expédiai un de mes Malgaches au camp des Antiménas, pour convoquer à Kivin'za les chefs avec lesquels j'étais déjà entré en pourparlers.

Le jour suivant, après une seconde entrevue avec Tsifalagni, je lui fis cérémonieusement porter les cadeaux que je lui avais destinés : un sabre, des coupons de toile bleue et blanche, des mouchoirs, deux miroirs, de la vaisselle, un pot à eau et sa cuvette en porcelaine, et quelques objets de quincaillerie. Tsimahounatsi, son frère, qui l'avait accompagné à Kivin'za, reçut aussi quelques présents. Tsimahounatsi était beaucoup plus jeune que Tsifalagni : sa physionomie était un peu plus expressive et semblait annoncer en lui plus d'énergie, mais je crois qu'en réalité le caractère de l'un était aussi nul et aussi faible que celui de l'autre.

Les chefs antiménas étant arrivés dans l'après-midi devant le village, je passai à l'autre bord avec ma chaloupe, accompagné de trois chefs antsansas que Tsifalagni avait désignés; un même nombre de ceux de Taragne vinrent se joindre à nous, et il fut convenu qu'ayant entendu contradictoirement les deux parties sur ce qui avait provoqué leur différend, je déciderais des moyens propres à les réconcilier, en prononçant sur les droits et les obligations de chacune d'elles.

Les débats me firent reconnaître pour certains les torts attribués à Quidada : sa fuite de chez Taragne et son arrivée à Mavouhazou avec un certain nombre d'hommes et de femmes emportant les objets que j'ai déjà mentionnés, moins toutefois un des deux quadruples. Lorsque j'eus apprécié les faits, exposé les principes établis en pareille matière, et préparé ainsi mon auditoire au jugement que j'allais porter, je déclarai, en forme d'arrêt, que, pour ce qui était des personnes, elles ne pouvaient être renvoyées à Taragne; que, cependant, chacun devant, dans l'intérêt du pays, rester dorénavant au lieu où il se trouvait, Tsifalagni aurait à proclamer, dans un grand kabar, qu'à l'avenir il renverrait tout Antiména arrivant sur son territoire sans y avoir été autorisé par Taragne. Quaut aux objets, je décidai qu'ils seraient tous restitués, imposant à Tsifalagni l'obligation de les représenter, parce qu'en accueillant chez lui des voleurs, il était devenu responsable des objets dérobés par eux.

Les commissaires s'en retournèrent alors chacun de son côté: les uns, pour prendres les ordres de leur chef; les autres, pour

se consulter avec leurs collègues. On devait, le lendemain, conclure un arrangement définitif.

Dans la soirée, je descendis à Kivin'za, où un kabar était assemblé au sujet du jugement que j'avais rendu. On ne faisait pas d'objections à ce que j'avais décidé, mais on paraissait assez disposé à laisser traîner l'affaire en longueur. Or ce n'était pas ainsi que je l'entendais; et, maîtrisant Tsifalagni par l'idée qu'il perdrait pour toujours notre bienveillance s'il ne se prêtait pas à ce que je voulais, je finis par obtenir qu'il donnât publiquement son adhésion à l'arrangement proposé,

A cet effet, dans une assemblée convoquée le jour suivant, toutes les conditions, formulées de nouveau par moi, furent répétées l'une après l'autre, et sous forme de promesse par Tsifalagni. Alors, tout en lui témoignant ma satisfaction, j'énumérai une fois encore les avantages qui résulteraient pour lui et pour son pays de son entière soumission à nos conseils, ce qui produisit une grande impression sur l'auditoire. Dès ce moment, l'arrivée des Français à Kivin'za fut considérée par les Antsansas comme un événement si heureux, qu'ils voulurent en remercier Andrianzanahar[1], et aussitôt on s'occupa de préparer un sacrifice.

Des individus désignés allèrent abattre un jeune arbre qui, ébranché et soigneusement dépouillé de son écorce, servit à faire un mât auquel on attacha un morceau de la toile que j'avais donnée. D'autres choisirent un bœuf blanc que l'on conduisit processionnellement au pied de ce mât, planté à l'Ouest du village, c'est-à-dire du côté de la mer. Le bœuf y fut attaché, et, après lui avoir lié les pieds, on le coucha sur le flanc, la tête aussi tournée du côté de la mer. Ces dispositions terminées, les assistants, groupés en demi-cercle autour du mât, se mirent à genoux ou s'accroupirent, chacun avançant ses mains réunies et formant le creux, comme s'il s'était attendu à y recevoir quelque chose; puis Tsifalagni, appelé par son rang à remplir les fonctions de grand-prêtre, s'avança vers la victime. Après un instant de recueillement, il prit d'une main la queue du bœuf, et, s'armant, de l'autre, du sabre dont je lui avais fait cadeau, il se mit à en frapper le flanc de l'animal à petits coups cadencés selon la mesure des phrases qu'il débitait, et dont tel était à peu près le sens :

[1] C'est le mot par lequel les Sakalaves désignent le bon esprit.

« Écoute nos remerciments et nos vœux, ô Andrianzanahar! Et vous, Andriamandazouala, Andrianihanin'gha, Andriamissara, glorieux ancêtres des Sakalaves; vous, Andriamagnéti-Arivou, Andrianisoa-n'Arivou, Andriamahatanti-Arivou, les plus puissants rois du Ménabé, veillez sur vos enfants, inspirez-nous de votre sagesse! »

« Nous étions malheureux, nous étions depuis longtemps abandonnés des blancs! »

« Mais, voilà que les Français viennent à nous, en amis: Voilà que l'ampandzaka-bé de Bourbon envoie son commandant, M. Guillain, pour nous donner de bons conseils! Grâces leur soient rendues, car en faisant du commerce avec eux, nous pourrons nous procurer ce dont nous manquions, et redevenir heureux et puissants!

« Envoie-les souvent chez nous, ô Andrianzanhar! envoie leurs bâtiments sur nos côtes! que les vents enflent leurs voiles d'un souffle toujours propice! que la mer les berce mollement sur ses flots! Fais, surtout, que *la Dordogue* évite les écueils et les dangers de la navigation, et donne-lui un heureux voyage, pour que tous les vaisseaux des Français viennent nous visiter!

« Et, maintenant, accepte cette victime que nous t'offrons : qu'elle te soit agréable et nous mérite tes grâces! »

Ayant terminé cette invocation, Tsifalagni donna un plus fort et dernier coup au bœuf, et le livra, ainsi que le sabre, au sacrificateur; celui-ci, après avoir fait avec cette arme le simulacre de couper la gorge à l'animal, l'égorgea réellement avec un instrument plus commode et mieux affilé. On trempa ensuite le sabre dans le sang de la victime; on recueillit aussi de ce sang dans l'une des assiettes données par moi, et Raïmiri, le chef des Vésous-antsansas fut député avec quelques autres individus pour en faire offrande à la mer et aux vents. Ils s'agenouillèrent sur le rivage, marmottèrent quelques paroles sacramentelles, puis, étant entrés dans l'eau jusqu'à mi-jambes, ils y répandirent le sang qu'ils portaient. Au même instant, à un coup de fusil tiré par Tsifalagni, et que j'avais indiqué comme signal au patron de la chaloupe, celle-ci fit avec ses pierriers une salve qui ajouta encore au prestige et à la pompe de la cérémonie.

Dans les fêtes de ce genre, les assistants jugent, d'après la résignation ou la résistance de l'animal, s'il y a adhésion ou réprobation de la part de la divinité quant à l'événement qui a provo-

qué le sacrifice. Comme, heureusement ici, le malheureux bœuf subit toutes les taquineries de Tsifalagni dans la plus complète immobilité, et se laissa égorger comme un mouton, les oracles de l'endroit en conclurent que l'épreuve était des plus satisfaisantes, et qu'il fallait décidément avoir confiance en moi.

Profitant de ces bonnes dispositions, je poursuivis l'accomplissement de la réconciliation entamée. Les mêmes individus se réunirent encore à bord de la chaloupe, et les chefs antiménas n'ayant présenté aucune objection à la convention proposée la veille, elle fut définitivement acceptée par les deux parties. De mon côté, je déclarai parjure et ennemi des Français celui des deux chefs qui n'en exécuterait pas toutes les clauses; puis, m'adressant aux Antiménas : « Maintenant, leur dis-je, vous n'avez plus à craindre de résistance de la part de Tsifalagni; il vous suffit de laisser près de lui quelques personnes pour recevoir les objets qu'il doit restituer; vous allez donc, demain matin, partir avec tout votre monde pour rejoindre Taragne. Je vais moi-même quitter Kivin'za pour me rapprocher de lui, et, si vous n'exécutez pas fidèlement les conditions du traité, vous aurez bientôt à en rendre compte. » On arrêta que la restitution aurait lieu dans un délai de huit jours au plus, pendant lesquels Tsifalagni fournirait des vivres aux Antiménas désignés pour attendre qu'elle fût opérée : je fixai le nombre de ceux-ci à cinquante individus.

Les Antsansas furent très-reconnaissants de la preuve de sollicitude que je leur donnai en imposant aux Antiménas l'obligation d'effectuer aussitôt leur retraite du territoire de Mavouhazou; car ni Tsifalagni ni aucun de ses commissaires n'avait songé à introduire cette condition dans le traité.

C'est ainsi que se termina cet incident, pour lequel je fus heureux que mon intervention eût amené une solution pacifique,

En résumé, toutes mes relations avec les chefs et la population de Mavouhazou furent des plus cordiales. Un bon nombre de personnes allèrent à bord de *la Dordogne* : chaque jour deux ou trois pirogues s'y rendaient, et je me prêtai d'autant plus volontiers à satisfaire cette curiosité, que j'avais dans les allers et retours des visiteurs des moyens de communication avec le bâtiment.

Ne possédant pas de plan des îles Stériles [1] et de la côte adjacente, et ne pouvant, dans mon ignorance des localités que je n'avais pas le temps d'étudier, placer *la Dordogne* sous les yeux de Tsifalagni et de ses Antsansas, je tâchai du moins de leur donner la plus haute idée possible de notre supériorité, en employant tous les petits moyens que j'avais à ma disposition dans la chaloupe. Plusieurs exercices de tir au fusil et au pierrier furent exécutés devant eux et leur firent le plus grand plaisir. Chaque coup de pierrier qui portait leur arrachait un cri d'admiration; or tous les coups étaient habilement dirigés, car cette fois j'avais précisément emmené mon maître canonnier pour commander l'embarcation, et c'était naturellement à lui que le pointage était confié.

Pendant mon séjour à Kivin'za, j'eus l'occasion de voir Andrissah, la nièce de Tsifalagni, qui s'était décidée à y suivre son oncle. Elle est fille d'Andrianmiféfi-Arivou, tué, comme il a été dit, lors de la dernière attaque des Hôvas sur Mavouhazou. Ce frère de Tsifalagni a laissé encore deux autres enfants; une fille, nommée Hiérignéri, et un garçon du nom de Tsiambani. Andrissah étant l'aînée des trois, a succédé à son père. Je fis quelques cadeaux à cette jeune femme.

Le 7 novembre, après avoir pris congé du chef antsansa et de sa famille, je quittai Kivin'za, accompagné par Raïmiri, qui venait, suivi de quatre pirogues, prendre à bord quelques objets que Tsifalagni m'avait demandés, savoir : un chat, un peu d'arack, des aiguilles, des ciseaux et du savon. Si j'avais eu à ma disposition une chaise et un coupon de drap écarlate, tous les vœux de Tsifalagni eussent, je crois, été comblés; mais comme je ne pouvais lui livrer ces objets, il me chargea de prier M. le gouverneur de Bourbon de vouloir bien les lui envoyer.

La part du maître faite, je satisfis aussi, autant que cela me fut possible, les fantaisies de Raïmiri, et il quitta le navire, non moins convaincu de la puissance des Français que de leur bienveillance pour les Sakalaves. Voici, au reste, un petit incident qui avait beaucoup contribué, je crois, à exciter en lui un redoublement d'estime pour moi. Lorsque nous étions entrés dans ma

[1] Quand plus tard j'ai eu ce plan sous les yeux, j'ai vu, en y rapportant la position de Kivin'za, selon la latitude que j'avais trouvée pour ce point, qu'on pourrait mouiller beaucoup plus près de ce village et à l'abri de la mer, en se mettant entre le banc du Nord et la côte. Mouillé à cet endroit, on serait de même à portée de Namila.

chambre en arrivant à bord, mes effets se trouvaient à l'air dans la galerie, et la vue de ma *grande tenue*, dont les broderies lui parurent merveilleuses, lui donnèrent à penser que j'étais un bien plus grand personnage qu'il ne l'avait cru d'abord.

CHAPITRE XXI.

Réponse de Tsimivohits'. — Message envoyé à Taragne. — Résultat de ce message. — Renseignements sur le pays de Ménabé. — Notice sur le chef actuel de ce pays.

C'était pour le lendemain de mon retour à bord que j'attendais Tsimivohits', ou du moins que je devais recevoir une réponse au sujet de Taragne. Le 8 novembre, deux pirogues accostèrent en effet la corvette; mais la nouvelle qu'elles m'apportaient, loin d'être satisfaisante, me mit dans le plus grand embarras : Tsimivohits' me faisait savoir qu'à son arrivée à Manamboule il n'y avait plus trouvé son maître, et qu'il l'avait alors suivi à Sizoubounghi pour lui porter mon kabar.

Si j'avais été sûr de la réussite de cette démarche, j'aurais attendu bien patiemment à Marouantali; mais je craignais d'y passer inutilement huit jours et peut-être plus. D'un autre côté, je m'exposais, en partant sans connaître les intentions de Taragne, à lui occasionner une course inutile, et à lui laisser voir dans ma conduite une mystification; puis, si, arrivé à Sizoubounghi, je n'y pouvais mouiller, je manquais complétement mon but, car je n'aurais ainsi ni directement ni indirectement établi de relations avec ce chef. Or de nouveaux renseignements pris avec les hommes des pirogues confirmaient ce qui m'avait déjà été dit sur le danger de laisser, dans cette mousson, le navire mouillé en pleine côte devant Sizoubounghi.

D'après ces considérationss, le plus sûr était encore pour moi de persister dans la voie que j'avais choisie : je me décidai donc à attendre; et, pour me donner toutes chances de succès dans le sens de cette décision, je chargeai les hommes de Tsimivohits' d'aller eux-mêmes droit à Sizoubounghi, pour renouveler à Taragne l'assurance qu'il me trouverait encore à Marouantali. Ils me promirent de se conformer entièrement à mes désirs.

Mais je ne me contentai pas de leurs protestations. Connaissant les idées superstitieuses des Sakalaves et le prestige qu'exerce sur eux tout ce qui sent le mystère, je voulus en tirer parti

pour m'assurer la fidélité de mes envoyés et leur faire une obligation sacrée de l'accomplissement de leur promesse. A cet effet, je pris un anneau d'or, dont la châsse contenait des cheveux qui passèrent pour être des miens; j'y attachai un bout de ruban de couleur rouge, la couleur symbolique du Ménabé; puis ayant renfermé le tout dans un petit étui en palissandre incrusté, je le remis scellé à l'un des Antiménas, en lui enjoignant de le porter à Taragne, qui, lui dis-je, pouvait seul l'ouvrir sans inconvénient. J'étais bien certain que, du moment où l'individu acceptait la boîte, il la porterait, sauf empêchement, à sa destination, et mon but serait dès lors atteint.

Il arriva malheureusement qu'en passant à Manamboule les pirogues rencontrèrent deux envoyés de Taragne, qui les firent revenir à Marouantali, où la boîte me fut rapportée.

Ces deux envoyés étaient Taïza, frère de Tsimivohits', et un petit chef, nommé Tinahé. Ils venaient m'annoncer, de la part de Taragne, qu'étant retourné à sa résidence avant d'avoir reçu mon kabar, il avait pensé devoir y rester, espérant que je m'y rendrais aussi; mais que, si je ne pouvais le faire, il me priait de dire à ses envoyés tout ce que je désirais qu'il sût de moi, car il les avait chargés de le lui rapporter fidèlement.

En questionnant ces hommes sur les intentions définitives de leur chef, je demeurai convaincu qu'il me fallait renoncer à l'espoir que j'avais jusque-là conservé de le voir à Marouantali; et comme il ne me restait guère plus de chances d'une entrevue avec lui, je pris le parti de garder à bord Taïza et Tinahé tout le temps nécessaire pour m'entretenir avec eux : après quoi, je continuerais ma route vers le Sud.

Les détails et les observations qui vont suivre résultent des renseignements que ces deux hommes m'ont donnés, et qui ont été contrôlés ou corroborés par ceux que j'avais obtenus déjà, soit à Kivin'za, soit ailleurs, avec un grand nombre d'Antalaots'. C'est du reste de ces derniers qu'on doit attendre les meilleurs documents; car, outre que la plupart connaissent tous ces pays, plusieurs d'entre eux ont été acteurs dans les événements contemporains qui s'y sont passés; et, eu égard à leur position vis-à-vis des Sakalaves, ils sont bien plus intéressés à nous dire la vérité qu'à nous la cacher.

Le Ménabé proprement dit comprend tout le territoire situé entre la rivière Douko au Nord, la chaîne dite Bongoulava

à l'Est, la montagne Moudounghi au S. E., la rivière Mangouki au Sud; la mer le borne à l'Ouest. Il est arrosé par un grand nombre de cours d'eau qui, sans y comprendre les affluents, sont, en allant du Nord au Sud: les rivières Douko, Pandoukouara, Sohâni, sur les bords de laquelle on trouve beaucoup d'ébène et de sandal; Manamboule, Maroumouki, Tangankassi, dont les rives aussi sont fertiles en sandal; Sizoubounghi, le plus grand fleuve du Ménabé et au-dessus de l'embouchure duquel est la résidence de Taragne; puis encore les rivières Andahanghi, Boutsi, Ampatipatiki, Mouroundava, Louvoubé, Maharivou, Angara, Mandéloulou, Akomba, en face des îles Barlow et Crab; Angorikasou, au nord de laquelle, il y a, non loin de la plage, une immense saline naturelle; enfin la rivière Mangouki, qui est la limite commune du Ménabé et de la province de Féérègne.

Ce pays, dont le littoral est plat, sablonneux et souvent couvert de palétuviers, devient très-boisé à l'intérieur. Le terrain y est inégal sans être montagneux; le minerai de fer y est si abondant et d'une extraction si facile, qu'on pourrait dire sans hyperbole que ce sol sue le fer; les gîtes les plus riches se trouvent, dit-on, dans les terres de Mangoutouke et d'Ambiabé, entre la Sizoubounghi et la Mouroundava.

Outre le fer, le Ménabé est aussi très-riche en bois de construction, résine élémi, indigo, coton, vers à soie, cire et bétail; ce dernier surtout y est très-abondant. De nombreuses parties du sol seraient propres à la production du riz; mais les indigènes n'ont pas le goût de cette céréale, et ils trouvent d'ailleurs que sa culture exige trop de soins et de peines relativement à ce qu'elle produit : ils préfèrent cultiver le maïs, qui leur donne trois récoltes par an. Ils plantent aussi des patates, des ignames et des giraumonts. Le poisson et le caret foisonnent sur les côtes du Ménabé.

Toutes ces ressources naturelles sont annihilées par suite de la dépopulation du pays, résultat de la guerre et des nombreuses invasions qu'il a subies depuis vingt-cinq ans. Son commerce est anéanti, et c'est à peine si, dans toute une année, deux ou trois boutres de Mozambique, de Zanzibar ou des Comorres passent à Sizoubounghi ou à Mangouki [1]. Ils y portent quel-

[1] Ces deux points sont, depuis huit ou dix ans, les seuls de cette côte qui soient visités dans un but de commerce. Mouroun'dava, nommé *Andakabé* par

ques fusils, de la poudre, de la verroterie, de petits miroirs ronds en boîte, des bols, des couteaux et des toiles. Autrefois un bœuf s'y vendait une piastre; on avait douze ou quinze têtes de bétail pour un fusil; aujourd'hui, pour avoir un bœuf, il faudrait donner quatre ou cinq piastres, ou une grande marmite, ou de quatre à cinq brasses de toile. La toile blanche y est peu prisée; les indigènes préfèrent celle de couleur. Les fusils et la poudre sont les meilleurs objets d'échange; on obtient encore quatre ou cinq bœufs pour un fusil.

Le Ménabé, après avoir longtemps résisté aux Hôvas et repoussé plusieurs invasions, fut soumis par Radama au désarmement et à l'occupation partielle; mais les chefs et la population de ce pays n'acceptèrent jamais franchement cette humiliation, à laquelle la force, seule, avait pu les contraindre de se résigner temporairement; et, même du vivant de ce prince, les hostilités furent reprises en diverses occasions.

A l'avénement de Ranavalou, Ramitrah', qui régnait alors sur le Ménabé, fit de nouveaux efforts pour s'affranchir du joug des Hôvas [1]; mais il mourut sans avoir pu réussir à en délivrer son pays. Ses successeurs ont toujours protesté à main armée contre cette domination oppressive; toutefois, ils n'ont pu trouver, dans une population en grande partie désarmée et considérablement diminuée, dans un pays déjà épuisé par les luttes et les invasions précédentes, les ressources nécessaires pour décider la question en leur faveur; ils ne doivent même qu'à un affaiblissement correspondant de la puissance des Hôvas, et à l'insuffisance de la population conquérante pour une occupation plus réelle des provinces envahies, de n'avoir pas été depuis longtemps réduits.

Les postes hôvas actuellement existants dans le Ménabé sont, en allant du Nord au Sud : Bédiatsa, Ankofouti, Manen'daza, Malaïbandi et Ningan'soa. Voici le peu de renseignements que j'ai pu obtenir sur l'état de ces postes à l'époque où je me trouvais dans le pays.

les naturels, était le mouillage fréquenté par les boutres et les navires de traite alors que les rois de Ménabé avaient leur résidence non loin de là, sur le bord de la rivière du même nom. Il n'est plus habité maintenant que par quelques Djérikis, partisans des Hôvas. Ceux-ci ont un poste à un jour de marche dans l'Est de Mouroun'dava.

[1] Voir la première partie, pages 123 et 124.

Bédiatsa, situé à la partie nord de Bongoulava, dans l'E. S. E. de Mavouhazou, à environ six jours de marche de la côte, est entouré d'une palissade sans fossé ni canons, et a pour garnison deux cents hommes commandés par Raïkouti, neuvième honneur.

Ankofouti est situé au Sud du précédent, dans la partie orientale d'Ambaliki, à sept jours de marche de la côte et au pied du versant occidental de Bongoulava. Il est entouré d'un fossé et d'une palissade défendue par deux petites pièces. Sa garnison est de quatre cents hommes, commandés par Haounitsi, dixième honneur, et Tsizéhé, huitième honneur (Tsizéhé est aussi nommé Bétrongo). Il y a, autour d'Ankofouti, une population sakalave d'environ deux cents âmes; elle était d'abord beaucoup plus nombreuse, mais presque toutes les familles qui la composaient ont rallié leurs anciens chefs, Tsifalagni et Taragne. La rivière Manamboule, qui prend sa source dans Bongoulava, passe au N. O. de ce poste.

Manen'daza est à un jour et demi de marche dans le Sud du précédent: il est bâti sur une éminence et entouré de deux fossés et d'une palissade. Il a une garnison de quatre cents hommes.

Malaïbandi est situé sur une petite colline, au Sud de la rivière Sizoubounghi et du confluent des rivières Sakengna et Manampandah', dont les eaux réunies affluent dans la première. En 1841, ce poste était entouré d'une palissade défendue par quatre canons, et occupé par trois cent cinquante ou quatre cents hommes. Les cases étaient faites de feuillage, et il ne s'y trouvait pas de puits. A cette époque, les Sakalaves de Taragne firent une expédition contre Malaïbandi, dans le but ordinaire d'y enlever les familles sakalaves et le bétail tenus sous la garde du poste. Pendant qu'ils étaient occupés à cela, les Hôvas, au nombre d'environ deux cents hommes, firent une sortie, amenant avec eux une petite pièce en bronze; mais, dans la lutte qui s'engagea, les Sakalaves, après s'être emparés de ce canon, les forcèrent à rentrer dans leur poste. La pièce capturée a été transportée au village de Taragne, où on la conserve comme un trophée de cette victoire.

Malaïbandi est commandé par Tsitétraï, dixième honneur. Le pays qui sépare ce poste de la côte est, à ce qu'il paraît, fort difficile à traverser, car on met huit journées à se rendre de Malaïbandi à Sizoubounghi (village à l'embouchure de la rivière de

ce nom), et, cependant, leur distance ne doit pas être de plus de seize à dix-huit lieues.

Ningan'soa est situé à l'Ouest de Malazarive, dans l'Est d'Andakabé, sur la rive droite de la Mouroun'dava et à une journée de marche de la côte; il occupe un terrain plat, mais est entouré d'un fossé et d'une palissade que défendent quatre canons. Sa garnison est de quatre cents hommes, commandés par Toarivou, dixième honneur. C'est à Ningan'soa que Raïnassa, le fils de Ramitrah', est tenu en tutelle par les Hôvas, qui ne reconnaissent que lui pour roi de Ménabé. Il s'y trouve aussi une population sakalave d'environ un millier d'individus attachés à ce prince.

Je vais exposer maintenant en peu de mots les principaux événements survenus en Ménabé depuis l'avénement de Taragne.

Quelsambaïe, que les Sakalaves avaient élu à la place de Raïnassa[1], mourut trois ans après son élection, laissant quatre enfants: une fille, nommée Narouva, qui était l'aînée, et trois garçons, Taragne, Oulanghitsi et Quizandra. Lorsque sa mort fut connue dans le Ménabé, les Sakalaves appelèrent Taragne à Sizoubounghi, et l'élurent comme successeur de son père. C'était en l'année 1837, Taragne avait alors quatorze ans.

Dans le cours de la même année, les Hôvas firent leur apparition annuelle à Sizoubounghi; mais en apprenant la mort de Quelsambaïe, et pour se conformer à la politique suivie jusqu'alors par le gouvernement d'Imerne (politique qui consistait à sonder les dispositions du nouveau chef avant de l'attaquer), Mananéra, qui commandait l'expédition, s'abstint de toute hostilité et se retira. A l'approche des Hôvas, Taragne s'était réfugié à Bédémo, l'une des petites îles de la Sizoubounghi; il revint sur la grande terre après leur départ.

A quelque temps de là un boutre arabe relâcha à l'embouchure du fleuve, d'où il devait se rendre à Mangouki. Taragne voulut, je ne sais dans quel but, faire ce voyage, et il s'embarqua sur le bateau avec quelques Sakalaves. Pendant qu'il était à Mangouki, un autre boutre, appartenant à l'Arabe Hassani, y arriva. Taragne désira s'en servir pour effectuer son retour; et, comme le patron ne se prêtait pas de bonne grâce à ce désir, il s'empara du boutre et l'emmena à Sizoubounghi, avec l'intention de l'y

[1] Voir, pour plus de détails, la 1re partie, pages 125 et 126.

retenir. Mais Hassani s'entendit avec quelques-uns des principaux chefs de l'endroit, qui, mécontents du caractère turbulent et despotique de Taragne, songeaient déjà à se débarrasser de lui. A cet effet, ils feignirent d'approuver le projet qu'avait formé le jeune roi de faire un voyage aux Comorres et à Zanzibar; il lui persuadèrent d'employer, pour l'exécuter, le boutre confisqué, et d'en confier la conduite à son ancien patron Hassani; puis ils donnèrent le mot à ce dernier afin qu'il abandonnât son passager en quelque lieu où il s'arrêterait. Taragne partit donc avec Hassani, qui, ayant touché à Nossi-Valavou, l'y laissa à la charge d'Andrianah, et fit route avec son bateau pour Zanzibar.

A peine Taragne était-il parti, que les chefs antiménas avaient élu à sa place son frère Oulanghitsi; mais bientôt la mésintelligence se mit parmi eux; il y eut scission, et un chef ampandzaka, nommé Tsimiond'zi, touché de la position du déporté, profita des circonstances pour l'envoyer chercher à Nossi-Valavou.

Taragne arriva à l'improviste, pendant la nuit, à Sizouboungh. Il se rendit à son ancienne résidence, d'où il chassa son frère; mais il la quitta lui-même après s'être emparé des insignes de la royauté. Le lendemain il se présenta devant la population assemblée, et l'entraîna à sa suite chez son ancien manan'tani, Rabidi, qu'il fit réintégrer dans ses fonctions.

Ayant ainsi ressaisi le pouvoir, il ordonna de poursuivre Oulanghitsi, que ses partisans emmenaient dans le Nord: on les rejoignit à Manamboule. Après de nombreux pourparlers entre les deux partis, Oulanghitsi se décida à revenir près de son frère, ce dernier protestant qu'il ne lui en voulait pas et ne lui ferait subir aucun mauvais traitement. Mais les chefs qui avaient le plus travaillé à l'avénement d'Oulanghitsi ne pouvaient échapper à la vengeance de Taragne : Raïlaka, manan'tani de l'usurpateur, et trois Ranghits'Ampandzaka furent sagaïés. Depuis ce moment, la bonne intelligence n'a point été troublée entre les deux frères, et, au dire des Antiménas que j'ai vus, le jeune roi est devenu moins irascible et plus sage.

Taragne est, d'ailleurs, fort intelligent, mais rusé et peu esclave de sa parole : Tsimivohits' et Tinahé eux-mêmes en sont convenus tacitement avec moi. On me l'a représenté comme étant très-désireux de se mettre en relations avec les blancs.

D'après les indications que j'ai pu recueillir sur les forces

militaires du Ménabé, j'ai estimé que la population armée sous les ordres de Taragne pouvait être de treize à quatorze mille hommes, dont six mille environ munis de fusils. Toutefois, je suis convaincu qu'il serait très-difficile, sinon impossible de les réunir; je n'oserais même pas affirmer qu'il y eût réellement, dans ce nombre d'hommes, six mille combattants. Quatorze mille hommes armés font supposer une population d'environ 70,000 âmes [1] dans la partie indépendante du Ménabé; et c'est, je crois, le chiffre le plus fort que l'on puisse admettre, en considérant que, depuis bientôt un quart de siècle, ce pays est en proie à la guerre et à l'invasion : or ces deux fléaux ont causé la mort des uns, l'esclavage de beaucoup d'autres, l'émigration de presque toute la population du littoral, la soumission de celle des districts du S. E. et de l'Est, et probablement de tout le territoire situé en arrière de la ligne des postes hôvas.

Depuis l'expédition qui suivit l'avénement de Taragne, les Hôvas n'ont fait qu'une seule apparition aux environs de Sizoubounghi : un corps d'environ six cents hommes, envoyé sans doute en observation, s'y présenta en avril 1841. Il eut un engagement peu sérieux avec une bande de Sakalaves et se retira.

J'ai appris de Tsimivohits' et de son compagnon que Radzacamana, officier hôva qui, disait-on, avait quitté, avec sept ou huit cents hommes, le service de la reine, était arrivé près de Taragne, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre 1842, ayant seulement trois hommes à sa suite; mais je n'ai pu rien savoir ni de ses desseins ni de la cause de sa désertion. Radzacamana était huitième honneur.

Les envoyés antiménas reçurent de moi des avis ou des remontrances sur les sujets que j'ai déjà mentionnés. Je leur racontai ce qui s'était passé chez Tsifalagni, en leur expliquant les raisons de ma conduite, et insistant beaucoup pour qu'ils fissent bien comprendre à Taragne tout l'intérêt qu'il avait à accepter la convention conclue sous mes auspices. Je leur remis

[1] Chez les Malgaches, et particulièrement chez les Sakalaves, tout homme est armé dès l'âge de seize à dix-huit ans, et jusqu'à cinquante-cinq ans, ou même plus. Or, en prenant pour limites les nombres 18 et 55, considérant comme guerriers actifs les deux tiers des hommes d'un âge intermédiaire, supposant un nombre égal des individus des deux sexes, et acceptant comme donnée exacte le nombre de 14,000 pour celui des hommes de guerre, on trouverait 67,000 pour celui de la population totale correspondante.

pour lui divers cadeaux, y compris la petite boîte, qui contenait mon anneau, et j'exprimai le désir que Taragne le gardât en mémoire de moi qui lui avais, le premier, porté des témoignages de l'amitié des Français. Cet anneau se trouva très-fortuitement avoir un certain à-propos ; car le chiffre qui y était gravé se composait précisément des initiales de nos deux noms, C et V. Taragne se nomme aussi Vinangh', et c'est même celui de ces deux noms pour lequel ses sujets m'ont paru avoir le plus de prédilection. Il ne manquait à tous ces gens-là qu'une seule chose pour apprécier la valeur de mon procédé : c'était une idée de l'écriture.

CHAPITRE XXII.

Résumé de mes observations sur les pays sakalaves et sur la situation de leurs populations à l'égard des Hôvas.

Je terminerai le récit de ma dernière station dans le pays des Sakalaves par une appréciation générale de l'état moral et politique des populations de l'Ouest vis-à-vis des Hôvas.

La partie occidentale de Madagascar, comprise entre la rivière Sambéranou et la rivière Mangouki, est encore partiellement occupée par des groupes plus ou moins considérables de Sakalaves qui n'ont point accepté le joug des Hôvas; mais on peut dire qu'ils s'y dérobent bien plus qu'ils ne le repoussent · leur résistance est toute d'inertie. Des obstacles divers s'opposent à ce que cette résistance soit plus active; ce sont : l'anarchie dans laquelle vivent depuis longtemps ces populations et qui rend aujourd'hui impossible à leurs chefs l'exercice régulier de toute espèce d'autorité; l'incapacité personnelle de quelques-uns de ces chefs; l'inhabileté politique de tous; le caractère turbulent des Sakalaves; leurs querelles intestines; l'insuffisance de leur matériel en armes et munitions; enfin leur ignorance complète de la stratégie et même des plus simples notions de l'art militaire.

La plus grande partie du royaume de Bouéni, de Mandzaraï à Sambéranou, est actuellement presque inhabitée : de toute la population qui occupait, il y a vingt ans, ce territoire, il y reste seulement quelques groupes épars, qui ont accepté la domination des Hôvas, ou des bandes de Djérikis dont l'action hostile s'exerce

tout aussi bien contre les villages de leurs compatriotes que contre les postes occupés par l'ennemi. Presque tous les Sakalaves des districts du Nord ont, depuis cette époque et en diverses circonstances, émigré au pays d'Androunah, dont ces districts dépendirent jadis. Quelques-uns ont suivi ou rejoint Andriansouli à Maïotte; d'autres enfin se sont réunis sur certains points du territoire et sur les îles voisines, où ils ont formé des masses assez considérables : telles sont les populations de Nossi-Bé, de Nossi-Fàli et celle que commande Tafikandre. J'ai dit que cette dernière pouvait être de 25,000 âmes. Il doit s'en trouver de 15,000 à 16,000 sur les deux îles.

Le pays d'Ambongou, contrairement au précédent, est plus peuplé maintenant qu'il ne l'était avant l'invasion du Bouéni et du Ménabé par les Hôvas : son territoire, entrecoupé de bois et de marécages, en fait un refuge assuré lors des incursions de l'ennemi, qui d'ailleurs ne peut séjourner dans cette province, à cause de son excessive insalubrité. Toutefois, la population d'Ambongou ne me paraît pas devoir dépasser le nombre de 35,000 âmes.

Les provinces sous l'autorité de Tsifalagni n'ont qu'une population très-minime relativement à leur étendue : elle peut s'élever à 15,000 ou 16,000 âmes.

La partie indépendante du Ménabé ne doit pas compter plus de 70,000 âmes de population.

Quoi qu'il en soit, si les groupes dispersés çà et là sur ces grandes divisions du territoire sakalave se réunissaient pour agir de concert contre l'ennemi commun, ils formeraient en chacune d'elles une force armée capable d'écraser les garnisons faibles et isolées que le gouvernement hôva y entretient; la même force serait aussi incomparablement supérieure aux corps d'expédition qu'il y envoie annuellement.

La partie Sud du Bouéni, aujourd'hui sous l'autorité de Tafikandre, possède au moins 4,000 guerriers;

Le partie d'Ambongou dépendante du Bouéni, où commandent maintenant Lavasikin'dah', Tsambou, Rabouki et Andrianah, en compte 6,700;

La partie d'Ambongou, dépendante du Ménabé, et les provinces de Tsifalagni mettraient sur pied 3,000 hommes.

Le Ménabé proprement dit, dont Taragne est roi; pourrait disposer de 14,000 hommes.

Eh bien ! il résulte de la dissémination de ces forces et des diverses causes mentionnées ci-dessus :

Que 1,100 à 1,200 Hôvas peuvent, quoique répartis entre plusieurs postes, se maintenir dans le royaume de Bouéni, et exercer paisiblement leur souveraineté sur le territoire qui environne ces postes ;

Que 1,800 Hôvas tiennent sous leur dépendance une moitié du royaume de Ménabé ;

Enfin que des corps de 2,000 à 3,000 hommes peuvent impunément parcourir et dévaster le pays d'Ambongou, où ils n'ont pas un seul poste, aussi bien que les autres parties encore insoumises du Bouéni et du Ménabé.

Il n'y a pas, rigoureusement parlant, d'inimitié ni de rivalités permanentes entre les diverses tribus sakalaves, mais les moindres causes suffisent souvent pour amener des différends entre leurs chefs, dont les rapports sont généralement empreints de susceptibilité plutôt que de bienveillance.

Les Sakalaves sont turbulents, vaniteux, menteurs, insouciants de l'avenir, défiants par ignorance, et souvent cruels par superstition. Mais ils ont beaucoup d'amour-propre, une imagination vive, une intelligence assez facile ; ils sont sobres, vigoureux, agiles, durs à la fatigue, capables d'enthousiasme et peu vindicatifs ; instruits et bien commandés, ils feraient de très-bons soldats. Leurs chefs partagent ces défauts comme ces bonnes qualités ; ils ne sont, sous aucun rapport, personnellement supérieurs à leurs sujets : aussi leur influence sur ces derniers est-elle à peu près nulle. Il en est de même de leur autorité ; toutefois il faut remarquer que l'absence de celle-ci tient moins encore à la faiblesse de leur caractère qu'à l'impossibilité où ils sont de se faire obéir. Cette impossibilité durera tant que les chefs sakalaves (chefs suprêmes ou rois) n'auront pas une force armée permanente, soldée par eux, et qui leur soit entièrement dévouée. Radama n'a dû qu'à cette institution de pouvoir dompter les habitudes non moins anarchiques et oligarchiques des Hôvas, et leur imposer les réformes intelligentes dont il avait compris la nécessité pour agrandir sa puissance et civiliser son pays.

Dans les provinces sakalaves, la culture est aujourd'hui strictement bornée à ce que réclame la consommation des indigènes ; l'exploitation des richesses naturelles du sol est entièrement

négligée : le commerce n'y trouve donc plus d'aliment. Cet état de choses est le résultat forcé de l'invasion et de l'oppression auxquelles sont en proie, depuis vingt ans, ces malheureuses contrées.

Le bétail y est actuellement, outre un peu de riz, le seul article d'exportation pour des navires européens. L'eau est généralement mauvaise sur toute la côte; ce ne serait qu'avec beaucoup de temps et de peines que des navires de guerre en feraient provision.

Les voies de communication jadis établies entre les pays sakalaves et les provinces centrales sont depuis long-temps abandonnées. Les expéditions dirigées quelquefois de l'Ambongou vers l'intérieur ne se composent que de bandes de pillards qui, arrivés à l'improviste sur les frontières de Sianaka et de Vonizongo, se ruent sur les villages qu'ils rencontrent, et y enlèvent des femmes, des enfants et du bétail. Ces bandes prennent, à dessein, des sentiers détournés, qui, étant longs et difficiles, ne sauraient convenir que pour des opérations du même genre. Il n'y a, à proprement parler, de route pour aller de la côte au centre de l'île, que celle de Majunga à Tananarivou, à travers Anghalavouri. Par cette voie, qu'on assure être facile et praticable pour des charrettes, des courriers à pied se rendent en huit jours de l'un à l'autre point. Si l'ancienne route par Andriba[1] était rendue à la circulation, les rivières Bétsibouka et Ikoupa pourraient être utilisées au trajet de Majunga à Manghaniki; le chemin restant alors à faire pour atteindre Tananarivou n'exigerait plus que huit jours de marche. On trouverait dans les Antalaots' restés à Majunga, aussi bien qu'en beaucoup d'autres qui habitent Nossi-Bé ou Maïotte, des guides intelligents pour la navigation de ces rivières et pour toute la route qui mène à Tananarivou.

Les postes hôvas de Majunga et de Mouroun'sang, qui sont les plus importants de la côte ouest, n'ont chacun qu'une garnison de trois à quatre cents hommes. Le système de fortification, au moyen duquel ces postes sont défendus, suffit à les rendre inexpugnables pour les Sakalaves, et les garantit même d'une attaque de leur part ; mais ils ne tiendraient pas devant la moindre artillerie dirigée par des Européens, et leur

[1] Cette route a été indiquée précédemment, page 230.

garnison serait d'autant plus facilement délogée que, tous les bâtiments dont ils se composent étant faits de bois et de feuillage, il suffirait d'y envoyer quelques obus pour les incendier en un instant. Celui de Majunga, entre autres, est dans des conditions particulièrement favorables à une attaque par mer : les plus grands navires peuvent mouiller devant, à portée convenable. Ces postes n'ont ni puits ni citernes et ne sont pas ordinairement approvisionnés de vivres : leur isolement et leur éloignement d'Imerne les mettraient, en cas de siége, dans l'impossibité d'en recevoir promptement de l'intérieur ; il serait d'ailleurs très-facile de les bloquer.

La lutte engagée entre les Sakalaves et les Hôvas doit inévitablement se terminer au désavantage des premiers, s'ils sont abandonnés à leurs seules ressources. Pour s'en convaincre, il suffira de comparer entre elles leurs situations respectives :

Il y a une nation et un gouvernement hôvas. — Il n'y a que des groupes plus ou moins considérables de Sakalaves : groupes sans cohérence, sans hiérarchie, sans gouvernement, sans direction commune.

Il y a une politique hôva : créée par Ramada, elle eut d'abord pour but la constitution de l'unité malgache sous sa domination. Ranavalou, qui lui a succédé, a des vues moins élevées, il est vrai ; cette reine et les hommes cupides qui dirigent son gouvernement se sont faits marchands : leur seule préoccupation est d'amasser de l'or. Mais leurs propres ressources étant de plus en plus absorbées par les habitudes vicieuses et les besoins désordonnés qu'ils ont contractés, et qui sont les résultats ordinaires d'une civilisation avortée, ils prétendent exploiter à leur profit tout le commerce de l'île : ils veulent donc aussi la souveraineté et l'occupation, sinon comme but d'ambition politique et de grandeur nationale, au moins comme moyen de s'enrichir. Si, depuis quelques années, le gouvernement de la reine poursuit son œuvre avec moins d'activité, il faut l'attribuer à l'épuisement de la population qu'il dirige et à l'insuffisance absolue de celle-ci pour une occupation plus réelle des provinces conquises, bien plus qu'à la résistance que lui opposent les populations attaquées. Non-seulement, en effet, les Sakalaves ne cherchent pas à repousser les expéditions hôvas ou à s'emparer des postes hôvas maintenus dans leur pays, mais ils paraissent n'avoir pas même la volonté de défendre le

territoire qu'ils conservent encore. Ils vivent au jour le jour, en groupes séparés, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, souvent errants dans les bois, et ne songeant qu'à fuir à l'approche de l'ennemi. Ainsi, devant cette immuable politique des Hôvas, qui poursuit la conquête de l'île par l'invasion et l'occupation partielle, il n'y a, chez les Sakalaves, qu'insouciance et imprévoyance.

Le gouvernement d'Imerne trouve, dans le commerce extérieur qu'il entretient, la possibilité de pourvoir à son approvisionnement en armes et en munitions de guerre, et de couvrir ainsi ses pertes et ses consommations en ce genre. — Les Sakalaves, déjà moins bien pourvus que leurs adversaires sous ce double rapport, usent et consomment sans pouvoir remplacer ou réparer.

Chez les Hôvas, les chefs sont, pour la plupart, initiés aux idées et aux connaissances pratiques nécessaires à leurs relations avec des étrangers; un certain nombre de jeunes hommes ont reçu une éducation dans ce sens, et il en est même qui ont montré dans des circonstances délicates une intelligence supérieure et un tact politique remarquable. — Il n'est pas un chef sakalave qui sache lire; et la transmission de la pensée au moyen de caractères est encore une chose si merveilleuse pour eux et leurs sujets, que les uns et les autres la considèrent comme œuvre de sorcellerie.

L'épuisement de la population hôva, l'aversion inspirée contre les dominateurs par la cruelle oppression que le gouvernement de la reine fait peser sur les populations déjà soumises, prolongeront peut-être la résistance des Sakalaves, mais ne rétabliront pas les chances en leur faveur : manquant de ressources pour prendre l'offensive au moment convenable, ils ne pourront profiter des embarras temporaires des Hôvas, et ceux-ci reprendront fructueusement les hostilités à mesure que renaîtront leurs moyens d'action.

Ainsi donc, et sans aucun doute, l'anéantissement de la nationalité sakalave au profit de la domination hôva n'est plus qu'une affaire de temps, dont le terme ne saurait être éloigné.

Le 19 novembre, après avoir congédié mes hôtes antiménas, je mis sous voiles. Nous louvoyâmes toute la journée et une partie de la nuit pour sortir des îles et des bancs, mais nous n'étions pas encore en dehors de ces derniers quand le calme nous

prit. J'allais être forcé de mouiller, car le courant portait au milieu d'eux, et le bruit des brisants, grossissant d'une manière sensible, indiquait que nous en approchions rapidement; une petite brise de terre qui se leva vers une heure du matin, nous permit de prendre le large.

En m'éloignant des îles, j'avais donné la route pour atterrir vers le point de la côte où je supposais que devait être l'embouchure de la Sizoubounghi : je voulais en passant reconnaître sa position. Le surlendemain au matin, nous étions en vue de ce point, et l'entrée de la rivière fut estimée par 19° 4′ de latitude. Nous continuâmes alors d'avancer vers le Sud, louvoyant sur un espace de huit à dix lieues, et sans nous éloigner guère plus de la côte, afin de profiter des variations que la brise subit assez régulièrement à certaines heures, dans le voisinage de la terre. Nous poussions souvent nos bordées jusque près de celle-ci ou des petites îles et bancs qui, en plusieurs endroits s'étendent parallèlement à elle : nous pûmes donc prendre une idée générale de l'aspect qu'elle présente. Sur toute l'étendue du littoral compris entre les îles Stériles et le cap Saint-Vincent, elle est, à part quelques rares endroits, très-basse[1], se terminant au bord de la mer, tantôt en plages de sables, tantôt en petites falaises sablonneuses garnies de quelques broussailles ou de maigres arbustes; puis, sur les points très-nombreux où vient déboucher quelque cours d'eau, ce sont de larges espaces de terrain d'alluvion, recouverts de palétuviers, qu'envahissent les eaux de la mer dans les grandes marées. Les haut-fonds de sable ou de corail y sont nombreux : toutefois, comme ils forment groupe et se rattachent à quelque banc découvert ou à quelque îlot, qui commande la surveillance, ils sont par cela même moins dangereux. Outre le groupe des îles Stériles, il existe sur cette côte du Ménabé deux autres groupes[2], qui, bien que moins étendus que le premier, offrent néanmoins, en dedans du canal qu'ils forment avec la terre, des mouillages

[1] A peu près par le travers de l'extrémité sud du groupe des îles Stériles, entre les rivières Sohani et Manamboule, se trouve une très-haute terre nommée Kimbi ; puis vis-à-vis les îles Andiangouri et Andiamitarouki (îles Barlow et Crab de nos cartes), il existe plusieurs monticules de terre rouge qui paraissent complétement dénués de végétation.

[2] Ils sont désignés par Owen sous les noms de *Barlow* et *Crab Islands*, et de *Murder* et *Grave Islands*.

sûrs en toute saison. Il est vrai qu'une relâche au milieu de ces îles serait à peu près sans objet; car on y trouverait à peine un peu de bois à brûler, on y chercherait en vain de l'eau, au moins dans la saison sèche[1], et quant aux parties de la Grande-Terre qu'avoisinent ces mouillages elles sont maintenant sans intérêt, si ce n'est pour des explorateurs. A ce titre, j'aurais pu, laissant *la Dordogne* à l'abri des îles, visiter encore avec ma chaloupe quelques autres points de la côte. Mais le temps me manquait; il ne restait plus à bord que la quantité de vivres nécessaire pour mener à fin ce que mes instructions me prescrivaient spécialement d'accomplir. Nous nous dirigeâmes donc aussi promptement que les vents nous le permettaient vers la côte de Fééregne où j'avais à faire au moins une station.

CHAPITRE XXIII.

Mouillage de Fééregne. — Relâche au port de Tolia. — Fourberies des indigènes. — Message envoyé au grand-chef du pays. — Violences exercées par des indigènes, à bord de navires français. — Châtiments infligés aux malfaiteurs.

La province de Fééregne, située, comme je l'ai dit, au Sud du Ménabé, n'offre sur son littoral que trois points où puissent séjourner de grands navires : ce sont le chenal compris entre les îles du Meurtre et la côte, un peu au Sud de l'embouchure de la Mangouki; le port de Tolia (*Tullear's-Bay* d'Owen), et la baie de Saint-Augustin, nommée *Isalaré* par les indigènes.

Ce fut au port de Tolia que je conduisis *la Dordogne*, parce que, dans la mousson qui régnait alors, le mouillage y était plus sûr qu'à Saint-Augustin : il se trouvait en outre plus rapproché que les deux autres du lieu où réside ordinairement Martouits' ou King-Baba[2], le grand chef du pays. J'arrivai à Tolia le 30 novembre.

[1] Plusieurs Antalaots' pratiques de la côte m'ont assuré que dans la saison pluvieuse on trouve de l'eau sur Nossi-Lava, la plus Sud des îles Stériles.

[2] Depuis que les côtes de Madagascar sont fréquentées par les Européens, les baies de Tolia et de Saint-Augustin ont été prises habituellement pour lieux de relâche par les Anglais : il paraît même qu'en 1642 un essai d'établissement fut tenté par ceux-ci sur le dernier point. Tous les deux ont été plus tard adoptés comme ports de ravitaillement par les baleiniers américains qui

Les naturels de cet endroit, comme ceux de la baie de Saint-Augustin sont habitués à voir des navires et à communiquer librement avec eux. Aussi, à peine avions-nous donné dans le port, qu'une multitude de pirogues se dirigèrent vers la corvette. Bientôt nous en eûmes cinquante le long du bord, et, si l'on avait laissé faire ceux qui les montaient, *la Dordogne* aussitôt mouillée eût été envahie par eux. C'était de leur part un véritable acharnement : repoussés de l'échelle, ils abordaient à l'avant où à l'arrière du navire, et paraissaient soudainement à quelque sabord ou sur les porte-haubans, montrant les objets qu'ils avaient à vendre et surtout ceux que, d'après leurs précédentes relations avec des étrangers, ils croyaient le plus propres à nous tenter. Chassés d'un endroit, ils se présentaient sur un autre, sans témoigner ni honte ni mécontentement du peu d'accueil qui leur était fait.

Le chef du principal village de la baie était arrivé, l'un des premiers, près du navire, et sur la déclaration bruyamment faite par lui de ses titres et qualités, on l'avait laissé monter sur le pont. Conduit vers moi par Aoudi, il s'avança d'un air fort assuré et se mit à me débiter, avec une étonnante volubilité, une espèce de harangue tendant à me donner une très-haute idée de son importance et de celle de son maître King-Baba. Mais la manière très-significative dont je coupai court à son étourdissante faconde le déconcerta un peu, et il prit un ton plus humble et des allures moins dégagées. Il ne put ou ne voulut pas me dire où se trouvait alors Martouits', mais il m'annonça qu'une sœur de ce prince, qu'il nommait Perécesse [1], résidait à un village situé à une petite journée de marche de la baie, et qu'il allait envoyer l'informer de mon arrivée. Il m'offrit de plus ses services pour les provisions dont j'aurais besoin, et se montra très-préoccupé de ce qu'il pourrait nous vendre. A l'entendre

font la pêche dans le canal de Mozambique. Par suite de toutes ces circonstances, les indigènes en sont venus à baragouiner quelques mots d'anglais et à adopter pour eux-mêmes, vis-à-vis des étrangers (dans lesquels ils sont naturellement portés à voir tout d'abord des compatriotes de leurs hôtes habituels) certains titres et dénominations par lesquels les équipages anglais ou américains les avaient désignés ironiquement. C'est ainsi qu'outre l'appellation de King-Baba, donné depuis longues années au grand chef du pays, on trouve aussi en usage parmi eux celles de prince Willie, prince Duke, prince George, Tom Bravah, Tom Planter, etc., par lesquelles ils désignent tel ou tel des leurs.

[1] C'est une corruption du mot anglais *princess*.

rien ne manquait à Tolia; avec une impertubable assurance, il recevait les commissions dont on le chargeait, répondant à chacun et lui promettant de le satisfaire; mais il ne dut certainement conserver de toutes nos demandes et de ses promesses que l'idée qu'il fallait apporter à bord un peu de tout ce que le pays produisait.

Le lendemain matin, en effet, un grand nombre de pirogues quittèrent la plage et, se dirigeant vers la corvette, formèrent bientôt autour d'elle un bazar assez bien fourni : on y trouvait à la fois, des moutons, divers volatiles, des tortues de terre, des œufs, du poisson, du miel ; enfin quelques légumes et fruits. Le tout était livré à des prix très-modérés, et acheté par nous le plus souvent sans bourse délier, car les indigènes préfèrent à l'argent tous les objets qui peuvent être pour eux d'un usage direct et immédiat.

Durant toute cette journée, le temps fut mauvais : une pluie presque continuelle nous força à garder le bord, et, par la même cause, Perecesse, dont on m'avait annoncé la prochaine visite, ne put, non plus, se mettre en route pour gagner le village de la baie.

Le jour suivant on vint me prévenir qu'elle y était arrivée, et je descendis bientôt à terre pour me mettre en relation avec elle. Je la trouvai assise au milieu d'un groupe nombreux d'hommes et de femmes qui l'avaient suivie à Tolia : derrière elle se tenaient ses chanteuses, qui saluèrent mon arrivée par un redoublement de leurs monotones mélodies, entremêlant leurs chants de danses et de pantomines plus burlesques que gracieuses. Tampakousake (c'était le véritable nom de la prétendue sœur du grand chef de Féérègne) me parut avoir de cinquante-cinq à cinquante-huit ans : à en juger par le jeu de sa physionomie, la couleur claire de son teint, sa taille bien au-dessus de la moyenne, ses manières mignardes et caressantes, elle avait dû, dans sa jeunesse, être fort belle femme ou tout au moins une Malgache des plus attrayantes; mais hélas! le temps qui détruit tout ne l'avait pas non plus épargnée. Au reste, je n'étais pas venu près d'elle pour lui adresser mes hommages; et après cette appréciation toute désintéressée de ses charmes passés et la réflexion philosophique que m'inspira le rapide examen de son état présent, je m'occupai des affaires qui m'amenaient en ce lieu. Elle me promit d'envoyer quelques-uns de ses gens à Mar-

touits' pour l'engager à se rendre lui-même à Tolia, et je me retirai ayant ainsi obtenu d'elle tout ce que je désirais.

Quoiqu'elle se fût montrée assez disposée à faire ce que je lui avais demandé, cette femme ne m'en avait pas moins paru dès l'abord aussi intéressée que peu franche ; et comme dans les notes que j'avais précédemment recueillies sur Martouits' et la famille de ce chef, il n'était pas dit qu'il eût une sœur, je soupçonnai que Tampakousake avait usurpé ce titre afin de se donner plus d'importance et de se rendre plus intéressante à mes yeux. Je ne me trompais pas : j'eus plus tard la certitude qu'elle était seulement sa petite cousine.

Mes doutes ne m'empêchèrent pas, néanmoins, de la traiter avec toutes les apparences de considération que commandait la qualité qu'elle se donnait, et, d'après l'intention qu'elle avait témoignée de venir à bord, je lui envoyai le lendemain au matin mon canot, pour lui rendre le trajet plus commode. A son arrivée, un déjeuner lui fut servi, attention dont elle parut très-flattée; plusieurs de ses principaux chefs l'aidèrent à y faire honneur. Elle était fort curieuse de connaître ce que j'avais à dire à Martouits', et insistait beaucoup pour que je lui en fisse confidence ; elle alla même, dans l'espoir de m'y décider plus facilement, jusqu'à se représenter comme étant supérieure en pouvoir à son frère, parce qu'elle était son aînée. Je résistai à toutes ses suggestions, non que j'eusse rien de secret à communiquer à Martouits' (et j'avais déjà dit à Tampakousake à peu près tout ce que je devais dire à son parent) ; mais je la laissais croire le contraire, et j'entretenais la même idée chez les autres, afin qu'on décidât le chef à venir lui-même à Tolia.

Avant de la congédier, je voulus selon l'usage lui offrir quelques cadeaux. Elle ne les accepta pas sans une sorte d'embarras qui augmenta encore mes soupçons : évidemment la cupidité luttait en elle contre un autre sentiment, soit la crainte d'être désapprouvée par Martouits', soit celle de me voir découvrir la fourberie qui lui attirait ces cadeaux. Elle se décida enfin à les emporter, et on la reconduisit à terre.

Tampakousake m'avait assuré que les hommes désignés par elle pour aller avertir King-Baba étaient partis ; cependant, il n'en était rien, et si plus tard elle en envoya, c'était, comme on le verra, dans le but de détourner ce chef de se rendre à Tolia. Elle n'ignorait pas que je destinais des cadeaux à son cousin, et

elle avait dès lors formé le projet de se les approprier, mais toutes ses maladresses me tinrent en garde contre elle, et m'aidèrent à déjouer son dessein.

Depuis notre arrivée sur rade, un grand nombre de pirogues venaient tous les matins, le long du bord, nous apporter des provisions, qu'on leur payait à souhait : ces marchés n'avaient pas donné lieu à la moindre altercation. Chaque jour aussi, la chaloupe faisait un voyage d'eau qu'elle allait prendre à la rivière Ranouména, à la partie N. E. de la baie : il ne se trouvait pas de village en cet endroit, ainsi il n'y avait pas de collision possible entre les hommes de l'embarcation et les indigènes. Je fus donc on ne peut plus surpris lorsque, deux ou trois jours après avoir reçu à bord un accueil plein d'égards et accepté mes cadeaux, cette femme défendit aux indigènes de venir nous porter des provisions et m'envoya dire de ne plus faire prendre de l'eau à la rivière : tout cela sans qu'aucun acte de ma part eût pu nuire à la bonne harmonie que j'étais en droit d'attendre de nos premières relations. Elle ne justifiait d'ailleurs cette boutade que par des craintes vagues sur mes intentions, craintes que lui inspirait, disait-elle, ma conduite toute différente de celle des autres capitaines, qui achetaient beaucoup de choses et surtout faisaient beaucoup de cadeaux : or je n'avais encore, observait-elle, rien donné pour Martouits', et je ne m'occupais pas de commerce; pourquoi donc étais-je venu à Tolia ?

Sa conduite n'avait d'autre but que de me pousser à lui livrer les cadeaux destinés à son cousin : elle aurait, ensuite, prévenu toute communication directe ou indirecte entre lui et moi, afin de pouvoir s'approprier la plus grande partie de ces cadeaux. Je ne tins, on le pense bien, aucun compte de ce stupide message : je continuai à envoyer à l'eau, et quant aux provisions, je fis répondre à Tampakousake que je n'en avais pas besoin. J'étais bien sûr que ses gens se lasseraient bientôt d'une mesure aussi opposée à leurs intérêts, et lèveraient alors d'eux-mêmes l'arrêt porté contre nos estomacs.

C'est en effet ce qui eut lieu au bout de quarante-huit heures. Ils assemblèrent à ce sujet kabar sur kabar, et finirent par entraîner Tampakousake en lui donnant à craindre que, fatigué de ses mauvais procédés, je ne partisse de suite, ce dont elle aurait à s'expliquer avec le chef. Cette femme voulut alors excuser sa conduite, en disant qu'elle n'avait agi de la sorte que pour me

retenir plus longtemps à Tolia : elle avait craint qu'ayant embarqué toutes mes provisions, je ne quittasse le mouillage avant l'arrivée de Martouits', ce qui aurait fortement mécontenté celui-ci. Habitué que j'étais à trouver dans tous les Malgaches les idées les plus déraisonnables et les craintes les plus niaises, j'aurais pu jusqu'à un certain point accepter une pareille justification ; mais la mauvaise foi que j'avais déjà reconnue en Tampakousake et ses gens, entretenant ma défiance, je ne me laissai pas prendre à ce nouveau mensonge. De son côté, elle ne se regarda pas comme battue, et bientôt on me tendit un nouveau piége.

Je devais recevoir une réponse de Martouits' quatre jours après le départ des envoyés : on attendit un jour de plus, et l'on vint m'annoncer leur retour avec le fils de ce chef. Ce jeune homme était, me dit-on, sur le point de partir pour le Sud de la province, lorsque son père ayant eu connaissance de mon arrivée à Tolia, et ne pouvant y venir lui-même, l'avait chargé d'y passer pour me voir et pour entendre toutes mes communications.

En descendant, je trouvai sur la plage deux groupes, dont chacun était composé d'environ cinquante à soixante personnes. Dans l'un, je reconnus les gens de Tampakousake, parmi lesquels celle-ci se trouvait ; l'autre formé, à dessein, de visages tout nouveaux pour moi et qui représentaient les gens de Martouits', entouraient un jeune homme de vingt à vingt-deux ans, qu'on me présenta comme fils de ce dernier.

Soit par suite de la disposition d'esprit dans laquelle je me trouvais, soit qu'il y eût de l'embarras ou de l'hésitation dans la physionomie des assistants, je soupçonnai encore ici quelque nouvelle ruse ; mais, sans laisser paraître mes doutes, et comme pour satisfaire seulement un sentiment de bienveillante curiosité, je demandai au jeune homme comment on l'appelait. Or il ignorait, ainsi que ses conseillers, que je connusse les noms de tous les enfants de Martouits', et, au lieu de prendre celui qui convenait à son rôle, il répondit à ma question par son propre nom.

Tous les assistants furent donc assez déconcertés quand, après avoir objecté que ce nom n'était celui d'aucun des fils de Martouits', je désignai chacun de ceux-ci par son véritable nom ; mais, revenus de ce premier mouvement, ils affirmèrent qu'ils disaient la vérité, et cela avec un aplomb si impudent qu'ils

ébranlèrent un peu ma confiance dans l'exactitude de mes renseignements. Je ne vis alors d'autre moyen, pour couper court à tous ces mensonges et arriver enfin au but que je poursuivais, que d'envoyer mon Arabe vers Martouits'; car il ne pouvait y avoir désormais qu'incertitude pour moi dans tout ce que me diraient les individus dont j'étais entouré. Je demandai, en conséquence, qu'on donnât des guides à Aoudi, pour qu'il entreprît ce voyage; mais on s'y refusa, et l'on ajouta même que toute démarche de ma part pour attirer Martouits' à Tolia serait inutile. Ce refus étant à mes yeux une nouvelle preuve de leur mauvaise foi, je me retirai immédiatement.

Néanmoins, je ne renonçai pas encore à l'idée d'envoyer quelqu'un à Martouits'. Le soir, Aoudi retourna au village pour savoir ce qui s'y passait; il devait aussi tâcher de décider quelques individus à faire ce que j'avais demandé. Ranhouriki, le chef de Tolia, avait adhéré jusque-là aux fourberies de Tampakousake, dans l'espoir d'en partager le bénéfice; mais les voyant constamment déjouées, et craignant peut-être que Martouits', instruit tôt ou tard de ce qui avait eu lieu, ne s'en prît à lui, son représentant à Tolia, de toutes les sottises qu'il avait laissé commettre, il s'entendit avec deux de ses parents; et tous trois résolurent de partir le lendemain matin avec Aoudi, pour le conduire au chef de Féérègne. Je fis bien la leçon à mon messager sur ce qu'il devait dire à Martouits'. Comme témoignage de ce qu'il était réellement envoyé par moi, je lui remis un sabre, qu'il devait offrir, en mon nom, à ce prince; et je le chargeai aussi de lui rappeler que j'étais le même officier qui, cinq ans auparavant, avait porté aux chefs de Saint-Augustin, de la part du gouverneur de Bourbon, les cadeaux dont lui, King-Baba, avait eu sa part: le même enfin qui, en cette circonstance, avait fait le serment du sang avec Prince-Willie, son parent[1].

[1] Dans le cours de l'année 1835, un acte de véritable piraterie avait été commis dans la baie de Saint-Augustin par un brick sous pavillon français: plusieurs chefs andraïvoulas, attirés traîtreusement à bord, avaient été enlevés et livrés au gouvernement d'Imerne, qui, en même temps que le rapt s'accomplissait, dirigeait une expédition sur le pays. Cet infâme guet-apens donna lieu, de la part des indigènes, à des représailles contre ceux de nos caboteurs qui se présentèrent ensuite dans la baie; et le gouvernement de Bourbon, en ayant eu connaissance, expédia à Saint-Augustin la gabare *la Prévoyante*, que je commandais alors, pour protester contre le crime commis et l'abus qui avait été fait de nos couleurs nationales. Chargé de rétablir les

Certain dès lors que Martouits' serait informé de ma présence à Tolia, je m'occupai de la mission particulière dont j'étais chargé près des chefs de Saint-Augustin, au sujet des mauvais traitements dont ils s'étaient rendus coupables envers un capitaine de navire français : cette mission avait d'autant plus d'à propos que des exactions avaient été commises tout récemment encore, à bord de deux autres bâtiments français, par des naturels de la même baie. Voici le fait :

La Marie-Annette (le brick que j'avais déjà vu à Cagembi), et le brick-goëlette *la Bretonne*, appartenant tous deux au cabotage de Bourbon, se trouvaient au mouillage de Saint-Augustin quand j'arrivai à Tolia. Je n'en eus connaissance qu'en voyant le premier de ces navires sous voiles et prenant le large; mais j'écrivis aussitôt au capitaine de *la Bretonne*, pour savoir dans quels termes il était avec les chefs de la baie, et l'engager, s'il avait l'intention de traiter à Tolia, d'y venir pendant mon séjour dont je lui indiquais approximativement la durée. Deux jours après, je reçus une lettre de lui, qui me fut apportée par son courtier, natif de Maïotte, et connu dans le pays sous le nom de *Mahéri*. D'après le contenu de cette lettre et les détails qu'y ajouta le porteur, des gens de Mahafali, établis sur le côté sud de la baie, s'étaient livrés à des actes de violence envers le capitaine de *la Bretonne*, et lui avaient enlevé plusieurs objets. En outre, une somme de quarante piastres avait été volée à bord de *la Marie-Annette*, et les circonstances dans lesquelles le vol avait été effectué donnaient à penser que les mêmes individus en étaient les auteurs. Ayant reçu relativement à ces faits tous les renseignements que je désirais, je renvoyai Mahéri à bord de *la Bretonne*, lui enjoignant d'aller, conjointement avec le capitaine, réclamer, de ma part, les objets volés par les gens de Prince-Grim [1], le chef du village mahafale.

Deux ou trois jours plus tard, *la Bretonne* quitta la baie de Saint-Augustin, et vint mouiller près de *la Dordogne*. La réclamation adressée en mon nom avait été vaine ; on y avait répondu en me portant le stupide défi d'aller moi-même reprendre les

bonnes relations qui existaient antérieurement entre nos traitants et les naturels de la baie, j'étais porteur de cadeaux pour les chefs, et afin de rendre la réconciliation plus authentique et plus effective, je me liai, par le fattidrah, avec le plus élevé d'entre eux, appelé Prince-Willie.

[1] C'était un surnom que lui avaient sans doute donné les baleiniers américains.

objets enlevés : je n'avais donc plus qu'à agir directement. Or châtier ces sauvages m'était chose très-facile; mais les rigueurs que j'aurais exercées contre eux pouvaient avoir des conséquences funestes pour nos traitants, et rendre plus difficiles encore leurs relations avec les indigènes. D'un autre côté, si, dans cette circonstance, une démonstration énergique n'était pas faite par moi, l'équipage de quelqu'un de nos caboteurs pouvait, d'un jour à l'autre, être massacré : il suffirait certainement pour cela qu'il voulût s'opposer aux vols dont les indigènes devaient, par suite de leur impunité, contracter de plus en plus l'habitude. Mes craintes à cet égard n'étaient pas sans fondement, car, peu de temps auparavant, un brick-goëlette des Séchelles avait failli être enlevé de cette manière par les habitants de la baie. Bref, dans la situation où je me trouvais, agir rigoureusement ou s'abstenir me paraissaient choses également mauvaises : je me décidai donc à me rendre moi-même sur les lieux, sans résolution arrêtée, me réservant d'agir selon la manière dont j'y serais reçu.

Je partis en effet trois jours après, avec un détachement de trente hommes, répartis dans la chaloupe et dans mon canot, armés de leur pierriers et espingoles; nous nous dirigeâmes vers la baie de Saint-Augustin.

Je vais donner de suite quelques notions sur la localité où se passèrent les faits qui suivirent.

La rivière Ongn'lahé, qui débouche au fond de la baie de Saint-Augustin, sert de limite commune aux pays de Féérègne et de Mahafali : de telle sorte que le côté nord de cette baie tient au premier des deux pays, et est habité par les Tsivétas, tribu des Andraïvoulas; tandis que le côté sud fait partie du second, et est occupé par les Mahafales. Depuis quelques années, des individus de cette peuplade y avaient élevé un village, sur la plage située à l'Ouest de la roche de la Tente. En s'y établissant, ils avaient eu pour but de prendre part aux avantages que procurait à leurs voisins du Nord la fréquentation de la baie par les étrangers; et, dès lors, Ourountani, le grand chef de Mahafali, y avait entretenu un agent pour recevoir et, au besoin, exiger des capitaines les cadeaux auxquels il prétendait avoir droit aussi bien que le chef des Tsivétas. C'était pour soumettre le capitaine de *la Bretonne* à cette exaction, que des violences avaient été exercées à son bord.

Quant aux Tsivétas, ils habitent toujours le grand village où je les ai trouvés, lors de mon premier voyage à la baie; ils ont encore pour chef ce Prince-Willie[1] avec lequel je m'étais lié par le serment du sang. Ses subalternes ne sont sans doute pas moins âpres au gain que les Mahafales, mais un long usage leur ayant pour ainsi dire constitué un droit à des cadeaux de la part des traitants qui abordent à la baie, ceux-ci s'exécutent de bonne grâce; et, sauf les représailles qu'avait entraînées contre nos nationaux l'affaire du *Voltigeur* (voir la note, page 334), je n'ai pas ouï dire qu'ils aient jamais eu à se plaindre de Prince-Willie ni de ses gens.

Ce fut vers la partie de la baie habitée par les Tsivétas que se portèrent d'abord les embarcations. Quand nous fûmes arrivés devant l'embouchure de l'Ongn'lahé, je fis mouiller la chaloupe en dehors, et donnai, avec mon canot, dans la rivière, que je remontai jusqu'au plateau sablonneux sur lequel s'élève le village, au milieu de nombreux tamariniers. Riamalang', mon *fattidrah*, et tous ceux de ses gens qui m'avaient vu précédemment, me reconnurent très-bien, et je m'entretins amicalement avec eux de ce qui s'était passé dans leur pays depuis que je les avais quittés.

Je leur parlai ensuite de la conduite tenue à bord des deux navires français qui avaient séjourné peu de temps auparavant sur rade; mais ils se défendirent de toute complicité dans cette affaire, m'assurant qu'ils n'avaient point oublié leurs promesses antérieures ni le lien qui m'unissait à eux; ils ajoutèrent que si d'autres avaient mal agi, ils n'en étaient pas responsables; qu'ils ignoraient *ce qu'il y avait dans le cœur des autres, et que chacun avait son esprit.* A leur tour, ils se plaignirent de certains traitants qu'ils accusèrent d'être méchants, de se fâcher toujours, et même de frapper ceux avec qui ils trafiquaient.

Je blâmai naturellement de pareils actes, et engageai les chefs à s'abstenir complétement de traiter avec ceux dont ils auraient ainsi à se plaindre, afin d'éviter toute collision fâcheuse.

Le soir je sortis de la rivière et, la nuit étant faite, les deux embarcations allèrent prendre position dans une anse de la côte sud, à environ un mille dans l'Est du village des Mahafales. A trois heures et demie du matin, nous fîmes branle-bas, et, met-

[1] Son véritable nom est Riamalang'.

tant à la voile, nous rasâmes la terre jusqu'à une crique située à une petite portée de fusil du village; j'y débarquai quatorze hommes sous le commandement de M. Maizan, lui donnant l'ordre d'aller prendre position sur les derrières du village, et d'empêcher les habitants de s'enfuir, en leur affirmant que je venais sans intentions hostiles, pour m'expliquer avec leur chef. Je m'avançai en même temps avec les deux embarcations pour accoster devant le village; mais, avant que M. Maizan n'eût exécuté le mouvement convenu, la plupart des habitants étaient déjà partis, et il trouva seulement devant lui une douzaine d'hommes se montrant çà et là au milieu des buissons qui entouraient le village. L'un d'eux, qui était le plus près de lui, lui demanda en anglais si nous étions beaucoup; l'officier lui répondit en plaisantant : « Tout l'équipage de la corvette! » Aussitôt son interlocuteur lui lança une sagaïe et se jeta dans le fourré; en même temps un coup de fusil, dirigé sur nos hommes, partit d'un autre côté.

M. Maizan, se croyant, par cette agression, suffisamment autorisé à riposter, commanda de tirer; mais les naturels s'enfuirent et disparurent instantanément. Les quelques coups de feu qui leur furent envoyés m'ayant d'abord fait croire à un engagement, je coupai droit à terre et y sautai avec dix hommes, laissant les six autres à la garde des embarcations et au service des pierriers sous les ordres du maître canonnier.

Le détachement de M. Maizan appuyait la chasse aux fuyards: je le fis rallier; puis, ayant pris connaissance de ce qui s'était passé, et posé une ligne de factionnnaires à l'entour du village, j'ordonnai de l'incendier, de même que les pirogues échouées sur la plage. Une ancienne case de Riamalang' et deux ou trois autres qui appartenaient à ses gens me furent indiquées comme telles par Mahéri, et furent seules épargnées. Cinq individus s'y trouvaient encore, mais on ne les inquiéta en aucune façon: ils s'embarquèrent dans leurs pirogues, et se retirèrent à Ongn'lahé. Riamalang' n'avait sans doute pas voulu me faire connaître la présence de quelques-uns de ses gens à Mahafali, dans la crainte de partager avec Prince-Grim la responsabilité des actes commis à bord de *la Bretonne*.

Quand tout fut consumé, je donnai l'ordre de s'embarquer. Des groupes de cinq à six individus s'étaient montrés sur plusieurs points, semblant veiller nos mouvements; et je m'atten-

dais bien à les voir rallier la plage, pour nous envoyer quelques balles au moment où nous la quitterions. Je pris mes dispositions en conséquence : la chaloupe resta embossée jusqu'à ce que le canot se fût éloigné de quelques brasses, et au premier coup de fusil qui partit des broussailles, deux balles des pierriers labourèrent simultanément la place indiquée par la fumée; nous effectuâmes dès lors tranquillement notre retraite; le canot se tint à son tour sur les avirons, présentant son pierrier à la plage pendant que la chaloupe faisait son mouvement en arrière. Nous sortîmes ainsi, les embarcations se protégeant mutuellement et tour à tour, jusqu'à ce qu'elles se trouvassent hors de portée. J'ai su plus tard que deux Mahafales seulement avaient été blessés.

Je renvoyai la chaloupe à bord, et retournai avec mon canot à Ongn'lahé. Dans un kabar, où j'expliquai les motifs de ce qui venait de se passer chez les Mahafales, j'eus soin de faire ressortir la conduite différente que je tenais avec les Tsivétas, de qui je pensais n'avoir pas à me plaindre et sur les bons sentiments desquels je comptais, dis-je, à l'égard des traitants français. En apprenant à Riamalang' que ses cases avaient été épargnées, je lui fis comprendre le tort qu'il avait eu la veille de me dire qu'il n'avait rien à Mahafali, ce manque de confiance en moi pouvant amener la perte de ce qu'il y possédait. L'un de ses chefs réclama, comme lui appartenant, une corne d'amorce qui se trouvait parmi les objets capturés; elle lui fut aussitôt rendue. Enfin, après une exhortation très-amicale quant à la forme, mais dont ce qui venait d'avoir lieu complétait suffisamment le sens, je les quittai, les laissant très-satisfaits, disaient-ils, de la manière dont *j'avais fini ce kabar-là.*

Cependant, d'après l'anxiété qu'ils avaient témoignée, je pensai qu'ils ne se sentaient pas la conscience très-nette, et je m'applauds de la manière dont ma petite expédition avait été exécutée. Il eût été, en effet, plus fâcheux pour nos relations de commerce avec le pays de Féérègne, d'avoir à agir contre Riamalang' et les Tsivétas qui tiennent à la population de cette province : le châtiment infligé aux Mahafales, tout en produisant sur les premiers un effet à peu près semblable, n'avait pas les mêmes inconvénients, car il tombait sur des gens avec lesquels nos traitants ont bien moins de relations.

Riamalang' m'avait promis d'envoyer quelqu'un de ses petits

chefs à Ourountani, afin de l'informer exactement de ce qui s'était passé, et de lui dire qu'il eût à placer à son village de la baie un autre chef que Prince-Grim, s'il voulait vivre en bonne intelligence avec les Français. L'envoyé devait insister sur ce que, les actes de Grim ayant été la seule cause du châtiment que je lui avais infligé, leur renouvellement entraînerait naturellement de notre part une plus sévère vengeance. Je faisais savoir aussi à Ourountani que je recevrais avec plaisir tout individu qu'il m'enverrait pour établir entre nous des relations amicales. Par suite du retard que mit Riamalang' à expédier son envoyé, les résultats de cette démarche n'étaient pas encore connus lorsque je quittai définitivement les lieux.

Avant de me rendre à Saint-Augustin pour l'affaire dont je viens de donner les détails, j'avais été déjà obligé de sévir contre un des chefs de l'endroit. Cet homme, nommé Ory, se rendit un jour à bord de *la Bretonne*, mouillée près de la corvette, et là, après s'être enivré, il exigea qu'on lui donnât un cadeau. Comme le capitaine s'y refusait, assuré qu'il était d'une protection immédiate, l'individu se mit à faire tapage et à empêcher les pirogues d'accoster pour traiter. Informé de ce qui se passait, je me rendis de suite à bord de la goëlette; le tapageur fut saisi et conduit sur *la Dordogne*, où je décidai qu'il resterait prisonnier jusqu'à mon retour de Saint-Augustin. Or cet Ory était le mari de Tampakousake : l'événement fit donc grande sensation sur la population. Les plus effrayés crièrent à la trahison, rappelèrent le rapt commis par *le Voltigeur*, et ne doutèrent pas que je n'eusse l'intention d'emmener Ory ; d'autres disaient que j'étais un Hôva, un homme envoyé pour leur faire la guerre. Mais je pouvais affronter ces accusations et agir plus sévèrement que tout autre commandant, sans nuire au but que je me proposais : on me savait frère de sang de Riamalang', et on se souvenait aussi que j'étais précédemment venu dans le pays pour renouer les relations interrompues à la suite de l'acte auquel certains individus assimilaient ma conduite. Riamalang', ses gens et d'autres chefs de Tolia venaient à bord me voir, et s'en retournaient toujours satisfaits, n'y ayant éprouvé que de bons traitements. Enfin, Tampakousake elle-même y était venue avant l'arrestation de son mari, qui, d'ailleurs, était bien connu par les indigènes comme un fort mauvais sujet. Ainsi donc, si ma conduite envers Ory inspirait aux uns des soupçons défavorables, elle était mieux

appréciée par d'autres, et avait, pour résultat final, d'inspirer à tous une crainte salutaire. A l'égard de ces sauvages, il faut allier à une rigoureuse justice la plus grande sévérité.

Lorsque Tampakousake me fit réclamer son mari, comme j'étais déjà informé des bruits qui circulaient dans la population, je voulus essayer de dissuader celle-ci d'une façon qui la saisît et lui donnât à l'avenir plus de confiance en nous. Je formai le projet de décider la réclamante à venir à bord, accompagnée de quelques chefs : je voulais les avoir tous un instant en mon pouvoir, et les renvoyer avec le prisonnier, après leur avoir expliqué les raisons de ce que j'avais fait. Malheureusement, je ne pus arriver à mes fins : Tampakousake répondit à mon invitation qu'elle était toute disposée à se rendre à bord, mais que c'était son monde qui l'en empêchait. Je ne voulais cependant pas délivrer Ory sans le convaincre publiquement de ses torts, car, sans cela, il n'eût pas manqué de se poser en victime et de débiter sur ma conduite à son égard toutes sortes de mensonges. J'attendis donc, pour le mettre en liberté, l'occasion d'un grand kabar, occasion qu'allait bientôt me fournir l'arrivée de Martouits' ou de quelqu'un de ses chefs, à la suite de la mission qu'Aoudi était en train de remplir.

CHAPITRE XXIV.

Résultats du voyage d'Aoudi. — Grand kabar à Tolia. — Renseignements géographiques sur le pays de Féérègne. — Productions. — Tradition des Andraïvoulas. — Chefs souverains de cette peuplade. — Notice sur Martouits' qui la gouverne actuellement. — Situation politique du pays. — Commerce de Tolia et de Saint-Augustin. — Retour de *la Dordogne* à Bourbon.

Après un voyage de sept jours, fait, partie en pirogue le long de la côte, et partie sur terre, Aoudi revint à Tolia. Il avait vu Martouits' et en avait été bien reçu ; mais ce chef, empêché réellement par un mal de jambe qui lui rendait pour le moment la marche difficile et pénible, et ne pouvant en conséquence venir lui-même à Tolia, avait désigné un de ses oncles, Rembini, pour le remplacer près de moi. Aoudi s'était longuement entretenu avec Martouits' et son Manan'tani, des motifs qui m'avaient conduit à Tolia ; puis il était reparti accompagné du petit chef Ankingn'ha, chargé par Martouits' de faire connaître ses inten-

tions à Rembini, qui devait se joindre à eux sur la route. Le jour suivant, ils avaient atteint le village de ce dernier : Ankingn'ha s'était acquitté de sa mission près de lui, et Rembini avait fait ses préparatifs de départ, lorsque des hommes envoyés par Tampakousake étaient arrivés chez lui. Ils avaient raconté avec force mensonges l'arrestation d'Ory, l'incendie du village mahafale, et, en me représentant comme un homme venu dans le pays avec de mauvaises intentions, ils avaient détourné le chef de se rendre à Tolia. Comme tous les actes qu'on me reprochait s'étaient accomplis en son absence, Aoudi n'avait pu en expliquer les raisons ni repousser les mensonges auxquels ces actes servaient de texte, et, voyant que toutes ses protestations ne pouvaient décider Rembini à se mettre en route, il avait continué avec Ankingn'ha et une dizaine d'hommes de Rembini, qui devaient retourner près de ce dernier sitôt qu'ils auraient vus par eux-mêmes le véritable état des choses. Tel fut en substance le récit que me fit Aoudi à son retour à Tolia.

Ce ne fut pas sans une certaine crainte qu'Ankingn'ha, lui-même, vint pour la première fois à bord; mais l'accueil qu'il y reçut l'eut bientôt rassuré. Il passa une partie de la journée à causer avec moi, et je trouvai en lui assez de dévouement à son maître et d'indépendance à l'égard de Tampakousake, pour être convaincu qu'il aurait le courage de dire la vérité à Martouits'.

L'arrivée d'Ankingn'ha me donnant enfin l'occasion que j'attendais pour la libération de mon prisonnier, je requis le soir même Ranhouriki d'appeler en kabar toute la population du village de Tolia; les chefs de Saint-Augustin, Ankingn'ha et les hommes de Rembini devaient y assister aussi : c'était en la présence d'eux tous que je voulais expliquer ma conduite, et protester contre les mensonges par lesquels on avait expliqué la détention d'Ory.

Au jour fixé pour la réunion, je descendis à terre avec Ory, qui me suivit docilement au lieu du kabar. Tampakousake n'y était pas venue : elle avait voulu échapper à l'embarras de s'entendre reprocher ses ignobles procédés.

J'ouvris la séance par une longue allocution dans laquelle, après avoir donné une idée générale des motifs de ma venue à Tolia, motifs tout dans l'intérêt du pays, je mis en parallèle la conduite qu'on avait tenue à mon égard. Je justifiai la punition infligée aux Mahafales, de même que l'arrestation d'Ory, par

l'exposé des abus et des exactions dont ils s'étaient rendus coupables à bord de navires français; et je déclarai d'un ton fort résolu, que le renouvellement de semblables méfaits attirerait sur leurs auteurs, quels qu'ils fussent, des châtiments plus sévères encore. M'adressant particulièrement à Ankingn'ha, je lui exposai le tort que causeraient à Martouits', dans l'esprit des gens qui visitaient son pays, tous les mensonges et toutes les fourberies qu'on employait pour leur extorquer des cadeaux : « Que peuvent-ils penser de ton chef, lui dis-je, en voyant, dans une personne qui se donne comme sa sœur, une femme méchante, menteuse et voleuse; dans un jeune homme qu'on leur présente pour son fils, un effronté mendiant!... Quelle opinion peuvent-ils avoir des Andraïvoulas, en ne trouvant, dans les gens de Tolia et d'Isalaré, que des imposteurs et de lâches brigands!.... Explique donc à ton maître qu'il doit, dans son propre intérêt, placer ici un chef juste et ferme, qui fasse respecter les étrangers, et empêche qu'on ne renouvelle à leur égard les honteux procédés dont on a usé avec moi! »

Je terminai en sommant ceux qui croyaient avoir des griefs contre quelqu'un de nous, de les formuler à l'instant même; mais pas une plainte ne s'éleva, et plusieurs au contraire se louèrent hautement de nos actes et de notre équité. Ankingn'ha excusa Martouits', en protestant que ce chef ignorait tout ce qui s'était passé, et qu'il en serait très-mécontent lorsqu'il l'apprendrait. Il blâma sans aucun ménagements la conduite de Tampakousake, ainsi que celle des individus qui m'avaient trompé, et déclara que la vérité serait connue de Martouits', à qui Tampakousake aurait à expliquer comment elle avait reçu des cadeaux de celui qu'elle représentait ailleurs comme un Hôva, comme un homme envoyé pour causer du mal dans le pays.

J'autorisai alors Ory à se retirer, en lui recommandant bien de profiter de cette leçon. Pendant qu'il était détenu à bord, le malheureux demandait à chacun si je ne lui ferais pas couper la tête; une seule chose lui laissait un peu d'espoir : c'était qu'on avait grand soin de lui donner à boire et à manger; mais il ne doutait pas du moins que je ne l'emmenasse prisonnier à Bourbon.

Après ce qui venait de se passer, j'espérais que Rembini n'hésiterait plus à se rendre près de moi, et, dans cette convic-

tion, j'attendis le retour de deux de ses hommes que je lui avais envoyés aussitôt le kabar terminé. Mais, soit qu'il ne se souciât pas de se mettre en opposition avec Tampakousake, soit que les craintes qu'elle lui avait déjà suggérées eussent été entrenues par de nouveaux messages de celles-ci, il persista à ne pas vouloir venir à Tolia. Sa conduite me prouva que Martouits' n'était pas mieux obéi que les autres princes malgaches, puisque, sur un aussi frivole prétexte, Rembini avait pu s'abstenir de remplir la mission qui lui avait été confiée.

Avant de congédier Ankingn'ka, je le menai encore une fois à bord, et lui fis quelques cadeaux : il éprouva sans doute, en les recevant, autant d'étonnement que de joie, car il m'obligea à lui répéter plusieurs fois que c'était bien à lui que je les donnais. Dans le but d'inspirer à Martouits le regret de n'être pas venu à Tolia, et d'exciter en lui un vif mécontentement de la conduite de Tampakousake aussi bien que de la faiblesse de Rembini, je pris plaisir à montrer à Ankingn'ha, qui, j'en étais certain, en parlerait à son maître, les cadeaux que je réservais à ce dernier, et que je lui eusse remis s'il s'était rendu près de moi, ou si, du moins, on s'était plus convenablement conduit à mon égard. Ankingn'ha m'offrit alors de retourner en toute hâte près de Martouits', se faisant fort, disait-il, de le décider à venir. Mais, en admettant qu'il eût réussi, il m'aurait fallu, pour en profiter, prolonger encore mon séjour à Tolia, et cela ne m'était plus possible avec le peu de vivres qui restaient à bord. Je rejetai donc sa proposition, sans lui dire la véritable raison de mon refus ; me bornant à le motiver sur ce qu'on n'avait pas mis assez d'empressement à répondre à mes avances, et sur le déplaisir que j'éprouvais d'avoir perdu vingt-cinq jours à en attendre inutilement le résultat.

Néanmoins mon séjour à Tolia ne fut point sans produire un bon effet sur la population : toutes les tracasseries qu'on m'y suscita servirent, mieux qu'un bon accueil, à lui donner de nous une idée qui ne peut manquer d'être favorable à nos traitants, c'est-à-dire que nous sommes puissants et sévères autant que bons et justes. Si j'en ai fait longuement le récit, c'est qu'elles m'ont paru propres à donner une idée exacte du caractère et de l'état intellectuel et moral des Andraïvoulas. Il me reste à exposer les renseignements historiques et géographiques que j'ai pu me procurer sur le pays.

La province de Féérègne est bornée au Nord par la rivière Mangouki ; à l'Est, par les provinces d'Ibara et de Tsiénembalala, dont elle est séparée par les montagnes d'Anghala-Manen'si ; au Sud, par la rivière Ongn'lahé' ; à l'Ouest, par la mer. Dans la partie occidentale de cette province, le terrain est généralement uni, mais assez élevé et sans marécages ; il est très-montagneux à sa partie orientale. Sur le littoral, le sol est sablonneux ou rocailleux et toujours très-aride ; il devient meilleur à mesure qu'on s'éloigne de la côte, et alors le pays est aussi plus boisé.

Le territoire de cette province est arrosé par plusieurs cours d'eau dont les principaux sont : les rivières Maliou (elle prend sa source dans la partie nord de Tsiénembalala), et Foulakasou, toutes deux affluant dans la Mangouki ; la Manombo, dont les eaux charrient, dit-on, des paillettes d'argent [1], et la Ranouména, qui, de même que la précédente, débouche à la mer ; enfin la Ranoumaïnti et l'Ongn'massé', affluents de l'Ongn'lahé'. Il y a dans la partie nord de cette province, à trois journées de marche de la côte, un grand lac d'eau salée, nommé Manen'zéba par les Antalaots', et H'outi par les indigènes : on y trouve, disent-ils, des coquillages et des poissons de mer.

Les richesses naturelles du pays sont : le bétail, qui y est très-abondant, les gommes, la cire, l'orseille, l'indigo, le coton, en immense quantité, et plusieurs espèces de vers à soie. On trouve beaucoup d'écaille sur toute la côte, où abonde aussi le *casque*, dont on commence à utiliser la matière dans nos arts et notre industrie. Ce casque est une coquille dont la partie émaillée sert à faire des camées, et dont la partie mate est employée à la fabrication de la porcelaine.

Les Andraïvoulas n'élèvent pas les vers à soie : ils en recueillent les cocons à l'époque convenable, dans les bois où ces vers sont à l'état sauvage. La soie n'en est pas dévidée : les cocons restent en bourre, qui est cardée et filée ensuite comme le coton. La province de Féérègne est l'une des plus riches de Madagascar en produits de cette sorte. Il y existe plusieurs espèces de vers, dont l'une, nommée *cooko* par les indigènes, donne un cocon fort gros et d'une soie très-forte. Lorsqu'il n'a pas été recueilli, il reste attaché au bois sur lequel le vers l'a filé, et devient dur

[1] On m'a assuré qu'un Antalaots' de Maïotte, nommé Moalim Hamissi, avait découvert un filon de ce métal non loin du cours de la rivière.

comme de l'écorce sèche, dont il prend l'apparence et la contexture ligneuse. J'en ai rapporté quelques-uns dans cet état; mais il m'a été impossible de me procurer des cocons dans toute leur intégrité, l'époque de la métamorphose étant depuis longtemps passée, lorsque je touchai à Tolia. Je pris aussi des échantillons de la soie du cooko; c'est avec cette soie que les Andraïvoulas tissent la bordure des pagnes de coton dont ils s'habillent. Parmi les autres espèces de vers existant dans le pays, il s'en trouve une qui donne une très-belle soie blanche : les indigènes la désignent sous le nom de *landé*. Les habitants de Féérègne sont peut-être, après les Hôvas, ceux de tous les Malgaches qui se servent le plus du coton et de la soie. Ce n'est pas qu'ils soient plus intelligents et plus industrieux que les autres, mais seulement que, le rafia manquant absolument dans le pays de Féérègne, ses habitants ne peuvent, comme ceux des parties où croît ce palmier, en employer le fil à faire leurs tissus.

Les Andraïvoulas forment une peuplade tout à fait distincte de celle des Sakalaves, quoique, selon les traditions de l'Ouest, cette dernière ait pris naissance dans le Féérègne. Les anciens du pays disent que leurs pères vinrent de l'Est, sous la conduite d'un chef appelé Ramananghéréri, mais ils n'ont pas su m'indiquer les circonstances sous l'empire desquelles eut lieu cette immigration, ni me fournir aucune donnée qui pût m'aider à en déterminer approximativement l'époque. Il est du moins probable que les Andraïvoulas ne s'établirent en maîtres dans le pays de Féérègne qu'après que les tribus sakalaves qui l'occupaient se furent avancées plus au Nord. Peut-être aussi le premier de ces deux mouvements ne fut-il pas sans influence sur le second; car nous savons positivement, par Drury, que, quelque temps après l'installation des Sakalaves dans le Ménabé, sous le règne du successeur d'Andriandahéfoutsi, ils étaient déjà en guerre avec les habitants de Féérègne.

D'après les traditions locales, cet état de lutte entre les deux peuplades se prolongea longtemps encore et jusqu'à l'époque où leurs chefs Andriamandiou-n'-Arivou et Andrianihanga-n'-Arivou s'unirent par le lien du fattidrah. C'est depuis cette époque, sans doute, que les descendants du chef andraïvoula se disent parents des rois de Ménabé, quoiqu'ils n'aient avec les princes sakalaves aucun lien de consanguinité [1].

[1] Dès que deux Malgaches se sont liés par le fattidrah, les parents de chacun

Depuis la mort d'Andrianihanga-n'-Arivou, cinq chefs ont successivement gouverné la province de Féérègne, ce sont : un frère de celui-ci, Andriantompoué-n'-Arivou, Ratsilivane ou Andriamagnétak'-Arivou, fils du précédent; Radzoumah ou Andriamandako-Arivou, fils de Ratsilivane; Mitrahah ou Andriamagnev'-Arivou, fils de Radzoumah; et enfin Martouits', frère de Mitrahah. Martouits' est plus connu des étrangers sous le nom de King-Baba.

Ce prince n'a succédé à son frère qu'au détriment d'un fils de celui-ci, Kimitsi, aussi nommé Mandalo, dont la jeunesse, lors de la mort de son père, facilita cette usurpation. Kimitsi voulut plus tard faire valoir ses droits, et engagea contre son oncle une lutte à la suite de laquelle il fut vaincu, et se retira dans Alamaïnti, à l'Est de la province. De là, il continua d'envoyer des expéditions contre Martouits', pour lui enlever du monde et du bétail, le menaçant en même temps d'appeler les Hôvas et de les guider lui même dans le pays. Cet état d'hostilité entre l'oncle et le neveu dura plusieurs années, mais, d'après ce qu'on me dit lors de mon passage à Tolia, il avait cessé depuis quelque temps.

A l'époque où je me trouvais sur les lieux, Martouits' pouvait avoir environ cinquante ans. D'après le portrait que m'en fit Aoudi au retour de son ambassade, c'était un homme d'une taille très-élevée, ayant les cheveux plats et longs, les yeux rouges, le nez très-épaté, la peau tout à fait noire, et, comme pour mettre le sceau à tous ces agréments naturels, la variole avait horriblement stygmatisé son visage. Il n'en est pas moins, me dit-on, très-amoureux de sa personne et très-soigneux de sa

d'eux prennent à l'égard de l'autre le même titre de parenté qu'ils auraient eu si la fraternité selon le sang avait existé réellement entre les deux contractants. Il y a plus, les effets de cette alliance s'étendent aussi dans le même sens aux membres des deux familles, les uns par rapport aux autres. De cette coutume, il existe, pour l'Européen qui visite le pays et l'observe superficiellement, une très-grande difficulté à reconnaître les véritables liens de parenté qui existent entre les individus; et c'est pour lui une source d'erreurs fréquentes, qu'il conservera infailliblement pendant son séjour, et qu'il emportera au loin, s'il ne vient se heurter à quelque fait évidemment impossible, qui l'amène alors à provoquer une explication. Ainsi, pour un voyageur qui, ne connaissant pas l'histoire et les usages du pays, s'arrêterait aujourd'hui sur quelque point de Féérègne ou du Ménabé, il serait avéré, par le dire de la population, que les princes Andraïvoulas et les Voulamènes sont de la même famille consanguine : il n'en est rien pourtant.

toilette, à laquelle président, chacune selon les attributions qui lui sont dévolues, les nombreuses femmes qui composent son sérail. A défaut de goût dans sa parure, il y met du moins un certain luxe, car il porte ordinairement des colliers et des bracelets de quadruples. Il passe pour être très-brave et très-habile à la chasse; le goût de cet exercice est devenu chez lui une véritable passion, et, pour le satisfaire, il entretient une grande meute à la nourriture de laquelle il sacrifie tous les jours trois ou quatre bœufs : son premier soin, après sa toilette, est d'en distribuer la chair à ses chiens. Il reçoit ensuite la députation du village qui, pour ce jour, doit fournir les vivres destinés à la consommation de sa maison; enfin il préside le kabar journalier où les causes criminelles et civiles sont appelées, et rend lui-même les jugements, quand il y a lieu. Martouits' est, comme on le voit, fort bon prince : il était aussi très-facile et très-confiant à l'égard des étrangers qui abordaient à Tolia lorsqu'il y habitait; mais, après que *le Voltigeur* eut commis le rapt dont l'un de ses fils fut victime, il s'éloigna du bord de la mer en maudissant les blancs, et en faisant le serment de ne jamais monter à bord de leurs navires. Malgré les explications qui eurent lieu à la suite de ce malheureux événement, on comprend que le souvenir d'une pareille trahison a dû le maintenir dans un état de défiance envers les étrangers, et ce fut sans doute autant par suite de cette disposition d'esprit qu'à cause de son mal de jambe qu'il ne vint pas à Tolia, comme je le désirais.

Martouits' avait fait sa soumission à Radama, et il vécut pendant tout le règne de ce prince, en bonne intelligence avec les Hôvas. Mais, à l'avènement de Ranavalou, cette reine ayant voulu imposer la corvée aux Andraïvoulas, ils s'y refusèrent; et le Féérègne eut alors à subir les sanguinaires expéditions qui ont dévasté les diverses parties de Madagascar. Toutefois les invasions n'y ont pas été aussi nombreuses et aussi étendues[1] que dans d'autres provinces : on m'en a mentionné trois, dont la dernière et la plus sérieuse eut lieu en 1835. Elles n'ont eu d'autre résultat que la capture de quelques individus et d'un

[1] Les Andraïvoulas disent qu'ils doivent cet avantage à la difficulté de parcourir leur pays : le sol y est, à ce qu'il paraît, sur de larges espaces, garni d'une espèce de plante et d'un arbuste à épines, qui y rendent la marche pénible et difficile. Il faut ajouter sans doute à cette circonstance celle de la distance qui sépare ce pays du royaume d'Ankova.

peu de bétail : la population, au lieu de lutter contre l'ennemi, ne songea qu'à l'éviter, et les Hôvas ne firent que traverser le pays.

On prévoit qu'ayant été ainsi épargnée, cette province doit se trouver aujourd'hui plus riche et plus peuplée que les autres ; et l'on comprendra en même temps que la tranquillité dont ses habitants ont joui a dû les rendre beaucoup plus indifférents envers les Hôvas : aussi ne trouve-t-on, à l'égard de ceux-ci, chez les Andraïvoulas. ni la haine ni la crainte qu'éprouvent les peuplades plus exploitées.

La population de Féérègne m'a paru être nombreuse ; les hommes y sont vigoureux et bien armés ; cependant les Andraïvoulas ont la réputation d'être très-lâches. Je ne prétends pas les juger d'après mes rapports avec les gens de Tolia et de Saint-Augustin, parce que là notre qualité de blancs et une trop grande inégalité de moyens pouvaient les influencer ; mais je mentionnerai à l'appui de cette opinion le fait suivant, qui m'a été raconté :

Les troupeaux du roi de Ménabé ont toujours été tenus en pâturage sur les bords de la Mangouki ; de l'autre côté de cette rivière étaient ceux du chef de Féérègne : il en est encore de même aujourd'hui pour les troupeaux de Taragne et ceux de Martouits'. Les gens qui les gardent de part et d'autre se prennent souvent de querelle et en viennent quelquefois à des attaques et à des vols réciproques. Taragne s'en était déjà plaint à son voisin, lorsqu'une nouvelle lutte de ce genre s'engagea à la fin de 1841 ou dans les premiers mois de 1842. Il adressa encore cette fois des représentations à Martouits', et celui-ci répondit que, ne pouvant empêcher ses gens de se conduire de la sorte, il lui laissait la liberté d'y mettre ordre lui-même, s'il le pouvait. Taragne conduisit alors contre eux l'expédition dont il a été parlé précédemment dans l'affaire de Quidada, et enleva beaucoup de bétail aux gens de Martouits'. Les Andraïvoulas voulurent prendre une revanche, et contraignirent leur chef d'envoyer une expédition contre les Antiménas. Mais cette agression, exécutée cependant par environ deux mille hommes, venait d'être repoussée par les gens de Taragne, quoiqu'ils ne fussent guère plus de cent, et elle n'avait eu d'autre résultat défavorable pour eux que la perte de quelques bœufs.

Eu égard aux avantages que pourront tirer Bourbon et Maïotte,

de relations commerciales avec le pays de Féérègne, il importe que nous prenions les mesures nécessaires pour y assurer toute sécurité à nos traitants. Ces mesures se borneraient à donner suite à la démarche commencée près de Martouits', puis à maintenir l'exécution des conventions qui auraient été passées avec lui, en faisant apparaître fréquemment les navires de la station dans les baies de Tolia et de Saint-Augustin.

J'ai déjà dit quelles étaient les richesses naturelles de ce pays : il faut y ajouter comme produits de la culture, et en abondance suffisante pour fournir à l'exportation, les pois du Cap, les haricots et le maïs. Les naturels n'y plantent que très-peu de riz, mais beaucoup de giraumonts, une très-grande quantité de patates et une certaine racine nommée *cabi* dont ils font une farine plus fine que celle du manioc.

Les bénéfices que donnent les spéculations entreprises à Féérègne sont énormes : pour 130 grammes de grosse poudre ou pour une brasse de toile, on a quatre tortues ou six poules; pour 500 grammes, un veau, un cabri ou un mouton; pour deux ou trois kilogrammes ou pour un fusil, un bœuf, et deux si le fusil est bon; pour la même quantité de poudre (trois kilogrammes), un baril d'orseille bien foulée. Sur la côte, on achète l'écaille pour le double de son poids en poudre; enfin, 15 ou 16 kilogrammes de pois du Cap sont payés de 200 à 250 grammes de poudre.

Les fusils et les munitions (poudre, balles et pierres à feu), sont les meilleurs objets d'échange; mais on traite dans des proportions à peu près semblables avec des toiles bleues, des cotonnades rouges, des marmites, des clous à tête de cuivre et d'argent, de la mauvaise coutellerie, des bouteilles, de la verroterie et des hameçons.

Depuis que l'exportation des bœufs par la côte orientale est devenue si difficile et si onéreuse, il me semble qu'on aurait un grand avantage à en traiter à Féérègne. Durant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, la traversée de St-Augustin à Bourbon n'est pas plus longue que celle de Tamatave ou de Foulpointe, ou de Vohémar, au même point. En aucune saison, je crois, elle ne serait d'une durée telle, que les animaux eussent trop à en souffrir; d'ailleurs, y aurait-il quelque perte dans ce sens, elle serait largement compensée à mon avis, par l'énorme différence dans les prix : celui de Féérègne n'allant pas

au delà de quatre à cinq piastres, alors que celui de la côte Est n'est jamais au-dessous de dix piastres. Pour traiter promptement, et sur une grande échelle, des bœufs à Tolia ou à Saint-Augustin, il faudrait préalablement se mettre en relations avec Martouits' et passer un marché avec lui : il a, m'a-t-on dit, de vingt-cinq à trente mille bœufs en parcs, et il serait vraisemblablement enchanté d'en tirer tout autre parti que d'en nourrir sa meute.

Les baies de Tolia et de Saint-Augustin sont fréquentées principalement par des baleiniers américains qui y viennent prendre des rafraîchissements, et par des caboteurs de Bourbon et de Maurice; ces derniers y chargent des salaisons, qu'ils font eux-mêmes sur les lieux, puis des tortues, des pois du Cap, des haricots, du maïs, de l'orseille et des coquillages. Quelques boutres de Mozambique ou de Zanzibar visitent aussi la côte de Féérègne, mais ils mouillent ordinairement à Mangouki ou à Manombo. Les navires de guerre anglais ou américains ne paraissent que fort rarement sur quelqu'un de ces points : on me cita comme ayant récemment passé à Tolia la corvette américaine la *Concorde;* sa relâche en ce port avait pour but de voir s'il ne s'y trouvait pas un navire à la recherche duquel elle était. Saint-Augustin est le point le plus Sud de l'île que j'aie visité, et j'ai déjà rendu compte de mes opérations en cette baie, ainsi que de mes relations avec Prince-Willie ou Riamalang', qui en est le principal chef. Ivon'réhoc, le territoire placé sous son autorité, est compris dans la province de Féérègne; la tribu des Tsivétas, qu'il commande, fait partie de la peuplade des Andraïvoulas; enfin, Riamalang' n'est qu'un vassal de Martouits' : ainsi, mon passage à SaintAugustin ne peut, sous tous ces rapports, donner lieu à une description différente de ce que j'ai dit au sujet du pays de Féérègne.

Notre voyage d'exploration se trouvait ainsi terminé : la *Dordogne* quitta donc la côte de Madagascar et effectua son retour à Bourbon, où elle arriva le 31 janvier, après une absence de quatorze mois.

APPENDICE.

Note A (page 13 du texte).

Diverses opinions émises sur l'origine du nom de Ménabé donné au pays des Sakalaves de l'Ouest.

Nous avons lu quelque part que le mot *Antéménabé*, nom que portent les habitants du Ménabé, signifiait *peuple beaucoup rouge*, signification qui semblerait impliquer que le nom du pays lui est venu de la couleur de ses habitants; or nous pouvons affirmer que les faits ne justifient en aucune manière cette interprétation. La traduction rationnelle de ce mot, comme l'analogie l'indique, doit-être *habitants*, ou *peuples*, ou *hommes du Ménabé*, de même qu'*Antsianaka, Antimour, Antankay, etc.*, désignent les hommes, ou le peuple, ou les habitants de Sianaka, de l'Imour, d'Ankay, etc.

D'Unienville a dit, dans son Essai sur Madagascar, p. 34, qu'*Antéménabé* signifiait *nation de beaucoup de terre rouge*; d'abord le mot *tani*, terre, n'existe pas dans la composition du mot Antéménabé, et les indigènes n'ont eu garde de l'omettre dans le mot Bétanimène (*bé-tani-méno*), lorsqu'ils ont voulu désigner un pays ayant un sol de cette nature. Quant à la terre du Ménabé, il est bien vrai qu'elle se trouve rouge en beaucoup d'endroits, mais cette terre ocreuse existe aussi en larges espaces dans toute l'étendue de l'île. Enfin il n'est pas inutile de remarquer, d'ailleurs, que l'auteur se trompe en plaçant les Antéménabé dans le pays compris entre la baie Saint-Augustin et le cap Saint-Vincent, qui est la province de Féérègne habitée par les Andraïvoulas, tandis qu'ils occupent et ont toujours occupé celui qui est situé au Nord de ce cap, et dont la limite septentrionale a été successivement le golfe Ambaravarantani, la rivière Manamboule, la rivière Pandoukouara et enfin la rivière Douko, qui est sa limite actuelle.

Dans un travail de M. Vincent Noël, intitulé *Recherches sur les Sakkalava*[1], publié en 1844 dans le Bulletin de la Société de géographie, cet auteur fait dériver le nom du pays de celui d'un fleuve qui s'y trouve; mais le fleuve auquel il fait allusion, et qu'il nomme *Ménabé*, est nommé *Mouroundava* par les indigènes. Il en était de même dès les premières années de l'occupation du pays par les Sakalaves, comme le prouve ce passage de la relation de Drury, qui y vivait à cette époque « . . . . . Il est petit-fils de Tsimananongarivou, roi de Sakalava, pays appelé Young-Oule par les Européens, et aussi Mourandavo (Mouroundava), d'une rivière de ce nom. » (*Robert Drury's Journal*. page 371.)

Enfin nous avons entendu dire par un pilote antalaots' que le Ménabé était ainsi nommé, parce que la mer qui baigne ses côtes était rouge. Mais nous avons navigué dans ces eaux, et tout au plus pouvons-nous dire qu'elles sont

[1] On trouve dans le travail de M. Noël des détails fort intéressants sur les mœurs des Sakalaves, leur vie publique et privée, leur organisation politique, etc. Tout ce que l'auteur a pu voir et juger par lui-même est empreint de vérité et d'exactitude; mais nous doutons que l'on puisse en dire autant de ce qui forme la partie géographique et historique de son travail : on comprendrait aisément, d'ailleurs, qu'il ait erré sur ces sujets, puisque, des lieux dont il parle, il n'a vu que Nossi-Bé et Nossi-Mitsiou, et qu'il n'a eu ni le temps ni les moyens de vérifier les renseignements qui lui ont été donnés pendant le court séjour qu'il a fait dans ces îles.

d'un jaune sale, ce qui est dû à l'eau bourbeuse qu'y déchargent un grand nombre de rivières et ruisseaux. Nous ne pouvons donc voir dans l'assertion de l'honnête pilote que le résultat d'une disposition par trop exagérée à tout rapporter à l'élément sur lequel il passait sa vie.

Note B (page 13 du texte).

Opinions diverses au sujet du nom de la capitale du Ménabé.

Dans le travail déjà indiqué, M. Noël place la résidence d'Andriandahéfoutsi à 10 ou 12 lieues du bord de la mer, sur la rive gauche du fleuve *Ménabé*, et la nomme aussi *Ménabé* et *Androufoutsi*. Mais, comme M. Noël n'a vu, de toute la côte Ouest de Madagascar que Nossi-Bé et les îles environnantes, et qu'il n'a eu aucun moyen de vérifier ce qui lui a été dit sur les provinces de l'Ouest, il a pu être induit en erreur. Peut-être même n'a-t-il fait au sujet du pays de Ménabé qu'appliquer au passé ce qui y existait à l'époque du voyage de M. Leguével de Lacombe, ou, du moins, ce que ce voyageur en a consigné dans sa relation. Toujours est-il que ni l'un ni l'autre mot ne nous a été indiqué comme ayant jadis désigné la capitale du royaume sakalave.

Relativement au nom d'Andréfoutza, que lui donne ce dernier auteur, comme étant en usage à l'époque à laquelle il se trouvait dans le Ménabé, voici ce que nous devons dire : en arrivant à Bourbon, au retour de notre exploration de la côte, nous eûmes connaissance de son ouvrage, et, ne trouvant en la plupart des noms de villages et de rivières, mentionnés dans la partie de cet écrit relative au Ménabé, que des noms qui nous étaient inconnus, nous les prononçâmes devant le pilote antalaots' et l'interprète qui nous avaient accompagnés dans notre voyage. Tous ces noms se trouvèrent aussi nouveaux pour eux que pour nous : cependant le pilote était un Antalaots' de Mondzangaïe, qui avait fait plusieurs voyages à la côte et dans le pays de Ménabé : l'interprète était un Malgache qui avait vécu avec les Sakalaves de Bouéni et visité avec nous divers points de la côte Ouest; tous deux nous aidant dans nos recherches concernant l'histoire du pays. Nous ne voulons pas inférer de leur ignorance et de la nôtre que M. Leguével se soit trompé dans tous ces noms. Nous ne prétendons même pas conclure de certaines erreurs commises par lui dans sa relation et dont la certitude nous est acquise, qu'il a dû aussi en commettre en ce qui concerne le Ménabé. Mais, quant au nom donné par lui à la capitale de ce pays, il nous est d'autant plus permis de rester dans le doute que, conformément à ce que nous avons entendu nous-mêmes, nous la voyons nommée Mananarivou dans un autre ouvrage[1], et cela pour une époque antérieure de deux ans seulement à celle du passage de M. Leguével en Ménabé. Mananarivou est en effet le mot qui nous a été indiqué comme désignant la capitale du roi de Ménabé Ramitrah' avant l'occupation du pays par les Hôvas : on dit également Malazarivou.

La capitale du Ménabé a dû d'ailleurs, comme tous les villages malgaches, changer de nom et de place, et il serait difficile de dire comment elle s'est d'abord appelée. Robert Drury, dont la relation peut seule nous offrir des documents pour une époque voisine de celle où vivait Andriandahéfoutsi,

[1] ..... « A la capitale de Ramitrah', place nommée Mananarivou, à 15 milles du canal de Mozambique, etc. » (Williams Ellis, *History of Madagascar*, tome 2, page 255.)

désigne la résidence des successeurs de ce prince, sous le nom de *Mokerbo*, mot qui, en tenant compte de l'orthographe adoptée par l'auteur pour les noms propres indigènes, devrait se prononcer à peu près comme Mahabou : puisqu'il a écrit, par exemple, *Virzimbers* pour rendre Vazimbah, *Mernée* pour Manih, *Saccalauvor* pour Sakalava, *Rofeer* pour Rafia, etc., par analogie, il a dû écrire Mo*k*erbo pour Ma*h*abou, qui a été en effet le nom d'une des capitales du Ménabé. Mais il ne nous paraît pas aussi vraisemblable, nous l'avouons, que *Mokerbo* représente Ménabé; et il faut bien reconnaître qu'il n'a pas beaucoup de rapport avec Androufoutsi.

Note C (page 13 du texte).

La rivière Manih n'est pas la rivière Ménabé de certains auteurs, c'est-à-dire la Mouroundava.

L'Imania ou Manih ou Sizoubounghi ne doit pas être confondue, comme l'a fait M. Noël avec le Ménabé, ou plutôt la Mouroundava. Celle-ci est située par 20° 25′ de latitude, tandis que l'embouchure de la première est à peu près par 19° 4′. D'ailleurs, sans avoir vu les lieux, et avec la seule relation de Drury, il est difficile, ce nous semble, de commettre une pareille erreur. Il y est raconté, en effet, que ce Drury, après avoir, avec son maître Rivavi, visité, en venant du Sud, le roi sakalave Trimanongarivou, à Mahabou, capitale de ses États, se rendit à la demeure du premier, à deux journées de marche de Mahabou; puis ensuite à une demi-journée plus loin dans le Nord : après quoi, ils se *trouvèrent sur le bord d'une large rivière, nommé Manih*, sur le bords de laquelle vivaient les Vazimbaks, etc.

Note D (page 14 du texte).

Andriamagnéti-Arivou est le roi que Drury appelle Ra-Trimanongarivou.

D'après M. Noël, Andriamagnéti-Arivou n'aurait été que le troisième roi du Ménabé. Il introduit dans la généalogie royale un certain Andriamandressou-Arivou (le Victorieux), qu'il fait succéder à Andriandahéfoutsi, comme étant son fils aîné, mais dont la tradition ne fait aucune mention. M. Noël a accepté le témoignage de Drury, pour reconnaître le fils d'Andriandahéfoutsi dans le roi Ra-Trimanongarivou (qu'il nomme avec raison, croyons-nous, Tsimanongou-Arivou), lequel serait, dès lors, pour lui, le même qu'Andriamandressou. Or, s'il se soumet à l'autorité de Drury pour une partie de ce qui a rapport à Trimanongarivou, pourquoi s'y soustrairait-il pour le reste? Eh bien! il résulte de la relation du voyageur anglais :

« Que Ra-Trimanongarivou est le fils d'Andriandahéfoutsi[1]; *qu'à son avénement* il chassa ses deux frères du pays; que l'un de ceux-ci s'enfuit à Féérègne; que l'autre, avec environ huit cents hommes, s'avança vers le Nord, s'arrêta sur les bords de la rivière Masselege et y fonda un royaume presque aussi puissant que celui de son frère; que Ra-Trimanongarivou, apprenant qu'il s'était ainsi heureusement établi, envoya des ambassadeurs pour conclure un

[1] « ..... Il est vrai qu'il est fort âgé, ayant été bouvier de Dian-Lahéfouti (Andriandahéfoutsi), *père de Trimanongarivou*. » (*Robert Drury's Journal*, page 383.)

traité d'amitié avec lui; enfin que celui-ci y consentit, espérant que Dieu et *son père Andriandahéfoutsi* pardonneraient à son frère et les béniraient tous deux à l'avenir[1].

Tous ces faits se retrouvent dans la tradition et y sont attribués à deux fils d'Andriandahéfoutsi, dont les noms posthumes sont Andriamagnéti-Arivou et Andriamandissou-Arivou. Au premier de ces deux noms se rapporte tout ce que dit la narration anglaise de Ra-Trimanongarivou; Adriamagnéti est donc, selon toute probabilité, le nom posthume de Ra-Trimanongarivou, successeur d'Andriandahéfoutsi, d'après Drury. S'il en était autrement, s'il y avait eu un fils d'Andriandahéfoutsi autre qu'Andriamagnéti, qui lui ait succédé et ait reçu le nom posthume d'Andriamandressou-Arivou, ou ce serait Ra-Trimanongarivou lui-même, et alors tout ce qu'a dit Drury de ce dernier et de l'un de ses frères serait faux, d'après M. Noël, qui attribue ces mêmes faits à deux fils d'Andriamandressou; ou bien ce serait ce frère de Ra-Trimanongarivou qui, poursuivi par lui, s'était enfui à Féérègne, fait qui ne s'accorderait guère avec son surnom de Mandressou (le Victorieux); et, cela admis, Andriamandressou ne serait-il encore que le frère d'Andriamagnéti, et non son père; ou, enfin, Ra-Trimanongarivou aurait reçu deux noms posthumes, et Andriamandressou et Andriamagnéti ne seraient qu'une seule et même personne; mais, dans tous les cas, le second ne saurait être, comme le dit M. Noël, le fils du premier. De l'invraisemblance de ces diverses hypothèses et surtout de la concordance entre les faits attribués à Ra-Trimanongarivou par Drury, et à Andriamagnéti par la tradition, nous croyons pouvoir regarder comme établie l'identité de ces deux personnages.

Il est bien dit, page 333 de la relation de Drury, que le père d'un certain Ra-Mynbolambou était roi de Mouroundava, et que son fils lui aurait succédé, s'il n'en avait été empêché *par son oncle* Ra-Trimanongarivou, et l'on pourrait, voyant dans le titre *roi de Mouroundava* celui de roi de tous le pays, induire de ce passage qu'un fils d'Andriandahéfoutsi aurait régné sur les Sakalaves avant Ra-Trimanongarivou. Mais Mouroundava n'était qu'un village ou un district, et non tout le pays, que Drury désigne toujours par le mot Saccalanvor (Sakalava)[2]. D'ailleurs les passages précédemment cités et autres[3] ne justifient pas cette interprétation et contredisent même ce qui est dit, page 333, quant au degré de parenté existant entre Ra-Mynbolambou et Ra-Trimanongarivou. Nous croyons donc que l'explication la plus plausible qu'on puisse donner de ce passage douteux est la suivante : pendant la vie d'Andriandahéfoutsi, chacun de ses fils commandait dans la partie du pays où il se trouvait établi; mais à la mort de leur père, Ra-Tsimanong-Arivou, soit par ambition, soit par sentiment des mauvais effets de cette division du pouvoir, avait dépouillé ses frères et réuni sous sa seule autorité les diverses parties du territoire sakalave.

Enfin, nous ne serions pas éloigné de croire que le mot *Andriamandressou*-Arivou n'est autre que celui d'Andria*mandissou*-Arivou, employé par nous d'après

[1] Voyez *Robert Drury's Journal*, page 397.

[2] Faut-il conclure de ce fait que le nom de Ménabé n'a été donné au pays qu'à une époque postérieure à celle du séjour de Drury chez les Sakalaves, et, par suite, rejeter les données de la tradition sur l'origine de ce nom. Nous ne le pensons pas : le nom de Ménabé a pu être restreint au territoire d'abord conquis par Andriandahéfoutsi, jusqu'à ce qu'un autre royaume sakalave ayant été fondé par un des fils de ce prince, la nécessité de le distinguer du premier eût fait étendre à tout celui-ci le nom de Ménabé qui rappelait son origine.

[3] Voir la note E.

la tradition, et qui, mal prononcé devant M. Noël, l'aurait induit en erreur, en lui faisant croire à l'existence d'un autre prince nommé Andria*mandressou*. Ce qui donnerait une grande vraisemblance à cette supposition, c'est que l'auteur fait opérer la conquête de l'Ambongou par cet Andriamandressou-Arivou, tandis que c'est bien notre Andriamandissou, ou, d'après Drury, le frère de Ra-Trimanongarivou, qui fit cette conquête, après son départ du Ménabé, dont la limite Nord était alors formée par la rivière Manih, ainsi que l'indique ce passage de la relation (page 396) : « L'autre frère, avec environ huit cents hommes, traversa le beau pays où est maintenant tenu le bétail, et que les Vazim'bahs habitaient alors, etc. »

Note E (page 14 du texte).

La tradition est en désaccord avec la relation de Drury, quant au nombre des fils d'Andriandahéfousti ; mais l'auteur se contredit lui-même à ce sujet.

La tradition ne cite que deux fils d'Andriandahéfoutsi ; mais Drury (p. 399) en mentionne, comme on l'a vu, un troisième, qui aurait été aussi expulsé du Ménabé par son frère Ra-Trimanongarivou, et se serait réfugié à Féérègne. Cependant le texte anglais offre des contradictions au sujet de ce troisième frère : tantôt il y est désigné sous le nom de Ramynbolambou « Ce fut le cas du fils d'Andrian-Crindou lorsqu'il s'enfuit à Anténossi, et celui de Ra-Mynbolambou, *le frère même du roi*, quand il se sauva à Féérègne » (page 399) ; tantôt ce Ramynbolambou n'est que le neveu de Ra-Trimanongarivou : « Andriamandrossa lui envoya un messager (à Ramynbolambou), désirant savoir pour quelle raison lui, plus particulièrement, dirigeait une armée dans un pays dont le dernier roi, Ravouveurn, l'avait secouru et protégé lorsqu'il fuyait *son oncle* Ra-Trimanongarivou, après la mort de son père. » (Page 333 de la relation.)

Note F (page 16 du texte).

Andriamagnéti-Arivou est bien le Ra-Trimanongarivou de Drury.

La plupart des faits concernant le règne d'Andriamagnéti-Arivou sont confirmés par la relation de Drury, avec cette différence qu'il les attribue à un roi nommé Ra-Trimanongarivou. Mais il faut remaquer que Drury n'aurait pu connaître ce roi sous le nom d'Andriamagnéti-Arivou, qui est un nom posthume, que lors de son second voyage à Mouroundava, lequel eut lieu fort peu de temps après la mort de Ra-Tsimanongarivou : et, en parlant du court séjour qu'il fit alors en Ménabé, l'auteur ne donne aucun détail nouveau concernant l'histoire de ce pays. Nous avons déjà développé, à la note D, les raisons qui nous ont fait penser que Ra-Trimanongarivou et Andriamagnéti-Arivou n'étaient qu'une seule et même personne. Or, d'après le témoignage de Drury, le prince qu'il désigne par le premier de ces noms mourut en 1718 ; ce serait donc l'époque de la mort d'Andriamagnéti.

Note G (page 20 du texte).

Histoire des établissements antulaots' à la côte N. O. de Madagascar.

La ville ou le district de Boukdadi, située aux environs de Basra (Bassora), était jadis sous l'autorité d'un cheik nommé Hassani, qui y vivait avec sa famille. Un jour, l'un de ses fils, ayant été réprimandé par lui dans une assem-

blée, en éprouva un tel ressentiment, qu'il s'emporta jusqu'à frapper son père au visage. Les assistants, indignés d'un attentat aussi odieux, allaient immédiatement mettre à mort le fils coupable ; mais Hassani les arrêta et se contenta de le faire incarcérer. Cependant le soin de sa dignité, profondément blessée par cet outrage, qu'il ne se sentait pas la force de laver dans le sang de son fils, lui faisait regarder comme impossible un plus long séjour dans le pays, et il conçut le projet de s'expatrier. Il fit donc toutes ses dispositions de départ, et, s'embarquant avec les gens qui devaient le suivre, ses esclaves et ses richesses, s'éloigna pour toujours des lieux témoins de son affront. La flotte qui portait les émigrants était composée de 7 daws : elle sortit du golfe Persique, se dirigea vers la côte orientale d'Afrique, et y aborda dans une petite baie située un peu au Sud de Monbaze [1].

Hassani débarqua avec son monde, s'établit sur la rive gauche d'une rivière qui débouche dans cette baie, et y jeta les fondements d'un village qu'il nomma *Pangani*. On ne dit pas si ce nom était celui de la rivière, ou si le nom de Pangani, que celle-ci porte encore, lui est venu du nom donné au village par son fondateur.

A sa mort, Hassani laissa deux enfants mâles, dont l'aîné, nommé Amadi, hérita de l'autorité de son père ; l'autre, nommé Kambamba, se transporta avec ses partisans sur l'autre bord de la rivière, et y éleva le village de *Bouéni* [2].

Des guerres qui survinrent quelques années après dans le pays environnant, inspirant aux colons des craintes pour eux-mêmes, les décidèrent à quitter la côte d'Afrique et à chercher une contrée où ils pourraient vivre plus tranquilles. Les deux frères s'embarquèrent alors, avec tout leur monde, sur les bateaux qu'ils possédaient, et se dirigèrent vers la terre de *Kom'ri*, nom sous lequel Madagascar était alors désignée par les navigateurs arabes. La flottille atterrit près de l'extrémité Nord de l'île, à Ampan'hassi (baie *Jen'kinson* d'Owen), où les émigrants débarquèrent, avec l'intention de s'établir dans les environs. Ils y avaient déjà fait quelques constructions et élevé une muraille autour de l'emplacement choisi pour leur village [3] ; mais, ayant reconnu plus tard que le terrain avoisinant était impropre à la culture, ils se transportèrent au Sud, d'abord sur l'île dite Nossi-Comba, qui fut elle-même bientôt abandonnée, et ensuite à la baie de Matzamba (baie *Majambo* d'Owen.) Là, ils fondèrent un nouveau village [4], qui fut appelé Pangani, du nom de leur premier établissement d'Afrique. Le nom de Langani, sous lequel ce village fut désigné depuis, n'est qu'une corruption de Pangani.

[1] La tradition ne donne pas l'époque à laquelle eut lieu cette émigration ; mais, d'après les faits qui suivent, et le nombre des générations provenant des émigrants, qui s'étaient succédé jusque vers 1700, nous pensons que l'arrivée d'Hassani à la côte d'Afrique dut avoir lieu vers la fin du XVIe siècle.

[2] Nous trouvons, dans la description de la baie de Pangani donnée par le capitaine Boteler (*Narrative of a voyage of discovery to Africa, etc.*, London, 1835), que, sur la rive droite de la rivière qui y décharge ses eaux, se trouve encore une ville du nom de Pangani, et, sur la rive gauche, un village appelé Ouény (Whaney). En signalant ce fait comme offrant, malgré la différence entre les mots Ouény et Bouéni, une certaine coïncidence avec ce que rapporte la tradition, nous ne le donnons pas, on le comprend, comme une garantie de l'exactitude des événements racontés dans la présente note. C'est avec la même réserve que nous signalerons aussi, comme porté sur une carte de 1619, un village nommé Buéni, par le travers de l'île Pemba, c'est-à-dire là où la tradition place Bouéni.

[3] Il existe, nous a-t-on dit, des vestiges de fondations de ce genre au lieu indiqué.

[4] Nous trouvons, dans l'ouvrage déjà cité du capitaine Boteler, qui a exploré cette baie, les observations suivantes, qui viennent à l'appui de la tradition dont nous donnons l'esquisse. « La baie Majambo paraît avoir été habitée par des Arabes, vu que leurs tombes existent encore sur le sommet de la petite île située près de la passe. Des arbres se sont élevés au milieu de ces tombeaux, noircis par le temps, et qui ne seront bientôt que des ruines. »

Les colons avaient toujours formé deux groupes, dont chacun était plus spécialement sous l'autorité de l'un des deux frères; et, tandis que le plus considérable s'établissait à Langani, avec Amadi pour chef, l'autre, sous la direction de Kambamba, poussa plus au Sud, et s'arrêta sur la petite île Makambi (île *Makumba* d'Owen).

Kambamba avait deux enfants, un fils et une fille. A la mort de son père, celui-là, nommé Amadi, comme son oncle, conduisit le groupe dont il était chef dans la baie située sur la grande terre en face de Makambi. Ils s'établirent d'abord sur une petite île qui s'y trouve, puis ensuite au fond de la baie : le village qu'ils y élevèrent fut appelé Bouéni, du nom de celui que Kambamba avait fondé à la côte d'Afrique.

Amadi de Langani avait eu plusieurs enfants dont l'aîné Mikdadi lui avait succédé. Ce Mikdadi fut lui-même remplacé par son fils, aussi nommé Amadi, et c'était celui-ci qui commandait à Langani, lors de l'arrivée d'Andriamandissou-Arivou dans le pays. Amadi de Bouéni avait eu une fille nommé Mariàmo, et un fils appelé Faki qui lui succéda. Enfin la sœur de ce même Amadi avait eu deux enfants mâles, Bakari et Ibrahim, qui, devenus grands, étaient allés s'établir avec leurs gens, le premier dans la baie de Bombétok, où il fonda le village de Kandrani ou Kiouandrani, le second dans celle où débouche la rivière Bâli, dont il donna le nom à son village. A leur arrivée, les colons arabes avaient reçu des indigènes le nom d'*Anti-Alaoutsi* (hommes d'outre-mer), dont le mot Antalaots' n'est qu'une contraction : ce nom servit depuis à les désigner, eux et leurs descendants, et à les distinguer des Arabes qui venaient habiter temporairement le pays pour y commercer.

Ces colons, actifs et industrieux, s'adonnèrent surtout au commerce; ils étendirent, en le régularisant, le système d'échange qui existait déjà dans la partie occidentale de l'île, et leurs établissements devinrent, en peu d'années, les lieux de rendez-vous de tous les marchands arabes, qui, depuis longtemps, fréquentaient cette côte.

A l'époque où les Sakalaves s'établirent dans le Nord, il y avait donc à la côte Ouest de Madagascar quatre établissements antalaots' : l'un, et c'était le plus considérable, à Langani, ayant pour chef Amadi ; un second à Kandrani, dont le chef était Manafi, fils de Bakari ; un autre à Bouéni, sous l'autorité de Faki ou Yombi-Faki; un quatrième enfin à Bâli, gouvernée par Ibrahim. Toutes les quatre relevaient politiquement et religieusement du chef de Langani, qui prenait le titre de sultan, et pour lequel la prière était dite par tous les colons.

Jusqu'alors, les Antalaots' avaient vécu en bonne intelligence avec les indigènes, sans se reconnaître dépendants de leurs chefs : le conquérant sakalave voulut leur imposer sa souveraineté, et fit attaquer Langani. Les habitants résistèrent, mais ils n'avaient pas sur les Sakalaves, quant aux moyens de guerre, la même supériorité que sur les Manangadabos et les autres indigènes, et ils étaient surtout bien inférieurs en nombre à leurs adversaires. Ils furent battus, et leur chef, Amadi, ayant été tué, ils s'embarquèrent avec leurs familles, et se réfugièrent à Bouéni.

A la nouvelle des événements survenus à Langani, Ibrahim, chef de l'établissement de Bâli, quitta le pays, et s'en retourna, dit-on, en Arabie avec sa famille; mais une partie de ses gens rejoignirent leurs coreligionnaires de Bouéni, ce que firent aussi ceux de Kandrani.

Comme ils n'avaient eu précédemment aucune agression à subir de la part des indigènes, les Antalaots' ne s'étaient point entourés de moyens de défense,

et Bouéni était ouvert, comme leurs autres villages, aux attaques de l'ennemi. On fut donc presque aussitôt dans l'obligation de l'abandonner, et sa population, grossie de toutes les familles réfugiées, se retira sur la petite île que les premiers colons avaient d'abord occupée dans la baie, et qu'on travailla à fortifier. Là, s'approvisionnant des choses nécessaires à leurs divers besoins, au moyen d'un commerce avec les Comorres, la côte d'Afrique et les points de celle de Madagascar non soumis à Adriamandissou, les colons arabes restèrent longtemps à l'abri des hostilités des Sakalaves, qui craignaient à ce qu'il paraît d'aller aborder l'île avec de frêles pirogues.

Mais l'île Bouéni n'était séparée du fond de la baie que par un canal étroit et assez peu profond pour que, de basse mer, dans les grandes marées, un homme pût le traverser sans avoir de l'eau plus haut que les épaules. Les Antalaots', à qui ce fait était connu, en profitaient souvent pour passer sur la grande terre où ils allaient chercher les fruits et les racines nutritives qui ne se trouvaient pas sur leur île. Il arriva un jour que l'un d'eux, étant ainsi en maraude, fut arrêté par les Sakalaves, et forcé de leur découvrir par quel moyen il avait pu effectuer le passage. La voie lui étant ainsi connue, l'ennemi, aussitôt que les circonstances favorables se renouvelèrent, s'avança de nuit sur l'île et s'introduisit dans la ville. Les Antalaots', croyant être à l'abri d'une pareille surprise, se livraient avec une entière sécurité à leurs chants et à leurs danses nocturnes; plusieurs de leurs bateaux étaient en voyage, et, par l'absence des hommes qui les montaient, les insulaires se trouvaient privés d'une partie de leurs moyens de défense. Dans une semblable situation, la résistance eut été vaine et elle ne pouvait qu'amener le massacre de leurs femmes et de leurs enfants: ils se résignèrent donc à subir les conditions du vainqueur, et reconnurent la suzeraineté du roi sakalave.

Tels sont, d'après les traditions des Antalaots', les événements qui amenèrent et suivirent l'établissement de leurs colonies à la côte N. O. de Madagascar.

Note H (page 22 du texte).

Des faits rapportés par Drury semblent confirmer la tradition quant au lieu désigné par celle-ci comme résidence du roi Andrianambouni. — Erreur probable d'un autre auteur.

La résidence d'Andrianambouni-Arivou se serait trouvée, selon la tradition, à environ cinq milles, en ligne directe, de la partie Sud de la baie de Bombétok, c'est-à-dire du rivage devant lequel le navire de Drury mouilla lors de son voyage à Manan'hara. Tout ce que dit cet auteur, au sujet de la ville du roi [1], est donc possible, et semble justifier la tradition. Nous voyons dans sa relation que le navire remonta la rivière à plusieurs lieues, sous la conduite d'un pêcheur, et que Drury descendit alors à terre avec celui-ci pour se rendre à la ville du roi, située à un quart de journée dans le pays; qu'un autre jour, le capitaine étant descendu pour s'y rendre, retourna le soir même à bord..... Tous ces mouvements n'eussent point été possibles si la résidence du roi avait été dans la position que M. Noël lui a donnée « à Mahetsa-Kam'panzava, ville qu'il (Andrianambouni) éleva vers la jonction de la rivière de ce nom avec le Bét-

[1] Ce roi, que Drury nous présente comme fils et successeur du fondateur du nouveau royaume sakalave, et qu'il appelle Andrian-Toukaiffe, ne peut être que celui désigné dans la tradition sous le nom d'Andrianambouni-Arivou, nom posthume du fils et successeur d'Andriamandissou-Arivou, premier roi des Sakalaves du Nord.

sibouka, à quatre journées de l'embouchure de ce fleuve. » Nous avons bien connaissance d'un village nommé Mahitsapanzava, mot qui nous paraît être une contraction du premier; ce village, où résidait Andriansouli lorsque Radama envahit le Bouéni, était situé à peu de distance de la rive droite du Bétsibouka, et à quelques lieues de l'embouchure de ce fleuve; mais il n'existait certainement pas au temps d'Andrianambouni.

Note I (page 22 du texte).

Erreurs commises au sujet des relations existant entre Adrianambouni et les Hôvas: erreur probable de la tradition.

D'après M. Noël, le règne d'Andrianambouni aurait été, au contraire, marqué par plusieurs guerres, mais il attribue à ce prince des faits, ou qui furent exécutés, comme on le voit, dans la suite de la tradition, par Andriamahatindi, dont il supprime tout le règne; ou bien qui, s'ils le furent par Andrianambouni lui-même, eurent lieu, du moins, sous le règne d'Andriamandissou, son père.

Dans son ouvrage déjà cité, au chapitre intitulé Commerce, M. Noël nous paraît avoir accumulé de nombreuses erreurs quant aux rapports ayant existé entre Andrianambouni et les Hôvas. Il dit, par exemple :

1° Que, vers 1700, les Hôvas occupaient le pays d'Antsianaka et le Sud de Boéni;

2° Qu'Andrianambouni expulsa les Hôvas de tout le Nord de l'île;

3° Que, dès le xviie siècle, ils formaient une nation puissante;

4° Qu'Adriandahéfoutsi n'avait pu les chasser d'Ambongou.

Nous avons, dans la note D, déjà fait justice de cette dernière assertion, en prouvant, par des citations de Drury, que, durant le règne de ce premier roi, les Sakalaves du Ménabé ne s'étaient pas avancés au Nord de la rivière Manih. Quant aux trois autres, nous devons dire que nous ne connaissons aucune tradition qui nous fasse penser que les Hôvas aient jamais occupé le Nord ni l'Ouest de Madagascar, avant le règne de Radama. D'après celle rapportée dans l'ouvrage du Rév. W. Ellis, qui, par la nature des sources où il a puisé, nous paraît devoir faire autorité en ce qui concerne les Hôvas, ceux-ci, venus du S. E., s'arrêtèrent sur le plateau montagneux qui forme le centre de l'île, et restèrent confinés dans le pays d'Imerne, où ils étaient divisés en plusieurs tribus, sous les ordres de plusieurs chefs, jusqu'à l'avénement d'Andrianampouine. Drury, qui, dans sa relation, les mentionne sous le nom d'*Amboalambou*, dit bien, d'après les paroles des ambassadeurs de cette peuplade, qu'il vit en Ménabé, qu'elle était plus puissante que les Sakalaves au temps d'Andriandahéfoutsi et qu'elle perdit cette supériorité sous son successeur par suite de l'importation des armes à feu dans ses États; mais il ne donne à entendre en aucune manière que ces mêmes ambassadeurs aient fait allusion à ceci : que leurs compatriotes auraient antérieurement possédé le Ménabé. Et comment supposer, en effet, qu'ils eussent pu en être chassés par un ennemi si inférieur à eux en nombre et en puissance, s'il fallait en croire les assertions que nous combattons?

Évidemment M. Noël, en admettant cette puissance des Hôvas dans le xviie siècle, se met en contradiction avec toutes les notions qu'on a recueillies depuis sur cette peuplade. Il n'indique d'ailleurs, en aucune façon, à quelle source il a puisé ses convictions; et, comme il a rédigé tout cela sur

de simples récits, sans avoir aucune connaissance des lieux, et sans moyen de contrôle, il nous est bien permis de croire que les individus qui l'ont si étrangement induit en erreur au sujet des rapports de ce roi avec les Hôvas, n'étaient pas mieux informés en ce qui concerne les autres actes de son règne.

Toutefois, nous ferons remarquer qu'en représentant le règne d'Andrianambouni comme paisible, la tradition se trouve elle-même en contradiction avec la relation de Drury, dans laquelle nous lisons que, quand il arriva à Manan'hara, le roi du pays, dont l'identité avec Andrianambouni a été constatée dans la note précédente, *était allé faire la guerre à un roi vers le nord.* (*Robert Drury's Journal*, page 434.)

Note J (page 24 du texte).

Étymologie du mot Moudzangaïe, *nom de la ville antalaots' située dans la baie de Bombétok.*

D'après les Antalaots' que nous avons consultés, le nom de *Moudzangaïe* serait un composé des mots *Moudza* et *Angaïa*, et la nouvelle cité aurait été ainsi nommée en raison de ce que le lieu où elle fut élevée était couvert d'arbustes et de buissons dont les fleurs variées charmaient les yeux.

Cette étymologie donnée au mot *Moudzangaïe* par des Antalaots', et justifiée par eux, comme il vient d'être dit, acquiert plus de vraisemblance, si l'on considère que le mot composé *Mouza-n-nyayeh*, qu'on pourrait regarder, ce nous semble, sans rapprochement trop forcé, comme la véritable étymologie de *Moudzangaïe*, signifie *lieu de choix, lieu d'élection.*

M. Noël prétend que le nom de *Mozangaï* (qui, d'ailleurs, avec l'orthographe qu'il lui donne, ne rend pas la manière dont les indigènes le prononcent) rappelle le nom de ses fondateurs, les Mõzanghi ou Monzãghi; car il appelle de ces deux noms « une tribu indigène que les émigrants de la côte orientale d'Afrique étaient parvenus à convertir à l'islamisme. » A ce compte, la ville aurait pu s'appeler tout aussi bien *Monzagaï.*

Dans la note G, nous avons raconté, d'après la tradition, par qui avaient été fondés, à la côte N. O. de Madagascar, les établissements arabes dont les habitants formèrent plus tard la population de Moudzangaïe. Il n'y est aucunement fait mention de Hounzati ni de Mozanghi, et nous n'avons jamais eu connaissance de l'existence de ces tribus que par ce qu'en dit M. Noël. Nous n'ignorons pas, toutefois, que, bien avant l'époque que nous avons cru pouvoir assigner à l'émigration d'Hassani [1], et, à plus forte raison, avant celle à laquelle ses fils abordèrent à la côte N. O. de Madagascar, des commerçants arabes y avaient demeuré : c'est du moins ce que nous apprend Juan dos Santos dans son ouvrage de l'Ethiopie orientale [2]; mais nous ne pensons pas que ces Maures dont parle l'auteur portugais aient en rien contribué à fonder les établissements dont nous avons tracé, d'après la tradition, l'origine et le développement. Ils nous sembleraient devoir être plutôt ces anciens habitants de Cagembi et Miari (pays situés entre la Mandzaraï et la Bâli), que la tradition mentionne comme étant venus de la côte d'Afrique, mais qu'elle ne confond

[1] Voir la note G.
[2] *Historia da Ethiopia oriental*, livre III, page 83.

point avec les Arabes émigrés de Pangani et de Bouéni, dont les descendants fondèrent la ville de Moudzangaïe. Quant aux naturels, bien peu nombreux d'ailleurs, que ces émigrés convertirent à l'islamisme, ils ne formèrent pas, que nous sachions, une tribu à part, mais furent simplement nommés *Antalaots'*, comme leurs coreligionnaires, puis confondus bientôt avec ceux-ci, dont le type perdait peu à peu de sa pureté, par suite des rapprochements fréquents entre les colons et les femmes indigènes.

Note K (page 26 du texte).

Discussion de quelques opinions émises au sujet des villes de Moudzangaïe et de Bombétok.

Selon M. Noël, la fondation de Moudzangaïe aurait été amenée par des événements tout autres que ceux relatés par nous. Or les renseignements que nous possédons ont été recueillis au milieu des ruines de Moudzangaïe et de la bouche d'individus ayant fait partie de son ancienne population. Inspiré par la vue des lieux et des hommes du pays dans le choix de nos questions, nous avons pu les poser plus nettement, en raisonner la marche, et, par suite, obtenir des réponses plus claires et plus précises. Nous nous croyons donc le droit de déclarer que tout ce qui est dit dans le paragraphe XI de son livre, relativement aux colons arabes et aux établissements fondés par eux à la côte N. O., nous paraît être entaché d'erreurs et d'anachronismes. Pour le moment, nous discuterons seulement les opinions qu'il y émet quant à l'origine de Moudzangaïe et aux causes de la fondation de Bombétok, au sujet de laquelle il nous semble que l'auteur n'a pas même épargné les invraisemblances et les contradictions.

Dans le paragraphe qui commence par ces mots : « Soit que les Mozanghi et les Hounzati eussent des griefs, etc., » et qui finit ainsi : « Andrianambouni leur permit de s'établir dans la baie de Bombétok, où s'éleva une ville fortifiée, qu'ils appelèrent, de leur nom, Mozangai, la ville des Mozanghi, » il y a, tout à la fois, anachronisme et interversion ou confusion des faits. Le sultan Manafi, qu'on y voit désigné comme chef de toute la population musulmane établie à la côte N. O., était seulement celui de l'établissement musulman de Kandrani. Que ce Manafi ait été tué à la suite d'une révolte contre le roi sakalave, nous l'ignorons et ne le nions pas ; mais que la fondation de Moudzangaïe ait été le résultat de la prise et de l'évacuation de Langani, cela est tout à fait en opposition avec les traditions des Antalaots'.

Voici d'autres témoignages que nous pouvons invoquer contre cette assertion de M. Noël. Drury, après avoir été délivré de l'esclavage qu'il subissait en Ménabé, visita la baie de Manan'hara, ou de Bombétok, sous le règne d'Andrianambouni, en 1716, et il ne fait aucune mention de Moudzangaïe, ni de la présence d'Arabes dans cette baie ; tandis qu'il signale « une rivière un peu au Sud de cette dernière, et à laquelle les navires arabes allaient une fois l'an, » en un lieu qu'il désigne sous le nom de Massalège [1], c'est-à-dire la baie de Bouéni, où, en effet, d'après la tradition, les Antalaots' étaient encore établis sous le règne d'Andrianambouni, et attiraient les bateaux de leurs anciens compatriotes. On pourrait nous faire observer que les faits cités par M. Noël comme ayant amené sous ce règne la fondation de Moudzangaïe ont pu ne se produire

[1] Voyez *Robert Drury's Journal*, page 254.

qu'après le passage de Drury à Manan'hara : nous le sentons fort bien, et voulons induire seulement du passage cité qu'en 1716 Moudzangaïe n'existait pas encore.

Dans un manuscrit[1] qui date d'une époque très-voisine de 1726, si ce n'est de cette année même, nous ne trouvons mentionné dans la partie Nord et sur le côté Est de la baie, déjà appelée Pombétok par les indigènes, qu'un village du nom de Machourangue, en même temps que le port de Boina (ou Bouéni), était habité, dit l'auteur, par des Arabes.

Dans un plan de 1732[2], qui a pour titre *le grand Pombétok*, la partie Nord de la baie n'est point figurée, il est vrai; mais, en dressant ce plan partiel, on a eu certainement pour but de donner la partie de la baie qui était la plus intéressante, et nous pourrions peut-être dire la seule intéressante pour les navigateurs et les commerçants. Eh bien! si Moudzangaïe eût alors existé, aurait-on négligé de représenter la partie de la baie où se fût trouvée cette ville, qui, dès sa fondation, devint la plus importante, sinon l'unique place de commerce de la partie Ouest de l'île? Mais d'ailleurs ce plan, qui donne bien au moins la partie de la baie où a existé Bombétok, ne mentionne aucun village de ce nom ni de celui de Taffian-Tarang[3], et comme, d'après M. Noël, l'existence de Moudzangaïe est antérieure à celle de Bombétok, nous avons le droit de conclure contre lui, de la non-existence de ce dernier en 1832, à la non-existence de l'autre à la même époque. Enfin un fait, dont la preuve rationnelle nous est acquise, nous porte à assigner comme date très-rapprochée de la fondation de Moudzangaïe l'an 1745 : Le chef des Antalaots' résidant à Nossi-Bé, l'Arabe Abderrhaman-ben-Nouri, homme lettré, fort intelligent et digne de foi en matière de chronologie, nous a affirmé qu'en 1742, et sous le règne d'Andriamahatindi, son grand-père était allé se marier à Bouéni, que les Antalaots' n'avaient pas encore quitté pour s'établir à Moudzangaïe.

Si maintenant nous consultons Dumaine, qui était en ce port en 1792, nous trouverons ces mots dans la relation de son voyage : « ..... En considérant l'impossibilité qu'il y a pour la nation française de s'établir maintenant à Moudzangaïe sans exciter beaucoup de jalousie parmi eux (les Arabes), qui possèdent cette place depuis 34 ans *au moins*, etc.[4]. » Il en résulte que la fondation de Moudzangaïe remonterait à l'an 1758. En la mettant, comme nous l'avons fait, à l'an 1745, nous lui avons donné treize ans d'existence de plus que Dumaine, et c'est, nous pensons, tout ce que peut autoriser le correctif employé par le voyageur dans son estimation.

Si notre critique est juste sur le point que nous venons de discuter, tout le paragraphe qui commence par ces mots : « La révolte des habitants de Moudzangaïe, etc., » et le suivant (tous deux, page 95), ne sont que des conséquences plus ou moins laborieusement déduites d'un fait controuvé, d'une révolte impossible, puisque cette ville n'avait pas encore existé. Nous ne croyons pas avoir besoin de dire que la marine opposée par Andrianambouni à la marine de Mozangaïe, n'a jamais existé, et nous pouvons affirmer que les Sakalaves seraient fort étonnés s'ils entendaient parler de la marine de Bombétok.

[1] Extrait pris sur les journaux des voyages faits à l'île de Madagascar. (Dépot des cartes et plans de la marine.)

[2] Voyez, au dépôt des cartes et plans de la marine, carton de Madagascar.

[3] Taffian-Tarang était, à ce qu'il paraît, le véritable nom du village appelé Bombétok par les navigateurs européens. Voyez Dumaine, *Annales de Malte-Brun*, tome II, page 33.

[4] Voyez *Annales de Malte-Brun*, tome II, page 25.

Citons encore :

« ..... De la fondation de Bombétok date la prospérité commerciale du royaume de Bouéni, et sa célébrité à l'extérieur. » Page 96.

Pour ce qui est de la prospérité commerciale du Bouéni, nous savons, et l'auteur lui-même nous l'a confirmé, qu'elle avait été développée par l'établissement des Arabes à la côte N. O. et la fondation de Moudzangaïe avant qu'il fût question de Bombétok. Cela nous semble assez clairement ressortir des passages suivants du paragraphe qui nous occupe :

« Les Hôvas leur achetaient (aux Hounzati et aux Mozanghi, dont ils avaient été rapprochés de temps immémorial) les marchandises apportées par les Arabes dans les ports de Boéni, les payaient avec les productions de la province dont ils se pourvoyaient d'avance, etc. » Page 93.

« Il (Andrianambouni) les expulsa (les Hôvas) de tout le Nord de l'île, qu'il ferma à leur trafic, et concéda aux Musulmans, moyennant un modique droit de transit sur les marchandises d'origine étrangère, le monopole du commerce dans toute l'étendue des contrées nouvellement soumises aux armes des fils de l'or. » Page 94.

« La protection qu'Andrianambouni accorda, etc. ..... engagèrent un grand nombre de marchands de ces divers pays à se fixer à Mozangaïe, et, la tranquillité du pays favorisant le succès de leurs entreprises commerciales, ils acquirent en peu de temps une importance, etc. ..... » Page 94.

Toutes ces phrases signifient bien, ce nous semble, que de temps immémorial il y avait un mouvement commercial régulièrement établi dans le pays de Bouéni, et ensuite dans toutes les contrées soumises aux armes des fils de l'or; à moins donc de supposer que ce mouvement n'avait d'autre résultat que d'appauvrir ce royaume, nous ne pensons pas qu'on puisse dire que sa prospérité commerciale data de la fondation de Bombétok. Il y a plus, nous nierons même complétement que cette fondation ait pu l'augmenter, si M. Noël ne nous explique comment un mouvement commercial quelconque put se produire à Bombétok (ville créée d'après lui, ne l'oublions pas, en opposition à Moudzangaïe) au moyen de Sakalaves « inaptes au commerce qu'ils regardaient comme une occupation indigne d'eux. » (page 95) « ou d'indigènes habitués à une vie presque sauvage, et qui joignaient à leur antique haine contre les castes commerçantes, ... un défaut d'intelligence qui ne laissait rien à espérer d'eux, » (page 95) et enfin, sans l'intervention des Hôvas, « ce peuple rusé, sous le vasselage commercial duquel Andrianambouni craignait de se placer. » (Page 95.)

Et si ce ne fut ni par les Sakalaves, ni par les indigènes déclarés incapables, ni par les Hôvas, reconnus nuisibles, par qui donc fut opéré le commerce de Bombétok, et par celui-ci la prospérité commerciale de Bouéni? Serait-ce que l'habile Andrianambouni eût compté pour cela sur les Arabes de Mozangaï, dont il se défiait et qu'il voulait abaisser; et que, pour leur ôter toute velléité de révolte à l'avenir, il les eût chargés aussi d'armer sa flotte avec leurs matelots? Et, en vérité, force nous sera bien d'admettre encore ceci, à moins que l'auteur ne nous indique qui des Hôvas, des Sakalaves ou des indigènes, étaient aptes à armer et à manœuvrer ladite flotte? Nous ne lui demanderons pas lequel de ces trois peuples l'aurait construite ; nous savons, et M. Noël aussi sans doute, que les Arabes de Mozangaï seuls l'auraient pu. Il nous semble donc qu'au lieu de tant vanter l'habileté d'Andrianambouni, l'auteur eût dû plutôt signaler la finesse et la pénétration que ces derniers montrèrent

en se prêtant avec une apparente obligeance à construire cette flotte, destinée à devenir contre eux un moyen d'oppression, mais qu'ils prévoyaient bien, les rusés! devoir leur être livrée, puisque eux seuls étaient capables de la mettre en mouvement!... Vraiment, M. Noël abuse un peu de ses droits de voyageur.

Quant à la *célébrité extérieure* qu'aurait acquise, au royaume de Bonéni, la *fondation de Bombétok,* elle eût été d'assez mauvais aloi, si nous en jugeons par ce qu'en dit Dumaine : « Avant que de terminer, etc.... je dois expliquer pourquoi j'ai montré de la résistance envers la reine lorsqu'on m'a informé qu'elle exigeait que les vaisseaux français allassent mouiller vis-à-vis du village de *Taffian-Tarang, dit Pombétok par les navigateurs :* j'ai eu pour but de les éloigner d'un lieu plus malsain qu'aucun autre, inhabité et n'offrant que très-peu de ressources qui sont toujours présentées par la main de deux ou trois fripons que Ravahini y a placés. Les marins qui connaissent le lieu qu'on nous a choisi conviendront sans doute de la vérité de ce que j'avance et que leurs meilleures opérations de commerce sont toujours préparées et faites avec les Indiens établis parmi les Arabes à Mouzangaï [1]. »

Note L (page 26 du texte).

Quelques indications sur la chronologie des rois sakalaves.

Il n'y a pas lieu d'espérer que les traditions orales et surtout celles d'un peuple qui, comme les Sakalaves, sait à peine mesurer le temps, ne soient pas entachées de nombreuses erreurs de chronologie, et nous ne pouvions attribuer en les recueillant qu'une valeur toute relative au nombre d'années qui nous était indiqué pour la durée de chaque règne. Nous signalerons dans cette note les faits à nous connus qui peuvent fournir quelques indications sur la chronologie des rois sakalaves.

Nous avons déjà mentionné un témoignage de l'existence d'Andriandahéfoutsi en 1668, fourni par le rapport des pilotes du fort Dauphin.

En 1714, d'après Drury, Andriamagnéti, le fils d'Andriandahéfoutsi, avait quatre-vingts ans; il était donc né en 1634 environ, ce qui ferait remonter l'époque de la naissance de ce dernier à 1619 et probablement à moins que cela.

En 1716, d'après le même auteur, le fils d'Andriamandissou, Andrian-Toukaiffe ou Andrianambouni, neveu d'Andriamagnéti, régnait depuis quelques années. D'après la tradition, son père aurait régné trente ans; celui-ci dut donc partir de Ménabé vers 1680. Or cette émigration fut effectuée, d'après la narration anglaise, à l'avénement de son frère Andriamagnéti au pouvoir; cet avénement et un fait antérieur, mais nécessairement très-rapproché, la mort d'Andriandahéfoutsi, durent donc aussi avoir lieu vers 1680. Le règne d'Andriamagnéti, qui mourut, selon le témoignage de Drury, en 1718, aurait, par là duré près de 40 ans, ce qui s'accorderait assez avec la tradition.

Si nous en croyons la tradition, Andrianambouni n'aurait régné que dix ans : sans nous arrêter absolument à ce chiffre, nous pouvons admettre qu'il mourut de 1720 à 1725; nous sommes du moins porté à induire du passage suivant, que nous extrayons d'un manuscrit déjà cité [2], qu'en 1726 son

[1] Voyez *Annales de Malte-Brun*, tome II, page 33.

[2] Extrait des journaux des voyages faits à l'île de Madagascar. (Dépôt des cartes et plans de la marine.

fils lui avait déjà succédé : « Le chef du village nous a dit que ce port (celui dans lequel se trouvait le narrateur) s'appelait Pombétok.....; que c'était Andrianbaba, fils du susdit roi (Ratoukaffe ou Andrian-Toukaiffe) qui commandait en ce lieu. »

En 1732, ce même Andrianbaba ou Andriamahatindi concluait avec un sieur d'Hermitte, officier des vaisseaux de la compagnie des Indes, un traité dont nous avons retrouvé le texte et les pièces y relatives aux archives du dépôt des cartes et plans de la marine.

Le fait rapporté à la note K, et que nous tenons de l'Arabe Abderrhaman-ben-Nouri, établit que le même roi vivait encore en 1742. Enfin c'est sous son règne que s'éleva la ville de Moudzangaïe, dont, par les motifs exposés à la même note K, nous avons cru pouvoir fixer approximativement la fondation à l'année 1745.

Les récits populaires assignent à Andriamahatindi quinze années de règne après cette époque; mais nous ne croyons pas qu'il ait vécu au delà de 1750 à 1755.

Son successeur, Andrianéhéven, aurait eu, d'après la tradition, dix ans de règne, et son avénement aurait été précédé d'un interrègne de plusieurs années; enfin les gens d'Ankara disent que ce roi est mort trois ans après le chef antankare Andriantsiroutsou, dont le successeur Lambouine mourut vers 1802.

Toutes ces indications sont sans doute très-vagues, mais néanmoins nous avons cru devoir les produire comme pouvant amener à la découverte de faits plus précis.

Note M (page 27 du texte).

Erreurs probables sur des points d'histoire et de géographie relativement au pays d'Ankara.

M. Noël affirme que le pays d'Ankara était alors gouverné par la reine Souz. Nous tenons de plusieurs chefs antankares et de Tsimiare [1] lui-même les renseignements que nous avons sur la généalogie des princes ou rois ses prédécesseurs à Ankara, et nous n'y trouvons pas de reine. Le nom de Souz ne nous est connu que comme celui d'une des filles de Lambouine ou Lambouinou, qui succéda à Andriantsiroutsou, environ trois ans avant la mort d'Andrianéhéven.

Le même auteur commet au moins une erreur certaine en faisant de Tsialan le fils de Lambouine. Ce Tsialan est fils d'une sœur de Rabounah, frère et successeur de Temboula, fils et successeur lui-même de Lambouine: il n'est donc que le petit-fils de ce dernier.

M. Noël n'a pas été mieux renseigné sur la géographie d'Ankara. Il place, par exemple, dans cette province la baie d'Ambavatoubé, qu'il appelle Ambavatouba (baie de la forteresse).

D'abord le mot forteresse se dit, croyons-nous, toubé ou toubi; puis ladite baie est à une dizaine de lieues à l'Ouest et en dehors de la rivière Sambéranou, que, quelques lignes plus haut, dans sa brochure, l'auteur a désignée comme limite commune de Bouéni et d'Ankara. Il nous est donc permis de conclure que M. Noël ignore ou la position de cette limite ou la situation d'Ambavatoubé, relativement à elle, sinon les deux choses à la fois.

[1] Tsimiare est le chef actuel d'Ankara, et l'un des descendants d'Andriantsiroutsou.

Note N (page 30 du texte).

Recherches sur l'époque à laquelle ont régné les rois Andriamangaraka et Andriamandahasti.

C'est sans doute sous le règne de l'un des deux princes qui viennent d'être mentionnés qu'eut lieu la guerre dont il est parlé dans les mémoires de Bényowski; mais nous ne connaissions pas ceux-ci quand nous recueillîmes les renseignements historiques que nous présentons dans cette notice, et nous n'avons pu questionner les gens du pays sur les circonstances de cet événement. Nous le regrettons beaucoup, car il nous eût été facile, à l'aide du synchronisme fourni par ces mémoires, d'établir, d'une manière certaine, une époque du règne d'Andriamangaraka ou de son successeur, ce qui eût jeté beaucoup de jour sur plusieurs points de la chronologie.

Quoi qu'il en soit, nous devons admettre les faits principaux rapportés par Bényowski, et nous sommes d'autant plus disposés à les accepter, que c'est sur l'époque à laquelle ils se sont passés que nous possédons le moins de renseignements. Examinons donc si nous n'en pourrons pas faire jaillir quelque indication propre à rendre ceux-ci moins incomplets.

En lisant la partie de ces mémoires, qui a trait à la guerre de Bényowski avec les Sakalaves, nous remarquons que le roi de cette peuplade est désigné sous le nom de Cimanour (c'est plutôt Tsimanourou), lorsqu'il y est nommé pour la première fois, et qu'en parlant ensuite des ambassadeurs qui lui furent envoyés par ce souverain, en décembre 1776, Bényowski le nomme alors Cimanompou (ou plutôt Tsimanompou). Comme Cimanour et Cimanompou sont des noms assez dissemblables pour qu'il soit permis de ne pas attribuer à l'orthographe seule la différence qu'ils présentent, on serait autorisé à conclure qu'ils désignent deux rois distincts, dont le premier serait mort dans l'intervalle des deux époques, ou du moins peu avant la première.

D'autre part, nous trouvons dans la relation manuscrite d'un voyage de Mayeur [1] en Bouéni, qu'à son arrivée dans ce pays, en mai 1774, il trouva les Sakalaves en deuil de la mort de leur roi, et que le successeur du défunt, qui n'était pas son fils, se nommait Tsimanompou. En parlant du roi défunt, Mayeur ne le nomme pas, mais nous sommes portés à penser que ce devait être le Cimanour dont Bényowski fait mention comme du roi des Sakalaves, avant de désigner ce même souverain par le nom de Cimanompou.

Enfin, comme, par des raisons qui seront développées à la note, ci-après, les deux rois Cimanour et Cimanompou doivent être, selon toute probabilité, Andriamangaraka et Andriamandahatsi; par suite de tout cela nous serions conduit à admettre que le premier mourut dans les premiers mois de 1774.

Les faits relatifs au chef sakalave Rozai, qui fit le serment d'alliance avec Bényowski, peuvent bien n'être pas entièrement conformes à la vérité, et l'on comprend que ce chef, intéressé à se donner de l'importance aux yeux du baron, ait bien pu les altérer. Tels qu'ils sont cependant on ne peut, ce nous semble, les rejeter complétement.

[1] Mayeur était interprète du baron de Bényowski, et l'un des traitants qui connaissait le mieux Madagascar. Ses manuscrits sont en possession de M. Eugène de Froberville, à l'obligeance duquel nous devons la communication du fait que nous citons ici.

L'expulsion par Andriamahatindi de tous ses frères consanguins, la défiance qui le porta à éloigner ses autres frères, ne sont pas sans quelque analogie avec le fait exprimé dans les phrases suivantes, extraites des mémoires dont il s'agit :

« ..... Rozai, cousin du roi des Séclaves, qui avait été chassé de son pays, et qui, sans doute, voulait profiter des circonstances pour se venger... »

« ..... Rozai, chef des Séclaves, qui venait avec lui (Cunifalouës), était de la famille régnante. Le père du roi actuel a usurpé la couronne après s'être rendu maître du pays, à la faveur d'une révolte de tous les habitants, et avoir sans pitié réduit l'ancienne famille royale à la servitude. »

Rozai pourrait être aussi un parent d'Andrianahiditsi, expulsé, selon la tradition, par son frère Andrianéhéven. Nous savons bien qu'on peut objecter à cela qu'Andriamahatindi n'était pas le père, mais le grand-père d'Andriamangaraka et d'Andriamandahatsi, et qu'Andrianéhéven n'était que leur grand-oncle, mais nous avons vu par nous-mêmes, et toutes les personnes qui ont fréquenté les Malgaches le savent comme nous, combien les indications données par eux sur le degré de parenté qui lie les individus sont sujettes à erreur et peuvent en faire commettre. Drury s'y était longtemps laissé prendre; et ce ne fut qu'après un séjour prolongé à Madagascar qu'il s'aperçut des méprises d'abord faites par lui. Voici comment il en explique la cause : « Je vins à connaître, dit-il, que le prince qui fut saisi et..... n'était pas, strictement parlant, son (du roi Samuel) fils, mais son neveu et..... Un mot, signifiant dans leur langue *descendants*, et comprenant aussi bien les petits-fils que les neveux et les fils, fut ce qui nous empêcha de distinguer la différence.[1] »

Nous ajouterons à cela que souvent les indigènes, voulant employer ce qu'ils savent des mots d'une langue, et ne connaissant ordinairement que ceux qui désignent les principaux degrés de parenté, père, mère, fils et fille, vous donnent comme fils de tel individu celui qui n'en est que le neveu, ou comme frères deux individus qui ne sont que cousins, etc.

Note O (page 31 du texte).

Dumaine confirme ce que dit la tradition quant aux dispositions manifestées par quelques chefs tributaires du roi de Bouéni.

Nous lisons, dans la relation de Dumaine[2], que le chef d'Ankara, Lambouine, « fort ambitieux, comme tous les petits souverains de l'île, n'attendait, ainsi que plusieurs autres, qu'une occasion favorable pour secouer le joug de la dépendance; qu'il en était empêché par ses faibles moyens et la crainte de perdre un de ses enfants que la reine conservait en otage auprès d'elle. »

Ces derniers mots donneraient à penser qu'un conflit avait existé entre le chef antankare et Ravahini, par suite duquel elle aurait été portée à exiger une telle garantie; mais la tradition n'en dit rien. Il serait bien possible d'ailleurs que la conduite antérieure de Lambouine eût seule poussé la reine sakalave à cette exigence. Nous voyons en effet, dans les Mémoires de Bényowski, que, lors des dispositions hostiles manifestées par le roi des Sakalaves contre l'établissement français, le chef d'Ankara fut l'un des premiers à faire

[1] *Robert Drury's Journal*, page 116.
[2] Voyez *Annales de Malte-Brun*, tome III, page 23.

alliance avec le baron contre ce souverain, et qu'il prit part à cette guerre, a l'issue de laquelle les Sakalaves, vaincus par Bényowski et ses alliés, perdirent momentanément les droits de suzeraineté qu'ils exerçaient sur Ankara et les autres provinces limitrophes du Bouéni. L'absence du vainqueur pendant les années qui suivirent, et sa fin prématurée après son retour dans l'île, laissèrent bientôt livrés au ressentiment des Sakalaves tous les chefs des peuplades qui étaient entrées dans la ligue organisée par lui; et, en conséquence, Lambouine dut être contraint de rentrer sous le joug de cette suzeraineté, à laquelle il aurait dès lors vainement tenté de se soustraire.

La mort de Bényowski arriva, comme on sait, en 1786; Ravahini qui, si nous ne nous trompons, régnait alors à Bouéni, put, en imposant de nouveau le tribut au chef d'Ankara, exiger de lui certaines garanties contre de nouvelles tentatives d'indépendance de sa part.

Note P (page 32 du texte).

Erreur probable de Dumaine quant aux relations existant entre Ravahini et le chef hôva Andrianampouine.

Dumaine nous paraît avoir interverti les positions, et s'être fait une opinion tout à fait fausse des rapports qui existaient entre Andrianampouine et la reine sakalave, lorsqu'il a dit dans sa relation[1] : « Ravahini ne vit en bonne intelligence qu'avec les Hôvas, dont elle a soin de capter l'amitié par des présents de bœufs qu'elle envoie au roi du pays chaque année. Le but de cette politique est d'en obtenir des secours, si elle était vivement attaquée dans ses possessions. »

Les souverains des diverses parties de Madagascar ont toujours été dans l'usage de se faire réciproquement des cadeaux lorsqu'ils vivaient en bonne intelligence, et Ravahini a bien pu, à ce titre, envoyer des présents de bœufs à Andrianampouine; mais celui-ci, alors en lutte avec ses rivaux d'Imerne, et possédant seulement quelques villages, devait être bien plutôt le protégé que le protecteur; les Sakalaves de Bouéni étaient d'ailleurs, à cette époque, encore trop puissants pour que leur reine se crût intéressée à flatter le prince hôva.

Note Q (page 35 du texte).

Observations sur la durée du règne de Ravahini.

Nous ne pensons pas que le règne de Ravahini ait eu la durée que lui attribue la tradition. Si elle avait, en effet, régné 42 ans, comme sa mort a eu lieu au commencement de 1812 ou à la fin de 1811, elle eût été au pouvoir dès 1770. Or nous voyons dans les mémoires de Bényowski et dans les lettres qui lui furent adressées par Mayeur, lorsque celui-ci fut envoyé en mission dans le pays de Bouéni, mémoires et lettres qui ont trait à des faits survenus en 1774 et 1775, que, lorsqu'il y est question du souverain de ce pays, il y est dit toujours *le roi* et non *la reine;* nous trouvons encore, dans un procès-verbal relatif aux opérations d'un sieur Bérubé Dudemaine, à Bombétok, où il avait été envoyé avec son navire par le baron de Bényowski, en août 1774, que ce capitaine eut une entrevue avec *le roi* sakalave résidant à Marouvouai.

[1] Voyez *Annales de Malte-Brun*, tome II, page 31.

D'après cela, nous sommes fondés à croire que c'était ou Andriamangarak' Arivou, ou Andriamandahats'Arivou, et non Ravahini, qui régnait alors en Bouéni. Mais, comme celle-ci fut successivement épouse de ces deux rois, et qu'elle dut dès lors exercer une grande autorité et avoir part aux honneurs de la royauté; comme aussi le règne d'Andriamagnin'-Arivou, qui leur succéda, fut de courte durée, et qu'Andriamihavoutsi, à peine élue en sa place, abdiqua en faveur de Ravahini; comme enfin il résulte de tout cela que, depuis l'époque où son mariage avec Andriamangaraka lui conféra le titre de reine, elle le conserva, sauf une très-courte interruption, jusqu'au moment où elle fut appelée à régner en son propre nom, il serait possible et il n'est pas improbable que les Sakalaves aient daté son règne de cette même époque.

En conséquence de tout cela, Andriamangarak'Arivou serait arrivé au pouvoir vers 1770 : ce prince serait le roi dont la mort est mentionnée dans les mémoires de Mayeur et de Bérubé-Dudemaine, comme ayant eu lieu en 1774; selon la tradition, son successeur n'exerça le pouvoir que quelques années; Andriamangnin'-Arivou, 3 ou 4 ans; Andriamihavoutsi ne fit qu'y passer: Ravahini pourrait donc avoir commencé à régner seule vers 1785.

Note R (page 35 du texte).

Erreur probable quant au caractère de Ravahini.

M. Noël explique le surnom donné à Ravahini par la tolérance que trouvaient en elle les auteurs des désordres qui signalèrent, dit-il, son règne. D'abord il nous paraît avoir forcé un peu le sens du mot *Mamelouni* pour arriver à parler de la clémence et de la tolérance prétendues de cette reine. Mais, en acceptant la traduction qu'il donne de ce mot comme correcte, nous pourrions objecter que la clémence d'un prince n'entraîne pas, de toute nécessité, l'impunité des désordres qui se commettent sous son gouvernement, et il paraît qu'il en fut ainsi de la clémence de Ravahini. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la relation, souvent citée par nous, de Dumaine :

« Sur les chemins de l'intérieur du pays séclave se trouvent, de distance en distance, des piquets d'une certaine hauteur, pour y placer la tête des noirs qui commettent des vols entre eux ou à l'égard de la reine. Les exécutions de cette nature sont fréquentes, quoiqu'il semble que la sévérité de la peine dût intimider le crime. »

Et plus loin :

« Ses ordres (de la reine) sont ponctuellement suivis; quiconque s'en écarte court le plus grand danger de perdre la vie par le fer ou le poison. »

Et encore :

« Une loi qui ne connaît que le poison et le fer, en ordonnant la punition d'un crime ou d'une simple faute, tend visiblement à détruire la population. » (*Annales de Malte-Brun*, tome II, pages 29 et 30.)

Tout cela, écrit par un homme qui a vu et jugé par lui-même, nous paraît plus que suffisant pour détruire l'assertion de M. Noël.

TABLE.

NOTE PRÉLIMINAIRE..... pag. 1

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE POLITIQUE DU PEUPLE SAKALAVE.

CHAPITRE Ier.

Origine des Sakalaves, p. 7. — Premières conquêtes de cette peuplade sous Andriandahéfousti, p. 12. — Andriamagnéti, son successeur, p. 14. — Affermissement de la puissance sakalave sous son règne, p. 15. — Rois qui se sont succédé en Ménabé, de 1718 à 1800, p. 16. — Conquêtes des Sakalaves dans le Nord, p. 18. — Fondation du royaume sakalave de Bouéni, p. 20. — Nouvelle dynastie voulamène, p. 20. — Andrian-Mandissou, premier roi de cette dynastie, p. 21. — Événements remarquables de son règne, p. 21. — Colonies arabes à la côte N. O., p. 21. — Andrianambouni, deuxième roi de Bouéni, p. 22. — Andriamahatindi, troisième roi de Bouéni, p. 23. — Établissement des tribus sakalaves dans le pays d'Ambongou, p. 24. — Guerre contre les Antsianaks, p. 24. — Fondation de Moudzangaie, p. 24. — Andrianéhéven et ses successeurs, p. 26. — Modification dans la loi de succession, qui appelle les femmes à régner, p. 30. — Andriamagnina, première reine des Sakalaves, p. 30. — Sa sœur Andriamihavoutsi lui succède, et abdique en faveur de sa nièce Ravahini, p. 30. — Événements remarquables du règne de cette princesse, p. 31.

CHAPITRE II.

Coup d'œil rétrospectif, p. 36. — Gouvernement et constitution territoriale des Sakalaves, p. 37. — Situation des Sakalaves de Bouéni à l'avénement de Tsimaloume, p. 39.— Les Hôvas, p. 40. — Leur première agression contre le Bouéni, p. 44. — Nouvelle tentative des Antankares pour secouer le joug des Sakalaves, p. 45. — Guerre civile dans le pays de Bouéni, p. 47. — Radama roi des Hôvas, p. 50. — Intervention anglaise dans les affaires de Madagascar, p. 51.

CHAPITRE III.

Événements survenus en Ménabé à la fin du règne de Miakala, p. 54. — Première invasion de ce pays par les Hôvas, p. 55. — Ramitrah', successeur de Miakala, p. 55. — Deuxième invasion du Ménabé par les Hôvas, p. 56. — Insuccès de cette expédition, p. 56. — Radama envahit lui-même le Ménabé, p. 57. — Précautions prises par l'armée hôva et cérémonies exécutées dans la capitale pour la réussite de l'expédition, p. 58. — Désastres éprouvés par les Hôvas, p. 60.— Dispositions faites par Radama pour continuer la guerre avec le Ménabé, p. 61. — Quatrième invasion de ce pays par les troupes de Radama, p. 64. — Traité de paix entre Ramitrah' et Radama, p. 66.

CHAPITRE IV.

Andriansouli, successeur de Tsimaloume en Bouéni, p. 67. — Fautes commises par ces deux princes, p. 68. — Démarches d'Andriansouli vis-à-vis de Radama, à l'instigation d'agents anglais, p. 70. — Prétentions manifestées par Radama à l'égard du roi de Bouéni, p. 71.— Situation comparative des Hôvas et des Sakalaves de Bouéni à cette époque, p. 71. — Invasion et

soumission du Bouéni par Radama, p. 74. — Gouvernement établi par lui dans le pays, p. 86. — Retour de Radama en Imerne, à travers le pays d'Ambongou, p. 87.

CHAPITRE V.

Situation difficile de Radama à l'égard des pays conquis, p. 89. — Insurrections simultanées en Ménabé et en Bouéni, p. 92. — Détails sur l'insurrection du Bouéni, p. 93. — Destruction de Moudzangaie, p. 97. — Émigration des Antalaots', p. 99. — Fuite d'Andriansouli dans le Nord, p. 102.

CHAPITRE VI.

Expéditions dirigées d'Imerne contre Mouroun'sang, p. 103. — Attaque et prise de ce point, p. 105. —Fuite d'Andriansouli. Émigration générale des Antalaots', p. 106.—Retour des Sakalaves à Mouroun'sang et autres lieux précédemment occupés par eux, p. 108. — Élection d'Ouantisti, comme successeur d'Andriansouli, p. 108. — Naissance de Tsiouméik, p. 108. — Suite des événements en Ménabé, p. 108. — État des choses dans les pays sakalaves, p. 109. — Mort de Radama, p. 110. — Révolution dans le gouvernement et dans la politique des Hôvas, p. 111.

CHAPITRE VII.

Démarches faites par Andriansouli auprès du sultan de Mascate, p. 113. — Rappel d'Andriansouli par ses anciens sujets, p. 114. — Sa restauration en Bouéni, p. 115. — Reprise des hostilités contre les Hôvas, p. 116. — Déchéance d'Andriansouli, p. 121. — Événements accomplis dans le Sud du Bouéni, dans la province d'Ambongou et dans le Ménabé, après la mort de Radama, p. 122. — Mort de Ramitrah', p. 124. — Élections successives de Rainassa et de Quelsambaie en Ménabé, p. 124. — Expéditions diverses faites par les Hôvas contre Quelsambaie, p. 125.—Fuite et mort de ce prince, p. 127.

CHAPITRE VIII.

Mort de la princesse Taossi, p. 128. — Faits relatifs à Maka et à son fils Tsimandrouh, p. 129. — Tsiouméik succède à Ouantitsi, p. 130. — Reprise des hostilités par les Hôvas, p. 131.— Fuite de Tsiouméik et de ses sujets dans le Nord, p. 133. — Ambassade envoyée par Tsiouméik au sultan de Mascate, p. 134. — Intervention du souverain arabe, p. 136. — Retraite des Sakalaves sur Nossi-Bé, p. 138. — Arrivée d'un brick de guerre français dans les eaux de cette île, p. 139.

CHAPITRE IX.

Dispositions des Sakalaves à l'égard de la France, p. 140.— Propositions faites à un officier français par Tsiouméik et ses principaux chefs, p. 140. — Mesures prises à ce sujet par l'administration de Bourbon, p. 142.—Le gouvernement de la métropole ordonne l'occupation de Nossi-Bé, p. 143. — Conclusion, p. 144.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE Ier.

But du voyage, p. 151. — Départ de *la Dordogne* pour Nossi-Bé, p. 152. — Pays d'Ankara; tribus qui composent sa population, p. 153. — Chefs souverains de ce pays : Tsialan, Tsimiare, p. 154. — Mœurs et coutumes des Antankares, p. 158. — Productions, p. 159. — Disposition générale du sol, p. 160. — Baies et cours d'eau, p. 160. — Iles voisines, p. 161.

CHAPITRE II.

Utilité de l'occupation de Nossi-Bé, p. 161. — Religion et superstitions des Sakalaves, p. 163. — Leurs lois pénales, p. 167. — Leur système militaire, p. 173. — Baies de Passandava et d'Ambavatoubé, p. 176.

CHAPITRE III.

Départ de Nossi-Bé, p. 178. — Havre de Beramahamaï, p. 179. — Iles Ambatou-Milaï et Randza, p. 182.

CHAPITRE IV.

Arrivée à la baie de Mouroun'sang, p. 183.— Visite au gouverneur, p. 184. — Abords de la ville, p. 184. — Communications officielles, p. 186. — Défiance dont nous sommes l'objet, p. 188. — Relations avec le gouverneur, p. 189.

CHAPITRE V.

Description de la ville de Mouroun'sang et des environs, p. 193. — Garnison hôva, p. 194. —

Productions, p. 195. — Population sakalave, p. 196. — Commerce, p. 196. — Baie de Mouroun'sang et bassin dont elle fait partie, p. 198. — Iles Radama, p. 199. — Anciennes expéditions maritimes des Malgaches, p. 199.

CHAPITRE VI.

Baies de Narrenda et de Matsamba, p. 201. — Rivières débouchant dans cette dernière, p. 203. — Vents de terre violents sur cette partie de la côte, p. 203. — Relâche à la baie de Bombétok, p. 204. — Visite au gouverneur, p. 206. — Ville de Majunga et ses fortifications, p. 207.

CHAPITRE VII.

Ruines de Moudzangaie, p. 210. — Notice historique sur l'ancienne cité de ce nom et ses habitants, p. 211. — Population actuelle, p. 214. — Population sakalave restée à Majunga et aux environs, p. 215. — Commerce de Majunga, p. 217.

CHAPITRE VIII.

Influence du climat sur les Européens, p. 219. — Communication entre Majunga et Tananarivou; itinéraire suivi par les convois, p. 220. — Fleuve Bétsibouka, p. 223. — Description de sa rive droite et des postes hôvas qui y sont établis, p. 225.

CHAPITRE IX.

Rive gauche du Bétsibouka et postes hôvas qui s'y trouvent, p. 227. — Navigation du fleuve dans chaque saison, p. 230.

CHAPITRE X.

Départ de Majunga, p. 233. — Ile Makambi, p. 234. — Baie Bouéni, p. 235. — Rivière Mandzarai, p. 238. — Relâche à Cegembi, p. 239.

CHAPITRE XI.

Baie Cagembi, p. 239. — Village de Kiakombi, p. 239. — Tafikandre et chefs subalternes qui l'entourent, p. 241. — Note sur les Sandangoustais, p. 245.

CHAPITRE XII.

Commerce de la baie Cagembi et productions des pays environnants, p. 246. — Rencontre du brick *la Marie-Annette*, p. 249.

CHAPITRE XIII.

Chemin de Kiakombi à Kiombikibou, p. 251. — Entrevue avec Tafikandre, p. 255. — Singuliers procédés de ce chef et de ses gens à mon égard, p. 256.

CHAPITRE XIV.

Alerte occasionnée par l'approche des Hôvas, p. 260. — Retour à Kiakombi, p. 261. — Rencontre de plusieurs groupes de fuyards, p. 262. — Incendie à Kiakombi, p. 263. — Fausse accusation, p. 264. — Fourberies des chefs du village, p. 265. — Réflexions au sujet de Tafikandre et de ses sujets, p. 267. — Incident, p. 269. — Départ, p. 270.

CHAPITRE XV.

Étymologie du mot Ambongou, p. 270. — Ancienne population de la province de ce nom, p. 271. — Changements survenus à diverses époques dans l'état politique du pays, p. 273. — Rabouki, chef de Bâli, p. 273. — *Serment du sang* demandé par lui, p. 275. — Formes de cette cérémonie, p. 275. — Obligations qui en résultent, p. 276. — Rabouki visite *la Dordogne*, p. 277.

CHAPITRE XVI.

Envoi d'un message à d'autres chefs d'Ambongou, p. 278. — Relations avec les habitants de Bâli, p. 278. — Étendue du territoire sous l'autorité de Rabouki, p. 279. — Sa population, p. 279. Baie de Bâli, p. 279. — Commerce, p. 280. — Traite d'esclaves, p. 280. — Renseignements sur les chefs des Tsitampikis et des Magnéas, p. 281. — Extrême confiance des indigènes à l'égard des réfugiés hôvas, p. 282. — Départ, p. 283.

CHAPITRE XVII.

Rivière Sambaho, p. 283. — Village de Nossi-Valavou, p. 283. — Pays de Milan'za, p. 285. —

Ses productions, p. 285.— Andrianah, chef des Mivavis, p. 287.—Forces militaires dont il dispose, p. 287. — Incidents du séjour, p. 288. — Gîte d'asphalte en Milan'za, p. 290. — Renseignements sur les pays de Marah et sur son chef, p. 291.

CHAPITRE XVIII.

Iles Stériles, p. 293. — Kivin'za, p. 295. — Pays au Sud de l'Ounara, dépendant du Ménabé, p. 296. — Notice sur le chef qui y commande, p. 297. — Productions et commerce, p. 300.

CHAPITRE XIX.

Séjour à Kivin'za, p. 301. — Collision entre les Antiménas et les Antsansas, p. 302. — La Ranoumainti, p. 305.

CHAPITRE XX.

Arrivée de Tsifalagni, p. 307. — Relations avec ce chef, p. 307. — Cérémonie religieuse, p. 309. Réconciliation entre les Antiménas et les Antsansas, p. 311. — Départ, p. 312.

CHAPITRE XXI.

Réponse de Tsimivohits', p. 313. — Message envoyé à Taragne, p. 313. — Résultat de ce message, p. 314. — Renseignements sur le pays de Ménabé, p. 314. — Notice sur le chef actuel de ce pays, p. 318.

CHAPITRE XXII.

Résumé de mes observations sur les pays sakalaves et sur la situation de leurs populations à l'égard des Hôvas, p. 321.

CHAPITRE XXIII.

Mouillages de Féérègne, p. 328. — Relâche au port de Tolia, p. 328.— Fourberies des indigènes, p. 329. — Message envoyé au grand chef du pays, p. 334.— Violences exercées par des indigènes à bord de navires français, p. 335. — Châtiments infligés aux malfaiteurs, p. 338.

CHAPITRE XXIV.

Résultats du voyage d'Aoudi, p. 341. — Grand kabar à Tolia, p. 342. — Renseignements géographiques sur le pays de Féérègne, p. 344. — Productions, p. 345. — Traditions des Andraivoulas, p. 346. — Chefs souverains de cette peuplade, p. 347. — Notice sur Martouits', qui la gouverne actuellement, p. 347. — Situation politique du pays, p. 349. — Commerce de Tolia et de Saint-Augustin, p. 350. — Retour de *la Dordogne* à Bourbon, p. 351.

APPENDICE.....p. 353